



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

# Comptes rendus analytiques des débats de la 138<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP

Genève

24 – 28 mars 2018

## Table des matières

|  | <u>Page(s)</u> |
|--|----------------|
| <b>Introduction</b> .....  | 4              |
| <b>Ouverture de la 138<sup>ème</sup> Assemblée</b>   |                |
| • Allocution de Mme G. Cuevas Barron, Présidente de l'Union interparlementaire .....   | 5              |
| <b>Débat général sur le thème</b> <i>Renforcer le régime mondial applicable aux migrants et aux réfugiés : le besoin de solutions politiques fondées sur des données probantes</i>   |                |
| • Séance interactive de haut niveau avec la participation de M. William Lacy Swing, Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations, M. Zeid Ra'ad Al Hussein, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ..... | 6              |
| • Allocutions liminaires de Mme M. Mensah-Williams, Présidente du Bureau des femmes parlementaires, et de Mme R. Itamari Choque, membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires .....  | 12             |
| • Débat de haut niveau au débat général (Présidents de parlement) .....  | 13             |
| • Interventions des Membres et Observateurs permanents .....   | 35             |
| <b>Point d'urgence</b>   |                |
| • Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée .....   | 22             |
| • Débat en séance plénière sur le point d'urgence intitulé <i>Les conséquences de la déclaration des Etats-Unis d'Amérique sur Jérusalem et les droits du peuple palestinien à Jérusalem à l'aune de la Charte et des résolutions des Nations Unies</i> .....  | 26             |
| • Adoption de la résolution .....  | 60             |
| <b>Ordre du jour définitif</b> .....   | 25             |
| <b>Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale</b>   |                |
| • Adoption de l'ordre du jour .....  | 71             |
| • Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 137 <sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Saint-Pétersbourg (octobre 2017) .....   | 71             |
| • <i>La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable</i>  |                |
| a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs .....   | 72             |
| b) Débat .....   | 72             |
| c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière .....   | 80             |
| d) Désignation d'un rapporteur à la 138 <sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP .....  | 80             |

|   | <u>Page(s)</u> |
|---|----------------|
| • Préparation des Assemblées suivantes  |                |
| a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission .....  | 81             |
| b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs .....  | 81             |
| c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission .....   | 81             |
| • Elections au Bureau de la Commission permanente .....   | 82             |
| <b>Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce</b>  |                |
| • Adoption de l'ordre du jour .....   | 83             |
| • Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 137 <sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Saint-Petersbourg (octobre 2017) .....  | 83             |
| • <i>Associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des énergies renouvelables</i>   |                |
| a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs .....  | 83             |
| b) Débat .....  | 84             |
| c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière .....  | 88             |
| d) Désignation d'un rapporteur à la 138 <sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP .....   | 88             |
| • Préparation des Assemblées suivantes  |                |
| a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission .....  | 89             |
| b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs .....  | 89             |
| c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission .....   | 89             |
| • Elections au Bureau de la Commission permanente .....   | 89             |
| <b>Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</b>  |                |
| • Adoption de l'ordre du jour .....   | 90             |
| • Approbation du compte rendu de la session tenue lors de la 137 <sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Saint-Petersbourg (octobre 2017) .....   | 90             |
| • Prochaine résolution de la Commission permanente : <i>Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières</i> |                |
| a) Confirmation des co-rapporteurs .....  | 90             |
| b) Débat préparatoire sur la prochaine résolution .....   | 90             |
| • Examen d'une proposition de débat intitulé <i>Le rôle des parlements pour mettre fin aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et pour assurer le respect des droits de l'homme des personnes LGBTI</i> .....   | 101            |
| • Elections au Bureau de la Commission permanente .....   | 100            |
| <b>Commission permanente des Affaires des Nations Unies</b>   |                |
| • Adoption de l'ordre du jour .....   | 105            |
| • Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 137 <sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Saint-Petersbourg (octobre 2017) .....  | 105            |
| • Elections au Bureau de la Commission permanente .....   | 105            |
| • Suivi parlementaire des Objectifs de développement durable (ODD) en préparation de la session de 2018 du Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable .....   | 105            |
| • Réunion-débat sur le thème principal de la session de 2018 du Forum politique de haut niveau : <i>L'évolution vers des sociétés durables et résilientes</i> .....   | 110            |
| • Divers .....  | 115            |
| <b>Forum des jeunes parlementaires</b>  |                |
| • Adoption de l'ordre du jour .....   | 116            |
| • Rapports des pays sur la participation des jeunes .....   | 116            |
| • Contribution aux travaux de la 138 <sup>ème</sup> Assemblée .....   | 120            |
| • Rapport et discussion sur le plan de travail et les activités du Forum (2017-2018) .....  | 122            |
| • Séance de questions-réponses sur la réforme des politiques liées au VIH et aux jeunes .....   | 122            |

|  | <u>Page(s)</u> |
|--|----------------|
| • Préparatifs de la 139 <sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP (octobre 2018) .....   | 127            |
| • Divers .....   | 127            |
| <b>Séance interactive</b> avec les assemblées et organisations parlementaires régionales<br>ou autres sur la mise en œuvre des ODD .....   | 128            |
| <b>Adoption des résolutions, documents finaux et rapports</b>  |                |
| • Déclaration sur le thème <i>Renforcer le régime mondial applicable<br/>aux migrants et aux réfugiés : le besoin de solutions politiques fondées sur<br/>des données probantes</i> (débat général) .....  | 134            |
| • <i>La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable</i><br>(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale) .....   | 135            |
| • <i>Associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des<br/>énergies renouvelables</i><br>(Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce) .....   | 136            |
| • Approbation des thèmes d'étude de la Commission permanente de la paix et de la<br>sécurité internationale et de la Commission du développement durable, du financement<br>et du commerce à la 140 <sup>ème</sup> Assemblée, et désignation des rapporteurs ..... | 137            |
| • Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP .....   | 137            |
| • Rapports des Commissions permanentes de la démocratie et des droits de l'homme, et<br>des Affaires des Nations Unies .....   | 137            |
| <b>Annexes</b>   |                |
| I. Déclaration du débat général sur le thème <i>Renforcer le régime mondial<br/>applicable aux migrants et aux réfugiés : le besoin de solutions politiques<br/>fondées sur des données probantes</i> (Point 3) .....  | 142            |
| II. <i>La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable</i> (Point 4)<br>Texte de la résolution .....  | 148            |
| III. <i>Associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le<br/>domaine des énergies renouvelables</i> (Point 5) .....   | 153            |
| IV-A – IV-B Rapports des Commissions permanentes .....   | 157,159        |
| V Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP .....   | 161            |
| VI-A – VI-C Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point<br>d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée .....  | 163-165        |
| VII. <i>Les conséquences de la déclaration des Etats-Unis d'Amérique sur Jérusalem<br/>et les droits du peuple palestinien à Jérusalem à l'aune de la Charte et des<br/>résolutions des Nations Unies</i> (Point 9) .....  | 166            |
| Texte de la résolution .....   | 166            |
| VIII. Liste des participants .....   | 168            |

## Introduction

Des délégations des 148 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (Etat plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Ethiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Seychelles, Singapour, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Les huit Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée : Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des Etats indépendants (AIP CEI), Assemblée législative est-africaine, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la Mer noire, Parlement arabe, Parlement centraméricain (PARLACEN), Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et Parlement latino-américain (PARLATINO).

Les observateurs comprenaient des représentants : i) du système des Nations Unies : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; ii) Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), Organisation mondiale du commerce (OMC) ; iii) Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire de la Francophonie, Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, Assemblée parlementaire des pays de langue turcique (TURKPA), Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Russie, Conseil consultatif maghrébin (CCM), Forum des Parlements de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (FP-CIRGL), Parlement panafricain, Parlementaires pour la Non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND), Union interparlementaire arabe, Union parlementaire africaine (UPA), Union parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la Coopération islamique (UPCI) ; iv) Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ; v) Internationale démocrate centriste, Internationale socialiste ; vi) Centre pour le contrôle démocratique des forces armées Genève (DCAF), Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA).

Sur les 1 526 délégués ayant assisté à l'Assemblée, 744 étaient parlementaires. Parmi eux, 59 étaient Président(e)s de parlement, 39 Vice-Président(e)s et 227 étaient des femmes (30,5 %).

# Ouverture de la 138<sup>ème</sup> Assemblée

SEANCE DU DIMANCHE 25 MARS 2018

(Matin)

*La séance est ouverte à 11 h 10, sous la conduite de Mme G. Cuevas Barron (Mexique), Présidente de l'Union interparlementaire (UIP).*

## Allocution d'ouverture de la Présidente de l'UIP

La PRESIDENTE déclare, dans son allocution d'ouverture, qu'elle est honorée de s'adresser pour la première fois à l'Assemblée en sa qualité de Présidente de l'UIP et particulièrement heureuse de présider une Assemblée qui a choisi les migrations pour thème de son débat général. Ce sujet pressant lui tient à cœur car, en tant que Mexicaine, elle a assisté plus d'une fois aux drames familiaux provoqués dans son pays et les pays voisins d'Amérique centrale par le départ de personnes à destination du pays de cocagne plus au nord où elles espéraient réaliser leurs rêves et trouver une vie meilleure ou, à défaut, offrir une vie meilleure à leurs enfants.

Pendant l'année, la communauté internationale adoptera deux pactes mondiaux – l'un sur les migrations, l'autre sur les réfugiés. Il est donc naturel et juste que les migrations soient pour l'UIP un thème transversal et récurrent pendant toute l'année 2018. L'Audition parlementaire qui s'est tenue en février au Siège des Nations Unies à New York a donné le ton en répertoriant les questions brûlantes qui devaient être traitées dans un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Aborder la gouvernance des migrations internationales sous l'angle des droits de l'homme, c'est l'un des tests les plus durs que puisse subir la coopération mondiale à l'heure actuelle. Avec un nombre de migrants estimé à quelque 260 millions, soit près de deux fois plus qu'en 2000, le monde est en train de se transformer en une terre de migrants. Bien que la plupart des gens qui émigrent le font de manière ordonnée et dans la légalité, des millions d'autres recourent encore à la migration par nécessité ou parce qu'ils ont été déplacés de force. On estime que 50 millions de personnes, soit le cinquième des migrants internationaux, sont en situation irrégulière.

Si ceux qui travaillent comme migrants en situation irrégulière y sont contraints, essentiellement par le manque de débouchés économiques dans leurs pays d'origine, beaucoup ont été chassés de chez eux par des troubles politiques et des conflits armés. Les millions de personnes forcées d'émigrer au péril de leur vie risquent constamment de grossir les rangs des migrants disparus. En 2016, les décès de migrants enregistrés ont atteint un chiffre record et avoisiné les 1 500. Il est donc des plus urgents de mettre en place un cadre inclusif de coopération internationale pour réduire ces pertes.

Les discussions qui ont eu lieu sur les migrations à l'Audition et celles qui se dérouleront à la présente Assemblée vont nourrir un projet de résolution intitulé *Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*, qui sera examiné pour adoption à la prochaine Assemblée de l'UIP en octobre 2018. Le projet de résolution entend être prospectif et prévoir comment les parlements et d'autres parties prenantes mettront en œuvre les pactes mondiaux. Collectivement, les leçons tirées des discussions vont guider et façonner les travaux futurs de l'UIP.

Pendant la présente Assemblée, le débat général portera plus précisément sur les moyens de renforcer le régime mondial applicable aux migrants et aux réfugiés par des solutions politiques fondées sur des données probantes. En tant que responsables politiques, les parlementaires ont le devoir de formuler des lois et des politiques qui se fondent sur des données probantes et ne sont pas dictées par l'affiliation à un parti ou par des convictions politiques. Les éléments recueillis à ce jour ont montré que les migrations pouvaient être non seulement un défi mais aussi une grande chance tant pour les pays d'accueil que pour les pays d'envoi.

A l'échelle mondiale, les 22,5 millions de réfugiés et les 65,6 millions de personnes déplacées par la force n'ont pas seulement besoin d'aide ; ce sont aussi des agents du changement dans leurs pays d'origine et d'accueil. Elle engage donc instamment les délégués à se livrer à des échanges féconds et à repartir chez eux avec des recommandations concrètes, celles

qu'ils auront pu tirer du document final qui fera la synthèse du débat et de l'atelier sur la protection des réfugiés et la mise en place de systèmes d'asile nationaux qui sera organisé dans le cadre de l'Assemblée.

Attirant l'attention sur la vaste tente montée devant la réception du Centre de conférences, elle précise qu'il s'agit d'une vraie tente de réfugiés que l'UIP s'est procurée pour donner à son Assemblée un caractère vivant et dynamique et faire en sorte que les débats soient plus en prise avec la réalité. Elle invite les participants à visiter la tente et à imaginer ce que cela doit être de vivre là pendant des mois, voire des années, sans intimité ou très peu, privé des commodités élémentaires et sans rien à faire d'autre que d'attendre et d'espérer que les choses s'arrangent. Certains finissent par atteindre leur "terre promise", mais uniquement pour être renvoyés à la frontière ou exploités par des employeurs sans scrupules en quête d'esclaves du sexe ou d'une main-d'œuvre bon marché. Traités avec mépris et généralement stigmatisés, ils perdent vite espoir.

Les parlementaires ont le pouvoir de renverser la tendance. D'abord, en cessant de considérer la migration comme un "problème" et en y voyant plutôt un défi et une chance pour toutes les parties en cause. Il est essentiel de savoir quels sont les facteurs de migration, de réfléchir aux tendances historiques et à la manière de "gérer" le phénomène avec plus de justice et d'humanité ; de tenter de rendre plus sûrs les passages de frontières et de protéger les migrants les plus vulnérables, à savoir les femmes et les enfants ; et d'essayer de tirer le meilleur parti de l'énorme potentiel que représentent les migrants et de mettre leur réserve de talents au service de la société.

Beaucoup dépend de la capacité de changer les mentalités et d'amener les électeurs à voir dans les migrants des frères humains et non des étrangers venus leur prendre leurs emplois et vivre de l'assistance publique. Il est grand temps de dissiper les mythes et idées reçues touchant les migrants et les réfugiés. Alors seulement il sera possible de définir des politiques nationales solides et équilibrées en matière de migration et d'adapter les politiques existantes. L'emploi de slogans populistes à la limite du discours de haine est un grossier subterfuge auquel recourent certains politiciens pour gagner des voix. Personne ne devrait tomber dans de tels travers. Chacun est doté d'une conscience morale et elle engage les délégués à écouter la leur.

Elle espère que les délibérations seront fructueuses et aboutiront à des résultats concrets que les Membres pourront mettre à profit de retour chez eux et laisser en héritage aux générations futures. Elle a bon espoir que les discussions les aideront à transposer aux niveaux national et local les engagements mondiaux pris au sujet des migrants et des réfugiés et à adopter les lois et bonnes pratiques nécessaires à leur exécution. Elle a la conviction que de cette Assemblée naîtront des idées nouvelles et des projets parlementaires propres à renforcer l'action internationale face aux vastes mouvements de migrants et de réfugiés.

On assiste actuellement à des déplacements internationaux de populations et à des flux migratoires d'une ampleur inégalée dans l'histoire contemporaine, ce qui ne laisse pas d'autre choix que d'agir immédiatement, en particulier sur les questions transversales. Déclarant ouverte la 138<sup>ème</sup> Assemblée, elle dit qu'elle se réjouit d'entendre les avis des participants sur les divers sujets inscrits à l'ordre du jour.

**Séance interactive de haut niveau sur le thème du débat général :**  
***Renforcer le régime mondial applicable aux migrants et aux réfugiés : le besoin de solutions politiques fondées sur des données probantes***

La PRESIDENTE présente les personnalités spécialement invitées à prendre la parole à la séance interactive de haut niveau : M. W. Lacy Swing, Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ; M. Z.R. Al Hussein, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ; et M. F. Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Elle présente aussi la modératrice de la séance, Mme C. Doole, ancienne journaliste de la BBC.

La MODERATRICE dit combien elle est honorée d'animer le débat avec des orateurs aussi éminents sur la question de la conduite à tenir face aux flux migratoires et aux mouvements de réfugiés. Le sujet passionne de toute évidence la Présidente de l'UIP qui, par son allocution d'ouverture, a montré l'importance qu'elle attache à la participation de l'UIP au débat sur cette question majeure.

La PRESIDENTE répond que l'UIP participe effectivement au débat depuis quelque temps par le biais de son Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire. Comme déjà signalé, l'UIP a étudié le sujet à sa récente Audition parlementaire annuelle à New York. En continuant à faire de son mieux pour que le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières devienne une réalité, l'UIP se réjouit d'entendre ce que ses invités spéciaux ont à lui dire.

La MODERATRICE demande au Directeur général de l'OIM quels sont à son avis les défis à relever actuellement dans la gestion des migrations.

M. W. LACY SWING (OIM), *invité spécial*, dit que le nombre des migrants atteint des niveaux sans précédent. Dans la majorité des cas, leur voyage se déroule sans histoire. Malheureusement cependant, la migration forcée est en passe de devenir une mégatendance. De nombreux facteurs y contribuent et ils sont inscrits dans la durée ; ce sont notamment les conflits armés, les changements climatiques et l'opposition démographique entre le Sud, peuplé de jeunes à la recherche d'un emploi, et le Nord vieillissant qui a besoin de main-d'œuvre et de qualifications.

Les parlementaires peuvent être un atout de taille dans la conception d'une approche globale de la migration et des mouvements de réfugiés. Premièrement, ils ont un pouvoir politique parce que, en tant de législateur, ils ont qualité pour adopter les lois propres à ouvrir des voies légales à la migration et à assurer le succès des mesures d'intégration. Ce faisant, ils peuvent souhaiter envisager des mesures pour lutter contre la traite des êtres humains, dépénaliser les situations irrégulières et ouvrir aux migrants l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres services publics. Il en résulte que les parlementaires ont naturellement le pouvoir d'être associés au pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et d'en faciliter l'application.

Deuxièmement, les parlementaires ont le pouvoir de la parole en ce sens que les commentaires qu'ils font en public peuvent effectivement alimenter ou désamorcer la xénophobie et l'hostilité envers les migrants. La plupart des pays ont été construits sur le dos des migrants dont il est avéré qu'ils contribuent toujours à la richesse générale, même s'ils ne représentent que trois à cinq pour cent de la population totale. Troisièmement, les parlementaires tiennent les cordons de la bourse puisqu'il leur appartient de décider des crédits budgétaires à allouer à la mise en œuvre de la politique migratoire et à la prestation de services aux migrants. La migration n'est pas un problème à résoudre mais une réalité aussi vieille que l'humanité elle-même, qui a le devoir d'apprendre à la gérer.

Etant donné les défis à relever, il dit que le pacte mondial devrait répondre aux besoins du grand nombre des migrants qui ne remplissent pas les conditions pour bénéficier de la protection officielle de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés (Convention de 1951 sur les réfugiés). Parmi eux se trouvent un très grand nombre de femmes – un migrant sur deux est une femme – ainsi que d'autres personnes qui, comme elles, n'ont rien fait de répréhensible, comme les victimes de la traite et les mineurs non accompagnés. Toutes ces personnes sont simplement en quête d'une vie meilleure et ont besoin d'aide et de protection.

La MODERATRICE demande au Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, pourquoi il est important d'avoir un pacte mondial sur les réfugiés en plus de la Convention de 1951 sur les réfugiés.

M. F. GRANDI (HCR), *invité spécial*, dit que les deux pactes mondiaux en préparation arrivent à point nommé et sont utiles dans la mesure où les flux migratoires sont de plus en plus mélangés et complexes à gérer. Sur le nombre sans précédent de "migrants", beaucoup sont des réfugiés qui n'ont pas eu d'autre choix que de partir. Ayant perdu la protection de leur Etat, ils ne peuvent pas rentrer dans leur pays d'origine sans mettre leur vie en danger. Les réfugiés restent désormais en exil plus longtemps, souvent pendant près de vingt ans. Il convient de dissiper l'idée que seuls les pays à haut revenu sont touchés par les flux migratoires ; la plupart des réfugiés et des personnes déplacées se trouvent dans des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, ce qui pose nombre de problèmes, comme leur concentration dans les agglomérations urbaines.

Il existe de nombreux exemples de pays qui, malgré des ressources limitées, accueillent les réfugiés à bras ouverts alors qu'ailleurs, notamment dans le Nord, ceux-ci sont physiquement expulsés, relégués dans des camps où ils sont enfermés, soumis à des restrictions légales et refoulés dans leurs pays. Le pacte mondial sur les réfugiés est donc l'occasion de procéder dans la pratique à un partage des responsabilités internationales en matière de protection des réfugiés qui soit conforme aux principes énoncés dans la Convention de 1951 sur les réfugiés et dans de nombreux instruments régionaux relatifs aux réfugiés. C'est aussi l'occasion de réfléchir sur l'instrumentalisation politique des réfugiés et des migrants, souvent accusés de voler des emplois,



d'apporter l'insécurité ou de mettre des valeurs en péril alors qu'ils fuient simplement des situations dans lesquelles leur vie est menacée. Pour les parlementaires, c'est l'occasion de rectifier le tir, en particulier dans leur discours politique, en soulignant la responsabilité de sauver des vies, d'offrir une protection à ceux qui en sont privés et de rechercher avec détermination des solutions pour les migrants qui se fondent sur des principes.

Concernant les liens entre les deux pactes mondiaux, il dit que les réfugiés et les migrants sont deux groupes distincts, d'où l'existence de deux pactes mondiaux séparés. De plus, ceux-ci ont des bases légales différentes ; le corpus du droit international relatif aux réfugiés est plus fourni que sur les migrants. Les liens entre les deux pactes mondiaux sont néanmoins nombreux car réfugiés et migrants sont exposés à bon nombre de risques semblables. On est donc en train d'explorer les synergies et les références croisées par souci de cohérence et de complémentarité entre les deux pactes.

M. W. LACY SWING (OIM) dit que c'est précisément pour cette raison que son équipe travaille en liaison étroite avec celle de M. F. Grandi. En effet, avec la question des migrations, on pénètre en terre inconnue : il a fallu attendre 2016 pour qu'elle soit débattue aux Nations Unies pour la première fois. L'objet des pactes mondiaux est de protéger les intérêts des migrants et des réfugiés.

La MODERATRICE demande au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, quelles sont les difficultés liées à la protection des droits de l'homme des migrants et des réfugiés, étant donné leur vulnérabilité particulière.

M. Z.R. AL HUSSEIN (HCDH), *invité spécial*, dit que tous les migrants ont des droits, quels que soient leur nationalité ou leur lieu d'origine. Le nationalisme et le chauvinisme sont en progression, de même que les contrôles aux frontières que tiennent à renforcer des esprits de plus en plus fermés qui tendent à voir dans les migrants des extrémistes potentiels. Cet esprit mesquin qui transparaît dans le discours n'est pas tenable. Il s'agit donc de décider si l'on va poursuivre dans cette voie ou améliorer le sort de chacun en protégeant les plus vulnérables, en prévenant des abus tels que la pénalisation et le placement en détention de migrants, en particulier d'enfants, et le refoulement dans des pays à risque, et ouvrir de nouvelles perspectives à la migration légale. Il fait mention de l'ensemble de principes et de lignes directrices sur la protection des droits de l'homme des migrants en situation vulnérable, publié sous forme d'appendice à son récent rapport sur le sujet au Conseil des droits de l'homme ([A/HRC/37/34/Add.1](#)), et les engage instamment à rejoindre la campagne menée sur les réseaux sociaux #standupformigrants.

La MODERATRICE demande aux intervenants quel est à leur avis le plus grand défi à relever dans les consultations en cours sur les deux pactes.

M. W. LACY SWING (OIM) dit que la grande difficulté sera de décider des moyens à employer pour tenir les engagements qui auront été pris dans les pactes mondiaux, ce qui va nécessiter un examen périodique tous les trois à quatre ans ; un développement des capacités de mise en œuvre ; et la poursuite des consultations sur les questions non résolues telles que le moyen de concilier le but de l'Europe, qui veut inciter davantage de migrants à regagner leurs pays d'origine, avec celui de l'Afrique, qui demande l'ouverture de nouvelles voies légales d'immigration en Europe.

M. F. GRANDI (HCR) se rallie à ce jugement et dit qu'il sera difficile aussi de venir à bout de la dichotomie entre pays d'accueil et pays donateurs qui ont des priorités très différentes et de faire des migrants et des réfugiés un sujet de préoccupation mondiale capable d'inspirer aux gouvernants un sens de la responsabilité partagée et de l'engagement. Il est donc indispensable d'encourager d'autres formes de coopération sur des questions telles que les programmes de réinstallation et les voies légales de la migration comme par exemple les bourses, les projets de formation et les visas humanitaires.

M. Z.R. AL HUSSEIN (HCDH) dit que le défi le plus évident consiste à changer les mentalités de ceux qui pensent que la diversité est une menace et qu'il ne faut pas encourager l'immigration. Ces points de vue mèneraient à la catastrophe s'ils devaient se diffuser encore. Les pays désireux de protéger leurs nationaux doivent tendre à la protection de tous les membres de la communauté mondiale. Il appartient aux gouvernements et aux parlements d'empêcher l'intolérance de gagner du terrain en réagissant plus énergiquement face à ceux qui estiment que la diversité est à éviter.



Sondé sur les éventuelles solutions innovantes qui se dégageront des consultations, il répond que la réaction extrême face aux migrants s'apparente dans certaines régions à une hystérie et à une paranoïa de masse, mais ceux qui ont cette réaction ne représentent qu'un très faible pourcentage de la population mondiale. L'ouverture de voies légales à la migration va remettre en perspective l'ampleur du défi. De nombreux politiciens s'emploient malheureusement à attiser la haine et à répandre leur venin, ce qui n'est pas la bonne manière de faire de la politique. Il faut en finir avec de telles réactions qui mettent tout le monde en danger.

Sur la question de savoir si le travail avec les collectivités et le secteur privé a fait ressortir des solutions novatrices ou prête à l'optimisme pour une raison ou pour une autre, il dit qu'il faudra appliquer des solutions novatrices si l'on veut élaborer des instruments qui aident les pays sans grandes ressources, lesquels sont les plus touchés par les questions de migration et de réfugiés. Il trouve encourageant que des institutions et des organes bilatéraux de coopération qui ne s'étaient jamais occupés de réfugiés, parce qu'ils avaient toujours estimé que ces questions étaient d'ordre humanitaire, investissent aujourd'hui dans l'assistance aux réfugiés. Sur le long terme, les réfugiés ont besoin d'instruction et de moyens d'existence, tandis que les communautés d'accueil ont besoin d'aide pour pouvoir subvenir à ces besoins. On voit donc des organisations d'aide au développement s'impliquer dans le pacte mondial sur les réfugiés et celui-ci susciter un vif intérêt dans le secteur privé, la société civile, les milieux universitaires et les villes. Il est vital pour le succès de ce pacte, qui concerne toute la société, que les parlementaires s'y intéressent et y participent.

La MODERATRICE demande à M. W. Lacy Swing s'il trouve dans les consultations des motifs d'encouragement.

M. W. LACY SWING (OIM) dit qu'il juge encourageant que des chefs d'Etat se soient engagés à négocier un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Les parlementaires doivent continuer à s'engager pour faire évoluer le discours toxique qui met en danger la vie des migrants et prive les pays de destination comme les pays d'origine de leurs contributions. Il faut accueillir la diversité. Certains pays s'attachent paradoxalement à essayer de protéger quelque chose qui n'existe plus. En effet, toutes les sociétés sont déjà multiculturelles, multi-ethniques et multilingues et le seront encore plus à l'avenir. Il faut donc une politique à long terme qui tienne compte de tous les aspects et cela demande de l'imagination et un esprit d'innovation.

La MODERATRICE, constatant que le mandat de quatre ans de M. Z.R. Al Hussein touche à sa fin, lui demande quel message il souhaite transmettre concernant la protection des droits de l'homme.

M. Z.R. AL HUSSEIN (HCDH) dit que ce qui le préoccupe le plus, c'est de voir l'ordre mondial se désintégrer peu à peu, le discours public sacrifier le bon sens à la recherche d'un gain à court terme, et le mépris des règles de comportement internationales. Tout cela revient à renier ses obligations envers les générations futures. Comment reconstruire ce qui a été détruit sans créer de cataclysme ? Cette question le préoccupe aussi. Ce serait une pierre angulaire du droit international qui disparaîtrait si l'on continuait à s'en prendre aux secteurs les plus vulnérables de la société, comme aux migrants en situation irrégulière, avec si peu de personnes pour les défendre. Les êtres humains ont besoin de lois parce qu'ils ne sont pas dignes de confiance, n'écoutent pas et ne s'acquittent pas de leurs obligations. Tous les parlements jouent donc un rôle essentiel en veillant à ce que les Etats adhèrent aux instruments relatifs aux droits de l'homme qui sont contraignants pour le judiciaire, l'exécutif et même le législateur, qui a le devoir de protéger les citoyens.

La MODERATRICE demande à la Présidente de l'UIP quel rôle jouent les parlements dans les pactes mondiaux.

La PRESIDENTE dit que les parlements doivent être associés aux consultations sur les pactes mondiaux et que l'UIP a participé activement aux différents stades du processus. Il est aussi de la responsabilité des parlements de continuer à se mobiliser en améliorant la législation en vigueur et en veillant à ce que les priorités nécessaires soient prises en compte dans les budgets. Ce n'est pas se montrer responsable que de répondre à une situation de crise ou à une difficulté par la xénophobie et un discours de haine. Les hommes et les femmes politiques doivent donner l'exemple et fonder leurs décisions sur des éléments probants pour que les politiques nationales donnent des résultats au niveau international et fassent reculer l'exclusion, sans quoi rien ne changera.

La MODERATRICE signale la parution de deux guides de l'UIP à l'usage des parlementaires : le *Guide sur la protection internationale des réfugiés et la mise en place de systèmes d'asile nationaux*, produit avec le HCR ; et *Migrations, droits de l'homme et gouvernance*, co-publié avec le HCDH et l'Organisation internationale du Travail (OIT), puis invite les délégués à poser des questions.

Une déléguée de l'ITALIE, évoquant l'expérience de son pays qui a dû faire face pratiquement seul à l'afflux des migrants sur ses côtes, demande ce qu'il faut faire pour que la responsabilité de la gestion des migrations soit partagée.

M. F. GRANDI (HCR) dit que le système européen de partage des responsabilités s'est visiblement effondré en 2015 lorsque les migrants sont arrivés en grand nombre. Le HCR a insisté depuis sur la mise en place de mécanismes de partage des responsabilités dans les unions politiques qui prévoient, comme l'Union européenne, un système approuvé de relocalisation, mais il y a eu peu de réactions. Un des buts du pacte mondial sur les réfugiés est de proposer des solutions pratiques de partage des responsabilités. Dans ce contexte, on attend de l'Europe qu'elle mène le débat de manière positive au lieu de donner un exemple regrettable auquel des pays beaucoup moins fortunés peuvent se référer lorsqu'on leur demande d'assumer leur part de responsabilité.

Un délégué du KENYA demande comment le HCR peut aider des pays peu fortunés comme le Kenya, où se trouve l'un des camps de réfugiés les plus anciens et les plus étendus au monde, à supporter la charge supplémentaire qu'entraîne l'accueil d'un grand nombre de réfugiés. De plus, étant donné que les camps de réfugiés sont parfois le terreau du terrorisme, que peut-on faire pour que les pays puissent continuer à accueillir les réfugiés sans mettre en danger leur sécurité nationale ?

M. F. GRANDI (HCR) dit que l'approche adoptée dans le cadre général élaboré par le HCR pour le pacte mondial sur les réfugiés s'appliquera à ces pays. Le HCR encourage les organisations d'aide au développement nanties à soutenir ce cadre pour compléter l'action humanitaire, qui est relativement limitée, et à investir dans les secteurs touchés par la présence des réfugiés, tels que l'environnement, l'équipement et les services publics. S'il est institutionnalisé, ce cadre promet de changer les règles du jeu pour les pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés dans des zones souvent exposées aux aléas climatiques où les ressources sont rares.

Une déléguée de l'AFGHANISTAN demande ce que l'on fera dans les cas où les réfugiés sont expulsés en masse par opportunisme politique et ce qui est prévu pour les réfugiés apatrides, en particulier les mineurs non accompagnés et les femmes.

Une déléguée de l'ALLEMAGNE demande quel est le statut des personnes qui se retrouvent sans toit ni moyens d'existence en raison des effets des changements climatiques et dont le nombre va augmenter rapidement, selon les prévisions.

Un délégué de la REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA exhorte les organisations internationales représentées par les invités spéciaux à venir en aide aux Vénézuéliens qui se battent pour ouvrir un corridor humanitaire et alléger les souffrances qui continuent à forcer des milliers de personnes à émigrer vers les pays voisins.

Un délégué du CANADA dit que les migrants ont toujours été le moteur de l'économie canadienne. C'est sur la diversité qu'est fondé le succès de son pays. Il demande comment le secteur privé, qui est le premier employeur de migrants, va être associé au pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et comment on peut l'encourager à accepter l'idée que la diversité est une condition du succès de ses opérations nationales et transnationales.

Un délégué du SOUDAN demande quelles pressions politiques on peut exercer sur les décideurs des pays d'origine et de destination.

Une déléguée du BANGLADESH demande comment on pourrait inciter les autorités du Myanmar à arrêter de persécuter les Rohingyas, à rapatrier les réfugiés rohingyas en toute sécurité et à leur permettre de vivre dignement. Le Bangladesh met tout en œuvre pour subvenir aux besoins des réfugiés sur son sol mais a besoin d'un soutien international continu pour le faire.

M. F. GRANDI (HCR) dit que le nombre, l'importance et la diversité des questions posées par les délégués montrent combien il est nécessaire que les parlements nationaux en débattent. En réponse à certaines de ces questions, il dit que les pratiques des retours forcés et du

refoulement sont contraires à l'esprit et à la lettre de la Convention de 1951 sur les réfugiés et à d'autres instruments du droit international et doivent être découragées et condamnées. Il est toutefois nécessaire, dans ce contexte, de veiller à ce que les pays accueillant des réfugiés pour de nombreuses années continuent à recevoir un appui approprié.

S'agissant des pressions politiques, les organisations multilatérales telles que le HCR ont pour fonction de servir de tampon et de protéger les réfugiés des réactions politiques inévitables en suggérant des mesures efficaces et fondées sur des principes pour faire face à ce genre de situation. Pour ce qui est des réfugiés rohingyas, ils ont le droit de rentrer au Myanmar en toute sécurité et dans la dignité si tel est leur vœu. Cependant, ils doivent d'abord être sûrs de leurs droits au Myanmar où la reconstruction et le développement doivent reprendre. Le HCR a entamé des discussions complexes avec les autorités du Myanmar sur leur situation mais les conditions du retour des Rohingyas sont encore à examiner. Le HCR a aussi lancé récemment un appel de fonds pour venir en aide aux nombreux pays qui accueillent de plus en plus de migrants vénézuéliens. Il est en pourparlers avec les autorités vénézuéliennes concernant la protection de ces migrants et l'assistance à leur apporter et appelle de ses vœux un règlement de la situation politique et économique, qui arrêterait l'exode préoccupant en provenance de ce pays.

M. W. LACY SWING (OIM) répondant aux questions posées par les délégués, dit qu'il est important de soutenir l'approche de prévention des conflits prônée par le Secrétaire général des Nations Unies en anticipant le conflit et en gardant le cap sur la paix là où une action préventive est entreprise. Deuxièmement, il faut garder le sens des proportions. Les mérites des pays voisins des zones de conflit qui laissent leurs frontières ouvertes aux migrants et qui le paient cher, aux plans économique et politique, ne sont pas suffisamment reconnus. De même, les migrants qui ont fui vers l'Europe ces dernières années représentent moins de 0,5 pour cent de la population européenne. Pourtant, peu de pays se sont montrés prêts à coopérer et certains ont même carrément refusé de le faire, tout cela, faute d'une politique migratoire générale. On a aussi tendance à oublier que de nombreux pays, lorsqu'ils accueillent des réfugiés, le font pour de longues périodes. Troisièmement, les fonds des rares mais généreux donateurs prêts à ouvrir leur bourse pour faire face aux conséquences d'un conflit font l'objet d'une concurrence féroce, la situation des réfugiés rohingyas en est un exemple typique. Enfin, la question des migrants et des réfugiés climatiques se fait de plus en plus pressante et appelle des mesures d'adaptation. Certains Etats insulaires du Pacifique, par exemple, achètent actuellement des terres pour pouvoir y transférer leur population lorsque montera le niveau de la mer.

M. Z.R. AL HUSSEIN (HCDH) répondant à la préoccupation soulevée à propos de la sécurité nationale, dit que tout Etat est tenu de protéger sa population des activités terroristes mais que ce point de vue revient en force. Si le terrorisme peut causer d'énormes dommages, il provoque rarement l'effondrement d'Etats alors que des Etats peuvent aisément provoquer leur propre perte en faisant face d'une certaine manière aux menaces terroristes et aux flux migratoires. Il convient donc de souligner ce fait d'une importance capitale et de le rappeler encore et encore. Il rend hommage à tous les pays qui ouvrent leurs frontières à ceux qui fuient les effets des changements climatiques ou une autre catastrophe et qui les accueillent. Il convient de souligner et de rappeler dans tous les cas le caractère central des droits de l'homme. Il exhorte donc les parlementaires à veiller à ce que l'exécutif de leurs pays respectifs applique les recommandations émanant de l'Examen périodique universel qui passe au crible les réalisations de chaque Etat en matière de droits de l'homme.

La MODERATRICE demande à chacun des invités spéciaux de transmettre à l'auguste assemblée un message clé sur lequel chacun pourra méditer de retour chez lui.

M. F. GRANDI (HCR) dit que les parlementaires doivent résister à la tentation de la facilité et s'abstenir de répondre aux très sérieuses préoccupations de leur électorat en rendant responsables de l'insécurité, du chômage et du déclin des valeurs, qui sont au cœur de ces préoccupations, des gens qui n'y sont pour rien. Agir de la sorte pour gagner des voix ne fera qu'aggraver la situation actuelle et amoindrir la part de l'humanité, valeur fondamentale et fédératrice.

M. W. LACY SWING (OIM) dit que, premièrement, les déplacements de populations à grande échelle sont inévitables et vont se poursuivre, ce qui implique pour les élus la responsabilité de les gérer. Deuxièmement, cette mobilité, qui répond aux besoins de main-d'œuvre et de qualifications, est aussi nécessaire au développement des économies, compte tenu surtout de la fracture démographique entre le Nord et le Sud. Troisièmement, cette mobilité est tout

à fait souhaitable et des programmes d'éducation et d'information doivent être mis en place pour favoriser l'intégration effective des migrants dans la société. L'histoire récente des migrations remonte à la Seconde Guerre mondiale et ne devrait faire l'objet ni d'un déni ni d'une amnésie collective. Les migrations sont un problème à gérer et non à fuir.

M. Z.R. AL HUSSEIN (HCDH) dit qu'il n'y a rien de courageux ni d'héroïque à s'en prendre aux plus faibles ou à les exploiter. Le monde doit laisser plus de place à l'humanité, à la générosité et à la bonté et tourner le dos aux politiques qui divisent. Il doit écouter les appels des victimes et des migrants sous pression et diriger d'abord et surtout son attention sur eux.

La PRESIDENTE ajoute que l'UIP tire sa pertinence et sa force de ses Membres, les parlements du monde qui représentent les voix de millions de personnes ayant foi en leur capacité de changer des réalités douloureuses. Les parlementaires ont ainsi la responsabilité d'assurer le suivi des pactes mondiaux en exprimant leurs points de vue et opinions et en mettant leurs fonctions législatives et budgétaires au service de la protection des droits de l'homme des migrants et des réfugiés, qui sont parmi les plus vulnérables et ont besoin de leur aide.

La MODERATRICE remercie les invités spéciaux et tous ceux qui ont posé des questions. Leurs contributions ont fait tout l'intérêt de cette séance interactive.

*En signe de gratitude aux invités spéciaux, la Présidente remet à chacun d'eux une plaque commémorative représentant le Siège de l'UIP, la Maison des Parlements.*

*Mme M.N. Mensah-Williams (Namibie), Vice-Présidente de l'Assemblée, prend place au fauteuil présidentiel.*

#### Point 3 de l'ordre du jour

### **Débat général sur le thème *Renforcer le régime mondial applicable aux migrants et aux réfugiés : le besoin de solutions politiques fondées sur des données probantes*** (A/138/3-Inf.1)

La PRESIDENTE dit que, suivant la pratique habituelle, le débat général sera précédé de déclarations exposant les points de vue des femmes et des jeunes sur son thème.

Mme M.N. MENSAH-WILLIAMS (Namibie), s'exprimant en qualité de Présidente du Bureau des femmes parlementaires, dit que les femmes émigrent tout autant que les hommes mais que les migrantes sont plus exposées aux risques d'exploitation et de mauvais traitement, notamment de traite. Il est urgent de changer le régime mondial des migrations qui offre actuellement une protection insuffisante aux femmes migrantes et réfugiées, dont la contribution et les besoins spéciaux doivent être reconnus. Il incombe aux parlementaires de s'assurer, au niveau national, de l'intégration systématique de la dimension de genre dans les lois et politiques sur la migration, afin, notamment, d'identifier les multiples formes de discrimination subies par les femmes et les filles. Ils ont le devoir de veiller à ce que les femmes migrantes, réfugiées ou apatrides bénéficient d'une protection efficace et d'obtenir des résultats. Ils ont pour guides les traités internationaux et régionaux ayant force obligatoire, en particulier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Il n'est plus possible de percevoir les femmes migrantes et réfugiées essentiellement comme des victimes quand le Programme de développement durable à l'horizon 2030 prévoit l'autonomisation de toutes les femmes. Plus que jamais, il est crucial que les femmes migrantes et réfugiées aient accès à la prise de décision dans leurs foyers et leurs communautés et, en cas de déplacement forcé, à l'organisation et à la gestion des camps de réfugiés. Les parlementaires ont le pouvoir de créer un environnement qui le leur permette, en veillant à ce que les femmes migrantes et réfugiées connaissent leurs droits et puissent les faire valoir, en créant des forums où elles puissent exprimer leurs besoins et leurs problèmes et en s'assurant que les femmes de toutes origines, migrantes comprises, sont représentées dans les institutions politiques. L'intégration des femmes migrantes et réfugiées contribue grandement à rendre les sociétés inclusives, étape obligée vers des démocraties pacifiques et résilientes.

Mme R.B. ITAMARI CHOQUE (Etat plurinational de Bolivie), membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, expose le point de vue des jeunes sur le thème du débat général. Elle dit que les migrants sont en grande partie des jeunes. L'insertion socio-économique des jeunes

migrants et réfugiés a des répercussions incalculables sur leur avenir et sur celui du pays d'accueil. En traitant de ce sujet à leur quatrième Conférence mondiale, qui s'est tenue au Canada en novembre 2017, les jeunes parlementaires ont relevé le paradoxe que constituent la construction de murs, les interdictions de sortie du territoire, les discours de haine et la xénophobie à l'ère de la mondialisation et de l'interconnectivité. La migration est une opportunité dont il convient de tirer parti par la mise en place d'un régime mondial garantissant des migrations ordonnées, un traitement équitable des migrants et le respect de leurs droits de l'homme.

La première chose à faire pour progresser dans ce sens consiste à aborder la question sous l'angle des droits de l'homme, ce qui suppose que les instruments protégeant les droits de l'homme des migrants soient ratifiés et que les gouvernements aient à répondre de leur mise en application. Deuxièmement, il faut une politique qui soit fondée sur des éléments probants – et donc des données ventilées – sur les jeunes migrants et réfugiés. Troisièmement, priorité doit être donnée à l'accès des jeunes aux soins de santé et à une éducation de qualité qui leur ouvre des débouchés sur le marché du travail, ainsi qu'aux programmes pour entrepreneurs. Quatrièmement, il faut adopter des lois et des politiques propres à protéger les jeunes migrantes et réfugiées de la discrimination et des mauvais traitements, notamment de la violence sexuelle et sexiste. Elle invite les parlementaires à suivre l'exemple de certains chefs autochtones au Canada qui ont coutume de prendre leurs décisions en fonction des effets qu'elles auront sur la septième génération à venir. Agir ainsi en prenant les jeunes pour guide serait la promesse d'un avenir moins sombre.

La PRESIDENTE, après avoir signalé une note du Comité exécutif sur le comportement à avoir lorsque des propos injurieux sont tenus dans les réunions de l'UIP (EX/278/16-Inf.1), invite les délégués à s'exprimer sur le thème du débat général. Elle ouvre le débat de haut niveau, réservé aux présidents de parlement.

M. R.A. ONOUVIET (Gabon) dit que les êtres humains ont toujours franchi les frontières à la recherche d'une vie meilleure. Cependant, sans voies migratoires légales, leur voyage est devenu souvent une entreprise à haut risque, situation à laquelle les responsables politiques doivent chercher à mettre fin. La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants a déclenché un processus qui tend à combler les lacunes du régime international existant en cherchant à établir un système de responsabilité partagée pour la protection des migrants et à adopter une approche systématique par l'élaboration du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du pacte mondial sur les réfugiés.

Le Gabon est partie aux principaux instruments internationaux et régionaux relatifs aux réfugiés et a adopté des lois qui s'alignent sur ces instruments. Il s'emploie à promouvoir l'intégration des migrants par souci non seulement de leur bien-être socio-économique mais aussi de son propre développement et à mettre en place les mécanismes inclusifs, transparents, équitables et durables dont il a besoin pour venir en aide aux personnes en crise dans le respect des principes humanitaires. Le Gabon a marqué la Journée mondiale des réfugiés et a une commission qui traite de questions telles que les rapatriements volontaires et les demandes de permis d'établissement, qui émanent en particulier de réfugiés congolais. Ayant été longtemps ciblé par les trafiquants d'enfants, il a adopté une loi pour combattre en particulier la traite des enfants, mené des campagnes pour sensibiliser le public et fourni un hébergement et un soutien psychosocial aux victimes. Il est résolu à soutenir les efforts internationaux entrepris pour apporter des solutions durables aux questions des migrants et des réfugiés, notamment en coopération avec les pays d'origine et les pays tiers, et pour s'attaquer aux causes profondes des migrations.

M. P. KATJAVIVI (Namibie) dit que beaucoup de gens engagés dans des luttes de libération ont fait l'expérience directe des effets d'un conflit sur une nation, sa population et ses biens. A l'heure actuelle, les poches de conflit qui subsistent dans différentes régions du monde engendrent de grandes souffrances qui poussent les gens à émigrer, migrations qui, à leur tour, créent de nombreux problèmes. La Namibie attache un grand prix à la paix et à la stabilité qu'elle cherche à promouvoir selon sa Constitution, laquelle proclame aussi les droits égaux et inaliénables de tous les membres de la famille humaine et la primauté du droit, et considère le développement durable comme le moyen d'assurer à tous un traitement juste et équitable. Le thème débattu rappelle avec force la nécessité de parvenir à une paix durable pour créer les conditions propices à un tel développement.

Le thème place tous les gouvernements et les parlements à travers le monde devant une question ardue et complexe. D'une part, il y a des gens qui sont forcés d'émigrer pour des raisons indépendantes de leur volonté, liées à leur sécurité personnelle ou à la situation socio-économique. De l'autre, il y a des tendances criminelles liées à la traite des êtres humains, au

terrorisme et à d'autres crimes. La frontière entre les deux est souvent ténue, de sorte qu'il est difficile de déterminer avec précision quels migrants ont besoin de protection et quels sont ceux auxquels il faudrait refuser l'asile. Les débats sur les migrants doivent porter sur tous ces aspects afin de parvenir à des conclusions auxquelles tous les Membres de l'UIP puissent souscrire.

M. A. ALTARAWNEH (Jordanie) dit que la Jordanie est réputée pour être un pays pacifique et stable, prêt à partager ses ressources limitées avec tous ceux qui viennent se réfugier sur son territoire. Fermement attachée aux valeurs qui sous-tendent la nation et aux principes du droit international, elle a le sentiment que deux poids, deux mesures sont appliqués, le terrorisme d'Etat étant montré du doigt dans certains cas et passé sous silence dans d'autres. Dans sa région, la Knesset israélienne a adopté des dizaines de lois racistes pendant que l'occupant israélien continue de réprimer et d'intimider les Palestiniens dans les territoires occupés, en violation de leurs droits de l'homme, et à profaner leurs lieux saints. A l'absence de conscience de la communauté internationale, qui reste sans réaction devant de telles pratiques, s'ajoutent les décisions prises par les Etats-Unis de transférer leur ambassade à Jérusalem et de réduire leur aide aux Palestiniens. La loi de la jungle triomphe et les efforts de recherche d'une paix durable ont été réduits à néant.

La Jordanie a accueilli sur son territoire plus d'un million de réfugiés syriens qui ont fui leur pays dévasté par le conflit. Elle doit faire le meilleur usage de ses ressources pour subvenir à leurs besoins tout en exerçant la plus grande vigilance à ses frontières pour empêcher l'infiltration de terroristes. Le conflit syrien ne sera réglé que par des négociations entre toutes les parties. Il faudra aussi une coopération internationale de longue durée pour éradiquer le terrorisme qui a détruit l'Iraq, autre pays auquel la Jordanie est toujours venue en aide. La réunification et la reconstruction de l'Iraq progressent, maintenant que les forces terroristes qui prétendaient agir au nom de l'islam, la religion de la paix, de la tolérance et de la modération, en ont été chassées.

#### **Etablissement d'un quorum**

Mme A. FILIP (Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures de l'UIP) annonce que le quorum a été fixé à 59, conformément à l'article 33.2 du Règlement de l'Assemblée, les délégations participant à la première séance plénière étant au nombre de 116.

*La séance est levée à 13 h 30.*

## Séance du dimanche 25 mars

(Après-midi)

*La séance est ouverte à 14 h 45 sous la conduite de M. M.A. Oquaye (Ghana), Vice-Président de l'Assemblée.*

Point 3 à l'ordre du jour

### **Débat général sur le thème *Renforcer le régime mondial applicable aux migrants et aux réfugiés : le besoin de solutions politiques fondées sur des données probantes***

*Reprise du débat*

M. A. BENSALAH (Algérie) dit que la question des migrations doit être abordée d'une manière globale, c'est-à-dire en tenant compte d'aspects tels que la sécurité, les droits de l'homme, les causes des situations d'instabilité et de conflit armé, les inégalités sociales et le chômage. La migration légale représente une source de richesse légitime tant pour les pays d'origine que pour les pays d'accueil, tout en ayant des effets positifs sur le développement. Cela dit, lorsque l'on entreprend de faire face aux flux migratoires à grande échelle liés à l'asile, les intérêts légitimes des pays d'origine, de transit et de destination doivent être pris en compte à parts égales. Les vastes flux de migration clandestine sont à l'origine de nombreuses pertes humaines et catastrophes humanitaires. L'Algérie est un pays d'origine, de transit et de destination. Aussi, le Gouvernement fait tout ce qui est en son pouvoir pour que le pays respecte toutes les obligations internationales en la matière et qu'il coopère avec ses pays et organisations partenaires. On peut s'attaquer aux causes profondes de l'émigration de masse en veillant au développement durable, en luttant contre le terrorisme et en réglant les conflits. Cela étant, l'intervenant appelle la communauté internationale à trouver une solution au conflit sur le Sahara occidental qui soit conforme au droit international. L'Algérie refuse toute tentative de modifier le statut juridique de la ville de Jérusalem et demande la reconnaissance d'un Etat palestinien avec Jérusalem comme capitale. Enfin, l'intervenant appelle la communauté internationale à tout mettre en œuvre pour trouver des solutions politiques face aux situations en Libye, en République arabe syrienne et au Yémen.

M. I. KOBAKHIDZE (Géorgie) dit que, pendant plus de 25 ans, au moins 280 000 Géorgiens ont été déplacés à l'intérieur de leur pays après avoir fui les conflits ravageant les régions d'Abkhazie et de Tskhinvali. Les Géorgiens ainsi que des citoyens d'autres origines ont été expulsés dans le cadre d'une tentative de nettoyage ethnique après que ces territoires ont été illégalement et violemment occupés par la Fédération de Russie dans les années 90. La Fédération de Russie occupe aujourd'hui encore 20 pour cent du territoire de la Géorgie et commet constamment de graves violations des droits de l'homme en limitant la liberté de circulation, en séparant des communautés et des familles et en créant des obstacles insurmontables pour le retour des personnes déplacées et des réfugiés.

Le Parlement géorgien a joué un rôle essentiel en mettant en place des mécanismes législatifs efficaces pour garantir la protection des droits de l'homme, la sécurité et la santé des migrants et des réfugiés. Même si elle compte un nombre impressionnant de personnes déplacées, la Géorgie a admis sur son territoire des migrants internationaux et des réfugiés. Après avoir été principalement un pays d'origine pendant 20 ans, la Géorgie est aujourd'hui également un pays de destination. Connaissant bien les difficultés auxquelles les migrants sont confrontés, le pays a pris d'importantes mesures pour soutenir l'intégration des réfugiés et des requérants d'asile. Des dispositions institutionnelles, normatives et pratiques ont été prises pour instaurer un régime de déplacement sans obligation de visa entre la Géorgie et l'Union européenne. En outre, une commission nationale a été mise sur pied pour coordonner toutes les politiques nationales relatives aux réfugiés et aux migrants. Cette commission dispose des capacités et des connaissances nécessaires pour gérer les difficultés qui se présentent dans ce domaine.

*Mme G. Cuevas Barron (Mexique), Présidente de l'UIP, prend la conduite de la séance.*

M. M. ALGHANIM (Koweït) déclare que des millions de personnes dans le monde sont contraintes de quitter leur foyer alors qu'elles fuient des situations de conflit, d'occupation et d'agression. L'arrivée massive de migrants constitue un lourd fardeau pour les pays d'accueil. Il faut remédier aux conséquences de la migration forcée. Jusqu'à l'afflux massif en Europe de



réfugiés en provenance de la République arabe syrienne, de nombreux Etats n'avaient pas saisi la gravité d'une situation qui est aujourd'hui devenue une crise humanitaire majeure. Au Koweït, les autorités font porter leurs efforts d'assistance sur des questions humanitaires plutôt que politiques, et exhortent toutes les parties prenantes, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), à assumer leurs responsabilités. Soixante-dix ans après que le territoire palestinien a été usurpé et que les massacres ont commencé, le peuple palestinien continue d'être victime du plus important retrait forcé de l'Histoire. Malgré les nombreuses résolutions des Nations Unies à ce sujet, la puissance occupante se montre toujours plus arrogante. On compte actuellement environ 5,5 millions de réfugiés palestiniens dans le monde. Les leçons de l'Histoire doivent être mises en avant et l'on n'oubliera pas les souffrances qu'endure le peuple palestinien. Le monde libre se soulèvera contre une telle injustice.

M. S.A. SADIQ (Pakistan) dit que, alors que le discours public sur les migrants et les réfugiés est souvent imprégné de haine, de discrimination et de xénophobie, quelque 258 millions de personnes ont quitté leur pays d'origine : des migrants ayant choisi de partir à la recherche d'un avenir meilleur, mais aussi des personnes ayant connu la terreur, la persécution et la peur. Cinq mois après que la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP s'est penchée sur la grave crise humanitaire du peuple rohingya et sur la persécution et les violentes attaques à son encontre, la situation n'a pas changé. Au Moyen-Orient, des crises ravagent la Syrie et le Yémen, et une quatrième génération de Palestiniens grandit dans des camps de réfugiés.

Le Pakistan a toujours été ouvert aux demandeurs d'asile. Malgré ses propres difficultés politiques et économiques, il n'a jamais manifesté un sentiment de xénophobie ou fait preuve de violence contre les étrangers. Le fait d'être un pays d'accueil est une lourde contrainte. Or, plus de 80 pour cent des réfugiés dans le monde sont accueillis dans des pays en développement. Répondre aux défis de la migration doit être la responsabilité de l'ensemble de la communauté internationale, mais en réalité, cette charge n'est pas répartie équitablement. Une coopération est nécessaire pour combler les lacunes en matière de protection, mais il faudra également s'attacher à trouver des solutions durables aux causes profondes des déplacements forcés afin que les réfugiés puissent rentrer chez eux en toute sécurité et dans la dignité. La migration est un levier de croissance ; elle crée de nouvelles opportunités et expériences tant pour les communautés des pays d'origine que pour celles des pays de destination. Les parlements doivent veiller à ce que la question migratoire soit abordée de manière positive et doivent promouvoir le dialogue et la compréhension afin d'améliorer les cadres de gouvernance des migrations.

*M. A.M.. Oquaye (Ghana), Vice-Président de l'Assemblée, reprend la conduite de la séance.*

M. T. XHAFERI (ex-République yougoslave de Macédoine) dit que l'Europe a été confrontée, ces dernières années, à des flux massifs de réfugiés et de migrants. Ils ont été des centaines de milliers à transiter par la Macédoine, qui se trouve sur la route des Balkans. En dépit de ses ressources limitées, la Macédoine a tout fait pour s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu du droit international et pour fournir à toutes les personnes transitant par son territoire de quoi subvenir à leurs besoins vitaux. Toutefois, cette crise migratoire n'est pas terminée. Les migrants ne doivent pas être réduits à des chiffres. Ils sont des êtres humains et chacun d'entre eux a une histoire qui lui est propre. Les femmes et les enfants migrants sont deux fois plus vulnérables et sont souvent exposés aux pires formes de violence et d'exploitation. La communauté mondiale est liée par des obligations inscrites dans de nombreux textes internationaux. Le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine soutient les projets de pactes mondiaux sur les réfugiés d'une part, et pour des migrations sûres, ordonnées et régulières d'autre part, et entend s'employer sans réserve à leur mise en œuvre. C'est seulement en mettant un terme aux conflits et en veillant à une croissance économique durable que l'on parviendra à une solution pérenne pour remédier à la crise migratoire mondiale. Les parlements peuvent être des agents du changement en facilitant le débat public et la coopération avec la société civile, et ce afin de venir à bout des préjugés et des stéréotypes relatifs aux migrants. Ils peuvent veiller à ce que les gouvernements s'acquittent de leurs obligations à l'égard des migrants et ils peuvent promouvoir la coopération interétatique. Venir en aide aux personnes dans le besoin est une valeur civilisationnelle de base que chaque individu, société, Etat et organisation internationale se doit de respecter.

Mme T.K.N. NGUYEN (Viet Nam) estime que la protection de la dignité, des droits et des libertés des migrants ainsi que le renforcement de leur contribution au développement doivent être envisagés de manière globale. Les Parlements membres de l'UIP doivent conjuguer leurs efforts pour réduire les risques et les difficultés liés à la migration ; ils doivent également encourager

activement leurs gouvernements respectifs à régler les différends et les conflits par des moyens pacifiques, dans le strict respect du droit international. Au Viet Nam, tous les citoyens sont considérés comme égaux devant la loi. Les migrations et la mobilité de la main-d'œuvre sont encouragées en vue de renforcer le développement socio-économique. Tout en encourageant la migration légale de main-d'œuvre, les autorités vietnamiennes ont pris fermement position contre la migration illégale et notamment contre la traite des personnes et la criminalité transnationale organisée. La migration illégale est lourde de conséquences pour les plus vulnérables, notamment pour les femmes et les enfants. La coopération internationale doit être renforcée pour résoudre la crise migratoire. Le futur pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières jouera un rôle prépondérant à cet égard. Il convient de ne rien négliger pour maintenir la paix et la stabilité en faveur du développement durable et pour s'attaquer aux causes profondes des conflits. Les parlements peuvent élaborer des lois, contrôler l'action gouvernementale et veiller à l'égalité de traitement, notamment en matière d'accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi. Les plans d'action nationaux pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 veilleront à ce que personne ne soit laissé de côté. Le dialogue et la coopération seront essentiels pour lutter contre le terrorisme et la violence et pour trouver des solutions durables à la migration illégale.

M. P. NYABENDA (Burundi) annonce que, pour faire suite aux nombreux textes internationaux et en particulier à l'adoption prévue des deux pactes mondiaux sur les réfugiés d'une part et pour des migrations sûres, ordonnées et régulières d'autre part, le Gouvernement du Burundi a mis en place un vaste plan directeur national en matière de migration afin de gérer ce phénomène à court, moyen et long termes. Ce plan directeur vise à faire du Burundi un pays sûr, attractif et accueillant, sur la voie d'un développement social et économique durable. L'histoire du Burundi l'a amené à être tant un pays d'accueil qu'un pays d'origine. En 2015, des manifestations ont débouché sur une tentative de coup d'Etat qui a provoqué la fuite de nombreux Burundais dans les pays voisins. Grâce au retour progressif à la paix et à la sécurité, quelque 200 000 réfugiés ont pu rentrer chez eux et le Burundi a pu contribuer aux efforts de consolidation de la paix dans d'autres régions d'Afrique. Des préparatifs sont en cours en vue de la tenue d'élections en 2020. Des rapports erronés ont été publiés sur la situation au Burundi, ce qui risque de mettre en péril la paix et la stabilité dans ce pays. L'intervenant exprime l'espoir de voir les personnes responsables de ces actes entamer un dialogue avec les parlementaires en vue de mieux comprendre la situation réelle.

M. J. GANDINI (Uruguay) déclare que l'adoption prévue des deux pactes mondiaux marque une volonté réaffirmée de protéger la dignité et les droits de millions de personnes déplacées, réfugiés et migrants. Cela dit, ces pactes devront être dûment mis en œuvre. L'Uruguay est partie à de nombreux accords internationaux relatifs à la migration, aux réfugiés et aux droits de l'homme, et dispose d'une politique étrangère ferme et dynamique qui respecte les principes énoncés dans ces textes. Des lois ont été adoptées en vue de protéger les migrants et de leur donner accès à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres droits et garanties au même titre que les citoyens uruguayens, et ce afin d'assurer leur pleine intégration dans leur société d'accueil. Toutes les politiques nationales de l'Uruguay reposent sur les valeurs que sont l'égalité de traitement, la jouissance des droits par tous, le respect de la diversité, l'identité culturelle, l'égalité des sexes et le soutien des personnes les plus vulnérables.

Les droits de migrer, de rentrer dans son pays d'origine ou de rester de son plein gré dans son pays de destination doivent être reconnus, et la xénophobie, le racisme, la discrimination et la stigmatisation doivent être dénoncés. Les autorités uruguayennes s'efforcent de mettre en œuvre des solutions durables pour la réinsertion et la réinstallation des réfugiés. Néanmoins, la coopération intergouvernementale doit être renforcée pour que des solutions plus efficaces puissent être trouvées. Il faudra se préoccuper en particulier de la situation des victimes de la criminalité transnationale organisée, de la traite des personnes, de l'exploitation et de la violence sexiste, ainsi que de la situation des mineurs non accompagnés. Tout individu a droit à une nationalité. Les parlements doivent coopérer pour soutenir la mise en œuvre des deux pactes mondiaux et veiller à ce que des mesures adéquates soient prises pour garantir le respect de la dignité de tous les migrants.

M. B.A. SAKANDE (Burkina Faso) dit que la question des migrations doit être abordée avec réalisme, pragmatisme et compréhension, et non avec appréhension et xénophobie, qui sont des sentiments inspirés par les politiques identitaires qui prédominent aujourd'hui. En Afrique, les migrations sont souvent associées dans les esprits avec l'esclavage et la colonisation. La

colonisation a été présentée comme une opération légale, humanitaire et ayant amené la civilisation en Afrique, et a été justifiée ainsi par les puissances européennes rivales qui au fond étaient motivées par des intérêts économiques. Les premiers Africains arrivés en Europe ont été forcés à émigrer et se sont battus pour les pays européens, qu'ils ont également contribué à construire. Ces pays doivent garder à l'esprit toute l'histoire des migrations lorsqu'ils prennent en charge des migrants à l'époque actuelle. L'Afrique est confrontée à des problèmes complexes liés aux frontières et à la souveraineté nationale, et la libre circulation des marchandises est entravée par des responsables corrompus. Lorsque l'on se penche sur les causes de la migration clandestine vers l'Ouest, on ne se soucie guère des stéréotypes véhiculés par les médias : la représentation d'un Occident utopique entraîne le rejet de l'Afrique et un sentiment de pessimisme quant au fait d'y rester. Il ne suffit pas de traiter les symptômes de la migration clandestine ; il faut s'attaquer à ses causes en osant adopter une approche globale basée sur la coopération et la solidarité internationale. Aussi, le Burkina Faso se félicite de l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et encourage l'adoption du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui doit s'appuyer sur des faits probants et non sur la peur.

M. M. ALSULAMI (Parlement arabe) déclare que le peuple ayant connu la plus longue histoire marquée par les déplacements et l'asile dans le monde est le peuple palestinien, qui a subi l'une des pires formes de migration forcée pendant des décennies. Être privé de sa patrie équivaut à être condamné à une mort lente. Il est grand temps que la communauté internationale reconnaisse un Etat palestinien avec Jérusalem comme capitale. L'occupation en cours, qui est soutenue par les Etats-Unis d'Amérique, viole les résolutions des Nations Unies et sape les efforts de paix. La délégation du Parlement arabe appelle à l'ouverture d'un débat sur le statut de Jérusalem en tant que point d'urgence à ajouter à l'ordre du jour de l'Assemblée. Ces dernières années ont vu l'émergence d'importants défis migratoires, dont un grand nombre ont leur origine dans la région arabe. Conjugués à la prolifération du terrorisme dans la région et à l'ingérence d'autres Etats, les défis liés aux déplacements, à l'asile et aux migrations s'intensifient. Le terrorisme progresse dans la région – un élément de plus qui compromet la sécurité et accroît le nombre de déplacements. Le Parlement arabe appelle à la fin du terrorisme et de l'extrémisme. Il organisera, conjointement avec le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), une conférence sur les migrations et les déplacements lors de laquelle une solution globale sera étudiée et des recommandations seront formulées pour régler la situation des migrants et réfugiés arabes. Il prévoit également la tenue d'auditions parlementaires sur la situation des réfugiés syriens.

M. F. DOS SANTOS (Angola) dit que la guerre fratricide qui a sévi en Angola a entraîné le déplacement interne de quelque 3,8 millions de personnes. Près de 420 000 Angolais ont cherché refuge dans les pays voisins, et 148 000 d'entre eux ne sont pas rentrés chez eux. Depuis le retour à la paix, l'Angola est devenu un pays de destination pour près de 46 000 réfugiés en provenance de la région des Grands Lacs, notamment de la République démocratique du Congo. L'Angola est partie à plusieurs instruments internationaux relatifs à la protection des réfugiés, et a mis en place un cadre juridique national qui garantit la protection des droits des personnes vulnérables. Le Gouvernement angolais a conclu des protocoles d'accords avec le HCR sur la cessation du statut de réfugié, le retour volontaire et la réintégration. Chaque jour dans le monde, des centaines de familles sont contraintes de quitter leurs foyers en quête de paix et de stabilité, et ce pas seulement à la suite de conflits, mais aussi en raison des changements climatiques et des disparités économiques qui continuent de creuser le fossé entre riches et pauvres. Il est donc primordial de s'atteler, de manière globale et à long terme, à trouver des solutions par l'intermédiaire d'une action commune, de la coopération et de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'adoption des deux pactes mondiaux constituera un important pas en avant, et les parlementaires ont un rôle majeur à jouer dans le contrôle de la mise en œuvre de ces pactes. Ils doivent élaborer des lois et des budgets pour la protection des migrants et des réfugiés, et ils doivent encourager le dialogue aux niveaux national et international pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité.

M. N. ISMOILOV (Ouzbékistan) déclare que les défis de la migration ne peuvent pas être relevés par un pays agissant seul. La coopération internationale est essentielle. Les parlementaires doivent exercer leur fonction de contrôle afin de veiller à ce que leurs gouvernements respectent leurs engagements internationaux et appliquent la législation nationale en vigueur. Il faut s'attacher particulièrement à relever les défis posés par la criminalité

transnationale organisée, notamment par la traite des personnes. En Ouzbékistan, plusieurs commissions parlementaires ont été mises en place afin de s'employer avec plus de vigueur à protéger les groupes vulnérables. Une feuille de route en matière de développement national a été établie afin d'orienter les travaux menés en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Cette feuille de route contient des points liés à la promotion des droits du travail, notamment pour les travailleurs migrants ouzbeks. Des lois relatives aux migrations sont en cours d'élaboration, et le pays envisage de ratifier la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Le Parlement de l'Ouzbékistan est fermement décidé à mener un dialogue constructif sur tous les aspects liés aux migrations.

M. I. AHMED OMER (Soudan) relève que la migration est l'un des phénomènes sociaux les plus complexes de notre époque, lequel peut engendrer un développement économique et social mais également de graves violations des droits de l'homme. Les parlementaires sont particulièrement bien placés pour faire connaître les risques liés à la migration. La liberté de circulation doit être garantie à tous. Les migrations ne se font pas uniquement à partir de pays en développement vers des pays développés, mais aussi entre des pays en développement. Un développement économique durable est indispensable pour réduire l'écart de pauvreté et pour remédier aux principales causes profondes de la migration. A cet égard, les pays développés doivent s'acquitter de leur responsabilité de soutien des économies en développement et doivent cesser de faire reposer la fourniture d'assistance sur des enjeux politiques.

Les flux massifs de migration clandestine entraînent parfois la vente d'êtres humains, qui sont traités comme des marchandises. La traite des personnes constitue une violation flagrante des droits de l'homme et de la dignité humaine, et doit être condamnée avec la plus grande fermeté. Seule une coopération internationale étroite permettra de vaincre ce phénomène. A cet égard, le Gouvernement du Soudan et des partenaires européens ont lancé l'initiative pour la route migratoire UE-Corne de l'Afrique (processus de Khartoum) pour prévenir et faire cesser le trafic de migrants et la traite des personnes. Le Soudan est une terre d'accueil pour deux millions de réfugiés et respecte à ce titre tous les accords internationaux en la matière. Enfin, l'intervenant souhaite appeler l'attention sur le sort de la Palestine, qui vit la situation de déplacement la plus grave et la plus longue du monde. Une solution doit être trouvée de toute urgence.

M. A. ALMULLA (Bahreïn) dit qu'il faut affronter les souffrances et les difficultés humaines avec crédibilité et objectivité, et sans préjugés politiques, religieux ou ethniques. La communauté internationale doit coopérer pour bâtir un avenir fondé sur l'humanité et l'égalité pour tous. Des personnes innocentes prennent des risques considérables pour fuir les conflits et les guerres et sont victimes de violations flagrantes de leurs droits, subissent des traitements inhumains et perdent toute dignité lors de leur périple. Leur droit de vivre en sécurité et dans la dignité, dans l'espoir et sans peur ne doit pas être subordonné à des enjeux politiques ou religieux. La crédibilité des parlementaires du monde entier est mesurée à l'aune de l'action qu'ils mènent pour résoudre la crise migratoire. A Bahreïn, tout est fait pour protéger les migrants et les réfugiés au moyen de lois et de mesures. Ce pays est ainsi devenu un refuge ouvert à tous. Le devoir de faire le bien et d'agir avec empathie appartient à tous les êtres humains. Cela étant, le Gouvernement de Bahreïn a mis sur pied plusieurs projets de développement en vue d'héberger et d'éduquer les réfugiés, notamment ceux en provenance de la République arabe syrienne. Le pays est fier de son bilan en matière de défense des droits de l'homme des réfugiés et des migrants et appelle tous les partenaires internationaux à offrir refuge aux personnes dans le besoin. Les parlements doivent adopter des politiques visant délibérément à s'attaquer aux causes profondes des migrations de masse, et notamment à l'éradication du terrorisme et à la promotion du pluralisme culturel et de la paix.

M. J.F. MUDENDA (Zimbabwe) relève que, sur les 258 millions de migrants dans le monde, quelque 21 millions sont des réfugiés, dont un grand nombre est apatride. Les principales causes de la migration sont économiques, sociales, politiques et environnementales, et toutes doivent être traitées au moyen de solutions politiques fondées sur des données probantes. De nombreux migrants et réfugiés sont exposés à des souffrances inimaginables en raison de la discrimination, de la xénophobie et de l'exploitation dont ils sont victimes et qui sont engendrées par la croyance erronée que ces personnes constituent une menace pour la sécurité, la souveraineté et la cohésion sociale des pays d'accueil. Les vies des migrants doivent être protégées. S'ils ont été contraints de quitter leurs foyers, les migrants ne peuvent être privés d'un refuge ou d'une assistance. Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer s'agissant de faciliter la migration de façon ordonnée, sans danger et responsable en vue de réaliser la cible 7 de l'ODD 10 et de mettre

en œuvre la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. Les solutions aux défis de la migration doivent être fondées sur des données probantes et la recherche participative doit être renforcée à cet effet. Les parlements doivent élaborer des lois et des budgets appropriés. De son côté, l'UIP doit ouvrir la voie dans ce domaine, par exemple en créant un groupe de travail de haut niveau chargé de trouver des solutions globales, opportunes, applicables et fondées sur des données probantes, et auxquelles les Parlements membres pourraient recourir.

M. I. KAHRAMAN (Turquie) dit que la Turquie abrite actuellement plus de 3,5 millions de réfugiés syriens. Ceux-ci ont accès aux soins de santé et à l'éducation, et des permis de travail ont été délivrés à près de 30 000 Syriens. Aussi, plus de 300 000 enfants syriens sont nés en Turquie. Les ressources de la Turquie sont mises à rude épreuve après que le pays a dépensé plus de 30 milliards de dollars E.-U. pour fournir des services et un soutien aux réfugiés syriens. Le pays a besoin d'être soutenu davantage par la communauté internationale. Les engagements pris à cet égard n'ont pas été respectés. La migration est un volet essentiel de la collaboration de la Turquie avec l'Union européenne. La Turquie est stratégiquement bien placée pour empêcher la migration clandestine en direction de l'Europe et a coopéré avec des partenaires européens pour démanteler des réseaux de traite. Elle a lancé une opération antiterroriste en République arabe syrienne et a ainsi libéré la ville d'Afrin, ce qui a permis le retour de plusieurs milliers de personnes déplacées. Cette opération militaire a été menée avec beaucoup de précaution afin d'éviter des pertes civiles, et une aide humanitaire a pu être acheminée en permanence dans la région. La lutte contre le terrorisme se poursuivra dans le cadre de la loi. Chaque Etat doit assumer sa responsabilité de coopérer pour le bien de l'humanité tout entière.

M. B. SOESATYO (Indonésie) dit que l'Indonésie compte quelque 74 000 travailleurs étrangers, tandis que plus de 9 millions d'Indonésiens travaillent à l'étranger. L'Indonésie est partie à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, qui a été transposée dans la législation nationale avec l'adoption de la loi sur la protection des travailleurs migrants. Le pays accueille également des milliers de réfugiés et demandeurs d'asile. En tant que pays de transit, il collabore avec le HCR et l'OIM afin de fournir des services aux réfugiés qui attendent d'être rapatriés ou réinstallés dans un pays tiers. Les autorités indonésiennes s'attachent également à venir en aide aux réfugiés dans les pays voisins et travaillent ainsi avec le Gouvernement du Bangladesh à la recherche d'une solution pour les Rohingyas. La violence faite aux Rohingyas représente une grave menace pour la paix et la sécurité dans le monde. L'Indonésie a fourni une aide humanitaire et a contribué à la mise en place d'infrastructures de santé et d'éducation ainsi que d'abris temporaires pour les réfugiés rohingyas.

Les parlements ont un rôle clé à jouer s'agissant d'élaborer des politiques nationales globales pour la protection des droits des migrants. Ils doivent donc soutenir les futurs pactes mondiaux et veiller à leur mise en œuvre, ce qui pourra par ailleurs faire avancer la réalisation des ODD. L'UIP doit faire office de plateforme pour la promotion des deux pactes et veiller par ce biais à ce que les intérêts des pays d'origine et de destination ainsi que ceux des migrants eux-mêmes soient pris en compte de manière équilibrée. L'Indonésie accueillera le deuxième Forum parlementaire mondial sur le développement durable en septembre 2018, et tous les Parlements membres de l'UIP sont encouragés à y participer.

M. K. JAYASURIYA (Sri Lanka) déclare que le nombre de migrants économiques et de réfugiés fuyant un conflit, la persécution ou une catastrophe naturelle équivaut à une grande partie de la population mondiale. Aussi, les mécanismes mis en place pour faire face aux mouvements massifs de personnes doivent être renforcés, et ce grâce à une volonté politique et une approche axée sur les droits de l'homme. La Déclaration de New York et les deux pactes mondiaux qui lui feront suite constituent une importante déclaration d'engagement de la part de la communauté internationale. La contribution parlementaire à la négociation de ces deux pactes est essentielle. L'UIP a ouvert la voie à cet égard en faisant de la question des migrations l'une de ses priorités. Il faut s'attacher en particulier à empêcher que les migrants ne soient victimes de mauvais traitements ou d'exploitation, et ce au moyen de politiques globales et du partage des responsabilités. Les partis politiques d'extrême droite anti-migrants exploitent largement les tendances au racisme, à l'islamophobie et à la xénophobie. Les parlementaires ont un rôle clé à jouer pour lutter contre ces comportements.

Le Sri Lanka est un pays d'origine pour 1,7 million de travailleurs migrants qui contribuent pour beaucoup à l'économie nationale. Ce pays est partie à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Il prend des mesures, dans le cadre de sa législation nationale, pour offrir des possibilités d'éducation aux

enfants des travailleurs migrants et pour que ces derniers puissent rentrer chez eux s'ils le souhaitent. On s'emploie en outre à recueillir des données désagrégées afin d'obtenir un tableau précis de la situation des travailleurs migrants.

M. A. HOUNGBEDJI (Bénin) dit que tous les migrants méritent d'être traités avec dignité et de voir leurs droits respectés et protégés, où qu'ils se trouvent dans le monde. La migration est un phénomène social qui existe depuis longtemps et qui s'est révélé apte à contribuer grandement au développement si les migrations se font de manière ordonnée, sûre, régulière et dans la dignité. Une volonté politique est nécessaire pour que la contribution positive de la migration puisse se concrétiser. L'élaboration de politiques publiques sur la migration encourageant une coopération active et dynamique exige la prise en compte des perspectives locales, régionales, nationales et mondiales. La gestion des flux migratoires à grande échelle passe par des mesures et des mécanismes efficaces pour le partage des responsabilités et des charges. Les droits de l'homme des migrants doivent être respectés et promus en toutes circonstances et de la même façon dans les pays d'origine, de transit et de destination.

Ces dernières années, les migrants ont été victimes de comportements et d'actes qui les ont privés de leur dignité. Ces actes doivent être mis au jour et sanctionnés le plus sévèrement possible afin de garantir qu'ils ne se reproduiront pas. La communauté internationale doit agir de manière coordonnée pour trouver des solutions durables aux situations souvent complexes des migrants. Les futurs pactes mondiaux doivent refléter la détermination des Etats à respecter leur devoir humanitaire et à faire preuve de solidarité internationale à l'égard de la situation tragique des réfugiés et des migrants, et ce afin de veiller à ce que ceux-ci reçoivent l'aide humanitaire dont ils ont besoin et à ce que leur sécurité, leur dignité et leur bien-être soit assurés. Aussi, le Bénin prend des mesures, en étroite collaboration avec le HCR et les pays d'origine, pour que les migrants réguliers se voient octroyer le statut de résident permanent ainsi qu'un permis de travail.

M. I. BRAJOVIĆ (Monténégro) dit que les mesures visant à faire face aux migrations doivent être prises tant au niveau mondial que local. Les politiques migratoires nationales doivent être globales, pertinentes et flexibles, et viser avant tout à renforcer l'état de droit, à réglementer la gestion des frontières et à offrir des services sociaux et de santé. Le Monténégro s'est trouvé face à des conflits et a assumé l'afflux d'un grand nombre de réfugiés en provenance des pays voisins, ce qui a grevé lourdement les ressources de l'Etat. En dépit des difficultés liées à l'accueil de migrants arrivant en masse, le pays a tout fait pour préserver sa stabilité et pour offrir un refuge à de nombreux réfugiés. L'adhésion à l'Union européenne est un objectif prioritaire pour le Monténégro. Aussi, le pays s'emploie avec la plus grande énergie à mettre en place un cadre législatif sur la migration et l'asile adéquat et conforme aux normes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. La migration a de multiples causes, et l'on sait que les migrants sont des moteurs du développement économique et social. Au vu de la montée sensible du populisme et du nationalisme dans le monde, les parlementaires se doivent de veiller rigoureusement à ce que les lois internationales relatives aux droits de l'homme ainsi que les principes de la démocratie soient respectés. Les Parlements membres de l'UIP doivent profiter de la présente Assemblée pour réaffirmer leur engagement à affronter des défis communs dans un esprit de coopération.

M. G. MOHABA MESSU (Guinée équatoriale) dit que les défis de la migration doivent être affrontés d'une manière globale plutôt que dans un esprit de défense des intérêts souverains et isolés des Etats. Même si les Etats ont le droit légitime de mettre en place des contrôles à leurs frontières, tous les migrants doivent être traités avec humanité et loyauté. Trouver le juste milieu à cet égard est un enjeu de taille pour de nombreux Etats. La Guinée équatoriale est un pays d'accueil qui met tout en œuvre pour que les personnes venues sur son territoire à la recherche d'une vie meilleure ne soient pas blâmées pour cette raison. Des mercenaires et des terroristes ont récemment tenté d'assassiner le Président de la Guinée équatoriale et ont ainsi déstabilisé le pays en sapant ses efforts de paix et de développement. Le Parlement s'est réuni en session extraordinaire afin de dénoncer ces actes et d'adopter une déclaration sur la consolidation de la paix et de la démocratie. Cette déclaration condamne les actes terroristes et exhorte tous les acteurs politiques à respecter l'ordre juridique en Guinée équatoriale. Elle demande également aux tribunaux compétents de poursuivre les auteurs de ces actes ainsi que leurs complices, et appelle à la solidarité dans la lutte contre le terrorisme international. Le Parlement a réaffirmé son soutien et sa solidarité à l'égard du Président, qui a rigoureusement protégé la dignité du peuple de Guinée équatoriale.

*Mme G. Cuevas Barron (Mexique), Présidente de l'UIP, reprend la conduite de la séance.*

M. A. BABLOYAN (Arménie) dit que les causes de la migration sont nombreuses, le plus grave étant lorsque des Etats diffusent des politiques xénophobes et sèment la haine et l'intolérance au sein des populations. Des millions d'Arméniens ont été contraints de fuir le génocide perpétré sous l'Empire ottoman. A notre époque, des milliers de personnes doivent quitter leurs foyers au Moyen-Orient en raison des conflits et de la persécution dont elles sont victimes. L'Arménie est devenue un pays d'accueil pour des milliers de réfugiés syriens. Les migrations ne se limitent pas à une seule région du monde : des personnes sont contraintes de traverser des continents entiers, et le phénomène des migrations de masse amorce une tragédie humanitaire à l'échelon mondial. Le droit des personnes vulnérables, notamment des enfants, de vivre dans la dignité et en sécurité doit être garanti. Il faut remédier aux causes profondes de la migration forcée. La communauté internationale doit s'unir pour lutter contre le terrorisme et pour trouver des solutions politiques aux conflits. En outre, des solutions durables doivent être trouvées pour stimuler le développement dans les régions vulnérables, et des politiques cohérentes doivent être élaborées pour promouvoir l'intégration des migrants dans leurs communautés d'accueil et pour leur permettre ainsi de contribuer activement à la société qui les reçoit. L'Arménie s'emploie sans réserve à promouvoir les valeurs universelles et à maintenir la sécurité et la stabilité dans le monde.

M. N. FEDEROV (Fédération de Russie) déclare que le monde est marqué par une crise migratoire résultant des guerres, des conflits et des persécutions. L'exportation de ce qu'on appelle la démocratie afin d'ébranler des régimes légitimes a eu des conséquences catastrophiques. La communauté internationale doit travailler dans un esprit de coopération, sans imposer de sanctions et d'ultimatums. La question de la migration forcée ne pourra être résolue qu'en instituant l'ordre, la stabilité et le bien-être pour tous dans les pays d'origine tout en mettant l'accent sur le développement social et économique. L'élaboration des deux pactes mondiaux a été un processus lent, et les Etats-Unis ont déjà annoncé qu'ils n'adhéreront pas à ces accords. Expulser les migrants et bâtir des murs ne résoudra pas la question des migrations. Le Gouvernement russe s'efforce de gérer d'importants flux migratoires et de veiller à ce que toute personne arrivant sur le territoire russe puisse vivre dans la dignité. La législation nationale fait l'objet d'amendements à cet égard afin de garantir le droit de travailler aux personnes arrivées en Fédération de Russie qui ne sont pas soumises à l'obligation de visa. Des centres multifonctionnels pour migrants ont été mis en place, dans lesquels les travailleurs étrangers peuvent obtenir les documents dont ils ont besoin. Les événements qui se sont déroulés en Ukraine en 2014 ont entraîné un afflux massif de migrants en Fédération de Russie. Ces personnes ont été autorisées à travailler sans permis et le statut de résident permanent leur a été octroyé. Dans la Déclaration de Saint-Petersbourg, qui a été adoptée à la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, les parlementaires se sont engagés entre autres à veiller au respect de tous les individus, indépendamment de la nationalité de chacun.

M. N. ANZOUR (République arabe syrienne), exerçant son droit de réponse, dit que sa délégation conteste la déclaration faite par le représentant de la Turquie. La Turquie soutient les activités terroristes en République arabe syrienne et est partie au conflit en cours en tant qu'agresseur direct. L'occupation de la ville d'Afrin constitue une violation du droit international. La Turquie doit retirer ses forces immédiatement. Son armée et ses mercenaires ont provoqué la mort et le déplacement de milliers de citoyens syriens. L'intervenant appelle les autorités turques à mettre un terme à cette offensive qui entretient le terrorisme et contribue à la déstabilisation de la région et du monde.

*La séance est levée à 17 h 40.*

#### Point 2 à l'ordre du jour

#### **Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée (A/138/2-P.1 à P.8, Inf.1.rev.1 et Inf.2)**

*La séance est ouverte à 17 h 40 sous la conduite de Mme G. Cuevas Barron (Mexique), Présidente de l'UIP.*

La PRESIDENTE dit que, sur les sept demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée ayant été présentées, quatre portent sur des sujets similaires. Celles-ci ont donc été fusionnées en une seule demande. Il reste au final quatre propositions, lesquelles sont exposées dans le document A/138/2-Inf.1.rev.1.



Le SECRETAIRE GENERAL indique d'abord l'échéancier pour la réception des demandes. Il rappelle ensuite les articles 11.1 et 11.2 du Règlement de l'Assemblée concernant l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée, et dit que la proposition retenue sera choisie dans le cadre d'un vote par appel nominal.

La PRESIDENTE fait remarquer que les thématiques proposées sont sensibles et que le débat à leur sujet sera probablement très politisé. Afin de garantir le respect du point de vue de chacun et d'éviter que des incidents regrettables tels que ceux survenus lors des débats de l'Assemblée précédente à Saint-Petersbourg ne se reproduisent, le Comité exécutif a approuvé une note préparée par le Secrétariat de l'UIP sur la gestion des propos injurieux lors des réunions de l'UIP (EX/278/16-Inf.1).

Mme A. FILIP (Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures de l'UIP) rappelle que cette note avait été demandée par le Président sortant de l'UIP à la suite de ces incidents et qu'elle a été transmise aux présidents des groupes géopolitiques en vue de sa diffusion auprès de leurs membres. Se basant sur les valeurs fondamentales de l'UIP que sont le respect mutuel, l'inclusivité et la solidarité, cette note définit ce qui doit être considéré comme "des propos injurieux", à savoir des propos diffamatoires, intolérants, racistes ou xénophobes ; elle indique en outre les conséquences auxquelles s'exposent les intervenants tenant de tels propos lors des réunions de l'UIP.

La PRESIDENTE invite les auteurs à présenter leurs demandes respectives en vue du vote par appel nominal.

M. N. SHAI (Israël) présente la proposition soumise par sa délégation sous le titre *Les répercussions des activités pernicieuses de l'Iran, menées par le Corps des gardiens de la révolution islamique et sa Force Al-Qods dans les principaux théâtres d'opération du Moyen-Orient, comme la Syrie, le Liban, l'Iraq et le Yémen, et sur la scène palestinienne* (A/138/2-P.6). Après avoir adressé ses condoléances au peuple français à la suite de l'attentat terroriste récemment perpétré dans son pays, il dit qu'il est temps de braquer les projecteurs sur le rôle de la République islamique d'Iran en tant qu'Etat terroriste ayant fomenté et mené des activités terroristes à travers le Moyen-Orient. Le fait que ce pays soit représenté au Groupe consultatif de haut niveau de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent constitue une grave erreur, car il n'y a pas sa place. Sa qualité de membre de ce Groupe doit être remise en cause à la lumière des actions criminelles que lui-même et ses mandataires ont commises. L'action de la République islamique d'Iran au Moyen-Orient doit être examinée sans plus attendre. L'intervenant espère donc que la proposition de sa délégation sera soutenue par les Membres de l'UIP.

Un délégué du KOWEIT dit que la proposition d'Israël n'est rien d'autre qu'une tentative d'affaiblir le soutien à la proposition fusionnée concernant la déclaration des Etats-Unis d'Amérique sur Jérusalem et d'empêcher ainsi que celle-ci ne soit adoptée en tant que point d'urgence. Cette proposition est d'autant plus effrontée qu'aucun pays ne s'est aussi peu conformé aux résolutions de l'ONU qu'Israël. Un grand nombre de ces résolutions portent sur la situation tragique des Palestiniens et demandent aux autorités israéliennes de mettre fin à l'occupation des territoires palestiniens et de garantir au peuple palestinien le droit à l'autodétermination et le droit au retour. La proposition de la délégation israélienne ne mérite aucun soutien et doit être rejetée afin de rappeler qu'Israël est un pays violant en permanence les droits d'autrui.

Mme T. LINDBERG (Suède) présente la proposition soumise par sa délégation sous le titre *La violence à l'égard des femmes sur le lieu de travail, en particulier dans les parlements, suite à l'émergence du mouvement #MeToo* (A/138/2-P.5). Elle explique que la proposition a été inspirée par la campagne #MeToo menée dans les médias sociaux. En permettant aux victimes de s'exprimer ouvertement, cette campagne a mis en lumière la dimension mondiale des actes de harcèlement sexuel, d'agression et de violence que subissent les femmes. Le fait que de tels actes sont perpétrés n'est pas nouveau, et pourtant, ceux-ci ont trop souvent été passés sous silence. Aussi, les parlementaires doivent faire entendre leur voix à ce sujet et œuvrer en faveur d'un monde dans lequel les femmes et les filles peuvent réaliser leurs rêves sans devoir subir l'humiliation d'être victimes de harcèlement sexuel. La campagne #MeToo est une occasion à ne pas manquer pour faire avancer l'égalité des sexes. L'intervenante demande donc aux Membres de l'UIP de soutenir la proposition de sa délégation.

M. A. ALAHMAD (Palestine) présente la proposition fusionnée soumise par sa délégation et celles de Bahreïn, du Koweït et de la Turquie sous le titre *Les conséquences de la déclaration des Etats-Unis d'Amérique sur Jérusalem et les droits du peuple palestinien à Jérusalem à l'aune de la Charte et des résolutions des Nations Unies (A/138/2-P.7)*. Il dit que la décision prise en décembre 2017 par l'Administration américaine de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et d'y transférer son ambassade a suscité de vives réactions qui perdurent aujourd'hui encore. Cette décision fait fi de l'occupation de longue date des territoires palestiniens et de Jérusalem par Israël et va donc à l'encontre de la Charte des Nations Unies et des résolutions de l'ONU et du Congrès des Etats-Unis. L'ONU, l'Organisation de la coopération islamique et la Ligue des Etats arabes ont reçu un soutien presque unanime pour leurs résolutions allant à l'encontre de cette décision. Dans les territoires occupés, celle-ci a en outre généré un déferlement de haine et de violence encouragé par les autorités d'occupation israéliennes par l'intermédiaire tant de l'armée israélienne que de groupes terroristes. Il demande aux Membres de l'UIP de soutenir la proposition fusionnée.

M. G. JAFARZADEH IMENABADI (République islamique d'Iran) présente à son tour la proposition soumise par sa délégation sous le titre *La nécessité de soutenir le peuple palestinien dans la réalisation de ses droits inaliénables et de rejeter la décision de l'Administration des Etats-Unis d'Amérique sur Al-Qods Al-Sharif (Jérusalem) (A/138/2-P.8)*. Il déclare que les causes fondamentales des crises, de l'instabilité et de l'insécurité au Moyen-Orient sont l'occupation des territoires palestiniens par le régime israélien ainsi que la violation flagrante et systématique faite par Israël des résolutions de l'ONU et des droits du peuple palestinien, notamment du droit de créer un Etat palestinien avec Jérusalem pour capitale. En outre, le régime israélien a tenté de modifier la démographie de Jérusalem dans son intérêt et a ce faisant détruit des lieux saints musulmans. Provocatrice, la décision prise de manière unilatérale par l'Administration des Etats-Unis d'Amérique doit être fermement condamnée dans une manifestation commune de soutien au peuple palestinien. L'intervenant appelle les Membres de l'UIP à voter pour la proposition de sa délégation.

La PRESIDENTE annonce que la délégation iranienne a retiré sa proposition.

Le SECRETAIRE GENERAL explique la procédure à suivre pour la tenue du vote par appel nominal sur les trois propositions restant en lice suite au retrait de la proposition iranienne, et attire l'attention sur l'attribution des voix expliquée dans le document A/138/2-Inf.2.

*Un vote par appel nominal est organisé.*

*Avec 118 voix pour, 495 voix contre et 841 abstentions, la demande présentée par la délégation d'Israël n'obtient pas en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés. Elle est donc rejetée.*

*Avec 830 voix pour, 298 voix contre et 326 abstentions, la demande présentée par la délégation de la Suède obtient en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés.*

*Avec 843 voix pour, 132 voix contre et 479 abstentions<sup>1</sup>, la demande fusionnée présentée par les délégations de Bahreïn, du Koweït, de la Palestine et de la Turquie obtient en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés.*

*Ayant obtenu en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés ainsi que le plus grand nombre de voix pour, la demande fusionnée présentée par les délégations de Bahreïn, du Koweït, de la Palestine et de la Turquie est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée sous le point 9.*

Le SECRETAIRE GENERAL demande aux groupes géopolitiques de soumettre rapidement leurs candidatures au comité de rédaction qui sera chargé de finaliser un projet de résolution sur le point d'urgence retenu, lequel sera ensuite présenté à l'Assemblée en vue d'être adopté.

*La séance est levée à 19 h 15.*

<sup>1</sup> Suite à la correction apportée par la Nouvelle-Zélande concernant le vote de sa délégation, le décompte définitif des voix relatif à la demande fusionnée est le suivant : 843 voix pour, 121 voix contre et 490 abstentions.

## Ordre du jour définitif

- 
1. Election du Président et des Vice-Présidents de la 138<sup>ème</sup> Assemblée
  2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
  3. Débat général sur le thème *Renforcer le régime mondial applicable aux migrants et aux réfugiés : le besoin de solutions politiques fondées sur des données probantes*
  4. La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable  
(*Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale*)
  5. Associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des énergies renouvelables  
(*Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce*)
  6. Rapports des Commissions permanentes
  7. Approbation des thèmes d'étude de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et de la Commission du développement durable, du financement et du commerce à la 140<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs
  8. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP
  9. Les conséquences de la déclaration des Etats-Unis d'Amérique sur Jérusalem et les droits du peuple palestinien à Jérusalem à l'aune de la Charte et des résolutions des Nations Unies
-

## Séance du lundi 26 mars

(Matin)

*La séance est ouverte à 9 h 20 sous la conduite de Mme E. Thalén Finné (Suède).*

### Point 9 de l'ordre du jour

**Débat en séance plénière sur le point d'urgence intitulé  
*Les conséquences de la déclaration des Etats-Unis d'Amérique sur Jérusalem  
et les droits du peuple palestinien à Jérusalem à l'aune de la Charte et  
des résolutions des Nations Unies***  
(A/138/2-P.7)

La PRESIDENTE dit que l'Assemblée devra désigner un comité de rédaction pour finaliser le projet de résolution sur le point d'urgence présenté par les délégations de la Palestine, du Koweït, de Bahreïn et de la Turquie (voir annexe du document A/138/2-P.7). Les candidatures devront être soumises au Secrétariat dans les plus brefs délais.

Mme M.Y. FERRER GÓMEZ (Cuba) déclare que sa délégation condamne la décision des Etats-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël. Une telle décision nuit à la stabilité et à la sécurité dans la région et sape les efforts déployés pour parvenir à une solution équitable et durable au conflit. Elle demande à tous les parlements d'exiger que le Gouvernement américain respecte la volonté de la communauté internationale et les nombreuses résolutions adoptées par les Nations Unies. Israël doit mettre fin à son occupation de la Palestine et à ses politiques d'agression et de colonisation. Une solution à deux Etats, avec Jérusalem-Est comme capitale de la Palestine, est indispensable pour permettre aux Palestiniens d'exercer leurs droits inaliénables à l'autodétermination et au retour. Les politiques de discrimination et d'hostilité à l'encontre du peuple palestinien doivent cesser.

M. F. ZON (Organisation des parlementaires contre la corruption - GOPAC) estime que la décision des Etats-Unis d'Amérique de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et d'y transférer l'ambassade américaine de Tel-Aviv est profondément regrettable. Une telle décision porte gravement atteinte au processus de paix. Elle est irresponsable, inhumaine et inacceptable. De plus, la décision de réduire de 125 millions de dollars E.-U. le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) témoigne de l'absence de volonté politique des Etats-Unis de mettre fin aux souffrances du peuple palestinien et traduit l'échec des Etats-Unis à être un leader mondial. La communauté internationale doit insister pour qu'Israël et les Etats-Unis respectent pleinement tous les instruments juridiques internationaux. La récente décision d'Israël de construire plus de 1 200 nouveaux logements de colons en Cisjordanie occupée est une violation de la résolution 2334 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui exhorte Israël à arrêter immédiatement toutes ses activités de peuplement dans les territoires occupés. Toute profanation de sites religieux à Jérusalem pourrait déstabiliser encore plus la situation, ce qui alimenterait le conflit et l'extrémisme. Le mépris flagrant des droits du peuple palestinien constitue une grave violation de nombreuses résolutions des Nations Unies. Les Parlements membres de l'UIP doivent reconnaître le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance. La résolution qui sera adoptée par l'Assemblée sur le point d'urgence doit prôner une solution à deux Etats, sur la base des frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale de la Palestine. La résolution doit clairement indiquer que les parlementaires du monde défendent la paix, la démocratie et la justice.

M. A. OMARI (Maroc) ajoute que le choix du thème témoigne de la volonté des parlementaires du monde de défendre les droits du peuple palestinien. Sa délégation rejette toute décision qui pourrait compromettre le processus de paix. Le Parlement arabe a tenu une session extraordinaire, au cours de laquelle tous les représentants ont condamné la décision des Etats-Unis et souligné l'importance de respecter les décisions internationales et les droits du peuple palestinien en vue d'instaurer la paix. La résolution qui découlera du débat sur le point d'urgence doit clairement rejeter la décision prise par le Président des Etats-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et de transférer l'ambassade des Etats-Unis. Les sites historiques et

religieux doivent être protégés, et le droit du peuple palestinien de défendre la ville de Jérusalem doit être reconnu. La communauté internationale doit apporter son soutien au peuple palestinien et exhorter à la reconnaissance d'un Etat palestinien sur la base des frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale.

M. J. FAKHRO (Bahreïn) dit que sa délégation réaffirme que le statut de la ville de Jérusalem, tel qu'il est défini dans de nombreuses résolutions des Nations Unies, doit être respecté. Toute décision allant à l'encontre de ces résolutions doit être rejetée. La communauté internationale doit trouver un moyen de parvenir à une solution à deux Etats. Tout changement de statut de Jérusalem doit être refusé. L'héritage arabe de Jérusalem doit être respecté ; la ville abrite des lieux saints des trois principales religions, qui doivent tous être protégés.

M. M. REZAEI (République islamique d'Iran) rappelle que la situation tragique du peuple palestinien est une question d'humanité, pas de religion. Le régime israélien est responsable d'agression, d'occupation, de génocide, de crimes contre l'humanité et de la mort de femmes et d'enfants innocents. Il a contraint des millions de Palestiniens à quitter leur terre natale. Le choix du thème du débat et de la résolution issue du point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée envoie un message de soutien sans équivoque de la communauté internationale au peuple palestinien.

M. A. JASEM AHMAD (Emirats arabes unis) précise que la décision des Etats-Unis d'Amérique de modifier le statut de Jérusalem constitue une violation flagrante des résolutions et des décisions des Nations Unies, qui a été dénoncée par 128 Etats membres de l'ONU par le biais de l'Assemblée générale. La décision sape les efforts déployés en vue d'instaurer la paix, constitue une violation du droit international et néglige le fait que Jérusalem est aussi une ville sainte de l'islam et du christianisme, qui, à ce titre, mérite le respect. La région arabe est actuellement confrontée à une vague de terrorisme et d'extrémisme sans précédent, qu'une telle décision risque fort d'exacerber.

M. M.S. HAQUE BHUIYAN (Bangladesh) dit que sa délégation condamne la décision prise par le Président des Etats-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël. Le transfert de l'ambassade des Etats-Unis à Jérusalem porte gravement atteinte au statut juridique et historique de la ville et constitue une violation flagrante du droit international et de nombreuses résolutions des Nations Unies. La décision encourage Israël à intensifier sa politique expansionniste, au mépris du droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Le Gouvernement israélien a chassé de chez eux des milliers de Palestiniens et construit actuellement de nouvelles colonies en faisant un usage excessif de la force. L'Assemblée de l'UIP doit prendre fermement position et adopter une résolution efficace en faveur de la protection des droits du peuple palestinien.

Mme N. ESSAYAN (France) déclare que sa délégation reconnaît l'importance de soutenir le peuple palestinien, dont le droit de vivre en paix et d'exercer sa propre souveraineté doit être respecté. La décision prise récemment par l'administration américaine ne facilitera ni le dialogue ni la paix. Elle demande à Israël et à la Palestine de reprendre les négociations de paix avec l'appui de la communauté internationale. La crise en Palestine a des répercussions sur le développement et la sécurité dans tout le Moyen-Orient, en particulier pour le peuple palestinien.

Mme W. BANI MUSTAFA (Jordanie) s'exprime au nom du Groupe arabe et salue la décision de l'Assemblée de tenir un débat sur la déclaration des Etats-Unis d'Amérique sur Jérusalem. Cela témoigne de la solidarité de l'ensemble des parlementaires du monde avec le peuple palestinien. La décision des Etats-Unis contrevient au droit international et aux résolutions et décisions des Nations Unies, et porte gravement atteinte à la paix dans la région. Jérusalem est une ville sainte qui doit être protégée. Elle tient à souligner que le vote de sa délégation contre le thème de point d'urgence proposé par la Suède ne signifie pas qu'il n'est pas nécessaire d'examiner la question de la violence et du harcèlement contre les femmes. Cette question est particulièrement importante et mérite d'être discutée. Le traitement réservé aux femmes et aux filles en Palestine, comme en témoigne le traitement qu'Ahed Tamimi, 16 ans, a subi récemment, constitue la pire forme de violence et de discrimination à l'encontre des femmes.

M. F. LOMBARDI (Suisse) dit que la Suisse est depuis longtemps déterminée à soutenir tous les volets du processus de paix au Moyen-Orient et qu'elle est favorable à une solution à deux Etats. La décision de l'administration américaine de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël a stoppé tous les progrès sur la voie de la paix et accru les tensions dans la région. Après des

décennies de massacres et de destructions, les Etats-Unis doivent être associés au processus de paix et faciliter une solution non violente permettant aux peuples israélien et palestinien de vivre côte à côte dans la paix. L'UIP a le devoir de veiller à ce qu'une approche de deux poids deux mesures ne soit pas appliquée dans le cadre de ses discussions sur les droits de l'homme, le respect du droit international et la souveraineté des Etats. La souveraineté nationale est une valeur fondamentale qui doit être défendue. Il est totalement inacceptable d'affirmer, dans un Etat, que la souveraineté des Etats est inaliénable, tout en minant cette souveraineté dans un autre Etat. Les valeurs et les principes appliqués doivent être les mêmes dans tous les pays et continents et dans toutes les situations de conflit. Il incombe aux parlementaires d'exhorter leur gouvernement national à appliquer les normes et les règles du droit international, à respecter les frontières, et à promouvoir et protéger les droits de l'homme et l'intégrité territoriale de tous les Etats. Les normes fixées par l'ONU et d'autres institutions de consolidation de la paix doivent être respectées.

M. N. SHAI (Israël) explique qu'il vit à la frontière avec Gaza. Les personnes qui se sont prononcées contre Israël ne comprennent pas dans quelle situation se trouve le peuple d'Israël depuis 2001, date à partir de laquelle plus de 10 000 missiles ont été tirés sur le territoire israélien. Israël est constamment menacé par le Hezbollah et l'Iran. Le Gouvernement israélien a installé des refuges pour permettre aux habitants de continuer à mener leur existence. Israël subit chaque jour des attentats terroristes, qui tuent des milliers d'innocents. Si on interrogeait les habitants d'Israël, ils seraient 99 pour cent à voter en faveur de la paix, pas de la guerre. Les enfants israéliens n'ont pas appris à tuer, mais à défendre leur pays et tous ceux qui y vivent. Israël est la seule démocratie au Moyen-Orient et le seul pays de la région où la population jouit du droit à la liberté d'expression. Il a apporté une colombe de la paix fabriquée à partir de débris d'un missile ayant éclaté à côté de chez lui. Il exhorte la communauté internationale, en particulier les pays arabes, à comprendre la situation du peuple d'Israël et à œuvrer ensemble pour la paix et pour garantir à chacun un avenir meilleur au Moyen-Orient et au-delà.

M. D. AL-ASADI (Iraq) affirme que la décision de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et de transférer l'ambassade des Etats-Unis témoigne d'un refus abject de l'administration américaine de tirer les leçons du passé. Les droits des musulmans et l'histoire et la culture de Jérusalem sont minés. La paix et la stabilité dans la région sont menacées. Le manque de stabilité au Moyen-Orient est largement imputable à la politique étrangère des Etats-Unis. L'histoire et le patrimoine du peuple palestinien doivent être respectés. C'est pourquoi sa délégation rejette la décision des Etats-Unis de transférer l'ambassade américaine en Israël à Jérusalem et exprime son appui sans réserve au peuple palestinien et à leurs droits au retour et à l'autodétermination.

M. Q. KHADER (Palestine) tient à remercier toutes les délégations qui ont appuyé le choix du thème du point d'urgence. La question de la violence contre les femmes comme thème proposé par la délégation de la Suède est un problème particulièrement grave également. Les Palestiniennes sont en permanence victimes d'actes graves d'humiliation, de violence et de discrimination, comme on a pu le voir avec le traitement particulièrement violent qu'ont subi Ahed Tamimi et sa famille après avoir dénoncé l'occupation israélienne. Le peuple palestinien est persécuté à l'extrême et a besoin du soutien de la communauté internationale. La déclaration des Etats-Unis est contraire au droit international et découle d'une décision arrogante et unilatérale qui vise à changer la nature et le statut de la ville de Jérusalem par sa judaïsation, en réunissant les deux parties de la ville pour en faire la capitale d'Israël. Le fait que la décision des Etats-Unis porte sur les deux parties de Jérusalem bafoue toutes les résolutions et les décisions internationales relatives au statut de la ville. L'allégation selon laquelle il n'y a pas de démocratie en dehors d'Israël n'est pas fondée. La colombe de la paix telle que l'a présentée le représentant d'Israël est une offense au peuple palestinien. Il remercie l'UIP de permettre la tenue d'un débat sur le point d'urgence, de témoigner son soutien à la légitimité du droit international et de se positionner en faveur de la justice et de la vérité.

M. A. AL MAHMOUD (Qatar) rappelle que la solution à deux Etats est clairement définie depuis 1967. Des solutions au conflit existent. Le respect des frontières délimitées en 1967 est impératif pour parvenir à la paix. Si la paix est instaurée, la sécurité et la stabilité suivront. Le peuple palestinien doit se voir accorder le droit à l'autodétermination. Les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies doivent être respectées. Chacun doit pouvoir jouir des droits fondamentaux en toute égalité. Ces droits doivent donc être respectés en Palestine.

La PRESIDENTE annonce que les premières manifestations d'intérêt pour la participation au comité de rédaction ont été reçues. Des candidatures du Groupe des Douze Plus, du Groupe Eurasie et du Groupe arabe sont encore nécessaires.

M. A. ALTARAWNEH (Jordanie) exerce son droit de réponse et déclare que des milliers de Palestiniens sont détenus dans les prisons israéliennes. Le statut de Jérusalem-Est est fixé par le droit international, et la décision unilatérale des Etats-Unis contrevient à celui-ci.

M. N. SHAI (Israël) exerce son droit de réponse et explique que l'UIP n'est pas une instance gouvernementale, mais un cadre où des parlementaires expriment librement leurs points de vue. La question doit donc être abordée du point de vue parlementaire dans les débats de l'UIP. Les résolutions des Nations Unies doivent faire l'objet de discussions dans le contexte de l'ONU, pas de l'UIP. On ne saurait parvenir à la paix lorsque des enfants palestiniens sont envoyés tuer des gens au simple motif qu'ils sont juifs. Des accords de paix ont été conclus et doivent être respectés. Les lieux saints de Jérusalem seront tous protégés. Les juifs n'avaient pas le droit de visiter ces lieux jusqu'en 1967, date à laquelle ils ont été ouverts à tous. Jérusalem est une ville de liberté religieuse. Si la religion est utilisée pour diviser les gens, chacun en pâtira. La religion relève du spirituel et n'a pas sa place dans les conflits. Il implore la communauté internationale de comprendre que le peuple d'Israël veut seulement préserver la paix et la sécurité dans la région.

*La séance est suspendue à 10 h 15 et reprend à 10 h 30, sous la conduite de Mme G. Cuevas Barron (Mexique), Présidente de l'UIP.*

La PRESIDENTE adresse les condoléances de l'UIP aux habitants de Kemerovo, en Fédération de Russie, suite au tragique incendie qui a éclaté dans un centre commercial, faisant plus de 50 victimes, dont de nombreux enfants.

*Une minute de silence est observée en hommage aux victimes de l'incendie de la ville de Kemerovo (Fédération de Russie).*

M. K. KOSACHEV (Fédération de Russie) remercie la Présidente et tous les Parlements membres de l'UIP pour leur témoignage de solidarité.

### Point 3 de l'ordre du jour

#### **Débat général sur le thème *Renforcer le régime mondial applicable aux migrants et aux réfugiés : le besoin de solutions politiques fondées sur des données probantes***

##### *Reprise du débat*

*M. P. Gallagher (Irlande), Vice-Président de l'Assemblée, préside la séance.*

M. D. SYLLOURIS (Chypre) dit qu'en dépit du fait que les migrations et les réfugiés soient en permanence au cœur des discussions, et malgré les efforts concertés visant à atténuer les effets de la crise des réfugiés et des migrations, des noyades en mer Méditerranée ont encore lieu, la guerre en République arabe syrienne, exacerbée par la récente invasion turque, fait toujours rage, et la violence sectaire se répand dans tout le Moyen-Orient. Les changements climatiques, la pauvreté et les conflits, ainsi que la menace terroriste, contraignent des personnes à fuir en quête d'un avenir meilleur et plus sûr. Les discussions sur la crise des migrations sont trop souvent axées sur les procédures de gestion stratégique au lieu de reconnaître que des vies humaines sont en jeu et que cette crise est responsable de souffrances et de morts.

Les autorités doivent traiter les migrants avec dignité à leur entrée sur un territoire, lors de leur enregistrement et au cours de leur transfert vers un endroit sûr. Le regroupement familial doit être accordé à toutes les personnes pouvant prétendre à une protection internationale. L'accès à une éducation, à un emploi, à un logement et aux soins de santé doit être garanti à tous. Il convient de prendre des mesures pour lutter contre les causes profondes des migrations forcées et d'établir des voies d'accès légales clairement définies pour les réfugiés ayant besoin d'une aide humanitaire d'urgence. Toutes les personnes qui se voient accorder l'entrée sur un territoire doivent être traitées avec respect, notamment s'agissant de leur profil culturel et social et de leurs projets. Les problèmes mondiaux ne pourront pas être résolus avec les modes de pensée qui les ont engendrés. Pour trouver des solutions, il faut changer les mentalités.

Mme R. ALITWALA KADAGA (Ouganda) déclare que le spectre du peuple africain, désespéré, apeuré, esseulé, malheureux et affamé, qui font la traversée vers l'Europe en proie à la faim, à la soif et aux maladies, est une condamnation de la communauté internationale et des dirigeants africains, qui ne semblent pas prendre toute la mesure de la situation. Les violations des droits de l'homme, les conflits, les injustices et la corruption ont poussé des millions de personnes



à migrer vers une vie d'incertitude, de torture, d'esclavage et de conditions déplorables dans des camps en Europe. Compte tenu du niveau élevé de chômage des jeunes partout dans le monde, les migrations économiques sont également de plus en plus fréquentes. Les parlements qui ne l'ont pas encore fait doivent ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Les causes profondes des migrations peuvent être traitées en prenant des mesures pour améliorer les infrastructures sociales et économiques dans les pays d'origine. Les dirigeants africains devraient moins investir dans les conflits et davantage dans le bien-être de leur population. L'Ouganda accueille des millions de réfugiés de différents pays d'Afrique. Mais le prix à payer de cette hospitalité est la destruction de l'environnement et une pression considérable sur les systèmes d'éducation, de santé et d'assainissement, ainsi que sur les infrastructures matérielles. L'ONU doit prévoir un budget d'assistance pour faire en sorte que les pays hôtes ne soient pas désavantagés. Les parlements doivent s'assurer que les migrations restent un sujet de débat public, et que les gouvernements respectent leurs engagements découlant de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de tous les autres instruments internationaux et régionaux auxquels ils sont parties. Il faut envisager de mettre à jour la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés pour y intégrer les nouvelles réalités.

M. K.M. NGOGA (Assemblée législative d'Afrique de l'Est – EALA) ajoute que la Communauté d'Afrique de l'Est a été établie sur les principes d'égalité, de paix, de sécurité et d'accès à des possibilités. La paix est un moyen de parvenir au développement durable. Dans cette optique, des plans ont été mis en place pour rendre opérationnelle la Force en attente de la Communauté d'Afrique de l'Est. L'Afrique de l'Est est une région de départ et d'arrivée pour les réfugiés depuis de nombreuses années, et elle a fait des progrès considérables pour établir des mécanismes visant à s'attaquer aux causes des flux massifs de réfugiés. Des défis persistent néanmoins. Il a été réfugié jusqu'à l'âge de 27 ans. Beaucoup d'autres personnes ont vécu une situation similaire voire pire. Les données probantes pouvant être utilisées par les décideurs pour traiter les crises des migrations ne manquent pas.

Donner asile aux personnes qui fuient les conflits en quête de sécurité fait partie des longues traditions de l'humanité. Une meilleure gouvernance et une répartition plus équitable des possibilités tenant compte des plus défavorisés sont indispensables. Les valeurs d'humanité doivent être manifestes dans les approches visant à prévenir les causes des migrations forcées. Les solutions les plus viables et pérennes face aux problèmes liés aux réfugiés et aux migrations sont celles qui s'attaquent aux causes profondes dans les pays d'origine. L'interdépendance de l'ordre mondial implique que les défaillances politiques et économiques ont des effets qui dépassent les frontières. Une approche commune et unifiée est donc essentielle. Les parlementaires doivent s'assurer que les lois promulguées renforcent la paix et l'inclusion et qu'elles luttent contre les inégalités. Ils doivent prévoir davantage de ressources pour demander des comptes aux gouvernements et endiguer la corruption.

M. J. ZANGPO (Bhoutan) explique que le Bhoutan, en tant que petit pays, moins avancé et sans littoral, comptant moins d'un million d'habitants, considère la souveraineté comme une question prioritaire. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières doit tenir compte des effets potentiellement néfastes des migrations sur les pays en développement, en particulier les petits pays vulnérables comme le Bhoutan. L'inclusion, dans le projet de document, de propositions sur la souveraineté nationale et le droit des Etats à exercer leur souveraineté en matière de politique migratoire nationale est donc bienvenue. Le Bhoutan est conscient des défis liés aux migrations et, parallèlement, il bénéficie de la contribution de plus de 100 000 travailleurs migrants, qui représentent environ 15 pour cent de sa population.

L'existence et les moyens de subsistance des habitants du Bhoutan, dont la plupart sont tributaires de l'agriculture, sont de plus en plus atteints par les changements climatiques. Les effets de ces changements doivent être dûment examinés dans tous les débats sur les migrations. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 représente un engagement mondial pour bâtir un monde meilleur. Plusieurs Objectifs de développement durable (ODD) traitent des migrations. Il est évident que migrations et développement sont étroitement liés. Le Bhoutan applique une approche du développement qui repose sur la notion de bonheur national brut. La Constitution prévoit l'établissement de conditions propices à une société bienveillante et compatissante ancrée dans la philosophie bouddhiste et les valeurs humaines universelles. Les migrations sont considérées à la lumière de ces valeurs, en tenant tout particulièrement compte de la nécessité de préserver la paix et la sécurité de la nation.

M. C. CASSAMÁ (Guinée-Bissau) déclare que les migrations constituent un défi mondial majeur. L'Union parlementaire africaine a décidé de tenir une conférence parlementaire africaine biennale sur les migrations pour discuter des nouvelles approches et des mesures de gestion des migrations. Selon la Déclaration universelle des droits de l'homme, toute personne a le droit de quitter son pays d'origine et d'y revenir. Les défis posés par les migrations doivent donc être abordés dans le cadre d'une approche fondée sur les droits. Il incombe aux parlementaires de veiller à ce que les politiques migratoires soient intégrées dans les stratégies nationales de développement et de s'assurer que les cadres législatifs respectent les normes internationales. Les parlementaires du monde doivent également coopérer dans le cadre d'approches bilatérales et multilatérales pour éviter les restrictions excessives concernant les voies légales de migration, qui peuvent être des facteurs de migrations irrégulières ou de traite des personnes. Les défis posés par les migrations remettent en question les structures de gouvernance mondiale. Alors que l'Afrique enregistre quelques progrès, le chômage, la pauvreté, les maladies, le terrorisme et les catastrophes naturelles sont autant de graves difficultés qui doivent être surmontées. Il faut conclure le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le mettre en œuvre.

M. R. MSOWOYA (Malawi) dit que, contrairement aux migrants qui prennent sciemment la décision de partir de chez eux en quête d'une vie meilleure, les réfugiés sont forcés de s'en aller car ils courent un danger de persécution ou de mort là où ils se trouvent. Ils fuient, abandonnant souvent leur foyer et leurs proches du jour au lendemain, sans savoir où aller. Sachant que le nombre de personnes vivant dans des zones instables touchées par des conflits devrait augmenter de 82 pour cent d'ici à 2030, et que le nombre de personnes vivant dans un pays autre que leur pays de naissance ne va cesser d'augmenter, il est urgent de prendre des mesures pour anticiper les défis à venir. Il faut rechercher des solutions pérennes dans le cadre d'une approche commune à caractère humain. Les parlementaires doivent demander un examen fondé sur des données probantes de toutes les politiques relatives aux migrations, afin d'élaborer des solutions durables. Cela fait des décennies que les migrations de masse posent de nombreux défis, donc les données permettant de définir des solutions ne devraient pas manquer. La portée du principe de la "responsabilité de protéger" doit être élargie pour inclure les déplacements massifs forcés. Le moment est également venu de revoir le cadre juridique en vigueur sur le traitement des causes et des effets des migrations et d'actualiser la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et le document *Guide et principes directeurs sur les procédures et critères à appliquer pour déterminer le statut des réfugiés* de 1979 avec des informations et des données à jour.

M. K. MAKELO LUSAKA (Kenya) dit que cela fait une trentaine d'années que le Kenya accueille de larges populations de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants en provenance des pays voisins, en particulier la Somalie et le Soudan du Sud, dans certains des camps les plus grands du monde. Les conflits prolongés, qui provoquent des déplacements massifs, sont lourds de conséquences sur les plans socio-économique et politique et ont diverses répercussions traumatisantes sur le long terme. Il faut davantage mettre l'accent sur les enjeux contemporains des migrations. Les discours xénophobes, qui sont véhiculés à des fins politiques à court terme, ne doivent pas entraver la coopération internationale en matière de migrations. Le Parlement du Kenya a adopté des lois prévoyant la reconnaissance, la protection et la gestion des réfugiés, et une loi sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées.

Une utilisation précise et opportune de données probantes peut fournir un cadre de mesures préventives permettant de réduire la méfiance et la peur à l'égard des migrants et les stéréotypes les concernant. Les parlementaires jouissent d'une position privilégiée pour adopter des politiques bien documentées et fondées sur des données probantes, qui prennent en compte les droits des réfugiés et des migrants et encouragent leur intégration pour le bien et le développement de la société. Les parlements doivent s'assurer que la collecte de données sur le statut des réfugiés se fait dans le cadre d'une approche humanitaire. Des solutions politiques fondées sur des données probantes permettront de réduire les difficultés liées à l'intégration, de dissiper les craintes et de mettre un terme à la discrimination. Les migrants et les réfugiés font partie de l'humanité : leur intégration durable profitera donc à l'humanité tout entière. Des partenariats doivent être établis pour s'assurer que les migrants et les réfugiés sont traités de façon humaine, et tous les efforts doivent être déployés pour réduire les facteurs qui alimentent les migrations et les déplacements involontaires.

M. D. DRAMANI (Togo) rappelle que les migrations étaient également le thème de la 10<sup>ème</sup> Conférence des présidents d'assemblées et de sections de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, au cours de laquelle des parlementaires ont discuté des mécanismes visant à

renforcer le dialogue international et les consultations et la coopération interrégionales en matière de migrations. Si, par le passé, les migrations étaient associées au commerce, aux pèlerinages religieux, aux guerres et aux pandémies, elles découlent aujourd'hui des changements climatiques, de la pauvreté et de l'instabilité économique et politique. Des milliers de migrants perdent la vie en mer sur le trajet vers un avenir meilleur.

Le Togo est partie à plusieurs instruments internationaux relatifs aux migrations et aux réfugiés, et il participe activement à des réunions régionales et internationales sur la gestion des migrations. La stratégie nationale pour l'emploi et le plan national de développement comprennent un volet sur les migrations. Une commission interministérielle sur les migrations a été mise en place, et une stratégie nationale sur les migrations et le développement est en cours d'élaboration. Des actions concertées et coordonnées sont indispensables pour trouver une solution durable aux problèmes migratoires. Les parlementaires, en tant que représentants du peuple, doivent mettre en place un cadre législatif global garantissant que les migrations sont profitables à l'ensemble de l'humanité. Les instruments internationaux doivent être renforcés. L'adoption des deux pactes mondiaux sera particulièrement utile à cet égard. Un dialogue interparlementaire franc, ouvert et constructif est nécessaire entre pays d'origine et pays de destination.

M. J. DA GRAÇA DIOGO (Sao Tomé-et-Principe) estime que la situation des migrants et des réfugiés ne peut être examinée sans aborder les droits fondamentaux de l'homme. Les réfugiés sont souvent opprimés et rejetés pour des motifs culturels, sociaux, religieux ou ethniques résultant de politiques publiques discriminatoires. La propagation de la stigmatisation porte préjudice aux personnes qui cherchent asile. Le terrorisme est aussi un facteur d'hostilité dans les relations internationales. Les causes profondes des migrations forcées doivent être recensées et traitées. Les flux migratoires incontrôlés ne peuvent pas être légalisés, et la souveraineté nationale doit être respectée. Pour autant, les droits fondamentaux ne doivent pas être bafoués au nom de la sécurité nationale. Toutes les personnes vulnérables et ayant besoin d'assistance doivent être mises en sécurité et se voir accorder l'asile. Les systèmes de gestion des migrations doivent donc être repensés, en tenant compte des avantages que présente l'accueil de migrants.

Sao Tomé-et-Principe est une démocratie relativement jeune, qui a été fondée sur les principes du respect des droits fondamentaux et de la protection de la justice. C'est une nation de paix et de sécurité, qui accueille des migrants et leur accorde les mêmes droits qu'à ses citoyens. Les droits des réfugiés et des migrants doivent être protégés partout. Les parlementaires doivent être les gardiens des droits de l'homme et de la justice et œuvrer de concert dans le cadre d'une approche commune pour garantir la dignité des migrants. Il appelle tous les Etats à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

*M. I. Flores (Chili), Vice-Président de l'Assemblée, préside la séance.*

M. A. AL MAHMOUD (Qatar) dit que le monde traverse une période difficile, dans laquelle des violations des droits de l'homme, des conflits et des génocides ont lieu sous les yeux de la communauté internationale. Les résolutions internationales n'ont pas l'impact souhaité. Le peuple palestinien vit sous occupation illégale depuis 70 ans. Cette situation a engendré des conflits au Moyen-Orient et déstabilisé toute la région, ce qui constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. La communauté internationale doit trouver des moyens plus efficaces de mettre fin aux occupations, aux génocides et aux massacres et de garantir le respect du droit international. Des millions de personnes dans le monde fuient leur foyer pour demander l'asile ailleurs. L'adoption des deux pactes mondiaux sera un événement important, mais qui restera sans effet si les textes ne sont pas mis en œuvre. L'UIP doit non seulement être une instance de dialogue et de discussion, mais également une plate-forme d'action efficace. Le dialogue interparlementaire et la diplomatie ont un rôle important à jouer. Les Etats sont à l'origine de nombreuses crises qui poussent les gens à fuir. Les victimes doivent être accueillies et traitées avec dignité. La coopération concertée est nécessaire pour surmonter les conflits et les crises et garantir le respect des droits de l'homme en toutes circonstances. Le Gouvernement du Qatar s'efforce d'offrir des possibilités en matière d'emploi et d'éducation dans la région arabe et a ouvert un centre pour le dialogue interreligieux afin de promouvoir la coexistence pacifique des religions. Il faut modifier les procédures onusiennes, en particulier celles du Conseil de sécurité. Les résolutions doivent s'attaquer aux causes profondes des migrations forcées. Le système international doit être réformé pour garantir que ses décisions et résolutions sont respectées et mises en œuvre.

M. Y. SULAIMON LASUN (Nigéria) dit que les pactes mondiaux qui seront prochainement adoptés renforceront la gestion des migrations de masse dans le cadre d'une approche ancrée dans la coopération. Une telle approche permettra de recenser et de traiter les causes profondes

des déplacements forcés, de garantir que les droits fondamentaux de tous les migrants et réfugiés sont respectés, d'éliminer toutes les formes de discrimination, de lutter contre la traite d'êtres humains, le trafic de migrants et les formes d'esclavage moderne, de renforcer la coopération internationale, de créer des canaux réguliers de migration, et d'accroître la contribution des migrants et des diasporas aux pays d'origine et de destination. Tandis que les acteurs politiques populistes tiennent des discours sur les conséquences néfastes que pourraient avoir les migrations, notamment sur la sécurité et la main-d'œuvre locale, afin de susciter la peur et la méfiance au sein des communautés d'accueil, les faits montrent les retombées positives des migrations sur le développement et l'économie. La communauté internationale doit donc veiller à ce que des données probantes et des faits concrets soient pris en compte lors des négociations sur les pactes mondiaux.

Les Nigériens, dont beaucoup ont été vendus comme esclaves en Libye, représentent la plus grande proportion de migrants arrivant en Italie par la Méditerranée. Le Parlement nigérien prend des mesures de différentes natures pour mettre fin à cette crise, à travers un dialogue avec des acteurs non étatiques nationaux et internationaux et d'autres partenaires. Des efforts sont déployés pour intensifier la coopération avec les gouvernements dans les pays de transit et de destination, renforcer les cadres juridiques et prendre des mesures novatrices pour encourager les rapatriements et la réinsertion. Les autorités nigérianes sont déterminées à lutter contre les causes profondes des migrations de masse en améliorant les possibilités pour les jeunes et en coopérant avec d'autres Etats aux niveaux régional et international.

M. Y. RETA (Ethiopie) dit que l'Ethiopie offre depuis longtemps l'hospitalité aux personnes cherchant refuge. Les autorités éthiopiennes se sont engagées à accroître les possibilités offertes aux réfugiés et aux migrants et à établir des cadres juridiques et institutionnels efficaces pour régir les migrations. Les migrations doivent être vues sous un angle positif. Des migrations bien gérées peuvent permettre de combler des manques de main-d'œuvre dans les pays d'accueil tout en contribuant à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté dans les pays d'origine, grâce aux envois de fonds et aux transferts de connaissances et de compétences. Par ailleurs, elles contribuent à établir des partenariats à des fins commerciales et d'investissement. Le Parlement éthiopien a adopté une loi sur l'emploi à l'étranger pour s'assurer que les recrutements restent conformes à l'éthique, que les droits des travailleurs migrants sont garantis sans restriction, et que les agences de placement ne sont pas une couverture pour la traite de migrants. Des accords bilatéraux ont été conclus avec les principaux pays de destination, et les services consulaires de l'Ethiopie ont été renforcés pour contrôler le respect des droits des travailleurs migrants.

L'Ethiopie est le deuxième pays d'accueil en Afrique. En tant que tel, son Gouvernement est déterminé à promouvoir l'intégration en adoptant des politiques inclusives en matière d'éducation, de santé et d'emploi et en élargissant les politiques d'intégration locales et hors des camps. Les solutions aux problèmes posés par les migrations doivent être fondées sur des données empiriques afin que des décisions éclairées, qui donneront lieu à des politiques efficaces, soient prises. Le parlement est l'instance la plus adéquate pour faire l'interface entre le peuple et les institutions publiques. C'est pourquoi il a un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre des deux pactes mondiaux devant être adoptés. Son Parlement est résolu à travailler de concert avec d'autres Etats et organes compétents pour appliquer les pactes et par là-même veiller à ce que les droits des migrants soient pleinement protégés en toutes circonstances.

M. P. MATIBINI (Zambie) explique que, si des mesures ne sont pas prises de toute urgence, le nombre de personnes en situation de déplacement forcé dans le monde augmentera. La communauté internationale doit réfléchir à des moyens d'améliorer le cadre mondial de gestion des migrations en vue de traiter efficacement les aspects complexes de la situation des réfugiés et des migrants, dans le cadre d'une approche fondée sur les droits de l'homme. Il se félicite des efforts déployés par l'UIP afin d'intégrer une dimension parlementaire au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et au Pacte mondial sur les réfugiés. Ceux-ci doivent promouvoir la coopération régionale en vue de rendre les migrations plus humaines et plus sensées.

La gestion et la prise en charge des réfugiés sont plus lourdes pour les pays vulnérables sur le plan économique, comme la Zambie. Il est donc impératif de fixer un cadre mondial de gestion des migrations plus efficace. Un tel cadre doit être fondé sur des données probantes prouvant que les migrations ont des effets bénéfiques sur la situation socio-économique des migrants sans porter atteinte à la population des pays hôtes. Il faut également se baser sur des données probantes pour déterminer comment recenser et gérer au mieux les principaux facteurs de

migrations irrégulières et définir le meilleur moyen de préserver les droits fondamentaux des migrants et des réfugiés. Des mesures doivent être prises de toute urgence pour répondre aux besoins spécifiques des migrantes, des enfants migrants et des migrants âgés, souvent exposés à des risques de discrimination et de mauvais traitements.

M. V. MATEU (Andorre) rappelle que les bouleversements économiques qui ont eu lieu à la fin du vingtième siècle ont fait d'Andorre un pays de destination, où les migrants représentent actuellement 54 pour cent de la population. La plupart sont des migrants économiques de pays voisins ayant la même culture et la même religion. La majorité de la population locale estime qu'ils apportent une contribution positive à la population active et au développement économique d'Andorre. Si l'intégration se passe bien, des craintes persistent toutefois quant à la perte de la culture locale et des valeurs traditionnelles. De même, des préoccupations existent au sujet de l'érosion de l'Etat providence. La population prend également conscience que la coexistence pacifique n'est pas chose aisée. Il est donc impératif de collecter des données empiriques pour en finir avec les spéculations et déconstruire les stéréotypes. Des plans d'intégration sont également nécessaires pour dissiper les éventuelles tensions et rappeler les nombreux avantages qu'offrent les migrations à la société.

Les migrations ne représentent pas un défi de taille pour Andorre : les principaux flux de migrations forcées ont lieu hors des frontières andorranes. Néanmoins, tout est mis en œuvre pour soutenir les réfugiés et les migrants. Le Parlement a adopté des lois pour faire en sorte que toute personne en transit pour des raisons humanitaires soit dûment protégée. La coopération internationale est essentielle pour garantir des migrations sûres et volontaires et démanteler les réseaux criminels responsables de trafic d'êtres humains. La ratification de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée est particulièrement importante à cet égard. La volonté politique est essentielle, et les parlementaires ont une responsabilité en la matière : la rhétorique stratégique ne doit pas être utilisée à des fins électorales. Une fois que les graines de la méfiance ont été semées, il est difficile d'entretenir la paix. Les parlementaires n'ont pas pour mission de gagner des voix mais d'exercer leurs fonctions pour le bien commun.

M. A.M. OQUAYE (Ghana) dit que l'augmentation des migrations présente des opportunités et des défis pour les pays d'origine, de transit et de destination. Il faut éliminer les facteurs de migrations, notamment la pauvreté, l'absence de travail décent, le manque d'opportunités de développement et les conséquences des changements climatiques, afin de garantir le caractère volontaire et sûr de toute démarche migratoire. Les conflits armés et les guerres, la montée du terrorisme, le commerce des armes, la corruption et les dictatures contraignent également des gens à quitter leur foyer. Les afflux de migrants peuvent être sources de tensions avec les communautés d'accueil, ce qui peut faire naître des attitudes xénophobes et entraîner des violations des droits de l'homme. Les parlements doivent prendre des mesures pour lutter contre ces attitudes et mettre fin aux discours de haine et à la violence raciste. Les parlements doivent examiner les causes profondes des migrations avec objectivité, car bon nombre des motifs qui poussent les personnes à partir sont liés à une mauvaise gouvernance et à une perte de confiance dans leurs dirigeants. Ils doivent s'assurer que leurs fonctions législatives et de contrôle sont utilisées pour protéger les personnes qu'ils représentent.

M. A.L. MAKANA (Soudan du Sud) déclare que tout est mis en œuvre pour résoudre le conflit qui ravage le Soudan du Sud, notamment un dialogue national, une initiative de paix entre les peuples et un forum de haut niveau pour la revitalisation. Le dialogue national s'est révélé productif et a permis de revenir à la normale dans certaines zones clés, ce qui a facilité le retour de dizaines de milliers de réfugiés. Les partenaires internationaux, en particulier l'Allemagne et le Japon, ont fourni un soutien inestimable. Bien que des progrès aient été accomplis grâce à l'initiative de paix, un soutien accru est nécessaire. Des enfants enlevés par des voleurs de bétail sont toujours portés disparus. Le forum de haut niveau pour la revitalisation a été créé pour donner une nouvelle impulsion à l'accord pour le règlement du conflit au Soudan du Sud. Bien que le Parlement ait soutenu cette initiative, l'opposition a fait des demandes irréalistes, appelant à la dissolution immédiate du Parlement élu, de l'armée, du pouvoir judiciaire et de la présidence. Il appelle la communauté internationale à faire pression sur l'opposition pour faire progresser les négociations de paix.

Les groupes parlementaires sud-soudanais de femmes et de jeunes sont de plus en plus actifs au niveau tant national qu'international. Le Parlement a également été associé à la négociation de l'accord de paix entre le Gouvernement et le Mouvement de libération nationale du Soudan du Sud. L'accord a permis à plus de 500 enfants soldats de se réinsérer dans la

communauté et d'intégrer le système éducatif. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Gouvernement suédois ont apporté un soutien précieux en la matière. Le Parlement a également lancé des campagnes diplomatiques pour la paix et, à cette fin, a envoyé des délégations dans les pays voisins. Il s'emploie activement à appuyer le Gouvernement dans la mise en œuvre de l'accord de paix. Il exhorte tous les partenaires à s'abstenir d'imposer des sanctions et à soutenir les efforts déployés en faveur du retour à la paix au Soudan du Sud.

M. F. ZON (Indonésie) dit que la corruption et les migrations sont liées à plusieurs égards : la corruption facilite les migrations clandestines, qui impliquent souvent elles-mêmes des actes de corruption aux frontières ainsi que la falsification de papiers. Les migrants faisant appel à des passeurs peuvent devoir recourir à la corruption pour faciliter leur trajet. Les passeurs eux-mêmes sont fortement tributaires des fonctionnaires corrompus. La corruption sous forme de frais administratifs inexplicables empêche également le retour des flux de fonds dans les pays d'origine. Des actes de corruption ont lieu même dans le cadre des distributions de secours, quand des institutions publiques tirent profit des contributions internationales et des dons. La corruption est souvent un facteur important d'instabilité et de violence, qui contraint les gens à fuir en quête de sécurité. Elle porte atteinte à la légitimité et à la stabilité des gouvernements. Bon nombre des conflits qui ont lieu actuellement dans le monde sont nés d'un mécontentement populaire envers des services publics corrompus.

Les migrations forcées sont alimentées par les conflits et peuvent avoir des conséquences désastreuses. L'afflux de réfugiés rohingyas du Myanmar au Bangladesh a montré que les abus massifs pouvaient déboucher sur des tragédies humanitaires. De telles situations ne peuvent être résolues que par la coopération internationale et l'absence de corruption. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières intégrera des principes de lutte contre la corruption dans les dispositions sur la promotion de la transparence et de la responsabilité et l'engagement à rendre plus rapides, moins coûteux et plus sûrs les envois de fonds. Pour faire en sorte que les migrations soient sûres, ordonnées et régulières, il faut encourager les politiques de développement durable. Les parlementaires ont un rôle important à jouer en la matière et doivent tout mettre en œuvre en vue de la réalisation des ODD.

Mme M. TRIANTAFYLLOU (Grèce) dit que la communauté internationale doit s'efforcer d'instaurer la paix, en particulier au Moyen-Orient, comme condition préalable à des migrations sûres, ordonnées et régulières. Les flux migratoires risquent d'augmenter en raison des changements climatiques, de la rareté de l'eau, des inégalités économiques et du fondamentalisme religieux. Elle se félicite donc des efforts déployés dans le cadre des négociations sur les deux pactes mondiaux, qui contribueront à mettre en œuvre une approche globale de la gestion efficace des migrations. La coopération transfrontalière et l'action interparlementaire régionale, de même que les interactions entre les autorités locales et les services de répression dans les pays d'origine, de transit et de destination, sont indispensables pour empêcher le trafic de migrants et garantir que les passeurs sont traduits en justice.

Une intégration harmonieuse des migrants dans les communautés des pays d'accueil doit être assurée grâce à un processus réciproque d'ajustement mutuel. En Grèce, des efforts sont faits pour sensibiliser les migrants à la langue et à la culture grecques. Des soins de santé sont dispensés et une vaste couverture vaccinale est assurée pour prévenir les épidémies. Des campagnes de sensibilisation sont menées pour informer les populations locales et les réfugiés de leurs droits et obligations. Les migrants doivent aussi être en mesure d'intégrer le marché du travail local. Tout Etat qui ne respecte pas les responsabilités qui lui incombent pour garantir des migrations sûres et régulières doit être sanctionné. Le règlement Dublin III doit être modifié pour permettre aux réfugiés se trouvant dans un pays méditerranéen et ne souhaitant pas y rester de demander l'asile dans un pays tiers. Les fermetures de frontières aggravent les problèmes et encouragent la traite. Les pays développés doivent fournir une aide financière aux pays les moins avancés pour qu'ils bâtissent des sociétés durables et relancent leur économie, afin que les habitants ne se sentent plus contraints de quitter leur foyer. Il n'est pas nécessaire d'"exporter" les modèles occidentaux de démocratie. Ce qui compte, ce sont la compréhension mutuelle et la paix.

M. H. WU (Chine) commente que le monde connaît de profondes transformations qui, si elles sont empreintes de risques, présentent aussi des défis et des possibilités. Les migrations internationales sont désormais une caractéristique de la mondialisation. Les conflits, la pauvreté et les inégalités en matière de développement ont entraîné une augmentation du nombre de migrants et de réfugiés, ainsi que la montée de la traite et des politiques populistes et protectionnistes. Les migrants et les réfugiés sont des êtres humains, dont le droit d'accéder au bien-être doit être

protégé. Afin d'assurer une gestion globale des migrations, tous les pays doivent coopérer sous la direction de l'ONU et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Le rôle positif que les migrants peuvent jouer dans le développement économique des pays d'origine et de destination doit être compris.

Des efforts doivent être déployés pour régler les voies migratoires, optimiser la gouvernance aux frontières, et lutter contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de migrants. Il faut mettre un terme à la discrimination à l'encontre des migrants. Les causes profondes des migrations forcées doivent être traitées dans le cadre d'une approche tournée vers l'avenir visant à encourager le règlement pacifique des conflits armés. Les flux migratoires à destination et en provenance de la Chine ont augmenté ces dernières années. Beaucoup d'étrangers sont venus travailler en Chine, établissant des liens importants avec le reste du monde. Les autorités chinoises sont déterminées à appliquer une politique étrangère ancrée dans la paix. Elles ont affecté du personnel de maintien de la paix à l'ONU et fournissent une assistance humanitaire dans le cadre des crises de réfugiés. Le Gouvernement chinois est disposé à coopérer au niveau international pour la réforme du système de gouvernance internationale et à partager ses expériences en matière de développement économique, qui peuvent constituer des exemples utiles, notamment pour lutter contre les causes profondes des migrations de masse.

M. M. AL-GHASSANI (Oman) décalre que le Gouvernement d'Oman fait tout son possible pour assurer des conditions de sécurité optimales aux migrants sur le territoire omanais. Il faut trouver des solutions efficaces face aux causes des migrations de masse, en se basant sur les principes de conciliation et de coexistence pacifique. La résolution des conflits est essentielle. Le nombre de migrants augmente tous les jours. Le peuple palestinien continue de subir l'oppression israélienne. Au lieu de rechercher des solutions, l'administration américaine a pris des mesures ayant envenimé la situation. Le droit international doit être respecté, et justice doit être faite. Au Myanmar, le peuple rohingya est victime d'oppression et de persécution. Plus de 100 000 personnes ont dû fuir, ce qui a entraîné une grave crise humanitaire. Bien que le Myanmar soit partie à des accords internationaux, les obligations internationales qui lui incombent ne sont pas respectées. Les autorités omanaises s'efforcent de fournir tout le soutien et l'aide possibles aux réfugiés, en termes de logement, de soins de santé, et d'activités de réadaptation et de réconciliation. Des approches novatrices sont nécessaires pour protéger les droits des migrants et promouvoir la migration comme outil de reconstruction et de croissance. L'adoption des deux pactes mondiaux constituera un important pas en avant.

Mme J.d'A. GAKUBA (Rwanda) conclut en expliquant que l'augmentation des migrations irrégulières doit appeler l'attention de la communauté parlementaire mondiale. Il faut, avant tout, défendre les droits fondamentaux des migrants et des réfugiés. Les migrations font partie intégrante du développement et du bien-être humain depuis toujours mais, en l'absence de réglementation adéquate, elles peuvent être sources de graves violations des droits de l'homme. Le Rwanda a connu un exode massif de réfugiés. La paix et la stabilité ont été rétablies, et quelque 3,4 millions de Rwandais sont rentrés chez eux. Le Rwanda est aussi un pays d'accueil de réfugiés, pour la plupart de République démocratique du Congo et du Burundi. Des terres sont mises à disposition des camps de réfugiés, et les réfugiés ont accès aux services publics, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. Les réfugiés sont autorisés à circuler librement au Rwanda. Ils ont le droit de travailler, de monter une affaire, de payer des impôts et de créer des emplois, ce qui leur permet de contribuer activement à l'économie de leur pays d'accueil. Des efforts sont déployés pour attirer des travailleurs étrangers qualifiés à des fins de développement économique et pour atténuer les effets des migrations irrégulières. La politique migratoire nationale comprend des mesures de sensibilisation aux risques de traite et d'autres violations des droits de l'homme auxquels sont exposées les personnes les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants. La libre circulation des personnes est considérée comme un droit fondamental, qui doit être encouragé et protégé. Elle est également considérée comme un moyen de réaliser les ODD. Tous les parlementaires doivent faire leur maximum non seulement pour protéger les droits des migrants et des réfugiés, mais aussi pour leur permettre d'être des citoyens actifs partout dans le monde.

*La séance est levée à 13 h 10.*



## Séance du lundi 26 mars

(Après-midi)

*La séance est ouverte à 14 h 35 sous la conduite de M. M. Bouva (Suriname), Vice-Président de l'Assemblée.*

### Point 3 de l'ordre du jour

#### **Débat général sur le thème *Renforcer le régime mondial applicable aux migrants et aux réfugiés : le besoin de solutions politiques fondées sur des données probantes***

##### *Reprise du débat*

M. D. MCGUINITY (Canada) estime que les pays doivent accepter et organiser les migrations au lieu de s'y opposer. Il s'agit d'un défi à relever mais aussi d'une chance pour aller de l'avant. Au Canada, outre que les migrants ont permis de stimuler le commerce et les investissements, ils ont aussi favorisé la croissance économique et l'environnement culturel. Loin d'être des points faibles, la diversité et l'inclusion sont essentielles à la croissance, à la prospérité et à la réussite. Tous les Etats associés au Pacte mondial sur les migrations et au Pacte mondial sur les réfugiés doivent travailler, avec le secteur privé, à développer les atouts de la diversité. Une politique publique adaptée est également nécessaire pour bien intégrer les migrants dans leur nouvelle société.

Le Canada a pris diverses mesures à cet égard, que ce soit aux plans national et international. Il a largement contribué à l'élaboration, en 2016, de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. C'est l'un des cinq pays au monde qui reçoit le plus de migrants. Son programme national de réinstallation prend en compte les difficultés particulières qu'affrontent les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes âgées. De nouvelles directives ont également été précisées pour l'évaluation des demandes des réfugiés sur la base de l'identité sexuelle et de genre.

M. J.H. RI (République populaire démocratique de Corée) constate que, si certains pays rejettent les migrants, d'autres s'efforcent de les aider par le biais d'une assistance humanitaire, de créations d'emplois et d'autres mesures. Ces efforts ne sont toutefois probablement pas suffisants. La crise migratoire découle des interventions agressives menées par les Etats-Unis et d'autres pays occidentaux. Ces interventions visent à renverser des Etats indépendants, elles alimentent les conflits et fragilisent la paix. Les Etats-Unis et les pays occidentaux parlent beaucoup de droits de l'homme et d'égalité universelle mais ils restent insensibles aux réfugiés et les pénalisent. Pour résoudre la crise migratoire, il est essentiel de mettre un terme à ce racisme, ce chauvinisme et cette agression.

La République populaire démocratique de Corée appelle de ses vœux un monde juste, pacifique, exempt d'agressions, de guerres, d'inégalités et de discrimination raciale. Le développement économique n'est en effet possible que dans un environnement pacifique. La paix et la sécurité sur la péninsule coréenne doivent absolument être garanties et la République populaire démocratique de Corée a donc pris certaines initiatives visant à stimuler les relations intercoréennes. Il est grand temps que les Etats-Unis mettent fin à leurs politiques hostiles, notamment les sanctions et les pressions à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée. Cette dernière est prête à résoudre tous les problèmes par le dialogue et la négociation.

M. G. KIRKILAS (Lituanie) explique que la Lituanie est historiquement un pays d'origine, hôte et de transit pour les réfugiés. Il est donc favorable à la mise en œuvre d'un régime de protection plus efficace pour ceux-ci. La Lituanie approuve, en particulier, les mesures encourageant un partage international de cette charge et apportant aux pays d'accueil un large soutien. Il est également essentiel d'assurer la sécurité des réfugiés, en particulier en cas de traite des personnes, et de se préparer aux situations de crises aux plans national, régional et mondial. Une composante des droits de l'homme doit porter sur la protection des réfugiés et s'appliquer tout particulièrement aux groupes vulnérables comme les femmes, les enfants et les personnes handicapées.

La Russie représente une grave menace pour l'Europe. Ses atteintes délibérées aux affaires intérieures des pays européens sont inacceptables. Tout comme le sont ses violations systématiques des droits de l'homme, notamment à l'encontre des Tatars de Crimée. La communauté internationale doit donc maintenir toutes les sanctions contre la Russie.

En conclusion, les pays doivent accueillir, protéger, aider et intégrer les réfugiés dans un esprit de compassion, de prévoyance et de courage. Ce sont les personnes qui doivent être mises au premier plan, pas les intérêts.

M. R. LOPATKA (Autriche) explique que les migrations relèvent à la fois de l'histoire et de l'actualité. Pour répondre aux migrations, il est essentiel de souligner que les droits de l'homme, notamment ceux des migrants non documentés, sont universels. L'Autriche est donc favorable aux négociations en cours sur les deux Pactes mondiaux et aux efforts de l'UIP visant à apporter une perspective parlementaire. Les mauvaises conditions de vie sont l'une des principales causes des migrations. Les Objectifs de développement durable (ODD) sont donc essentiels. La création de conditions de travail décentes et la mise en œuvre de l'état de droit et d'une gouvernance démocratique sont des aspects particulièrement importants. Pour une gouvernance démocratique, certains principes doivent être appliqués, comme la participation, la transparence et le sens des responsabilités. Lorsqu'ils s'engagent dans la coopération pour le développement, les pays ne doivent pas oublier que, pour la plupart, les réfugiés sont déplacés à l'intérieur de leur pays. Ils doivent également s'efforcer de dissuader les gens de quitter leur terre d'origine pour des raisons économiques.

L'Agence de développement autrichienne (ADA) a lancé plusieurs projets, dont l'un permet de garantir une sécurité alimentaire durable aux communautés en Ouganda qui accueillent des réfugiés venant du Soudan du Sud. L'Autriche s'apprête également à traiter la question des migrations lorsqu'elle présidera l'Union européenne à compter de juillet 2018. Le Régime d'asile européen commun doit être réformé de sorte que les normes migratoires soient en adéquation dans tous les Etats membres. Il doit également y avoir un plan de l'UE pour stimuler la coopération avec les pays de transit et d'origine ainsi que pour s'attaquer à la traite des personnes. Les parlements doivent assumer un rôle de premier plan dans le traitement des questions migratoires.

*Le débat général est suspendu à 15 h 15 pour laisser la place à une séance interactive avec le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), sous la conduite de Mme G. Cuevas Barron (Mexique), Présidente de l'UIP.*

La PRESIDENTE explique que M. T.A. Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS, est ancien parlementaire, Ministre de la santé et Ministre des affaires étrangères de l'Ethiopie. Il a défini les priorités de l'OMS en matière d'accès universel aux services de soins de santé. Sa présentation a pour but d'expliquer sa vision et de clarifier la manière dont il entend faire participer les parlementaires.

M. T.A. GHEBREYESUS, *Directeur général de l'OMS*, déclare qu'il souhaite renforcer les partenariats UIP-OMS, surtout pour les besoins de santé des groupes vulnérables, comme les femmes, les enfants et les adolescents. Les parlements jouent un rôle central car les questions de santé dépendent de leurs fonctions législatives, de contrôle, de transparence, de budgétisation et de sensibilisation. Non seulement ils doivent apporter des services de soins mais ils doivent également se charger de facteurs sociaux, environnementaux et économiques déterminants en matière de santé.

Les migrations peuvent jouer un rôle clé en matière de prospérité économique et sociale. Les politiques encadrant la santé des migrants sont toutefois insatisfaisantes. Les migrants restent souvent à l'écart de services essentiels et ils font face à la discrimination et à l'exclusion sociale. Ils sont également nombreux à vivre et travailler dans des conditions médiocres leur faisant courir des risques accrus vis-à-vis des maladies transmissibles et non transmissibles. L'absence d'intégration entrave aussi leur développement économique et social dans le pays hôte.

L'une des priorités de l'OMS est la couverture sanitaire universelle, notamment pour les migrants et quel que soit leur statut. Toutefois, la moitié de la population mondiale, au moins, n'ayant pas accès à des services de soins essentiels, l'exclusion ne touche pas uniquement les migrants et les réfugiés. Une telle situation ne peut être tolérée. La couverture sanitaire universelle ne consiste pas seulement à apporter une assurance maladie, à payer pour les soins et à assurer l'accès à de bons services si des problèmes surviennent. Elle vise également à proposer une gamme complète de services contribuant à la santé et permettant d'éviter les maladies pendant toute la vie. Exemples de tels services : les vaccinations pour les enfants et l'allaitement. Les pays

qui investissent dans la promotion de la santé et la prévention engrangent également des bénéfices économiques à long terme et sont plus efficaces pour éviter les crises sanitaires. La couverture sanitaire universelle et la sécurité sanitaire représentent donc les deux faces de la même pièce.

Il n'existe pas de voie unique vers la couverture sanitaire universelle. Chaque pays doit faire en fonction de son contexte social, politique et économique. Le socle de cette démarche s'appuie cependant toujours sur un système de santé fort, basé sur des soins primaires et orienté, dans la pratique, vers la promotion de la santé et la prévention des maladies. Pour des services universels, le système de santé se décline en plusieurs composantes : viabilité du financement, compétences du personnel de santé, bonne gouvernance, fiabilité dans la fourniture des services, gestion méticuleuse des données et accès global aux médicaments. Aspect souvent ignoré : la nécessité d'un cadre légal fort garantissant le droit à la santé et favorisant l'équité, l'égalité, l'efficacité et la transparence. La couverture sanitaire universelle n'est pas un luxe mais une nécessité vers laquelle tous les pays, quel que soit leur niveau de revenu, doivent tendre. Il s'agit d'un choix politique.

Lors de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2018, l'OMS demandera aux Etats membres d'approuver un nouveau plan sur cinq ans déclinant trois objectifs centraux. Ces objectifs sont les suivants : un milliard de personnes en plus bénéficiant de la couverture sanitaire universelle, un milliard de personnes en plus protégées des crises sanitaires et un milliard de personnes en plus jouissant d'une meilleure santé et d'un bien-être supérieur. Les Etats membres doivent aider l'OMS à atteindre ces objectifs en adoptant des lois et une politique pertinentes. Pour ce faire, ils doivent non seulement assurer l'accès aux services de soins de santé mais aussi répondre aux questions des changements climatiques, de la pollution et aux problèmes de l'eau potable et des installations sanitaires. Il est également essentiel d'encourager des choix plus sains, par exemple, en taxant le tabac et d'autres produits dangereux.

Toutes les lois et politiques doivent bénéficier d'une mise en œuvre attentive et un budget approprié doit leur être adossé. Elles doivent s'appuyer sur les données disponibles les plus probantes. Il n'y a jamais eu autant d'études et de recherches disponibles et, pourtant, l'écart entre les faits constatés et la politique n'a jamais été si grand. La distinction entre les informations correctes et incorrectes peut être difficile à faire et, à cet égard, l'OMS peut apporter son aide aux pays.

L'intervenant demande aux pays de répondre positivement à trois demandes spécifiques. Tout d'abord, ils doivent ratifier, d'ici le 2 juillet 2018, le Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac afin que celui-ci entre en vigueur. Le marché illicite du tabac nuit à la santé, favorise le crime organisé et prive le gouvernement de recettes fiscales. Ensuite, ils doivent constituer un Groupe des amis de l'OMS, au sein de leur parlement, centré sur les questions mondiales liées à la santé. Enfin, ils doivent participer à une séance d'information technique destinée aux parlementaires et consacrée à la couverture sanitaire universelle et à la sécurité sanitaire, lors de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2018. Il est vital de collaborer pour rendre le monde plus sain, plus sûr et plus juste.

Mme M.J. CARRIÓN (Equateur) déclare qu'elle souhaite impliquer l'OMS dans des discussions en Equateur. Ce pays est sur le point d'adopter une loi garantissant un accès égal et gratuit aux soins de santé primaires et aux médicaments. M. T.A. Ghebreyesus doit expliquer comment l'Equateur peut participer à la réunion destinée aux parlementaires lors de l'Assemblée mondiale de la Santé. Il doit également préciser comment ce pays peut s'impliquer dans les questions mondiales de santé.

Le SECRETAIRE GENERAL explique que l'UIP va organiser une réunion distincte, destinée aux parlementaires, lors de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2018. Tous les pays recevront un courrier les invitant à inclure des représentants parlementaires dans leur délégation. L'UIP a fait du Mouvement SUN des Nations Unies une priorité de son Groupe consultatif pour les questions de santé.

Mme D. SOLÓRZANO (République bolivarienne du Venezuela) précise que son pays va essayer de former un Groupe des amis de l'OMS. Elle demande comment son Parlement peut accéder aux programmes de santé de l'OMS. Le Venezuela subit une grave crise humanitaire et l'accès aux hôpitaux et aux médicaments est limité.

Mme S. RAFI (Air Quality Asia) explique que son organisation félicite l'OMS de ses travaux sur la pollution de l'air, notamment d'avoir défini l'indice PM2.5 comme mesure d'un air sain. L'OMS doit continuer de classer les villes selon les niveaux de qualité de l'air.

M. T.A. GHEBREYESUS, *Directeur général de l'OMS*, déclare que l'OMS est ravie de soutenir la démarche de l'Equateur. L'UIP et l'OMS vont écrire à tous les pays afin de les encourager à inclure des parlementaires dans leur délégation, lors de l'Assemblée mondiale de la Santé. Le Venezuela doit soumettre toutes les demandes au bureau national de l'OMS, lequel se chargera de l'accompagnement avec le Siège et le bureau régional. L'OMS enverra des directives à tous les parlements pour préciser les modalités de formation d'un Groupe des amis de l'OMS. Les parlementaires sont essentiels pour faire de la couverture sanitaire universelle un mouvement mondial. L'OMS vient de signer un protocole d'accord avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (ONU Environnement) afin d'agir plus énergiquement contre la pollution de l'air.

La PRESIDENTE déclare que l'UIP condamne les attaques contre l'Arabie saoudite, le 25 mars 2018, qui ont visé des civils et détruit des bâtiments. Conformément aux décisions et politiques du Conseil de sécurité de l'ONU, aucun transfert d'armes vers des milices ne doit intervenir, quelle que soit la source.

*Le débat général reprend à 15 h 45 sous la conduite de M. M. Bouva (Suriname), Vice-Président de l'Assemblée.*

M. P.J. RAJAONARIVELO (Madagascar) explique que les migrations concernent également le Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Environ 70 pour cent des migrants issus de l'Afrique subsaharienne se déplacent dans la même zone géographique alors que 16 pour cent seulement vont en Europe. Une solution appropriée à long terme doit être trouvée. La plupart des migrants se déplaçant pour des raisons économiques, la solution la plus pérenne consiste à agir en faveur du développement, par exemple en améliorant les conditions de vie et en créant des emplois décents. Le monde est interconnecté et les pays doivent donc collaborer pour traiter ce problème.

Madagascar voit des migrants arriver et partir. Bien que le pays ait accueilli des migrants, il s'est opposé aux migrations illégales. Madagascar a besoin d'un observatoire des migrations et d'un appui pour surveiller ses côtes. Un cadre juridique fort est également nécessaire. Madagascar espère apprendre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée qui, suite aux catastrophes naturelles, a réinstallé les migrants dans des zones sûres.

M. A. TAVARES CORREIA (Cabo Verde) estime que les migrations légales et régulières peuvent s'avérer très positives. Le Cabo Verde possède une grande diaspora bien intégrée et il a beaucoup aidé les pays hôtes. Les migrations ne représentent un problème que si elles sont illégales et irrégulières et une solution à moyen et long termes doit être apportée à cet égard. L'investissement dans l'éducation est particulièrement utile car il ouvre la voie à une société inclusive et participative.

L'Europe et l'Afrique doivent harmoniser leur action. Leurs relations doivent être basées sur la prospérité mutuelle plutôt que sur la dépendance. Les pays occidentaux considèrent souvent que l'Afrique est un problème et ils adoptent donc des attitudes paternalistes ou indifférentes qui génèrent la méfiance. Toute la communauté internationale, notamment les organisations internationales, le secteur privé et la société civile, doit collaborer dans le but de créer un partenariat plus bénéfique entre ces deux continents.

Une solution à la crise migratoire consiste à encourager le développement de l'Afrique. Les pays occidentaux doivent apporter leur soutien, non pas en effectuant des paiements mais en investissant et en créant des opportunités susceptibles de dissuader les gens de partir. Le plan Marshall pour l'Afrique, élaboré par l'Allemagne, est un pas dans la bonne direction. L'Afrique doit réaliser les réformes nécessaires pour promouvoir les droits politiques, économiques et sociaux, lutter contre la corruption, assurer la transparence et garantir la sécurité des personnes comme des biens. Le Cabo Verde vient d'adopter son propre plan 2017-2021 pour le développement durable afin de créer une société plus participative, capable d'adaptation et inclusive.

Mme A.M. MARI MACHADO (Cuba) estime que les pays ont pris beaucoup d'engagements envers les migrations mais qu'ils ont peu agi. Les migrants continuent de subir des atteintes aux droits de l'homme, par exemple l'exploitation, la discrimination, une protection juridique inadéquate et un accès limité à des services de base comme la santé et l'éducation. Il est essentiel que les pays développés agissent. On ne doit pas traiter migrants et réfugiés comme des criminels, pas

plus qu'on ne doit édifier des murs, créer des camps de détention et mettre en place des barrières administratives. Il vaudrait mieux respecter des principes internationaux comme le non-refoulement et reconnaître l'impact positif des migrations en matière de développement durable. Il est également essentiel de s'attaquer aux causes profondes du problème. En outre, Cuba ne cautionne pas les pratiques visant à un exode des compétences que les pays industrialisés mettent en œuvre pour voler des professionnels qualifiés aux pays non-industrialisés.

La communauté internationale doit absolument coopérer et partager les responsabilités sur la question des migrations. La solution ne doit pas mettre en cause l'autodétermination, la souveraineté et l'égalité des nations. Le Pacte mondial sur les migrations est un bon document mais certains aspects doivent être optimisés.

M. M. TOMASSONI (Saint-Marin) estime que les deux Pactes mondiaux doivent se conformer aux instruments relatifs aux droits de l'homme. Les droits de l'homme des migrants et des réfugiés doivent être respectés dans tout le processus de migration : départ, transit et destination. Il est également essentiel de promouvoir les activités d'intégration, de briser les préjugés et d'œuvrer en faveur de la compréhension mutuelle. Si les pays restent inactifs, ils risquent de créer une situation du type "eux contre nous". La communauté internationale doit collaborer pour développer des politiques.

Saint-Marin est ouvert à la diversité, à la coopération, à la solidarité et au dialogue. Il s'efforce donc de traiter le problème des migrations. La décision de développer plusieurs projets à petite échelle vient d'être prise afin d'accueillir des migrants et des réfugiés, notamment des femmes, des enfants et des personnes handicapés.

M. Y. CHIN (République de Corée) constate que, en dépit des efforts déployés par la communauté internationale pour protéger les migrants et les réfugiés, le nombre de personnes déplacées s'accroît. C'est un problème qui impacte les pays d'origine, de transit et de destination. La communauté internationale doit œuvrer de concert pour trouver une solution pérenne. Cela peut également représenter une opportunité de transformation des économies des pays.

L'histoire de la République de Corée est traversée de phénomènes migratoires, que ce soit comme pays d'origine ou de destination. Le pays accueille actuellement deux millions de ressortissants étrangers. La République de Corée a pris diverses mesures pour protéger les droits de l'homme de ces ressortissants. Par exemple, elle a voté une loi assurant une égalité de traitement des étrangers sur le lieu de travail.

*M. W. Simina (Etats fédérés de Micronésie), Vice-Président de l'Assemblée, prend la présidence.*

Mme B. BUBULA (Pologne) explique que la Pologne comprend d'autant mieux les souffrances des migrants et des réfugiés que ses propres citoyens ont été contraints de se déplacer au cours de l'histoire. La Pologne a donc pris des mesures dans le cadre de la crise migratoire. Par exemple, elle contribue à hauteur de plusieurs millions de dollars à l'aide aux réfugiés syriens afin qu'ils s'installent provisoirement en Jordanie ou en Turquie.

Les deux Pactes mondiaux doivent définir un équilibre entre un système mondial efficace de gestion des migrations et le droit de chaque pays à formuler, de manière souveraine, sa politique migratoire. Il faut accorder davantage d'importance aux questions de sécurité en vue de réduire les migrations illégales. Les pays doivent mieux protéger leurs frontières, lutter contre la traite des personnes et accentuer les obligations des pays d'origine afin qu'ils réadmettent les migrants. Il est également essentiel de s'attaquer aux causes profondes des migrations dans les pays d'origine, notamment l'instabilité politique et le sous-développement. Les gens pourraient ainsi vivre dans la dignité sans avoir à quitter leur terre natale. Une politique migratoire responsable en matière de main-d'œuvre doit également être définie afin de prendre en compte les besoins du marché du travail du pays hôte. Toute solution internationale doit faire la distinction entre les migrants, les demandeurs d'asile et les personnes soumises à une protection internationale.

En conclusion, la Pologne estime que les migrations ne peuvent être bénéfiques que si elles sont légales, organisées et qu'elles répondent aux besoins du pays. Les pays ont le droit de décider des entrées sur leur territoire et d'assurer la sécurité de leurs citoyens.

M. O. HAV (Danemark) estime que la communauté internationale doit agir face à la crise migratoire. Un parti politique danois s'est également prononcé en faveur d'un plan Marshall pour l'Afrique. Ce plan encouragerait les organisations internationales à lancer des initiatives concrètes afin d'aider les gens à rester dans leur propre pays. L'idéal serait que les gens ne quittent leur pays

d'origine que s'ils obtiennent le statut de réfugiés conformément aux quotas des Nations Unies. La traite des migrants et d'autres abus des droits de l'homme doivent cesser. Les pays doivent trouver un juste équilibre entre leur droit de contrôle des entrées sur leur territoire et la nécessité d'aider ceux qui souffrent.

M. N. SHAI (Israël) constate que les pays arabes ont déclaré la guerre en 1947, après l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies d'une résolution créant deux Etats en Palestine sous mandat britannique : un Etat juif et un Etat arabe. Bien que l'Egypte et la Jordanie aient reconnu l'Etat d'Israël, respectivement en 1979 et 1994, la guerre au Moyen-Orient s'est poursuivie. Si d'autres Etats arabes signaient l'accord de paix, les problèmes seraient résolus, notamment la question des réfugiés. Bien que l'Administration des Nations Unies pour les secours et la reconstruction (UNRRA) ait fourni une aide aux réfugiés, elle n'a pas cherché de solution définitive et a donc compromis la paix au Moyen-Orient. Israël est né d'une grande vague de réfugiés juifs, notamment des survivants de l'Holocauste et des Juifs venant d'Europe orientale ou des pays arabes. Les réfugiés juifs se sont installés dans un nouveau pays, sans l'aide des organisations internationales. En Palestine, le gouvernement du Hamas n'a rien fait pour aider ses propres réfugiés. Il est grand temps de résoudre le problème des réfugiés palestiniens et de réaliser la paix. Israël aidera les Palestiniens à se réinstaller en Jordanie, au Liban et à Gaza mais ne les laissera pas revenir en Israël.

M. J. MATOS ROSA (Portugal) constate que le Portugal a vu nombre de ses citoyens partir mais a également accueilli sur son territoire des ressortissants étrangers. Les migrations ont un aspect positif et négatif. Bien qu'elles puissent stimuler la croissance économique et le développement, elles sont également liées aux guerres, au terrorisme, aux Etats défailants et à la pauvreté. Les pays doivent lutter en priorité contre le trafic de stupéfiants car il sert souvent à financer les phénomènes mentionnés ci-dessus. Ils doivent également s'attaquer à l'insécurité alimentaire et aux changements climatiques, lesquels représentent, on l'oublie trop souvent, deux importantes causes de migration.

Il faut comprendre la réalité du phénomène migratoire par le biais des statistiques. Les Syriens ne comptent que pour 25 pour cent du nombre total de réfugiés dans le monde. Le reste provient d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Amérique latine. En outre, croire que l'Union européenne est la principale destination des réfugiés relève du mythe. Ils sont en fait 86 pour cent à se rendre dans des pays en développement voisins. Les pays les plus pauvres subissent donc l'impact migratoire le plus important.

De meilleures solutions aux migrations doivent être trouvées. Il faut, par exemple, élaborer des lois contribuant au bien-être des réfugiés et allouer des ressources permettant de protéger les droits de l'homme de ces derniers. Il s'agit d'un problème mondial nécessitant une large coopération.

M. E.A. LUVSANTSEREN (Mongolie) explique que le Parlement mongol a adopté son Programme de développement durable à l'horizon 2030. Parmi les objectifs de ce plan : éliminer la pauvreté, améliorer l'éducation et les services de soins de santé, et garantir un développement respectueux de l'environnement. La Mongolie a également accueilli l'Initiative de dialogue d'Oulan-Bator sur la sécurité en Asie du Nord-Est. Elle siège également en tant qu'Etat membre au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

La réponse à la crise des réfugiés doit prendre en compte leur dignité, le soutien aux pays hôtes et le traitement des causes profondes des migrations. Il incombe à tous les pays d'assurer des migrations en toute sécurité et de garantir le respect du droit international. Les parlementaires doivent coopérer dans le but de trouver des solutions.

M. T. WATANABE (Japon) constate que le Japon a accueilli des milliers de réfugiés d'Indochine pendant des années. Des réfugiés du Myanmar sont également pris en charge et de jeunes Syriens sont acceptés pour leurs études. Le programme japonais de réinstallation dans un pays tiers est le premier en Asie. Il est également essentiel d'intégrer les réfugiés. A cette fin, le Japon propose un enseignement linguistique, fournit un soutien spécialisé et mène des enquêtes périodiques.

Les Etats doivent rapidement répondre aux situations de crise et rétablir la stabilité politique et économique dans les pays d'origine. Le programme japonais pour les réfugiés offre donc une assistance humanitaire et au développement. Le Japon s'engage également en faveur de la prévention des conflits, de la reconstruction et de la consolidation de la paix, notamment au Moyen-Orient. Un suivi doit absolument être assuré après la mise en œuvre d'une politique.

La question des réfugiés est du ressort de toute la communauté internationale. Les parlementaires doivent davantage sensibiliser la population.

M. N. EVANS (Royaume-Uni) déclare qu'il est essentiel que les citoyens européens vivant au Royaume-Uni puissent rester et bénéficier de tous leurs droits après le Brexit. Les citoyens britanniques vivant dans d'autres pays européens doivent pouvoir faire de même. Nombreux sont ceux qui migrent pour trouver de meilleures conditions de vie. Les gouvernements peuvent améliorer la situation en fixant les tarifs douaniers les plus bas possible. En outre, aucune barrière non tarifaire ne doit exister.

Le Royaume-Uni donne 0,7 pour cent de son PIB au développement international. L'intervenant exhorte les autres pays à atteindre ce niveau. La communauté internationale doit faire davantage pour traiter les causes des migrations. Elle doit apporter son appui aux pays surchargés de réfugiés, notamment le Liban, la Jordanie, la Turquie et le Bangladesh. Le Gouvernement birman n'en fait certes pas assez pour dissuader ses ressortissants de fuir au Bangladesh. Les pays doivent également soutenir les Vénézuéliens qui souffrent en raison d'une mauvaise gouvernance. De nombreux parlementaires vénézuéliens ne sont pas payés car leur gouvernement refuse de reconnaître leur légitimité. La famine s'est également installée malgré la richesse du pays en ressources.

Mme M.J. CARRIÓN (Equateur) estime que la communauté internationale doit plaider en faveur d'une citoyenneté universelle. Celle-ci va au-delà des frontières politiques et tous les gens en font partie, sans discrimination. La liberté de mouvement est inhérente à la citoyenneté universelle et elle doit être garantie. Les populations vulnérables doivent être prioritaires, par exemple les mères et les personnes âgées.

Il ne peut y avoir de développement durable sans paix durable et inversement. En premier lieu, les parlements doivent assurer une répartition juste des richesses et couvrir les besoins de base des populations. Ils doivent également mettre en place une législation permettant de traiter le problème des réfugiés. L'Equateur œuvre en faveur de la paix et du développement en Amérique latine et dans le monde entier. Il a déjà accueilli de nombreux réfugiés fuyant le conflit en Colombie.

*Mme A. Tolley (Nouvelle-Zélande), Vice-Présidente de l'Assemblée, prend la présidence.*

M. S. LIENGBOONLERTCHAI (Thaïlande) explique que la Thaïlande s'efforce de faciliter les migrations légales conformément aux droits de l'homme et aux principes humanitaires. La communauté internationale doit œuvrer de concert pour traiter cette question.

La Thaïlande a accueilli des millions de personnes déplacées au cours des quatre dernières décennies. Elle a signé des protocoles d'accord avec des pays voisins afin d'élargir les parcours réguliers vers l'emploi et ainsi maîtriser les mouvements irréguliers. Le pays a également voté plusieurs lois sur la gestion des travailleurs migrants.

La Thaïlande croit en une approche équilibrée, inclusive et globale des migrations. Elle soutient les deux Pactes mondiaux car ils permettent de mieux réaliser les ODD. Les parlements peuvent rendre les migrations plus bénéfiques en adoptant une législation et en appliquant une politique qui atténuent les injustices subies par les migrants.

Mme M. BARTOS (Hongrie) estime que l'humanité connaît l'une des plus importantes crises de son histoire. La nation, le pays, la communauté, la foi et la culture sont des atouts essentiels pour surmonter cette crise. Toutefois, il faut aussi servir la communauté à laquelle on appartient.

Les migrations sont un symptôme de la crise, elles n'en sont pas la cause. Tout d'abord, la communauté internationale doit gérer les causes des migrations. Il faut créer les conditions permettant aux gens de rester dans leur pays d'origine. La Hongrie apporte une assistance multiple dans le cadre de son programme Hungary Helps. Elle soutient, par exemple, les travaux du Programme alimentaire mondial des Nations Unies, elle reconstruit des habitations en Iraq et apporte des soins de santé et un soutien psychologique au Liban.

La Hongrie ne peut pas soutenir le Pacte mondial sur les migrations car il ne reflète pas l'expérience hongroise. Elle reste néanmoins active au sein de la communauté internationale.

M. R. GONZÁLEZ PATRICIO (Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes – PARLATINO) constate que l'Amérique latine est historiquement une région d'accueil mais qu'elle est devenue une région de départ et de transit au vingtième siècle. Il est regrettable que certains pays industrialisés ferment leurs frontières et politisent le phénomène migratoire. Les pays ne maîtriseront pas l'afflux de réfugiés en niant leur existence, en réprimant les migrants, en construisant des murs ou en créant des camps. Le plus important est de traiter les causes

profondes. Une meilleure coopération internationale et un plus grand partage des responsabilités sont également nécessaires. Le PARLATINO a pris des mesures à cet égard, par exemple en créant des groupes de travail et des alliances avec le Parlement européen. Les pays doivent également lutter contre tous les actes de haine, la xénophobie ou le racisme dont les migrants sont les cibles.

Le PARLATINO reconnaît que les Etats sont souverains pour définir leur politique migratoire mais il faut aussi insister sur le devoir de respect des droits de l'homme des migrants. La seule manière d'aller de l'avant est d'avancer par étapes.

M. P. GALLAGHER (Irlande) précise que l'Irlande est particulièrement sensible au phénomène migratoire car son histoire est riche en migrations. Il est essentiel de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les migrants, quel que soit leur statut. Les pays doivent respecter le principe de non-refoulement et lutter contre les réseaux de passeurs clandestins. Toutefois, l'Irlande est également favorable au principe de souveraineté et au droit des pays à contrôler les entrées sur leur territoire. Les diasporas peuvent jouer un rôle clé pour promouvoir le développement dans le pays d'origine et le pays d'accueil. Les Etats doivent trouver un juste équilibre entre l'obligation de contrôler leurs frontières et l'opportunité que représentent les migrations.

La solution est de mettre en place des systèmes bien gérés facilitant la mobilité organisée des migrants. Toutes les politiques doivent être basées sur des données probantes et claires. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) doit jouer un rôle central et de coordination dans le processus de mise en œuvre et de suivi des Pactes mondiaux. Il est également essentiel de limiter les migrations irrégulières et de traiter les causes profondes, comme les changements climatiques et les conflits.

Dans le monde développé, nombreux sont ceux qui ignorent que l'immense majorité des réfugiés est accueillie par les pays en développement. Les pays doivent collaborer pour assurer une meilleure information du public. D'importantes ressources doivent également être mobilisées pour répondre aux besoins humanitaires et de développement des migrants mais aussi des pays hôtes, qui sont souvent pauvres et marginalisés. Le Pacte mondial sur les migrations doit mieux faire la distinction entre les migrations régulières et irrégulières ainsi qu'entre les migrants et les réfugiés.

Mme B.M. TSHIRELETSO (Botswana) constate que les migrations sont un phénomène mondial qui concerne la plupart des pays du monde. Les politiques doivent être centrées sur la gestion des migrations dans le monde et la protection des personnes déplacées. Les pays hôtes doivent également élaborer une politique nationale d'intégration pour garantir aux migrants des conditions de vie décentes.

Le Botswana n'a pas d'approche globale et pertinente associant le contrôle des frontières à la protection des migrants. Le gouvernement est donc dans la difficulté pour apporter des services sociaux de base aux migrants et il doit consacrer de l'argent au rapatriement des immigrés illégaux. Pour traiter ce problème, le gouvernement a amendé plusieurs lois sur les migrations. Les pays doivent poursuivre l'amélioration de leurs politiques et de leur législation en vue d'améliorer les conditions de vie des migrants.

M. I. FLORES (Chili) explique que les migrations doivent emprunter des canaux réguliers. Ainsi, elles pourraient stimuler le développement national et régional. Les pays doivent décliner les instruments internationaux dans leurs systèmes nationaux.

La nature des migrations en Amérique latine et dans les Caraïbes a changé. Le nombre de migrants allant en Amérique du Nord ou en Europe s'est réduit et les mouvements dans la région se sont accrus. En réponse à ce phénomène, les pays ont déployé de nombreux processus d'intégration et ont signé divers accords régionaux sous les auspices d'organisations comme le MERCOSUR (Marché commun du Sud) et la Communauté des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC). Bien que des progrès aient été réalisés, il reste beaucoup à faire. Entre 2010 et 2015, c'est le Chili qui a connu, en proportion, la plus forte augmentation du nombre de migrants de tous les pays d'Amérique latine. Il n'a toutefois pas beaucoup de réfugiés. Il s'efforce néanmoins d'accueillir ceux qui arrivent. Le pays a également ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles.

La seule manière de faire face aux migrations est de collaborer avec la communauté internationale en respectant un ensemble de valeurs et principes communs centrés sur les droits de l'homme. Il convient également de respecter la souveraineté de tous les Etats et leur responsabilité de protection quant à la sécurité de leurs propres citoyens. Ce cadre mondial doit intégrer le programme des ODD et être soumis à des examens systématiques.



Il est paradoxal de constater que l'accroissement des mouvements de capitaux, de biens et de services dans le monde a entraîné une augmentation des obstacles pour la mobilité humaine. Il est essentiel d'œuvrer en faveur de conditions bénéficiant aux citoyens nationaux comme aux migrants.

M. F. LOMBARDI (Suisse) exprime sa solidarité envers les parlementaires du Venezuela et ceux des autres pays dont la société ou le gouvernement rend le travail difficile. Bien que la Suisse ne soit pas un Etat aux avant-postes de la crise migratoire, elle a développé un système évolué en la matière. Elle adhère au Règlement Dublin de l'UE et accueille la proportion de réfugiés prescrite par le programme de réinstallation de l'UE. Le pays respecte strictement les droits de l'homme dans toutes ses procédures et a élaboré des programmes d'intégration. La Suisse réaffirme qu'il convient de faire la distinction entre réfugiés et migrants économiques de sorte que les Etats puissent donner la priorité à ceux dont les besoins sont les plus urgents.

L'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a décidé de créer une commission permanente ad hoc sur les migrations. L'UIP doit envisager de faire de même. La vocation de cette commission est multiple. Tout d'abord, il s'agit d'un groupe dédié de parlementaires, issus de différents pays, spécialisés dans les questions de migrations. Deuxièmement, cette commission coordonne les activités avec des organisations internationales, des ONG, des organismes publics et privés. Troisièmement, elle effectue des visites sur le terrain en divers lieux. Quatrièmement, elle sensibilise les parlementaires quant à la nécessité d'une nouvelle perspective sur cette question. Il est en effet crucial d'élaborer une vision commune sur la gestion des migrations qui soit à la fois cohérente et responsable. Il ne suffit pas d'apporter une réponse dans l'urgence. La Suisse soutient les efforts des Nations Unies pour finaliser les Pactes mondiaux.

M. A. GRYFFROY (Belgique) estime que les migrations ne doivent se faire que par un canal légal proposant des visas et une réinstallation. Les pays doivent faire davantage d'efforts pour mettre un terme aux migrations irrégulières et illégales, en s'attachant à la lutte contre la traite des personnes, les passages clandestins et l'esclavage. Il faut absolument faire une claire distinction entre réfugiés et migrants. Les pays les plus touchés doivent bénéficier d'une aide humanitaire et d'une assistance au développement. Il faut insister davantage sur les facteurs déclencheurs des migrations, par exemple les conflits, la mauvaise gouvernance et les changements climatiques.

La communauté internationale doit protéger les droits de l'homme de tous les migrants. Toutefois, la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants confond les droits de l'homme et les droits civils. Les nouveaux arrivants ont des droits mais ils ont aussi des devoirs. Ils doivent accepter les valeurs et règles sociales de la société hôte. Il est regrettable que la Déclaration de New York n'accorde que peu d'importance aux politiques de retour. Si la demande d'asile aboutit à une réponse négative, le demandeur doit revenir dans son pays.

M. A. DERZSI (Roumanie) déclare que la Roumanie a pris des mesures face à la crise migratoire bien qu'elle n'en soit pas directement affectée. Elle a, par exemple, procédé à la réinstallation d'un grand nombre de réfugiés venus de Grèce et d'Italie. Elle a également créé une coalition interministérielle pour l'intégration des réfugiés afin de prendre en charge leurs besoins de base, comme le logement, la santé et l'éducation.

La stratégie nationale roumaine sur les migrations est orientée vers la légalité, la responsabilité, la souveraineté, la coopération, la cohérence et le respect des droits de l'homme. Elle vise à encourager les migrations régulières afin que cela bénéficie au pays hôte, au pays d'origine et aux migrants eux-mêmes. La Roumanie contribue également à la recherche d'une solution internationale sur la protection et l'intégration des migrants et des réfugiés.

Il incombe aux parlements des pays hôtes de prendre en compte l'intégration des migrants, non seulement par le biais de leurs fonctions législatives, budgétaires et de surveillance mais aussi en raison de leurs liens avec les communautés locales. Les autorités locales doivent disposer des capacités, du budget et du cadre juridique leur permettant d'apporter tous les services nécessaires. Les parlementaires doivent inciter tous les acteurs de leur circonscription à participer, notamment le secteur privé et la société civile.

Pour une solution pérenne et efficace aux migrations, la solidarité internationale, la coopération et le partage des responsabilités sont nécessaires. Cette solution doit être basée sur les droits de l'homme et l'état de droit. Migrations et développement allant de pair, toutes les mesures doivent également être intégrées dans les ODD.

Mme J. URPILAINEN (Finlande) explique que les migrants sont volontaires pour contribuer à la société si on leur en donne la possibilité. Il ne faut pas les considérer comme une charge mais comme des personnes qui bâtissent la société. Les politiques d'intégration sont particulièrement importantes. La politique d'intégration finlandaise encourage l'égalité, l'inclusion et le bien-être des migrants. Parmi les exemples des nombreuses mesures prises : la constitution d'une commission consultative sur les relations ethniques et le droit de vote donné aux migrants aux élections municipales.

La réponse mondiale à la crise migratoire est actuellement inadéquate et sous-financée, d'où le futur incertain des réfugiés. Une aide humanitaire doit être apportée aux réfugiés mais il convient également de s'attaquer aux causes profondes. Les pays doivent s'intéresser de près aux changements climatiques et aux conflits. Ils doivent également œuvrer en faveur des ODD.

Pour avancer sur les questions difficiles, il faut généralement une pression suffisante. La communauté internationale doit profiter de l'élan suscité par les Pactes mondiaux. Ces derniers sont importants car ils proposent des mesures concrètes, par exemple pour déterminer le statut des migrants et des réfugiés, pour améliorer les canaux légaux de migration et réduire les vulnérabilités.

M. S. IRO (Niger) déclare que les migrations sont inhérentes à l'humanité. Il incombe donc aux Etats de protéger les migrants de manière adéquate. Ces protections incluent les droits de l'homme et les conditions de vie. Les efforts internationaux accomplis jusqu'à présent n'ont pas été satisfaisants. Il est essentiel de s'attaquer aux causes des migrations irrégulières et de créer des canaux migratoires réguliers.

Le Niger est un pays de transit pour les migrants allant vers l'Europe. Dans le cadre d'un accord avec l'UE, le gouvernement a mis en œuvre un certain nombre de mesures pour mieux encadrer les flux migratoires. Pour une solution pérenne, les pays doivent toutefois améliorer le bien-être social et économique de leurs citoyens. Il est également crucial de lutter contre le terrorisme.

Mme C. ROTH (Allemagne) constate que les migrations sont une question très urgente mais qui reste ignorée. Bien que la guerre, la violence, les discriminations et les persécutions politiques soient des causes courantes de migration, la crise climatique et les dégradations environnementales constituent également des facteurs. Les pays industrialisés doivent s'interroger sur la manière dont leurs actions contribuent au problème en vue de réformer en profondeur leurs politiques. Ils ne doivent plus accepter que leurs exportations, leur croissance et leur consommation entraînent ailleurs la pauvreté et la surexploitation des ressources naturelles. Une approche fondée sur la lutte contre les causes profondes des migrations doit être intégrée dans les Pactes mondiaux. Cette approche nécessite des réformes structurelles dans des domaines comme le commerce, l'agriculture, la pêche, la politique étrangère et l'action pour le climat. Elle nécessite une mise en œuvre cohérente de l'Accord de Paris et des ODD. Les pays développés doivent également résolument soutenir les pays en développement. Autres mesures essentielles : l'établissement de canaux migratoires sûrs et légaux et l'amélioration de la protection pour les réfugiés fuyant les changements climatiques, laquelle est actuellement inexistante.

M. A. JASEM AHMAD (Emirats arabes unis) estime que la crise des migrants résulte des conflits existant dans le monde arabe. Ceux-ci sont principalement provoqués par des interventions externes dans les affaires intérieures d'Etats souverains. La République islamique d'Iran intervient, par exemple, dans un certain nombre de pays, soit directement, soit par le biais d'intermédiaires. Les agissements de l'Iran, en particulier sur les îles Grande Tunb, Petite Tunb et Abou Moussa, constituent une grave violation du droit international. L'Iran doit rétablir les droits de propriété des Emirats arabes unis sur ces îles. En outre, Israël n'a pas le droit de changer le statut de Jérusalem et cela ne peut mener qu'à une escalade de la violence.

Les parlementaires doivent résoudre la crise des réfugiés car elle engendre des problèmes politiques, humanitaires et socioéconomiques qui menacent la stabilité et mettent en cause le droit international. Les Pactes mondiaux doivent prendre en compte les droits de base des réfugiés. Les Emirats arabes unis ont beaucoup aidé les réfugiés et les migrants, par exemple en finançant des camps en Jordanie et en dépensant des milliards pour améliorer l'éducation et les infrastructures au Yémen.

M. L. KHAN (Afghanistan) s'exprime en pachtou (pas d'interprétation disponible).

Un délégué de la REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN, exerçant son droit de réponse, termine en déclarant que le délégué des Emirats arabes unis s'est livré à des allégations sans fondement contre l'intégrité territoriale de l'Iran. Ces allégations vont à l'encontre du droit international, de la Charte des Nations Unies et du principe des relations de bon voisinage. L'Iran réaffirme sa propre souveraineté non négociable sur les îles de Grande Tunb, Petite Tunb et Abou Moussa. L'Iran s'engage toutefois à assurer la sécurité, la stabilité et une paix durable dans le Golfe persique. Elle est donc prête à ouvrir des pourparlers bilatéraux avec les Emirats arabes unis afin d'éliminer tout malentendu.

*La séance est levée à 18 h 35.*

## Séance du mardi 27 mars

(Matin)

*La séance est ouverte à 11 h 05 sous la conduite de M. A. Jasem Ahmad (Emirats arabes unis), Vice-Président de l'Assemblée.*

### Point 3 de l'ordre du jour

#### **Débat général sur le thème *Renforcer le régime mondial applicable aux migrants et aux réfugiés : le besoin de solutions politiques fondées sur des données probantes***

##### *Reprise du débat général*

Mme B. MBETE (Afrique du Sud) déclare que tout l'enjeu du débat sur la migration est de réussir à surmonter les frontières physiques, et aussi celles créées par l'ignorance, pour pouvoir accueillir les personnes contraintes par les circonstances à chercher refuge en dehors de leur pays d'origine. Les parlementaires sont bien placés pour agir en ce sens et doivent donc s'efforcer de renforcer la coopération interparlementaire sur la question migratoire, notamment en ce qui concerne la gouvernance et le régime mondial applicable aux migrants et aux réfugiés.

Lorsqu'elles sont encadrées par des politiques appropriées, les migrations peuvent favoriser une croissance économique inclusive et durable ainsi que le développement dans les pays d'origine et d'accueil. Les nombreux facteurs structurels qui influencent la décision de migrer continuent néanmoins de s'amplifier. En Afrique du Sud, pays à la fois émetteur et récepteur de migrants, plusieurs problèmes se posent, notamment celui de l'intégration des migrants dans des communautés qui se disputent déjà des ressources rares, ce qui crée des tensions qui conduisent parfois à la violence. La plupart des migrants en Afrique du Sud sont soit peu qualifiés, soit des demandeurs d'asile, soit des personnes qui se voient accorder un permis de séjour sur la base d'un lien avec un ressortissant sud-africain.

Par le biais de leurs fonctions de contrôle, législatives et budgétaires, les parlementaires doivent s'efforcer de mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. L'Afrique du Sud participera activement à l'élaboration des deux pactes mondiaux, lesquels doivent préserver le droit des pays de déterminer leurs propres politiques en matière d'immigration et de résidence, ne pas imposer de responsabilités, de charges ou d'obligations supplémentaires aux pays d'accueil en développement et s'attaquer aux causes profondes de la migration. La mobilisation d'un financement adéquat, régulier et prévisible est en outre essentielle pour la mise en œuvre et devrait inclure les acteurs mondiaux du développement tout en excluant le recours aux prêts, lesquels constituent un fardeau pour les pays en développement endettés, notamment en Afrique.

M. D. CARTER (Nouvelle-Zélande) estime qu'il est peu probable de voir des migrants arriver sur les côtes de la Nouvelle-Zélande, dans la mesure où ses deux principales îles sont entourées de vastes océans où la navigation est périlleuse. Nombre de personnes tentent néanmoins d'entrer sur le territoire en tant que migrants légaux et, récemment, l'accroissement de la migration a atteint un taux plus de deux fois supérieur à celui de la croissance démographique. Il en résulte que plus d'un quart de la population néo-zélandaise est née à l'étranger, créant ainsi une société riche et diversifiée, à laquelle appartient également le peuple autochtone maori. Le cadre qui régit l'immigration légale permet d'établir un véritable partenariat avec les migrants, en considérant ces derniers comme des citoyens contributeurs qui bénéficient, au besoin, d'importantes mesures de soutien pour faciliter leur assimilation.

La Nouvelle-Zélande respecte ses obligations conventionnelles internationales et est consciente de la nécessité de protéger les personnes les plus vulnérables contre notamment la manipulation, la violence économique, les violences sexuelles et la traite d'êtres humains lorsqu'il s'agit de migrants et de réfugiés. Le pays envisage de légiférer pour protéger les mineurs contre les mariages forcés et surveille de près les sociétés et autres organismes qui fournissent des conseils à des migrants potentiels. Les entreprises jugées non professionnelles se voient alors retirer leur licence. Un tribunal indépendant a été créé pour s'assurer que tous ces organismes de conseil respectent la loi. En outre, la Nouvelle-Zélande agira de façon responsable vis-à-vis des futurs migrants climatiques de ses proches voisins du Pacifique, où l'élévation du niveau de la mer

risque de pousser les habitants à migrer. Elle demeure un pays ouvert et, sous l'impulsion du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, s'engage à lutter contre la xénophobie et l'intolérance à l'égard des migrants et des réfugiés.

M. I.V. FIGIR (Etats fédérés de Micronésie) explique que la mobilité est l'une des caractéristiques de notre époque, à l'heure où l'on voit partout dans le monde des personnes migrer à la recherche de sécurité, d'opportunités économiques et d'un avenir pour leurs enfants. Persécutées en raison de leur "mauvaise" ethnicité, de leur religion ou de leur couleur de peau, ces personnes n'ont souvent d'autre choix que de migrer. Quitter sa terre natale n'est pas dans l'ordre des choses. En Micronésie, les habitants refusent de quitter leur environnement traditionnel. Pourtant, à l'instar d'autres populations d'îles du Pacifique, ils n'auront d'autre choix que de migrer pour échapper aux effets des changements climatiques, notamment l'élévation du niveau de la mer et le tarissement des réserves d'eau douce causé par l'infiltration d'eau salée. Et pourtant, ces pays voient arriver sur leurs côtes des migrants et des réfugiés à la recherche d'une vie meilleure, de sécurité et d'un éventuel bien-être.

A chaque fois, ces mouvements de personnes ont pour origine des tragédies, le poids de l'histoire et des problèmes non résolus, notamment au Moyen-Orient. Il s'agit là d'impasses mondiales qui réclament des solutions mondiales. Néanmoins, pour penser globalement il faut agir localement. Lors de la prochaine Journée du droit, en Micronésie, des débats seront organisés avec des élèves du secondaire sur la question des normes internationales applicables aux migrants et aux réfugiés. La Micronésie contribue, bien que modestement, aux activités de l'UIP relatives aux migrants et aux réfugiés. En effet, aucun pays n'est trop grand pour se sentir concerné ni trop petit pour se soustraire à ses responsabilités à l'égard des migrants et des réfugiés. L'orateur lance un appel contre la réduction de l'aide aux réfugiés palestiniens et appelle également à des efforts concertés pour régler le conflit syrien. La Micronésie est prête à apporter sa contribution, aussi modeste soit-elle.

M. F.M. AMORUSO (Président d'honneur de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée) déclare que le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières constitue un tournant décisif dans la mesure où l'idée est de traiter les questions relatives aux migrations comme une responsabilité internationale partagée. Aucun pays ne peut résoudre ces questions seul ni y être contraint, comme cela s'est produit dans certains pays d'Europe du Sud. Le Pacte mondial met également l'accent sur la protection des droits des migrants, en particulier ceux des groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants. Les moteurs de la migration comprennent notamment les guerres et la pauvreté, mais aussi la croissance démographique et, de plus en plus, les changements climatiques. La désertification et la pénurie d'eau en Afrique subsaharienne, par exemple, poussent des millions de personnes à migrer. On a également tendance à croire que les gens migrent uniquement vers le nord, mais on s'aperçoit que nombre de personnes migrent en réalité vers des pays voisins du leur. De plus, la distinction entre migrant et réfugié devient de plus en plus ténue, dans la mesure où ces deux catégories de population sont la cible de groupes criminels qui cherchent à les exploiter à des fins lucratives. Pour toutes ces raisons et d'autres encore, on peut dire que le phénomène migratoire constitue un ensemble complexe de problèmes. L'une des solutions consiste à promouvoir le développement durable pour réduire l'émigration en mettant à la disposition des populations des moyens leur permettant de rester dans leur pays d'origine. En somme, personne ne devrait être forcé de migrer autrement que par choix.

M. E. VONGVICHIT (République démocratique populaire lao) dit que son pays essaie, en coopération avec les pays voisins et des organisations internationales, de trouver des solutions au problème d'émigration auquel il est confronté compte tenu du fait qu'il est entouré par cinq pays qui jouissent d'une économie prospère. Son pays met en œuvre les nombreux traités internationaux qu'il a ratifiés et salue l'approbation par l'UIP de la déclaration issue du débat général de sa 133<sup>ème</sup> Assemblée en 2015 sur l'engagement impératif des parlements en faveur de migrations plus justes, plus sensées et plus humaines. La République démocratique populaire lao appuie également sans réserve les résolutions de l'UIP, notamment celle adoptée en 2014, intitulée *Protéger les droits des enfants, en particulier des enfants migrants non accompagnés, et empêcher l'exploitation des enfants dans les situations de conflit armé : le rôle des parlements*, qui a inspiré la politique nationale du pays sur cette question. Le pays participe en outre aux discussions en cours sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Des mesures sont prises au niveau national pour faire respecter les droits de l'homme et les principes de non-discrimination. En vertu de la Constitution, l'asile est accordé aux ressortissants étrangers persécutés en raison de leur combat pour la liberté, la justice, la paix et les causes

scientifiques. La loi protège également les droits et libertés des apatrides et des ressortissants étrangers, lesquels sont tenus à leur tour de respecter la loi, et la Constitution prévoit leur droit de déposer des plaintes et de présenter des requêtes.

Mme H. KÜTT (Estonie) pense que la communauté internationale doit se préparer aux défis et aux opportunités d'une migration toujours croissante. Dans ce contexte, les efforts déployés pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) et éradiquer la pauvreté favoriseront l'égalité et la sécurité dont les gens ont besoin pour se construire un avenir dans leur propre pays. L'Estonie s'est engagée à protéger les droits de l'homme de tous les migrants et réfugiés, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les jeunes. Elle accorde également une grande place à la diplomatie publique et au dialogue politique pour prévenir les conflits, l'une des causes profondes des migrations qui a également des conséquences sur les pays voisins, comme en témoigne le sort des réfugiés syriens, rohingyas et ukrainiens.

Outre les objectifs qui y sont déjà prévus, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières devrait aborder la question de la responsabilité des Etats envers leurs propres citoyens. Il devrait donc prévoir des mesures pour lutter contre l'immigration clandestine, en luttant notamment contre la traite et le trafic d'êtres humains ; rappeler la nécessité de garantir des opportunités pour tous, en particulier pour les jeunes ; souligner le rôle de la coopération internationale au développement dans la création de conditions de vie satisfaisantes ; et rappeler l'obligation des Etats de faciliter et d'accepter le retour et la réadmission inconditionnels de leurs ressortissants. S'appuyant sur une approche axée sur la personne humaine, le Pacte doit également prévoir des mesures pour améliorer la gestion des migrations au niveau international tout en tenant compte du principe de souveraineté nationale. Dans les pays d'origine, le développement des technologies et services numériques permettra de favoriser la croissance économique et le développement durable et de réduire la pression de l'émigration clandestine. La migration volontaire enrichit la culture, le savoir et le développement. A cette fin, il apparaît donc essentiel de promouvoir la coopération et les opportunités.

M. D. XIMENES (Timor-Leste) rappelle que les parlementaires incarnent les espoirs de leurs électeurs en matière de justice et de protection des droits de l'homme, et qu'ils ont donc une contribution importante à apporter au débat sur cette question mondiale. La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants adoptée en 2016 énonce les engagements pris par les chefs d'Etat et de gouvernement pour ces deux catégories de population, notamment la nécessité de protéger leurs droits de l'homme, quel que soit leur statut. Les parlementaires doivent se mobiliser pleinement pour établir un cadre juridique à cette fin et trouver des solutions novatrices aux conflits et à la violence qui poussent des millions de personnes à fuir leur pays pour survivre.

Pour leur part, les pays doivent se partager les responsabilités, en fonction de leurs capacités respectives, pour gérer les grands mouvements de réfugiés et de migrants et ainsi faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières. Dans les pays de destination, les politiques migratoires devraient en outre tenir compte des besoins en main-d'œuvre pouvant être comblés par les migrants, dont la contribution participe du développement socio-économique de ces pays. Il faut également s'attaquer aux causes des flux migratoires, notamment la mauvaise gouvernance, la pauvreté et les effets des changements climatiques. En conclusion, l'orateur rappelle le sort des milliers de réfugiés du Sahara occidental en Algérie, dernière colonie d'Afrique, et appelle à la reconnaissance du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination après des décennies de lutte infructueuse en ce sens.

M. J.M. KATUPHA (Mozambique) estime que personne ne peut être indifférent à une question qui touche directement ou indirectement tous les peuples et tous les pays. Les millions de migrants réguliers et irréguliers dans le monde partagent un objectif commun : celui d'une vie meilleure et plus sûre. En effet, les migrations et les flux de réfugiés sont symptomatiques de causes profondes, qui vont de l'injustice aux déséquilibres dans la répartition des richesses et des ressources, en passant par les inégalités, les conflits et les catastrophes naturelles. Une analyse approfondie de ces causes aidera à mettre au point des mécanismes appropriés, actuellement inadaptés, pour gérer efficacement les flux migratoires entre les pays de destination, d'origine et de transit. Il s'agit de faire en sorte que tous ces pays appliquent les normes et principes établis à cette fin. Les parlementaires doivent donc élaborer des lois qui garantissent la liberté de circulation transfrontalière en tant que droit de l'homme et un traitement digne pour les migrants et les réfugiés en tant que citoyens du monde.

Au Mozambique, la guerre civile qu'a connue le pays a provoqué un exode massif de ses citoyens. Mais la paix et la sécurité ont été rétablies depuis, favorisant la croissance de l'économie et du tourisme et attirant des migrants du monde entier, qui sont toujours les bienvenus. Le Mozambique est aussi un pays où transitent des migrants en situation irrégulière, ce qui crée des pressions. Le Mozambique se félicite du projet de pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et espère que les parlementaires contribueront à son élaboration.

Mme M. IONOVA (Ukraine) constate que l'Ukraine est l'un des pays qui compte le plus grand nombre de déplacés internes dus à un conflit militaire, causé en l'espèce par l'agression russe contre son pays. L'occupation illégale de la Crimée par la Russie et la guerre dévastatrice dans le Donbass, qui entreront bientôt dans leur cinquième année, ont des conséquences humanitaires désastreuses et ont fait des milliers de morts parmi la population ukrainienne. De plus, les actions orchestrées par les forces dirigées par la Russie visent délibérément à accroître le risque de catastrophe, tandis que les politiques répressives et les violations systématiques menées par les autorités d'occupation russes ont fait des milliers de déplacés internes et de réfugiés. Les millions de personnes affectées dans le Donbass ont toujours besoin d'une aide humanitaire et d'une protection. En outre, des milliers d'enfants vivent encore dans la dangereuse zone grise parsemée de mines.

Au titre de sa responsabilité de protéger et d'aider les personnes déplacées à l'intérieur du pays, le Gouvernement ukrainien a mis en place une législation, des procédures administratives et des dispositifs de coordination adaptés, ainsi que des mécanismes d'intervention. Il fournit également à ces personnes des prestations et services sociaux pour améliorer leurs conditions de vie, en leur offrant un meilleur accès aux soins de santé, à l'éducation, au logement et à l'emploi. L'Ukraine coopère activement avec les institutions de l'ONU concernées et d'autres organisations internationales. Il faut aider les pays non seulement à résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées, mais aussi à identifier les causes qui poussent ces personnes à quitter leur foyer. Néanmoins, ces problèmes ne disparaîtront pas sans une action commune visant à mettre fin à l'oppression russe. A cet égard, tous les Ukrainiens comptent sur la solidarité et le soutien de l'UIP.

M. J.I. ECHANIZ (Espagne) affirme que, dans un monde interconnecté, il faut s'attendre à ce que les flux migratoires augmentent à mesure que les conflits s'aggravent et que les conditions socio-économiques se dégradent. Les processus fondés sur les droits de l'homme actuellement mis en place pour améliorer la gestion des migrations dans les pays de destination, d'origine et de transit sont donc appropriés et opportuns. Une volonté et une impulsion politiques seront nécessaires pour intégrer leurs résultats dans la législation aux niveaux national et régional et ainsi assurer une réponse efficace aux pressions migratoires sur la base d'une responsabilité partagée. Les parlementaires seront donc appelés à jouer un rôle déterminant dans le succès de ces processus. Pays d'origine, de transit et de destination en raison de sa situation géographique et de ses liens historiques, l'Espagne a puisé dans sa propre expérience pour mettre au point des bonnes pratiques destinées à étayer sa politique et sa stratégie en matière de migration. Elle s'est donc engagée à mettre en œuvre le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, en tant que cadre fondé sur des données probantes, pour apporter des solutions aux questions relatives aux migrations.

Rappelant le nombre élevé de Vénézuéliens forcés de quitter leur pays face à la faillite et à la corruption de l'Etat vénézuélien, l'orateur appelle à la solidarité pour leur venir en aide. Non seulement leur gouvernement empêche la création d'un couloir humanitaire pour pallier les pénuries de nourriture et de médicaments, mais il viole également les droits de l'homme des parlementaires, notamment en refusant de débloquer des fonds pour leurs salaires. La faillite de l'Etat vénézuélien a également des conséquences sur le paiement de ses contributions auprès des organisations internationales. Les Membres de l'UIP doivent rester unis face à de tels agissements en maintenant la pression internationale sur le Gouvernement pour qu'il garantisse le respect des droits de l'homme et de la démocratie.

M. M. ALSHADADI (Yémen) affirme que son pays demeure en proie à des troubles violents depuis la prise du pouvoir par les milices houthistes, dont les actions, menées au mépris de l'accord de transition pacifique obtenu par le dialogue entre les parties, ont conduit à l'adoption de la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU leur demandant de se retirer des institutions gouvernementales et de déposer les armes. Les Houthis ne s'étant pas conformés à la résolution, une coalition arabe est intervenue au nom du gouvernement reconnu.

Au Yémen, les Houthis ont commis des crimes contre l'humanité, notamment en bombardant des zones habitées par des civils et en empêchant la livraison de nourriture et de médicaments. Il en est résulté une crise humanitaire et une flambée de maladie, l'aide n'étant essentiellement fournie que par le biais du Centre Roi Salman pour les secours et l'action humanitaires et des sociétés du Croissant-Rouge des Emirats arabes unis et du Koweït. Des milliers de personnes ont été blessées ou tuées, des milliers de biens ont été détruits et des millions de personnes ont été déplacées. Les Houthis ont en outre tiré des missiles interdits par la communauté internationale fournis par la République islamique d'Iran, laquelle est donc directement responsable de la mort de Yéménites. L'orateur demande à ce pays de cesser ses activités au Yémen et aussi de mettre un terme à l'occupation des îles de Petite Tunb, Grande Tunb et Abou Moussa. Il invite également l'UIP à condamner les crimes contre l'humanité perpétrés actuellement par les Houthis, à appeler à la mise en œuvre de la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU et à éviter toute relation avec les milices et leurs institutions illégitimes, en particulier la Chambre des représentants, qui n'est pas digne de confiance.

Mme S. ERRANTE (France) déclare que tous les gouvernements et tous les parlements doivent continuer de suivre les progrès réalisés dans l'élaboration des deux pactes mondiaux relatifs aux migrations et aux réfugiés. La pauvreté, l'insécurité et la non satisfaction des besoins de base figurent parmi les principales causes des migrations. La recherche de la paix internationale doit donc être une priorité à long terme pour mettre fin aux souffrances et débloquent les ressources qui permettent de s'attaquer à ces problèmes, ce qui exige une volonté politique forte. L'oratrice appelle également tous les acteurs du développement durable à se mobiliser pour redonner espoir à toutes les personnes qui n'ont pas accès aux services essentiels. Pour atteindre cet objectif et ainsi contribuer à réduire les migrations, notamment celles provoquées par les changements climatiques, d'importantes initiatives telles que l'Alliance solaire internationale peuvent être reproduites dans d'autres domaines. En effet, les projets structurels visant à assurer un avenir là où il n'y en a pas doivent être soutenus de manière à promouvoir la réalisation des ODD.

En France, la coopération est jugée indispensable pour traiter les questions migratoires. Une législation est à l'étude pour faciliter l'intégration des migrants, en simplifiant notamment les procédures administratives les concernant et en améliorant leur accès au logement et à l'emploi. Le Parlement s'est engagé à relever ces défis en vue d'améliorer le sort des migrants. Les récents événements sur l'île de Mayotte ont souligné la nécessité urgente de lutter contre les réseaux criminels qui exploitent les migrants, notamment les mineurs non accompagnés. Tous les pays doivent s'associer à l'engagement pris par la France de lutter chaque jour contre la traite et le trafic d'êtres humains – la honte de notre siècle – jusqu'à leur éradication.

Mme D. SOLÓRZANO (République bolivarienne du Venezuela) constate qu'il est regrettable que son pays ne soit plus en mesure de proposer des solutions aux questions de migration, le pays étant lui-même confronté à ce problème sur le plan intérieur. Privés de nourriture et de médicaments sous la dictature actuelle, ses citoyens sont contraints de fuir par milliers la catastrophe humanitaire qui en résulte et à se réfugier dans les pays voisins. En plus d'anéantir l'industrie et le développement économique du pays, le régime continue de fragiliser la démocratie, notamment en essayant d'étendre son pouvoir. L'oratrice lance donc un appel aux Membres de l'UIP pour qu'ils adoptent une ferme position de solidarité avec le peuple vénézuélien dans l'espoir de sauver la démocratie et de résoudre la crise politique et humanitaire.

Mme E. THALEN FINNE (Suède) ajoute que le nombre toujours croissant de migrants souligne la nécessité d'agir pour trouver des solutions aux questions de migration. Etre contraint de migrer pour fuir une situation dont on n'est pas responsable est toujours un déchirement. Mais le processus peut s'inverser, comme cela a été le cas pour la Suède, qui est passée de terre d'émigration à terre d'immigration. Pour renforcer le régime mondial applicable aux migrants et aux réfugiés, il est essentiel de tenir compte de l'égalité des sexes. Les droits fondamentaux des femmes et des enfants doivent être garantis, ainsi que leur protection contre la violence, les sévices sexuels et les mariages forcés. Il est tout aussi essentiel de protéger les apatrides et de partager le fardeau de la migration entre les pays, car aucun pays n'est épargné par ce phénomène. Ces aspects sont conformes à la cible de l'ODD 10 qui vise à faciliter une migration ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées.



Les parlementaires ont la responsabilité de veiller à ce que les migrants soient accueillis et intégrés dans les communautés d'accueil et aient la possibilité d'y apporter une contribution. La Suède assume depuis longtemps sa part de responsabilité à l'égard des migrants. Il sera néanmoins nécessaire de renforcer la coopération régionale et internationale afin d'obtenir des mesures concrètes pour mettre en œuvre les pactes mondiaux et de créer des mécanismes de suivi adéquats. Un vaste chantier attend donc les parlementaires car ce sont les mesures qu'ils prendront dans leurs pays respectifs qui détermineront le succès des travaux entrepris pour relever le défi complexe qu'est la migration.

Mme Z. GRECEANÎI (République de Moldova) rappelle que la migration n'entraîne pas seulement une redistribution de la main-d'œuvre, mais détermine également les tendances dans les relations bilatérales et la politique intérieure. En République de Moldova, les enjeux liés à la migration sont systémiques et découlent de l'absence de contrôle aussi bien du côté émetteur que du côté récepteur. Un nombre croissant de personnes quittent le pays, parmi lesquelles un grand nombre de jeunes, à la recherche d'un travail et d'un meilleur niveau de vie en Fédération de Russie ou en Europe. Elles s'intègrent dans les communautés d'accueil et obtiennent souvent le statut de résident permanent. Bien que ces personnes contribuent positivement au développement de la République de Moldova par leurs envois de fonds, leur absence au sein de la main-d'œuvre moldave prive le pays de leurs compétences. Cette situation entraîne une diminution du nombre de mariages et donc une baisse du taux de natalité qui a un impact sur la démographie. Des efforts doivent donc être consentis pour promouvoir et renforcer la stabilité socio-économique du pays et créer de nouveaux emplois afin de réduire la migration de main-d'œuvre vers l'étranger. Une réglementation plus stricte serait utile à cet égard, tout comme la coordination avec les pays de destination, laquelle peut en outre favoriser des avantages mutuels en réorientant les ressources consacrées aux activités d'intégration vers l'aide au développement pour les pays d'origine.

M. A.S.M. FEROUZ (Bangladesh) explique que le Bangladesh a largement été sensibilisé aux droits et aux besoins sociaux des réfugiés et des personnes déplacées suite à la guerre de libération au cours de laquelle beaucoup de ses habitants ont été poussés à chercher refuge ailleurs. C'est ainsi qu'il a accueilli – et ce n'est pas la première fois – un grand nombre de Rohingyas déplacés de force depuis le Myanmar et travaille avec plusieurs partenaires internationaux pour satisfaire leurs besoins de base et garantir leur droit à un retour sûr et durable dans leur pays d'origine. Néanmoins, les Rohingyas se voient refuser toute citoyenneté, créant une situation d'apatridie qui suscite de graves inquiétudes. Au Myanmar, ils se voient également refuser l'accès aux droits fondamentaux et sont victimes d'une extrême violence et de persécutions, décrites par le Secrétaire général de l'ONU comme un "exemple typique de nettoyage ethnique". En tant que pays offrant un refuge aux Rohingyas pour des raisons humanitaires, le Bangladesh appelle les Membres de l'UIP à continuer de mobiliser l'opinion publique et d'œuvrer pour trouver une solution démocratique et efficace à cette crise.

M. G. DAUDZE (Lettonie) estime que les deux pactes mondiaux relatifs aux migrants et aux réfugiés constituent un premier pas appréciable pour arriver à une compréhension, à une approche et à un engagement communs qui permette d'assurer une gestion efficace et durable des migrations. Néanmoins, des mesures mondiales ne devraient être prises que si les mesures mises en œuvre au niveau national s'avèrent inefficaces. Il est essentiel de renforcer la coopération globale et stratégique avec les principaux pays d'origine et de transit, en accordant une attention particulière à la question de la réadmission. Dans ce contexte, la coopération régionale est particulièrement importante pour renforcer la capacité limitée des pays à faire face aux flux migratoires régionaux. En outre, des solutions mondiales peuvent parfois manquer de souplesse et ne pas correspondre à la diversité des besoins. La durabilité est un principe important lié à celui de participation volontaire aux activités concernant la réinstallation, l'admission et la migration légale, lesquelles doivent tenir compte de la situation socio-économique, des besoins du marché du travail et de la capacité nationale du pays de destination. La réinstallation des migrants ne devrait être envisagée qu'en dernier recours, dans les situations d'urgence.

Malgré sa faible population, la Lettonie remplit son engagement d'accueillir un nombre déterminé de migrants en provenance d'autres pays européens. Depuis trois ans, le pays met en œuvre un plan d'action spécifique adapté à sa situation pour administrer la sélection, la réinstallation, l'admission et l'hébergement des demandeurs d'asile et assurer l'inclusion économique des réfugiés et des personnes bénéficiant d'un autre statut. La législation a été modifiée récemment sur la base de l'expérience acquise par le pays.

M. M. THAMBI DURAI (Inde) ajoute que les migrations internationales sont inévitables, compte tenu des vastes possibilités créées par la mondialisation et les progrès scientifiques et technologiques qui permettent l'utilisation des ressources pour le bien commun. Depuis des siècles, l'Inde est ouverte à l'idée des déplacements humains et possède également sa propre diaspora, laquelle contribue de manière significative à l'environnement socio-économique et culturel des pays d'accueil concernés. L'Inde est d'avis que la migration de main-d'œuvre devrait être simplifiée et qu'une mobilité professionnelle bien gérée profitera à la fois aux pays d'origine et aux pays de destination. Afin de favoriser des migrations sûres, ordonnées et régulières, l'Inde a adopté des lois efficaces en matière d'immigration et de résidence ainsi que des mesures pour lutter contre les migrations irrégulières et la traite des êtres humains. Elle a aussi pris plusieurs dispositions, notamment en ce qui concerne l'information à destination des candidats au départ et la reconnaissance mutuelle des compétences.

Les réfugiés et les migrants formant des groupes différenciés, une approche distincte doit être adoptée pour chacun de ces groupes. L'Inde n'est pas signataire de la Convention relative au statut des réfugiés, mais sa législation nationale est appropriée pour traiter les réfugiés en tant que groupe vulnérable. Toutes les personnes qui résident en Inde bénéficient d'une protection juridique, sont égales devant la loi et sont protégées contre les discriminations. S'agissant des migrants, tous les pays d'accueil ne reconnaissent pas pleinement leur contribution ou ne garantissent pas leur droit fondamental à une vie digne. Les pays de destination ne devraient pas considérer la prise en charge des migrants comme un fardeau, sinon comme une partie de la rétribution qui leur est due en raison de leur travail. L'UIP doit appeler à la sécurité et au bien-être universels des migrants et à la restauration de leur dignité au travail.

Mme L. LEGARDA (Philippines) affirme que les Philippines sont depuis longtemps une terre d'immigration et d'émigration et que nombre de ses ressortissants sont établis dans divers pays où ils exercent de multiples professions. Tout en contribuant à la croissance de l'économie philippine, ces ressortissants basés à l'étranger concourent indéniablement au dynamisme de l'économie de leur pays d'accueil, par un phénomène que certains appellent "aide étrangère inversée" et d'autres simplement "développement humain". Les déplacements transfrontières ne devraient jamais se faire au détriment de la dignité. On constate néanmoins que le respect des travailleuses migrantes n'est pas universel. Ces dernières demeurent exposées aux abus, à l'exploitation, au travail forcé et à la violence, comme en témoignent les milliers de travailleuses philippines en détresse qui sollicitent une assistance consulaire.

A un moment où les migrations mondiales atteignent un niveau sans précédent, les politiques doivent absolument être centrées sur l'humain et fondées sur des données probantes. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières doit donc être envisagé comme une plateforme permettant une action collective qui fait clairement défaut. Il doit être fondé sur les droits de l'homme ; avoir pour objet à la fois les droits de l'homme et le développement durable ; intégrer les normes de protection consacrées dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants ; s'inspirer des documents issus d'autres processus ; faire de la gouvernance des migrations internationales une responsabilité partagée entre les pays d'origine, d'accueil et de transit ; et tenir compte des besoins des femmes et des enfants. Son approche globalisante mérite d'être saluée et, compte tenu de l'éventail des engagements concrets escomptés, il serait logique que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) joue un rôle central de coordination en ce qui concerne la mise en œuvre du Pacte et le renforcement des capacités.

Un délégué de la REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN, exerçant son droit de réponse, déclare que le délégué du Yémen a formulé des allégations sans fondement à propos de l'intégrité territoriale des trois îles iraniennes du Golfe persique. En outre, il est inconcevable que du matériel militaire lourd ait été livré au Yémen à un moment où le blocus terrestre, maritime et aérien imposé à ce pays empêche même l'aide humanitaire d'être acheminée. Depuis le début de la crise yéménite, l'Iran s'est toujours prononcé contre toute intervention militaire étrangère, estimant que cela ne ferait que compliquer et aggraver la situation. Au Yémen, la situation humanitaire est désastreuse et les frappes militaires ne servent à rien pour ceux qui soutiennent cette guerre injuste. Le Yémen appartient à tous les Yéménites et aucun pays n'a le droit de s'ingérer dans ses affaires intérieures. La situation ne pourra être résolue que par le dialogue politique entre les Yéménites.

*La séance est levée à 13 h 20.*

## Séance du mardi 27 mars

(Après-midi)

*La séance est ouverte à 14 h 30 sous la conduite de Mme C. Roth (Allemagne), Vice-Présidente de l'Assemblée.*

### Point 3 de l'ordre du jour

#### **Débat général sur le thème *Renforcer le régime mondial applicable aux migrants et aux réfugiés : le besoin de solutions politiques fondées sur des données probantes***

##### *Reprise du débat*

Mme M. GUERRA CASTILLO (Mexique) déclare que le futur Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières offre à la communauté internationale une occasion historique d'améliorer la gouvernance des migrations. Les récents mouvements de population ont déclenché des réactions xénophobes et une propagande haineuse faisant fi des bienfaits socio-économiques et culturels de la migration pour les pays d'origine et de destination. La recherche, en réponse au phénomène de la migration et à ses multiples causes, de solutions nouvelles empreintes d'humanité est une responsabilité commune. Tous les migrants doivent être traités avec dignité et leurs droits de l'homme respectés, ce qui figure au nombre des objectifs du pacte mondial.

Pour le Mexique, qui a accueilli en décembre 2017 la réunion préparatoire sur le Pacte mondial de Puerto Vallarta, ce pacte est une priorité de politique étrangère. Pour leur part, les parlementaires doivent proposer des solutions tenant compte de la perspective locale afin de permettre l'instauration d'une réelle gouvernance mondiale de la migration. Ces solutions doivent servir de fondement à un pacte mondial mesuré, non discriminatoire, fondé sur les droits de l'homme et axé sur l'humain, contenant à la fois des lignes directrices et des moyens d'évaluation du respect de ses principes. Les migrants vulnérables, dont les enfants non accompagnés, méritent une attention particulière et le pacte doit avoir pour objectif de décriminaliser les migrations irrégulières. Il faut aussi prendre des mesures visant à mettre un terme à toutes les formes de discrimination dont sont victimes les migrants. Le pacte mondial, qui doit s'inscrire dans la même dynamique que les autres instruments pertinents dans ce domaine, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ne doit pas être amalgamé au futur pacte mondial sur les réfugiés. La mise en œuvre et le suivi, qui revêtent également une importance fondamentale, constituent des domaines dans lesquels les parlementaires ont un rôle de supervision important à jouer.

M. W. WILLIAM (Seychelles) déclare que même les petits Etats insulaires tels que le sien sont concernés par les migrations et que la recherche d'une solution politique fondée sur des données probantes pour prendre en charge ce phénomène arrive à point nommé pour contrer l'impact généralisé des migrations non planifiées. Le pacte mondial, outil visant à garantir, par le changement et l'adaptation, des migrations ordonnées de nature à assurer l'intégration des migrants, constitue une initiative dont la responsabilité doit être commune mais différenciée. La solidarité sera le maître mot de cette initiative. Il faut savoir reconnaître les causes des migrations, dont l'avidité et l'égoïsme qui motivent l'exploitation de personnes vulnérables à des fins lucratives, et faire preuve de vigilance pour en détecter les signes avant-coureurs. La politique migratoire doit reposer sur des mécanismes consentant une intervention rapide aux échelons mondial, régional et national, ainsi que sur une gouvernance de qualité, le respect de l'état de droit et une législation adaptée tenant compte des réalités du monde moderne.

Le pacte mondial offre l'occasion de mettre la créativité au service de migrations facilitées, qui contribuent à l'accroissement du savoir, de l'expérience et des compétences. Il ne faut pas utiliser la souveraineté comme un prétexte érigeant des barrières aux migrations, car cela reviendrait à nier la réalité de la mondialisation et à faire le jeu de la haine, du terrorisme et de la rébellion, mettant de nouvelles vies en danger. Le moment est venu d'agir collectivement concernant la problématique commune dont traitera le pacte mondial, notamment en abordant des questions aussi fondamentales que l'égalité des sexes et l'autonomisation politique des femmes.

La délégation de M. William est prête à se joindre aux efforts consentis par l'UIP pour trouver des solutions et des stratégies permettant d'améliorer la rapidité de réaction mise en œuvre à l'échelle mondiale pour résoudre les difficultés posées par les migrations.

M. M.R. MAJIDI (Assemblée parlementaire asiatique – APA) considère le renforcement du régime mondial applicable aux migrants et aux réfugiés grâce à des solutions politiques fondées sur des données probantes comme fondamental pour que l'humanité puisse régler la problématique critique des migrations. Outre la capacité de réaction, le degré de préparation à l'échelle nationale, régionale et mondiale est essentiel pour la prise en charge de tous les groupes de migrants, y compris les réfugiés. Pour sa part, l'Assemblée parlementaire asiatique œuvre à formuler des mesures de protection des droits des migrants dans l'optique de stimuler le développement et les relations amicales entre les nations. De surcroît, ses résolutions, qui couvrent des sujets allant de l'atténuation de la pauvreté et des droits des travailleurs migrants à l'environnement, aux mesures de lutte contre le terrorisme et à la traite des êtres humains, entre autres, insistent sur le rôle joué par le parlement dans le développement de l'ensemble de la région asiatique. L'Assemblée défend la paix, la stabilité, la qualité de la gouvernance et le rôle crucial joué par les parlements dans l'instauration de l'égalité, de la justice et du développement durable. Elle est donc très intéressée à collaborer avec d'autres assemblées parlementaires mettant leur intérêt commun au service des nations.

M. M. BEN SOUF (Tunisie) déclare que la Tunisie s'engage à garantir un traitement correct aux migrants vivant à l'étranger et à soutenir les efforts internationaux visant à lutter contre les migrations irrégulières. Elle a traité de façon humaine et responsable les réfugiés cherchant asile sur son sol et a formulé une stratégie nationale pour des migrations organisées mettant l'accent sur la qualité de la gouvernance, la contribution des Tunisiens expatriés au développement du pays et le respect des droits des migrants. Un projet de loi sur l'asile s'inspirant des conventions internationales en vigueur dans ce domaine et du droit international humanitaire pour assurer la protection des réfugiés est également en cours d'élaboration.

La volonté politique de partager les responsabilités exigées par une telle protection est révélatrice du changement de stratégie qui fait notamment suite à la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. Adoptée en 2013, cette déclaration constitue un engagement sans précédent en faveur de l'instauration d'un mécanisme permettant d'aider les migrants sur le plan financier et juridique, mais aussi de leur réinstallation et du regroupement familial, entre autres. Le second élément déclencheur est le pacte mondial, conçu pour édicter les principes servant de base à la prise en charge des migrations internationales. L'exemple déplorable du peuple palestinien, expulsé non seulement de son territoire, mais aussi des camps de réfugiés, met en exergue la responsabilité morale que porte la communauté internationale à l'égard des réfugiés, dont elle se doit d'améliorer les conditions d'existence, ainsi que la nécessité de régler de façon juste et durable la question palestinienne. Les parlementaires doivent veiller à ce que les propositions et initiatives soient traduites en mesures et politiques visant à régler concrètement les problèmes posés par les migrations aux échelons national, régional et mondial en se fondant sur une approche respectueuse des droits de l'homme et propice à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

M. A. OMARI (Maroc) déclare que les parlementaires doivent chercher les solutions les mieux adaptées pour régler, sur la base d'idéaux et de valeurs partagées, les causes géopolitiques, sécuritaires, économiques et sociales à la base du phénomène migratoire. Etant donné son emplacement géographique et ses caractéristiques multiculturelles, le Maroc a été la destination de prédilection de milliers de migrants venant de l'ensemble du continent et au-delà, qu'il continue à accueillir en dépit de la charge que cela représente du point de vue de ses ressources. Les déclarations des orateurs précédents concernant ses provinces méridionales sont fallacieuses, comme le prouve sa proposition d'autonomie pour ces provinces, internationalement reconnue comme sérieuse et crédible. Le Maroc est fier de mener les travaux de l'Agenda africain pour la migration et honoré d'accueillir en décembre 2018 une conférence intergouvernementale, au cours de laquelle le pacte mondial sera officiellement adopté. Les parlementaires devront ensuite consentir de gros efforts pour faire évoluer les politiques migratoires et relatives aux réfugiés.

Dans ce contexte, il est en premier lieu important de reconnaître que les migrations ont enrichi toutes les cultures. Ensuite, les migrations forcées sont souvent le fruit de catastrophes provoquées par l'homme et les mesures visant à faire face à leurs conséquences sont par conséquent de la responsabilité de tous. Enfin, les migrants et les réfugiés ne sont dans leur très

grande majorité pas des terroristes ni des extrémistes, mais des personnes qui contribuent au progrès économique, culturel et scientifique des pays hôtes, tout en aidant également leur pays d'origine. En tout dernier lieu, le phénomène migratoire ne doit pas être exploité à des fins politiques ou électorales et les migrants ne doivent pas servir à monter l'opinion publique contre les personnes différentes du point de vue de leur couleur, religion ou origine.

*Mme G. Cuevas Barron (Mexique), Présidente de l'UIP, prend la présidence.*

### **Volet spécial sur *Les dangers des armes de destruction massive***

La PRESIDENTE déclare que les parlementaires ont joué un rôle clé dans la réalisation du programme entrepris depuis de longues années par l'UIP pour lutter contre la prolifération des armes, en particulier de destruction massive, dans l'optique de permettre l'adoption d'accords internationaux visant à rendre le monde plus sûr, parmi lesquels la Convention sur les armes à sous-munitions. L'UIP a aussi progressivement tourné son attention vers les ravages causés par les armes légères et adopté des résolutions relatives aux armes chimiques, dont l'utilisation récente en République arabe syrienne et au Royaume-Uni, extrêmement préoccupante, exige une réaction ferme. L'UIP a en outre toujours soutenu le processus des Nations Unies pour l'interdiction des armes nucléaires, auquel elle a consacré une séance interactive lors de sa 137<sup>ème</sup> Assemblée, à Saint-Pétersbourg, ainsi qu'un atelier sur la mise en œuvre du nouveau Traité d'interdiction des armes nucléaires, fruit de ce processus, pendant l'Assemblée en cours. Tous les participants à l'Assemblée sont invités à prendre part à cet atelier.

Mme Cuevas Barron souhaite la bienvenue aux orateurs invités au volet spécial, à savoir M. A. Üzümcü, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), et M. N. Takamizawa, Représentant permanent du Japon à la Conférence du désarmement à Genève et Président de la quatrième Conférence des Etats parties au Traité sur le commerce des armes, et les invite à s'adresser à l'Assemblée.

M. A. ÜZÜMCÜ (Directeur général de l'OIAC), *orateur invité*, déclare que l'OIAC est chargée de mettre en œuvre la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, accord international interdisant globalement, sans distinction aucune et sous strict contrôle international, la mise au point, la fabrication, le stockage, le transfert, la détention et l'usage des armes chimiques. Grâce à cet instrument, presque tous les arsenaux mondiaux d'armes chimiques ont d'ores et déjà été démantelés, ce qui permet d'espérer une réussite sans précédent dans l'histoire du désarmement, à savoir l'éradication d'une catégorie entière d'armes de destruction massive. A l'avenir, les efforts porteront donc principalement sur les mesures destinées à prévenir la réapparition de ces armes, conformément aux obligations en matière de non-prolifération prévues par la Convention, grâce au contrôle de ce secteur industriel, à la divulgation des données et à la promulgation et à la mise en œuvre de lois nationales.

L'OIAC a mené à bien, dans le seul objectif d'éradiquer les armes chimiques de la surface de la terre, des activités et des programmes de vaste portée destinés à soutenir la mise en œuvre nationale, notamment un programme pour l'Afrique. L'efficacité des mesures législatives et autres mesures réglementaires, ainsi que des structures administratives internes, est fondamentale pour garantir l'application de la Convention et empêcher des acteurs non étatiques d'avoir accès aux matériaux susceptibles de servir à mettre au point des armes chimiques. Ces activités complètent directement les efforts consentis par les Nations Unies pour promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité relative à la non-prolifération des armes de destruction massive. Dans ce contexte, le Secrétariat de l'OIAC a accordé une priorité particulière à l'offre d'un soutien pratique sur le terrain adapté aux besoins de n'importe lequel des 192 Etats parties à la Convention en faisant la demande. Cette démarche a porté des fruits concrets, pratiquement tous les participants ayant créé ou désigné une autorité nationale, ouvrant ainsi un canal de communication privilégié avec l'OIAC. L'une des autres grandes priorités concerne les mesures à prendre pour que les Etats parties disposent bien de toute la panoplie des mesures administratives et/ou législatives initialement requises pour mettre en œuvre la Convention, domaine dans lequel beaucoup de progrès restent à accomplir, puisqu'un tiers des Etats parties n'ont pas encore atteint cet objectif.

Les principales difficultés rencontrées pour que la mise en œuvre soit efficace concernent notamment la lenteur et la complexité des processus législatifs requis, qui devraient pourtant être considérés comme prioritaires. L'OIAC propose donc des activités visant à faciliter l'élaboration de lois relatives à la Convention exhaustives, car l'action réglementaire et les mesures de contrôle sont indispensables pour que les Etats parties réussissent à éviter que leur territoire ne serve à

des activités interdites nuisant à leurs propres intérêts ou ne soit utilisé par les trafiquants. Parmi ces activités figurent notamment les programmes de stages à l'intention des rédacteurs chargés de la législation de mise en œuvre, les forums rassemblant les parties prenantes à l'échelon régional et les Programmes des visiteurs influents.

L'élimination des armes de destruction massive revêt une importance essentielle, tout comme les mesures visant à prévenir leur réapparition. Toute atteinte aux normes convenues exigera en outre une réaction cohérente, indispensable pour entretenir l'élan en faveur de la paix mondiale. En dépit des progrès remarquables accomplis dans l'élimination des armes chimiques, les événements récents prouvent que nous ne sommes pas venus à bout de la menace qu'elles constituent, comme en attestent le travail que l'OIAC continue à réaliser en République arabe syrienne, mais aussi les infractions récemment commises au Royaume-Uni. Nous devons poursuivre avec constance et sérieux les efforts consentis pour garantir l'adoption de normes universelles strictes interdisant durablement les armes chimiques, y compris en soulignant la nécessité, pour les pays qui ne l'ont pas encore fait (à savoir l'Égypte, Israël, la République populaire démocratique de Corée et le Soudan du Sud) de devenir parties à la Convention, ce qui favorisera l'instauration d'un climat de confiance propice à la sécurité régionale et mondiale. Une Convention réellement universelle donnerait un poids encore plus grand aux mesures visant à lutter contre les menaces pesant sur toutes les nations.

A cette fin, il convient de renforcer et mettre le mieux à profit possible les institutions et les mécanismes destinés au dialogue et à la coopération. Les personnes de bonne volonté partout dans le monde doivent jouer leur rôle individuellement et par le biais des instances qui les représentent dans la société civile. La participation active des parlementaires à ces initiatives collectives est fondamentale pour la paix et la sécurité internationales. M. Üzümcü invite donc instamment les Membres de l'UIP à prendre, dans leurs pays respectifs, les mesures requises pour garantir la mise en œuvre pleine et entière de la Convention, ce qui n'est possible que s'il existe un cadre législatif global. Vingt ans après son entrée en vigueur, la Convention sur l'interdiction des armes chimiques mérite d'être considérée comme une priorité. La complexité de la situation en matière de sécurité, en particulier la menace croissante constituée par le terrorisme, montre qu'il y va avant tout de l'intérêt des États parties à la Convention de veiller à la mettre efficacement en œuvre.

M. N. TAKAMIZAWA (Représentant permanent du Japon à la Conférence du désarmement à Genève), *orateur invité*, explique la problématique des armes légères et l'importance du Traité sur le commerce des armes et ajoute que les parlementaires sont idéalement placés pour promouvoir la mise en œuvre efficace du Traité et la tenue, à l'échelon national, de discussions de fond à son propos. Les lacunes en matière de réglementation des armes font le lit des conflits armés et les entretiennent, ce qui exige la mise en place de systèmes de contrôle adéquats visant à réduire la violence armée et à aider les communautés à s'inscrire dans le cadre d'un développement durable. De surcroît, les données disponibles révèlent que l'accumulation excessive et la disponibilité généralisée des armes légères augmentent le degré de gravité de la violence et sa durée.

Le Traité sur le commerce des armes, adopté en 2013 et entré en vigueur en 2015, est le premier traité juridiquement contraignant réglementant le commerce international des armes classiques. L'universalisation est indispensable pour garantir au Traité une portée réellement planétaire lui permettant de porter ses fruits. Parmi ses 94 États parties, toutefois, se trouvent très peu de nations de l'Asie-Pacifique et du Moyen-Orient et 41 pays signataires n'ont pas encore mené à terme la procédure leur permettant de devenir État partie.

Comme le stipule l'article 1 du Traité, ce dernier a pour objet principal de prévenir et éliminer le commerce illicite d'armes légères en réglementant l'importation, l'exportation, le transit, le transbordement et le courtage de huit catégories d'armes classiques. Associé au Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, instrument international politiquement contraignant destiné à endiguer la prolifération des armes légères, il se révèle un outil efficace pour ce faire. Le Traité contient des dispositions centrales, notamment l'instauration et la tenue d'un régime de contrôle international prévoyant l'établissement de listes de contrôle nationales ; l'interdiction des transferts d'armes dans des cas précis ; la réalisation d'évaluations des risques par les États exportateurs, l'établissement de rapports à des fins de transparence et de commerce responsable, ainsi que la mise à disposition d'une assistance internationale pour la mise en œuvre, pour laquelle un fonds d'affectation volontaire a été créé. La nécessité de sensibiliser le monde politique à l'importance du Traité afin qu'il devienne une priorité et de renforcer les capacités indispensables à sa mise en œuvre figurent au nombre des difficultés rencontrées.

Pour tenter de dissiper les malentendus entravant considérablement l'universalisation du Traité, M. Takamizawa ajoute que ce traité n'interdit pas plus le commerce des armes qu'il ne l'encourage, mais qu'il se contente de tenter de réglementer ce commerce à l'échelon international afin qu'il soit mené de façon responsable et excluant le trafic. Par ailleurs, il ne s'agit pas d'un traité de désarmement et il n'oblige donc aucunement les Etats parties à réduire ou détruire leurs arsenaux. En outre, les principes sous-tendant sa mise en œuvre respectent l'intérêt légitime des Etats parties, notamment le droit à importer des armes pour assurer la sécurité nationale. De surcroît, il ne contient aucune exigence impérative de communiquer des informations sensibles en matière de sécurité nationale. Enfin, outre ses obligations, il contient des dispositions avantageuses, notamment l'assistance prêtée par le biais du fonds d'affectation volontaire pour le renforcement des capacités, l'établissement de rapports, voire les propositions de projets des Etats qui ne sont pas parties au Traité mais souhaitent y adhérer.

Le Traité suscite des réticences, notamment de la part de ceux qui estiment que les règles qu'il contient ne sont pas suffisamment strictes, alors qu'en réalité il ne fait qu'édicter des normes communes. Les Etats parties désireux d'adopter des mesures plus strictes sont donc tout à fait en mesure de le faire. Il n'est pas non plus exact que les grands pays exportateurs ne sont pas parties au Traité, d'autant plus que le statut d'Etat partie au Traité accroît la réputation et la crédibilité du secteur de la défense des Etats en question. Le Traité offre également des avantages plus généraux, au sens où il œuvre en faveur de la collaboration mondiale par le biais du Fonds d'affectation volontaire, qu'il crée un environnement propice au développement socio-économique, qu'il contribue à la réalisation des ODD, qu'il accroît la sécurité nationale, régionale et humaine et qu'il renforce le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit international humanitaire.

Tous les signataires et les Etats non parties sont les bienvenus à la quatrième Conférence des Etats parties prévue à Tokyo en août 2018. Leur participation active à la Conférence et à ses groupes de travail leur donnera une vision plus complète du Traité, de nature à leur permettre de s'assurer que leur régime national satisfasse aux critères de base pour y adhérer.

La PRESIDENTE remercie les orateurs invités de leurs observations et invite les participants à poser des questions.

M. N. EVANS (Royaume-Uni) remercie l'OIAC de l'aide qu'elle est en train d'apporter à son pays et demande à M. A. Üzümcü ce que les parlementaires pourraient faire de plus pour éviter le recours aux armes chimiques, en tenant compte du fait que les mesures en faveur desquelles plaide la résolution sur le rôle joué par les parlements dans la supervision de la destruction des armes chimiques et l'interdiction de leur emploi, adoptée à l'occasion de la 129<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP en 2013, se sont révélées de toute évidence insuffisantes pour éviter les attaques chimiques ayant depuis lors eu lieu en République arabe syrienne et dans la ville de Salisbury, au Royaume-Uni. M. Evans, convaincu que ces incidents démontrent que n'importe quel pays peut être pris pour cible d'une attaque chimique, remercie tous ceux qui ont manifesté leur soutien à son pays à la suite de l'attaque de Salisbury.

Un délégué du LIBAN demande si la Convention sur les armes chimiques prévoit des sanctions en cas de non-respect des obligations qu'elle contient.

M. A. ÜZÜMCÜ (Directeur général de l'OIAC), *orateur invité*, répond qu'il a fallu presque un siècle après la Première Guerre mondiale, au cours de laquelle les armes chimiques ont fait des millions de morts, pour élaborer un traité global luttant contre le recours à de telles armes. Les nombreux efforts consentis pour atteindre cet objectif se sont soldés par l'entrée en vigueur, en 1997, de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, dont la mise en œuvre relève de la responsabilité des Etats qui y sont parties. Il faut, de la part de tous les gouvernements, un engagement collectif à défendre cette norme internationale contre les armes chimiques, que les parlementaires doivent aussi soutenir en condamnant fermement tout recours à de telles armes. La communauté internationale ne peut pas se permettre de laisser s'effriter un instrument ayant exigé tant de temps et d'énergie. Pour ce qui est du non-respect, le Conseil de sécurité est l'entité responsable d'imposer des sanctions et il n'a pas adopté récemment de résolution en ce sens.

M. N. TAKAMIZAWA (Représentant permanent du Japon à la Conférence du désarmement à Genève), *orateur invité*, invite les Membres à consulter la note d'information sur le Traité sur le commerce des armes qui a été distribuée et souligne la nécessité de consentir des efforts coordonnés pour lutter contre les armes légères, notamment grâce à une mise en œuvre plus efficace du Traité et à un meilleur respect des exigences de soumission de rapports.

La PRESIDENTE remercie de nouveau les orateurs invités de s'être adressés aux parlementaires du monde entier réunis à l'UIP.

Point 9 de l'ordre du jour

***Les conséquences de la déclaration des Etats-Unis d'Amérique sur Jérusalem et les droits du peuple palestinien à Jérusalem à l'aune de la Charte et des résolutions des Nations Unies***  
(A/138/9-DR)

La PRESIDENTE présente le projet de résolution sur le point d'urgence adopté par l'Assemblée, élaboré par le comité de rédaction créé à cet effet, qui figure dans le document A/138/9-DR.

M. S. CRUSNIÈRE (Belgique), *Rapporteur du comité de rédaction*, présente le projet de résolution en précisant que le comité de rédaction était composé de membres des délégations du Brésil, du Tchad, de l'Indonésie, du Mexique, du Maroc, de la Palestine, de l'Uruguay et de la Zambie. Avant de mettre la dernière main au projet de résolution, le Comité a été le cadre d'une discussion au cours de laquelle les parlementaires du monde entier ont exprimé leur inquiétude à propos de la décision prise par l'Administration des Etats-Unis de déplacer son ambassade à Jérusalem. Outre l'expression d'une solidarité et d'un soutien renouvelés au peuple palestinien pour la défense de sa juste cause et de ses droits légitimes, le texte se prononce contre la décision prise par les Etats-Unis et la considère sans effet au regard du droit international. Le projet de résolution est aussi clair que succinct et M. Crusnière recommande son adoption au Conseil.

M. D. PACHECO (Portugal) rend hommage au comité de rédaction pour ses efforts, mais considère certaines parties du texte comme sujettes à controverse. Il propose donc que le comité de rédaction se réunisse de nouveau pour reconsidérer le texte.

Un délégué de la REPUBLIQUE TCHEQUE exprime les réserves de sa délégation à l'égard de l'intégralité du texte du projet de résolution.

Une déléguée de la FRANCE déclare que sa délégation soutient le texte dans ses grandes lignes, mais considère certaines formules comme excessives. La délégation de la France soutient toutefois aussi bien le droit d'Israël à une existence sûre en tant qu'Etat souverain que la création d'un Etat palestinien jouissant de frontières sûres et reconnues, ces deux Etats ayant Jérusalem pour capitale. Elle exprime donc une réserve à l'égard du paragraphe 2 du dispositif du projet. La formule "territoire palestinien occupé" porte en outre à confusion. Il aurait été préférable d'utiliser les termes de "territoires palestiniens occupés", conformément à la terminologie couramment utilisée dans les résolutions des Nations Unies portant sur cette question.

Une déléguée de la TUNISIE déclare que le projet de résolution reflète l'unanimité avec laquelle la communauté parlementaire mondiale a condamné la scandaleuse décision des Etats-Unis, qui menace la paix et doit être annulée.

Une déléguée de la HONGRIE annonce que sa délégation, favorable à la création de deux Etats comme solution au conflit israélo-palestinien, souhaite exprimer une réserve concernant le projet au motif qu'il ne contribue pas à promouvoir le dialogue et la compréhension dans ce but.

Un délégué de l'AUSTRALIE déclare que sa délégation soutient également la solution à deux Etats et, tout en manifestant son accord concernant certains éléments du texte, signale qu'elle est tout à fait en désaccord concernant certains autres. La délégation australienne souhaite donc réserver sa position.

Un délégué du CANADA, tout en soulignant le soutien et le respect de sa délégation pour le processus et la tradition démocratiques de l'UIP, exprime des réserves concernant le texte sur le fond, ainsi que l'espoir sincère que les Membres de l'UIP auront la sagesse et le courage d'unir leurs forces pour défendre collectivement l'intention élevée de nourrir le dialogue en faveur de la paix, seule solution envisageable.



Un délégué de l'ITALIE annonce que sa délégation soutient la solution à deux Etats et qu'elle considère comme acceptables les principes de base contenus dans le projet de résolution, tout en estimant que le texte ne donne pas une marge de manœuvre suffisante pour poursuivre l'objectif de ramener la paix. Le paragraphe 2 du dispositif est par exemple inacceptable, car Jérusalem est une ville où se mêlent trois religions.

Un délégué de l'ALLEMAGNE exprime de vives réserves au projet de résolution, en particulier les paragraphes 2, 4 et 5 de son dispositif.

Un délégué du MAROC, soulignant la nécessité pour l'UIP d'adopter une position claire sur cette question, estime peu surprenant que ceux qui ont voté contre le point d'urgence adopté ne soutiennent pas le projet de résolution. Il relève toutefois que certains des pays concernés ont voté en faveur de la résolution du Conseil de sécurité citée dans le texte.

M. N. EVANS (Royaume-Uni), soutenu par les délégués de la BELGIQUE et du PORTUGAL, déclare que sa délégation est favorable à la solution à deux Etats et estime que le projet dans sa version actuelle ne rassemble pas l'UIP autour de l'objectif du dialogue. Sa délégation est donc en faveur de la proposition consistant à prier le comité de rédaction de revoir le texte.

Un délégué de la JORDANIE estime nécessaire de respecter l'issue du vote démocratique sur le point d'urgence, à l'instar des résolutions et processus de la communauté internationale, que l'occupant israélien continue à bafouer, la déclaration des Etats-Unis ne faisant pour sa part que perpétuer le conflit en cours. Tous les Membres de l'UIP, y compris Israël, doivent accepter ses résolutions.

Un délégué de la REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN, soutenu par les délégués de l'INDONESIE, de l'IRAQ, de l'ALGERIE et du LIBAN, déclare inutile que le comité de rédaction renvoie le projet de résolution, qu'il convient d'adopter en l'état.

Un délégué du KOWEIT, exprimant son accord sur ce point, ajoute que le non-respect du Règlement de l'Assemblée concernant le point d'urgence et le projet de résolution constituerait un précédent peu souhaitable.

La PRESIDENTE répond que le point d'urgence a été choisi démocratiquement et que le comité de rédaction s'est consacré, dans les limites du temps qui lui était imparti, à la mission qui lui avait été confiée. Les avis exprimés montrent toutefois clairement que le projet de résolution élaboré par le comité ne sera pas adopté par consensus. S'il y a un précédent à établir, c'est donc le dialogue dans l'intérêt du consensus, objectif justifiant de réfléchir à la proposition de revoir le texte, sans perdre de vue qu'il ne saurait être question de changer de sujet. L'objectif de cette proposition est de présenter un texte susceptible de faire davantage l'unanimité en coupant court à des discussions dépassant les limites de temps fixées.

Un délégué de l'IRAQ estime le consensus hors de portée et, soutenu par les délégués du SOUDAN, du KOWEIT et du BAHREÏN, affirme que la majorité doit s'imposer, comme dans tout processus démocratique.

La PRESIDENTE répète que l'objectif est de travailler en consensus et que cette proposition, si elle était acceptée, ne ferait que retarder l'adoption du projet de résolution.

Un délégué du PORTUGAL confirme que l'Assemblée a voté sur ce sujet et que personne ne prétend revenir sur ce vote. Il faut décider de la meilleure marche à suivre pour l'Organisation et les pays parrainant la résolution. L'UIP et les parrains de la résolution ont tout à gagner que la résolution soit soutenue par une majorité plus importante. S'il est possible d'atteindre cet objectif en améliorant le texte, cela vaut la peine d'essayer.

Un délégué de la PALESTINE affirme que les Membres de l'UIP doivent rester fidèles aux valeurs et aux objectifs démocratiques de l'UIP, notamment le respect de la Charte, des résolutions et des principes des Nations Unies sur lesquels le projet de résolution repose.

La PRESIDENTE confirme que le processus démocratique prévu par les Règlements de l'UIP a été respecté. La seule question à régler à ce stade est la proposition visant à donner au comité de rédaction davantage de temps pour reconsidérer le projet de résolution, dans le but de lui donner de plus grandes chances d'être adopté par consensus. L'autre solution consiste à continuer à débattre du texte.

*A la demande de la Présidente de l'UIP, la proposition que le comité de rédaction reconsidère le projet de résolution dans le but d'améliorer ses chances d'être adopté par consensus fait l'objet d'un vote par appel nominal.*

*La proposition est rejetée par 46 voix contre 38.*

*Le projet de résolution est adopté.*

Les délégations qui suivent expriment des réserves à l'égard de paragraphes précis du dispositif : Finlande, Italie et Saint-Marin (paragraphe 2) ; France (paragraphe 2 et 5) et Suisse (paragraphe 2, 4 et 5). La France exprime également une réserve à l'égard du paragraphe 5 du préambule. En outre, les délégations de l'Allemagne, d'Andorre, de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, de l'Equateur, de l'Estonie, des Fidji, de la Hongrie, de la Lettonie, de Malte, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République de Corée, de la République tchèque, du Royaume-Uni, de la Serbie, des Seychelles, de la Suède, de la Thaïlande et du Venezuela (République bolivarienne du) expriment des réserves sur l'ensemble du texte.

La PRESIDENTE confirme que toutes les réserves émises ont été dûment notées.

*M. A. Anastasia (Brésil), Vice-Président de l'Assemblée, assume la présidence.*

### Point 3 de l'ordre du jour

#### **Débat général sur le thème *Renforcer le régime mondial applicable aux migrants et aux réfugiés : le besoin de solutions politiques fondées sur des données probantes***

##### *Reprise du débat*

M. M. MIJATOVIC (Serbie) déclare que les migrations actuelles dépassent les capacités de n'importe quel Etat et constituent un défi planétaire exigeant une réaction collective ferme. La Serbie a pris des mesures visant à garantir aux migrants les meilleures conditions de vie possibles, ainsi que le respect de leurs droits de l'homme fondamentaux, en tenant tout particulièrement compte des femmes et des enfants. Les migrants sont pris en charge sur le plan sanitaire et éducatif pendant la durée de leur séjour en Serbie qui, pour la majorité d'entre eux, n'est pas un pays de destination mais un pays de transit sur la route des Balkans occidentaux. La majeure partie des migrants sont en outre hébergés dans des centres d'accueil publics, dans lesquels leurs besoins fondamentaux sont satisfaits et une prise en charge humaine leur est offerte. Les Serbes sont un peuple empathique et compréhensif à l'égard des migrants et des réfugiés, qu'ils sont prêts à aider. Aucun épisode de conflit, haine ni violence impliquant des migrants n'a été à déplorer.

En gérant de façon responsable les migrations irrégulières, la Serbie protège son territoire et celui de ses voisins, ainsi que celui des pays de destination des migrants. Elle a également obtenu de bons résultats dans la lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains. La crise des migrants est une problématique mondiale exigeant des solutions concrètes, en particulier des politiques claires fondées sur l'expérience directe des pays de transit et de destination. La Serbie, pays candidat à l'Union européenne, est un partenaire fiable disposé à s'associer à une solution négociée par tous les Etats membres de l'Union européenne. Une réduction du nombre des migrants empruntant la route des Balkans a été enregistrée en mars 2016 suite à l'accord intervenu entre l'Union européenne et la Turquie. Il s'agit d'un problème d'êtres humains et non de chiffres.

M. K. DARWISH (Egypte) déclare que les migrations et les flux migratoires irréguliers, qui menacent la stabilité, le développement durable et les efforts de réduction de la pauvreté dans les pays d'origine, de transit et de destination vont également de pair avec d'autres fléaux, notamment la criminalité organisée et le trafic d'armes. Les conflits qui déchirent un certain nombre de pays ont fait augmenter les migrations irrégulières, fréquemment dangereuses, voire fatales, et exploitées par la criminalité organisée à des fins lucratives. L'Egypte a donc adopté une loi portant création d'une commission nationale et d'un fonds, destinés à lutter contre les migrations irrégulières, dans le cadre desquels les autorités judiciaires et les forces de sécurité échangent aussi des informations avec leurs homologues ailleurs dans le monde et leur prêtent main-forte. Les droits des migrants sont en outre protégés par la loi.

En dépit de ses difficultés économiques, l'Égypte accueille depuis bien des années des milliers de migrants, notamment ceux qui fuient les conflits faisant rage dans la région, auxquels elle a offert un havre de paix et la perspective d'une vie meilleure. Le futur Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières promet, grâce au rôle fondamental que les parlementaires joueront dans sa mise en œuvre, d'être un instrument permettant d'atténuer les souffrances des migrants. A cette fin, il convient de mettre en place un cadre législatif national permettant de lutter contre la discrimination et la xénophobie, ainsi que de promouvoir l'intégration des migrants dans la société, notamment par le biais de programmes les familiarisant avec les coutumes et les traditions qui leurs sont étrangères. Être à la hauteur de la complexité pluridimensionnelle de la crise des migrants et des réfugiés est loin d'être chose facile. L'Assemblée en cours est un premier pas dans la bonne direction, qui prouve une fois encore la capacité de l'UIP à relever rapidement les défis.

M. U.I. LEIRSTEIN (Norvège) déclare que, à court terme, les réfugiés doivent recevoir aide et protection des pays hôtes, qui ont eux-mêmes besoin d'être soutenus si le nombre de réfugiés les dépasse. A long terme, toutefois, il convient de régler les conflits et les fragilités à leur origine. La stabilisation et la consolidation de la paix exigent beaucoup de temps mais le développement social ne peut venir que de l'intérieur. Les progrès réalisés pourraient être rapidement remis en cause ou perdus. En outre, l'extrémisme et la criminalité organisée nuisent aux efforts en faveur de la paix, à l'aide humanitaire et à l'aide au développement à long terme. L'objectif 16 des ODD a pour but de promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, d'assurer l'accès de tous à la justice et de mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Il est donc essentiel d'œuvrer en faveur de la paix et de mobiliser les ressources requises pour lutter contre la corruption, la traite des êtres humains et le trafic de migrants. Dans les pays d'origine, les citoyens doivent bénéficier de chances égales et équitables en matière d'éducation et d'emploi.

Outre le fait que les migrations doivent être sûres et ordonnées, dans l'intérêt des migrants et des pays de destination, elles doivent aussi être un choix et non une fatalité. Seule une coopération internationale tenant compte des intérêts des pays de destination, d'origine et de transit, reconnaissant leur droit souverain à décider de leur politique en matière de résidence d'étrangers et fondée sur le partage des responsabilités et des charges sera de nature à permettre une bonne gestion du phénomène migratoire. La Norvège s'efforcera de promouvoir le dialogue multilatéral et bilatéral avec les principaux pays d'origine et de transit concernant la gestion des migrations. Enfin, il propose de revoir et d'actualiser, à la lumière de la situation actuelle, les conventions internationales relatives aux migrations et aux réfugiés.

M. I. MACDONALD (Australie) rappelle que l'Australie, dont un quart des habitants est né à l'étranger ou a au moins un parent né à l'étranger, est une nation de migrants. Tous les migrants et les réfugiés arrivés sur son sol ont contribué à l'épanouissement de la société pluriculturelle dynamique et accomplie du pays, ainsi que de son économie. L'Australie est aussi, à juste titre, fière de compter sur son sol l'une des cultures ayant vécu sur la terre le plus longtemps sans interruption. Il faudra toutefois faire preuve de volonté politique et prendre des mesures concrètes pour améliorer les mécanismes de prise en charge des mouvements de population volontaires et involontaires à l'échelon mondial et des graves difficultés qu'ils posent. La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants offre une base permettant de donner une réponse structurée et humaine aux mouvements de réfugiés de masse, cadre que le futur pacte mondial doit venir compléter par des mesures concrètes fermes, notamment pour réaffirmer la nécessité de s'attaquer à l'origine des migrations et des déplacements irréguliers, pour assurer le respect des engagements pris dans le cadre des mécanismes et obligations en place et pour promouvoir des modèles de coopération mondiale visant à contrer, réduire et prévenir les migrations irrégulières, particulièrement la traite des êtres humains et le trafic de migrants.

L'Australie continue de récolter les fruits socio-économiques de son expérience positive en matière de migration. Elle considère la diversité comme un investissement contre la marginalisation et l'extrémisme, est engagée en faveur de la réinstallation ordonnée, planifiée et correctement financée des réfugiés et continue à renforcer son économie et sa diversité grâce à un programme de planification structurée des migrations. Forte de l'un des programmes d'intégration et d'installation les plus réussis au monde, l'Australie a à cœur de participer au renforcement de la gouvernance mondiale en faveur des migrants et des réfugiés, qui doit notamment passer par l'analyse des causes profondes des déplacements.

M. N. ANZOUR (République arabe syrienne) affirme que son pays, situé dans une zone proche de l'Europe, n'est pas isolé du reste du monde, ce qui donne aux parlementaires une raison supplémentaire de ne pas rester indifférents face au bain de sang dans lequel est plongé la Syrie et à la noyade de centaines de migrants syriens dans la Méditerranée. Il est inconcevable d'établir des distinctions quelles qu'elles soient entre les êtres humains, tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'enfants, qui ne sauraient être traités comme des chiffres ou des dommages collatéraux. Ils représentent l'avenir et les parlementaires doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour veiller à ce qu'ils vivent dans un environnement sûr et tolérant, comme l'exige le développement durable. Nombreux sont ceux pour lesquels, désormais, le développement durable (et, avec lui, la paix civile) de la République arabe syrienne ne sont toutefois plus qu'un concept théorique.

Le monde a en outre rétréci au point qu'un danger en un point de la planète a des répercussions partout ailleurs. La loi de la jungle règne et les règles sous-tendant les relations internationales sont bafouées, tout comme les principes sanctionnés par la Charte des Nations Unies et le droit international. La civilisation a toujours tenu une place importante dans son pays qui, désormais confronté à son lot quotidien de massacres, s'enfonce dans la détresse socio-économique. C'est toutefois le terrorisme qui pousse avant tout les Syriens à fuir leur pays. L'un des autres problèmes touchant la région est celui des réfugiés palestiniens, toujours privés de leur droit de retourner sur les territoires dont ils ont été chassés par l'occupant israélien, qui s'obstine à poursuivre sa politique d'installation et d'occupation au mépris de toutes les résolutions des Nations Unies.

*M. W.W. Simina (Etats fédérés de Micronésie), Vice-Président de l'Assemblée, assume la présidence de la réunion.*

M. A. ANASTASIA (Brésil) considère que la hausse des migrations est la conséquence directe de facteurs tels que les conflits, le sous-développement, l'oppression politique et la détérioration des conditions de vie. En tant que législateurs, les parlementaires ont un rôle fondamental à jouer pour améliorer le sort des réfugiés et des demandeurs d'asile. Le Brésil a récemment adopté une nouvelle loi sur les migrations garantissant aux migrants qu'ils seront protégés et leurs droits de l'homme respectés. Au Brésil, aucune discrimination n'est exercée à l'encontre des ressortissants étrangers souhaitant entrer sur le territoire et les migrants jouissent des mêmes droits que les Brésiliens. En outre, lors d'une récente réunion au Brésil, les Etats d'Amérique latine et des Caraïbes se sont penchés sur les progrès réalisés concernant la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action du Brésil, qui concernent les réfugiés et les personnes déplacées, et se sont félicités que des améliorations aient été apportées en matière de protection internationale des réfugiés, de solutions durables et de solidarité. Les 100 points de Brasilia, conçus pour soutenir les bonnes pratiques et être intégrés dans le pacte mondial, ont été adoptés au cours de cette réunion.

Ces dernières années, le Brésil a accueilli des milliers de réfugiés d'un grand nombre de nationalités différentes, notamment un nombre croissant de Vénézuéliens fuyant la crise économique et politique à laquelle leur pays est en proie et cherchant la sécurité voire, souvent, l'asile. Il s'est donc révélé nécessaire d'adopter des mesures d'urgence permettant de répondre à leurs besoins, y compris en matière d'alimentation, de soins de santé et d'éducation. Le Parlement brésilien suit de près les flux migratoires et tente d'aider ces réfugiés, en particulier du point de vue de leur intégration sociale. Les migrations touchent des problématiques sensibles, qu'il ne sera possible de résoudre que grâce à une coopération internationale fondée sur les principes démocratiques et le respect des droits de l'homme.

*M. A. Anastasia (Brésil), Vice-Président de l'Assemblée, reprend la présidence.*

M. S. AL-GBURI (Iraq) déclare que l'Iraq est confronté à de nombreuses difficultés depuis 2003, en particulier le terrorisme sous toutes ses formes, la désintégration sociale, la violence et la riposte à la violence. En dépit des complexités politiques, le peuple iraquien a exercé sa volonté démocratique lors d'élections libres et équitables visant à mettre un terme à la paralysie ambiante. La démocratie, qui est en train de s'installer dans le pays, est une source d'inspiration montrant quelle voie suivre pour régler les problèmes domestiques et permettre à la paix et la prospérité de chasser du monde la guerre et le conflit. Les régimes autoritaires et anti-démocratiques créent par contre des tensions et une insécurité mettant en danger le monde et l'état de droit. Le dialogue direct est la seule solution pour résoudre les conflits et calmer les tensions entre les Etats, dans un esprit de collaboration faisant de la paix une priorité pour bâtir un avenir sûr et prospère.

La question palestinienne, qui devrait être considérée comme prioritaire sur le plan humanitaire, et pour laquelle il n'existe d'autre solution que la création d'un Etat palestinien dont Jérusalem serait la capitale et le retour des réfugiés palestiniens, en offre un exemple parlant. En Iraq, les enfants des martyrs qui sont morts pour chasser les extrémistes de villes telles que Mossoul, qui a été anéantie par ces combats, espèrent de la communauté internationale qu'elle les aidera à reconstruire leur vie au nom de la lutte que l'Iraq a menée pour le monde contre des groupes terroristes tels que Daech.

M. B. RAJIĆ (Slovénie) estime que des efforts internationaux considérables seront nécessaires pour que les pays d'origine, de destination et de transit, mais avant tout les migrants, puissent recueillir les bienfaits de migrations sûres, ordonnées et régulières. Les droits de l'homme des migrants doivent être protégés et une attention particulière accordée aux groupes vulnérables, tout spécialement les enfants. En Slovénie, tous les enfants migrants bénéficient de soins de santé et peuvent fréquenter gratuitement l'école élémentaire obligatoire aux côtés des petits Slovènes. Un programme d'intégration gratuit portant sur la langue, la culture et l'histoire de la Slovénie et visant à aider les migrants à s'adapter plus rapidement à leur nouvel environnement leur est aussi proposé. L'intégration est essentielle pour vaincre la méfiance et l'intolérance et le pacte mondial devra souligner l'importance de telles mesures pour lutter contre la discrimination et la xénophobie et insister sur le rôle joué par les diasporas pour aider les nouveaux arrivés à s'adapter et s'intégrer.

Une coopération efficace en matière de contrôles aux frontières contribuera à endiguer le trafic de migrants, la traite des êtres humains et la migration irrégulière. Tous les Etats ont le droit souverain d'accorder ou de refuser l'autorisation d'accéder à leur territoire, mais ils sont également tenus d'accepter le retour et la réintégration de leurs ressortissants. Etant donné la diversité des facteurs favorisant la migration et les corrélations qui existent entre eux, ces facteurs doivent être abordés dans une optique commune et un esprit de solidarité et de responsabilités partagées. Les parlementaires, qui constituent le lien le plus direct entre les individus et l'environnement politique mondial, doivent insister sur les bienfaits économiques, entre autres, de la migration pour les pays d'origine et de destination. Les effets bénéfiques des migrations ne sont toutefois accessibles que si ce phénomène est correctement pris en charge.

M. L. FOFANA (Guinée) déclare que le monde est la proie de conflits et de catastrophes naturelles de plus en plus nombreux, qui suscitent des déplacements massifs de population. Les parlementaires doivent par conséquent se mobiliser pour trouver des solutions plus humaines et responsables aux problèmes rencontrés par les migrants et les réfugiés. Toute initiative visant à renforcer le régime mondial appliqué aux migrants et aux réfugiés doit reposer sur une analyse des causes des migrations, qui sont aussi nombreuses que variées. Les parlementaires sont bien placés pour impulser l'élan politique requis et jouer par conséquent un rôle de premier plan dans la recherche de solutions fondées sur des données probantes, y compris grâce à l'échange d'informations avec d'autres pays. Ce rôle est conforme à l'une de leurs fonctions essentielles, à savoir veiller à ce que toute personne soit traitée avec dignité et protégée par la loi.

Pour sa part, la Guinée continuera à consentir à l'échelon national des efforts visant à renforcer le régime appliqué aux migrants et aux réfugiés. Ayant elle-même fait l'expérience du conflit après son indépendance, elle a accueilli les réfugiés fuyant la guerre civile et les conflits post-électorales ayant déchiré certains de ses voisins. Son Assemblée nationale, qui a tiré les leçons des conflits faisant rage à l'extérieur de son territoire, a pris l'engagement ferme de soutenir les initiatives parlementaires destinées à renforcer le régime mondial appliqué aux réfugiés et aux migrants. A cette fin, il sera indispensable d'adopter des lois et des résolutions visant à remédier aux facteurs transformant des citoyens ordinaires en migrants et réfugiés.

M. A. ALAHMAD (Palestine) déclare que les parlementaires doivent être les premiers, dans la mobilisation en faveur de la paix, de la justice, de l'égalité et de la protection des droits de l'homme, à œuvrer pour le respect des valeurs défendues par l'UIP et les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies. Dans les territoires palestiniens occupés, l'expansion des colonies, les assassinats, les arrestations, les barrages et l'agression militaire continuent au quotidien sous l'impulsion de l'occupant israélien, qui fait ouvertement fi des nombreuses résolutions des Nations Unies exigeant qu'il mette un terme à cette occupation. Ces dernières années, la Knesset a adopté de nombreuses lois privant de leurs droits ceux qui vivent dans les territoires palestiniens occupés et tenté, entre autres, d'imposer la souveraineté israélienne sur la Cisjordanie et de déduire les allocations versées aux familles des "martyrs" palestiniens des fonds fiscaux destinés à la Palestine. L'administration des Etats-Unis refuse en outre de débloquer des aides destinées aux

Palestiniens vivant dans les territoires occupés, ce qui empire leur situation déjà peu enviable. Tous ces stratagèmes, qui bafouent les valeurs et les principes défendus par la communauté internationale, ne font que perpétuer les tensions et entretenir un climat propice à la violence et au terrorisme.

Les Palestiniens, qui ont enduré plus de 70 années d'occupation et de déplacements, comptent sur la communauté internationale pour les soutenir dans leur lutte pour la liberté et l'auto-détermination, notamment grâce à la création, sur les territoires occupés depuis 1967, d'un Etat palestinien ayant Jérusalem pour capitale. Le peuple palestinien, qui œuvre pour que ses enfants jouissent d'un avenir aussi prospère, paisible et sûr que les autres, a payé un prix intolérablement élevé son engagement en faveur de la création de deux Etats.

M. A.A. JAMA (Somalie) déclare que la Somalie a toujours accueilli les migrants et les réfugiés, mais qu'un tiers environ de sa population a fui le pays pour se réfugier ailleurs au cours de la longue guerre civile qui l'a déchiré. Après avoir reconstruit leurs vies anéanties, ces expatriés ont permis à ceux qui sont restés en Somalie de survivre grâce aux fonds qu'ils envoyaient au pays et contribué de façon significative à la prospérité de leur pays d'adoption. La nation somalienne, qui souhaite redonner espoir aux millions de personnes déplacées à l'intérieur de son territoire et de Somaliens vivant dans des camps de réfugiés à l'étranger, est en pleine reconstruction. Elle accueille donc avec reconnaissance le soutien prêté par des partenaires régionaux et mondiaux à son processus de stabilisation, dont elle espère qu'il favorisera le retour volontaire et ordonné des réfugiés une fois que l'environnement porteur requis aura été instauré.

La grande vague de migrants et de réfugiés est une question brûlante devant être abordée de manière directe avant que ses proportions ne la rendent ingérable. Il faut donc s'attaquer à ses causes profondes de façon pragmatique et globale afin de trouver une solution équilibrée permettant une prise en charge efficace des migrations. Les migrations, qui constituent depuis longtemps l'une des trames de fond des civilisations, doivent être protégées des expédients mis en œuvre par des responsables politiques peu éclairés. Les engagements internationaux pris dans ce domaine doivent aussi être réaffirmés et respectés. Les deux pactes mondiaux en cours d'élaboration augurent bien pour l'avenir et il convient de féliciter l'UIP des efforts consentis pour relayer la contribution parlementaire à ces deux processus.

M. M. TIMBINE (Mali) estime paradoxal que les migrants soient si souvent exploités et victimes de violences et d'abus alors même que les instruments relatifs aux migrants et aux réfugiés n'ont jamais été aussi nombreux. Nombre d'Africains, confrontés au rétrécissement des canaux légaux d'émigration, ont choisi la solution de la migration irrégulière pour fuir des situations intolérables ne leur permettant pas de satisfaire leurs besoins fondamentaux. Leur voyage, confié aux réseaux de trafiquants, pour lesquels la migration irrégulière constitue une manne financière, peut toutefois se solder par de tragiques pertes de vie. La contribution fondamentale des migrants à la prospérité et au développement durable n'est cependant pas contestable. Au Mali, par exemple, les milliards envoyés par les Maliens vivant à l'étranger ont permis d'améliorer l'infrastructure et de réduire la pauvreté.

Le pacte mondial se présente comme un cadre global de coopération visant à garantir des migrations sûres, ordonnées et régulières respectueuses des droits de l'homme des migrants, quelle que soit leur condition. Les solutions apportées aux questions soulevées par les migrations doivent donc être mondiales, participatives et coordonnées entre les pays d'origine, de transit et de destination afin de tenir compte des causes de ce phénomène et de prendre appui sur sa dimension bénéfique pour le développement. Ces actions concertées sont les mieux adaptées pour lutter contre les migrations irrégulières et garantir que les migrations internationales seront un facteur d'union plutôt que de division. Il faut aussi cultiver, face aux migrations, une attitude positive de nature à combattre la discrimination et la xénophobie, sphère dans laquelle les parlementaires peuvent exercer leur influence. Les parlementaires doivent en outre être aux premiers rangs des efforts de coordination à l'intérieur des Etats et entre eux, ainsi que des initiatives visant à mettre un terme aux abus dont les migrants sont victimes.

M. G. JAFARZADEH IMENABADI (République islamique d'Iran), après avoir exprimé sa sympathie au peuple russe aux lendemains du tragique incendie qui l'a endeuillé, affirme que la portée et les conséquences croissantes des migrations ont donné à ce phénomène une dimension internationale majeure. De par son emplacement géographique, son pays est à la fois pays d'origine, de transit et de destination pour les migrants. La migration de masse dans des conditions chaotiques est la conséquence de nombreux facteurs, économiques et autres, notamment une politique étrangère arrogante, des interventions militaires et des conflits armés, qui ont incité

plusieurs millions de personnes vivant dans les pays limitrophes de la République islamique à venir y trouver refuge ces quarante dernières années. En dépit de la pression économique résultant des sanctions iniques imposées à l'Iran, tous les enfants migrants vivant sur son sol ont accès à l'éducation et aux autres infrastructures. L'aide internationale doit toutefois être accrue pour compléter les ressources limitées à disposition pour soutenir les migrants et les réfugiés. Dans un esprit d'humanité et de bon voisinage, la République islamique a aussi offert des services aux migrants irréguliers, qui sont traités avec dignité et respect.

La réussite du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières dépendra de la coopération dont feront notamment preuve les pays les mieux dotés en ressources financières. Pour sa part, le pacte mondial sur les réfugiés devrait améliorer le sort de populations telles que les Palestiniens, qui vivent dans des conditions misérables et dépendent de l'aide de l'ONU depuis plus de 70 ans. Dans les deux cas, il faudra peser en faveur de mesures collectives et de l'intervention des organisations internationales dans la prise en charge des migrants et des réfugiés du monde entier.

Mme E. MENDOZA FERNANDEZ (Etat plurinational de Bolivie) estime que les conséquences des migrations, qui présentent des avantages économiques tout en offrant la possibilité de créer un monde plus juste et équilibré, sont loin d'être négatives. Il est donc à regretter que les migrations soient de plus en plus fréquemment la conséquence des inégalités socio-économiques, des conflits et des visées expansionnistes faisant le lit de la guerre et de la souffrance. Il faut que des politiques plus humaines viennent remplacer celles qui pénalisent les migrants au prétexte d'assurer la sécurité nationale.

C'est la raison pour laquelle la Conférence mondiale des peuples sur le thème *Pour un monde sans murs vers une citoyenneté universelle*, organisée par la Bolivie en 2017, a déclaré 10 commandements qui visent à : remplacer la perspective hégémonique des politiques migratoires en proposant des migrations sûres, ordonnées et régulières placées dans un cadre humaniste accueillant, protégeant, défendant et intégrant les migrants ; refuser la criminalisation des migrations et éliminer les centres de détention de migrants ; créer un médiateur mondial des peuples défendant les droits des migrants et des réfugiés, entre autres ; renforcer la citoyenneté régionale ; exiger que les dépenses publiques consacrées à la guerre et à la criminalisation des migrants servent à créer des programmes d'intégration ; promouvoir des politiques locales de nature à créer des villes et des sociétés dans lesquelles les droits des migrants à bénéficier de divers services seraient respectés au quotidien ; rassembler tous les gouvernements du monde pour qu'ils coopèrent ; rediscuter du système multilatéral ; dépasser l'optique des "frontières rigides" et promouvoir la mobilisation populaire à l'échelon mondial. En bref, les organisations internationales doivent reconnaître que la mobilité est un droit inaliénable, quels que soient les murs et les barrières existants.

M. J.M. GALÁN (Colombie) déclare que ses camarades vénézuéliens luttent chaque jour pour la démocratie et la liberté en se défendant contre les violences et l'agression d'une dictature tyrannique, mais qu'ils perdent progressivement espoir. Les Colombiens leur manifestent leur sympathie et leur soutien dans la tragédie qu'ils traversent. Un grand nombre de Vénézuéliens sont venus chercher en Colombie une issue aux conditions, notamment de pauvreté, dans lesquelles les a plongés la dictature. La communauté internationale doit protester avec force contre les crimes contre l'humanité commis par le régime vénézuélien. Bien que nombreux soient ceux qui affirment que l'Etat est le seul maître sur son sol et qu'il ne doit pas y avoir d'ingérence dans ses affaires intérieures, il est possible d'argumenter, au contraire, qu'il existe un devoir d'intervention dans les cas de violations des droits de l'homme créant des situations catastrophiques. Il invite instamment l'UIP à exhorter la dictature vénézuélienne à ouvrir un couloir humanitaire permettant l'acheminement de l'aide aux populations nécessiteuses et prie tous les Membres de se joindre à la Colombie pour manifester leur soutien aux Vénézuéliens qui œuvrent en faveur d'une transition politique pacifique.

M. B. CHARLIER (Conseiller juridique, Comité international de la Croix-Rouge – CICR) déclare que le CICR aborde les migrations dans une perspective purement humaine, qui consiste à atténuer les souffrances et à répondre aux besoins de ceux qu'un conflit armé ou d'autres situations insupportables poussent à partir en laissant leur vie derrière eux. En ce qui les concerne, les parlementaires pourraient aider les Etats à assumer leur principale responsabilité, qui consiste à veiller au respect de la sécurité et de la dignité des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en adoptant en matière de migration des politiques et des cadre législatifs reposant sur quatre axes fondamentaux.

En premier lieu, les Etats doivent respecter les obligations souscrites au titre du droit international, notamment en harmonisant leurs législations et procédures nationales dans des domaines tels que le maintien de l'ordre, le recours à la force et le principe du non-refoulement. Ensuite, les Etats doivent coopérer pour prévenir les disparitions de migrants et y remédier, ainsi que prendre en charge la détresse des familles. Par ailleurs, les Etats doivent éviter de se servir de la détention comme d'un outil administratif pour gérer les flux migratoires en raison de ses conséquences potentielles à long terme sur la santé mentale de personnes déjà vulnérables, en particulier les enfants détenus en raison de leur statut d'immigré ou celui de leurs parents. Enfin, les Etats doivent faire en sorte de prévenir tous les déplacements forcés, notamment en veillant au respect, par toutes les parties à un conflit armé, des normes humanitaires fondamentales figurant dans le droit de la guerre et le droit international relatif aux droits de l'homme. Les parlementaires, idéalement placés pour contribuer à renforcer la protection de tous les migrants, pourraient aussi intervenir pour que les Etats mettent davantage de bonne volonté à discuter de cette problématique dans les enceintes régionales et mondiales concernées. Le CICR est disposé, dans les limites de ses compétences et de son mandat, à soutenir les parlementaires dans leurs efforts.

Mme C. RODRIGUES BIRKETT (Directrice de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture – FAO) estime que les migrations concernent directement la FAO, dont le mandat mondial consiste à éradiquer la faim, à réaliser la sécurité alimentaire, à réduire la pauvreté rurale et à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles. Les migrations comportent en effet une forte dimension agricole et rurale. Beaucoup de migrants viennent des zones rurales, vers lesquelles conflue une large part des envois internationaux de fonds, mais qui abritent aussi la majeure partie des pauvres et des affamés de ce monde. L'agriculture et le développement rural sont en outre importants pour endiguer la vague actuelle de famines.

Les négociations en cours concernant les deux pactes mondiaux offrent une occasion unique de s'attaquer aux facteurs délétères contraignant les individus à quitter leur région d'origine, notamment en prévoyant d'investir davantage dans la sécurité alimentaire, l'adaptation aux changements climatiques, le développement agricole et rural, ainsi que la création d'emplois et le développement de l'esprit d'entreprise, tout particulièrement chez les jeunes vivant dans les zones rurales. La FAO se félicite donc de la priorité accordée à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans le premier projet de pacte mondial sur les réfugiés et espère que le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières inclura l'agriculture et le développement rural. La FAO mène à bien des activités concernant les migrations, parmi lesquelles l'amélioration des données et des chiffres ventilés relatifs aux migrations rurales, la publication d'un atlas décrivant les migrations rurales en Afrique sub-saharienne, ainsi que la réalisation d'un grand nombre de projets à l'échelon national. Il convient de redoubler d'efforts pour veiller à ce que la migration soit un choix et non une nécessité, ce qui permettrait de mettre réellement à profit ce phénomène.

Mme K. OTSUJI (Japon) déclare que le Japon, interpellé par le nombre sans précédent de migrants et de réfugiés, souhaite vivement assumer sa part de responsabilités, dans le respect des conventions internationales concernées et des normes des droits de l'homme. Il convient de donner une priorité absolue à la protection des droits de l'homme et de la sécurité des migrants et des réfugiés, dont la participation active à la société doit aussi être encouragée dans les pays hôtes. Il faut par ailleurs accorder une attention spécifique aux lesbiennes, aux gays et aux personnes bisexuelles, transgenres ou intersexuées et tenir compte des besoins particuliers des femmes et des enfants. Il est également important de s'attaquer aux causes des migrations, y compris les conflits et les persécutions, pour promouvoir le retour des migrants et des réfugiés dans leur pays d'origine en toute sécurité.

Il faut que les pays hôtes aient conscience de la valeur des migrants et qu'ils veillent au caractère mutuellement bénéfique des relations avec ces derniers en créant des programmes d'intégration sociale prévoyant notamment l'enseignement de leur langue et de leur culture. Pour leur part, les parlementaires doivent s'engager dans la lutte contre la discrimination, les préjugés et la xénophobie, promouvoir l'intégration au moyen d'initiatives éducatives et d'acquisition des connaissances et soutenir les institutions internationales et les organisations non gouvernementales et à but non lucratif œuvrant en faveur des migrants et des réfugiés. Pour garantir les droits de l'homme, la sécurité et la protection sociale des migrants et des réfugiés, notamment par le biais de la diplomatie bilatérale et multilatérale, il faut un engagement politique à haut niveau. Les intérêts individuels doivent être relégués au second plan en faveur de la coopération internationale et de la tolérance à l'égard de valeurs différentes. Le Japon, qui continue à soutenir les migrants et les réfugiés, souhaite contribuer à résoudre leurs difficultés en coopérant avec tous les autres acteurs.



M. T. MANSMANN (Allemagne) déclare que l'Allemagne d'aujourd'hui est concernée par les migrations, ce qui explique que les autorités aient récemment décidé de transposer la politique migratoire dans le cadre législatif. Il n'est pas possible d'ignorer les inquiétudes de ses citoyens, qui sont notamment motivées par le fait que l'Allemagne est le point de chute d'un grand nombre de réfugiés et de migrants irréguliers en Europe. Le Gouvernement est aussi critiqué pour l'aide humanitaire qu'il accorde aux réfugiés et aux migrants et pour le contrôle insuffisant qu'il exerce sur les migrations. Les difficultés soulevées par ces problématiques sont énormes, mais il est convaincu que des solutions seront trouvées à l'avenir.

L'objectif premier des mesures de prise en charge des migrations doit être d'améliorer les conditions de vie dans les pays d'origine potentiels, afin que leurs ressortissants aient de bonnes raisons de rester. Il convient aussi d'établir une distinction juridique claire entre les demandeurs d'asile, les réfugiés de guerre et les migrants. L'Allemagne a aussi comme objectif de permettre aux migrants désireux de travailler d'accéder à un emploi légal et d'assurer le retour des migrants auxquels la résidence permanente a été refusée et qui n'ont pas besoin de protection, ainsi que de ceux qui tirent profit de la situation en se lançant dans des activités criminelles. Même si cette catégorie est probablement restreinte, elle suscite dans les pays de destination de graves interrogations, qu'il ne faut pas sous-estimer. Il faut aussi prendre des mesures pour raccourcir la durée de la procédure de demande d'asile et remédier aux lacunes du système.

M. S. CRUSNIÈRE (Belgique) prédit que les migrations augmenteront dans les années à venir en raison des conflits internationaux, de la pression démographique et des conséquences des changements climatiques. Les processus en cours détermineront si elles seront source de prospérité ou de déshumanisation et de tension sociale. L'heure est venue de mettre un terme une bonne fois pour toutes aux injustices liées aux migrations en commençant par reconnaître et souligner publiquement leurs bienfaits. Par leur travail et les fonds qu'ils envoient, les migrants apportent une contribution significative à la vie des pays d'origine et de destination et ils ne méritent pas l'agressivité et les préjugés qui leur rendent la vie difficile et doivent cesser. Ensuite, les moyens mis en œuvre pour prendre en charge les migrations et protéger les migrants doivent respecter le droit applicable. Les barrières et les restrictions font le lit des migrations irrégulières, qui exacerbent la vulnérabilité. Il vaut donc mieux développer les canaux permettant des migrations régulières, notamment grâce à des partenariats plus étroits avec les pays de transit. Par ailleurs, il faut accroître la protection des migrants vulnérables en renforçant la coopération internationale et en mettant en place un régime international solide visant à prévenir les décès et les mauvais traitements infligés aux migrants. Il faut aussi traiter les causes des migrations forcées. Migrer ne devrait pas être synonyme de souffrance et la contribution des migrants au développement doit être saluée. L'occasion se présente de faire des migrations un succès pour tous et ce défi est aussi de la responsabilité des parlementaires.

M. A. SHKRUM (Ukraine) déclare que, si l'on rassemblait les millions de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, ils formeraient l'une des plus grandes nations. L'Ukraine fait malheureusement partie des pays comptant le plus grand nombre de personnes déplacées, qui sont des réfugiés sur leur propre sol. Quatre années se sont écoulées depuis l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations Unies, de la résolution réaffirmant la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et condamnant l'intervention russe en violation du droit international. Au cours de cette période, des millions d'Ukrainiens ont été déplacés à l'intérieur de leur pays ou ont demandé l'asile à l'étranger en raison de l'agression russe qui se poursuivait en Crimée et en Ukraine orientale. Il s'avère qu'un pays membre de l'UIP change les frontières européennes par la force. Menant une guerre hybride, il se sert de tous les instruments à sa disposition, notamment les médias sociaux, pour alimenter les dissensions ethniques et commettre de graves violations des droits de l'homme. Il s'est aussi délibérément ingéré dans les affaires intérieures d'autres Etats, jetant le discrédit sur les pouvoirs publics et la démocratie. Les sanctions imposées aux pays qui confondent diplomatie avec guerre et violence doivent être maintenues tant que les motifs justifiant leur application n'ont pas été éliminés. Il faut améliorer la situation mondiale des réfugiés en traitant ses causes et non les symptômes.

M. J.G. CORREA (République bolivarienne du Venezuela) remercie tous les délégués qui ont exprimé leur soutien aux Vénézuéliens dans la tragédie qu'ils traversent et ajoute que son pays n'est plus un pays de destination pour les migrants, mais bien un pays d'origine. Des millions de Vénézuéliens ont été contraints à émigrer par la pénurie de nourriture et de médicaments, qui constitue une forme d'oppression. Sous la dictature actuelle, la production chute dans le pays, qui

est la proie de l'hyperinflation, mais aussi de restrictions des droits et des libertés, notamment la liberté d'opinion. Les parlementaires, qui ne sont plus payés depuis environ deux ans, vivent à ce titre une véritable persécution. Des élections libres et équitables doivent donc avoir lieu pour faire évoluer la triste situation dans laquelle le pays est plongé et endiguer le départ en masse de migrants. Le peuple vénézuélien, qui continuera à descendre dans la rue pour exiger le retour à la démocratie, espère bénéficier du soutien de l'UIP.

M. S. SOENDERGAARD (Danemark) déclare que, si le seul but de sa présence était de critiquer des gouvernements autres que le sien, il critiquerait le gouvernement militaire du Myanmar pour le génocide des Rohingyas et l'expulsion, au Bangladesh et ailleurs, d'un si grand nombre de civils innocents. Il critiquerait le régime turc pour avoir construit un mur le long de la frontière entre la Turquie et la Syrie afin de refouler les réfugiés et pour avoir envahi la ville kurde d'Afrin en Syrie, créant une nouvelle vague de réfugiés. Il critiquerait aussi le Président américain Trump pour sa législation discriminatoire à l'encontre des immigrants et son intention de construire un nouveau mur de Berlin sur la frontière avec le Mexique.

Toutes ces critiques seraient justifiées, mais trop faciles. Il préfère donc critiquer son propre gouvernement pour sa décision de ne plus accepter de réfugiés dans le cadre des quotas de réinstallation des Nations Unies. Plutôt que de faire partie de la solution à la crise actuelle des réfugiés, il a préféré faire partie du problème. Les réfugiés concernés sont au nombre des plus vulnérables et les recevoir signifiait aider les plus nécessiteux, offrir une solution de rechange au trafic des êtres humains et renforcer la communauté internationale du point de vue humain. Il exprime son désaccord à l'égard de cette décision et espère qu'elle ne fera pas d'émules.

Mme. C. BILYK (Australie), rappelant les messages relayés par les orateurs invités au cours de la séance interactive ayant eu lieu plus tôt, en particulier la nécessité de mettre en place des systèmes de protection et des solutions éclairées en matière de déplacements, déclare que l'Australie prend des mesures pour lutter contre la traite des personnes, le trafic de migrants et les formes contemporaines d'esclavage, ainsi que pour identifier les victimes et leur prêter assistance. Un rapport parlementaire récent recommande l'adoption de lois visant à lutter contre l'esclavage moderne, tandis qu'un autre contient des recommandations concernant l'éradication de l'esclavage, des conditions s'apparentant à de l'esclavage et du travail forcé, la prévention de la traite des êtres humains et l'amélioration du soutien offert aux victimes. L'Australie, qui s'est aussi dotée d'une stratégie internationale de lutte contre la traite des êtres humains et l'esclavage, s'est engagée, à l'échelon régional, dans le Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des êtres humains et la criminalité transnationale s'y rapportant, qu'elle préside aux côtés de l'Indonésie.

*La séance est levée à 19 heures.*

# Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

## *La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable*

### SEANCE DU DIMANCHE 25 MARS

(Matin)

*La séance est ouverte à 9 h 50 sous la conduite de Mme L. Rojas Hernández (Mexique), Présidente de la Commission permanente.*

#### **Adoption de l'ordre du jour**

(C-I/138/A.1)

*L'ordre du jour est adopté.*

#### **Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Saint-Pétersbourg (octobre 2017)**

*Le compte rendu est approuvé.*

#### **Information par la Présidente**

La PRESIDENTE dit que 2017 a été une année particulière pour la démocratie et pour l'UIP, car elle a marqué le 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle sur la démocratie, ainsi que le 10<sup>ème</sup> anniversaire de la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies de déclarer le 15 septembre Journée internationale de la démocratie. Lors de la 136<sup>ème</sup> Assemblée à Dhaka, les organes directeurs de l'UIP ont approuvé une série d'actions pour célébrer ces anniversaires, notamment le lancement, le 15 septembre 2017, d'une pétition internationale en faveur de démocraties plus fortes. Tous les parlementaires sont encouragés à signer la pétition et à la faire circuler le plus largement possible auprès de leurs électeurs.

Pendant la 138<sup>ème</sup> Assemblée, l'utilisation de l'application mobile IPU Assembly sera encouragée, et le Secrétariat se tiendra à la disposition des nouveaux utilisateurs. Les utilisateurs devront répondre à une petite enquête en ligne sur les assemblées et sur les communications de l'UIP. Les résultats de l'enquête seront utilisés dans le but de mieux comprendre les attentes et les expériences des délégués lors des Assemblées, en vue de l'élaboration de la nouvelle stratégie de communication de l'UIP. Tous les Parlements membres de l'UIP présents sont également encouragés à adhérer aux Principes communs en matière d'assistance aux parlements, qui formulent des orientations claires et visent à améliorer la qualité de l'appui à disposition des parlements.

Au cours de la présente Assemblée auront lieu trois événements auxquels tous les membres de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale sont encouragés à participer : un débat spécial en plénière avec le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et le Président de la Conférence des Etats parties au Traité sur le commerce des armes, dans l'objectif d'attirer l'attention des parlementaires du monde entier sur les dangers que représentent les armes chimiques et les armes légères ; un atelier sur le Traité d'interdiction des armes nucléaires organisé par la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires ; et une réunion informelle sur le projet à long terme de la Commission permanente sur le désarmement global et le contrôle parlementaire, mené conjointement avec le Concept stratégique pour l'élimination des armes et de la prolifération (Strategic Concept for the Removal of Arms and Proliferation) de l'Ecole d'études orientales et africaines (SOAS) de l'Université de Londres, avec le réseau des Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaire (PNND), et avec le Centre de politique de sécurité Genève (GCSP).

## La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable

### a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs

(C-I/138/DR, C-I/138/DR-am, C-I/138/DR-am.1 et C-I/138/M)

M. A. CARONI (Suisse), *co-rapporteur*, explique que, en avril 2016, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de l'ONU ont adopté des résolutions sur la pérennisation de la paix (70/262 et 2282 (2016), respectivement) qui définissent la "pérennisation de la paix" comme un "processus d'élaboration d'une vision commune de la société tout en assurant la prise en compte des besoins de tous les groupes de la population". Depuis leur adoption, on se concentre moins sur la gestion des conflits violents et sur le rétablissement de la paix, pour accorder plus d'importance au renforcement de la paix dans les sociétés et à la prévention des conflits. Le concept de "pérennisation de la paix" est général, cohérent, inclusif et tourné vers l'avenir.

L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses Objectifs de développement durable (ODD) ainsi que des cibles de ces derniers a montré que les Etats membres de l'ONU aspirent tous au développement. La pérennisation de la paix et le développement durable sont intimement liés et, puisque ces questions relèvent toutes deux essentiellement de la responsabilité nationale, une implication sérieuse de la part des parlements est capitale.

Le projet de résolution s'appuie ainsi sur des travaux existants réalisés au sein de l'ONU, tout en abordant la pérennisation de la paix sous l'angle de l'engagement passé et présent de l'UIP. Il vise à refléter un changement de paradigme actuellement opéré dans le système des Nations Unies et à identifier de nouvelles pistes de coopération. La résolution est étroitement liée aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et des Statuts de l'Union interparlementaire. Elle propose plusieurs mesures spécifiques qui permettront aux Parlements membres de l'UIP de contribuer à la pérennisation de la paix en tant que contribution à la réalisation des ODD.

En se concentrant sur la paix plutôt que sur la guerre, la résolution met en évidence des moyens pour les parlements de contribuer à la pérennisation de la paix et au renforcement de la résistance des sociétés plutôt qu'elle se concentre sur des mesures de sécurité classiques, telles que les opérations de maintien de la paix et la lutte contre le terrorisme. Même si la notion de pérennisation de la paix est très large, le co-rapporteur met en garde la Commission permanente de ne pas surcharger la résolution, en lui conseillant plutôt de continuer à consacrer une attention soutenue à l'objectif fondamental et à la formulation de celle-ci.

La PRESIDENTE rappelle que, à la suite de débats houleux lors de la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Saint-Pétersbourg, le Comité exécutif a approuvé des mesures contre les propos injurieux, desquelles la Commission permanente est invitée à prendre acte. La tolérance et le respect ont toujours régné dans les travaux de la Commission permanente, et la Présidente espère qu'il en sera toujours ainsi.

Elle invite la Commission à débattre du projet de résolution préparé par les co-rapporteurs, auquel 136 amendements ont été présentés dans les délais statutaires.

### b) Débat

M. A. SUWANMONGKOL (Thaïlande) déclare que l'ODD 16 souligne la nécessité d'améliorer le bien-être général, le respect des droits de l'homme, l'inclusivité, la bonne gouvernance et la justice pour tous. La Thaïlande a mis en œuvre des politiques et des stratégies spécifiques à cet égard, parmi lesquelles une politique de tolérance zéro en matière de traite des personnes. Une étude de faisabilité a été menée en vue de la préparation d'une stratégie nationale sur 20 ans, y compris une vision fondée sur la philosophie de l'économie de suffisance élaborée par feu Sa Majesté le roi Bhumibol. La stratégie s'appuie sur six axes de développement, parmi lesquels la sécurité nationale et l'égalité dans la société et dans la gestion publique. Une réforme juridique a aussi été menée à l'échelle nationale dans le but de veiller à la cohérence de la législation nationale avec le programme international de pérennisation de la paix. Le projet de résolution contient des recommandations utiles qui, si elles sont pleinement mises en œuvre, pourront contribuer à pérenniser la paix à l'échelle nationale et internationale.

M. A. NEOFYTOU (Chypre) affirme que l'établissement d'une paix et d'une sécurité durables est essentiel pour un développement et un progrès économiques viables. La paix et le développement durable sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Les sociétés qui font

face à de graves difficultés sur le plan fiscal sont vulnérables à l'instabilité. Respecter les valeurs inscrites dans la Déclaration universelle sur la démocratie et réaliser les ODD est indispensable à la pérennisation de la paix. Les parlements doivent ainsi garantir des institutions justes et inclusives, une bonne gouvernance, ainsi que le respect des droits fondamentaux de l'homme et de l'état de droit, en particulier au lendemain de conflits. Ils doivent se concentrer davantage sur l'élimination de la pauvreté et de la faim, en garantissant l'accès à un logement, à des services de santé et à une éducation satisfaisants, et en augmentant les possibilités d'emploi, ce qui permettra non seulement d'améliorer la situation économique, mais aussi de contribuer de façon importante à la prévention de la violence. Une paix durable est difficile à atteindre. Elle a besoin d'efforts concertés déployés par toutes les parties prenantes ainsi que d'une coopération entre les gouvernements et les parlements nationaux, les institutions financières et les organisations de la société civile. Le développement durable doit être placé au cœur de toutes les politiques si on entend pérenniser la paix.

M. T. TUNTEV (Ex-République yougoslave de Macédoine) fait observer que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs et cibles constituent un ensemble de principes directeurs communs conçus afin d'unir les citoyens dans le façonnement d'un monde pacifique, stable, inclusif et durable du point de vue de l'environnement pour tous. Les plus grands efforts ont été déployés pour surmonter la profonde crise politique en Macédoine en unifiant les citoyens au moyen de valeurs communes. Le Gouvernement est résolu à être pleinement intégré dans l'Union européenne et dans l'OTAN en s'engageant en faveur de la bonne gouvernance, des valeurs démocratiques et du respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Une nouvelle approche du développement a été adoptée. Basée sur la coopération et sur l'entretien de bonnes relations avec les pays voisins, elle a aidé à surmonter de vieux problèmes et à améliorer les possibilités mutuelles de commerce. L'ONU a apporté un soutien bienvenu dans ce sens. Les travaux en vue de la pérennisation de la paix doivent commencer à l'échelle nationale. Il est ainsi essentiel de déterminer clairement le rôle des parlements dans les efforts déployés pour atteindre les ODD. Les parlements doivent budgétiser en faveur du développement durable et renforcer les contrôles aux fins d'une paix durable. L'UIP pourra représenter un soutien important dans ce sens.

Mme M. BON KLANJŠČEK (Slovénie) pense que le développement durable ne pourra pas être atteint sans paix ni sécurité. Compte tenu des liens étroits entre capacités d'adaptation et développement durable, une approche globale est adoptée en Slovénie pour aborder les programmes humanitaires et de développement. Les liens entre sécurité et développement ont aussi été soulignés au moyen d'une résolution adoptée récemment par le Parlement slovène sur la sécurité et la coopération en matière de développement. Le Parlement slovène met à jour des documents juridiques et stratégiques sur l'aide au développement, avec des domaines prioritaires incluant l'éradication de la pauvreté, le respect des droits de l'homme et la promotion de la bonne gouvernance. Les rapports entre les pays des Balkans occidentaux restent politiquement instables et sensibles. Il est en conséquence particulièrement important que ces pays bénéficient du soutien nécessaire à la construction d'Etats et de sociétés durables et capables d'adaptation fondés sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Des investissements en faveur de la stabilisation de la région dans son ensemble profiteront aussi à chaque Etat à titre individuel. Par leurs actions, les parlements donnent l'exemple. En conséquence, ils doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre fin à la pauvreté, garantir le respect des droits de l'homme, promouvoir l'égalité des sexes et protéger l'environnement. La résolution de la Commission permanente offrira l'occasion d'aborder une palette de questions complexes liées à la sécurité et de débattre des travaux de résilience et de l'action humanitaire.

M. H.B. KAMBHAMPATI (Inde) déclare que la paix est impérative pour atteindre l'ensemble des 17 ODD. La paix est essentielle à l'éradication de la pauvreté, à la santé et au bien-être, à l'éducation, à l'égalité des sexes, à la croissance économique ainsi qu'à la durabilité de l'environnement. La paix est particulièrement indispensable à la réalisation de l'ODD 5 sur l'égalité entre les sexes. Il a été prouvé que les conflits provoquent des inégalités entre les sexes et que, dans les situations de conflit ou de violences, les femmes sont les plus touchées. Les pays affectés par un conflit ont dû lutter pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, car la grande majorité de leurs ressources ont été consacrées aux efforts déployés pour endiguer les violences. Le Gouvernement et le Parlement indiens sont engagés à construire un ordre mondial pacifique et s'efforcent constamment de créer de bonnes relations avec les pays voisins. Ils sont également engagés à contribuer de façon importante aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Les priorités de développement de l'Inde à l'échelle nationale sont pleinement alignées sur les ODD. Des programmes de développement garantis par le gouvernement central sont lancés à

travers le pays, et des lois sont promulguées pour favoriser le changement socio-économique. Le Parlement a participé activement à la modification de lois pour promouvoir le caractère inclusif de la société et encourager la paix en vue du développement, notamment en s'engageant à fournir un toit à tous d'ici à 2022. L'Inde a accueilli le Forum des femmes parlementaires du groupe BRICS en 2016 et le Sommet des Présidents de parlement d'Asie du Sud sur la réalisation des Objectifs de développement durable en 2017. Des institutions démocratiques fortes et une étroite collaboration sont essentielles.

Mme K.M. PARK (République de Corée) dit que les Jeux olympiques d'hiver organisés récemment à Pyeongchang ont été un événement plein d'espoir qui, avec l'accord sur le sommet intercoréen, a ravivé le rêve de réunification des deux Corées. Une paix permanente dans la péninsule coréenne obtenue par voie de réunification permettrait à la République de Corée de jouer un rôle plus proactif dans le maintien de la paix et de la sécurité à l'échelle internationale en tant que membre responsable de la communauté internationale. La République de Corée contribue activement aux opérations de maintien de la paix et a accru son soutien financier aux réfugiés, en promulguant des lois dans ce sens. La paix entre les nations et au sein des nations est essentielle pour garantir un développement durable. Les personnes marginalisées et vulnérables doivent être placées au cœur de toutes les politiques dans ce sens. Les parlements ont un rôle déterminant à jouer dans la consolidation de la paix internationale, ainsi que dans le maintien de la paix à l'échelle nationale. Les démocraties avancées ne tolèrent pas les dictatures. Les parlements doivent représenter l'ensemble de la société. Ils doivent déployer des efforts concertés pour légiférer et pour construire des institutions en faveur des minorités marginalisées, et s'unir dans la solidarité afin de consolider et de maintenir la paix à l'échelle internationale.

M. A. KLIMOV (Fédération de Russie) explique que les causes principales des affrontements et des guerres dans le monde sont les dialogues interethniques et interreligieux emprunts de méfiance et de mépris et les ingérences extérieures dans les affaires intérieures d'Etats souverains. A la suite de l'adoption de la résolution par la Commission permanente lors de la 136<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Dhaka, au Bangladesh, une commission parlementaire a été établie dans la Fédération de Russie dans le but de pallier les ingérences extérieures. La commission en question a publié récemment son premier rapport annuel, qui a vérifié les faits et tiré des conclusions motivées à l'égard d'ingérences inadmissibles dans les affaires intérieures d'Etats souverains. Le dialogue interreligieux et interethnique, qui a été l'objet de la Déclaration de Saint-Petersbourg, adoptée lors de la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, est fondamental pour une paix et un développement durables. La délégation russe espère que ces principes seront dûment reflétés dans le texte final de la résolution adoptée par la Commission permanente.

M. C.G. JONG (République populaire démocratique de Corée) expose que la situation dans la péninsule coréenne est une préoccupation d'ordre international, qui vise à assurer la paix et le développement durable en Asie du Nord-Est. Les sanctions injustes des Etats-Unis à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée menacent la paix et la prospérité dans la péninsule coréenne et nuisent sérieusement à la vie des personnes les plus vulnérables, en particulier des femmes et des enfants innocents. Ces sanctions ont pour objectif d'entraver l'ensemble des relations économiques et des transactions financières afin d'anéantir le système politique en isolant le pays. Des violations des droits de l'homme fictives ont été rapportées pour affaiblir le Gouvernement. De tels rapports sont le comble de l'impudence. Nonobstant, un retournement spectaculaire de la situation a eu lieu dans les relations et la coopération au sein de la péninsule coréenne, entièrement grâce au dévouement du chef suprême Kim Jong-un envers la nation, la paix et la réconciliation.

M. A. ALSUBAIE (Koweït) signale que, chaque année, la Commission permanente continue de parler de paix alors que certains pays continuent d'être déchirés par des conflits interconfessionnels. Il ne peut y avoir de paix sans développement durable. Il ne peut y avoir de développement sans un accès équitable à la nourriture, au logement et à l'éducation pour tous, ni sans l'élimination de la corruption. Le Koweït a considérablement contribué aux efforts de développement déployés dans d'autres pays dans le but d'encourager la paix. Les régimes qui souhaitent troubler la paix doivent être empêchés de le faire. Les parlementaires, en tant que représentants du peuple, doivent servir les intérêts de leurs électeurs. Il y a des millions de déplacés internes et de réfugiés à travers le monde qui vivent dans une immense souffrance. Les parlements doivent légiférer pour protéger ces personnes et veiller à ce que la loi soit respectée non seulement par les gouvernements, mais aussi par la société civile et les organisations non

gouvernementales. Les pays qui disposent des ressources permettant de créer des changements doivent agir. La protection de tous les citoyens est la seule source de paix durable et de stabilité. Le temps est venu de passer des paroles aux actes.

M. S. INATOMI (Japon) déclare que le lien indissoluble entre la paix et le développement durable est mis en évidence dans l'ODD 16. Les conflits divisent la société, détruisent les infrastructures et anéantissent en un instant des décennies d'efforts en matière de développement. Là où les ressources gouvernementales ont été épuisées par les conflits, les services sociaux ne peuvent être fournis à ceux qui en ont le plus besoin. En l'absence d'une gouvernance démocratique et de l'état de droit, un cycle infernal d'instabilité risque de s'installer. La pérennisation de la paix ne doit par conséquent pas être uniquement un objectif post-conflit ; des mesures doivent aussi être prises avant et pendant les conflits, et la prévention des conflits doit aussi être une priorité. Le développement est la clé pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, pour respecter les droits de l'homme et pour garantir la paix et la sécurité. Dans ce sens, une participation inclusive dans la société, avec des responsabilités partagées, est essentielle. Au Japon, on défend le concept de sécurité humaine, en se concentrant sur la préservation de la vie, des moyens de subsistance et de la dignité de chaque personne, en développant les compétences des individus et en favorisant l'autonomie. Le Gouvernement japonais offre aussi son soutien aux pays en situation de conflit en fournissant une assistance humanitaire, en participant à la reconstruction post-conflit, et en menant des activités de développement. Le Parlement japonais continuera d'offrir son soutien et de coopérer avec ses partenaires afin de contribuer à la pérennisation de la paix et de réaliser les ODD.

M. M. ALJAWDER (Bahreïn) dit que le Gouvernement et le peuple de Bahreïn sont engagés à réaliser les ODD, qui contribueront au développement économique, social et environnemental ainsi qu'au renforcement des infrastructures et des ressources humaines. A Bahreïn, une importance particulière est accordée à la garantie d'une éducation pour tous, à l'implication des femmes dans tous les aspects de la société et au respect du principe d'égalité de tous les citoyens. Les fondements de la solidarité sociale ont été jetés, en rendant accessibles tous les services à l'ensemble des citoyens. Le Parlement de Bahreïn a fortement contribué au développement, en légiférant en faveur d'une meilleure éducation, de meilleurs services de santé et de meilleures possibilités d'emploi. La mise en œuvre du programme national de développement, aligné sur les ODD, est contrôlée par le Parlement. Le Gouvernement de Bahreïn a mis en place des groupes de travail pour contrôler des activités particulières et ajuster le programme de développement au besoin, à la lumière des expériences acquises, et a soumis au Conseil économique et social de l'ONU, dans le cadre du débat de haut niveau de ce dernier, un rapport sur les progrès réalisés.

M. M.J. JAMALI NOBANDEGANI (République islamique d'Iran) informe que des siècles d'hostilités et de conflits dans la région du Moyen-Orient ont coûté la vie à des millions de personnes et ont eu de graves retombées sur le développement durable. Les tensions et les guerres ont troublé la sécurité et la coexistence pacifique. Il ne peut y avoir de paix ni de sécurité à l'échelle internationale sans justice ni accès égal aux ressources, à l'éducation et à la santé. A l'ère de la mondialisation, la plupart des menaces qui pèsent sur la paix et sur la sécurité sont partagées et globales. Le terrorisme et le crime organisé international ne connaissent pas de frontières et représentent une menace pour tous. Il n'existe pas d'approche unique pour aborder le développement et chaque pays doit être libre de concevoir son propre plan de développement, en respectant pleinement sa culture et son identité nationales, sans aucune ingérence extérieure.

M. A. SINMALEZA (Equateur) affirme qu'une paix durable requiert non seulement une absence de conflit, mais aussi des conditions sociales et économiques favorables qui permettent aux personnes de vivre en harmonie avec la nature. Le respect des droits de l'homme est primordial. Le Parlement équatorien condamne les récentes attaques terroristes survenues dans la zone frontalière entre l'Equateur et la Colombie. La police et l'armée ont été particulièrement touchées par ces attaques. Il demande à l'UIP de soutenir le processus de paix. L'Equateur doit aussi affronter les conséquences économiques et humanitaires de la situation actuelle au Venezuela, en particulier parce qu'il accueille un nombre important de migrants. La migration ne doit jamais devenir une nécessité. La volonté d'éradiquer les armes nucléaires est indispensable à la paix mondiale, car il n'y a aucun vainqueur dans les guerres modernes. Les armes conventionnelles mises à part, l'innovation technologique entraîne aussi des menaces imprévues et est utilisée pour déstabiliser les rapports entre Etats et détruire les structures et les systèmes modernes. Si l'intelligence artificielle peut permettre d'améliorer la qualité de vie, elle peut aussi avoir des conséquences dramatiques sur le marché du travail, et il faut prêter à cela une attention

particulière. Les alliances et la coopération entre toutes les parties prenantes, à l'échelle étatique et non étatique, sont essentielles pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le délégué souligne l'engagement de son Parlement dans ce sens.

M. P. NIEMI (Suède) déclare que le paragraphe 10 du projet de résolution – sur l'égalité des sexes – est particulièrement bienvenu. La corrélation entre les conflits armés et les discriminations envers les femmes a été prouvée et ne fait aucun doute. La mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU revêt ainsi une importance particulière. Dans ce contexte, les composantes des droits de l'homme doivent être intégrées aux opérations de maintien de la paix de l'ONU en tant que questions prioritaires afin de garantir l'égalité des sexes et de promouvoir les droits des enfants. Les observateurs des droits de l'homme peuvent jouer un rôle déterminant en aidant les pays sortant d'un conflit à pérenniser la paix. La prise en compte des questions relatives à l'égalité des sexes dans les budgets est essentielle, non seulement à l'échelle nationale mais aussi à l'échelle régionale et internationale. Les organisations internationales doivent montrer l'exemple, non seulement en établissant des normes mais en les mettant en œuvre. Le traitement des groupes les plus vulnérables au sein de la société est un baromètre du respect des droits de l'homme en général. Les personnes de différentes orientations sexuelles doivent aussi être mentionnées explicitement dans le projet de résolution. Ce dernier pourra aussi être plus spécifique sur les mesures requises pour pérenniser la paix à la sortie de conflits, en particulier l'importance de traduire en justice les auteurs de crimes de guerre : il ne peut y avoir de paix sans justice ni de justice sans responsabilité. Tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait doivent ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Mme A. HABIBOU (Niger) informe que le Forum des femmes parlementaires s'est réuni et a tenu des débats productifs au sujet de la résolution de la Commission permanente. La situation préoccupante des femmes dans les conflits armés a été abordée, en particulier les femmes réfugiées et les femmes migrantes, qui sont souvent victimes de violences sexuelles, de viols, et sont traitées comme des marchandises. Le Forum est convenu qu'il est important de renforcer l'autonomie des femmes ainsi que leur participation et leur représentation dans toutes les institutions publiques. Il a en outre demandé la mise en œuvre sans équivoque de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et de toutes les Conventions internationales relatives aux droits de l'homme. C'est en ayant ces aspects à l'esprit qu'elle a présenté des propositions d'amendements au projet de résolution au nom du Forum.

M. A.K. AZAD (Bangladesh) explique que, en 1971, l'armée pakistanaise a tué des hommes, des femmes et des enfants innocents au Bangladesh. On se souvient encore des trois millions de victimes en tant que symboles de l'importance vitale de la paix. Le terrorisme, le nettoyage ethnique et la montée en puissance des armes nucléaires représentent une sérieuse menace pour la paix et la stabilité ainsi que pour le développement durable. La paix ne peut pas être pérennisée sans développement, et le développement ne peut pas être pérennisé en situation de conflit. Le terrorisme est en hausse, et de nombreuses personnes innocentes sont poussées à fuir pour échapper à la mort. Le Gouvernement du Bangladesh fait tout son possible pour aider ceux qui cherchent un refuge, et reçoit le soutien de la communauté internationale, mais les causes profondes de l'afflux massif de réfugiés au Bangladesh n'ont pas été traitées. Le désarmement est capital. Le Premier Ministre du Bangladesh a présenté un modèle de paix à l'Assemblée générale des Nations Unies qui se concentre sur l'autonomisation par une approche démocratique multidimensionnelle basée sur l'éradication de la pauvreté et de la faim, sur la suppression des inégalités, y compris pour les personnes marginalisées dans tous les aspects de la société, et sur l'élimination du terrorisme. Même si d'importantes ressources sont engagées dans les efforts déployés pour aider le grand nombre de réfugiés arrivant au Bangladesh, des progrès sont accomplis en vue de la réalisation des ODD. Les efforts dans ce sens se poursuivront.

M. R.M. GONZÁLEZ PATRICIO (Cuba) déclare que le maintien de la paix constitue un défi de taille pour l'humanité. Malgré les efforts déployés pour mettre en œuvre un programme de développement à Cuba, des embargos commerciaux et financiers imposés par les Etats-Unis près de 50 ans auparavant continuent de freiner les progrès. La paix ne peut être pérennisée que si le plein respect de la Charte des Nations Unies est garanti, en particulier en ce qui concerne la souveraineté nationale, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des Etats. Selon la Déclaration universelle des droits de l'homme, chacun a le droit de vivre dans la dignité, avec le respect de ses droits et de ses libertés. Pourtant, l'inégalité gagne du terrain dans le monde. Tous les Etats doivent pouvoir disposer librement de leurs ressources. Cuba est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et l'Assemblée nationale a fait une déclaration qui rejette



catégoriquement la tendance à la hausse du militarisme. Les menaces nucléaires proférées par l'administration des Etats-Unis doivent être condamnées. Tous les parlements doivent travailler ensemble en faveur d'un monde sans armes nucléaires et soutenir la proposition faite par Cuba de déclarer le 23 septembre Journée internationale pour l'éradication des armes nucléaires.

Mme P.E. LOCATELLI (Italie) explique que le Forum des femmes parlementaires s'est réuni pour débattre du projet de résolution du point de vue de l'inclusion et de la contribution des femmes. Le Forum a estimé que l'expression "paix durable" est préférable à "pérennisation de la paix", puisque la paix durable est plus efficace pour le développement durable. Le Forum a rappelé que le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la résolution 1325 pour remédier à la disproportion des retombées des conflits armés sur les femmes, et pour reconnaître la contribution sous-évaluée des femmes dans le maintien et la consolidation de la paix. Si la résolution demande l'adoption de plans d'action nationaux, moins d'un tiers des Etats membres de l'ONU l'ont fait. Par conséquent, le Forum a présenté une proposition d'amendement au projet de résolution de la Commission permanente sur la nécessité d'adopter des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 ; les parlements doivent être impliqués non seulement dans l'approbation et le contrôle de la mise en œuvre de ces plans, mais aussi dans leur préparation. Le deuxième amendement proposé par le Forum concerne la garantie de l'intégrité physique des femmes et des filles en temps de conflit, et le troisième amendement réaffirme que les parlements doivent veiller à ce que la situation et les besoins particuliers des femmes et des filles migrantes, réfugiées et déplacées soient pris en compte.

M. P.J. RAJAONARIVELO (Madagascar) affirme que la paix et la stabilité sont indispensables au développement. Les pays africains sont les plus exposés à tous les types de persécutions, d'hostilités, de guerres et de conflits, ce qui a de graves incidences sur la vie de leurs habitants. Les personnes sont plus enclines à souffrir de malnutrition que dans tout Etat politiquement stable. Les conflits ne sortent pas de nulle part : ils trouvent leur source dans l'injustice. Chacun a le droit à des conditions de vie dignes, à l'éducation et à la santé. Tous les Etats se sont engagés en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes. Les injustices sociales doivent être éradiquées si l'on entend réaliser les objectifs du Programme 2030. Par conséquent, tous les Etats doivent encourager la paix et le développement durable, en promouvant la paix, le respect des droits de l'homme et une vie digne pour tous. La volonté politique est indispensable pour combattre les inégalités, pour garantir le passage à une économie verte, pour veiller au caractère inclusif du développement, et pour investir dans une paix durable. La planète est le foyer partagé de l'ensemble de l'humanité. La sécurité pour les générations futures ne peut être réalisée que si la paix et le développement durable sont renforcés par une approche multisectorielle et intégrée fondée sur des partenariats multipartites emprunts de respect. Madagascar a tiré profit des travaux de jeunes bénévoles dont la mission a consisté à sensibiliser les jeunes femmes pour en faire des leaders en matière de paix.

M. J.P. BATUBARA (Indonésie) déclare que les gouvernements doivent adopter une approche globale pour identifier et pour donner la priorité aux stratégies de pérennisation de la paix, en mettant l'accent sur l'inclusion. La consolidation de la paix doit être réalisée à l'échelle nationale, et les parlements doivent jouer un rôle important dans la consolidation d'institutions nationales efficaces capables de pérenniser la paix à l'échelle nationale. Les pays en situation de conflit sont les mieux informés sur leurs expériences locales, et ils vivront avec les résultats et les victoires des mesures de consolidation de la paix. L'Indonésie n'a cessé de verser des contributions volontaires au Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix depuis 2006, et défend ardemment depuis longtemps la Commission de consolidation de la paix. La Commission doit sans cesse tirer les leçons des expériences des Etats et, avec le Conseil économique et social de l'ONU, doit faire de la prévention des conflits une question transversale, notamment en vue de la réalisation des ODD.

Mme M. LAZZARINI (Saint-Marin) informe que Saint-Marin est la plus ancienne république du monde. Le pays a toujours été neutre, a toujours soutenu la paix, et a toujours offert son hospitalité aux personnes fuyant la guerre. Le projet de résolution arrive à point nommé, compte tenu de la multiplication des tensions entre les puissances mondiales. Il semble que toute occasion soit bonne pour justifier des attaques. Les médias jouent un rôle clé. A ce titre, ils devraient être pluralistes et libres de toute manipulation. A la lumière du conflit actuel dans la République arabe syrienne, il est particulièrement urgent d'atteindre la cible 16.4 des ODD, qui vise à réduire

nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes. Tant que les profits engendrés par le commerce des armes resteront aussi élevés, il y aura toujours des pressions pour faire naître des conflits et vendre plus d'armes. Tant que l'argent restera plus important que la vie des individus, notre planète se dégradera, et les droits de l'homme continueront d'être bafoués. Dans un système économique durable, la traite et l'exploitation des personnes vulnérables, en particulier des enfants, n'existeront pas. L'écart entre les riches et les pauvres continue de se creuser et est complètement injustifié. Il est nécessaire d'adopter une approche plus radicale pour trouver des solutions efficaces permettant de veiller à une distribution équitable des revenus et des richesses, au respect des droits de l'homme, à la justice sociale et à l'autodétermination des peuples. Il faut se soucier des signaux annonciateurs de conflits, car il est alors extrêmement urgent de prendre des mesures préventives. L'humanité ne continuera pas à se développer par les armes, mais par la communication.

M. B. QASIM (Palestine) affirme que la situation dans la région du Moyen-Orient a beaucoup évolué depuis la dernière séance de la Commission permanente, en particulier à la suite de la déclaration de l'administration des Etats-Unis de reconnaître Jérusalem comme la capitale d'Israël, au moyen d'une décision unilatérale et illégale qui constitue une claire violation du droit international et des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le statut de Jérusalem, et qui ne fait qu'attiser la propagation d'attaques menées par les forces extrémistes israéliennes. Le changement de statut de Jérusalem mine les efforts déployés pour atteindre une paix et un développement durables dans la région. Il ne peut y avoir de développement durable sous occupation. Les autorités d'occupation continuent de faire obstacle aux efforts déployés pour trouver un plan de paix. S'opposer à un arrangement ne pourra qu'entraîner de nouveaux conflits et des guerres jusqu'à présent imprévues. Toutes les résolutions adoptées par les Nations Unies ou par d'autres forums internationaux doivent être respectées par toutes les parties en tout temps.

M. B. TARASYUK (Ukraine) déclare que, si elle soutient le projet de résolution, sa délégation n'est cependant pas d'accord avec un grand nombre des amendements proposés, qui ne sont pas dans l'esprit de la résolution. La mise en œuvre de la résolution, entre autres, doit être garantie. L'accord sur l'organisation de la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Saint-Petersbourg a été contraire aux principes et aux idéaux de l'UIP, car la Fédération de Russie est une force d'occupation. Si la Fédération de Russie continue d'affaiblir l'intégrité territoriale d'Etats souverains en utilisant le terrorisme, en s'immisçant dans la tenue d'élections démocratiques, et en menant des cyberattaques, ses appels à mener un dialogue interreligieux et interethnique et à empêcher les ingérences extérieures dans les affaires internes des Etats souverains ne sont pas dignes de confiance. La Fédération de Russie continue de bafouer le droit international et la Charte des Nations Unies. L'UIP ne manque pas de bonnes résolutions, mais la cohérence et la détermination à défendre ses valeurs et ses principes lui font défaut. Les parlementaires du monde entier doivent s'unir contre ceux qui cherchent à miner la démocratie.

M. H. WU (Chine) déclare que la consolidation de la paix doit adhérer aux principes ancrés dans la Charte des Nations Unies et doit être réalisée dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats. La sécurité politique et les capacités de développement doivent être améliorées, en parallèle à la prévention des conflits. La consolidation de la paix doit respecter les capacités des pays concernés. Tout soutien extérieur doit être constructif et aspirer à la réconciliation. L'ONU doit travailler en synergie avec les organisations régionales pour garantir une approche harmonisée. Le Parlement chinois accorde la priorité au développement à l'échelle nationale en tant que source de paix durable. Les causes profondes des conflits doivent être abordées en promouvant pleinement le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en améliorant les moyens de subsistance des personnes, et en réduisant le fossé entre les riches et les pauvres dans les pays en développement. Il faut promouvoir les capacités d'autodéveloppement comme une base solide pour le développement et la paix durables. La délégation chinoise se félicite du projet de résolution, même si elle a présenté plusieurs propositions d'amendements.

Mme L.I. CERITOĞLU KURT (Turquie) estime que le débat sur le développement et sur la paix durables tombe à point nommé. Le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la consolidation et la pérennisation de la paix (A/72/707-S/2018/43) doit être mentionné dans la résolution. Par conséquent, la délégation turque a proposé un amendement à cet effet.

M. A. ABDELRAHMAN (Soudan) explique que la guerre du Darfour a détruit des infrastructures essentielles, en privant les personnes d'accès à l'éducation, à la santé, à l'approvisionnement en eau et aux installations sanitaires. Maintenant que la guerre est terminée et que la paix a été rétablie, on comprend clairement qu'il ne peut y avoir de développement économique sans paix. Des élections libres ont été tenues dans les douze unités administratives du Darfour, ce qui représente une étape positive vers le développement durable. Si des progrès sont observés au Soudan, les guerres et les conflits continuent de faire rage à travers le monde, en raison d'ingérences extérieures dans les affaires internes d'Etats souverains. L'UIP doit continuer d'offrir son aide aux pays victimes d'ingérences extérieures.

M. K. BAKKAR (Jordanie) déclare que, pendant que tous les participants soulignent l'importance des valeurs communes de la tolérance, de l'état de droit, des droits de l'homme et de l'indépendance des Etats souverains, et conviennent que la paix et la sécurité sont des conditions préalables à un développement durable, les grandes puissances mondiales continuent de s'épanouir dans la destruction d'Etats plus petits. Le Moyen-Orient est devenu un champ de bataille où les puissances régionales et mondiales minent leur paix et leur sécurité en échouant lamentablement à respecter le droit international et les résolutions des Nations Unies. Les nations qui ne pensent qu'à leurs propres intérêts refusent d'apporter aux réfugiés et aux migrants le soutien nécessaire, ce qui a empêché l'aide humanitaire d'atteindre les personnes dans le besoin. Seules une action et une coopération coordonnées peuvent conduire à une paix et à un développement durables. Les parties prenantes de tous les pays doivent ainsi travailler ensemble.

M. A. ADLERCREUTZ (Finlande) affirme que le développement durable est une condition préalable à la paix. Si une société n'est pas capable de subvenir aux besoins du peuple, cela entraînera certainement des troubles. Les défis à travers le monde échappent peu à peu à tout contrôle : d'énormes étendues de terre deviennent inhabitables, contraignant leurs habitants à fuir et à chercher de nouveaux territoires pour construire leur vie. La bureaucratie et le resserrement des frontières ne peuvent pas remédier à la migration à grande échelle. La seule façon de créer une véritable durabilité est de s'attaquer aux causes profondes des défaillances des démocraties et de l'accentuation des changements climatiques. Une feuille de route claire pour lutter contre les changements climatiques a été établie et doit être mise en œuvre. Reconstruire la démocratie sera cependant plus compliqué. Les puissances corrompues craignent la transparence. L'idée que la prospérité puisse être atteinte par la domination, en limitant les droits des minorités et la participation des femmes dans la société, est pourtant illogique et insoutenable. La paix véritable ne peut être réalisée qu'au moyen de sociétés inclusives, auxquelles chacun a le droit de participer, et où le changement et la diversité sont acceptés. Le nationalisme mènera à la stagnation et au conflit. On ne saurait trop répéter l'importance d'un pouvoir judiciaire indépendant. L'ingérence politique dans les processus judiciaires ne doit jamais être tolérée. Les parlementaires doivent comprendre le rôle déterminant qu'ils doivent jouer pour empêcher cette ingérence. L'autodétermination par une poignée de personnes, ou l'autodétermination en tant que moyen rhétorique de soutenir un régime répressif ou une démocratie défaillante, est insoutenable. Chacun a droit à l'autodétermination.

Mme V. RIOTTON (France) dit que le développement et la paix durables ne peuvent être atteints qu'en luttant contre les changements climatiques. Des millions de personnes seront contraintes de quitter leur foyer à cause des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement, et l'impact social, économique et politique pourra être catastrophique. Les personnes les plus susceptibles d'être les plus touchées sont celles qui ont contribué le moins au problème. Tous les parlements doivent ratifier l'Accord de Paris et veiller à sa mise en œuvre. Les parlementaires du monde entier doivent assumer leurs responsabilités en qualité de représentants du peuple en reconnaissant le statut de réfugié climatique, en soutenant les réfugiés climatiques et en leur permettant de participer activement dans la société de leurs pays d'accueil. La délégation française a présenté certains amendements au projet de résolution dans ce sens. Des actions pour lutter contre les changements climatiques peuvent être menées à l'échelle individuelle et communautaire. Il faut tout entreprendre pour réduire la migration forcée due aux changements climatiques ainsi que les risques de conflit qui en résultent.

M. R.N. IGBOKWE (Nigéria) exprime l'inquiétude de sa délégation, car l'Afrique est sur le devant de la scène en matière d'insurrection et de conflit. Boko Haram sème le chaos au Nigéria. La pérennisation de la paix est ainsi capitale. Les pays en situation d'instabilité ont besoin d'une intervention et d'un soutien rapides. Plus vite des mesures seront prises pour prévenir les conflits,

plus il sera facile de prévenir les flux de réfugiés et de migrants à grande échelle. L'accent mis sur la prévention des conflits plutôt que sur la résolution des conflits dans les débats internationaux est par conséquent bienvenu. Les pays développés doivent ainsi axer leur aide sur des mesures de prévention au lieu d'amener simplement une aide humanitaire en temps de crise. Cette aide ne doit être subordonnée à aucune forme de remboursement. La paix à l'échelle nationale, régionale et internationale est la seule façon de garantir le développement durable pour tous.

M. A. WARE (PNND) déclare que la paix et le désarmement sont essentiels pour parvenir au développement durable. La prolifération des armes aggrave et attise les conflits, et épuisent les ressources financières et le capital humain nécessaires à la réalisation du développement durable. Une guerre nucléaire aura des conséquences catastrophiques sur l'humanité, l'environnement et le développement. Les fonds alloués chaque année au développement nucléaire pourraient contribuer de façon conséquente aux efforts déployés pour atteindre les ODD. La résolution diplomatique des conflits entre les Etats dotés de l'arme nucléaire est donc déterminante, non seulement pour diminuer les risques nucléaires et favoriser le désarmement, mais aussi pour soutenir le développement durable. Les Parlements membres de l'UIP doivent appuyer les initiatives diplomatiques et participer à la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire. Les PNND ont travaillé avec l'UIP pour élaborer le Plan d'action parlementaire en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires, qui a été lancé à l'occasion de la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP. M. A. Ware encourage tous les Parlements membres de l'UIP à le mettre en œuvre.

*La séance est levée à 12 h 15.*

## **SEANCE DU MARDI 27 MARS**

(Matin)

*La séance est ouverte à 9 h 55 sous la conduite de Mme L. Rojas Hernández (Mexique), Présidente de la Commission permanente.*

### **c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière** (C-I/138/cr)

La PRESIDENTE annonce que le projet de résolution a été révisé à la lumière des amendements et des sous-amendements débattus lors de la séance de préparation en plénière, et invite la Commission permanente à adopter le projet de résolution sur la *Pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable*.

*La Commission permanente adopte le projet de résolution par acclamation.*

M. A. SUWANMONGKOL (Thaïlande), soutenu par Mme C. ROTH (Allemagne), M. R.M. GONZÁLEZ PATRICIO (Cuba), M. A. ADLERCREUTZ (Finlande) et M. A.K. AZAD (Bangladesh), salue l'adoption du projet de résolution, qui a été débattue en profondeur lors de la séance de préparation en plénière. Le sujet tombe à point nommé et est pertinent, et le texte a été préparé avec diplomatie et minutie. Il pourrait être appliqué utilement à l'échelle nationale.

M. H. WU (Chine) explique que la Chine et de nombreux autres Parlements membres de l'UIP n'ont pas ratifié le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, et souhaite ainsi exprimer la réserve de sa délégation vis-à-vis du paragraphe 18 de la résolution.

La PRESIDENTE répond qu'il a été pris acte de cette réserve et que celle-ci sera consignée dans le rapport de la Commission à l'Assemblée.

### **d) Désignation d'un rapporteur à la 138<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP**

*A la proposition de M. A. Caroni (Suisse), co-rapporteur, la Commission désigne son président en tant que rapporteur à la 138<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP.*

### Préparation des Assemblées suivantes

#### a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission

La PRESIDENTE déclare que le Bureau de la Commission permanente a examiné deux propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission permanente :

- a) *Combattre la violence sexuelle dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ainsi qu'en dehors (Suède) ;*
- b) *Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires comme moyen de saper la paix et de violer les droits de l'homme (Ukraine).*

En l'absence du quorum, le Bureau n'a pas été en mesure de soumettre une recommandation formelle à la Commission permanente. Néanmoins, il suggère que la Commission permanente choisisse la seconde proposition, présentée par le Parlement ukrainien.

*Il en est ainsi décidé.*

La PRESIDENTE informe que, compte tenu de l'importance que revêt le thème proposé par le Parlement suédois, la Commission permanente tiendra aussi une réunion-débat lors de la 140<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP sur la question de la lutte contre la violence sexuelle dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Mme C. ROTH (Allemagne) dit que de plus amples informations sur la forme que pourra prendre cette réunion-débat seront les bienvenues. Elle suggère d'organiser une réunion plus large sur la violence sexuelle qui suive le format de l'atelier sur le thème de la protection des réfugiés, qui a été tenu lors de la présente Assemblée et a connu un franc succès.

M. P. NIEMI (Suède) mentionne que sa délégation sera heureuse de collaborer avec la délégation allemande pour préparer cette réunion, et souhaite bonne chance à la délégation ukrainienne pour la préparation du projet de résolution, qui contribuera au débat en cours sur la pérennisation de la paix.

M. A. SSEBAGGALA (Ouganda) convient que le thème proposé par la Suède revêt une importance particulière. Tous débats à ce sujet doivent être étayés par des preuves provenant du terrain, et toutes violations doivent faire l'objet d'une enquête.

M. B. TARASYUK (Ukraine) remercie le Bureau pour son examen minutieux des deux propositions. Le recours à des mercenaires dans les situations de conflit entraîne des violations graves et substantielles des droits de l'homme. La délégation ukrainienne serait heureuse de prendre part à un atelier sur le thème proposé par la Suède, qui est également très pertinent et mérite débat.

#### b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs

*La Commission approuve la proposition de nommer des représentants de la Jordanie et de l'Ukraine co-rapporteurs à la 140<sup>ème</sup> Assemblée.*

#### c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission

La PRESIDENTE informe la Commission que le Bureau de la Commission propose que cette dernière inscrive à l'ordre du jour de la 139<sup>ème</sup> Assemblée : une audition d'experts sur le thème d'étude choisi ; une réunion-débat sur le thème *Combattre la violence sexuelle dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ainsi qu'en dehors* ; et une seconde réunion-débat sur un sujet à définir par le prochain Président de la Commission permanente. Dans l'intervalle, des membres du Bureau se joindront à des membres du Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies à l'occasion d'une visite de terrain dans une mission de maintien de la paix au Libéria, la mission sur le terrain en Côte d'Ivoire prévue initialement ayant été annulée à la dernière minute. Une proposition a été reçue de la part de la Turquie d'organiser une conférence sur la promotion de la paix et de la sécurité durables au Moyen-Orient ainsi que la visite d'un camp de réfugiés.

*La Commission permanente approuve la version du plan de travail proposée par son Bureau.*

### **Elections au Bureau de la Commission permanente**

La PRESIDENTE informe la Commission que les candidatures au Bureau suivantes ont été reçues : pour le Groupe africain, M. R.N. Igbokwe (Nigéria), pour le Groupe arabe, Mme Z. Ahmed Hassan Gaber (Soudan) et M. A. Jasem Ahmad (Emirats arabes unis), pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, M. J.C. Mahía (Uruguay) et Mme M. Arregui (Equateur) et, pour le Groupe des Douze Plus, M. J.I. Echaniz (Espagne) et M. H. Jelin (Israël). Elle ajoute que trois membres actuels du Bureau sont rééligibles. S'il n'y a pas d'objections, elle considérera que la Commission permanente approuve ces élections au Bureau.

*Il en est ainsi décidé.*

### **Election du Président et du Vice-Président de la Commission**

La PRESIDENTE indique que le Bureau a été informé de la décision de la réunion des groupes géopolitiques d'appliquer un roulement dans le choix des candidats aux présidences des Commissions permanentes. La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a été attribuée au Groupe des Douze Plus. Les groupes géopolitiques ont proposé d'élire M. S. Rakhmanov (Biélorus) à la vice-présidence de la Commission permanente et M. J.I. Echaniz (Espagne) à la présidence.

*Il en est ainsi décidé.*

La PRESIDENTE tient à remercier la Commission permanente pour le soutien qu'elle lui a accordé au cours de son mandat de deux ans à la présidence. Elle restera au Bureau de la Commission permanente deux ans encore, et souhaite assurer la Commission de son dévouement indéfectible aux travaux de cette dernière.

Mme M. VARGAS BÁRCENA (Mexique) remercie la Présidente pour sa contribution aux travaux de la Commission permanente et pour son leadership dévoué.

M. J.I. ECHANIZ (Espagne) tient à remercier la Présidente sortante pour son excellent leadership. Il souligne l'importance des travaux parlementaires sur les questions internationales. A l'ère de la mondialisation, le développement durable et la prévention des conflits doivent être abordés par une action concertée et coordonnée. Il faut s'attaquer d'urgence aux causes profondes des conflits, de la pauvreté et de l'injustice. Actuellement, 17 pays dans le monde font face à des conflits qui s'éternisent, et un nombre considérable de personnes vivent dans des situations de violence. L'UIP doit œuvrer en faveur d'un changement de paradigme dans le système multilatéral. En remerciant la Commission permanente de la confiance qu'elle lui a accordée en l'élisant à la présidence, il donne des assurances quant à son dévouement et à son engagement à faire tout son possible pour pérenniser la paix à travers le monde.

*La séance est levée à 10 h 45.*

## Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

### *Associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des énergies renouvelables*

#### SEANCE DU DIMANCHE 25 MARS

(Matin)

*La séance est ouverte à 9 h 45 sous la conduite de M. A. Cissé (Mali), Vice-Président de la Commission.*

#### **Adoption de l'ordre du jour** (C-II/138/A.1)

*L'ordre du jour est adopté.*

#### **Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Saint-Petersbourg (octobre 2017)**

*Le compte rendu est approuvé.*

#### **Associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des énergies renouvelables**

##### **a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs**

Le PRESIDENT dit que le projet de résolution sur le thème *Associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des énergies renouvelables* sera soumis à l'Assemblée de l'UIP plus tard dans la semaine. Lors de la présente séance, les rapporteurs feront le point sur ce projet de résolution, puis un débat sera ouvert.

M. A. GRYFFROY (Belgique), *co-rapporteur*, relève que c'est la première fois que l'UIP examine une résolution sur des formes d'énergie propres, durables et accessibles à un coût abordable. Les énergies renouvelables obtenues grâce aux panneaux solaires, aux éoliennes et aux installations hydro-électriques sont utilisées quotidiennement dans les pays développés, mais ce n'est pas toujours le cas ailleurs. Plus d'un milliard de personnes dans le monde n'ont pas accès à un réseau de distribution et doivent se débrouiller avec des réchauds en bois insalubres, des lanternes au kérosène dangereuses et des groupes électrogènes fonctionnant au gaz ou au diesel néfastes pour l'environnement. De telles sources d'énergie sont coûteuses et exigent une main-d'œuvre conséquente. En revanche, les panneaux solaires et les petites éoliennes sont de moins en moins onéreux tout en étant non polluants. Grâce aux subsides dont elles bénéficient dans de nombreux pays développés, ces installations ont récemment fait l'objet d'investissements massifs de la part d'entrepreneurs et de propriétaires. Leur production a donc rapidement augmenté, ce qui a fait chuter leurs prix. Aussi, les pays développés sont en mesure d'aider le milliard de personnes privées d'accès à un réseau de distribution à bénéficier d'un approvisionnement énergétique non polluant, sans risque pour la santé et bon marché. Des études démontrent que le recours à l'énergie solaire a permis de réduire les coûts énergétiques de 25 pour cent par ménage et par année dans les régions d'Afrique dépourvues d'accès au réseau de distribution. Dans les régions habitées, la mise en place de réseaux électriques à haute tension n'est pas rentable – l'alternative a donc été l'installation de systèmes solaires domestiques dans les villages ou dans les maisons. Toutefois, les investisseurs sont moins enclins à financer ce genre de petits projets du fait que les risques financiers qui y sont liés sont moins connus. Evaluer leur rentabilité coûte plus cher que pour des projets de plus grande ampleur, et l'instabilité et le risque politiques peuvent entraîner la perte des investissements consentis. Le projet de résolution vise à définir les mesures que les parlements peuvent prendre pour remédier à ces problèmes. Les parlementaires doivent agir rapidement et résolument.

M. DUONG QUOC AHN (Viet Nam), *co-rapporteur*, dit que le projet de résolution vise à définir les dispositions que les parlements peuvent prendre pour que le secteur privé s'associe autant que possible à la mise en œuvre des ODD, et en particulier de l'Objectif 7. Le projet de résolution est constitué de deux parties, un préambule et un dispositif. Le préambule met en avant la fonction de pilier de l'Objectif 7 sur les énergies renouvelables, souligne le rôle du secteur privé en tant que véritable acteur du développement et constate les défis auxquels les pays en développement sont confrontés. Le dispositif examine les moyens de faire concorder les intérêts du secteur privé et les ODD dans les institutions juridiques nationales et internationales, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables.

Plus concrètement, le projet de résolution engage les parlements à sensibiliser les citoyens et à encourager le secteur privé à intégrer les questions de développement durable dans ses principaux domaines d'activité. Dans le cadre de leur fonction décisionnelle, les parlements sont invités à finaliser leurs stratégies nationales de développement en élaborant une feuille de route pour la réalisation de l'Objectif 7, en réorientant les marchés financiers et en envisageant des partenariats public-privé. La résolution relève également la nécessité d'utiliser les technologies d'énergie renouvelable hors réseau et les mini-réseaux, d'intégrer les énergies renouvelables dans les budgets nationaux et de promouvoir l'investissement privé. Elle met ensuite l'accent sur trois préoccupations majeures sur le plan législatif, à savoir la création d'un environnement commercial propice, l'élaboration et l'évaluation des politiques et l'assentiment des citoyens. Au niveau international, la résolution propose de renforcer les échanges entre les parlements et les organisations internationales, notamment dans le cadre de la négociation de nouveaux accords d'investissement. Elle appelle également les parlements à accroître leur coopération en matière de transfert des technologies et de technologies vertes et à renforcer les moyens de réaliser l'Objectif 17. Le projet de résolution est à la fois détaillé et concis. Tout en examinant amplement les moyens d'associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, il traite spécifiquement de la question des énergies renouvelables.

## b) Débat

Mme L. GUMEROVA (Fédération de Russie) estime que le projet de résolution devrait prendre en compte tous les domaines liés à l'ODD 7 et donc s'attacher à promouvoir les énergies renouvelables et à garantir l'efficacité énergétique ainsi que l'accès de tous à des services énergétiques abordables, fiables, durables et modernes. La situation spécifique de chaque pays doit également être prise en considération, si bien que le projet de résolution doit appeler l'attention sur d'autres sources d'énergie avantageuses comme le gaz naturel.

Mme S. SARDARYAN (Arménie) déclare que son pays attache une grande importance à la mise en œuvre des ODD. Un laboratoire d'innovation national encourageant le secteur privé à promouvoir, financer et mettre en œuvre les ODD y a récemment été créé. Par ailleurs, l'Arménie présentera son examen national volontaire, y compris son état d'avancement concernant l'Objectif 7, au Forum politique de haut niveau de l'ONU en 2018. Les énergies renouvelables sont en effet une grande priorité pour l'Arménie. Environ 35 pour cent de sa production d'électricité est issue de sources d'énergies renouvelables, 200 centrales produisant à partir d'énergies renouvelables ayant été construites au cours des dix dernières années.

M. D. KATAYAMA (Japon) explique que la production d'énergies renouvelables varie en fonction des conditions météorologiques et que des quantités excédentaires seront générées en raison de la multiplication des installations. Aussi, les pays doivent trouver des moyens de gérer les énergies renouvelables. Le Japon se penche actuellement sur la technologie de conversion d'électricité en gaz (Power-to-gas), qui permet de générer de l'hydrogène par électrolyse de l'eau. Cette méthode peut être utilisée pour stocker les énergies renouvelables. Le Gouvernement et le secteur privé collaborent pour promouvoir l'utilisation de l'hydrogène dans la ville de Kobe. Ils ont ainsi lancé un projet pionnier dont l'objectif est de produire de l'électricité et de la chaleur en utilisant de l'hydrogène. L'hydrogène est une source d'énergie renouvelable qui est facilement utilisable et qui n'émet pas de dioxyde de carbone. Les amendements au projet de résolution proposés par le Japon reflètent ces points.



M. O. POROSHENKO (Ukraine) dit que son pays soutient le projet de résolution et en particulier l'accent mis sur les énergies renouvelables. L'Ukraine encourage déjà le secteur privé à investir dans les énergies renouvelables. Elle a notamment introduit des tarifs verts et a supprimé le risque de change. Toutefois, certains pays se servent des énergies non renouvelables comme un instrument de pression politique. Il est donc inopportun d'évoquer des sources telles que le gaz naturel dans la résolution.

Mme A. THEOLOGOU (Chypre) fait remarquer que l'Objectif 7 est lié à d'autres ODD du fait de son impact positif sur des enjeux socio-économiques comme la pauvreté, la santé et l'éducation. La mise en œuvre des ODD exige que toutes les parties prenantes collaborent, notamment les gouvernements, les parlements, la société civile et le secteur privé. Les parlements doivent encourager le secteur privé à investir dans les énergies renouvelables en faisant passer des lois pertinentes, en contrôlant l'action du gouvernement et en défendant les intérêts des électeurs. Ils doivent faire connaître les politiques nationales, éliminer les dispositions légales inéquitables et assurer un suivi productif. Il faut également encourager la communication et la coopération entre le secteur privé et le gouvernement en matière d'infrastructure, de technologie et d'innovation. A cet effet, la Chambre des Représentants de Chypre a adopté une loi qui établit un nouveau modèle de marché encourageant la coopération entre toutes les parties directement concernées par l'énergie. Cette loi crée des mesures incitatives utiles, met en place un marché compétitif et promeut les énergies renouvelables.

M. S.Y. KIM (République de Corée) admet que la mobilisation du secteur privé en faveur des énergies renouvelables est utile. Toutefois, les sociétés sont peu disposées à participer, car les coûts de production sont trop élevés. Les parlements et les gouvernements doivent élaborer des politiques, des lois et des institutions en vue de soutenir les sociétés actives dans le domaine des énergies renouvelables, en particulier à leurs débuts, lors des phases de développement technologique et d'investissement en capital. Par la suite, les sociétés privées pourront à leur tour soutenir le marché et stimuler la croissance.

M. V. SOCATIYANURAK (Thaïlande) dit qu'il soutient le projet de résolution, notamment l'accent mis sur la bonne gouvernance, les responsabilités sociales et environnementales et l'innovation verte. Il reconnaît la nécessité de sensibiliser les jeunes et d'encourager les parlementaires à mener des réformes sur les plans juridique et réglementaire, par exemple sur les mesures d'incitation commerciale. Il reste cependant beaucoup à faire. Etant donné que l'énergie solaire ne peut être produite que de jour, les secteurs public et privé doivent innover en matière de stockage de l'énergie. Les pays doivent encourager l'investissement privé dans des projets menés à moyen et à long terme pour l'électrification des zones hors réseau grâce aux énergies renouvelables, et ce en aménageant les infrastructures, les lois et les réglementations nécessaires. Ils doivent standardiser les normes de sécurité et les tarifs de rachat, et tenir compte des différents membres des ménages dans les zones rurales et urbaines. La délégation de la Thaïlande a soumis un certain nombre d'amendements au projet de résolution.

M. D.K. TIRKEY (Inde) estime qu'il est important d'associer le secteur privé car celui-ci apporte des capacités, des technologies, des connaissances, des compétences et de l'innovation. Sa délégation soutient le projet de résolution mais souhaite soumettre quelques amendements.

Le PRESIDENT intervient et dit que les amendements seront examinés plus tard.

M. K. ABDULLAH (Koweït) dit que les parlementaires doivent encourager les gouvernements à utiliser leurs fonds souverains pour des projets en faveur des énergies renouvelables, notamment ceux qui mobilisent le secteur privé. En outre, les gouvernements doivent cesser d'investir dans l'armement et investir plutôt dans les énergies renouvelables.

Mme H. BOUVENG (Suède) fait observer que réduire les émissions de dioxyde de carbone ne se fait pas nécessairement aux dépens de la croissance économique. Au cours des dernières décennies, la Suède a connu une croissance économique de 70 pour cent tout en réduisant ses émissions de 20 pour cent. Le pays reste néanmoins très tributaire des combustibles fossiles. Le Gouvernement fait face à ce problème en prenant des mesures visant à encourager le secteur privé à utiliser des véhicules écologiques. L'une de ces mesures incitatives est le système de bonus-malus pour les véhicules neufs. Avec ce système, un bonus est accordé à l'achat d'un véhicule neuf à faible émission de dioxyde de carbone, tandis les véhicules plus polluants sont assortis d'une taxe plus élevée durant leurs trois premières années de vie.

M. A. MOHAMED TABER (Soudan) relève que le secteur privé a un rôle essentiel à jouer dans le domaine du développement, et notamment des énergies renouvelables. L'Afrique est en mesure de produire et d'exporter beaucoup d'énergie solaire, mais elle est confrontée à de nombreuses difficultés, notamment au niveau du financement. Les gouvernements doivent fournir aux sociétés privées les protections nécessaires pour qu'elles puissent investir dans des énergies propres, notamment dans l'énergie solaire. Il se déclare favorable au projet de résolution.

M. S. AL-MUTAWA (Emirats arabes unis) dit que sa délégation soutient le projet de résolution, mais qu'elle a soumis des amendements concernant le renforcement des partenariats public-privé. Les Emirats arabes unis regorgent d'exemples de tels partenariats sur les énergies renouvelables, tels que le projet "Shams 1" dans le cadre de l'initiative Masdar. Les pays doivent déterminer quels domaines au sein du secteur public pourraient tirer profit de ce type de partenariats. Ils doivent également inclure la thématique des partenariats public-privé dans les programmes scolaires afin de sensibiliser les prochaines générations à l'importance de ces alliances.

M. A. ESMAEILI (République islamique d'Iran) note que l'ODD 7 exige la participation de toutes les parties intéressées, et en particulier du secteur privé. La République islamique d'Iran a pris des mesures pour renforcer le rôle de ce secteur sur le marché de l'énergie. Son dernier plan national de développement vise ainsi à accroître la part d'énergie renouvelable du pays grâce à des investissements privés tant nationaux qu'étrangers. Le Gouvernement envisage par ailleurs d'introduire des mesures incitatives pour le secteur privé, telles que l'octroi d'exemptions fiscales, afin de l'encourager à augmenter sa production d'énergie renouvelable. Les principales sources d'énergie de la République islamique d'Iran sont le pétrole et le gaz, mais le pays a les capacités pour développer les énergies renouvelables.

M. G.B. DJIWANDONO (Indonésie) dit que sa délégation soutient le projet de résolution, mais souhaite mettre en avant deux points supplémentaires. Premièrement, le secteur privé doit protéger les communautés locales dans lesquelles il opère, par exemple en veillant à la protection de l'environnement et au respect des droits de l'homme fondamentaux. Deuxièmement, les entreprises publiques ont également un rôle important à jouer, notamment dans les économies en développement.

Mme L. LEGARDA (Philippines) annonce que sa délégation souhaite ajouter un amendement au projet de résolution entre les alinéas 4 et 5 du préambule. Cet ajout mettra en avant la nécessité de limiter la hausse de la température moyenne de la planète à 1,5 degrés Celsius en vertu de l'Accord de Paris, et d'abandonner progressivement les combustibles fossiles, notamment le charbon. La délégation des Philippines souhaite également ajouter des amendements concernant l'élaboration de feuilles de route pour les énergies renouvelables, la mise en place d'infrastructures énergétiques solides, l'accès de tous, sans discrimination, au réseau et l'introduction de politiques de gestion des risques. Avec ces amendements, la résolution veillera à ce que les efforts déployés dans le domaine des énergies renouvelables ne soient pas uniquement motivés par des débouchés économiques, mais qu'ils répondent aussi à des situations de crise.

Le PRESIDENT précise que la Commission permanente ne pourra pas prendre en considération de nouveaux amendements étant donné que la date limite pour la remise de ces derniers est passée.

Mme J.N. MHLANGA (Zimbabwe) dit que sa délégation se déclare favorable au projet de résolution. Des énergies propres et efficaces font partie des grandes priorités de son Gouvernement. Le Zimbabwe participe au processus de coopération Sud-Sud sur les énergies propres mené sous les auspices du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Gouvernement veut augmenter sa consommation d'énergie renouvelable de 20 pour cent d'ici à 2022, principalement par le biais des investissements privés. Plusieurs initiatives stratégiques ont également été mises en place pour mobiliser le secteur privé. Le Gouvernement a notamment accordé une exonération des droits de douane à des entreprises privées et publiques pour les composants qu'elles importent. Il envisage également d'introduire des tarifs de rachat des énergies renouvelables afin d'encourager l'investissement dans ce domaine.

Mme S. ZAOUALI (Tunisie) dit que son pays s'emploie à produire et à exporter de l'énergie solaire. Elle relève l'existence d'une commission sur l'énergie solaire et d'un réseau de parlementaires qui examinent les projets de lois liés aux ODD. Le Parlement élabore des lois et des politiques en vue d'encourager les investissements privés dans les énergies renouvelables, notamment sur les mesures incitatives et les partenariats public-privé. Par ailleurs, le Gouvernement a lancé un appel d'offres pour la production de 1 000 mégawatts d'énergie éolienne et photovoltaïque. Il vise à ce que 30 pour cent de l'énergie nationale soient produits à partir de sources renouvelables d'ici à 2030.

Mme W. BANI MUSTAFA (Jordanie) dit que la Jordanie a les capacités pour produire de l'énergie solaire et éolienne. Le pays a promulgué des lois visant à encourager l'investissement dans les énergies renouvelables ainsi que les partenariats public-privé. Il a également créé un fonds pour promouvoir les énergies renouvelables et pour rationaliser la consommation d'énergie. Il a toutefois rencontré des difficultés, notamment la présence d'interférences dans le réseau électrique national. La Jordanie espère que l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) ainsi que d'autres organismes s'associeront à ses efforts pour relever ces défis. Il est important de mettre en rapport les énergies renouvelables, les changements climatiques et le développement durable.

M. R. WU (Chine) estime que les parlements doivent adopter des lois en vue de la mise en œuvre des ODD. Ils doivent également accorder au secteur privé le statut d'économie de marché afin d'encourager sa participation au développement des énergies renouvelables. Pour sa part, la Chine a déjà entrepris ces deux démarches. La délégation chinoise soutient le projet de résolution mais souhaite soumettre un certain nombre d'amendements.

Mme A. MULDER (Pays-Bas) souhaite que les rapporteurs précisent pourquoi la résolution ne mentionne pas l'Accord de Paris. Elle souligne l'importance d'inclure les citoyens ainsi que les communautés et autorités locales dans les projets en faveur des énergies renouvelables pour que ceux-ci recueillent l'adhésion de la population. Il convient d'adopter une approche équitable tant pour ceux qui assument les coûts des dispositions à prendre que pour ceux qui en bénéficient, faute de quoi la communauté internationale ne parviendra pas à mettre en application l'Accord de Paris.

Mme M.I. PÉREZ MATOS (Cuba) dit que la politique de développement de Cuba contient des volets sur les énergies renouvelables et sur l'efficacité énergétique. Le pays vise à ce que sa part d'énergie renouvelable atteigne 24 pour cent d'ici à 2030. Toutes les parties intéressées, y compris le secteur privé, doivent s'associer si l'on veut obtenir des résultats. La délégation de Cuba a soumis un amendement soulignant la responsabilité qu'ont les Etats de garantir le respect des droits économiques et sociaux et donc l'accès à l'énergie en tant qu'élément fondamental de la qualité de vie.

M. S. HUSAIN (Bahreïn) dit que même s'il dépend actuellement du pétrole, son pays attache une grande importance aux énergies renouvelables. Le pays a mis en place une unité spécialisée chargée de rationaliser la consommation d'énergie et de promouvoir les investissements dans les énergies renouvelables, notamment dans les énergies éolienne et solaire ainsi que dans les biocarburants. Le Gouvernement souhaite atteindre une part d'énergie renouvelable de 10 pour cent d'ici à 2030.

M. D. CHAPMAN (Royaume-Uni) déclare que le Royaume-Uni a une stratégie de croissance propre et qu'il compte soutenir des initiatives en faveur des énergies renouvelables dans d'autres pays. L'Ecosse s'est fixée des objectifs ambitieux pour faire face aux changements climatiques, notamment celui de produire toute son électricité à partir de sources d'énergies renouvelables, telles que le vent et les vagues, d'ici à 2020. L'Assemblée doit examiner les moyens de mettre en place des initiatives en matière de recherche et développement par l'intermédiaire de sociétés privées, d'universités et d'agences internationales telles que l'IRENA. Il est important pour tous que l'énergie ait un coût abordable car la pauvreté énergétique nuit tant aux économies développées qu'aux économies en développement.

M. F. BURBANO (Equateur) explique que son pays a mis en place des mesures pour motiver l'investissement privé dans les énergies de substitution. Les pays disposant de réserves de combustibles fossiles doivent être encouragés à passer aux énergies renouvelables au moyen de mesures incitatives telles que le crédit, la coopération, l'assistance, le transfert des technologies et le renforcement des capacités au niveau local.

M. M.S. HAQUE BHUIYAN (Bangladesh) dit que le Bangladesh a donné la priorité aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et aux programmes d'économie d'énergie dans le cadre de son dernier plan quinquennal. Il a donc pris des mesures en la matière et a notamment mis en place l'Autorité pour le développement des énergies durables et renouvelables (SREDA) et a introduit des avantages fiscaux tels que des exonérations de droits de douane pour les panneaux solaires. Durant les neuf dernières années, le Bangladesh a installé des panneaux solaires dans 70 pour cent des ménages. Le pays souhaite atteindre une part d'énergie renouvelable de 10 pour cent d'ici à 2020. L'intervenant soutient sans réserve le projet de résolution tel qu'amendé par le Koweït.

M. A. GRYFFROY (Belgique), *co-rapporteur*, partage le point de vue de la déléguée de la Fédération de Russie selon lequel l'ODD 7 porte sur l'énergie dans son ensemble, y compris sur l'efficacité énergétique. La Commission a toutefois décidé d'axer la résolution spécifiquement sur les énergies renouvelables et sur la recherche de solutions pour les zones hors réseau, telles que les mini-réseaux. Pour ce qui est des questions des déléguées des Pays-Bas et des Philippines, il précise que si le projet de résolution ne mentionne pas l'Accord de Paris, c'est parce que les co-rapporteurs ont voulu qu'il soit aussi inclusif que possible. En effet, mentionner cet accord reviendrait à exclure les Etats qui ne l'ont pas signé.

Le PRESIDENT annonce que la Commission permanente poursuivra la préparation de la résolution en plénière.

*La séance est levée à 11 h 10.*

## SEANCE DU MARDI 27 MARS

(Après-midi)

*La séance est ouverte à 14 h 35 sous la conduite de M. A. Cissé (Mali), Vice-Président de la Commission.*

### **Associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des énergies renouvelables** (suite)

#### **c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière**

M. A. GRYFFROY (Belgique), *co-rapporteur*, dit que le projet de résolution final, dans sa forme amendée, est prêt à être adopté. Il mentionne toutefois la présence d'une imprécision dans l'alinéa 4 du préambule : le terme "pilier" doit être remplacé par "important pilier". Il prie la Commission d'approuver le projet de résolution ainsi modifié. Il charge en outre le Secréariat de l'UIP d'ajouter l'adjectif "important" avant le substantif "pilier" dans le texte final, après que celui-ci aura été approuvé.

*Le projet de résolution, dans sa forme amendée, est adopté par acclamation.*

#### **d) Désignation d'un rapporteur à la 138<sup>ème</sup> Assemblée**

Le PRESIDENT propose de nommer M. A. Gryffroy rapporteur chargé de présenter la résolution à la 138<sup>ème</sup> Assemblée.

*Le rapporteur est nommé par acclamation.*

### Préparation des Assemblées suivantes

#### a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission

Le PRESIDENT annonce que le Bureau a reçu quatre propositions de thèmes pour la prochaine résolution de la Commission, à savoir : *Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD)* (proposition de l'Australie) ; *L'utilisation des technologies numériques pour réaliser les ODD* (proposition de la Belgique) ; *Promouvoir une industrialisation durable et inclusive et encourager l'innovation : le rôle des parlements* (proposition de la Serbie); *Prioriser la transition numérique pour améliorer la productivité et stimuler la croissance économique* (proposition de l'Ukraine). Le Bureau a demandé à l'Australie et à la Serbie d'unir leurs propositions en un seul titre. Le titre final proposé est le suivant : *Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables.*

*Le titre est approuvé.*

#### b) Proposition pour le choix de deux co-rapporteurs

Le PRESIDENT déclare que le Bureau a nommé deux rapporteurs pour le nouveau projet de résolution, à savoir Mme S. Raskovic Ivic (Serbie) et M. J. Wilson (Australie). Le Secrétariat de l'UIP trouvera un troisième rapporteur, qui sera originaire d'Afrique.

*Les rapporteurs sont nommés.*

#### c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission

Le PRESIDENT indique que la Commission disposera au total de six heures à la prochaine Assemblée pour examiner les points inscrits à son ordre du jour. Les trois premières heures seront consacrées au thème du nouveau projet de résolution. La Commission se penchera durant les deux heures suivantes sur la mise en œuvre de la résolution sur les énergies renouvelables adoptée à la 138<sup>ème</sup> Assemblée. Et lors de la dernière heure de la session, la Commission examinera le projet de document final de la Réunion parlementaire organisée à l'occasion de la 24<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu en Pologne (COP24).

*L'ordre du jour est adopté.*

### Elections au Bureau de la Commission permanente

Le PRESIDENT annonce les nominations pour les postes à pourvoir au Bureau : M. V. Socratyanurak (Thaïlande), Mme L. Gumerova (Fédération de Russie), Mme L. Nazaryan (Arménie), Mme A. Mulder (Pays-Bas), M. N. Evans (Royaume-Uni), M. L. Batouth Penn (Togo), M. R. Elhilaa (Maroc) et M. M. Al-Juboori (Iraq).

*Les nominations sont approuvées.*

Le PRESIDENT déclare que les groupes géopolitiques ont nommé Mme J. Mhlanga (Zimbabwe) au poste de Présidente de la Commission, et que le Bureau a nommé Mme W. Bani Mustafa (Jordanie) au poste de Vice-Présidente.

*Les nominations sont approuvées.*

*La séance est levée à 14 h 50.*

## Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

### SEANCE DU LUNDI 26 MARS

(Matin)

*La séance est ouverte à 9 h 40 sous la conduite de Mme B. Tshireletso (Botswana), Présidente de la Commission permanente.*

#### Adoption de l'ordre du jour (C-III/138/A.1)

*L'ordre du jour est adopté.*

#### Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Saint-Petersbourg (octobre 2017)

*Le compte rendu est approuvé.*

#### **Prochaine résolution de la Commission permanente : Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières**

##### **a) Confirmation des co-rapporteurs**

La PRESIDENTE dit que, comme convenu lors de la 137<sup>ème</sup> Assemblée, l'un des rapporteurs de la Commission doit provenir de la délégation ayant proposé le présent thème, à savoir la délégation du Maroc, qui a donc nommé M. A. Touizi à cette fonction. A l'issue de consultations, la Présidente de l'UIP, Mme G. Cuevas Barron, conformément à l'article 13 du Règlement des Commissions permanentes, a nommé deux co-rapporteurs : Mme K. Sosa (El Salvador) et M. J.I. Echániz (Espagne). La Présidente considère que la Commission approuve ces nominations.

*Il en est ainsi décidé.*

##### **b) Débat préparatoire sur la prochaine résolution (C-III/138/3b)-Inf.1)**

La PRESIDENTE appelle l'attention sur une note du Comité exécutif relative à la gestion des propos injurieux lors des réunions de l'UIP (EX/278/16-Inf.1) puis présente les orateurs invités au débat préparatoire, qui apporteront leur éclairage sur le processus d'élaboration d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières : M. J. Lauber (Suisse) et M. J.J. Gómez Camacho (Mexique), tous deux co-facilitateurs du processus en question et anciens représentants permanents auprès de l'ONU à New York.

M. J. LAUBER, *invité spécial*, présente le processus préparatoire devant conduire à l'adoption du Pacte mondial. Il dit que, compte tenu de leurs liens avec les communautés touchées par les migrations internationales, les parlementaires ont une contribution essentielle à apporter au processus. Plus important encore est leur rôle dans la mise en œuvre du Pacte, qui vise à fournir un cadre juridiquement non contraignant en vue d'améliorer la gouvernance en matière migratoire sous toutes ses formes, y compris par le renforcement de la coopération internationale. Le processus en trois phases a été déclenché avec l'adoption, en septembre 2016, de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, qui prescrit également l'élaboration d'un pacte mondial en faveur des réfugiés. Au cours de la phase I du processus, qui a duré environ un an, des consultations régionales ont été organisées afin de rassembler des informations sur le sujet et de jeter les bases des négociations intergouvernementales actuellement en cours dans la phase III. D'importantes conclusions en ont été tirées, notamment le fait que les migrations sont de nature

principalement interrégionale et qu'elles constituent un facteur essentiel de développement économique. En outre, plus aucun pays n'est exclusivement un pays d'origine, de transit ou de destination pour les migrants.

Dans la phase II du processus, une réunion préparatoire a été organisée à Puerto Vallarta (Mexique) en décembre 2017, afin de faire le point sur les informations rassemblées. Comme son co-facilitateur, il s'est ensuite appuyé sur ces informations pour préparer un avant-projet de pacte mondial, qui a été présenté en février 2018 aux Etats membres de l'ONU. Les six cycles de négociations mensuelles qui s'en sont suivis, dont deux ont déjà eu lieu, prendront fin en juillet 2018, date à laquelle le dernier avant-projet sera approuvé en vue de son adoption formelle lors d'une conférence intergouvernementale qui sera organisée au Maroc en décembre 2018.

M. J.J. GÓMEZ CAMACHO, *invité spécial*, soulignant lui aussi le rôle clé des parlementaires dans les négociations et la mise en œuvre du Pacte mondial, dit que la première des trois parties de l'avant-projet porte sur la vision et les principes directeurs qui sous-tendent le Pacte. Formulés d'après les informations et les données recueillies au cours de la phase I du processus préparatoire, ces principes sont essentiels pour dissiper les idées fausses et établir un descriptif précis des migrations qui expliquerait la finalité du Pacte. La deuxième partie de l'avant-projet fixe un cadre de coopération comprenant 22 objectifs assortis d'engagements concrets en vue de leur réalisation, tous juridiquement non contraignants et adaptables aux situations, réalités et contextes de migration propres à chaque pays. Les objectifs sont axés sur le cycle migratoire. Ils portent tout d'abord sur les causes profondes des migrations puis sur les phases de départ, de transit et d'arrivée. Ils s'inscrivent dans une approche fondée sur les droits de l'homme et centrée sur les personnes.

La troisième partie de l'avant-projet porte sur les aspects fondamentaux que sont le suivi et l'examen aux niveaux multilatéral, régional et national à l'appui d'une mise en œuvre cohérente et harmonisée. L'idée est d'offrir des cadres à chaque niveau pour partager des expériences, échanger des vues et coopérer sur des moyens d'action visant à mieux gérer la complexité des migrations. Un autre objectif ambitieux du Pacte mondial est de veiller à ce que les énormes avantages qu'engendrent les migrations sur les plans économique et du développement soient non seulement exploités au maximum mais aussi répartis de façon égalitaire sur toute la planète.

La PRESIDENTE remercie les co-facilitateurs pour leur éclairage et leur souhaite plein succès dans la poursuite de ce processus complexe de négociation. Elle invite les co-rapporteurs à prendre la parole sur le projet de résolution sur les migrations qui sera préparé en vue de son examen par la Commission à la prochaine Assemblée.

M. A. TOUIZI (Maroc), *co-rapporteur*, dit qu'il est important de se concentrer sur les aspects positifs des migrations et de corriger les informations mensongères souvent véhiculées par les médias. Dans le cadre de leurs efforts en faveur de la protection des migrants, les parlements sont moralement tenus d'établir des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre du Pacte mondial dans toutes ses dimensions et de contrôler les mesures de suivi. Son pays a lui-même élaboré une politique avisée en matière migratoire, en s'appuyant sur ses expériences dans ce domaine. Au départ pays d'origine de migrants, le Maroc est progressivement devenu pays de transit puis, finalement, pays de destination. Il se réjouit à la perspective d'écouter les expériences d'autres pays, qui constitueront sans nul doute un fondement solide pour le projet de résolution.

Mme K. SOSA (El Salvador), *co-rapporteuse*, se félicitant du fait que le Pacte mondial, s'appuie sur des initiatives régionales, dit que la région d'Amérique centrale et des Caraïbes met actuellement en œuvre une approche migratoire qui comprend l'élaboration de lois-cadres visant à garantir le respect des droits fondamentaux des migrants qui transitent par la région ou s'y installent. Une stratégie multidimensionnelle est essentielle pour lutter contre les causes des migrations qui, comme au Salvador, sont souvent dues au contexte économique ou à des situations de conflit. Il convient également de traiter des questions telles que celles des mineurs migrants non accompagnés, du regroupement familial et de l'aide au rapatriement, notamment comme moyen de prévenir de nouveaux flux migratoires. Les migrations concernent tous les pays, qui doivent donc conjuguer leurs efforts pour réserver un traitement plus humain aux migrants.

M. J.I. ECHANIZ (Espagne), *co-rapporteur*, dit que la présente Assemblée est l'occasion d'avoir une plus large vision des problèmes auxquels sont confrontés les pays en matière migratoire et de contribuer à la préparation d'un projet de résolution qui permette de résoudre efficacement ces problèmes. Les migrations internationales augmentant au même rythme que

leurs causes sous-jacentes, c'est au niveau mondial qu'il convient de lutter contre les conséquences du phénomène et ce au moyen de mesures transversales. Il s'agit d'un processus complexe consistant à rassembler différents points de vue sur la question afin d'élaborer une action réfléchie et équilibrée, qui devrait être fondée sur des données factuelles, respectueuse des droits de l'homme et de la dignité humaine, non discriminatoire et exempte de stéréotypes. Les parlementaires sont bien placés pour prendre la tête de la mise en œuvre et du suivi du Pacte mondial et établir une confiance mutuelle et une coopération entre les différentes parties prenantes. Forte de son expérience de pays d'origine, de transit et de destination, l'Espagne a adopté de bonnes pratiques en matière migratoire. Elle est pleinement engagée en faveur du futur Pacte mondial.

Mme J. NIKOLOVA (ex-République yougoslave de Macédoine) entame le débat et dit qu'un cadre mondial est indispensable pour traiter de manière globale les questions complexes et étroitement liées qui entourent les migrations. Ce n'est qu'en conjuguant leurs efforts et en partageant les responsabilités que les parties prenantes pourront parvenir à des migrations sûres, ordonnées et régulières et protéger la dignité, les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les migrants. Son pays continuera de contribuer au processus d'élaboration du Pacte mondial à partir de ses propres expériences en matière migratoire. Ses politiques et son cadre législatif relatifs au transit et au séjour des migrants ont été harmonisés avec ceux de l'Union européenne. Il connaît les avantages de la coopération transfrontalière et internationale dans le domaine des migrations, notamment les aspects humanitaires. La sécurité des Etats, de la population et des migrants doit être renforcée dans le cadre d'une approche mutuelle pour éviter les stratégies contre-productives qui renforcent la vulnérabilité des migrants. Les migrations ont des retombées socio-économiques positives. Les problèmes peuvent être résolus par des politiques juridiques, administratives et d'emploi propices à l'intégration des migrants.

M. B. RAJIĆ (Slovénie) dit que, entre autres choses, les migrations sont non seulement un facteur de croissance économique et de réduction des inégalités mais également une source de tensions politiques et de drames humains. En Slovénie, les enfants migrants ont accès à l'instruction élémentaire gratuite et obligatoire aux côtés des enfants slovènes, ce qui est important pour l'apprentissage de la langue et de la culture de leur nouveau pays. Le Pacte mondial devrait donc mettre l'accent sur des mesures d'intégration similaires et, de fait, sur la non-discrimination, ainsi que sur la coopération en matière de contrôle aux frontières, afin de prévenir le trafic de migrants, la traite d'êtres humains et les migrations irrégulières. Si tous les Etats jouissent du droit souverain d'accorder ou de refuser l'admission d'une personne sur leur territoire, ils sont également tenus d'accepter le retour et la réadmission de leurs ressortissants. Compte tenu de la diversité et de l'interdépendance des facteurs de migration, il faut s'attaquer à ceux-ci dans un esprit de solidarité et de responsabilité partagée. S'agissant des parlementaires, ils doivent faire connaître les avantages économiques et autres que présentent les migrations pour les pays d'origine comme pour les pays de destination.

M. Z. SANDUKA (Palestine) dit que le peuple palestinien a été chassé de ses terres en 1917 à la suite de la publication de la désastreuse Déclaration Balfour sur l'établissement d'un foyer national juif en Palestine. Dans le cadre du plan adopté par l'ONU en 1947 pour le partage de la Palestine en un Etat arabe et un Etat juif, aucun Etat palestinien n'a jamais été établi, alors qu'un Etat israélien a vu le jour en 1948. C'est à ce moment-là qu'ont commencé les actes criminels d'Israël contre le peuple palestinien, tels que les démolitions de villages à grande échelle et les déplacements forcés. Depuis, des millions de réfugiés palestiniens subissent des conditions déplorables dans des camps, tandis qu'Israël continue de faire fi des résolutions de l'ONU lui demandant de faciliter le retour des Palestiniens. Les fonds accordés par les Etats-Unis à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont récemment été réduits de moitié dans le but d'en diminuer les activités. Le peuple palestinien jouit cependant d'un soutien universel, comme en témoigne le choix du point d'urgence devant être débattu à la présente Assemblée.

Mme S. KOUKOUMA-KOUTRA (Chypre) dit que les parlementaires sont essentiels pour promouvoir un cadre national efficace des droits de l'homme pour tous, surtout les groupes vulnérables, tels que les migrants et les réfugiés, ainsi que pour déclencher un dialogue national et souscrire à un programme d'action commun sur les migrations mondiales. Les guerres et les conflits sont les premières causes profondes des migrations à éliminer. Un accent doit être mis sur l'aide au développement des pays affligés par le sous-développement et la pauvreté. En Europe, il



faut mettre un terme aux opérations militaires visant à endiguer les migrations et remplacer les mécanismes de contrôle aux frontières par des actions multinationales de recherche et de sauvetage. Il est également nécessaire de mettre en place un système permanent de réinstallation des réfugiés dans tous les Etats membres de l'Union européenne, des itinéraires légaux et sûrs pour les migrants et les demandeurs d'asile, des visas humanitaires, des mécanismes de regroupement familial, et des logements temporaires dignes, financés par l'Union européenne, pour les demandeurs d'asile. Les parlementaires doivent en outre être les premiers à diffuser la vérité : les migrants et les réfugiés ne sont pas un danger, ils sont *en danger*.

M. P. CHAKONA (Zimbabwe) dit que la mauvaise conjoncture économique au Zimbabwe est à l'origine de nombreux problèmes complexes, qui se caractérisent par une forte fuite des cerveaux et des taux élevés de mobilité transfrontalière et de migrations irrégulières. L'émigration est devenue un mécanisme d'adaptation pour les Zimbabwéens, dont on estime qu'ils sont plusieurs millions à vivre et à travailler à l'étranger. La perte de nombreuses compétences spécialisées qui en découle a des répercussions négatives sur le secteur national des services. Parallèlement, la capacité de gérer ces difficultés est amoindrie par l'absence de cadre juridique, institutionnel et politique approprié. Par exemple, différentes politiques migratoires ont été élaborées il y a quelques années, mais elles n'ont toujours pas été adoptées. Le Gouvernement fait néanmoins de gros progrès pour mettre en œuvre les mécanismes visant à surmonter les difficultés complexes et multiformes auxquelles il est confronté en matière de migrations, notamment la traite d'êtres humains. Un projet financé par l'Union européenne soutient aussi les efforts que le pays déploie pour gérer les migrations à travers un dialogue avec des acteurs non étatiques dans le cadre d'une approche centrée sur les migrants, sensible au genre et tournée vers le développement.

M. T. MEEPIEN (Thaïlande) dit que, en tant que pays d'origine, de transit et de destination, la Thaïlande met en œuvre l'approche intégrée, équilibrée et globale de la gestion des migrations internationales présentée dans l'avant-projet de Pacte mondial. Son Parlement est en outre résolu à déclencher une prise de conscience positive à l'égard des migrants, à encourager leur régularisation, et à lutter contre des problèmes tels que la traite d'êtres humains. La Thaïlande a ratifié sans délai le premier instrument juridiquement contraignant de lutte contre la traite et elle garantit une protection juridique à toutes les victimes. Elle élabore également de nouvelles lois contre le trafic illicite d'êtres humains. Elle est disposée à travailler en étroite collaboration avec tous les partenaires sur son territoire et à l'étranger en vue de renforcer l'efficacité et la mise en œuvre des politiques relatives aux migrations. La Thaïlande vise en outre à assurer la conformité de sa gouvernance en matière migratoire avec les normes internationales, en élargissant les canaux réguliers des migrations et en veillant à ce que les migrants ne soient pas la proie des réseaux de traite.

M. M. DE FREITAS (Afrique du Sud) dit que, si elles sont encadrées par des politiques appropriées, les migrations peuvent contribuer à une croissance économique et à un développement inclusifs et durables dans les pays d'origine et de destination. Il convient toutefois d'en examiner les causes profondes pour s'assurer qu'elles relèvent de la volonté individuelle et non pas d'une nécessité. L'Afrique du Sud a établi des cadres politiques visant à régulariser les migrations, octroie des permis renouvelables comme moyen de lutter contre les migrations irrégulières, et a étendu certaines prestations sociales à des réfugiés méritants. Elle a aussi notamment élaboré des lois contre la traite d'êtres humains et un plan d'action pour lutter contre le racisme. Elle se réserve cependant le droit de décider des conditions d'admission, de sortie et de séjour des ressortissants étrangers. De par leurs fonctions de contrôle, les parlementaires doivent s'efforcer de lutter, entre autres, contre la violence sexiste, la traite des personnes et les causes profondes des mouvements massifs de réfugiés. Ils doivent par ailleurs soutenir les pays qui gèrent des afflux importants de réfugiés et de migrants et fermement condamner la xénophobie et le racisme à l'encontre de ces groupes.

M. A. YOUSEF NEJAD (République islamique d'Iran) dit que la situation géographique de son pays en fait à la fois un pays d'origine, de transit et de destination. Le lien entre les migrations et des questions comme la sécurité, le développement et les changements climatiques a attiré une attention accrue sur les dimensions mondiale, régionale et nationale des migrations et sur la nécessité d'une coopération pour faire face à leurs conséquences. Des politiques migratoires équilibrées et fondées sur des principes sont essentielles, de même que des mesures visant à lutter contre les causes profondes des migrations et à favoriser l'accélération de la croissance dans

les pays en développement. Des ressources financières internationales doivent être mobilisées pour investir dans ces pays, notamment pour le renforcement des capacités, l'échange de connaissances et d'informations, et le transfert de technologies. La création de conditions propices à cet investissement permettra de réduire, à terme, les migrations et par là-même la traite des personnes.

M. G. ZHENG (Chine) dit que les migrations perdureront et qu'elles jouent un rôle important dans l'amélioration de la situation de l'emploi, la promotion du développement et le renforcement des échanges culturels entre les peuples. Cela étant, elles contribuent également à plusieurs fléaux, tels que la traite des êtres humains, le crime organisé et le protectionnisme. Le sentiment d'hostilité à l'égard des migrants est en progression. La Chine soutient activement l'initiative consistant à élaborer un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui doit également respecter la souveraineté des Etats sur leurs frontières. De même, il est essentiel d'adopter une vision à long terme en s'attaquant aux causes profondes des migrations. La Chine est déterminée à gérer efficacement les migrations internationales et les questions qui s'y rattachent à l'intérieur de ses frontières, comme en témoigne la création récente d'un bureau dédié à cette question.

Mme K.W. NA (République de Corée) constate l'inéluctable augmentation des migrations à l'ère de la mondialisation et dit que son parlement a adopté une loi visant à promouvoir la santé et le bien-être des migrants, à faciliter leur intégration dans la société coréenne et à garantir le respect de leurs droits fondamentaux. Des mesures institutionnelles ont également été adoptées pour éliminer la discrimination à l'encontre des migrants, encourager la générosité envers les autres cultures et améliorer la communication avec les étrangers, dont le nombre a presque doublé dans le pays au cours des dix dernières années. Les Coréens ont ainsi pris conscience de la valeur de l'inclusion et de la diversité culturelle dans leur société par ailleurs homogène. De par leurs fonctions législatives et de contrôle, les parlementaires ont un rôle crucial à jouer pour mettre en œuvre le futur Pacte mondial, attirer l'attention du public sur les questions migratoires et encourager activement la solidarité avec les parlements des pays d'origine. Il est indispensable que les nations coopèrent pour trouver des solutions aux problèmes relatifs aux migrations, qui, s'agissant de son pays, incluent le cas des transfuges nord-coréens.

M. A. DERZSI (Roumanie) dit que les travailleurs domestiques migrants en Europe, en particulier les femmes, sont souvent soumis à des conditions de travail difficiles, à des abus et à des mauvais traitements. Face à cette situation, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a décidé de renforcer la législation en la matière et sa mise en œuvre, notamment en reconnaissant le travail domestique comme un "vrai travail", en garantissant une protection juridique et sociale aux travailleurs, et en faisant progresser l'égalité de genre dans le monde du travail. De même, les parlements nationaux doivent tout mettre en œuvre pour mieux faire connaître la gestion des migrations. Les gouvernements, pour leur part, doivent adopter une approche intégrée et globale en établissant des structures spéciales chargées des questions de migration, notamment celles qui concernent des diasporas. Compte tenu de leur ampleur et du caractère multiple de leurs causes, les migrations devraient rester une priorité des programmes parlementaires. L'UIP doit donc s'employer à mobiliser les parlements afin qu'ils manifestent une détermination absolue envers le Pacte mondial, qui devrait aborder tous les aspects des migrations.

Mme U. KARLSSON (Suède) dit que le projet de résolution doit aborder les questions de l'apatridie et des déplacements internes, en particulier s'agissant des femmes et des enfants, davantage exposés à la violence, aux abus sexuel et au mariage forcé. Par ailleurs, dans tout pays, les lois s'appliquent à tous, y compris aux migrants et aux réfugiés, qui devraient se voir garantir les mêmes droits et protections que les ressortissants du pays, ainsi qu'un accès égal aux services de santé, à l'éducation et à d'autres services. Par rapport à la taille de sa population, la Suède est le pays d'Europe qui accueille le plus de migrants, parmi lesquels plusieurs milliers de demandeurs d'asile. Le pays est donc attaché à promouvoir leur intégration sur le plan socio-économique et à leur permettre d'apporter une contribution positive – autant d'objectifs qui nécessitent de la bonne volonté et des politiques appropriées. Pour résumer, les migrants doivent être considérés comme une chance et une ressource plutôt que comme un problème.

M. S. GAVRILOV (Fédération de Russie) dit que la Fédération de Russie est l'un des premiers pays de destination des migrants, qui y bénéficient de programmes sociaux, éducatifs et culturels spéciaux et d'autres services. Les migrations internationales sont essentiellement motivées par le terrorisme et l'extrémisme, qu'il faut combattre fermement, notamment en œuvrant en faveur du développement économique des pays d'origine plutôt qu'en s'ingérant dans leurs affaires intérieures et en maintenant des politiques de style colonial. Il est cependant regrettable que les Etats-Unis se soient retirés du processus d'élaboration du Pacte mondial, en invoquant l'incompatibilité avec leur droit souverain de décider de leur propre politique d'immigration. Pour sa part, la Fédération de Russie réfute la notion de responsabilité partagée de la gestion des migrations, estimant que la responsabilité incombe à ceux qui exacerbent les conflits et soutiennent le terrorisme. Dans les pays d'accueil, la société civile et les associations doivent aussi être engagées dans la lutte contre les migrations irrégulières, en contribuant à améliorer l'intégration des migrants et des réfugiés.

M. M. DE FREITAS (Afrique du Sud) soulève un point relatif à l'ordre et dit qu'il désapprouve que des discussions bruyantes aient lieu entre délégués pendant le débat. Cela est non seulement très irrespectueux pour les intervenants qui ont la parole mais également dérangeant pour ceux qui souhaitent les écouter. Toute conversation personnelle doit se tenir à l'extérieur de la salle.

La PRESIDENTE le remercie pour cette intervention, qu'elle estime justifiée et en accord avec la demande qu'elle a formulée précédemment de respecter les intervenants.

M. W. AYENEW (Ethiopie) dit que les migrations internationales – et, avec elles, la traite des personnes – constituent un défi mondial aggravé par les guerres, les sécheresses, l'absence de démocratie et les violations des droits de l'homme. Il faut donc réduire les migrations dans un souci de paix, de stabilité et de développement. Le rôle fondamental des parlements pour atteindre cet objectif consiste à élaborer des lois, des règles et des politiques visant à protéger les droits des migrants. Bien qu'il y ait, en Ethiopie, des personnes déplacées à l'intérieur du pays, les flux migratoires les plus importants viennent des pays voisins, dont l'Ethiopie traite les réfugiés comme ses propres ressortissants. En effet, le Gouvernement et le peuple éthiopien sont déterminés à accueillir ces réfugiés en toute sécurité et de manière ordonnée. L'échange d'expériences est donc essentiel pour renforcer la coopération entre les parlements sur cette question et les aider à élaborer des lois pertinentes.

M. V. MAHATME (Inde) dit que le projet de résolution doit proposer des moyens de surmonter un problème délicat que rencontrent les travailleurs migrants temporaires, à savoir le fait que, dans les pays de destination, les employeurs confisquent souvent leur passeport et contrôlent ainsi leurs mouvements – une pratique qui porte atteinte à leurs droits fondamentaux. Etant donné que les migrations sont nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) dans les pays d'origine et de destination, le projet devrait également mettre l'accent sur la nécessité de traiter les questions de migration et de développement de manière intégrée, tout comme devrait le faire le Pacte mondial, censé également aborder les facteurs structurels des migrations. Parallèlement aux mécanismes importants de renforcement des capacités, les moyens de mettre en œuvre le Pacte mondial doivent être clairement définis. Il convient également de délimiter les rôles et les responsabilités des parties prenantes dans les processus de suivi et d'examen. Dès lors, l'appellation et la mission du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, organisé par l'ONU, et du Forum régional sur les migrations devraient être modifiés pour mieux refléter leurs fonctions d'examen.

M. L. YEMETS (Ukraine) dit que, en raison du conflit militaire qu'ont entraîné l'invasion et l'occupation de la Crimée et de l'est de l'Ukraine par les Russes, l'Ukraine est l'un des pays qui compte le plus grand nombre de personnes déplacées. Des milliers d'Ukrainiens ont été tués, et des millions d'autres sont contraints soit de demander l'asile dans des territoires non occupés, soit de demeurer sous occupation russe. La Fédération de Russie refuse d'endosser la responsabilité de la situation humanitaire dans l'est de l'Ukraine, où les forces russes méprisent la population et bombardent des infrastructures civiles essentielles. Les plus virulents opposants à l'occupation sont en outre systématiquement enlevés, torturés ou assassinés. La Fédération de Russie adopte la même tactique pour soutenir le régime totalitaire syrien. L'UIP doit être claire quant aux causes des migrations forcées et également indiquer que la question restera à son ordre du jour aussi longtemps que la Fédération de Russie et ses alliés continueront d'opprimer et d'exterminer des civils syriens et ukrainiens.

M. A. ATICI (Turquie) dit que les problèmes des réfugiés pourraient être résolus en comprenant la raison qui pousse des personnes à laisser derrière elles leur pays, leur famille et leurs amis : partir est la seule solution face à la pauvreté et aux conflits internes que d'autres leur imposent. Pour réduire les migrations et les problèmes qui s'y rattachent, les pays dits développés doivent cesser de chercher à instaurer la démocratie dans d'autres pays. Ils doivent également arrêter de vendre des armes et de soutenir des conflits internes qui ravagent des pays qu'ils ont d'ailleurs appauvris en exploitant leurs ressources naturelles. En outre, il est inhumain d'établir une distinction entre les réfugiés sur des motifs de race ou de religion et d'accepter ceux qui sont aisés et instruits tout en abandonnant les autres à leur sort. Ces questions représentent une préoccupation majeure et doivent être attentivement examinées.

M. F. ALDHABBAHI (Emirats arabes unis) dit que les points mis en exergue dans le projet de résolution doivent prôner la nécessité des éléments suivants : un ensemble de principes relatifs à la dignité humaine convenus sur le plan international ; une aide internationale au développement pour freiner les flux migratoires ; un traitement humain des migrants dans le cadre du droit international humanitaire, du droit international, des principes internationaux des droits de l'homme et de tous les instruments internationaux pertinents ; l'inscription de la portée des droits et des obligations des pays d'origine, de destination et de transit dans le Pacte mondial ; la mise en avant des avantages que les migrants peuvent apporter au développement des pays d'accueil ; des sanctions internationales strictes contre la traite de migrants ; l'accès des migrants à des services humanitaires dans les pays de transit et de destination ; la reconnaissance des diplômes obtenus par les migrants dans leur pays d'origine ou ailleurs ; et la rationalisation des procédures d'octroi de permis de séjour permanent ou temporaire et de permis de travail comme moyen de contribuer à réduire les migrations.

Mme J. ALSAMMAK (Bahreïn) dit que les motifs des migrations peuvent être sociaux, politiques, économiques ou environnementaux. Les migrants ont besoin de services pour garantir leur santé, leur emploi, leur sécurité, etc. Le Bahreïn compte une vaste population de migrants en raison de sa réputation de pays sûr et non violent. Le Gouvernement et le Parlement collaborent sur des questions relatives aux migrations, par exemple, pour que les écoles enseignent les principes de tolérance, de solidarité et de coexistence pacifique et pour promouvoir la création d'une institution nationale des droits de l'homme et d'un centre de lutte contre la traite des personnes. Le Parlement possède également sa propre commission des droits de l'homme et a adopté une législation appropriée dans le domaine des migrations et des droits de l'homme. C'est grâce à cette coopération que les migrations pourront être sûres, ordonnées et régulières.

Lord DHOLAKIA (Royaume-Uni) dit que les questions relatives aux migrations ne doivent pas être assimilées aux questions concernant les réfugiés et les demandeurs d'asile. En outre, si tous les pays ont le droit de définir leur propre politique d'immigration, ils doivent néanmoins fermement veiller à ce que celle-ci ne soit en aucune manière discriminatoire. La triste réalité est que les personnes autorisées à entrer dans un pays peuvent connaître des difficultés considérables et être soumis à des traitements initialement prévus pour tenir des personnes hors du pays. Les migrants produisent d'énormes richesses dans les pays de destination, où ils doivent, par conséquent, être traités avec respect et dignité. Dans les pays occidentaux, il arrive que les demandeurs d'asile et les réfugiés soient exploités sur le plan politique. La population n'est souvent pas au courant des retombées bénéfiques des migrations. Les autorités doivent donc diffuser et clarifier leurs politiques d'immigration de manière à éclairer l'opinion publique. Ces politiques doivent aussi faire l'objet d'un suivi pour s'assurer que les obligations sont respectées et que les facteurs répulsifs et attractifs des migrations sont connus et contrebalancés afin d'aller de l'avant de manière positive.

M. A. ALDEQBASI (Koweït) dit qu'aucun des problèmes liés aux migrations ne sera jamais éliminé si leurs causes profondes ne sont pas abordées de front et avec détermination. Pour des milliers de familles fuyant l'oppression, la souffrance et les conséquences d'attaques aux armes conventionnelles ou chimiques, la décision de migrer est une question de vie ou de mort, même si elles doivent lutter envers et contre tout pour rester en vie au cours de leur périple. La communauté internationale et ses institutions parlent beaucoup sans agir. Sa crédibilité est en jeu. Il faut avant tout mettre fin à l'inhumanité et à l'insécurité, et traduire en justice, dans le cadre du droit international, ceux qui bafouent la dignité humaine, les droits et les libertés. En l'absence de mesures fermes pour traiter ces facteurs de migrations, rien ne changera, et il ne nous restera que nos yeux pour pleurer.

Mme K. OTSUJI (Japon) dit que, en raison de la baisse de la population japonaise due à la diminution de la natalité et au vieillissement de la société, le Japon ne saurait se passer des travailleurs migrants. L'ampleur des migrations internationales est inédite et exige une coopération étroite pour s'attaquer à leurs causes profondes ainsi que des mesures fermes pour protéger les droits des migrants, surtout au vu de la popularité croissante des partis prônant des politiques hostiles aux migrants et la discrimination raciale. Les pays hôtes doivent œuvrer à éliminer ces préjugés et s'assurer que les migrants sont traités avec dignité, comme au Japon, où les violations des droits fondamentaux des migrants temporaires inscrits dans un programme de stage sont recensées et sanctionnées. Les pays doivent également promouvoir l'intégration socio-économique des migrants et sensibiliser l'opinion contre la discrimination, le racisme et la xénophobie. S'agissant des parlementaires, ils doivent échanger des informations pertinentes et participer activement aux négociations en cours en faveur d'un pacte mondial fondé sur des principes, qui orientera les actions de toutes les parties prenantes dans le domaine des migrations.

M. W. WILLIAM (Seychelles) dit que les migrations massives perdureront si leurs nombreuses causes ne sont pas rapidement éliminées. Se préparer en vue de s'adapter et de faire face aux situations difficiles permet de réduire la souffrance, la haine et les pertes de vies ainsi que de contrôler la prolifération des groupes terroristes due aux inégalités en matière de développement. Les problèmes fondamentaux doivent être traités à la source en recensant leurs causes. Des engagements mondiaux renouvelés visant à stimuler la volonté politique sont également nécessaires. La question de la souveraineté doit être continuellement réexaminée afin que celle-ci ne soit pas utilisée comme argument à l'encontre de mesures appropriées, telles que l'amendement de lois nationales. Les migrations doivent être considérées comme une chance, qui offre des expériences, des compétences et des connaissances utiles pour l'édification d'une nation. Les femmes devraient également être habilitées à participer à la résolution des problèmes, compte tenu de leur nature compatissante et bienveillante. La bonne gouvernance et le respect de l'état de droit et des institutions sont essentiels à la promotion de la paix et de la stabilité.

M. D. MARIE (France) dit que les migrations sont un facteur de développement et qu'elles renforcent les économies et les cultures. Les réfugiés ayant besoin d'une protection internationale et les demandeurs d'asile doivent être distingués des migrants économiques et climatiques, dont le nombre ne cesse de croître et qui devraient se voir accorder un statut particulier garantissant une protection de base. Des migrations sûres, ordonnées et régulières nécessitent : une coopération avec les pays d'origine et de transit et une aide au développement de ces pays en vue de favoriser le retour des migrants ; des mesures de lutte contre la traite et les groupes criminels internationaux organisés qui exploitent les plus vulnérables à des fins financières ; et, dans les pays de destination, l'octroi, aux migrants, du droit à des services essentiels et à l'emploi et du droit au rapatriement pour les personnes dont la demande de séjour est refusée. En Europe, les migrations sont un sujet de débat animé, souvent envenimé par les partis politiques populistes et xénophobes. Les parlementaires doivent faire preuve de discernement et d'humanité et ne jamais oublier que les pays ont été bâtis, au fil des générations, avec l'aide de migrants.

Mme Z. AHMED HASSAN GABER (Soudan) dit que la liberté de circulation devrait être garantie à tous. Les migrations régulières et irrégulières sont motivées par des facteurs politiques et socio-économiques. Les migrations doivent être sûres, ordonnées et régulières. Elles sont bénéfiques pour les pays de destination et néfastes pour les pays d'origine à cause des compétences perdues qui auraient pu contribuer à leur développement. Une bonne gestion des migrations nécessite une législation nationale appropriée, surtout dans un pays comme le Soudan qui, ayant des frontières communes avec sept pays, est un pays d'origine, de transit et de destination. Les migrations sont également associées à la traite de personnes qui, par désespoir économique, n'ont d'autre choix que de se faire exploitées et d'être soumises au travail forcé, une pratique illicite au Soudan. C'est le Pacte mondial qui permettra de rendre les migrations sûres.

M. A. NIYONGABO (Burundi) dit que les parlementaires doivent s'employer à réduire les migrations dangereuses, désordonnées et irrégulières au moyen de leurs fonctions législatives et de contrôle. La coopération internationale est à cet égard essentielle. Le renforcement économique des pays d'origine est extrêmement important. La plupart des pays du Sud possèdent les ressources naturelles qui pourraient contribuer à leur développement si elles n'étaient pas exploitées par le Nord, là où fuient les jeunes victimes de la pauvreté qui résulte de cette situation. Des efforts doivent en outre être déployés pour éviter de déstabiliser les pays, afin de prévenir l'insécurité qui est souvent à l'origine de migrations. Un autre problème est le manque de possibilités en matière d'éducation, qui pousse les jeunes des pays du Sud à poursuivre leurs

études dans des pays du Nord, où ils finissent par s'installer. Il faudrait établir une coopération pour étudier des moyens de permettre au Sud de bénéficier des compétences de ces personnes. Les guerres et les conflits responsables de la situation des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays pourraient être évités grâce à une bonne gouvernance politique et économique.

M. M. AL-JUBOORI (Iraq) note que tous les pays sont touchés par les migrations et dit que l'Iraq, auparavant pays d'accueil de nombreux travailleurs migrants, est devenu un pays de départ, que ses ressortissants quittent par millions pour fuir la guerre et les conflits ainsi que la dégradation de l'économie et du niveau de vie. Les causes des migrations doivent être éliminées en mettant fin aux guerres, en éradiquant le terrorisme, en favorisant la paix internationale et en œuvrant à l'amélioration des conditions socio-économiques, surtout dans les pays sortant d'un conflit. La reconstruction doit être une priorité dans ces pays, notamment afin d'encourager le retour des personnes déplacées à l'intérieur et hors de leur pays. A cette fin, de grands projets d'infrastructure et de reconstruction sont en cours en Iraq, essentiellement dans les régions détruites par Daech. La reconstruction est cependant une entreprise difficile et coûteuse, qui nécessite une aide internationale.

M. J.P. BATUBARA (Indonésie) dit qu'aucun pays ne peut surmonter seul le défi permanent que représentent les migrations à grande échelle. Les efforts déployés pour améliorer la gouvernance mondiale des migrations doivent donc être axés sur les avantages que celles-ci présentent pour les pays de départ, les pays d'accueil et les migrants eux-mêmes. En conséquence, la coopération parlementaire en matière de migrations doit viser plusieurs objectifs, tels que : protéger les droits fondamentaux des travailleurs migrants et de leur famille, notamment par l'adhésion aux instruments internationaux pertinents ; améliorer la gestion des départs et des arrivées des travailleurs migrants et veiller à la clarté de leur contrat de travail ; créer des canaux de migration réguliers, notamment en collaboration avec des entreprises ; assurer l'accès des travailleurs migrants aux services sociaux et de santé dans les pays d'accueil ; et renforcer les capacités techniques dans les pays en développement. Tous les Membres de l'UIP devraient également travailler en étroite collaboration pour garantir la protection des migrants en situation régulière ou irrégulière à travers des politiques nationales globales visant à répondre aux besoins et aux intérêts de toutes les parties prenantes.

M. M. ALHAIZAN (Arabie saoudite) dit que des millions de travailleurs migrants vivent en paix et en sécurité aux côtés des ressortissants saoudiens. L'Arabie saoudite a donc une grande expérience à partager en matière de gestion des migrations dans une perspective humanitaire et exempte de discrimination. L'un des principaux donateurs d'aide au développement, le Royaume, fournit également une aide généreuse aux réfugiés et aux déplacés syriens et yéménites. Le pays accueille un grand nombre de réfugiés syriens, qui sont traités avec respect, vivent en sécurité, sont libres de leurs mouvements et bénéficient du même libre accès à tous les services que les ressortissants saoudiens. L'Arabie saoudite fournit en outre des secours à la population yéménite aux prises avec la crise actuelle. Les nombreux Yéménites qui se trouvent en Arabie saoudite ont un statut de touriste et n'ont aucune obligation d'obtenir un titre de séjour ou de travail, ni de s'acquitter d'une amende spéciale pour entrée irrégulière sur le territoire. L'Arabie saoudite cherche toujours à préserver la dignité humaine dans le cadre des actions de secours qu'elle mène, sans motif politique ou autres.

M. A.R. AZKAHE (République arabe syrienne) souligne la nécessité d'une coopération parlementaire sur les questions relatives aux migrations et dit que les causes des départs de son pays sont clairement enracinées dans les activités terroristes menées sur son territoire depuis sept ans avec le soutien de nombreux Etats de la région et au-delà. Ces Etats doivent mettre un terme au financement et à l'approvisionnement en armes des groupes terroristes armés qui ne cherchent qu'à déstabiliser le pays. De même, ils doivent cesser de soutenir les opérations visant à introduire clandestinement des membres de ces groupes dans son pays par la frontière turque. Alors que ces fonds seraient plus utiles au développement économique et à la croissance durable des pays en développement, ils sont encore utilisés pour infliger des souffrances au peuple syrien, qui se félicite des efforts déployés par la Fédération de Russie et l'Iran pour l'aider à se débarrasser des groupes terroristes armés.

M. O. YANAR (Finlande), fort de son expérience de migrant, dit qu'en général, les migrants saisissent les occasions qui leur sont données et décident de leur plein gré de se joindre à leurs nouveaux compatriotes pour contribuer à la société de leur pays de destination, et ce souvent avec beaucoup de succès. Il est important de considérer les réfugiés et les migrants dans cette optique plutôt que comme un fardeau. Etant donné que les migrants génèrent inévitablement des retombées sur la société, les mesures visant à promouvoir leur intégration constituent en réalité un investissement rentable. Les obstacles aux migrations doivent être remplacés par des politiques humaines et des voies de migrations légales qui, par ricochet, permettront de lutter contre la traite des personnes. Les causes sous-jacentes des migrations doivent également être éliminées, afin d'éviter une escalade des chiffres. Les pays européens, en particulier, doivent intensifier leurs efforts pour traiter ensemble les problèmes relatifs aux migrations – problèmes qui ne doivent pas être considérés comme concernant uniquement les pays voisins des pays en crise.

M. F. MWIJUKYE (Ouganda) dit qu'en Afrique, les migrants fuient généralement les conflits et les situations engendrées par les désaccords politiques. C'est le cas des réfugiés en Ouganda, l'un des pays d'accueil les plus importants, qui a également ses propres difficultés à gérer. En l'absence de mesures visant à traiter les causes de l'augmentation du nombre de migrants et de réfugiés, une crise d'une ampleur sans précédent se produira. Il faut donc avant tout recenser ces causes et s'y attaquer.

Mme A. MAKONDA RIDLEY (Malawi) dit que les migrations ne sont pas un phénomène nouveau, mais qu'elles concentrent actuellement l'attention en raison de leur ampleur et du fait qu'elles ne relèvent plus d'un choix personnel. Les violations des droits de l'homme et l'absence de bonne gouvernance sont des causes fondamentales de migrations à l'heure actuelle. Pourtant, des pays de destination peuvent également les pratiquer et donc difficilement être qualifiés d'hôtes exemplaires pour des migrants ou des réfugiés. En effet, les communautés dont les droits ne sont pas respectés par leur propre gouvernement sont peu enclines à accepter ces groupes. Les politiques migratoires doivent par conséquent tendre à créer un environnement sûr et accueillant pour les migrants. Le rôle essentiel des parlementaires en la matière est d'encourager les gouvernements à ne pas emprunter la voie populiste consistant à insister sur les aspects négatifs des migrations comme tactique électorale. Il s'agit plutôt de mettre en avant la contribution positive des migrants aux pays de destination et d'origine. L'UIP est idéalement placée pour renforcer la capacité des parlementaires à s'acquitter de ce rôle.

M. J.P. LETELIER (Chili) dit que le débat en cours est utile pour recenser à la fois les anciens et les nouveaux facteurs structurels des migrations, notamment les changements climatiques et la fragilité des Etats, ainsi que leurs conséquences positives et négatives. Les migrations ont toujours fait partie de la nature humaine. Elles constituent un droit fondamental indépendant du droit international humanitaire. Pourtant, la majorité des pays n'est pas de cet avis et cherche à restreindre la liberté de mouvements par des mesures contestables, telles que les quotas. Dans la mesure où le futur Pacte mondial sera juridiquement non contraignant, il est essentiel d'élaborer des lois nationales visant à lutter contre les discours de haine, la xénophobie et le racisme, qui ne sont pas des opinions mais des conséquences de la peur de la diversité ne devant pas être tolérées. En gardant à l'esprit que la plupart des pays de destination ne sont pas des pays du Nord, il faut aussi garantir des normes de base en matière d'hébergement et d'autres services pour les migrants afin d'éviter de reproduire certaines mauvaises conditions qu'ils ont souvent déjà subies.

Mme N. LABIDI (Algérie) dit qu'il n'y aurait pas eu de civilisation ou d'évolution sans les migrations. Il est donc paradoxal, à l'ère de la mondialisation, que les frontières soient plus étanches que jamais et que les obstacles aux déplacements augmentent, entraînant des tensions et des drames humains sans précédent. Un autre paradoxe est le fait qu'à l'ère des transports ultramodernes, des milliers de migrants périssent en mer dans des bateaux de fortune. Un simple visa suffirait pour empêcher de telles catastrophes, y compris dans les pays de transit et de destination qui, s'ils font de leur mieux, se retrouvent souvent seuls pour gérer la "charge" humanitaire des migrants. Autre paradoxe : les jeunes migrants vont devoir affronter des obstacles que les générations précédentes, qui n'avaient pas leur niveau d'éducation, n'ont jamais rencontrés. Le fait est que les ressources humaines des pays en développement sont attirées vers les pays riches. La circulation des marchandises, elle, est régie par des lois. Les êtres humains ont-ils moins de valeur que les marchandises ?

La PRESIDENTE invite les co-rapporteurs à présenter leur synthèse des débats.

M. A. TOUIZI (Maroc), *co-rapporteur*, dit qu'il a pris bonne note des points de vue exprimés sur les points clés du sujet, notamment les causes des migrations, la nécessité de coopérer pour traiter les problèmes relatifs aux migrations dans une perspective positive et au moyen de mécanismes appropriés, et les rôles que peuvent jouer les parlementaires sur les plans législatif et autres pour protéger les migrants et préserver leur dignité. Ces points de vue fourniront une contribution utile au projet de résolution.

Mme K. SOSA (El Salvador), *co-rapporteuse*, dit qu'elle aussi a pris bonne note des observations et suggestions formulées, en particulier en ce qui concerne les facteurs des migrations, la question de la responsabilité, l'importance de la coopération, et la nécessité de ne plus associer migrations et activités criminelles pour, à la place, promouvoir une attitude positive à l'égard de la migration en tant que droit fondamental. Elle a bon espoir que les efforts concertés déployés par la communauté internationale en vue d'améliorer la gestion des migrations aient des retombées positives.

M. J.I. ECHANIZ (Espagne), *co-rapporteur*, remercie les participants pour les nombreux points de vue exprimés, qui reflètent la diversité des expériences des migrations dans les pays du monde et prend note avec intérêt des différentes opinions exprimées. L'idée est de synthétiser tous ces points de vue dans le projet de résolution, qui offre à l'UIP une occasion unique d'apporter une contribution utile aux efforts déployés au niveau mondial pour gérer les migrations dans les années à venir.

La PRESIDENTE remercie toutes les personnes qui ont participé au débat et informe les Membres qu'ils ont jusqu'au 20 avril 2018 pour apporter d'autres contributions au projet de résolution.

*La séance est levée à 12 h 50.*

## **SEANCE DU MARDI 27 MARS**

(Après-midi)

*La séance est ouverte à 16 h 40 sous la conduite de Mme B. Tshireletso (Botswana), Présidente de la Commission.*

### **Elections au Bureau de la Commission permanente**

LA PRESIDENTE constate la vacance de plusieurs postes au Bureau. Le Groupe africain souhaite désigner M. R. Ossele Ndong (Gabon) pour remplacer M. D.P. Losiakou (Kenya). Le Groupe arabe souhaite désigner M. M. Musa (Liban) et M. Y. Al-Khater (Qatar) pour remplacer M. M.N. Al-Gburi (Iraq) et Mme F. Dib (République arabe syrienne). Le Groupe Asie-Pacifique souhaite désigner Mme S. Batsukh (Mongolie) pour remplacer Mme L. Kheng (Cambodge). Le Groupe Eurasie souhaite désigner Mme N. Rahmonova (Tadjikistan) et M. V. Batrincea (République de Moldova) pour remplacer M. S. Yershov (Kazakhstan) et M. L. Slutsky (Fédération de Russie). Le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes souhaite désigner Mme G. Fermin (République dominicaine) et M. M. Teixeira (République bolivarienne du Venezuela) pour remplacer Mme K. Sosa (El Salvador) et M. M. Bouva (Suriname). Dans deux ans, M. M. Teixeira (République bolivarienne du Venezuela) sera remplacé par M. G. Boric (Chili). Le Groupe des Douze Plus souhaite désigner Mme A. Gerken (Pays-Bas) et Mme S. Lahaye-Battheu (Belgique) pour remplacer Mme S. Koutra-Koukouma (Chypre) et M. J. Lacao (Portugal). En outre, les membres suivants du Bureau sont rééligibles pour un second mandat de deux ans : Mme B. Tshireletso (Botswana), M. P. Wangchuk (Bhoutan), M. A.Y. Desai (Inde) et Mme S. Isayan (Arménie).

*Ces désignations sont approuvées.*

La PRESIDENTE déclare que son mandat de Présidente de la Commission permanente arrive à terme mais qu'elle restera membre du Bureau. Les Présidents des groupes géopolitiques ont décidé que le prochain Président ferait partie du Groupe Asie-Pacifique. Le Président désigné est M. A.Y. Desai (Inde).

*Cette désignation est approuvée.*



La PRESIDENTE préconise d'élire le Vice-Président lors de la 139<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP. Le nouveau Bureau sera alors en place et les groupes géopolitiques se seront mis d'accord sur sa composition afin d'assurer un bon équilibre des genres et de la représentation.

*Il en est ainsi décidé.*

**Examen d'une proposition de débat intitulé *Le rôle des parlements pour mettre fin aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et pour assurer le respect des droits de l'homme des personnes LGBTI***

M. M. WATERS (Afrique du Sud) déclare que la Commission a pris une décision unanime, lors de la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, en faveur de l'organisation d'un débat sur les droits de l'homme des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI). La Présidente doit donc expliquer la raison d'un nouveau débat sur ce point.

La PRESIDENTE explique que, lors de la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, la Commission a approuvé la proposition belge d'organiser un débat intitulé *Le rôle des parlements pour mettre fin aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et pour assurer le respect des droits de l'homme des personnes LGBTI*. Il a été convenu que ce débat n'entraînerait pas l'adoption d'une résolution. Toutefois, lors de la dernière séance de l'Assemblée, un certain nombre de délégués ont exprimé leur opposition. La Présidente de l'Assemblée renvoie donc cette proposition à la Commission pour plus ample examen. La tâche de la Commission, au cours de cette séance, est de réexaminer cette proposition et de décider de la manière de procéder. La représentante belge sera tout d'abord invitée à présenter la proposition de son pays. Les délégués prendront ensuite la parole pour exprimer leur point de vue. Enfin, il sera procédé à un vote afin de décider si le débat doit être inscrit à l'ordre du jour de la 139<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP. Les délégués doivent débattre dans un esprit de compréhension et de respect mutuel.

M. M. WATERS (Afrique du Sud) demande comment les délégués peuvent s'assurer que l'Assemblée ne rejettera pas à nouveau la proposition si une majorité vote en faveur du débat.

La PRESIDENTE estime qu'il serait peut-être nécessaire de réexaminer les dispositions prévues de sorte qu'il n'y ait aucune différence d'interprétation.

M. D. MARIE (France) déclare que, lors de la 137<sup>ème</sup> Assemblée, il a été unanimement décidé d'organiser un débat. Il a suffi que quelques délégués expriment une opinion contraire, à la fin de l'Assemblée, pour que ce point soit retiré de l'ordre du jour. La France désapprouve ce qui s'est passé. Aucune délégation n'a le droit de refuser un débat si une majorité a démocratiquement décidé de l'organiser. Les règles de procédure de l'UIP doivent être respectées.

La PRESIDENTE explique qu'elle ne maîtrise pas cette situation. C'est la Commission qui décide, en règle générale, de son propre ordre du jour. D'après le règlement, l'Assemblée ne peut pas refuser un débat. Toutefois, puisque l'Assemblée est l'organe suprême de l'UIP, la Commission est tenue d'obtempérer. En outre, ceux qui ont exprimé leur opposition à la précédente Assemblée n'avaient pas pu faire valoir convenablement leur position. A Saint-Petersbourg, la Présidente de l'Assemblée a décidé de renvoyer la question à la Commission pour plus ample examen. Les délégués doivent donc débattre à nouveau de la proposition. Elle invite la représentante belge à la présenter.

Mme S. LAHAYE-BATTHEU (Belgique) constate que, si l'UIP a presque 130 ans, elle n'a pas encore débattu des droits de l'homme pour les personnes LGBTI. Accorder des droits égaux aux personnes LGBTI n'est ni radical, ni difficile. Cette démarche repose en fait sur deux principes fondamentaux de la législation internationale en matière de droits de l'homme : l'égalité et la non-discrimination. La Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Le propre texte de l'UIP, la Déclaration de Québec, précise que toute personne doit pouvoir pleinement jouir de droits égaux et inaliénables, sans aucune discrimination. Le rapport 2017 de l'Expert indépendant sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre demande aux pays de protéger les personnes LGBTI des violences et des discriminations. Les pays doivent respecter les textes précédemment mentionnés. Il ne suffit pas de les approuver.

Dans le monde, les violences et les discriminations exercées à l'encontre des personnes LGBTI revêtent diverses formes et ont des conséquences à long terme pour les victimes. Les relations homosexuelles sont, par exemple, érigées en infractions pénales dans plus d'un tiers des pays et les discours de haine sont répandus sur Internet. Migrants et réfugiés sont particulièrement vulnérables.

Il incombe aux parlementaires de représenter la population dans toute sa diversité, notamment sexuelle et de genre. Agir est essentiel, par exemple en luttant contre les discriminations, en dépénalisant l'homosexualité et en protégeant de la violence les personnes LGBTI. En dépit des différences historiques, culturelles et religieuses, la Commission doit avoir le courage d'engager ce débat.

Mme L. WALL (Nouvelle-Zélande) annonce que sa délégation soutient la proposition de débat sur les droits de l'homme pour les personnes LGBTI. Les parlementaires ne doivent pas hésiter à parler de ce sujet. Les personnes LGBTI ont été mal traitées par le passé en Nouvelle-Zélande, surtout sous domination britannique. Il a fallu attendre 1967 pour dépénaliser l'homosexualité. La Nouvelle-Zélande a cependant beaucoup évolué depuis lors et bénéficie maintenant de l'égalité d'accès au mariage. Ce débat est donc abordé dans un esprit de compréhension.

Mme J. ALSAMMAK (Bahreïn) déclare que son pays refuse ce débat. Les effets sur la société seraient très graves si des mesures légales et sociales n'étaient pas prises pour éviter les comportements LGBTI. Beaucoup de religions au Bahreïn, notamment l'Islam, considèrent que ces types de comportements sexuels sont criminels.

M. P. CHAKONA (Zimbabwe) explique que les comportements LGBTI sont inacceptables au regard de la Constitution et de la culture du Zimbabwe. Les personnes LGBTI disposent toutefois de leur propre association. Sa délégation n'est pas favorable à ce débat.

M. M. WATERS (Afrique du Sud) se déclare favorable à la proposition de débat sur les droits de l'homme pour les personnes LGBTI. Tous les pays doivent comprendre qu'il y a des personnes LGBTI partout. L'Afrique du Sud s'est transformée depuis l'apartheid et les droits de l'homme de tous les citoyens sont une priorité. Ce pays est le premier en Afrique à s'être doté d'une Constitution protégeant les personnes LGBTI et à permettre les mariages de même sexe. Les droits de l'homme sont universels et on ne peut pas les choisir à sa guise.

M. A. YOUSEF NEJAD (République islamique d'Iran) déclare que sa délégation ne soutient pas la proposition. Un débat sur les personnes LGBTI reviendrait à imposer au monde des valeurs qui ne sont pas internationalement reconnues et contredisent l'universalité des droits de l'homme.

M. J. WILSON (Australie) annonce que sa délégation est favorable à la proposition de débat. Les pays s'attaquent à d'autres types de discriminations et ils doivent donc faire de même avec celles qui vont à l'encontre des personnes LGBTI. Il incombe aux parlementaires d'examiner toutes les questions importantes, quelle que soit leur difficulté.

M. N. EVANS (Royaume-Uni) déclare que sa délégation soutient la proposition de débat. Le Royaume-Uni a beaucoup évolué depuis les lois draconiennes de l'époque coloniale et le nombre de parlementaires homosexuels y est plus important que partout ailleurs dans le monde. Il n'y a pas à se protéger des homosexuels. Il ne s'agit pas de criminels mais de personnes qui contribuent pleinement à la société. Les parlementaires doivent être prêts à débattre de chaque sujet et à lutter contre toutes les formes de discriminations. Les discriminations contre les personnes LGBTI représentent une manifestation de haine.

Mme W. BANI MUSTAFA (Jordanie) annonce que sa délégation rejette la proposition. La Constitution jordanienne garantit les droits de toutes les personnes sans discrimination d'aucune sorte. L'UIP devrait plutôt s'occuper de violations des droits de l'homme plus graves que celles présentées dans la proposition.

Mme T. MORAIS (Portugal) indique que sa délégation est favorable à la proposition et espère que celle-ci ne sera plus repoussée. Organiser ce débat est le moins que la Commission puisse faire étant donné sa vocation à promouvoir les droits de l'homme. Le Portugal a voté des lois contre les discriminations et adopté des plans pour l'égalité, notamment pour les personnes LGBTI.

M. D. MARIE (France) estime que la diversité constitue la richesse de l'humanité. Les parlementaires de l'UIP doivent défendre l'égalité devant la loi, la liberté d'expression, la fraternité et les droits fondamentaux, y compris pour les personnes LGBTI. Ceux qui s'opposent aux droits des personnes LGBTI pour des raisons religieuses ou constitutionnelles doivent s'expliquer. On peut espérer que les opinions évoluent positivement. Sa délégation est favorable à la proposition.

M. A. NIYONGABO (Burundi) fait valoir que le phénomène LGBTI est inacceptable au Burundi. L'intervenant doit respecter la population qu'il représente et ne peut donc soutenir la proposition.

M. O. YANAR (Finlande) estime que les discriminations à l'encontre de la communauté LGBTI sont honteuses. Les personnes LGBTI sont des gens normaux vivant des vies normales. Il est faux de dire qu'il n'y en a pas dans certains pays ou cultures. Les délégués doivent ouvrir les yeux et respecter leurs citoyens. Pour la Finlande, l'égalité et la non-discrimination sont des valeurs centrales.

M. M. AL-JUBOORI (Iraq) demande que l'on retire ce point de l'ordre du jour. L'Iraq n'accepte pas les comportements LGBTI. Ce sujet n'a pas fait l'unanimité, comme l'indique la France. L'UIP doit respecter la diversité culturelle et religieuse. Elle ne doit pas imposer des comportements à des sociétés qui ne les acceptent pas.

M. F. MWIJUKYE (Ouganda) déclare que les comportements LGBTI sont considérés comme des crimes et tombent sous le coup de la loi en Ouganda. Ces comportements sont contraires à l'Afrique, à la religion et à l'humanité. Il demande au Groupe africain et aux autres Groupes de rejeter la proposition et, si celle-ci est inscrite à l'ordre du jour, de boycotter la prochaine Assemblée.

Mme Z. AHMED HASSAN GABER (Soudan) annonce que sa délégation est opposée à la proposition. Les comportements LGBTI sont contraires à la nature humaine et à la religion.

Mme H. BOUVENG (Suède) déclare que la Suède est favorable à l'égalité et aux droits de l'homme pour toutes les personnes, indépendamment de leur orientation sexuelle, de leur race, de leur appartenance ethnique ou de leur religion. L'UIP doit au moins débattre des droits des personnes LGBTI. Sa délégation est très favorable à la proposition.

Mme K. OTSUJI (Japon) fait remarquer qu'elle s'exprime en tant que seul membre du Parlement japonais ayant publiquement déclaré son homosexualité. Elle est favorable à la proposition. Les personnes LGBTI sont pleinement habilitées à bénéficier des droits humains fondamentaux. Les parlementaires de tous les pays doivent œuvrer de concert pour éliminer toutes les formes d'homophobie et de transphobie, notamment les sanctions pénales à l'encontre des personnes LGBTI. Ces sanctions représentent de graves violations des droits de l'homme.

Mme N. LABIDI (Algérie) estime qu'il faut accepter les différences d'appréciation sur les droits des personnes LGBTI et laisser à chaque pays le soin de régler la question comme il l'entend. Débattre du sujet au niveau de l'UIP ne sert à rien si certains pays n'en parlent pas chez eux, ce qui ne veut d'ailleurs pas dire que ces comportements n'existent pas. Cette question doit être traitée dans un esprit de tolérance, de respect des droits de l'homme et de rejet de toutes les formes de discriminations, notamment celles basées sur l'orientation sexuelle. L'Algérie n'est pas favorable à la proposition.

M. D. DAWSON (Canada) explique que, depuis des années, son pays défend les droits de l'homme, notamment pour les femmes et les populations autochtones. Un droit est un droit et les pays ne peuvent pas faire de distinctions entre ceux-ci. En 2018, on ne peut pas accepter que des personnes LGBTI soient torturées, emprisonnées ou maltraitées. Il est essentiel d'organiser ce débat puisque le droit de débattre fait partie des droits fondamentaux.

M. R. OSSELE NDONG (Gabon) estime que les arguments pour et contre les droits des personnes LGBTI sont recevables sur la base de considérations sociales, culturelles et religieuses. Toutefois, selon les principes de la démocratie et de la liberté d'expression, tout le monde doit pouvoir exprimer son point de vue dans un esprit de tolérance. Il est donc favorable à la proposition.

Mme N. AL KHAROOSI (Oman) déclare s'opposer à la proposition car elle est contraire à la religion et à la culture de son pays. Il est essentiel d'entendre l'opinion des citoyens et ceux-ci sont favorables aux lois rejetant les comportements LGBTI.

Mme H. HUIJBREGTS-SCHIEDON (Pays-Bas) annonce que sa délégation soutient la proposition. La liberté d'expression est la liberté la plus importante de la démocratie néerlandaise.

Mme S. KOUTRA-KOUKOUMA (Chypre) explique que, en 2017, après des années de débat, le Parlement a voté une loi sur la cohabitation civile pour les couples hétérosexuels et homosexuels. Son pays s'est ainsi opposé aux idées défendues par des groupes conservateurs et l'église. Sa délégation est favorable à la proposition car les droits de tous doivent être respectés.

M. F. ALDHABBAHI (Emirats arabes unis) annonce que sa délégation rejette la proposition car elle est contraire à la religion, en particulier à l'Islam. Les comportements LGBTI sont également incompatibles avec les traditions arabes et celles d'autres pays. Ils impliquent un manque de respect de la nature humaine.

M. M. TEIXEIRA (République bolivarienne du Venezuela) déclare que sa délégation soutient pleinement la proposition. Bien que les principes des diverses religions méritent le respect, la question des droits des personnes LGBTI dépasse la religion et l'idéologie. Ces droits sont des droits de l'homme. Il est faux de dire que les comportements LGBTI n'existent pas dans certains pays. Le Venezuela continuera de lutter contre tous les types de discriminations.

M. W. AYENEW (Ethiopie) constate que la société éthiopienne est diverse et plurielle. Les comportements LGBTI sont toutefois rejetés par la Constitution et la culture comme étant contraires à la nature et à la religion. Sa délégation ne soutient pas la proposition.

M. M. TOMASSONI (Saint-Marin) estime que les droits des personnes LGBTI sont des droits de l'homme et qu'ils doivent être garantis. Bien que son pays respecte les opinions fondées sur des considérations religieuses ou culturelles, il va de l'avant en matière de lutte contre les discriminations. Il est donc favorable à la proposition.

M. G. MOHABA MESSU (Guinée équatoriale) estime que l'UIP doit respecter la diversité des opinions, des cultures, des religions et œuvrer en faveur du débat. Il s'oppose à la proposition car elle est contraire à l'opinion des personnes qu'il représente.

La PRESIDENTE déclare qu'il sera procédé à un vote par appel nominal pour déterminer si le débat sur les droits des personnes LGBTI figurera à l'ordre du jour de la Commission permanente, lors de la 139<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP. Le vote par appel nominal garantit la clarté des résultats.

Le SECRETAIRE explique la procédure du vote par appel nominal.

*Il est procédé à un vote par appel nominal.*

*Avec 31 votes pour et 24 votes contre, la proposition soumise par la délégation belge obtient la majorité des suffrages exprimés.*

La majorité requise étant obtenue, la PRESIDENTE annonce qu'un débat intitulé *Le rôle des parlements pour mettre fin aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et pour assurer le respect des droits de l'homme des personnes LGBTI* sera inscrit à l'ordre du jour de la Commission permanente lors de la 139<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP.

*La séance est levée à 18 h 10.*

## Commission permanente des Affaires des Nations Unies

### SEANCE DU MARDI 27 MARS

(Matin)

*La réunion est ouverte à 9 h 15, sous l'autorité de M. A. Avsan (Suède), Président de la Commission permanente.*

#### **Ordre du jour (C-IV/138/A.1)**

*L'ordre du jour est adopté.*

#### **Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Saint-Petersbourg (octobre 2017)**

*Le compte rendu est approuvé.*

#### **Elections au Bureau de la Commission permanente**

Le PRESIDENT annonce que plusieurs candidatures ont été proposées par différents groupes géopolitiques afin de pourvoir les postes vacants au Bureau de la Commission permanente. Les candidats sont Mme S. Al-Hashem (Koweït), M. A. Al-Amri (Oman), M. M. Ben Souf (Tunisie), M. B. Llano (Paraguay), Mme M.J. Carrión (Equateur), M. L. Wehrli (Suisse) et Mme D. Nazarbayeva (Kazakhstan). M. J.C. Romero (Argentine) remplacera en outre Mme C.L. Crexell (Argentine) qui a rejoint un autre organe de l'UIP.

M. B.A. LLANO RAMOS (Paraguay) dit qu'il se réjouit de participer aux travaux importants de la Commission permanente. Il ajoute que les portes du Parlement paraguayen sont ouvertes à tous les collègues parlementaires.

M. L. WEHRLI (Suisse) dit que c'est un honneur pour la Suisse d'être représentée à la Commission et de collaborer à ses travaux.

*Les nominations sont approuvées.*

#### **Suivi parlementaire des Objectifs de développement durable (ODD) en préparation de la session 2018 du Forum politique de haut niveau de l'ONU pour le développement durable**

Le PRESIDENT rappelle que la Commission permanente a décidé de consacrer chacune de ses sessions de printemps à la participation des parlements à la mise en œuvre des ODD. Le message adressé par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est clair : dans un monde d'abondance et, avec les connaissances et les technologies dont nous disposons, rien ne justifie que la communauté internationale ne puisse trouver de solutions aux problèmes posés. La volonté politique est la clé. Les parlements doivent forger un consensus sur les solutions politiques qui permettent de ne laisser personne de côté. Ils doivent demander des comptes à leur gouvernement et adapter les actions à la situation du pays. Les parlements doivent aussi veiller à l'existence d'un plan cohérent soutenu par des lois et des budgets.

La présente session de la Commission permanente comportera deux parties. La première sera consacrée au suivi de la mise en œuvre des ODD, qui s'articule essentiellement autour du Forum politique de haut niveau. La seconde portera sur le thème de la session 2018 du Forum politique de haut niveau, essentiellement axé sur le pilier environnemental du développement durable.

Pendant la première partie de la session, les parlements présenteront les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques parlementaires en matière de mise en œuvre des ODD, en mettant l'accent sur les résultats. Il serait intéressant de savoir dans quelle mesure et comment les parlements intègrent les ODD dans leurs travaux. Des indications devraient également être données sur l'efficacité des parlements s'agissant de demander des comptes à leur gouvernement et sur les difficultés qu'ils rencontrent pour faire avancer le Programme par l'adoption de lois et de budgets.

Le Président présente les intervenants. Tout d'abord, M. M. Mijatovic (Serbie) présentera certaines des initiatives prises par le Parlement serbe. La Serbie a récemment utilisé l'outil d'auto-évaluation conçu par l'UIP et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), intitulé *Les ODD à l'usage des parlements - outil d'auto-évaluation*. Cet outil permet d'évaluer le degré de préparation des parlements à l'intégration des ODD dans leurs travaux de manière cohérente et dans tous les domaines. Il repose sur une série de questions que les groupes parlementaires doivent examiner ensemble. Les résultats de l'auto-évaluation serviront ensuite de base à l'élaboration d'un plan d'action. Dans un deuxième temps, Mme C.L. Crexell (Argentine) évoquera son rôle dans l'intégration des ODD dans les processus clés du Parlement argentin. Puis, Mme N. Isler (Présidente du Laboratoire sur les ODD) présentera les travaux de son laboratoire, une initiative visant à coordonner l'action des divers organismes du système des Nations Unies présents à Genève. Enfin, M. E. Saravanapavan (Sri Lanka) fera part de l'expérience de son pays.

M. M. MIJATOVIC (Serbie), *intervenant*, explique que l'Assemblée nationale serbe a créé plusieurs mécanismes de contrôle de la mise en œuvre des ODD. Premièrement, le Parlement a créé un groupe de discussion chargé des procédures de suivi. De large composition, ce groupe compte parmi ses membres des parlementaires de la majorité et de l'opposition, ainsi que des vice-présidents et présidents des commissions les plus pertinentes. Il est composé en majorité de femmes. Deuxièmement, le Parlement a réalisé une auto-évaluation des mécanismes de suivi des ODD déjà existants en utilisant l'outil d'auto-évaluation élaboré par l'UIP et le PNUD. Le groupe de discussion évoqué précédemment a été chargé de répondre aux questions formulées dans l'outil. Ces questions et réponses ont ensuite été examinées dans le cadre d'un débat public et inscrites dans un tableau spécial. Le Parlement contrôlera les progrès accomplis l'année suivante. Troisièmement, plusieurs initiatives ont été engagées par le Parlement pour sensibiliser les parlementaires sur l'importance des ODD, en particulier celle du processus de suivi. Ainsi, la Commission des affaires étrangères a organisé une audition publique sur la mise en œuvre du Programme de l'ONU. Les différentes commissions parlementaires tiendront une série de réunions essentiellement axées sur les ODD, notamment sur la définition de nouvelles obligations et de mesures de contrôle. Quatrièmement, les parlementaires ont soumis de nombreuses propositions d'amendements axées sur les ODD visant à modifier le projet de loi de finances pour 2018. Ces propositions n'ont pas été adoptées par le Parlement, mais c'est un bon point de départ. Cinquièmement, le Parlement lancera des campagnes d'information sur les ODD dans les médias, ainsi qu'une campagne lors de laquelle des parlementaires s'adresseront aux jeunes à ce sujet. Enfin, Belgrade accueillera le quatrième séminaire régional de l'UIP sur les Objectifs de développement durable.

Mme C.L. CREXELL (Argentine), *intervenante*, affirme qu'elle a présenté à son Parlement deux initiatives relatives au suivi de la mise en œuvre du Programme 2030. La première concerne un observatoire pour les ODD et la seconde un mécanisme visant à aligner chaque projet de loi sur les Objectifs et cibles correspondants. L'observatoire a pour mission de contrôler la mise en œuvre du Programme et d'aider les parlementaires à rédiger des propositions de loi conformes avec les ODD. Le but du mécanisme visant à aligner les projets de loi sur les ODD est d'établir une liste précise de statistiques et de veiller ainsi à ce que la totalité des ODD soient pris en compte par le Parlement. Ces deux outils sont également utiles pour sensibiliser les parlementaires sur le Programme 2030. Un autre mécanisme mérite d'être évoqué : l'unité spéciale du Ministère du développement durable chargée d'élaborer des mesures relatives aux ODD de concert avec le pouvoir législatif.

Pour l'heure, la proposition visant à créer un observatoire a été approuvée pour la Chambre des députés, mais pas pour le Sénat. Un observatoire des droits de l'homme est déjà opérationnel en Argentine. Il a récemment passé en revue les projets de loi soumis au Parlement en 2017. L'objet de cet examen était de déterminer si chaque projet de loi était étroitement, peu ou pas du tout lié aux ODD. Il s'agissait aussi de déterminer si les lois proposées étaient nouvelles ou modifiaient des lois déjà existantes. Il est apparu que 59 pour cent des projets de loi étaient étroitement liés aux ODD, que 33 pour cent y étaient peu liés et 11 pour cent pas du tout. L'étude a également montré que 74 pour cent des projets de loi portaient sur cinq ODD seulement : paix, accès à la justice et institutions efficaces, villes et communautés durables, bonne santé et bien-être, travail décent et croissance économique, et réduction des inégalités. Cette étude a permis d'identifier des lacunes dans la mise en œuvre des ODD. Les résultats sont disponibles en ligne et présentés dans un tableur simple et facile d'utilisation. Il est essentiel de disposer d'outils permettant de faciliter la mise en œuvre des ODD.

Mme N. ISLER (Laboratoire sur les ODD), *intervenante*, commente que les parlements ont un rôle décisif à jouer dans la réalisation du Programme 2030. Il leur revient, notamment, de demander des comptes aux gouvernements et de contrôler la mise en œuvre des Objectifs aux plans local, régional et mondial. Toutefois, la mission des parlements consiste en premier lieu à créer les conditions nécessaires à la réalisation du Programme, par exemple en faisant entendre la voix des citoyens, en élaborant des lois et des politiques et en veillant à la cohérence des budgets. Les ODD reflètent un changement d'approche fondamental à trois égards. Premièrement, le Programme est universel et non pas axé sur les pays en développement. Il reconnaît par conséquent que, nonobstant les complexités nationales, l'interdépendance mondiale a pour conséquence qu'aucun pays ne peut réaliser les ODD isolément. Le laboratoire sur les ODD constate que de nombreux pays en développement qui se sont engagés activement en faveur des Objectifs du Millénaire pour le développement ont une longueur d'avance et qu'ils partagent les enseignements qu'ils ont tirés de leur expérience avec les pays développés. Cet aspect nouveau est une bonne chose. Deuxièmement, les ODD tiennent compte des corrélations entre secteurs, ce qui contraste avec l'approche sectorielle retenue dans le cadre des Objectifs du Millénaire. Toutefois, tirer les conséquences concrètes de ces corrélations demeure un défi de taille. Il reste à trouver plus d'exemples des avantages pratiques résultant d'une démarche intersectorielle. Ainsi, les parties prenantes pourraient examiner les arguments économiques en faveur d'une approche des questions de santé sous l'angle de l'éducation ou du climat. De tels échanges sont également nouveaux et bienvenus. Cela étant, beaucoup d'acteurs soulignent que des questions distinctes sont parfois tellement interdépendantes qu'il est difficile d'établir des priorités. Par conséquent, une conclusion s'impose : nous devons apprendre les uns des autres. Troisièmement, le Programme s'est également orienté vers une approche multipartite. Cette évolution n'est pas simplement théorique ; elle traduit la reconnaissance des conséquences concrètes de l'association de toutes les parties prenantes. L'expertise apportée par différents acteurs dans leurs domaines respectifs bénéficie à tous. L'approche multipartite est également essentielle pour assurer le partage des risques liés aux investissements entre toutes les parties.

Certains thèmes récurrents sont mentionnés quelles que soient les régions. Le financement du programme est une question qui revient fréquemment, en particulier le point de savoir si les parties prenantes obtiendront des financements supplémentaires ou utiliseront différemment les fonds disponibles. Autre question courante : celle de la cohérence des politiques, qui suppose non seulement une volonté politique, mais aussi des incitations aux niveaux politique, décisionnel et financier. Il serait utile de recueillir davantage d'exemples de cas dans lesquels la suppression des cloisonnements entre ministères a donné des résultats positifs, notamment d'un point de vue économique. En outre, nombre de parties prenantes, si elles prennent acte de l'approche du Programme fondée sur l'interdépendance, soulignent avoir du mal à identifier ces corrélations. La question de la collecte de données et de leur utilisation est également soulevée de manière récurrente. A cet égard, il est souligné que, s'il importe de recueillir de telles données, il est plus important encore de savoir comment les exploiter au mieux pour élaborer les politiques et les budgets. Enfin, la technologie est perçue à la fois de manière négative et positive. Le risque existe de créer davantage d'inégalités si tous les pays n'y ont pas accès.

Il ressort d'autres observations communes une grande aspiration à apprendre les uns des autres. Le laboratoire serait heureux d'apporter sa pierre à cet égard. D'autres commentaires mettent particulièrement l'accent sur le secteur privé. Il convient toutefois de relever que le secteur privé n'est pas un ensemble homogène, puisqu'il peut comprendre des entreprises multinationales, des petites et des moyennes entreprises, des bureaux de gestion du patrimoine, des fondations et d'autres structures diverses. Il s'ensuit que, du point de vue de l'engagement en faveur du Programme, les incitations et désincitations ne sont pas les mêmes selon les entreprises. Pour ce qui est des entreprises multinationales, les incitations ont trait aux débouchés commerciaux, à la possibilité d'établir des réglementations, à la concurrence et à la chaîne de valeur. Les parlements ont un rôle clé à jouer pour assurer la participation active de tous les secteurs.

L'ONU a recensé quatre moyens d'apporter une valeur ajoutée et un appui à toutes les parties prenantes. Premièrement, elle peut utiliser ses capacités pour établir des connexions entre les différentes parties prenantes. Deuxièmement, elle peut mettre l'accent sur les meilleures pratiques et celles qu'il faut éviter. Troisièmement, elle peut poser des questions et remettre en cause le statu quo. Enfin, elle peut identifier des moyens novateurs de mener ses activités.

M. E. SARAVANAPAVAN (Sri Lanka), *intervenant*, annonce que le Sri Lanka compte adapter le Programme 2030 à la situation du pays. Un comité restreint sur les ODD a été créé et chargé de formuler des recommandations. L'on compte parmi ses autres missions : l'élaboration d'une politique nationale, la liaison avec les organismes publics, la promotion de partenariats

public-privé, la recherche de l'appui du système des Nations Unies et l'examen périodique des progrès accomplis. Le comité a également identifié quatre domaines dans lesquels les ODD seront adaptés à la situation nationale : bien-être matériel, besoins fondamentaux, construction d'un environnement sûr et équitable, et stabilité. Le processus d'intégration des ODD suppose de définir un cadre de référence, de planifier leur prise en compte à tous les échelons et d'identifier les mesures nécessaires pour obtenir des résultats plus rapidement. Le Comité restreint a bien avancé dans ses travaux puisqu'il a, notamment, présenté un rapport intérimaire au Parlement, veillé à ce qu'une ligne du budget pour 2018 soit consacrée au développement durable et défini des indicateurs de portée nationale pour mesurer les progrès accomplis concernant chaque ODD. Les prochaines étapes consistent à assurer une stratégie à la fois descendante et ascendante, la mobilisation d'une volonté politique ferme, une large participation, l'efficacité des processus, un financement suffisant, une bonne gouvernance et l'appui de l'exécutif. Le Programme 2030 suppose une action concertée de toutes les parties prenantes à l'échelon national, mais aussi au plan international.

M. M. ZHOU (Chine) affirme que tous les pays doivent intégrer le Programme 2030 dans leurs stratégies nationales de développement. Il est essentiel d'établir des partenariats sous les auspices de l'ONU. Ces partenariats devraient être fondés en premier lieu sur la coopération Nord-Sud et complétés par la coopération Sud-Sud. Par ailleurs, l'élaboration de lois et les mesures de suivi sont deux aspects essentiels en matière de développement.

La Chine a élaboré un plan d'action national sur les ODD. Diverses lois ont été modifiées pour obtenir de meilleurs résultats en matière d'égalité hommes-femmes et de développement social. Ces mesures ont permis d'assurer une meilleure couverture des maladies graves et de réduire les taux de mortalité maternelle et infantile. Enfin, la Chine soutient activement la coopération Sud-Sud dans le cadre de l'initiative "Belt&Road".

M. K.P. SOLANKI (Inde) rappelle qu'il est impossible d'atteindre les ODD sans une volonté politique ferme s'inscrivant dans la durée. Toutefois, une telle volonté doit être de portée mondiale et non pas limitée à une circonscription ou un pays. Les dirigeants ne devraient pas chercher à remporter les élections mais s'employer à améliorer les conditions de vie des générations futures.

Le Parlement indien a tenu plusieurs débats approfondis sur les ODD. Il a organisé de nombreuses manifestations, dont plusieurs séminaires, une conférence parlementaire et une Réunion des femmes parlementaires des pays du groupe BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). L'Inde a également accueilli le Sommet des Présidents de parlement des pays d'Asie du Sud, consacré au renforcement de la coopération régionale et à la mobilisation de ressources en faveur des Objectifs de développement durable.

M. A. GASHI (ex-République yougoslave de Macédoine) déclare que son pays souhaite avancer dans le processus d'intégration de l'Alliance euro-atlantique en s'appuyant sur la mise en œuvre des ODD, qui devrait permettre de stimuler la croissance économique et d'améliorer le bien-être des citoyens. Il est à espérer que les réformes liées aux ODD visant à promouvoir la bonne gouvernance, l'état de droit, l'accès à la justice, les droits de l'homme et l'efficacité des institutions permettront d'améliorer la transparence, la responsabilité et le professionnalisme. Le suivi de la mise en œuvre des ODD est assuré par le Conseil national pour le développement durable, entité présidée par le Vice-Premier Ministre et composée de parlementaires ainsi que de représentants de différents ministères, de la Chambre de commerce, d'universités et d'organisations non gouvernementales (ONG). Le pays a en outre adopté un document intitulé *Partenariat pour le développement durable : stratégie de l'ONU pour 2016-2020* qui harmonise les activités relatives aux ODD menées par l'ONU au plan mondial avec les activités régionales relatives à l'adhésion à l'Union européenne. Cinq domaines de coopération prioritaires ont été identifiés : l'emploi, la bonne gouvernance, l'insertion sociale, la durabilité environnementale et l'égalité hommes-femmes. Le pays compte intensifier ses activités relatives aux Objectifs et prévoit à cette fin de se doter d'un cadre budgétaire spécial, de renforcer ses capacités institutionnelles et d'adopter des lois pertinentes.

M. A.K. AZAD (Bangladesh) dit qu'on peut répartir les Membres de l'UIP en trois groupes selon qu'ils appartiennent à des pays industrialisés, en développement ou peu développés. L'UIP devrait clarifier le point de savoir si elle compte s'engager avec ces trois groupes de pays pour ce qui est des ODD. On peut s'interroger à cet égard étant donné que les pays peu développés ne comptent aucun représentant parmi les intervenants. Par ailleurs, il serait intéressant de savoir si ces intervenants prennent la question des troubles politiques en considération, y compris la



menace des armes nucléaires. En effet, la paix est un préalable indispensable à la réalisation des Objectifs. Le Bangladesh a réalisé la plupart des Objectifs du Millénaire pour le développement et devance ainsi de nombreux pays pour ce qui est des ODD. Il considère néanmoins que l'UIP doit adopter une approche globale, plutôt que nationale, et qu'elle ne doit pas limiter son approche à certains pays, en l'espèce l'Argentine et la Serbie.

Le PRESIDENT rappelle qu'il revient à chaque pays de trouver ses propres solutions, mais que l'entraide a aussi son importance.

Mme S. ZAOUALI (Tunisie) explique que le Parlement tunisien a formé un réseau parlementaire aux fins de mise en œuvre des ODD, grâce auquel les projets de loi sont passés en revue en mettant l'accent sur le développement durable. Ce réseau, qui se fonde sur une approche transversale et fonctionne de concert avec le Gouvernement, est à l'origine de propositions d'amendements aux projets de loi relatifs aux communautés locales et a lancé une campagne de sensibilisation sur les ODD. Le Parlement tunisien envisage également de prendre des mesures législatives pour inclure les ODD dans les programmes scolaires et d'élaborer des propositions de loi sur les sources d'énergie renouvelables.

Mme J. ALSAMMAK (Bahreïn) estime que la coopération internationale et interparlementaire est un élément clé de la mise en œuvre des ODD. La communauté internationale doit créer un environnement sûr et propice au développement social, ce qui suppose notamment de mettre fin aux conflits et de venir à bout du terrorisme. Bahreïn a adopté plusieurs plans d'action nationaux sur les ODD, notamment dans les domaines du développement socio-économique et de la santé. Ces plans mettent l'accent sur l'égalité, la protection des personnes vulnérables, la participation des femmes et les énergies renouvelables.

M. A. TOUMI (Maroc) convient avec M. M. Mijatovic de la nécessité de sensibiliser la population. Il importe aussi d'évaluer les projets de loi sous l'angle des ODD, comme l'a souligné Mme C.L. Crexell, qui pourrait clarifier le point de savoir comment faire en sorte que les projets des collectivités locales, souvent négligés, soient pris en considération. Le laboratoire sur les ODD aidera la communauté internationale à recenser différents Objectifs et à allouer les ressources en conséquence. Le Gouvernement marocain a déjà adopté un budget pour la mise en œuvre de ces Objectifs, qui ont été adaptés aux priorités nationales. Il importe que les Ministères qui reçoivent des ressources rendent compte de leur utilisation de façon que les gouvernements puissent évaluer les progrès accomplis.

M. F. BURBANO (Equateur) rapporte que les ODD ont été intégrés dans le plan national de développement du pays et que la responsabilité des ODD a été confiée à un groupe parlementaire multipartite. L'Equateur passera sa législation en revue dans un futur proche pour veiller à ce que ses lois soient adaptées à la réalisation des Objectifs. Celle-ci suppose l'existence d'une infrastructure institutionnelle adéquate au plan national. M. Burbano dit qu'il a soumis à son Parlement une proposition tendant à mettre en place une structure chargée d'évaluer les lois sous l'angle des ODD.

Mme C.L. CREXELL (Argentine), *intervenante*, répondant au membre marocain, dit que l'Argentine est un Etat fédéral doté d'un gouvernement central et de nombreux gouvernements des Etats fédérés. Chacun d'eux a son propre parlement qui est compétent pour légiférer sur certaines questions. Les gouvernements locaux mettent en œuvre les ODD, mais il serait intéressant d'appliquer les mêmes outils d'évaluation à l'échelon local et de compiler ensuite les résultats dans un registre national. Certaines questions relevant de la compétence des gouvernements locaux relèvent aussi de la compétence du Gouvernement fédéral. Dans ces cas, il importe de coordonner l'action menée aux différents échelons. Répondant au membre bangladais, Mme C.L. Crexell souligne qu'il importe de passer du discours à l'action. Les ODD supposent une action sur le plan mondial, mais le travail commence au niveau interne. A cet égard, il est utile de prendre connaissance des expériences de différents pays, d'autant que les réussites sont nombreuses.

M. M. MIJATOVIC (Serbie), *intervenant*, explique que son objectif était de présenter les progrès accomplis jusque-là par son pays. Ces progrès reposent pour l'essentiel sur les actions menées pour mieux faire connaître le Programme 2030 et le processus d'évaluation y relatif. L'outil d'évaluation de l'Argentine est intéressant. Il importe aussi d'évaluer les budgets nécessaires à la réalisation des ODD. Il ajoute que le groupe de discussion évoqué précédemment étudie actuellement la question de la gratuité de l'enseignement secondaire en Serbie.

M. P. PUSKA (Finlande) voudrait savoir si Mme N. Isler pourrait donner des exemples utiles de la manière dont certains parlements s'organisent pour contribuer à la mise en œuvre des ODD.

Mme M. NURZHAN (Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires – PNND) rappelle qu'il ne peut y avoir de paix et de développement durables sans désarmement, en particulier sans élimination des armes nucléaires. Les Etats devraient réaffecter les milliards de dollars consacrés à ce type d'armes à la réalisation des ODD. La session suivante de la Conférence internationale de haut niveau sur le désarmement nucléaire est d'une importance capitale. Les parlementaires doivent s'engager de manière résolue en faveur d'un monde plus sûr et plus pacifique. Ce faisant, ils devraient s'appuyer sur le plan d'action parlementaire pour un monde exempt d'armes nucléaires publié lors de la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP.

Mme N. ISLER (Laboratoire sur les ODD), *intervenante*, affirme qu'il importe d'avoir des outils concrets communs, même si elle ne nie pas l'existence des contextes local, national, régional et mondial. Il lui semble illusoire d'agir au niveau national sans en tenir compte. Le Forum politique de haut niveau des Nations Unies est une plate-forme qui facilite les interactions entre pays à tous les différents niveaux, ce qui est un gage de cohérence des politiques.

Mme Isler convient de la nécessité d'assurer la participation de tous les citoyens, notamment les jeunes et les femmes. A cet égard, elle indique que l'Office des Nations Unies à Genève a récemment lancé une campagne intitulée "You need to know", qui a permis de mieux faire connaître les ODD, mais aussi d'encourager les citoyens à s'engager concrètement en faveur du Programme. Si les pays ne veillent pas à associer les jeunes à sa mise en œuvre, le Programme n'a aucun avenir.

Répondant au membre marocain, Mme Isler dit que de nombreux pays ont du mal à assurer la cohérence entre les politiques et les budgets. Plusieurs initiatives ont été prises à cet égard, notamment par l'Institut du Millénaire qui a conçu un logiciel facile d'utilisation permettant d'établir des projections à partir de données nationales. Grâce à cet outil, les gouvernements peuvent évaluer les effets collatéraux des investissements dans certains secteurs, à la fois positifs et négatifs, en particulier leur impact sur les autres domaines d'activités.

Répondant au membre finlandais, Mme Isler dit que le laboratoire sur les ODD est en train de compiler les meilleures pratiques, leur collecte n'étant toutefois pas encore achevée à ce jour. Il importe de donner des exemples de ces pratiques, aussi bien gouvernementales que parlementaires. A cet égard, la communication est un aspect essentiel et toutes les parties prenantes devraient présenter les meilleures pratiques dans des formats efficaces. Il serait également utile de pouvoir connaître toutes les composantes des initiatives couronnées de succès.

Le Programme 2030 est tout autant un programme de paix que de développement. Si la communauté internationale parvient à réaliser l'ensemble des ODD, les causes de conflits devraient disparaître.

### **Réunion-débat sur le thème principal de la session de 2018 du Forum politique de haut niveau : *L'évolution vers des sociétés durables et résilientes***

LE PRESIDENT explique que la seconde partie de la discussion sera axée sur le thème principal de la session de 2018 du Forum politique de haut niveau de l'ONU, à savoir *L'évolution vers des sociétés durables et résilientes*. Ce thème est étroitement lié à cinq ODD en particulier. Ainsi, les échanges tourneront autour de certaines des questions y afférent, parmi lesquelles les modes de consommation et de production durables, la gestion durable de l'eau et de l'assainissement, l'énergie durable et les villes et écosystèmes durables.

Le Président présente les intervenants. Tout d'abord, M. M. Wackernagel (Fondateur et Directeur général de Global Footprint Network) explicitera la notion d'empreinte écologique et son mode de calcul, dont lui-même et le Global Footprint Network ont posé les premiers jalons. L'empreinte écologique renvoie à l'équilibre entre les avantages que les pays peuvent retirer de la nature en toute sécurité et ceux qu'ils en retirent concrètement. Le calculateur d'empreinte est un instrument de mesure efficace des progrès accomplis vers le développement durable, en particulier lorsqu'il est conjugué avec d'autres outils de mesure du développement humain, tel que l'indice de développement humain du PNUD. Mme H. Haukeland Liadal (Norvège) fera ensuite part des enseignements tirés de l'expérience par son pays dans ce domaine. M. A. Sinmaleza (Equateur) présentera ensuite la notion du bien-vivre défendue par son pays. Le bien-vivre repose sur l'idée que le développement ne peut être exclusivement axé sur la croissance économique, mais qu'il doit aussi se mesurer à l'aune du bien-être humain et des rapports harmonieux avec la nature. Enfin, M. S. Stone (Directeur de la Section Economie et Commerce du Programme des Nations Unies pour l'environnement – ONU Environnement) évoquera les aspects économiques des questions débattues.

M. M. WACKERNAGEL (Global Footprint Network), *intervenant*, affirme que le Global Footprint Network envisage le défi de la durabilité sous l'angle de la "prospérité d'une seule et même planète", ce qui n'est pas une métaphore, ni une marque ou un objectif, mais traduit simplement la reconnaissance du fait que tous les êtres humains vivent sur une même planète. Alors que le monde devient un village, les émissions ne cessent de s'accroître. Dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat, les Etats se sont engagés à limiter l'augmentation de la température mondiale à 2 degrés Celsius, ce qui suppose de maintenir la concentration de gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère à une valeur de 450 parties par million (ppm). Le niveau actuel des émissions mondiales est de 408 ppm et il augmente de 2 ppm par an. A ce rythme, l'Accord de Paris sera violé dans 20 ans. Les pays ont donc le choix de continuer sur leur lancée ou de ralentir leurs émissions. L'objectif global est de parvenir à zéro émission nette en 2050.

De nombreuses études montrent qu'il est tout à fait possible d'atteindre cet objectif, même s'il suppose de consentir des efforts considérables et de repenser nos modes de vie à bien des égards. Les Etats devront donc réfléchir à la manière d'accomplir des tâches quotidiennes, par exemple produire des denrées alimentaires, sans combustibles fossiles. Réaliser cet objectif suppose aussi de se débarrasser de certaines idées fausses. Tout d'abord, il n'est pas exact que les ressources importent peu. Les données recueillies par la Banque mondiale dans le cadre de l'étude *The Changing Wealth of Nations 2018* montrent que le capital naturel ne représente plus que 9 pour cent de la richesse mondiale. Or, ce capital détermine très largement nos modes de fonctionnement à l'échelle planétaire. Ensuite, il apparaît que la consommation des ressources naturelles dépasse de 70 pour cent le seuil de biocapacité de la Terre. Il ne suffira pas de stimuler le renouvellement des ressources naturelles pour régler le problème. Par ailleurs, il est essentiel de s'attaquer à la question de la demande. Enfin, la majorité des pays, non seulement consomment une quantité de ressources supérieures à celles qu'ils peuvent renouveler, mais ont un revenu inférieur à la moyenne mondiale. Il leur est donc impossible d'importer des ressources. Il importe par conséquent que la communauté internationale prenne des mesures dans ce domaine. Le développement durable implique la sécurité des ressources.

Le jour du dépassement de la Terre marque la date à laquelle l'humanité a consommé la totalité des ressources écologiques susceptibles d'être renouvelées par la Terre en un an. Cette date change chaque année selon les activités des pays. Si les Etats étaient capables de gagner chaque année cinq jours de plus sur la date de dépassement de la Terre, la consommation des ressources de la planète reviendrait à la normale en 2050.

Quatre éléments principaux doivent être pris en considération s'agissant de la gestion des ressources. Tout d'abord, les pays doivent engager une réflexion sur la manière de construire les villes, sachant qu'une ville utilise trois à quatre fois moins de ressources si elle est compacte. Les pays doivent aussi réfléchir à la manière dont ils produisent leur énergie et opter pour l'énergie solaire plutôt que pour le charbon. Ils doivent également se demander comment limiter le gaspillage alimentaire. Enfin, il convient de tenir compte de la croissance démographique. Des familles moins nombreuses conduisent à l'amélioration du bien-être, de la santé et des résultats scolaires.

Il importe que les Etats se demandent systématiquement si leurs décisions favorisent la sécurité des ressources et la création de richesse. La notion de "prospérité d'une seule et même planète" renvoie à l'application du développement durable dans un but intéressé : celui du bien-vivre, dans les limites de la planète. Le développement durable ne pourra progresser que si les Etats s'engagent pour leur propre réussite.

Mme H. HAUKELAND LIADAL (Norvège), *intervenante*, affirme que la communauté internationale doit s'employer à transformer ses systèmes énergétiques pour répondre aux besoins de la population mondiale qui ne cesse de croître. Ce processus est déjà en cours. Ainsi, le monde s'achemine vers des infrastructures durables en réorientant les investissements vers les sources d'énergie renouvelables au détriment des combustibles fossiles et en créant des emplois dans le domaine des énergies renouvelables.

Le changement du paysage énergétique aura des conséquences profondes au plan géopolitique. Le Gouvernement norvégien, en collaboration avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, l'Allemagne et les Emirats arabes unis, a récemment créé la Commission mondiale sur la géopolitique de la transformation énergétique, dont la mission consiste à mieux comprendre la dynamique des changements en cours et à fournir aux décideurs politiques les informations dont ils ont besoin.

Plusieurs mesures doivent être prises pour réaliser l'ODD 7. Les parties prenantes doivent accroître les financements, prendre des engagements politiques plus audacieux, augmenter la productivité énergétique et opter pour une approche intégrée incluant des solutions à la fois

centralisées et décentralisées. Elles doivent également accroître la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique, mettre en place des institutions efficaces pour gérer les systèmes énergétiques et supprimer progressivement les subventions aux combustibles fossiles. Il importe également de veiller à ce que la transition énergétique soit juste, ce qui suppose de prêter une attention particulière aux pays les plus vulnérables, en particulier les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement. La compétitivité du secteur de l'énergie repose sur sa capacité à attirer un ensemble de talents, notamment des femmes. A cet égard, le secteur de l'industrie est un des secteurs d'activité où les femmes sont le moins bien représentées. Remédier à ce déséquilibre n'est pas qu'un impératif moral et social. Il s'agit aussi d'une question de bon sens économique.

Les cibles associées à l'ODD 7 ont été, soit réalisées, soit accordées avec les politiques nationales norvégiennes. La part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie du pays, transports compris, s'élève à 69 pour cent. La quasi-totalité de l'électricité produite en Norvège provient de la force hydraulique. Le pays a également réduit ses émissions de gaz à effet de serre de manière rentable au moyen d'une réglementation environnementale stricte, d'une politique de tarification du carbone et d'un système d'échange de droits d'émission. La Norvège consacre un pour cent de son produit intérieur brut (PIB) à la coopération pour le développement, notamment au développement de l'énergie durable.

Si elle réalisait l'ODD 7, la communauté internationale pourrait atteindre de nombreux autres Objectifs, tels que ceux liés à la pauvreté, à l'alimentation, à l'éducation, à l'égalité des sexes, aux villes durables et aux changements climatiques. Il ne peut y avoir de développement durable sans énergie.

M. A. SINMALEZA (Equateur), *intervenant*, rappelle que le modèle de développement actuel n'est ni viable, ni inefficace pour la majorité des pays. Il constitue par conséquent une menace pour les relations humaines, pour la stabilité sociale et pour l'environnement. Les Etats doivent lutter activement en faveur d'un mode de vie plus juste et plus durable.

L'écosystème mondial est à la fois une source de richesse matérielle et un site de déversement des déchets liés au gaspillage. Sa capacité de renouvellement n'est toutefois pas illimitée. Notre modèle de développement actuel dépasse les limites de l'écosystème, ce qui est à l'origine de problèmes tels que la désertification, la pollution et le réchauffement climatique. L'accent est mis exagérément sur les ressources matérielles et sur le PIB.

Le développement ne sera durable que si la communauté internationale porte son attention sur deux groupes en particulier : les générations futures et les personnes vivant dans la pauvreté. Les Etats doivent réaliser un équilibre entre les besoins actuels et futurs. Ils doivent également s'employer à réduire les inégalités économiques.

L'Equateur s'est élevé contre le modèle de développement prédominant en inscrivant dans sa Constitution la notion ancestrale andine du *bien-vivre*, ou *sumak kawsay*. Le bien-vivre a permis au pays de réaliser des avancées économiques, politiques et culturelles spectaculaires. Le bien-vivre est une approche du développement axée sur l'individu, la famille et la communauté, qui privilégie la solidarité, l'intérêt commun, l'inclusion, la coopération, la réciprocité et la diversité. Cette approche s'est traduite par l'octroi aux Equatoriens de droits collectifs permanents, notamment le droit à la santé et à l'éducation. Elle s'accompagne également de devoirs, par exemple celui de consommer de manière socialement responsable. Le bien-vivre suppose également un modèle économique populaire. Les Equatoriens ont été associés, à la fois collectivement et individuellement, à la gestion, à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans nationaux. Les différentes formes d'organisation et de production économiques ont été reconnues : communautés, coopératives, entrepreneurs publics et privés et ménages. Par ailleurs, la notion de *pacha mama* est un aspect essentiel du bien-vivre. L'idée est la suivante : la nature ayant été dotée de ses propres droits, l'humanité se doit de respecter l'environnement. Pour résumer, le bien-vivre repose sur le principe d'une relation harmonieuse avec la nature, avec les autres êtres vivants et avec soi-même.

M. S. STONE (ONU Environnement), *intervenant*, explique que le PIB mondial s'élève à 77 milliards de dollars, mais qu'il est calculé sur la base des revenus et des transactions, et non pas de la richesse des pays. Pour augmenter les revenus, les Etats doivent gérer cette richesse. Il importe d'examiner la richesse globale, y compris le capital produit, le capital naturel et le capital humain. L'essentiel de la richesse des Etats reposant sur le capital humain, investir dans l'éducation serait particulièrement rentable.

L'ODD 12, relatif aux modes de consommation et de production durables, est particulièrement important. L'économie mondiale consomme chaque année 90 milliards de tonnes de matières premières, ce qui génère plus de 45 tonnes de déchets. Les pays doivent repenser

leurs économies de manière à gérer et à investir leur richesse avec davantage d'efficacité. L'approvisionnement est un des indicateurs mentionnés dans la description de l'Objectif 12. Vu que les achats représentent jusqu'à 40 pour cent du budget des Etats, ceux-ci pourraient favoriser un changement économique considérable en s'orientant vers des achats écologiques et durables.

M. S. MOHAI (Afrique du Sud) estime que la communauté internationale doit passer la vitesse supérieure si elle veut atteindre les ODD en temps voulu. Le partenariat mondial en faveur du développement, en particulier, devrait être renforcé. L'Afrique a besoin de 7,8 milliards de dollars pour mettre pleinement en œuvre les ODD. Toutefois, compte tenu des faibles taux de croissance économique et d'industrialisation durable, il est difficile de mobiliser des ressources au niveau national. Une grande partie du financement nécessaire devrait donc être apporté par les pays industrialisés, qui doivent également contribuer au financement de la réalisation des ODD en s'attaquant de façon énergique aux flux financiers illicites.

L'Afrique du Sud met en œuvre les ODD au moyen d'un plan national de développement qui met l'accent sur les problèmes de la pauvreté, des inégalités et des changements climatiques. Le Gouvernement a déterminé que 74 pour cent du plan était actuellement aligné sur les ODD. L'Afrique du Sud entend collaborer plus étroitement avec l'Equipe de pays des Nations Unies par le biais de rapports, de programmes et d'activités de sensibilisation. La création d'emplois, en particulier pour les jeunes, est au cœur du programme pour 2018. Dans ce cadre, le Gouvernement lancera un programme de stages rémunérés pour les jeunes sans emploi.

Mme B. SAMPATISIRI (Thaïlande) confirme que la philosophie de l'économie de suffisance reste le principe directeur essentiel de l'engagement du pays en faveur d'un développement durable. Grâce à l'application de ce principe, la croissance est régulière depuis des décennies dans le pays et les moyens d'existence de la population ont été améliorés de manière durable. Le principe de l'économie de suffisance est inscrit dans la Constitution et mentionné dans le budget consacré à la mise en œuvre des ODD. La Thaïlande est disposée à partager les meilleures pratiques dans des domaines tels que le développement communautaire, l'agriculture et la sylviculture. Elle travaille actuellement de concert avec plusieurs autres pays, dont le Lesotho, pour mettre en œuvre des programmes de développement fondés sur la philosophie de l'économie de suffisance. La Thaïlande voudrait encourager d'autres pays du Sud à participer à la coopération pour le développement dans le cadre du partenariat intitulé "SEP for SDGs" (*Philosophie de l'économie de suffisance pour les Objectifs de développement durable*).

Mme S. ALHASHIM (Koweït) rappelle que les parlementaires doivent faire pression sur les gouvernements pour qu'ils adoptent les ODD, notamment ceux qui ont trait à l'énergie propre. Ils devraient également s'employer à suivre les mesures prises par les gouvernements pour s'assurer de la mise en œuvre des politiques et des lois adoptées. Le Koweït doit basculer progressivement vers l'énergie solaire de manière à ne plus dépendre du pétrole. Il doit également réévaluer l'utilisation de l'éthylène et du polyéthylène, qui ont des effets négatifs sur l'environnement. Enfin, il importe de créer une culture favorisant des comportements respectueux de l'environnement, en particulier chez les jeunes.

Mme M. O'SULLIVAN (Irlande) déclare que le principal défi posé par la mise en œuvre des ODD réside dans la cohérence des politiques. Bien que 190 pays se soient engagés en faveur des ODD, leurs décisions font apparaître de nombreuses contradictions. Ainsi, certains ont pris des décisions qui auront des effets catastrophiques sur l'environnement et les changements climatiques. D'autres pays refusent de s'attaquer à l'injustice fiscale qui est pourtant une des principales causes d'inégalité. D'autres encore vendent des armes et contribuent ainsi à l'embrasement des conflits. Il importe particulièrement de tenir compte de la situation des personnes souffrant d'un handicap, tant physique qu'intellectuel, dans la mise en œuvre et le suivi des ODD.

Baronne G. HOOPER (Royaume-Uni) précise que le Royaume-Uni a élaboré un plan gouvernemental pour les ODD et qu'il veille à coordonner les actions entreprises par les différents ministères. Il existe en outre un groupe parlementaire multipartite chargé de suivre la mise en œuvre des ODD et de demander des comptes au Gouvernement. Le Royaume-Uni a des liens privilégiés avec les pays du Commonwealth, notamment en ce qui concerne les changements climatiques, en particulier les petits Etats insulaires en développement du Pacifique. Le pays produit actuellement 20 pour cent de son électricité à partir d'énergies renouvelables et compte porter la part de ces énergies à 30 pour cent d'ici à 2030.

Il importe de régler certains problèmes découlant de la transition énergétique. Ainsi, au Tchad, à la suite de mesures d'interdiction d'abattage d'arbres prises pour promouvoir des forêts durables, les femmes n'ont plus de bois pour cuisiner. Les projets relatifs aux énergies renouvelables ne sont pas nécessairement de vaste portée et peuvent consister, par exemple, en des mesures aussi simples que l'installation d'éoliennes ou de panneaux solaires individuels. Les pays doivent redoubler d'efforts en matière d'efficacité énergétique, notamment en mettant l'accent sur l'éducation et la participation du secteur privé.

M. F. AL HUSSEIN (Soudan) affirme que le Soudan bénéficie de ressources énergétiques renouvelables et propres. Cependant, les partenariats ne sont pas suffisants pour faire des énergies renouvelables une alternative durable, en particulier au niveau communautaire. A cet égard, la participation du secteur privé est particulièrement importante. Il serait utile d'avoir des indications sur les mesures d'incitation permettant d'encourager les investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables. Les pays industrialisés doivent prendre des initiatives pour protéger l'environnement, car ce sont eux qui sont à l'origine des dommages environnementaux.

M. M. BEN SOUF (Tunisie) dit que les parlementaires doivent honorer leurs obligations internationales en matière de mise en œuvre des ODD. Ils doivent, en particulier, demander des comptes aux gouvernements s'agissant des budgets consacrés au développement. Les ODD constituent une priorité pour la Tunisie. Conformément à la Constitution de 2016, la Tunisie mettra sur pied un organisme responsable de la mise en œuvre des ODD, qui aura également pour mission de veiller au respect des conventions et des programmes internationaux pertinents.

Mme S. RAFI (Présidente du Conseil d'administration, Air Quality Asia) indique que les activités menées par son organisation sont axées sur les ODD relatifs à la qualité de l'air, à savoir les Objectifs 3.9, 11.6, 12.4 et 7. Le coût de la pollution atmosphérique au regard du PIB est une question prioritaire. Or, jusque-là, seul un rapport a été établi sur le sujet par la Banque mondiale. Dans ce document, le coût global de la pollution au regard du PIB s'élève à 5,11 milliards de dollars E.-U., ce qui représente 3 à 9 pour cent du PIB des pays selon le degré de pollution atmosphérique. Les parlementaires doivent encourager les gouvernements et les institutions internationales à procéder à la mise à jour annuelle de ces données pour tous les pays. Par ailleurs, il serait utile d'avoir des statistiques permettant de mesurer le coût économique global de la pollution atmosphérique et non pas uniquement son incidence sur les dépenses de santé.

M. A. TOUMI (Maroc) convient de la nécessité d'évaluer à la fois le capital naturel et le capital humain. Le Maroc a récemment entrepris, en collaboration avec la Banque mondiale, d'évaluer la richesse globale du pays. Les résultats, surprenants, servent actuellement de base à la politique nationale de développement économique. Il encourage d'autres institutions à réaliser ce type d'évaluations.

Il importe par ailleurs de concevoir un modèle de production d'énergie renouvelable qui associe les petites et les moyennes entreprises. Dans ce cadre, les petites entreprises installeraient des panneaux solaires et pourraient alimenter le réseau général avec l'énergie excédentaire et ainsi en tirer un revenu. Le Maroc s'est fixé pour objectif de produire 50 pour cent de son énergie à partir d'énergies renouvelables d'ici à 2030. Il a également créé l'Agence marocaine de l'énergie durable qui est chargée de superviser l'ensemble des structures de production d'énergie.

M. A. MOTTER (Conseiller principal, Questions économiques et sociales, UIP) rappelle que la communauté internationale doit réévaluer le système d'exploitation actuel fondé sur le principe selon lequel l'accumulation de richesses matérielles est synonyme de progrès et de bien-être humain. La richesse et le PIB ont certes leur importance, mais les pays doivent tenir compte d'autres facteurs, tels que l'environnement. Le système actuel ne prévoit pas de seuil permettant d'éviter la consommation excessive des ressources mondiales par les pays. L'empreinte écologique pourrait être utilisée pour fixer de telles limites. Les parlementaires doivent réfléchir à la manière de transformer l'empreinte écologique en une statistique officielle, au même titre que le PIB. L'adoption de nouveaux critères favoriserait l'évolution des mentalités qui, à son tour, changerait le système d'exploitation. Il serait intéressant de savoir si M. S. Stone (ONU Environnement) considère qu'un PIB "vert", qui ne tiendrait pas compte de la croissance résultant d'activités économiques non respectueuses de l'environnement, serait efficace.

M. M.H. MNYAA (Assemblée législative est-africaine - EALA) estime que des mesures d'incitation doivent être prises pour favoriser l'engagement du secteur privé dans le domaine des énergies renouvelables à l'échelon national. Il faut garder à l'esprit que ces mesures ne sont pas

uniquement financières et que le changement présente en soi des avantages résultant de l'amélioration de la santé, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté. Il importe que les Etats partenaires de l'EALA engagent les réformes politiques et juridiques nécessaires pour favoriser le développement des énergies renouvelables, en particulier à l'échelon local. Ils doivent également s'employer à harmoniser les politiques, la législation et la réglementation en veillant à l'adoption de budgets appropriés. Par ailleurs, un inventaire des ressources renouvelables viables devrait être disponible dans chaque Etat partenaire. L'engagement du secteur privé implique également des réformes du système tarifaire. Enfin, il est à noter que, si les pays d'Afrique de l'Est bénéficient d'importantes ressources en gaz naturel, les citoyens n'ont pas les moyens d'acheter des cuisinières à gaz, de sorte qu'ils doivent utiliser du bois de chauffage.

M. A. SINMALEZA (Equateur), *intervenant*, déclare que les Etats ne doivent pas négliger l'incidence des mesures de protection de l'environnement et se demander, par exemple en cas d'interdiction d'abattage des arbres, comment vivront ceux qui tirent leur revenu de la coupe du bois. Il est crucial de fixer des limites à la consommation lorsqu'elle a pour effet de détruire les ressources naturelles, voie dans laquelle l'Equateur s'est engagé. Bien qu'il soit un pays producteur de pétrole, l'Equateur a réalisé des progrès en matière de production d'électricité d'origine hydraulique. Enfin, les agriculteurs sont encouragés à utiliser des cuisinières à induction pour éviter la destruction des zones boisées.

M. M. WACKERNAGEL (Global Footprint Network), *intervenant*, affirme que le développement durable est une question de création de richesses. Or, les Etats gèrent l'économie comme s'ils étaient des entreprises en liquidation, générant des revenus au détriment de la richesse nationale. L'empreinte écologique n'est pas un moyen de limiter la croissance, mais un moyen d'assurer la prospérité de tous. Global Footprint Network a aidé au moins 10 pays à gérer leurs ressources naturelles. L'organisation s'emploie également à constituer un réseau universitaire mondial afin de mesurer les progrès accomplis dans la gestion des ressources à l'échelle mondiale. Le jour du dépassement de la Terre a donné lieu à la publication d'environ 1,5 milliard d'articles dans la presse, ce qui a été une très bonne occasion de faire passer le message. Cela a encouragé les Etats à échanger leurs idées au sujet de cette journée. Ce message doit être adressé de telle manière que chacun puisse le comprendre.

M. S. STONE (ONU Environnement), *intervenant*, ajoute que la question de savoir comment évaluer les effets de la réalisation de l'ODD 8 sur la croissance économique a fait l'objet de nombreux débats. On considère qu'une hausse de 7 pour cent du PIB des pays à faible revenu serait un succès. Toutefois, pour la plupart des pays, il ne suffit pas de tenir compte du seul PIB. Dans le cadre de l'ODD 17, relatif aux partenariats, il est question d'un indicateur de progrès qui se substituerait au PIB. Cette question n'étant pas encore tranchée, les Etats ont une marge de manœuvre pour exprimer leur préférence pour l'empreinte écologique. Il importe que ces derniers concentrent leurs efforts sur l'accroissement de la richesse nationale, qu'un PIB ajusté et "vert" ne permettrait pas de refléter.

Le PRESIDENT déclare que les gouvernements devraient inclure des parlementaires dans leurs délégations à la session de 2018 du Forum politique de haut niveau. Il ajoute que l'UIP organisera un événement parallèle pendant la session, le 16 juillet 2018.

### Divers

Le PRESIDENT rappelle que la Commission permanente doit élire un nouveau Président. Conformément au principe du roulement régional, le prochain Président doit provenir du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le Bureau a désigné M. J.C. Romero (Argentine).

*La nomination est approuvée par acclamation.*

M. J.C. ROMERO (Argentine) dit qu'il est reconnaissant du soutien qui lui a été apporté. L'UIP continuera de mettre à profit ses bonnes relations avec l'ONU. Il appelle les délégués à travailler ensemble pour mettre en œuvre les principes et les projets de la Commission permanente. Sa réunion à la 140<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP en Argentine offrira une bonne occasion de collaboration.

*La séance est levée à 13 heures.*

# Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

## SEANCE DU LUNDI 25 MARS

(Après-midi)

*La séance est ouverte à 14 h 40 sous la conduite de Mme R.B. Itamari Choque (Etat plurinational de Bolivie), membre du Conseil du Forum.*

### Adoption de l'ordre du jour (FYP/138/A.1)

*L'ordre du jour est adopté.*

### Rapports des pays sur la représentation des jeunes

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum des jeunes parlementaires*, explique que la représentation des jeunes aux parlements nationaux est nécessaire pour plusieurs raisons. Tout d'abord, parce qu'elle est un vecteur d'inclusion. La moitié de la population mondiale a moins de 30 ans, mais les jeunes sont tenus à l'écart des processus de prise de décisions. Leurs voix doivent être entendues, sinon ils perdront leurs illusions et leur intérêt. Deuxièmement, la représentation des jeunes favorise une meilleure gouvernance. Des parlements plus inclusifs tiennent davantage compte des besoins des différents groupes de population dans l'élaboration des lois et des politiques. Troisièmement, la représentation des jeunes favorise le rajeunissement de la démocratie, les jeunes étant à l'avant-garde des nouvelles idées et technologies. Ils sont aussi des acteurs incontournables de la construction d'une démocratie saine et en phase avec l'évolution de la société. Les parlementaires devraient mettre en avant ces arguments dans leurs actions de sensibilisation au plan national. Ils pourraient aussi prendre connaissance des résultats de la 134<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, tenue à Lusaka, dont le débat général était consacré à la représentation des jeunes.

Le sens de cette notion a évolué à l'UIP. La participation ne renvoie plus à la consultation des jeunes, mais à leur représentation au parlement et au gouvernement. Dans le domaine politique, les jeunes sont confrontés à plusieurs défis clés. Tout d'abord, dans 73 pour cent des pays, la loi électorale fixe un âge minimum élevé pour se porter candidat, ce qui crée un décalage important avec l'âge de la majorité électorale. Ensuite, les jeunes rencontrent d'importantes difficultés financières, ne bénéficient que d'un accès limité aux réseaux existants et se heurtent au préjugé selon lequel ils ne sont pas suffisamment expérimentés. De plus, les jeunes associent dans bien des cas la politique à la corruption et à la violence, ce qui ne la rend guère attirante. Quant aux jeunes femmes, elles sont victimes d'une double discrimination, fondée sur l'âge et sur le sexe.

L'UIP est la première institution à avoir étudié la représentation des jeunes aux parlements. Ses travaux ont mis en évidence un important déficit de représentation des jeunes, en particulier aux chambres hautes. Le scrutin proportionnel, en particulier lorsqu'il s'accompagne de quotas, favorise l'élection de davantage de jeunes. Les femmes sont moins bien représentées que les hommes, toutes tranches d'âge confondues. Alors que 56 pour cent des électeurs ont entre 20 et 44 ans, seuls 26 pour cent des parlementaires ont moins de 45 ans, 14,2 pour cent moins de 40 ans et 1,9 pour cent moins de 30 ans.

Des mesures devraient être prises par les parlements nationaux pour encourager la représentation des jeunes. Des politiques et des lois appropriées doivent être adoptées, notamment des quotas et des systèmes de représentation proportionnelle. La question des limites d'âge devrait être repensée et l'âge d'éligibilité aligné sur celui de la majorité électorale. Les partis politiques doivent veiller à intégrer davantage de jeunes dans leurs rangs. A cet égard, des stratégies adaptées doivent être mises en œuvre pour favoriser les candidatures de jeunes et la participation des femmes. Les pays devraient également engager des travaux de recherche pour étayer les efforts de sensibilisation.

M. P. UWILINGIYIMANA (Rwanda) déclare que son pays a réalisé d'importants progrès dans le domaine de la représentation des jeunes. Au Rwanda, toute personne est considérée jeune jusqu'à l'âge de 30 ans, contre 35 auparavant. Le pays a également créé un Conseil national



de la jeunesse, qui fonctionne à la fois aux plans national et local. Un système national de quotas prévoit que deux sièges sont réservés aux jeunes au Parlement. Il est à noter également que le parti majoritaire dispose d'une section Jeunesse. Enfin, de nombreux partis sont représentés par des jeunes au Comité exécutif.

Mme U. SAREN (Inde) signale qu'il importe d'associer les jeunes à la réalisation des ODD, en particulier l'Objectif 7, relatif à l'énergie. Les jeunes doivent être attentifs aux exigences du développement durable. Ils apporteront leur esprit d'innovation et leur capacité de travail. Ils joueront un rôle clé dans l'établissement de réseaux de chaîne d'approvisionnement en biens écologiques en utilisant les technologies modernes pour améliorer le niveau de vie des populations locales.

M. G. BORIC (Chili) rappelle que, en 2011, un important mouvement étudiant a été à l'origine d'une réorientation politique dans le pays. Les sénateurs et les membres du Congrès avaient veillé à écouter les étudiants, mais s'étaient opposés à leur participation à la mise en œuvre des changements convenus. Ce refus avait entraîné la formation par les étudiants d'une nouvelle coalition d'opposition aux principaux acteurs politiques. Les jeunes doivent se battre pour faire entendre leur voix, parce que les dirigeants ne leur donnent pas facilement la possibilité de s'exprimer. Au Chili, la représentation des jeunes s'est améliorée de manière sensible au cours des cinq dernières années. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire.

Mme R. AL MANTHARI (Oman) affirme que son Gouvernement a engagé des consultations avec les établissements d'enseignement supérieur où les jeunes sont représentés. Les pays ne relèveront pas les défis posés par la représentation des jeunes dans les parlements en fixant des quotas, mais en tenant dûment compte de leurs points de vue. Croire que l'expérience et l'âge vont de pair est une erreur. Cela étant, les jeunes doivent veiller à inspirer confiance.

Mme O. SOTNYK (Ukraine) insiste sur la nécessité pour les jeunes d'avoir une expérience professionnelle avant de s'engager en politique. Contrairement à l'âge, la carrière et les compétences sont déterminants. En tant que dirigeante de la section Jeunesse de son parti, Mme Sotnyk compte donner davantage de moyens d'action aux jeunes, ce qui suppose à la fois un enseignement politique et pratique, par exemple sur la manière de s'engager pour une cause. On ne peut pas parler de la jeunesse sans les jeunes. L'UIP devrait organiser des réunions sur le thème de la représentation des jeunes et pourrait même préparer un projet de résolution sur l'adoption de politiques privilégiant leur participation systématique. Stimuler la créativité et l'esprit d'innovation des jeunes est un bon moyen de renforcer l'efficacité des politiques.

Mme F. MELES (Ethiopie) fait remarquer que, grâce à l'engagement actif des jeunes dans de nombreux domaines de la vie sociale, l'Ethiopie est un des pays dont la croissance économique est la plus rapide. Les jeunes ont été associés à la mise en œuvre d'un ensemble de mesures de santé reproductive concernant la mortalité infantile et maternelle. Des millions de jeunes reçoivent également une éducation. Ils participent au débat politique à tous les échelons, notamment aux discussions sur l'élimination de la pauvreté et le transfert des technologies. Ils sont en outre de plus en plus présents dans les petites et moyennes entreprises, en dépit de lourdeurs bureaucratiques persistantes.

Mme M.J. CARRIÓN (Equateur) relève que son pays a réalisé d'importants progrès en matière de participation des jeunes et des femmes à la vie publique. La Constitution de 2008 prévoit la possibilité, pour ceux qui le souhaitent, de voter à partir de 16 ans. Cette mesure a favorisé la représentation des jeunes dans le Parlement national et aux parlements locaux. Le pays a par ailleurs levé les restrictions d'âge concernant les candidatures à certains postes au Parlement. Un programme de bourses visant à encourager la participation des jeunes à la vie politique est mis en œuvre dans le secteur de l'éducation.

M. B.E. NGAMBILI IBAM (Congo) assure que la jeunesse n'est pas un point faible, mais un atout. Au Congo, les jeunes se sont mobilisés pour obtenir la modification de la Constitution de façon que l'âge de la majorité électorale soit fixé à 18 ans. Lors des élections précédentes, un mouvement de jeunes a sillonné le pays pour convaincre la population de la nécessité d'associer la jeunesse aux processus de prise de décisions. Beaucoup de jeunes se sont portés candidats aux élections et 10 personnes de moins de 30 ans ont été élues au Parlement. Ces résultats n'ont pas été obtenus grâce à des quotas, mais parce que les jeunes se sont mobilisés pour faire entendre leur voix. Toutefois, la participation des jeunes suppose aussi de ne pas les infantiliser lorsqu'ils

ont accédé à des fonctions de direction. Il importe également que les jeunes élus s'intéressent aux problèmes de l'ensemble de la population et non pas uniquement aux questions relatives à la jeunesse.

M. A. EBRAHIMI (République islamique d'Iran) souligne que les jeunes doivent participer au processus de développement, y compris aux plans sociopolitique, culturel et économique. Plusieurs politiques ont été adoptées en ce sens par la République islamique d'Iran. L'entité relative à la jeunesse du Ministère des Sports et de la Jeunesse a été renforcée et des structures sociopolitiques et culturelles ont été mises en place dans les universités. En se faisant mieux comprendre, les jeunes multiplieront leurs chances de participer aux activités sociopolitiques. Quant aux parlements, ils doivent veiller à établir des procédures favorisant la représentation des jeunes.

M. A. CHIBAYA (Zimbabwe) précise que 20 pour cent des sièges du Parlement ont été réservés aux jeunes, ce qui les a conduits à se présenter les uns contre les autres pour obtenir des investitures. L'UIP doit proposer un quota pour la représentation des jeunes au sein des parlements. Une telle mesure permettrait d'améliorer la représentation et de favoriser une meilleure gouvernance.

M. O. ALTABTABAEI (Koweït) estime que tous les parlementaires doivent se pencher sur les besoins des jeunes séropositifs ou malades du sida. Il importe également de s'attaquer aux souffrances endurées par la jeunesse syrienne et palestinienne. Les discours doivent être suivis d'actions concrètes. Les pays ne devraient pas marginaliser, ni isoler les jeunes mais encourager leur représentation par tous les moyens.

M. M. HLENGWA (Afrique du Sud) indique que son pays accueille avec satisfaction les renseignements actualisés communiqués par le Secrétariat, dont les conclusions seront prises en compte dans le cadre des travaux parlementaires. La représentation des jeunes ne doit pas être limitée aux parlements, mais étendue aux différents secteurs de la société. C'est pourquoi le Parlement des jeunes d'Afrique du Sud est composé de membres du Parlement, mais également d'étudiants, de jeunes salariés et autres. Les réalités concrètes doivent être mieux comprises. L'Afrique du Sud est en train de régler les détails techniques de la mise en place d'un forum de jeunes parlementaires. Elle a également associé les jeunes à l'élaboration de ses plus récentes politiques relatives à la jeunesse. Quand la jeunesse se mobilise, elle peut atteindre ses objectifs. La campagne *#FeesMustFall* en est l'illustration, puisqu'elle a permis aux jeunes d'amener le Gouvernement à réduire les frais de scolarité. Les jeunes parlementaires ne doivent pas être des politiciens de salon. Ils doivent s'employer à rapprocher le Parlement de la population, et réciproquement.

M. K. WIJESEKERA (Sri Lanka) note que beaucoup de jeunes de moins de 35 ans participent au Gouvernement central et que deux jeunes de moins de 35 ans sont représentés au Cabinet des Ministres. Le Sri Lanka avait réservé 25 pour cent des sièges des conseils municipaux aux jeunes, mais cette mesure a été remplacée par un quota en faveur de la participation des femmes. L'UIP doit s'attaquer à ce problème lors de ses réunions suivantes. Par ailleurs, un âge universel devrait être fixé pour la représentation des jeunes.

M. M.R. KALAAJI (République arabe syrienne) signale que deux articles de la Constitution syrienne sont consacrés à la participation des jeunes à la vie politique et sociale. L'âge de la majorité électorale a été fixé à 18 ans et il faut avoir 25 ans pour pouvoir se présenter à une élection. Bien qu'elle dispose des connaissances nécessaires pour participer à la prise des décisions, la jeunesse syrienne reste confrontée à d'importants défis, tels que le terrorisme. Le pays doit élaborer un plan d'action national fondé sur les droits de l'homme pour sensibiliser la jeunesse au problème de la radicalisation. Ce plan doit leur offrir des orientations, des moyens de renforcer leurs capacités et faciliter leur participation à la vie politique. Des mesures législatives doivent également être prises pour assurer la participation des jeunes et des femmes aux activités de tous les partis politiques.

M. M. RENAS JANO (Iraq) affirme que la situation reste difficile dans de nombreux pays à travers le monde, notamment en Palestine. Lui-même et ses collègues parlementaires ont été persécutés pour avoir dénoncé la situation au Kurdistan iraquien. Les pays doivent engager la dynamique du changement pour aller de l'avant. Les jeunes sont souvent à l'origine des changements.

Mme H. SIBUNGO (Namibie) ajoute que la jeunesse de son pays s'est battue pendant des années pour entrer au Parlement. Aujourd'hui, 35 à 40 pour cent des postes de direction sont occupés par des jeunes, dont certains ont obtenu des portefeuilles de ministre ou de vice-ministre. Le Gouvernement veille à ce que des candidatures de jeunes soient systématiquement examinées lorsqu'il s'agit de pourvoir à des postes vacants.

M. F. ALDHABBAHI (Emirats arabes unis) souligne que les Emirats arabes unis ont élaboré une stratégie nationale visant à renforcer les capacités des jeunes et à faire de la jeunesse une force motrice du changement. Un ministère de la jeunesse a également été créé, ainsi que des postes de conseillers nationaux pour les questions relatives à la jeunesse.

Il importe de renforcer le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, qui devrait examiner les besoins et les idées des jeunes de manière plus approfondie. Le Forum devrait en outre organiser des formations sur la manière de favoriser la représentation politique des jeunes, ainsi que des ateliers permettant le partage d'informations dans ce domaine. Ses thèmes d'étude ne devraient pas être les mêmes que ceux des Commissions permanentes. Sa stratégie devrait être renforcée de même que sa fonction de mobilisation de la jeunesse par l'utilisation des médias sociaux. Alors, le Forum parviendra à trouver des solutions à la fois viables, durables et concrètes.

M. Y.A. AHMDAI (Soudan) constate que la représentation des jeunes a progressé dans son pays et que cette notion est aujourd'hui consacrée par la Constitution. L'âge de la majorité électorale a été fixé à 18 ans et l'âge d'éligibilité à 21 ans. Les jeunes représentent 10 pour cent des parlementaires et nombre d'entre eux occupent des fonctions de direction, y compris au sein des ministères. Toutefois, le Soudan n'a pas adopté de quotas pour la représentation des jeunes dans les institutions politiques.

M. D. NAMARA (Assemblée législative de l'Afrique de l'Est – EALA) rapporte que le Traité pour l'établissement de la communauté d'Afrique de l'Est prévoit la participation des jeunes aux élections dans tous les Etats partenaires, la représentation des jeunes étant très élevée dans certains d'entre eux. En Ouganda, par exemple, 70 pour cent des membres du Parlement sont des jeunes et chaque commission, à la fois aux plans local et national, doit compter un représentant de la jeunesse parmi ses membres. L'EALA prévoit d'harmoniser les lois dans l'ensemble de la région de manière à assurer la participation des jeunes à toutes les activités des gouvernements.

M. L. TUITUBOU (Observateur\*, Fidji) affirme que le ministère de la jeunesse et des sports fidjien met en œuvre un programme d'éducation informelle pour les jeunes. Le pays est particulièrement fier de ses programmes en matière d'éducation physique grâce auxquels les jeunes bénéficient des équipements et de la formation nécessaires. Au Parlement, deux jeunes sont chargés des questions relatives à l'enseignement secondaire et universitaire. L'objectif général des politiques nationales relatives aux jeunes est de créer un environnement propice à leur développement. Connaître leurs besoins suppose d'aller à leur contact. Les pays doivent sensibiliser les jeunes dès l'enfance s'ils veulent construire la paix. Les jeunes multiplieront leurs chances de participer à la vie politique s'ils parviennent à se faire comprendre.

Mme J. NASSIF (Observatrice\*, Bahreïn) expose qu'un parlementaire est considéré comme jeune au Bahreïn jusqu'à l'âge de 35 ans à la chambre basse et de 45 ans à la chambre haute. L'âge de la majorité électorale a été fixé à 20 ans. Les parlementaires de moins de 45 ans représentent 48 pour cent du nombre total de parlementaires à la chambre basse. Par conséquent, le Bahreïn est 12<sup>ème</sup> sur les 128 pays officiellement classés par l'UIP. Le Parlement est doté d'une commission de la jeunesse et des sports qui passe en revue toutes les lois relatives à la jeunesse et coopère avec les différentes commissions parlementaires.

M. O. HAMAYEL (Observateur\*, Palestine) ajoute que la Palestine ne parvient pas à progresser sur la question des jeunes en raison de l'occupation israélienne. La jeunesse palestinienne est confrontée à de nombreuses difficultés, parmi lesquelles la décision des Etats-Unis d'Amérique de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël, mesure qui prête à controverse. L'UIP devrait aider les jeunes palestiniens à mettre fin à l'occupation israélienne et se prononcer sur la question de Jérusalem.

### Contribution aux travaux de la 138<sup>ème</sup> Assemblée

La PRESIDENTE explique que la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale examine une résolution intitulée *La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable*. Elle invite les participants à exprimer leurs vues sur la manière dont les jeunes parlementaires peuvent contribuer à la consolidation de la paix par la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD).

Mme K. OTSUJI (Japon) signale que la communauté internationale ne parviendra à pérenniser la paix que si elle s'attaque aux causes profondes des conflits, ce qui suppose d'éliminer la pauvreté, les inégalités et la discrimination, tout en veillant à établir les droits politiques et économiques. Il faut aussi mettre l'accent sur la sécurité humaine, qui vise à protéger les individus contre les menaces, à renforcer leurs capacités et à promouvoir leur autonomie. Les ODD vont donc de pair avec la pérennisation de la paix. Le Japon s'est attaqué aux racines des conflits en mettant en œuvre des programmes d'aide au développement à l'étranger. Toutefois, les jeunes restent confrontés à de nombreux défis, parmi lesquels le chômage et des maladies, telles que le VIH/sida. Beaucoup vivent dans l'insécurité et dans des conditions indignes. Les programmes d'assistance visant à consolider la paix doivent être universels, participatifs, inclusifs, transparents et ouverts. Toutes les parties prenantes doivent être associées à leur mise en œuvre, notamment les organisations non gouvernementales (ONG) et les communautés locales. La délégation japonaise approuve le projet de résolution.

M. G.B. DJIWANDONO (Indonésie) souligne que la réalisation des ODD suppose la participation des jeunes à tous les aspects du développement, y compris politiques. Les jeunes doivent pouvoir acquérir les compétences requises pour affronter la concurrence dans un environnement mondialisé. L'UIP devrait étudier la possibilité d'adopter une résolution sur la participation des jeunes à la vie politique, qui pourrait prévoir un âge d'éligibilité raisonnable. En Indonésie, l'âge d'éligibilité aux fonctions de parlementaire, de maire et de gouverneur sont respectivement de 21, 25 et 30 ans. Le système bancaire doit contribuer à l'autonomisation des jeunes en leur accordant la possibilité de souscrire des prêts. Les pays développeraient ainsi l'entrepreneuriat des jeunes, ce qui stimulerait la croissance économique, favoriserait le développement social et réduirait la pauvreté.

Les pays ont également besoin de la jeunesse pour maintenir la paix. Les jeunes doivent apprendre à valoriser les différences et à respecter les autres, à leur faire confiance et à les comprendre. Il importe que les gouvernements veillent à ce que les écoles religieuses prônent le respect des personnes de confession différente. Les pays de destination doivent accorder davantage d'attention aux jeunes migrants, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé. La délégation indonésienne approuve le projet de résolution relatif à la pérennisation de la paix ainsi que le projet de résolution relatif à l'énergie.

La PRESIDENTE indique que la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce examine actuellement une résolution intitulée *Associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des énergies renouvelables*. Elle invite les délégués à faire leurs observations à ce sujet.

Mme K. OTSUJI (Japon) rappelle que, en 2011, son pays a été victime d'un tremblement de terre qui a provoqué une catastrophe nucléaire. De vastes étendues de terres agricoles et des zones résidentielles ont été contaminées par la radioactivité, ce qui a contraint de nombreuses personnes à abandonner leur domicile. Les dommages sont irréparables et pèseront sur les générations futures. L'énergie nucléaire n'est pas un facteur de développement durable étant donné les problèmes de sécurité et accidents qui y sont liés, sans compter les déchets radioactifs résultant de sa production. Mme Otsuji dit que, pour ces raisons, son parti a déposé un projet de loi prévoyant la sortie du nucléaire, objectif qui peut être atteint en réduisant la demande d'électricité et en développant les énergies renouvelables. Les initiatives citoyennes sont un moyen de stimuler la production d'énergie renouvelable. Le Japon doit abandonner sa politique actuelle qui met l'accent sur les grandes entreprises productrices d'énergie. Les jeunes doivent être associés à l'élaboration des politiques de mise en œuvre des ODD, y compris dans le domaine de l'énergie.

Mme M.J. CARRIÓN (Equateur) déclare que la Constitution de 2008 consacre les droits de la nature. Sur cette base, le pays peut engager sa transition d'une économie fondée sur l'exploitation des ressources naturelles, telles que le pétrole, vers une économie fondée sur le savoir englobant la science et la technologie. Une taxe verte a été instituée pour inciter les

entreprises à réduire la pollution. Le pays encourage également les investissements dans les domaines pertinents et a revu à la baisse certaines grilles tarifaires. Une formation sur le développement durable est dispensée aux jeunes. L'industrie automobile est encouragée à fabriquer des véhicules fonctionnant sans essence ou diesel. En fait, l'Equateur se mobilise en faveur d'une politique mondiale visant à maintenir toutes les réserves pétrolières souterraines.

M. G. BORIC (Chili) estime que la pérennisation de la paix n'est pas qu'une question de désarmement nucléaire. La plupart des pays d'Amérique latine ne possèdent pas ce type d'armes et certains sont engagés dans des conflits. La montée du nationalisme est un phénomène particulièrement dangereux. En raison d'un différend qui oppose le Chili et la Bolivie, de nombreux Chiliens réclament une hausse du budget de la défense. Or, les dépenses militaires sont du gaspillage puisqu'elles n'apportent aucun résultat. Les jeunes parlementaires devraient adopter une déclaration commune pour marquer leur opposition à toute augmentation des dépenses militaires.

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum des jeunes parlementaires*, rappelle que la question du rôle des jeunes parlementaires dans la mise en œuvre des ODD a été examinée par la quatrième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP, tenue à Lusaka en 2016, et qu'une des recommandations formulées visait à réaffecter les budgets militaires à d'autres secteurs, tels que ceux de l'éducation, du bien-être, de la santé et de l'emploi.

M. B. PRASAD (Observateur\*, Fidji) affirme que son pays est conscient de la nécessité d'associer le secteur privé au développement des sources d'énergies renouvelables. Toutefois, cette possibilité, y compris la mise en place de partenariats public-privé, est limitée dans les petits Etats vulnérables comme les Fidji. De tels programmes pourraient se révéler un fardeau pour les populations qu'ils visent à aider. Les pays doivent prendre des mesures adaptées pour prévenir ce type de risques.

Mme M. NURZHAN (Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement – PNND) déclare que le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire, est crucial pour parvenir à une paix et un développement durables. Les jeunes peuvent contribuer à la réalisation de cet objectif. Les Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement ont exprimé leur préoccupation au sujet de la paix, de la sécurité et du développement lors de la dernière Conférence internationale sur le leadership des jeunes, tenue à Prague. Ils ont également souligné l'importance de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, qui se tiendra en mai 2018. Les gouvernements doivent y participer et inclure des jeunes dans leurs délégations. Les jeunes parlementaires peuvent apporter une contribution notable à la construction d'un monde exempt d'armes nucléaires, sûr, pacifique et durable. Dans ce cadre, ils devraient s'appuyer sur le *Plan d'action parlementaire pour un monde exempt d'armes nucléaires 2017-2020*.

La PRESIDENTE rappelle le thème du débat général, à savoir *Renforcer le régime mondial applicable aux migrants et aux réfugiés : le besoin de solutions politiques fondées sur des données probantes*. Les jeunes parlementaires ont un rôle important à jouer dans la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux visant à protéger les droits de l'homme des migrants et des réfugiés. Il leur appartient de veiller à ce que les jeunes migrants et réfugiés aient accès aux services adaptés, notamment aux services de santé et d'éducation, ainsi qu'à un emploi. Il importe également de promouvoir l'entrepreneuriat parmi les migrants et les réfugiés et de s'attaquer aux problèmes de la discrimination, des abus et de la violence sexiste. Toutes ces politiques devraient être pragmatiques. Les délégués examineront la question de manière approfondie à l'occasion de réunions futures de l'Assemblée.

Enfin, la Commission examinera les amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP proposés par le Forum. Ces amendements visent à renforcer la participation des jeunes au sein de l'Organisation. L'adoption des amendements par l'Assemblée serait un moment historique pour le Forum et pour la jeunesse mondiale.

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum des jeunes parlementaires*, rappelle que le Forum a proposé plusieurs amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP. Ces amendements encouragent les pays à inclure au moins un jeune parlementaire dans leurs délégations aux Assemblées de l'UIP. Toutefois, les délégations ne seraient pas pénalisées si elles ne le font pas. Des incitations sont prévues sous la forme de temps de droit de parole supplémentaire lors du débat général, le temps de parole supplémentaire étant réservé à un jeune parlementaire. Les

amendements proposés ont déjà été approuvés par le Comité exécutif. Ils seront soumis au Conseil directeur, puis à l'Assemblée pour adoption. Les parlementaires auraient jusqu'à 2020 pour s'organiser, mais les règles prévues par les amendements s'appliqueraient dès la 139<sup>ème</sup> Assemblée.

M. R.N. IGBOKWE (Observateur\*, Nigéria) estime que tous les jeunes parlementaires devraient appeler l'attention de leurs délégations sur les amendements, de façon à multiplier les chances qu'ils soient approuvés par le Conseil directeur et adoptés par l'Assemblée.

La PRESIDENTE invite tous les représentants à appuyer la proposition. Elle encourage les jeunes parlementaires à présenter leurs candidatures aux postes vacants dans les autres organes de l'UIP afin que le point de vue des jeunes soit exprimé dans l'ensemble de l'Organisation.

### **Rapport et discussion sur le plan de travail et les activités du Forum (2017-2018)**

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum des jeunes parlementaires*, signale que la quatrième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP s'est tenue à Ottawa (Canada) en novembre 2017. La Conférence était axée sur le thème *Les jeunes parlementaires, vecteurs d'inclusion*. Trois principaux aspects relatifs à l'inclusion ont été examinés : la migration, l'autonomisation économique et la participation politique. Les participants ont présenté plusieurs stratégies innovantes pour promouvoir l'inclusion sociale des jeunes, en particulier les jeunes issus de l'immigration. A cet égard, il a été proposé d'introduire un revenu de base, mesure particulièrement intéressante.

Le prochain rapport sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux est en cours d'élaboration. Des données et des statistiques ont été recueillies auprès des parlements du monde entier et des entretiens avec des jeunes parlementaires sont également prévus. Ces entretiens permettront à l'UIP de se faire une meilleure idée des expériences, des problèmes et des perspectives des jeunes parlementaires. Le Forum souhaiterait en particulier recueillir leur point de vue au sujet d'un éventuel objectif chiffré à atteindre concernant la représentation des jeunes dans les parlements. Actuellement, il n'existe aucun objectif universel et internationalement accepté pour les jeunes parlementaires. Les enquêtes menées jusque-là ont montré que, même dans les pays qui appliquent des quotas, il n'y a pas de convergence de vues sur le sujet. Les quotas peuvent prendre la forme de sièges réservés, de mesures législatives et d'objectifs chiffrés à atteindre par les partis. L'âge cible est très différent selon les pays - 30, 35, 40 et 45 ans. C'est la même chose pour les quotas, l'objectif étant supérieur ou inférieur à 30 pour cent selon les pays. L'UIP souhaite proposer un objectif mondial unique en se fondant sur les résultats de ces enquêtes.

Comptent parmi les autres activités à venir, les amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP proposés par le Forum. L'UIP appuie également la campagne *Not Too Young to Run* (Pas trop jeune pour être candidat), déjà mise en œuvre au Nigéria sous la supervision d'un délégué de l'UIP, M. R.N. Igbokwe, avec le concours d'une organisation de la société civile. Ils œuvrent en faveur d'une révision de la législation existante qui alignerait l'âge d'éligibilité sur celui de la majorité électorale. La Présidente invite les représentants à participer à la campagne et indique que les participants reçoivent des informations sur les 73 pour cent de pays dans le monde qui limitent la possibilité pour les jeunes de se porter candidat. Dans le cadre de la campagne, des données concrètes et chiffrées sont également mises à disposition sur la population de jeunes et de jeunes parlementaires au plan mondial. L'UIP peut aider les représentants à accroître la représentation des jeunes dans leur pays. L'Organisation peut, par exemple, contribuer à l'organisation de formations pour les jeunes parlementaires récemment élus, élaborer des programmes de mentorat, lancer des campagnes nationales, créer des forums de jeunes ou fournir une expertise.

### **Séance de questions-réponses sur la réforme des politiques liées au VIH et aux jeunes**

Mme H. BARCLAY (Fédération internationale pour le planning familial, FIPF), *intervenante*, explique qu'elle représente à la fois la FIPF et le Pact, coalition mondiale d'organisations dirigées par des jeunes et au service de la jeunesse créée pour faire entendre une voix unifiée de la jeunesse sur la lutte contre le VIH. Au cours de la présente séance, il sera essentiellement question de la mobilisation contre les lois et politiques préjudiciables en vue de mettre fin au sida d'ici à 2030, l'accent étant mis sur la jeunesse. Ce sera l'occasion pour les différentes parties

prenantes de se rencontrer et d'échanger sur les solutions possibles. Il est à noter que la présente séance est organisée avec des jeunes, par des jeunes et pour les jeunes. Mme BARCLAY présente les intervenants, parmi lesquels une représentante du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et deux jeunes militants, et indique que leurs exposés seront suivis d'une discussion.

Mme P. NYKANEN-RETTAROLI (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida - ONUSIDA), *intervenante*, signale que les dirigeants politiques du monde entier se sont engagés à mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030 dans le cadre des ODD. L'objectif est ambitieux mais il peut être atteint. Des progrès considérables ont été accomplis ces dernières années dans la lutte contre le VIH. Plus de la moitié des personnes vivant avec le VIH reçoivent aujourd'hui des traitements antirétroviraux. Le nombre de décès liés au sida a diminué de 30 pour cent et le nombre de nouvelles infections annuelles a chuté de 16 pour cent. La communauté internationale a tous les outils et toutes les connaissances scientifiques nécessaires pour mettre fin à l'épidémie. Cela ne signifie pas que nous serons débarrassés du VIH, mais qu'il ne sera plus une menace importante pour la santé publique. Mettre fin à l'épidémie n'est pas qu'une question de politiques de santé publique, mais suppose une approche multisectorielle. Les parlementaires ont un rôle important à jouer à cet égard en veillant à ce que la législation ait un impact positif sur les réponses au VIH, notamment en matière de prévention et de traitement.

En 2016, sur les 36,7 millions de personnes vivant avec le VIH dans le monde, 4 millions étaient des jeunes de 15 à 34 ans. Chaque jour, 1 700 jeunes sont infectés par le VIH. Les jeunes femmes de 15 à 24 ans sont particulièrement touchées, notamment en Afrique subsaharienne. Toutes les 12 minutes, un jeune décède des suites du sida. En 2015, la maladie figurait toujours parmi les 10 premières causes de décès chez les adolescents de 10 à 16 ans au plan mondial. Certains groupes de population sont davantage exposés au risque d'infection, notamment les toxicomanes, les travailleurs du sexe, les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes et les transsexuels. Il importe donc de s'attaquer aux déterminants sociaux de la santé ayant une incidence sur la possibilité de se protéger contre le VIH, ce qui suppose de s'attaquer à des sujets sensibles.

Certaines lois ont des effets néfastes sur la lutte contre le VIH. Prendre pour cible des populations particulièrement touchées, notamment en incriminant les relations sexuelles tarifées entre hommes, conduit les intéressés à se cacher plutôt qu'à demander de l'aide. Dans les pays qui ont dépénalisé certains aspects de la prostitution, les programmes de prévention sont plus efficaces et permettent de diminuer le nombre de nouvelles infections. Les lois qui incriminent la transmission du VIH ou qui imposent des restrictions à la liberté de déplacement des personnes vivant avec la maladie sont inefficaces au plan de la santé publique. Les lois relatives à l'autorisation parentale tendent à compliquer l'accès aux services de santé sexuelle et génésique, en particulier pour les adolescents et les jeunes. Le taux de prévalence du VIH est plus bas dans les pays qui ont mis en place des services de réduction des risques, notamment des services de distribution de seringues propres. Par ailleurs, des études ont mis en évidence les effets négatifs de la pénalisation de l'usage de stupéfiants sur la prévention du VIH. Quant à l'affirmation selon laquelle la dépénalisation favorise la consommation de drogue, elle n'est étayée par aucun élément probant. Les pays qui ont adopté des mesures de dépénalisation partielle ou totale de l'usage de drogues obtiennent des résultats tangibles en matière d'addiction, de décès liés à la toxicomanie et de transmission du VIH. Au Portugal, par exemple, la dépénalisation de la consommation de drogue a permis d'obtenir de très bons résultats dans la réduction des cas de transmission du VIH.

Offrir une éducation complète à la sexualité est d'une importance capitale en matière de prévention contre le VIH. Il ne s'agit pas uniquement d'informer les jeunes sur la sexualité et les infections sexuellement transmissibles, mais de leur transmettre des connaissances et des valeurs qui les aident à faire des choix éclairés et à développer des relations fondées sur le respect mutuel. Il est regrettable que ces sujets soient très peu abordés.

Quand les jeunes sont pleinement associés à la prise de décisions politiques et à l'affectation des budgets, les programmes sont plus efficaces. La Réunion de haut niveau 2016 sur la fin du sida a adopté une déclaration politique qui comporte plusieurs engagements relatifs aux jeunes, au VIH et à la législation. Dans cette déclaration, les pays demandent le réexamen des lois qui entravent l'accès des jeunes aux services relatifs au VIH, notamment les lois sur l'autorisation parentale et les lois relatives à la non-divulgaration de l'exposition au VIH, à l'exposition au VIH et à sa transmission.

ONUSIDA souhaite appeler l'attention des jeunes parlementaires sur plusieurs points. Tout d'abord, ils devraient renforcer leur engagement auprès des personnes vivant avec le VIH et des populations particulièrement touchées. Ils devraient également mener des actions de sensibilisation sur les aspects juridiques, sanitaires et humains du VIH. Deuxièmement, les jeunes parlementaires devraient s'employer à réformer les lois et les pratiques policières qui entravent la lutte contre le VIH. Il est également crucial de promouvoir des lois et des règlements interdisant la discrimination et favorisant l'accès à des services de prévention, de traitement, de soins et d'appui relatifs au VIH. Enfin, les jeunes parlementaires devraient encourager la représentation des jeunes au réexamen des politiques et des lois ayant un effet préjudiciable sur leur santé.

Mme H. BARCLAY (FIPF), *intervenante*, estime que certaines des questions évoquées, notamment celle de la représentation des jeunes, peuvent se révéler épineuses. Le Pact a élaboré plusieurs dossiers politiques pour aider les décideurs à surmonter les difficultés qu'ils pourraient rencontrer dans le cadre de leurs activités.

M. D. STOLBUNOV (Teenergizer Network), *intervenant*, fait remarquer que, toutes les heures, 71 jeunes sont infectés par le VIH et 5 jeunes décèdent des suites du sida. Le principal obstacle à l'élimination du sida réside dans l'absence de synergie entre les décideurs et ceux qui sont concernés par les décisions. Tous les problèmes découlent de cette défaillance, notamment la discrimination et la stigmatisation. Le Pact a récemment lancé la campagne #uproot pour contribuer à l'élimination du sida d'ici à 2030. Cette initiative a pour objet de recenser les lois préjudiciables, de promouvoir la participation des jeunes à la lutte contre le VIH et d'établir des partenariats stratégiques avec les acteurs du secteur de la jeunesse et d'autres parties prenantes. Dans ce cadre, des jeunes ont élaboré un ensemble de dossiers politiques qui présentent les effets des politiques discriminatoires sur l'accès des jeunes aux services relatifs au VIH. Les dossiers portent sur les réformes législatives, la santé sexuelle et génésique, l'autorisation du conjoint, l'accès aux services de réduction des risques, l'inclusion des jeunes dans les processus de prise de décisions et l'âge du consentement. La campagne #uproot montre que les jeunes sont prêts à travailler avec les hauts responsables du monde entier. Les adolescents et les adultes doivent s'entraider. Toutefois, on constate que la volonté politique de mettre en œuvre la campagne n'est pas toujours au rendez-vous. L'aide des représentants serait donc très utile.

Mme H. BARCLAY (FIPF), *intervenante*, ajoute que les statistiques accablantes sont là pour nous rappeler que, derrière les discussions sur la politique et les lois, des vies humaines sont en jeu. Pact espère que la campagne #uproot permettra de rapprocher les décideurs et les destinataires des décisions.

Mme L. NUZHNA (Teenergizer Network), *intervenante*, explique qu'elle évoquera l'expérience de pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale, mais que les mêmes problèmes se posent dans tous les pays du monde. Teenergizer Network a lancé une campagne intitulée #questHIVTest en Ukraine, en Géorgie et en Russie. Dans ce cadre, des militants ont testé et évalué des services relatifs au VIH à l'aide d'une application adaptée. Ces enquêtes ont fait apparaître de nombreux problèmes dans la prestation de services relatifs au VIH alors que des budgets substantiels sont alloués à cette fin. Dans certains services, les tests étaient payants, alors que leur gratuité est prévue par la loi. Dans d'autres services, l'accès aux tests de dépistage était refusé aux jeunes de moins de 18 ans, ce qui est illégal. Des pays autorisent les tests dès l'âge de 14 ans, mais les résultats ne sont communiqués qu'à partir de 18 ans. Il est évident que les hommes politiques ferment les yeux sur ces problèmes. C'est la législation qui est à l'origine du manque de ressources des services relatifs au VIH. Les prestataires tirent parti des nombreuses lacunes de la législation. Il importe donc d'y remédier, d'harmoniser les lois relatives à l'âge du consentement au test VIH et de surveiller l'application de la législation. En outre, les hommes politiques devraient créer de nouvelles voies de communication avec la société en s'appuyant, notamment, sur les adolescents et les militants vivant avec le VIH. Les militants et les hommes politiques ont tendance à rester dans leur bulle, ce qui empêche de s'attaquer aux problèmes. Il faut mettre fin à ce cloisonnement et jeter des ponts entre tous les acteurs.

Mme H. BARCLAY (FIPF), *intervenante*, précise que ce n'est pas nécessairement parce qu'ils sont hostiles au dialogue que les politiques et les militants restent dans leur bulle, mais parce qu'ils ne savent pas comment en sortir. La présente séance est précisément l'occasion d'explorer les moyens de lever ces obstacles. Les échanges ont porté jusque-là sur les difficultés rencontrées par les jeunes, mais les hommes politiques sont eux aussi confrontés à des défis. Elle invite les participants à évoquer ces problèmes et à faire leurs observations sur le sujet.



Mme P. MABE (Afrique du Sud) estime qu'il est essentiel d'engager une véritable réflexion politique sur la question de savoir à qui profitent les politiques relatives au VIH. Il est aussi grand temps que la communauté internationale demande des comptes aux entreprises pharmaceutiques. Le Forum ne peut pas se contenter de prendre connaissance de statistiques, il doit lancer une campagne pour trouver une solution.

M. R. DESEYN (Belgique) voudrait savoir si la politique de dépénalisation des drogues appliquée au Portugal correspond à une recommandation officielle d'ONUSIDA. En Belgique, la plupart des partis politiques sont hostiles à la dépénalisation, qui reste un sujet très controversé. Il serait intéressant d'en savoir davantage sur la relation entre la dépénalisation des drogues et la réduction du taux de prévalence du VIH. Le Groupe de travail sur la santé sexuelle et génésique du Parlement belge attache une importance particulière à la question du VIH, qu'il faut continuer à suivre de près.

M. G. BORIC (Chili) remarque que le Chili est le pays d'Amérique latine où les cas de nouvelles infections au VIH ont le plus fortement augmenté. Le sujet est rarement abordé et, si des discussions ont lieu, le problème du VIH est envisagé sous un angle moral et non pas comme une question de vie ou de mort. Les partis de droite et l'Eglise sont opposés à l'éducation sexuelle. M. Boric demande si la campagne #uproot peut être mise en œuvre au Chili.

Mme K. OTSUJI (Japon) observe que les cas d'infection au VIH chez les homosexuels ont augmenté au Japon. Elle souhaiterait connaître le point de vue des intervenants sur l'équilibre à réaliser entre l'approche médicale et l'intervention sociale. Personnellement, elle considère que la cible 90-90-90 met excessivement l'accent sur l'aspect médical. Mme Otsuji insiste sur la nécessité d'atteindre les populations particulièrement touchées. Elle voudrait savoir quelles initiatives pourraient être engagées par le Japon à cet égard.

Mme P. NYKANEN-RETTAROLI (ONUSIDA), *intervenante*, dit qu'on constate que la dépénalisation des drogues a un impact positif sur les maladies transmises en cas de partage de seringues. La dépénalisation est effectivement une question controversée. Toutefois, de nombreux pays ont trouvé les moyens de s'attaquer à ce problème sans recourir à la dépénalisation, principalement en créant des services de réduction des risques où des seringues propres et des traitements de substitution aux opiacés sont proposés aux consommateurs de drogue. S'ils optent pour la dépénalisation, les gouvernements doivent coordonner leur action avec les services de police de façon que les consommateurs puissent accéder aux services de réduction des risques sans être harcelés ou arrêtés. Au Portugal, après l'adoption de la politique de dépénalisation, le nombre de nouvelles infections au VIH chez les toxicomanes est passé de 1 575 en 2000 à 78 en 2013. Le nombre de cas de sida déclaré est passé de 626 à 74 au cours de la même période, pendant laquelle il n'y a pas eu de hausse de la consommation de drogues ou des infractions liées à la drogue. La consommation a même diminué chez certains groupes de population.

Mme L. NUZHNA (Teenergizer Network), *intervenante*, précise que la légalisation et la dépénalisation sont deux choses très différentes. A sa connaissance, aucun pays n'a adopté de politique de légalisation complète des drogues. Au Portugal, par exemple, la dépénalisation signifie simplement que la législation ne prévoit pas de sanctions sévères pour les consommateurs de drogues.

En 2016, l'Afrique du Sud a accueilli la Conférence internationale sur le sida, qui s'est révélée particulièrement fructueuse. La Conférence a été une bonne source d'information. La prochaine édition, prévue pour 2018, se tiendra en Europe de l'Est.

M. D. STOLBUNOV (Teenergizer Network), *intervenante*, rappelle que le site Internet du Groupe européen pour le traitement du sida est une source utile d'information sur la recherche contre le VIH/sida. Toutefois, il serait préférable de consacrer les dépenses à la création de programmes plus efficaces plutôt qu'à la recherche sur un traitement curatif.

Mme H. BARCLAY (FIPF), *intervenante*, assure qu'une bonne solution pour maintenir en permanence l'attention sur le VIH consiste à s'appuyer sur des groupes parlementaires sur le VIH, la population ou le développement. Pact s'emploiera à mettre en œuvre sa campagne #uproot dans le monde entier et se réjouit à l'idée de coopérer avec le Chili. La lutte contre le VIH nécessite à la fois des interventions médicales et sociales. La meilleure manière de répondre aux besoins et aux attentes des personnes vivant avec le VIH est de s'adresser directement à elles en tant qu'individus et êtres humains.

Mme P. NYKANEN-RETTAROLI (ONUSIDA), *intervenante*, affirme que tous les pays, quel que soit leur niveau de revenu, doivent avoir une politique reposant à la fois sur une approche médicale et sociale. ONUSIDA attache beaucoup d'importance à l'accès aux traitements. Il continuera d'insister sur ce point, mais il faut aussi mobiliser des ressources pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination, et cibler les principales populations touchées. Certains pays ont entrepris avec succès de mesurer la discrimination et la stigmatisation. C'est, par exemple, le cas de l'Allemagne qui a utilisé un outil dénommé *Indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH*. Il est apparu que la discrimination était courante dans les services de soins dentaires, ce qui a permis de mettre sur pied des programmes adaptés pour s'attaquer à ce problème. La peur et le manque d'information sont très souvent à l'origine de la stigmatisation et de la discrimination.

Mme M.J. CARRIÓN (Equateur) rapporte que l'Equateur a une politique publique en matière de VIH qui prévoit l'accès gratuit aux traitements et des programmes spécialisés. Les intervenants sont tous bienvenus au Parlement équatorien pour débattre de ces questions. La question des politiques de prévention doit être au centre de l'attention

M. D. STOLBUNOV (Teenergizer Network), *intervenant*, répond que lui-même et ses collègues se réjouissent à l'idée de coopérer avec l'Equateur. La manière la plus simple de régler les détails pratiques serait d'envoyer un courriel via le site du Teenergizer Network.

Mme L. NUZHNA (Teenergizer Network), *intervenante*, se félicite de l'intérêt manifesté par plusieurs participants. Le VIH n'est pas un problème national, mais mondial.

Mme P. NYKANEN-RETTAROLI (ONUSIDA), *intervenante*, demande si les représentants ont découvert des problèmes liés au VIH dans le cadre de leurs activités. Ils pourraient aussi préciser les principales difficultés concernant les différents points évoqués, notamment les lois relatives à l'autorisation parentale, l'accès à une éducation à la sexualité et la dépénalisation de certaines pratiques.

M. M. HLENGWA (Afrique du Sud) déclare que les Etats ne luttent pas contre la pandémie de VIH/sida de manière appropriée. L'Afrique du Sud dispose d'un important programme antirétroviral. Toutefois, il vaut mieux mettre l'accent sur la prévention. De plus, il y a peu de discussions sur l'éducation à la sexualité, celle-ci étant un sujet tabou. La communauté internationale doit rester saisie de la question du VIH et du sida, même si des progrès ont été accomplis dans ce domaine. Il importe particulièrement d'aborder la question des jeunes femmes constamment prises pour cible. L'objectif de toutes les discussions devrait être de sensibiliser sur les réalités du VIH. Les jeunes qui comptent parmi les intervenants doivent savoir qu'ils ne sont pas seuls dans leur combat contre le VIH. Ce combat est de la responsabilité de tous.

Mme P. NYKANEN-RETTAROLI (ONUSIDA), *intervenante*, confirme que l'Equateur est membre du Conseil de coordination du Programme de l'ONUSIDA et que ce lien devrait être maintenu. Il est essentiel d'écouter les jeunes eux-mêmes pour connaître leurs besoins en matière de HIV et définir le rôle des parlementaires dans la lutte contre l'épidémie. On ne mettra pas fin au VIH en s'appuyant sur le seul secteur de la santé. Des initiatives multisectorielles doivent être engagées. Les parlementaires devraient également s'attaquer aux causes de l'épidémie.

Mme M. ALSHFIKH AMEEN (République arabe syrienne) note que son pays a adopté un programme de sensibilisation et que des traitements gratuits sont offerts aux malades. Il importe d'adopter un plan international visant à prévenir la propagation du sida et à traiter les malades gratuitement.

Mme H. BARCLAY (FIPF), *intervenante*, souligne que les organisations non gouvernementales, les parlementaires, les organismes des Nations Unies et les militants doivent conjuguer leurs efforts pour éliminer le VIH. Elle encourage les parlementaires à utiliser les dossiers politiques précédemment évoqués qui sont disponibles sur Internet. Les parlementaires devraient également s'employer à se rapprocher de la jeunesse dans leurs pays respectifs pour évaluer la situation sur le terrain au regard des services, des obstacles et des lacunes.

### Préparatifs de la 139<sup>ème</sup> Assemblée (octobre 2018)

La PRESIDENTE annonce que la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme présentera un projet de résolution à la 139<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP. Ce projet de résolution est intitulé *Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*. Le Forum des jeunes parlementaires présentera aux rapporteurs un rapport exprimant les vues des jeunes sur la résolution. Les délégués ont jusqu'au 20 avril 2017 pour faire part de leurs observations. M. O. Altatabaee (Koweït) a été désigné par le bureau pour préparer le rapport.

*La nomination est approuvée.*

### Divers

M. R.N. IGBOKWE (Observateur\*, Nigéria) déclare que le projet de loi *Not Too Young To Run (Pas trop jeune pour être candidat)* enregistre des progrès considérables dans le pays. Il a été approuvé par le Parlement national et par les deux tiers des parlements régionaux. Il reste maintenant à obtenir l'aval du Président. La Réunion régionale des jeunes parlementaires africains, bon moyen de stimuler les Assemblées de l'UIP, devrait être semestrielle. M. Igbokwe indique qu'il vient d'être élu membre du Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, où il espère apporter le point de vue de la jeunesse. Le Forum nigérian des jeunes parlementaires a aidé le Ghana à mettre en place son propre forum. A cet égard, un appui institutionnel complémentaire de l'UIP serait bienvenu.

*La séance est levée à 18 h 10.*

\* Conformément à l'article 4 du Règlement du Forum des jeunes parlementaires, les Membres de l'UIP sont représentés aux réunions du Forum par leurs délégués de moins de 45 ans. Les autres délégués s'intéressant aux questions concernant les jeunes peuvent assister aux réunions du Forum en qualité d'observateur.

## Séance interactive avec les assemblées et organisations parlementaires régionales ou autres sur la mise en œuvre des ODD

### SEANCE DU MARDI 27 MARS

(Après-midi)

*La séance est ouverte à 16 h 40 sous la conduite de Mme H. Haukeland Liadal (Norvège).*

#### Ouverture de la séance

Mme P. TORSNEY (Chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies), ouvrant la séance interactive, explique que les parlements jouent un rôle déterminant dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en travaillant avec leurs électeurs et avec la société civile pour alerter l'opinion publique, en votant des lois, en budgétisant pour mettre en œuvre le Programme 2030, et en demandant des comptes aux gouvernements. Comme beaucoup d'autres organisations travaillent à cette fin avec les parlementaires, l'objectif de cette séance interactive est de partager des informations sur les activités en cours et sur les différentes expériences en matière de coopération.

#### Présentations

Mme P. TORSNEY (UIP) explique que l'UIP a plaidé en faveur d'une implication parlementaire dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans le cadre de l'Objectif de développement durable (ODD) 16. Les 17 ODD sont ambitieux, et il n'existe aucun plan pour les atteindre. Chaque pays doit, par conséquent, élaborer sa propre stratégie pour atteindre les Objectifs. En ce sens, les parlements jouent un rôle crucial. L'UIP a nourri de grandes attentes quant à la capacité des parlements à atteindre les ODD, et elle a publié un manuel destiné à aider les commissions parlementaires à comprendre comment les lois pouvaient contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030.

Le fait que la Déclaration du Millénaire et que les Objectifs du Millénaire pour le développement mettent l'accent sur les pays en développement a conduit à la fausse idée que les ODD ne concernaient pas les pays développés. Ce n'est pas le cas : on peut toujours faire mieux, même dans les pays les plus prospères. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UIP a ainsi créé un outil d'auto-évaluation afin d'aider tous les parlements à déterminer les mesures qui devaient encore être prises pour atteindre les ODD. Elle a aussi facilité le partage des expériences et des meilleures pratiques entre les parlements et a organisé des séminaires régionaux afin d'aborder les questions prioritaires propres à chaque région et les mesures que les parlements pourraient prendre pour contribuer au progrès. Plusieurs Parlements membres ont sollicité l'aide de l'UIP pour s'auto-évaluer. Le PNUD œuvre également dans le but d'aider les parlements à s'assurer qu'ils sont aptes à la tâche et capables de remplir leur fonction.

L'UIP a aussi organisé deux séances en marge du Forum politique annuel de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable, qui ont toutes deux attiré beaucoup de participants et offert une possibilité d'impliquer les parlementaires, dont certains ne connaissaient pas les travaux réalisés par l'UIP. L'Organisation continuera d'encourager la participation des parlementaires dans les délégations nationales au Forum politique de haut niveau sur le développement durable. La Commission permanente des Affaires des Nations Unies et la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce de l'UIP continueront d'encourager le déploiement d'efforts visant à mettre en œuvre le Programme 2030.

Mme S. RAFI (Présidente et Coordinatrice, Air Quality Asia) annonce que les travaux de son organisation, Air Quality Asia, abordent un aspect bien précis des ODD. La pollution atmosphérique constitue le plus grand risque environnemental du monde. L'Asie, la région qui enregistre la plus forte croissance économique, est aussi la région qui présente les plus hauts niveaux de pollution par émissions de carbone, dues à un usage intensif de combustibles fossiles. La pollution atmosphérique est responsable de quelque 10 pour cent des décès à l'échelle mondiale. En outre, 87 pour cent de la population mondiale respire des niveaux de particules fines (PM<sub>2,5</sub> et PM<sub>10</sub>) supérieurs à la limite de sécurité reconnue par l'Organisation mondiale de la Santé

(OMS) en matière de qualité de l'air. La pollution atmosphérique ne s'arrête pas aux frontières internationales, et la santé n'est pas le seul domaine sur lequel elle a un impact : les répercussions sur l'économie mondiale, estimées à 6 900 milliards de dollars E.-U. pour l'année 2017, sont colossales.

La campagne Air Quality Asia a été lancée en janvier 2017. Elle vise à réunir les parlementaires, les responsables gouvernementaux et les représentants des Nations Unies, ainsi que les milieux financiers et les ONG de premier plan dans le domaine du climat afin de travailler sur l'amélioration de la qualité de l'air, avec l'Asie pour principal objectif géographique. L'expression « le droit à un air pur » a été utilisée pour la première fois par le Parlement du Pakistan au cours d'une réunion de l'UIP. Parallèlement aux négociations menées dans le cadre de l'Accord de Paris, les parlementaires ont négocié pour inclure ces mots dans les cibles de l'ODD. Comme elle peut être mesurée plus facilement — et donc être surveillée de plus près — que les changements climatiques en général, la qualité de l'air est devenue une préoccupation de premier plan, qui peut ainsi être utilisée comme indicateur des changements climatiques.

L'Asie est la région qui a le plus besoin d'un changement majeur : si l'économie asiatique en matière d'énergie ne passe pas aux énergies renouvelables d'ici trois ans, le budget carbone mondial sera pulvérisé, et l'Accord de Paris aura échoué. Pour que l'impact sur les émissions soit le plus grand possible, il faut que la Chine réduise ses émissions, que les émissions des Etats-Unis maintiennent leur tendance à la baisse, et que l'Inde opère un virage et s'éloigne des combustibles fossiles. Les émissions de carbone de l'Inde sont en augmentation. Des réunions stratégiques ont été organisées dans le cadre des réunions de printemps de la Banque mondiale, ainsi qu'à l'échelle nationale, afin de : comprendre l'impact de la pollution atmosphérique sur la santé, en particulier les maladies respiratoires et plusieurs autres maladies non transmissibles graves, notamment les accidents vasculaires cérébraux et les cardiopathies ; de calculer le coût économique de la pollution atmosphérique ; et d'envisager des règles en matière d'émissions dans le domaine de l'industrie et des transports ainsi que des plans d'action pour passer à des solutions renouvelables.

Aux Etats-Unis, la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, adoptée dans les années 1970, a prouvé l'efficacité des lois, en débouchant sur l'établissement de normes industrielles et sur des actions en justice menées à l'encontre de pollueurs. En l'espace de 30 ans, l'air de New York a été purifié. Les investissements dans des systèmes de surveillance de la pollution atmosphérique à l'échelle nationale accompagnés de données faciles d'accès mises à jour annuellement et en temps réel ont aussi été efficaces, en permettant d'informer le public et d'exercer ainsi plus de pression sur les législateurs. La fixation d'objectifs et de délais nationaux en matière d'amélioration de la qualité de l'air assortis d'une obligation redditionnelle a également eu des effets positifs, de même que les lois votées afin de rendre plus strictes les normes en matière d'émissions dans les centrales nucléaires, l'industrie et les transports, qui ont directement résulté sur une réduction du nombre des consultations dans les services d'urgences hospitaliers.

Les transports sont entre les mains des parlements et des municipalités. Il est capital de se tourner vers des transports propres et durables. Un passage à un parc automobile 100 pour cent électrique aura des effets particulièrement importants. En Chine, des mesures ont été prises pour augmenter la quantité de transports publics propres. Les subventions octroyées aux combustibles fossiles correspondent actuellement à 20 pour cent du coût entraîné par un passage aux énergies renouvelables. Si elles sont redirigées, ces subventions auront un impact important. Les énergies renouvelables restent une faible part du secteur énergétique pris dans son ensemble, et la conversion prendra du temps. Les législateurs ont un rôle central à jouer, de même que les autorités municipales. Bien que la production industrielle soit responsable d'une part importante de la pollution en Asie, le marché à qui cette production est destinée se trouve ailleurs. Le souhait de consommer des biens bon marché produits sans respect des normes internationales ne peut que renforcer la pollution atmosphérique et les changements climatiques. En conséquence, il faut aussi cibler les habitudes des consommateurs.

Mme S. TERRON (Directrice des affaires publiques, Organisation de coopération et de développement économiques, OCDE) explique que, bien qu'elle ne compte que 35 pays membres, l'OCDE collabore avec plus de 100 pays. Si, la plupart du temps, elle travaille avec des gouvernements, elle collabore aussi avec des parlementaires dans le cadre du Réseau parlementaire mondial de l'OCDE. L'engagement parlementaire avec l'OCDE ne se fait pas par le biais de participations formelles à des commissions, mais davantage par des réunions où les participants sont informés des domaines de travail de l'OCDE et des liens existant entre les travaux réalisés par l'OCDE et des aspects des ODD, et où les parlementaires peuvent être entendus et partager leurs expériences en matière de réformes.

Mme E. DOHLMAN (Chef de l'unité Cohérence des politiques pour le développement, OCDE) expose que la structure de l'OCDE est semblable à celle d'un gouvernement national, composée de directions qui travaillent dans différents domaines politiques abordés de plus en plus dans la perspective des ODD. Une méthodologie de "distance par rapport aux cibles de l'ODD" a été élaborée, qui a identifié 131 indicateurs pour 98 cibles. Elle sera testée dans 13 pays qui se sont portés volontaires. La méthodologie se concentre plus sur les façons d'atteindre les différentes cibles que sur les liens existant entre ces dernières. Par conséquent, des efforts sont aussi déployés afin de sensibiliser davantage les gouvernements nationaux aux outils disponibles pour évaluer les synergies et les différences pouvant apparaître entre les cibles aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale. Les gouvernements sont aussi invités à prendre en considération les possibles implications, au-delà de leurs frontières, de décisions prises au niveau national, ainsi que les répercussions intergénérationnelles de ces décisions sur le long terme.

L'OCDE prend des mesures afin de déterminer les mécanismes institutionnels requis pour surmonter les obstacles. Elle a identifié huit mécanismes — notamment des mécanismes de coordination des politiques et des mécanismes d'intégration des politiques — qui seront nécessaires pour parvenir à mettre en œuvre le Programme 2030 et travailler en faveur des ODD de façon cohérente. Les résultats d'examen nationaux menés sur une base volontaire sont utilisés pour identifier les priorités des pays. Les parlements doivent prendre des mesures similaires pour franchir leurs propres barrières. Un seul ministère chargé des ODD ne représente pas une stratégie efficace. L'OCDE préconise ainsi que deux ou trois ministères soient chargés ensemble des ODD, ou que cette responsabilité soit placée au centre du gouvernement, afin de veiller à ce que la répartition du budget soit effectuée selon une approche politiquement neutre.

La PRESIDENTE explique que, en Norvège, l'approche employée vis-à-vis des ODD englobe l'ensemble de la population : même les enfants à la crèche entendent parler des Objectifs.

Mme M. DE BLONAY (Engagement parlementaire, Forum des législateurs, Agence internationale pour les énergies renouvelables – IRENA) déclare que son agence, établie en 2011, compte 156 Etats membres et 24 Etats en voie d'adhésion, ce qui en fait l'agence internationale la plus jeune et celle qui connaît la croissance la plus soutenue. Cette croissance prouve que le moment est opportun pour les énergies renouvelables. Créée à la demande du Parlement allemand, l'Agence est chargée d'aider les gouvernements à adopter des politiques permettant le déploiement des énergies renouvelables et de faciliter le partage des connaissances et le transfert des technologies. Si son siège se trouve à Abou Dhabi, elle possède un centre des innovations et des technologies à Bonn. Elle est en outre Observateur permanent auprès des Nations Unies et dispose d'un petit bureau à New York.

L'IRENA s'est engagée de façon systématique auprès des parlementaires pendant trois ans, en se concentrant sur le partage des connaissances, et en ayant pour objectif de devenir une plate-forme d'échanges entre les parlementaires, les experts, et les représentants du secteur privé et de l'industrie, entre autres parties prenantes. Le Forum des législateurs de l'IRENA a lieu une fois par année, avant chaque séance de l'Assemblée de l'IRENA. Les législateurs débattent alors pendant une journée entière et sont invités à participer à l'Assemblée en qualité d'observateurs et à rendre compte aux Etats membres. Un rapport sur les énergies renouvelables est publié périodiquement afin de rendre publiques les connaissances et les découvertes de l'agence. Chaque question est axée sur un thème précis, tel que l'énergie solaire, la création d'emplois ou les liens entre les changements climatiques et l'énergie. En outre, des efforts sont déployés par le biais des médias sociaux pour s'assurer le concours des parlementaires, pour les tenir informés des dernières publications de l'IRENA, et pour leur permettre d'accéder à des infographies, événements, vidéos et séminaires en ligne. Les informations susceptibles d'être utilisées au cours de débats parlementaires sont aussi disponibles sur LinkedIn et Twitter.

Il est prouvé que, en doublant le recours aux énergies renouvelables et l'efficacité énergétique d'ici 2030, les émissions de dioxyde de carbone pourront être réduites de 95 pour cent, et que l'utilisation d'énergies renouvelables fera croître l'économie, améliorera les possibilités d'emploi pour les femmes, et allégera le fardeau des femmes vivant dans des zones rurales qui passent plusieurs heures à chercher du bois de feu. Celles-ci pourront alors trouver d'autres façons de mettre leur productivité à profit. Nonobstant, d'importants efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre l'Objectif 7, intitulé "énergie propre et d'un coût abordable". L'IRENA a collaboré étroitement avec la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce de l'UIP sur sa résolution qui vise à s'assurer le concours du secteur privé pour atteindre l'Objectif 7 et qui sera soumise à la présente Assemblée pour

adoption. L'IRENA fait partie des gardiens des indicateurs de l'Objectif 7. En vue d'un examen de ce dernier prévu pour juillet 2018, elle a contribué à la publication de rapports politiques par le Forum politique annuel de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable.

L'Agence a aussi réalisé diverses études générales, thématiques, mondiales et régionales, qui contiennent toutes des recommandations politiques. Un accent fort est mis sur les bénéfices socio-économiques des énergies renouvelables, notamment par le biais d'un examen annuel sur l'emploi et sur la création d'emplois, d'une étude annuelle des coûts, et d'une série sur les moyens de mobiliser les capacités locales pour faire croître l'économie. Des travaux spécifiques sont réalisés sur les tendances politiques et les enchères pour les énergies renouvelables ; ils peuvent être consultés sur le site web de l'IRENA. Une base de données mondiale sur les politiques et les mesures en matière d'énergies renouvelables peut aussi être consultée en ligne. Une analyse pays par pays du niveau de préparation aux énergies renouvelables, contenant notamment des recommandations de lois, est réalisée en étroite collaboration avec les Etats membres. L'IRENA a en outre mis au point deux outils numériques, le premier étant le marché des énergies renouvelables, qui aide à relier les projets à des investisseurs. Les seuls fonds publics ne suffiront pas à atteindre l'Objectif 7, c'est pourquoi le plein concours du secteur privé est indispensable. Le second outil numérique est un outil de navigation de projet qui offre des conseils complets pour élaborer des propositions de projets finançables sur les énergies renouvelables.

### Débat

M. R. MACHINGURA (Zimbabwe) affirme que les approches à adopter diffèrent de région en région. Les problèmes énergétiques que connaît la Chine, par exemple, sont clairement différents de ceux auxquels fait face l'Afrique subsaharienne. En matière d'industrialisation, l'Afrique est à la traîne. En allant de l'avant et en développant leur industrie, les pays africains auront besoin d'être soutenus et formés afin de veiller à ce que les bonnes sources énergétiques soient utilisées et à ce que l'industrialisation soit durable du point de vue environnemental comme du point de vue économique.

Mme M. DE BLONAY (IRENA) explique qu'une attention particulière sera portée à l'Afrique lors de la prochaine séance du Forum des législateurs de l'IRENA. Elle invite M. Machingura à y assister.

La PRESIDENTE demande si l'IRENA subventionne la participation des parlementaires à ses séances.

Mme M. DE BLONAY (IRENA) répond que, bien que le budget accordé à la subvention des participants aux séances soit limité, il pourra être élargi afin de soutenir la participation des parlementaires au prochain Forum des législateurs, compte tenu de l'accent qui y sera mis sur l'Afrique.

Mme J. KABILA (Parlement panafricain – PAP) veut savoir si l'IRENA collabore avec le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et si l'Agence a envisagé une coopération avec la Commission sur les énergies renouvelables et les transports du PAP.

Mme M. DE BLONAY (IRENA) déclare que l'IRENA travaille en effet avec le NEPAD et cherche à collaborer avec le PAP.

M. K. BALLA (Tchad) signale que son gouvernement teste actuellement l'énergie solaire dans le cadre d'un projet qui, en outre, offrira des emplois aux jeunes diplômés. Une commission parlementaire sur les ODD a été mise sur pied. Composée de 21 députés et de 8 experts assistants, elle a pour but de recueillir et d'analyser des données sur la réalisation des ODD, qui seront présentées au Bureau de l'Assemblée nationale afin d'attirer l'attention du Gouvernement tchadien sur des domaines où des progrès sont réalisés et sur des domaines où des lacunes subsistent et où des financements sont nécessaires. Des efforts sont déployés pour sensibiliser l'ensemble des députés aux ODD. Un plan national de développement, appelé "Vision 2030, le Tchad que nous voulons", a été élaboré, et un plan sur cinq ans a été présenté aux donateurs. Si les questions énergétiques sont au centre des efforts de développement, l'eau, élément extrêmement problématique dans l'Afrique subsaharienne, reste la priorité absolue. Le Parlement du Tchad essaye de combler son retard en matière de développement avec le soutien de l'UIP.

L'outil d'auto-évaluation est, dans ce sens, particulièrement utile. Le Parlement est engagé dans des débats sur le développement avec le Gouvernement, et encourage un alignement du plan national de développement sur les ODD.

M. F. BURBANO (Equateur) veut savoir comment faire pour que les ODD occupent une place plus importante dans les médias, les questions de développement ayant tendance à ne pas faire la une. Malgré les efforts déployés pour inclure les ODD dans le plan national de développement de l'Equateur, le public ne connaît toujours pas les Objectifs. Un engagement citoyen est pourtant indispensable pour atteindre ces derniers. Dans ce sens, la communication doit devenir une priorité. La situation économique des pays en développement, que la récente chute des prix du pétrole a considérablement dégradée, laisse penser qu'il sera particulièrement difficile de garantir des financements des énergies renouvelables par l'Etat, compte tenu des coûts élevés de mise en œuvre. Une nouvelle loi sur l'efficacité énergétique est actuellement débattue au sein du Parlement équatorien. On réfléchit aussi aux moyens d'augmenter les investissements dans les énergies renouvelables.

Mme P. TORSNEY (UIP) signale que les ODD constituent une bonne occasion, pour les parlementaires de démocraties établies, de nouer le dialogue avec leurs électeurs par le biais de tables rondes, afin de présenter aussi bien la situation à l'échelle mondiale que les efforts déployés à l'échelle nationale. Cela permettra de tendre la main à la communauté et de dynamiser les efforts en matière de développement. Les parlements doivent encourager le dialogue et la participation publique, et aller au-delà des conversations politiques pour aborder les vraies questions, celles qui touchent les individus. Les efforts déployés pour atteindre les ODD représentent aussi une excellente occasion d'analyser la question de l'égalité homme-femme et de veiller à ce que les nouveaux programmes de développement pallient tout déséquilibre enraciné entre les sexes.

Mme S. RAFI (Air Quality Asia) estime que les médias représentent un outil très important de partage d'informations. Air Quality Asia travaille en partenariat avec des organisations de communication basées en Inde et en Indonésie dans le but de rendre "médiatisables" et de publier les données transmises par les experts, permettant ainsi aux parlementaires d'accéder facilement aux informations et aux preuves et d'utiliser celles-ci dans l'élaboration des politiques. Des formations sur les médias et sur les entretiens sont en outre dispensées aux parlementaires, qui sont souvent appelés à donner des entretiens télévisés. Les partenaires médias et Air Quality Asia collaborent aussi étroitement pour former les médecins à rapporter à la télévision leurs constatations médicales vis-à-vis des retombées de la pollution atmosphérique sur la santé. Le fossé entre les capacités médiatiques des pays développés et celles des pays en développement est comblé. Les médias sociaux sont mondiaux, et il est évident qu'ils peuvent être utilisés pour sensibiliser le public aux ODD.

Mme P. TORSNEY (UIP) ajoute que les ODD offrent en outre aux parlementaires la possibilité de se rendre dans les écoles et de parler aux élèves de ces questions, qui ne sont pas aussi politiques qu'elles n'en ont l'air, de leur expliquer ce qu'il se passe sur la scène mondiale, et également d'écouter leurs idées, car ce sont eux les futurs agents du changement dans la société.

La PRESIDENTE invite les participants à partager les informations sur des outils spécifiques, méthodes de diffusion des formations et partenariats qui pourront constituer une source d'inspiration.

Mme S. RAFI (Air Quality Asia) fait remarquer que les engagements en matière de développement dans le système des Nations Unies ne sont pas juridiquement contraignants et peuvent, par conséquent, être considérés comme moins importants que d'autres calendriers, comme le désarmement ou les droits de l'homme. Motiver les gouvernements à agir risquera donc d'être une tâche difficile. En Inde, la priorité est ainsi donnée au concept de droit, tel que le droit de respirer qui, au Pakistan, a été reconnu comme faisant partie du droit à la vie, inscrit dans la Constitution. Si l'absence de résultats en matière de développement n'entraîne aucune répercussion, le système tout entier se trouvera affaibli. Les parlements doivent donc légiférer, par exemple en promulguant des lois sur la qualité de l'air, afin de donner un plus grand poids juridique aux questions de développement et de renforcer le processus de mise en œuvre.



M. F. BURBANO (Equateur) explique que, à la suite d'une crise de l'eau potable dans sa ville de résidence, il a mené une enquête à l'échelle institutionnelle, qui a démontré que l'agence centrale de régulation de l'approvisionnement en eau n'avait pas été surveillée de façon suffisamment rigoureuse. Il a donc pris des mesures afin de corriger cette situation, et a prouvé que les problèmes d'approvisionnement en eau rencontrés par sa ville ne se limitaient pas à cette dernière, mais faisaient partie d'un problème plus vaste. Un rapport sur l'approvisionnement en eau est maintenant publié régulièrement par l'Etat, dans le but d'encourager les investissements. Cet exemple montre l'importance d'un contrôle et d'une supervision politiques efficaces.

M. W. WILLIAM (Seychelles) veut savoir comment le renforcement des capacités et l'éducation indispensables en matière d'ODD pourront parvenir aux parlementaires de petits Etats insulaires en développement, où les ressources sont extrêmement limitées.

Mme M. DE BLONAY (IRENA) admet que des ressources limitées constituent effectivement une barrière. En conséquence, l'IRENA organise des séminaires en ligne visant à partager des informations et à renforcer les capacités, mais les obstacles technologiques à l'accès peuvent poser problème. Les représentants de l'Agence ont la possibilité d'assister à des réunions régionales afin de partager des informations, à l'invitation des parlements qui organisent de telles réunions.

Mme P. TORSNEY (UIP) ajoute que l'outil d'auto-évaluation élaboré par l'UIP et par le PNUD peut orienter les Parlements membres, et que les bureaux de pays des Nations Unies peuvent également apporter un soutien. Les Parlements membres sont invités à solliciter l'aide de l'UIP. En ce qui concerne la communication d'informations sur les ODD à l'ensemble de la communauté, la Fondation des Nations Unies a produit de grandes quantités de contenu, notamment des graphiques, accessible en ligne. Les organisations de la société civile sont souvent en mesure d'apporter un soutien en matière de programmes de formation.

La PRESIDENTE remercie tous les participants et les invite à travailler ensemble afin de purifier l'air à travers le monde, en ne laissant personne pour compte.

*La séance est close à 18 h 10.*

## Adoption des résolutions, documents finaux et rapports

### SEANCE DU MERCREDI 28 MARS

(Après-midi)

*La séance est ouverte à 18 h 20 sous la conduite de Mme G. Cuevas Barron (Mexique), Présidente de l'Union interparlementaire.*

La PRESIDENTE annonce que les débats de l'Assemblée ont été très productifs. Le niveau de participation a été très élevé : 148 parlements nationaux ont pris part aux débats, ce qui constitue un record de participation lors d'une Assemblée à Genève. Elle rappelle toutefois aux parlements qu'ils doivent veiller à l'équilibre hommes-femmes au sein des délégations.

#### Point 3 de l'ordre du jour

#### **Débat général sur le thème *Renforcer le régime mondial applicable aux migrants et aux réfugiés : le besoin de solutions politiques fondées sur des données probantes* (A/138/3-DR)**

La PRESIDENTE explique que l'UIP a produit une déclaration intitulée *Renforcer le régime mondial applicable aux migrants et aux réfugiés : le besoin de solutions politiques fondées sur des données probantes*. La déclaration regroupe les messages clés des délibérations et d'un sondage parlementaire sur la migration et les réfugiés réalisé par l'UIP avant et pendant l'Assemblée. La déclaration est un document équilibré qui retranscrit les grandes lignes du débat tout en tenant compte de points de vue et de préoccupations spécifiques ainsi que des différentes voies d'action parlementaire. Elle envoie un message clair, à savoir que les parlementaires sont pleinement engagés à gérer les migrations de façon responsable. Cela implique d'examiner les faits et non les politiques en la matière. Cela implique également d'écouter toutes les parties prenantes, y compris les migrants et les réfugiés eux-mêmes, afin de trouver des solutions qui conviennent à tous. La déclaration exprime clairement qu'un système international mieux coordonné est nécessaire pour tirer le maximum des migrations. Les pays ne peuvent pas se limiter à des réponses *ad hoc* unilatérales, mais doivent travailler ensemble de façon plus pratique. Les rédacteurs du pacte mondial sur les migrations et du pacte mondial sur les réfugiés recevront une copie de la déclaration. L'UIP veillera aussi à ce que le rôle des parlements soit dûment retranscrit dans les pactes mondiaux. En règle générale, le débat sur les migrants et sur les réfugiés doit exploiter les points forts, les rêves et les aspirations des personnes, jeter des ponts et redonner espoir. La Présidente invite les délégués à partager leurs pensées sur la déclaration et, plus globalement, sur le débat.

Le représentant du CHILI est heureux du fait que la déclaration intègre les peurs, les doutes, les préoccupations et les engagements des Etats. La déclaration couvre un vaste champ tout en étant détaillée. Tous les pays, riches ou pauvres, doivent s'engager à trouver une solution. Ils doivent renverser les mythes, faire preuve de solidarité et reconnaître la richesse et la sagesse que la pluralité des cultures peut apporter à une société. Dans son histoire, le Chili a accueilli des migrants des quatre coins du monde. Ces migrants ont énormément contribué au développement économique et culturel du pays. Il est important de mettre en œuvre la déclaration pour garantir des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Le représentant de l'ANGOLA estime qu'une action concertée de tous les Etats est nécessaire pour lutter contre la crise migratoire. L'UIP doit soutenir le débat sur les pactes mondiaux à l'ONU. Il appartient aux parlements de protéger les droits des migrants et des réfugiés au moyen de lois, de surveillance et de budgétisation. Il est capital d'apporter une attention particulière aux femmes et aux enfants, car ce sont eux les plus vulnérables. Il est extrêmement important que les pays continuent d'élaborer des outils internationaux qui empêchent la violence et préviennent les dommages collatéraux. Les solutions doivent être fondées sur des données probantes. L'Angola soutient la déclaration.

Le représentant du SOUDAN affirme que les pays doivent protéger les droits de l'homme des migrants. La communauté internationale, y compris les organisations internationales telles que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), doit prendre des décisions fondées sur des données scientifiques et probantes. En outre, une coopération avec les partenaires est essentielle lorsque l'on cherche une solution. La déclaration doit clairement distinguer les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants. En règle générale, pour ce qui est de servir les personnes du monde, l'UIP est dans la bonne direction.

M. D. MCGUINTY (Canada) explique que le régime mondial actuellement applicable aux migrants n'exploite pas toujours les avantages potentiels des migrations, et n'en fait pas assez pour atténuer les pressions. Les migrations bénéficient particulièrement au secteur privé, qui a besoin de mettre à profit tous les talents disponibles. Par conséquent, la déclaration doit mentionner les partenariats avec les autorités locales, avec la société civile et avec les entreprises privées. Les entreprises privées sont les premières à répondre aux migrants et aux réfugiés en quête de travail. Elles sont la preuve que les migrants contribuent aux sociétés et aux économies. L'expérience du secteur privé contredit ainsi la dangereuse théorie du "nous contre eux", qui encourage l'intolérance et conduit à la haine. Bien au contraire, elle montre que la diversité est une force. La déclaration rappelle aussi au monde que les migrations sont une responsabilité commune.

Le représentant du GHANA dit que la déclaration doit attirer l'attention sur les souffrances des migrants et des réfugiés, en particulier des femmes et des enfants.

Mme R. ALITWALA KADAGA (Ouganda) signale que son pays soutient la déclaration, mais souhaite ajouter quelques éléments. De nombreux pays africains sont des pays d'origine, de transit et de destination, ce qui signifie qu'il y a beaucoup de déplacements. En outre, les pays européens repoussent souvent les réfugiés vers des pays tiers sûrs, ce qui signifie que personne n'est responsable de ces réfugiés. L'UIP doit aborder ces éléments.

La PRESIDENTE répond que l'UIP fera tout son possible pour apporter une réponse à ces éléments. Son pays, le Mexique, est aussi un pays d'origine, de transit et de destination, ainsi qu'un pays de retour. Il est important d'empêcher et de gérer les souffrances de millions de personnes.

Mme M.J. CARRIÓN (Equateur) propose que l'UIP examine les progrès que l'Equateur a accomplis au sujet de sa Constitution et de son processus électoral. Le Parlement du pays compte six personnes qui représentent les migrants équatoriens à l'étranger. Ces représentants ont eux-mêmes été des migrants, qui ont à la fois souffert et bénéficié de la migration. Quand les migrants sont représentés au Parlement, leur situation générale s'améliore. La migration n'est plus vue comme un problème lointain, mais comme une question qui affecte de nombreuses personnes. La déléguée demande à l'UIP d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La PRESIDENTE fait remarquer que l'UIP ne peut pas faire référence individuellement à des pays dans la déclaration. Elle invite la déléguée de l'Equateur à présenter sa requête à la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, qui approfondira la question migratoire.

*La déclaration est approuvée par acclamation.*

#### Point 4 de l'ordre du jour

#### **La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable** (Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale) (A/138/4-DR)

M. K. ALBAKKAR (Jordanie), membre du Bureau de la Commission permanente, déclare que la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a adopté le projet de résolution intitulé [Pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable](#). Toutefois, la Chine a exprimé une réserve vis-à-vis du paragraphe 18, qui fait référence au Statut de Rome. Le thème a suscité un grand intérêt : 18 parlements et le Forum des femmes parlementaires ont

présenté un total de 136 amendements. Le projet de résolution adopte une approche globale, cohérente, inclusive et sur le long terme qui associe le concept de paix durable et les Objectifs de développement durable (ODD). Le projet de résolution indique clairement que la mise en œuvre des ODD et la pérennisation de la paix sont avant tout une responsabilité nationale. Il définit un certain nombre de mesures concrètes par le biais desquelles les parlements peuvent contribuer au processus de mise en œuvre, telles que : prévenir la circulation des armes dans les sociétés et les régions touchées par des conflits, empêcher l'utilisation des enfants dans les conflits armés, s'engager contre le réchauffement climatique et ses conséquences, et promouvoir la participation des femmes dans les processus de paix. La résolution souligne aussi que les parlements sont de puissants agents de changement responsables de permettre la ratification d'accords internationaux afin de garantir une paix et un développement durables et la traduction de ces accords en des lois nationales applicables. La résolution invite les parlements à s'engager avec les gouvernements, les organisations internationales telles que l'ONU, le secteur privé et la société civile pour s'assurer de la mise en œuvre des engagements et des traités internationaux, empêcher les violences et appuyer la réconciliation nationale dans les pays touchés par des conflits. La pérennisation de la paix et les ODD sont deux facettes d'une même réalité.

*La résolution est adoptée par acclamation.*

#### Point 5 de l'ordre du jour

##### **Associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des énergies renouvelables**

*(Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce)  
(A/138/5-DR)*

M. A. GRYFFROY (Belgique), *co-rapporteur*, explique que les co-rapporteurs ont préparé un projet de résolution et un mémoire explicatif intitulés [\*Associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des énergies renouvelables\*](#). Les rapporteurs ont présenté le projet de résolution et invité la Commission à participer à un débat lors duquel 25 orateurs ont pris la parole. La Commission a examiné 150 propositions d'amendements au cours de deux séances en plénière et finalisé le projet final. Elle a adopté le texte à l'unanimité le 27 mars 2018.

C'est la première fois que l'UIP examine une résolution sur des sources d'énergie propres et durables, à un coût abordable. Environ 1,1 milliard de personnes dans le monde n'ont pas accès à un réseau électrique. A la place, elles utilisent des poêles à bois insalubres, des lampes à pétrole dangereuses et des groupes électrogènes diesel bruyants et préjudiciables à l'environnement. Ces formes d'énergie sont coûteuses et nécessitent un dur labeur. Il n'est néanmoins pas viable de mettre en place des réseaux de distribution à haute tension dans des zones reculées. L'alternative est ainsi d'installer de petites éoliennes ou des systèmes de production d'énergie solaire dans les villages. Le projet de résolution engage les parlements à sensibiliser les citoyens à la question et à garantir l'égalité d'accès de tous les membres de la société, y compris les personnes vulnérables, aux énergies propres. Les parlements doivent également s'assurer le concours du secteur privé dans la mise en œuvre des ODD, en particulier l'Objectif 7. Par exemple, ils doivent promouvoir les partenariats public-privé et inciter le secteur privé à investir, particulièrement dans de petits projets. Le projet de résolution demande aussi aux parlements de coopérer avec les organisations et forums spécialisés dans le domaine des énergies renouvelables, tels que le Parlement du climat et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA). Ainsi, les parlements pourront créer des réseaux de connaissances et construire des plates-formes d'échanges de bonnes pratiques dans les domaines politique, technologique et financier.

*La résolution est adoptée par acclamation.*

Point 7 de l'ordre du jour**Approbation des thèmes d'étude de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce à la 140<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs  
(A/138/7-R.1)**

La PRESIDENTE informe les délégués que la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a proposé le thème d'étude suivant pour son prochain cycle d'une année : *Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires comme moyen de saper la paix et de violer les droits de l'homme*. La Commission a nommé M. K. Al-Bakkar (Jordanie) et M. B. Tarasyuk (Ukraine) co-rapporteurs.

La Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce a, quant à elle, proposé le thème d'étude suivant pour son prochain cycle d'une année : *Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables*. La Commission a nommé Mme S. Raskovic Ivic (Serbie) et M. J. Wilson (Australie) co-rapporteurs. L'UIP a aussi nommé un troisième co-rapporteur, originaire d'Afrique : M. H. Iddrisu (Ghana). M. H. Iddrisu connaît une brillante carrière politique et a notamment servi en qualité de Ministre du commerce et de l'industrie dans son pays.

*Les thèmes d'étude et les nominations comme rapporteurs sont approuvés.*

Point 8 de l'ordre du jour**Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP  
(A/138/8-P.1.rev)**

La PRESIDENTE déclare que le Forum des jeunes parlementaires a proposé des amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP déjà approuvés par le Conseil directeur. Elle invite l'Assemblée à approuver également ces amendements.

*Les amendements sont approuvés.*

Point 6 de l'ordre du jour**Rapports de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies et de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme**

Mme B. SAMPATISIRI (Thaïlande), membre du Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, s'adressant aux délégués au nom de M. A. Avsan (Suède), Président de la Commission, dit que la Commission s'est réunie le 27 mars 2018. La séance a été divisée en deux parties, qui se sont concentrées sur le rôle des parlements dans la mise en œuvre des ODD. Le taux de participation a été satisfaisant : 60 parlements ont été représentés, et il y a eu 20 prises de parole.

Au cours de la première réunion-débat ont été examinées les approches et les initiatives prises par les parlements pour intégrer les ODD dans leur programme de travail et suivre leur mise en œuvre. Figurent au nombre des meilleures pratiques la création de groupes spécialisés au sein du parlement et l'examen des capacités institutionnelles en matière d'ODD au moyen de l'outil d'auto-évaluation élaboré par l'UIP et le PNUD. Certains parlements ont également tenu des débats publics visant à sensibiliser la population, la société civile et les entrepreneurs, et soutenu des plates-formes consultatives multipartites. D'autres ont créé des observatoires parlementaires chargés d'évaluer les propositions de loi sous l'angle des ODD.

La seconde réunion-débat a aidé à préparer les parlementaires aux débats qui se dérouleront lors de la session 2018 du Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable, qui se concentrera sur le pilier environnemental des ODD. Les discussions ont souligné la nécessité d'inverser des modes de consommation et de production non viables et d'orienter la production d'énergie vers des sources renouvelables. A l'heure actuelle, la consommation et la production mondiales équivalent à un PIB de 77 mille milliards de dollars E.-U., ce qui dépasse largement les capacités de régénération de l'environnement. Les économies se développent sur le plan des dollars, mais en détruisant leur socle de ressources et en endommageant irréversiblement leur environnement. La notion d'empreinte écologique et le

calculateur qui l'accompagne mettent efficacement en évidence l'effort que les modes de consommation actuels exigent de la nature, qui dépasse ce que celle-ci peut fournir. Une grande partie du déficit écologique est attribué au mode de vie non durable adopté par les pays développés. La discussion a mis en évidence les limites du PIB utilisé comme critère d'évaluation du progrès économique et social. L'empreinte écologique constitue un contre-poids idéal au PIB. Alors que le PIB se fonde sur une notion de croissance économique potentiellement infinie, l'empreinte écologique met en lumière les limites de la croissance sur le plan écologique.

La Commission a en outre élu huit nouveaux membres au Bureau, y compris le nouveau Président, M. J.C. Romero (Argentine).

*L'Assemblée prend note du rapport.*

La PRESIDENTE annonce que M. M. Teixeira (République bolivarienne du Venezuela) présentera les travaux de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la place de Mme B.M. Tshireletso (Botswana). Cette dernière a décidé de ne pas faire cette présentation, car elle s'est sentie humiliée lors de la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Saint-Petersbourg. Les délégués ne doivent pas interagir de la sorte à l'UIP.

M. M. TEIXEIRA (République bolivarienne du Venezuela) explique que la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a tenu deux séances. En premier lieu, la Commission a débattu de la question migratoire en guise de préparation, dans la perspective de la résolution qui sera adoptée lors de la 139<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP. Le débat a été présenté par les deux co-facilitateurs du Pacte mondial sur les migrations, M. l'Ambassadeur J. Lauber (Suisse) et M. l'Ambassadeur J.J. Gómez Camacho (Mexique), qui ont proposé une mise à jour sur les préparatifs. La Commission a en outre approuvé la nomination des co-rapporteurs pour la résolution à venir : M. J.I. Echániz (Espagne), Mme K. Sosa (El Salvador) et M. A. Touizi (Maroc).

L'une des idées principales qui sont ressorties du débat est la nécessité de faire évoluer les mentalités sur les migrations. Des données attestent que la plupart des migrations s'effectuent au sein même de la région du pays d'origine. Elles montrent aussi que la contribution des migrants équivaut à 9 pour cent du PIB mondial. Ces retombées ne profitent globalement qu'aux pays de destination. Il incombe aux leaders politiques de garantir que le débat sur la question migratoire soit fondé sur des données probantes. Il leur incombe aussi de veiller à ce que les politiques migratoires tiennent compte des droits de l'homme des migrants. Au cours du débat, 35 parlementaires en tout ont pris la parole. Les rapporteurs peuvent ainsi préparer la résolution sur des bases solides. Ils prendront aussi en compte les résultats du débat général sur les migrations.

En second lieu, la Commission a examiné la proposition de tenir un débat sur l'élimination des discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Elle a conduit ses travaux dans un climat de respect mutuel. En tout, 28 délégués de tous les groupes géopolitiques ont pris la parole. Afin d'éviter tout doute possible sur les résultats, la Commission a tenu un vote par appel nominal pour décider de tenir ou non ce débat lors de la 139<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP. La Commission s'est exprimée en faveur de la tenue de ce débat. Le débat ne conduira pas à une résolution. La Commission a en outre élu dix nouveaux membres à son Bureau ainsi que son nouveau Président, M. A.Y. Desai (Inde). Elle a décidé de désigner son futur Vice-Président à l'occasion de la 139<sup>ème</sup> Assemblée, une fois que le nouveau Bureau aura eu l'occasion de se réunir.

La PRESIDENTE annonce que, compte tenu de l'heure avancée, le service d'interprétation n'est plus disponible. L'Assemblée se poursuivra en français et en anglais uniquement, puisque ce sont les langues officielles de l'Organisation.

Le SECRETAIRE GENERAL ajoute que l'Assemblée est tenue de fournir un service d'interprétation en anglais, en français, en arabe et en espagnol. Néanmoins, les interprètes ont des horaires de travail stricts. En règle générale, les travaux de l'Assemblée peuvent être conclus pendant les heures de travail des interprètes, mais la présente Assemblée s'est prolongée de façon inattendue. Il n'y a donc aucune autre possibilité que de poursuivre en anglais et en français uniquement, à titre exceptionnel. Il présente ses excuses pour la gêne occasionnée.

Le représentant de la JORDANIE estime que cette façon de procéder est injuste. Ceux qui ne comprennent ni l'anglais ni le français seront incapables de suivre les discussions et les votes et ne pourront y prendre part. La Présidente devrait lever la séance immédiatement.

La PRESIDENTE rétorque que ce que l'Assemblée doit encore faire, c'est prendre acte du rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme et écouter les observations finales des groupes géopolitiques. L'Assemblée a déjà achevé les travaux sur les questions nécessitant un vote.

Mme R. ALITWALA KADAGA (Ouganda) explique que l'un des points du rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme concerne la proposition de débat sur les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI). Plusieurs délégués ont fait connaître leur opposition au débat sur la question des droits des personnes LGBTI à la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP. La délégation ougandaise boycottera la prochaine Assemblée et se retirera de l'UIP si la question des droits des personnes LGBTI doit être débattue. Il ne doit pas y avoir de débat sur ce thème, car cela diviserait l'Organisation. En outre, il n'est pas juste de poursuivre la présente séance sans service d'interprétation.

Mme T. MORAIS (Portugal) affirme que l'UIP ne doit plus parler de la proposition de débat sur les droits des personnes LGBTI. Une deuxième discussion a déjà eu lieu, suivie d'un vote démocratique lors duquel la majorité s'est exprimée en faveur de la tenue de ce débat. Le débat principal doit par conséquent se tenir.

La PRESIDENTE explique que, bien qu'une deuxième discussion ait eu lieu, l'Ouganda a présenté une motion visant à rejeter de nouveau ce point de l'ordre du jour. Dans ce genre de situation, l'Article 26 du Règlement de l'Assemblée demande la mise en œuvre d'une procédure dans le cadre de laquelle une personne s'exprime en faveur du point de l'ordre du jour et une autre contre. L'Assemblée prend ensuite une décision finale. La Présidente demande aux délégués s'ils sont d'accord de mettre en œuvre cette procédure.

M. D. MCGUINTY (Canada) dit que la Commission a déjà discuté et voté sur la proposition. Plusieurs délégués ne seront à présent plus en mesure de suivre toute nouvelle discussion, en raison de l'absence de service d'interprétation. Ce n'est pas juste. En outre, le quorum n'est pas atteint dans la salle. En conséquence, la Présidente devrait mettre fin à la séance au plus vite.

Le représentant du MAROC estime qu'il ne sert à rien de tenir un débat si certains délégués ne sont pas en mesure d'y participer. L'Assemblée aurait dû discuter de cette question plus tôt.

M. A. GRYFFROY (Belgique) explique que le thème des droits des personnes LGBTI est proposé pour une réunion-débat et non pour une résolution. En conséquence, la question ne devrait pas s'étendre au-delà de la Commission. Elle ne devrait pas être présentée à l'Assemblée.

La PRESIDENTE déclare que, conformément à l'Article 26, l'Assemblée doit accorder la priorité à l'ajournement de la discussion. Le quorum n'est pas atteint, et il n'y aura pas de véritable communication sans service d'interprétation.

M. A. GRYFFROY (Belgique) ajoute que l'Assemblée ne prendra pas note du rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme si la Présidente ajourne la séance. Ce n'est pas possible.

La PRESIDENTE dit que le Canada a présenté une motion visant à ajourner la discussion, qui doit être prioritaire. Le Secrétaire général va expliquer le règlement.

Le SECRETAIRE GENERAL explique que, conformément à l'Article 26, la motion de procédure visant à ajourner la discussion a la priorité sur toute autre motion. Il doit y avoir l'auteur de la motion et une oratrice ou un orateur d'opinion adverse. L'Assemblée doit ensuite décider d'ajourner ou non la séance. Si la séance est ajournée, il ne sera pas possible d'aller au fond de la question en jeu ici. Cependant, le quorum nécessaire pour mener à bien la procédure n'est pas atteint.

La PRESIDENTE affirme que l'Assemblée fait face à de nombreuses difficultés pour lever la séance. Il y a l'obstacle de la langue, la question du quorum et le thème lié aux droits des personnes LGBTI. Elle demande expressément aux délégués de faire un effort et d'ouvrir la prochaine Assemblée sur un consensus. Aucune décision ne sera prise maintenant.

M. M. WATERS (Afrique du Sud) demande au Secrétariat de préciser la question soulevée par le délégué belge. Puisque le thème est proposé pour un débat au sein de la Commission et non pour une résolution, il n'est peut-être pas nécessaire de le soumettre à l'Assemblée pour approbation. Si c'est en effet le cas, le débat pourra avoir lieu à la prochaine Assemblée. En outre, pendant une grande partie de la séance, l'Assemblée n'a pas disposé du quorum nécessaire. Par conséquent, un certain nombre des décisions qui ont été prises ne seront pas valides.

Le représentant du PORTUGAL affirme que le quorum n'est pas nécessaire, puisqu'il n'y a aucune décision à prendre. La Commission a déjà pris une décision. Il ne doit pas y avoir de nouveau vote. Le débat doit avoir lieu à la prochaine Assemblée.

Le représentant de la FRANCE estime que la Commission doit simplement informer l'Assemblée de sa décision. L'Assemblée ne doit pas prendre de décision elle-même. Il est important de respecter et de mettre en œuvre la décision de la Commission.

Le représentant du SOUDAN déclare que c'est l'Assemblée et non la Commission qui doit avoir le dernier mot quant à la proposition. Cependant, le quorum est nécessaire pour prendre une décision. Même si l'Assemblée n'a pas disposé du quorum nécessaire lorsqu'elle a pris les décisions précédentes, ces décisions doivent être acceptées, puisqu'il n'y a eu aucune objection. Les groupes géopolitiques devraient présenter leurs observations finales au plus vite, puis la séance devrait être levée.

M. A. GRYFFROY (Belgique) affirme que l'Article 15.2 du Règlement de l'Assemblée et l'Article 6 du Règlement des Commissions permanentes sont importants. Ces règles impliquent que les Commissions sont libres d'arrêter leur propre ordre du jour sauf si l'Assemblée ou le Conseil directeur a inscrit des points à son propre ordre du jour. Dans le cas présent, c'est la Commission elle-même, et non l'Assemblée ou le Conseil directeur, qui a proposé ce point de l'ordre du jour. Puisque le point en question de l'ordre du jour est destiné à une réunion-débat et non à une résolution, il reste dans les limites de la Commission et ne peut être influencé ni par l'Assemblée générale ni par le Conseil directeur.

Le représentant de la REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN affirme qu'il n'y a pas eu de consensus sur la question lors de la précédente Assemblée. Plusieurs pays islamiques et non islamiques se sont opposés à la question parce que celle-ci n'est reconnue dans aucun instrument international et n'est pas conforme à leurs valeurs nationales. Il ne serait pas constructif de garder cette question. La Commission seule ne peut pas décider du thème dont il est question.

La PRESIDENTE affirme que l'Article 15.2 du Règlement de l'Assemblée et l'Article 6.4 du Règlement des Commissions permanentes sont importants. Néanmoins, ils ont besoin d'être précisés et interprétés. En outre, l'Assemblée ne peut prendre aucune décision, ne serait-ce que sur la motion procédurale, puisque le quorum n'est pas atteint. En conséquence, la présente séance de l'Assemblée ne peut pas se poursuivre. Elle suggère que la proposition de débat sur les droits des personnes LGBTI soit reportée à la 139<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP et soit le premier point discuté de l'ordre du jour. Il est évident que la question divisera l'UIP. Quel que soit le résultat, certains membres de l'Organisation ne seront pas satisfaits. Les délégués devraient chercher une solution commune avant la prochaine Assemblée. Elle ne désire pas imposer quelque programme que ce soit, mais souhaite que les délégués soient ouverts à dialoguer entre eux. L'UIP représente la diversité. L'Organisation est parvenue à résoudre de nombreuses questions difficiles alors que d'autres organisations n'en ont pas été capables. Par exemple, elle a adopté à l'unanimité la déclaration commune sur la migration malgré certaines craintes quant à la faisabilité. La Présidente exhorte les délégués à en faire à nouveau de même. Quand il s'agit de protéger les droits de l'homme, il est important de chercher des terrains d'entente.

Elle demande s'il est possible d'au moins écouter les groupes géopolitiques avant qu'elle ne lève la séance.

Un représentant pense que les groupes géopolitiques devraient présenter leurs observations lors de la prochaine Assemblée puisque le quorum n'est actuellement pas atteint.

La PRESIDENTE estime que l'ordre du jour de la prochaine Assemblée sera peut-être trop chargé si les observations des groupes géopolitiques sont reportées à celle-ci.



Le représentant de l'OUGANDA considère qu'il est inutile que les groupes géopolitiques présentent leurs observations maintenant, puisque le service d'interprétation est indisponible. Les groupes géopolitiques devraient attendre la prochaine Assemblée.

Le représentant du SOUDAN, s'exprimant au nom du Groupe arabe, remercie la Présidente et le Secrétaire général pour le travail qu'ils ont accompli au cours de cette séance.

Le représentant du CHILI estime que le problème était prévisible. La Présidente ne devrait pas accorder la priorité au problème de quorum au détriment des questions en suspens. L'UIP passe à côté d'une possibilité de donner au monde des informations importantes. Néanmoins, le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) soutiendra la décision de reporter la discussion à la prochaine Assemblée.

M. W.W. SIMINA (Etats fédérés de Micronésie), *Président du Groupe Asie-Pacifique*, explique que c'est la première fois que la Micronésie préside le Groupe Asie-Pacifique et qu'elle continuera de le faire à la prochaine Assemblée. La Micronésie a découvert que les pays avaient de nombreuses valeurs de base en commun, notamment la paix et la démocratie. Elle a apprécié la volonté de pays du Groupe de faire des compromis quand c'est nécessaire, notamment leur volonté de retirer des candidatures pour le bien de la collaboration. Elle serait heureuse de travailler avec des amis hors du Groupe qui souhaitent créer des liens.

Le représentant de l'OUGANDA dit que la discussion ne peut plus continuer en l'absence du quorum et du service d'interprétation. La séance doit être levée immédiatement.

La PRESIDENTE explique que les délégués sont simplement en train de faire leurs adieux. Il n'y aura plus de décisions, de votes, de procédures ou de débats.

Le représentant du BURUNDI estime qu'il serait mieux que la Présidente fasse son discours de clôture. Ensuite, les délégués réfléchiront à la question ces prochains mois, et reviendront sur cette dernière lors de la prochaine Assemblée. Il est important de prêter attention au point soulevé par le délégué de l'Ouganda car il s'agit d'une question délicate.

La PRESIDENTE répond qu'elle présentera ses observations avec les groupes géopolitiques lors de la prochaine Assemblée. Les résultats de la présente Assemblée sont satisfaisants. Elle félicite les délégués pour le dur labeur qu'ils ont accompli.

M. A. GRYFFROY (Belgique) dit que le Secrétariat doit fournir une interprétation claire des règles de l'Assemblée générale et des Commissions permanentes. Ce dernier doit faire cela avant la prochaine Assemblée, sinon les mêmes problèmes surviendront.

La PRESIDENTE répond que le Secrétaire général fournira au délégué de la Belgique une interprétation claire des règles.

Le SECRETAIRE GENERAL dit qu'il a pris acte de la demande du délégué belge. Néanmoins, l'important est que la Présidente a pris la décision de renvoyer le problème à la prochaine Assemblée pour un examen plus approfondi.

*La séance est levée à 20 h 05.*

## Déclaration sur le thème *Renforcer le régime mondial applicable aux migrants et aux réfugiés : le besoin de solutions politiques fondées sur des données probantes*

que la 138<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP a fait sienne  
(Genève, 28 mars 2018)

A l'issue d'un débat d'une semaine sur le renforcement du régime mondial applicable aux migrants et aux réfugiés, et en nous appuyant sur les réponses à l'enquête (en annexe), les résultats de l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies 2018 intitulée *Vers un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières : la perspective parlementaire*, et les enseignements tirés du débat interactif avec les dirigeants de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), nous, parlementaires du monde entier, publions la déclaration suivante.

Les migrations font partie de la civilisation humaine et de l'interaction entre les hommes depuis la nuit des temps. Bien gérées, elles contribuent au bien-être humain et à la richesse collective. Qui plus est, elles élargissent les connaissances et renforcent les liens de solidarité humaine.

De même, les réfugiés fuient les persécutions et les conflits depuis que ceux-ci existent. Lorsqu'ils fuient, ceux qui leur fournissent protection et assistance contribuent à la cause de l'humanité et doivent être soutenus dans leurs efforts par la communauté internationale.

Au-delà des différences nationales, les gens aspirent partout aux mêmes choses : une vie décente, une bonne santé et un enseignement de qualité, un environnement sûr, des institutions démocratiques fortes et, par-dessus tout, la paix.

Pourtant, le régime mondial actuellement applicable aux migrants n'exploite pas toujours les avantages potentiels des migrations, et le régime international pour les réfugiés n'atténue pas suffisamment les pressions qui pèsent sur ceux qui accueillent un grand nombre de réfugiés. Trop souvent, les deux régimes ne parviennent pas à protéger un nombre croissant de migrants et de réfugiés contre la discrimination, l'exploitation ou d'autres types d'abus. Les coûts humains et économiques de cet échec sont énormes et vont à l'encontre de notre vision commune d'un monde prospère, durable et pacifique.

Aujourd'hui, une grande partie de la politique en matière de réfugiés et de migrations s'effectue de manière ad hoc : les pays élaborent leurs propres solutions à une multitude de problèmes communs. Nous avons besoin d'un système mieux coordonné qui rassemble les pays autour de solutions pratiques qui fonctionnent pour tous. Comme il s'agit de l'une des questions les plus importantes auxquelles nos pays sont confrontés, nous saluons sans réserve l'initiative des Nations Unies visant à forger deux pactes mondiaux – l'un pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, et l'autre sur les réfugiés – que les gouvernements adopteront officiellement plus tard cette année.

Tout en reconnaissant les distinctions juridiques de taille entre les *migrants* et les *réfugiés*, nous constatons de nombreux points communs entre ces deux grands groupes en matière de besoin de services de base et de crainte de discrimination ou de persécution illégale. Nous affirmons que toutes les personnes en déplacement – migrants volontaires et involontaires, réguliers et irréguliers, migrants économiques, personnes déplacées et réfugiés, quelles que soient leurs motivations individuelles pour se rendre dans d'autres pays – ont le droit de jouir pleinement de leurs droits de l'homme, conformément aux traités et pactes internationaux pertinents. Nous ne devons pas tolérer la discrimination à l'encontre des migrants ou des réfugiés fondée sur la culture, le sexe, la race, l'origine ethnique, la religion ou toute autre différence. Nous devons soutenir une protection renforcée pour les migrants et les réfugiés les plus vulnérables, à commencer par les femmes, les enfants et les personnes handicapées.

Le défi auquel nous faisons face, en tant que décideurs et leaders d'opinion, et en tant que représentants du peuple, est de concilier nos intérêts nationaux à court terme avec la vision du monde à long terme qui cherche à recueillir les fruits de la mobilité humaine d'une manière ordonnée. Nous croyons fermement que les politiques migratoires et le débat public sur les migrants et les réfugiés doivent être plus équilibrés et fondés sur des données empiriques concrètes permettant de voir ce qui fonctionne ou pas. Nous reconnaissons que la diversité rend nos pays plus forts et non plus faibles. Nous condamnons la tendance inquiétante qui consiste à tenir les étrangers pour responsables des problèmes locaux qui n'ont rien à voir avec ces nouveaux venus. Nous affirmons notre devoir, en tant que garants du bien commun, d'éviter à tout prix d'attiser les flammes de la xénophobie et du racisme par l'usage d'un langage inapproprié.

Plus important encore, il est de notre responsabilité de nous attaquer résolument aux causes profondes des situations qui génèrent des réfugiés, notamment les persécutions et les conflits armés, et aux moteurs des migrations, qu'ils soient économiques, sociaux ou environnementaux. Ainsi, le droit de partir et le droit de rester dans son pays d'origine seront corroborés. Dans un monde d'inégalités extrêmes en matière de revenus et de richesses, de changements climatiques et d'affaiblissement des institutions démocratiques, le sentiment d'insécurité profonde que ressentent un nombre croissant de personnes est à la fois une raison pour laquelle les gens se déplacent et une cause première du rejet des migrants et des réfugiés dans de nombreux pays. La réponse doit être globale et doit chercher à favoriser le bien-être et la prospérité de tous les peuples, citoyens et non-citoyens, partout dans le monde.

Nous réitérons notre engagement à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 approuvé par les Nations Unies ainsi que les Objectifs de développement durable (ODD) qui y sont associés. Les ODD représentent une feuille de route claire pour une prospérité inclusive et durable pour tous. En fournissant à tous les pays les moyens économiques et institutionnels nécessaires, et en renforçant les fondements de la paix entre les pays et à l'intérieur des pays, les ODD les aideront à s'attaquer aux causes profondes des mouvements de réfugiés et à atteindre un meilleur équilibre entre les avantages et les coûts des migrations, tels que les bénéfices liés aux transferts de fonds et les coûts de l'exode des cerveaux vers les pays en développement. La mise en œuvre des ODD favorisera également un partage plus équitable de la responsabilité de tous les pays à l'égard des migrants et des réfugiés.

Toutes ces mesures permettront que la migration soit un choix plutôt qu'une nécessité. Elles permettront en outre de maîtriser dans une large mesure la déstabilisation que peuvent engendrer des mouvements importants et imprévisibles de personnes et liée à des bouleversements touchant l'ensemble de la société. Nous reconnaissons néanmoins que l'intégration des migrants et des réfugiés n'est pas une évidence ; c'est un processus qui demande du temps et des efforts. Contrairement aux biens et aux capitaux qui peuvent traverser rapidement les frontières, les hommes ont des liens affectifs et des besoins personnels. Nous devons tenir compte de cette réalité tant de la perspective des communautés d'accueil que de celle des migrants et des réfugiés eux-mêmes, en adoptant des politiques de cohésion sociale proactives. Cela dit, nous constatons que dans l'ensemble, l'intégration est possible et fonctionne dans la majorité de nos pays.

Comme les statistiques le montrent clairement, la proportion de migrants et de réfugiés ayant menacé la sécurité nationale d'un pays est infime. Aussi, et cela est d'une importance capitale pour nous tous, nous nous engageons à briser les idées fausses qui circulent dans les médias et au sein de l'opinion publique selon lesquelles les migrants et les réfugiés représentent un risque accru pour notre sécurité. Cela dit, nous nous engageons également à veiller à ce que les contrôles aux frontières et les procédures d'admission soient conçus pour détecter et bloquer les éventuels terroristes et membres du crime organisé.

Nous reconnaissons que dresser des obstacles artificiels à la migration des personnes engendrera des souffrances humaines et des tensions sociales inutiles. Pour répondre à la progression des migrations irrégulières, il faudra créer davantage de possibilités pour que les migrants puissent travailler et vivre dans les pays de destination et le bénéfice soit mutuel. Les migrants ne cherchent pas tous à s'établir de manière permanente dans les pays de destination. Nombre d'entre eux peuvent être accueillis dans un cadre temporaire et selon des modalités qui faciliteront leur retour dans leur pays d'origine. De leur côté, les pays d'origine doivent déployer davantage de moyens pour permettre à leurs citoyens de revenir.

## Les pactes mondiaux

Le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, et le pacte mondial sur les réfugiés doivent se renforcer mutuellement afin de créer un cadre pratique global qui permettra de gérer plus efficacement tous les types de mobilité humaine aux niveaux national, régional et mondial. Ils doivent intégrer le principe clé de la responsabilité partagée entre les pays d'origine et de destination ainsi qu'entre les pays et la communauté internationale.

Pour être efficaces, ces pactes doivent d'abord formuler une définition claire de la notion de migrant, distincte de celle de réfugié, ce qui sera particulièrement utile pour faire en sorte que les politiques ciblent les flux mixtes, les nouvelles catégories de personnes qui se déplacent, telles que celles fuyant les conséquences des changements climatiques, ou les personnes déplacées, dont le statut de migrant ou de réfugié n'est pas toujours facile à déterminer. Les pactes doivent renforcer tous les traités et conventions pertinents relatifs aux droits de l'homme, notamment la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

En outre, ces pactes doivent établir des mécanismes d'examen solides qui permettront d'obliger les gouvernements à rendre compte de leurs engagements. Le rôle des parlements en tant qu'acteurs clés, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre des deux pactes, doit être spécifiquement reconnu dans le texte. En ce qui concerne le statut juridique des pactes, notre étude montre que la possibilité de mettre en place un régime juridiquement contraignant ne devrait pas être complètement écartée.

Au cours du débat, un appui marqué s'est dégagé en faveur de l'introduction des points ci-après dans les deux pactes :

- Il faut que des données plus nombreuses et de meilleure qualité soient générées et échangées à tous les niveaux, tant à l'échelon national que mondial, de manière à irriguer le débat public comme les politiques nationales.
- Il faut encourager les partenariats avec les autorités locales, les organisations de la société civile et les entreprises privées qui sont en première ligne pour faire face aux flux de migrants et de réfugiés.
- Il est nécessaire de veiller à ce que toutes les naissances d'enfants de migrants et de réfugiés soient enregistrées pour garantir la protection de leurs droits.
- Il convient d'établir un cadre de pratique internationale à l'intention des pays qui se trouvent confrontés au problème des migrants vulnérables, en particulier des enfants non accompagnés.
- Il faut mettre un terme à la traite des êtres humains en resserrant la coopération bilatérale et multilatérale et en renforçant l'application des lois en vigueur.
- Les politiques de sécurité nationale ne devraient pas cibler spécifiquement les migrants et les réfugiés mais devraient adopter une approche globale permettant de repérer et de poursuivre les éléments criminels des sociétés dans leur ensemble.
- Des services publics de type santé, éducation, logement et aide alimentaire doivent être fournis à tous les réfugiés et tous les migrants, ainsi que des mécanismes qui les préservent des interventions des forces de l'ordre lorsqu'ils bénéficient desdits services.
- Les discours de haine doivent être sanctionnés et les crimes haineux clairement définis par la loi ; les forces de l'ordre et les services sociaux doivent être équipés des outils nécessaires pour lutter contre ces crimes et les punir.
- La communauté internationale doit apporter un soutien accru aux pays qui se trouvent confrontés à de forts afflux de migrants et de réfugiés.

## Migrants

S'agissant plus particulièrement des migrants, réguliers et irréguliers, nous souhaitons que le pacte mondial sur les migrations tienne compte des points ci-dessous :

- Il faut que les pays d'origine, de transit et de destination renforcent leur coopération pour faciliter le déplacement des travailleurs migrants, notamment en facilitant la délivrance d'attestations académiques et professionnelles, en permettant la portabilité des prestations sociales et en abaissant le coût des transferts de fonds.

- Les politiques sur les migrations et les lois luttant contre l'exploitation et les mauvais traitements doivent comprendre des dispositions spéciales pour protéger les groupes vulnérables (femmes, enfants et personnes handicapées notamment).
- Les politiques nationales relatives aux migrations doivent prendre en compte la perspective des migrants eux-mêmes et s'assurer qu'ils ne restent pas passifs mais qu'ils participent activement aux sociétés dans lesquelles ils vivent.
- L'établissement de quotas nationaux de travailleurs migrants peut être un moyen d'améliorer la prévisibilité des flux de migration, même s'il revient à chaque pays de décider s'il souhaite en établir ou non.
- En règle générale, le droit de participer au processus décisionnel dans le pays hôte ne devrait être accordé qu'aux migrants qui obtiennent la citoyenneté, même si la possibilité d'une participation est à envisager pour les résidents permanents.

### Réfugiés

S'agissant du pacte mondial sur les réfugiés, nous saluons le Cadre d'action global pour les réfugiés et ses quatre piliers qui visent à soulager la charge des pays accueillant un grand nombre de réfugiés, à assurer une vie digne à tous les réfugiés, à faciliter la réinstallation dans un pays tiers et à préparer le retour des réfugiés dans leur pays d'origine quand les conditions le permettent.

Nous recommandons, en outre, que les mesures ci-dessous soient prises en compte dans le document final :

- Les personnes qui fuient un conflit doivent bénéficier d'une protection juridique en tant que réfugiés au titre de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.
- Dans toute la mesure du possible, les pays doivent être incités à accorder une résidence permanente aux réfugiés de longue durée, mais aucun réfugié ne doit se voir refuser le droit de rentrer dans son pays.
- Les réfugiés doivent conserver le droit de se déplacer librement dans leur pays hôte en toutes circonstances.
- Le retour et la réinstallation des réfugiés doivent se faire avec leur consentement et doivent être soigneusement coordonnés entre pays hôte et pays d'origine ou pays tiers.
- Le retour des réfugiés dans leur pays d'origine ne peut se faire que si toutes les libertés fondamentales et la sécurité individuelle sont garanties.
- Il faudrait faire parvenir davantage de fonds dans les pays en développement qui accueillent la grande majorité des réfugiés pour financer leur logement dans ces pays hôtes.
- Il convient d'encourager tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son protocole de 1967.

### Prochaines étapes

Tout comme les gouvernements et l'Organisation des Nations Unies (en particulier l'OIM et le HCR), les parlements auront un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre des pactes mondiaux.

En tant que parlementaires, il nous incombe de réclamer des comptes à nos gouvernements sur les engagements pris et de veiller à ce que lois et budgets soient conformes à ces engagements. A cette fin, nous encourageons la communauté internationale et l'UIP, notre organisation mondiale, à continuer à travailler en étroite coopération avec nos parlements, à renforcer nos capacités institutionnelles pour nous permettre d'élaborer de bonnes politiques relatives aux migrants et aux réfugiés et d'en contrôler efficacement l'application.

Enfin et surtout, nous nous engageons à promouvoir un débat sur les migrants et les réfugiés qui s'appuie sur les atouts, les rêves et les aspirations de chacun, en faisant abstraction des différences.

Là où il y a des murs, nous bâtirons des ponts ; nous chasserons la peur pour faire renaître l'espoir.

**Enquête parlementaire sur les migrants et les réfugiés**

Afin de garantir une contribution parlementaire la plus substantielle possible à la présente Déclaration, qui irait au-delà des déclarations officielles faites au cours du débat général de la 138<sup>ème</sup> Assemblée, tous les parlementaires participants ont été invités à répondre à un questionnaire en ligne préparé en coopération avec la société de sondage First Contact, spécialisée dans les politiques publiques. Le questionnaire a également été soumis aux participants à l'Audition parlementaire aux Nations Unies 2018 (22-23 février 2018) et à la Réunion parlementaire organisée à l'occasion de la Commission de la condition de la femme (13 mars).

Deux cent trente-neuf (239) questionnaires remplis par des délégués représentant 84 pays ont été analysés. La proportion de répondants issus de partis au pouvoir et de l'opposition/independants était sensiblement identique. Soixante-quatre pour cent (64 %) étaient des hommes, 33 % des femmes et 3 % ont indiqué appartenir à un autre sexe ou n'ont pas souhaité donner cette information. Soixante-dix-neuf pour cent (79 %) des répondants estiment que leurs opinions concordent largement avec celles des membres de leur parti politique. La durée moyenne du mandat des parlementaires qui ont répondu à l'enquête était de 8,2 ans.

Les répondants ont décrit leur pays comme étant un pays d'origine (24 %), de transit (43 %), de destination (65 %) ou ne correspondant à aucun de ces qualificatifs (12 %), soit un total de 144 %, ce qui souligne les multiples rôles que chaque pays peut jouer dans le phénomène migratoire. L'enquête a révélé un niveau élevé de soutien en faveur d'un pacte mondial sur les migrations et d'un autre sur les réfugiés, 86 % des parlementaires interrogés ayant indiqué être favorables ou très favorables à de tels pactes. Le pourcentage de parlementaires interrogés ayant connaissance d'un tel projet de pacte est un peu moins élevé : 67 %.

Quatre-vingt-onze pour cent (91 %) des répondants estiment qu'une norme internationale devrait être établie pour traiter de la question des migrants vulnérables, notamment les femmes et les enfants. Quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %) pensent que les pays devraient agir pour protéger les migrants contre l'exploitation et les violations des droits de l'homme. Dans les deux cas, les répondants favorables aux deux pactes mondiaux se sont prononcés en faveur de ces mesures.

Le soutien en faveur de tel ou tel pacte mondial allait de pair avec la connaissance des projets de pacte concernés : les répondants ayant déclaré être très bien informés ou plutôt informés étaient plus nombreux à apporter leur soutien à ces pactes que ceux qui n'en avaient jamais entendu parler. De même, les parlementaires interrogés ayant déclaré que le phénomène migratoire était perçu positivement dans leur pays étaient plus nombreux à soutenir l'élaboration d'un pacte mondial sur la question, même si seulement 45 % d'entre eux ont déclaré que le phénomène migratoire était perçu de manière très positive ou plutôt positive. Soixante-dix pour cent (70 %) des répondants étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que leur pays avait besoin d'un débat plus équilibré et fondé sur des données à propos de la question migratoire.

Cinquante et un pour cent (51 %) des répondants estiment que tout pacte sur cette question devrait être juridiquement contraignant, tandis que 36 % pensent qu'il devrait être appliqué sur une base volontaire et 14 % se disent indécis sur ce point. Une minorité de répondants ont exprimé leur soutien à l'adoption d'un quota sur le nombre de migrants à accueillir, 15 % se disant tout à fait d'accord et 26 % d'accord.

Interrogés sur le moment à partir duquel les migrants devraient pouvoir participer aux prises de décisions politiques dans leur pays, les parlementaires interrogés ont répondu à 68 % lorsqu'ils deviennent citoyens, à 27 % quand ils obtiennent un statut permanent et à 5 % au moment de leur arrivée.

Dans l'ensemble, les résultats présentés ci-dessus montrent que, même si les parlementaires interrogés se disent largement favorables à un pacte mondial, une partie de ce soutien peut être conditionnée à la réalité sociale du pays d'accueil. On constate par ailleurs un soutien moindre à des mesures contraignantes pour les pays ou encore à des mesures qui permettraient aux migrants de participer à la vie politique sur un pied d'égalité avec les citoyens du pays d'accueil. Une étude plus approfondie pourrait mettre en évidence le fait que les opposants à un pacte mondial se sont dits indécis ou peu informés sur un tel pacte plutôt que de se déclarer contre ou ne pas s'intéresser à la question des migrations et audit pacte. Sensibiliser les parlementaires par la formation continue permettra de faire avancer le débat.

Soixante-treize pour cent (73 %) des parlementaires interrogés ont indiqué que la migration constitue l'une des questions les plus importantes à laquelle leur pays est confronté et 31 % seulement estiment que leur pays est bien préparé pour faire face à ce phénomène. D'après les réponses fournies, les pays les moins préparés sont ceux d'Afrique (14 %) et les mieux préparés ceux d'Europe de l'Ouest (52 %). En revanche, 56 % des parlementaires interrogés déclarent que leur pays parvient à bien intégrer les migrants.

Soixante-quinze pour cent (75 %) des délégués pensent que la gestion des migrations incombe à part égale à chaque pays et à la communauté internationale, tandis que 13 % pensent qu'elle incombe principalement à chaque pays et 12 % principalement à la communauté internationale. Les répondants des pays de transit et des pays moins préparés au phénomène migratoire étaient plus nombreux à penser que la gestion des migrations est une responsabilité qui incombe à la communauté internationale ou à la communauté internationale et au pays d'accueil.

Les prédictions fournies par les parlementaires sur le nombre de futurs migrants ont eu peu d'impact sur leur perception de l'importance de la question migratoire ou sur leur soutien en faveur d'un pacte mondial. Un peu moins de la moitié des parlementaires interrogés (48 %) ont déclaré s'attendre à ce que le nombre de migrants dans leur pays augmente, tandis que 29 % pensent que ce nombre restera le même et 23 % qu'il diminuera. En revanche, 72 % s'attendent à ce que le nombre de migrants dans le monde augmente, tandis que 9 % pensent qu'il demeurera inchangé et 19 % qu'il baissera.

## La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable

**Résolution adoptée à l'unanimité par la 138<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP  
(Genève, 28 mars 2018)**

La 138<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire,

*réaffirmant* qu'en vertu de ses Statuts, l'Union interparlementaire a, entre autres missions principales, celle d'œuvrer pour la paix et la coopération entre les peuples,

*rappelant* les résolutions de l'UIP intitulées *La prévention des conflits et le rétablissement de la paix et de la confiance dans les pays qui sortent d'une guerre; le retour des réfugiés dans leur pays, le renforcement du processus de démocratisation et l'accélération de la reconstruction* (99<sup>ème</sup> Conférence interparlementaire, Windhoek, 1998), *Parvenir à la paix, à la stabilité et au développement global dans le monde, et établir des liens politiques, économiques et culturels plus étroits entre les peuples* (103<sup>ème</sup> Conférence interparlementaire, Amman, 2000), *Assurer le respect de toutes les communautés et croyances religieuses et leur coexistence à l'ère de la mondialisation* (116<sup>ème</sup> Assemblée, Nusa Dua, 2007), *Promotion et pratique de la bonne gouvernance comme moyen de favoriser la paix et la sécurité : tirer des enseignements des événements récents au Moyen-Orient et en Afrique du Nord* (126<sup>ème</sup> Assemblée, Kampala, 2012), *Responsabilité de protéger : le rôle du parlement dans la protection des civils* (128<sup>ème</sup> Assemblée, Quito, 2013) et *Le rôle du parlement dans le respect du principe de non-intervention dans les affaires intérieures des Etats* (136<sup>ème</sup> Assemblée, Dhaka, 2017),

*rappelant aussi* les documents finaux des débats généraux de l'UIP, notamment le Communiqué de Quito (128<sup>ème</sup> Assemblée, Quito, 2013), la Déclaration de Hanoï (132<sup>ème</sup> Assemblée, Hanoï, 2015) et la Déclaration de Saint-Pétersbourg (137<sup>ème</sup> Assemblée, Saint-Pétersbourg, 2017), qui exposent notamment l'action de la communauté parlementaire pour favoriser la réalisation des Objectifs de développement durables (ODD) des Nations Unies,

*rappelant aussi* la ferme volonté d'instaurer une paix juste et durable partout dans le monde conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies,

*rappelant en outre* que la pérennisation de la paix a été définie dans les deux résolutions essentiellement identiques adoptées le 27 avril 2016 par l'Assemblée générale des Nations Unies (70/262) et le Conseil de sécurité de l'ONU [2282 (2016)] "comme étant un objectif et un processus tendant à la définition d'une vision commune d'une société, compte tenu des besoins de tous les groupes de la population, ce qui suppose des activités permettant de prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la récurrence des conflits, de s'attaquer à leurs causes profondes, d'aider les parties à mettre fin aux hostilités, de veiller à la réconciliation nationale et de s'engager sur la voie du relèvement, de la reconstruction et du développement, et soulignant que la pérennisation de la paix constitue une tâche et une responsabilité partagées que doivent assumer le gouvernement et toutes les autres parties prenantes nationales, qu'elle devrait être reflétée dans chacun des trois piliers de la stratégie d'engagement des Nations Unies à tous les stades du conflit, et dans toutes ses dimensions, et qu'elle requiert l'attention et l'assistance constantes de la communauté internationale",

*accueillant avec satisfaction* le mandat renouvelé que ces résolutions de l'ONU confient à la Commission de consolidation de la paix, au Fonds pour la consolidation de la paix et au Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans le contexte du programme de pérennisation de la paix,

*se félicitant* de la priorité donnée à la prévention des conflits violents par le Secrétaire général de l'ONU,

*appuyant pleinement* la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, qui met l'accent sur l'importance du rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU sur la jeunesse, la paix et la sécurité qui reconnaît la contribution positive des jeunes au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité internationales,

*reconnaissant* que ces résolutions et la pleine mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) constituent des étapes décisives vers une plus grande cohérence entre les trois piliers des Nations Unies, à savoir la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme,



*constatant* que le Programme 2030 reconnaît la nécessité de pérenniser la paix et de garantir la sécurité et en fait une question transversale,

*notant* que les ODD s'appliquent à tous les Etats, tout en ayant à l'esprit que leur mise en œuvre doit être adaptée à la singularité de chaque Etat, et que chaque Etat doit avoir le droit d'établir ses priorités en matière d'ODD en fonction de ses propres circonstances et besoins,

*rappelant* que le Programme 2030 engage les gouvernements, les parlements et les autres parties prenantes à élaborer et à mettre en œuvre des lois et des programmes qui permettent de répondre aux besoins des populations, de décloisonner les politiques, de défendre les droits de l'homme et de ne laisser personne de côté,

*soulignant* qu'il existe un lien entre la paix et la promotion et la protection de tous les droits de l'homme qui sont, notamment, prévus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et *reconnaissant* la volonté de l'Assemblée générale des Nations Unies de poursuivre l'examen de la question relative à la promotion et à la protection du droit à la paix,

*soulignant aussi* que, compte tenu du lien d'interdépendance entre développement, droits de l'homme, paix et sécurité, le renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance, le développement inclusif, la promotion et la protection des droits de l'homme, l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités, l'élimination de toutes les formes de discrimination, la réduction des flux financiers et mouvements d'armes illicites, l'existence d'institutions efficaces, responsables et inclusives, et l'application égale de la loi à l'endroit de toute personne comptent parmi les moyens les plus efficaces de pérenniser la paix et la sécurité et de prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite et la récurrence des conflits,

*mettant l'accent* sur le fait que la paix et la sécurité ne sont pas seulement des questions politiques définies par l'absence de violence et de guerre, mais qu'elles se caractérisent aussi par la libération de la peur et englobent des questions politiques, culturelles, économiques, sociales, environnementales, éducatives et humanitaires,

*reconnaissant* que la violence est de plus en plus motivée par l'instabilité politique intérieure et qu'une personne sur deux dans le monde est touchée par la violence politique ou vit à proximité d'un foyer de ce type de violence (Rapport de l'OCDE, *Etats de fragilité* 2016),

*convaincue* que les parlements peuvent contribuer de manière significative à la pérennisation de la paix, et *soulignant* la nature à la fois constructive et préventive de la diplomatie parlementaire en ce qui concerne le renforcement de la démocratie et des droits de l'homme, notamment sa capacité à réduire les tensions, à atténuer et à régler les conflits par des moyens pacifiques,

*réaffirmant* que les parlements doivent garantir l'inclusion par la représentation et l'autonomisation des femmes, le respect des droits des enfants, des jeunes, des personnes handicapées ainsi que des groupes marginalisés, notamment des groupes ethniques, religieux ou d'orientation sexuelle LGBTI, et l'expression de tous leurs intérêts grâce à la représentation parlementaire pour assurer la paix entre tous les membres de la société,

*réaffirmant également* que les parlements doivent garantir la prise en compte de la situation et des besoins particuliers des femmes et des filles migrantes, réfugiées et déplacées, ainsi que la protection de leurs droits, de leur sécurité, de leur intégration économique et sociale, et de leur autonomisation,

*reconnaissant* que les changements climatiques ont des répercussions directes et indirectes sur la paix et la sécurité, touchant principalement les personnes les plus fragiles et les plus vulnérables, exacerbant la menace d'agitation sociale et politique, augmentant les contraintes environnementales et les risques de catastrophe, et entraînant des migrations de populations pouvant être à l'origine de conflits,

*soulignant* qu'il importe, avec l'appui international, de renforcer les initiatives nationales et régionales permettant de faire face aux conséquences négatives de tous les aspects de l'extraction et de l'exploitation des ressources minérales sur la paix, la sécurité et le développement durables,

*prenant note avec préoccupation* du sort des enfants dans les situations de conflit, en particulier du phénomène que sont le recrutement et l'utilisation d'enfants par des parties aux conflits armés, ainsi que d'autres violations et violences commises à l'égard des enfants, et *insistant* sur la nécessité de protéger les enfants dans les conflits armés et de faire en sorte que la protection et les droits des enfants dans les conflits armés soient pris en compte dans tous les processus de paix,

*reconnaissant* que le maintien de la paix et le développement durable nécessitent des fonds périodiques, prévisibles et adéquats, et que des solutions novatrices doivent être explorées pour accroître les contributions financières des intervenants non traditionnels, y compris du secteur privé,

*insistant* sur l'importance d'une participation équitable et d'un plein engagement de tous les citoyens de la nation et des minorités ethniques, religieuses, linguistiques et autres, ainsi que des personnes de différentes orientations sexuelles et des personnes handicapées, dans les efforts nationaux en faveur de la pérennisation de la paix, et *insistant également* sur la reconnaissance des droits de toutes les communautés et minorités, qui sont les principaux partenaires de la réalisation de la paix,

*soulignant* qu'il importe de s'attaquer à l'aspect socioéconomique du chômage des jeunes, ainsi que de faciliter la participation accrue des jeunes aux processus décisionnels afin de relever les défis d'ordre social, politique, culturel et économique, et *saluant* à cet égard l'adoption de l'Initiative mondiale des Nations Unies en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes, qui vise à lutter contre le chômage des jeunes,

*soulignant aussi* la nécessité d'accélérer le processus d'adoption des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité tout en s'assurant de la pleine participation des parlements à leur conception, au contrôle de leur mise en œuvre et à leur financement,

*soulignant en outre* la contribution de la société civile aux efforts déployés aux fins de la pérennisation de la paix et de la mise en œuvre des ODD, et *saluant* les interactions mutuellement bénéfiques avec la société civile dans le but d'établir des liens qui renforcent le bien-être des citoyens,

*réaffirmant* le principe de l'appropriation nationale et de la conduite des activités de pérennisation de la paix par les pays concernés, étant entendu que la responsabilité en incombe à la fois au parlement, au gouvernement, aux instances judiciaires et à toutes les autres parties prenantes nationales,

*reconnaissant* la contribution des acteurs régionaux, gouvernementaux et non gouvernementaux, des assemblées parlementaires régionales, des organes locaux et des autres forums régionaux, à la pérennisation de la paix et à la mise en œuvre des ODD,

1. *se félicite* de l'adoption par consensus de résolutions essentiellement identiques sur la pérennisation de la paix, par l'Assemblée générale des Nations Unies (70/262) et par le Conseil de sécurité de l'ONU [2282 (2016)] ;
2. *appelle* tous les parlements à contribuer à la mise en œuvre du concept de pérennisation de la paix et des ODD, et à définir des mesures spécifiques de mise en œuvre en fonction du contexte national ;
3. *insiste* sur l'importance de l'appropriation nationale et de la conduite des activités de pérennisation de la paix par les pays concernés, et sur le fait que la responsabilité première pour ce qui est de l'identification, de la conduite et de l'orientation des priorités, stratégies et activités visant à pérenniser la paix et à réaliser les ODD incombe aux parlements et aux gouvernements nationaux ;
4. *souligne* que, à cet égard, l'inclusion et la diversité sont des éléments déterminants pour s'assurer de la prise en compte des besoins de tous les groupes de la société, et *considère* l'inclusion elle-même comme un moyen de prévention des conflits ;
5. *engage* tous les parlementaires à garder à l'esprit la notion de pérennisation de la paix dans le cadre de la réalisation des ODD et de leurs travaux parlementaires quotidiens, et à inclure la prévention des conflits et la mise en œuvre de stratégies de consolidation de la paix dans leurs programmes de relations parlementaires, sans préjudice du principe de la souveraineté des Etats ;

6. *engage également* tous les parlements à faire pleinement usage du potentiel préventif des processus parlementaires pour atténuer et régler les conflits, notamment par le biais du contrôle de la protection des droits de l'homme, de mécanismes de dialogue inclusifs et d'instruments de médiation permettant de traiter pacifiquement les besoins de tous les groupes de la société ;
7. *invite* les parlements à collaborer avec la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies pour mener des efforts de prévention des conflits et *recommande* que les gouvernements nationaux, s'il y a lieu, demandent que la situation de leur pays soit ajoutée au programme de la Commission ;
8. *invite également* les parlements à adopter un cadre législatif favorable, notamment les lois de finances principales, pour faciliter aussi bien le programme de réalisation des ODD que celui de pérennisation de la paix, y compris des mesures visant à soutenir l'augmentation du soutien financier de la part d'intervenants nationaux, en particulier du secteur privé ;
9. *invite en outre* les parlements à exercer pleinement toutes les fonctions parlementaires générales pour demander aux gouvernements de rendre compte de l'efficacité de la mise en œuvre du cadre de pérennisation de la paix et des ODD, notamment les fonctions d'élaboration de lois, de contrôle législatif, de budgétisation, de représentation et de nomination, et des programmes pour le développement durable, en se fondant sur le travail d'organes de contrôle indépendants tels que les institutions de vérification, les bureaux des médiateurs et les institutions nationales des droits de l'homme ;
10. *appelle* les parlements à établir plus régulièrement des partenariats avec la société civile de manière à conforter la confiance de l'opinion publique, y compris des groupes marginalisés, à assurer l'inclusion et la représentation de besoins variés et à permettre un meilleur accès aux processus décisionnels, conformément à la législation nationale ;
11. *recommande* aux parlementaires de s'engager aux côtés des gouvernements, des organisations internationales et de la société civile afin de promouvoir l'égalité des sexes, en ayant à l'esprit l'impact des conflits sur les femmes et les enfants, de même que le programme de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, et de promouvoir davantage la participation des femmes dans les processus de paix, tout particulièrement dans les mécanismes de médiation, de maintien et de consolidation de la paix, ainsi que dans l'éducation, la santé et la promotion d'une culture de paix ; et par ailleurs, *exhorte* les parlements à concevoir des mesures concrètes pour promouvoir l'égalité des sexes et protéger les droits des enfants, prévoyant, par exemple, d'encourager la prise en compte des questions relatives à l'égalité des sexes dans les budgets et d'assurer un financement adéquat des composantes des droits de l'homme dans le cadre des opérations de maintien de la paix de l'ONU ;
12. *demande* aux parlements d'adopter des plans d'action nationaux pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, et de veiller à ce qu'ils soient mis en œuvre et suffisamment financés ;
13. *recommande* aux parlementaires de travailler avec les gouvernements, les organisations internationales et la société civile pour garantir que les enfants sont protégés des conflits en toutes circonstances et empêcher l'utilisation des enfants dans les conflits armés ;
14. *insiste* pour que les parlements nationaux et la communauté internationale, suite à l'Accord de Paris sur les changements climatiques, se dotent de dispositions législatives et financières fondées sur le principe des responsabilités communes mais différenciées, et les *appelle* à s'engager contre le réchauffement climatique et ses conséquences, notamment pour les personnes qui sont contraintes à l'éloignement de leur lieu de vie et pour lesquelles il est nécessaire de garantir un socle international de droits imprescriptibles ;
15. *appelle* les parlements à s'assurer de la mise en œuvre par les gouvernements des engagements et des traités internationaux, notamment du Programme 2030 et des obligations en matière de droits de l'homme, et *souligne* qu'un traité signé est contraignant pour ses signataires, qui sont tenus de l'appliquer sans poser aucune condition ;

16. *reconnaît* qu'une attention particulière doit être portée à la prévention de la violence pendant les périodes électorales, qui sont des moments déterminants du cycle politique, la stabilité politique favorisant l'instauration d'un environnement propice au développement durable et à la pérennisation de la paix ;
17. *note* les responsabilités des partis et des associations politiques à cet égard et l'importance de tenir des élections libres et régulières, et de soutenir des institutions telles que les commissions électorales indépendantes, les appareils judiciaires et les médias libres ;
18. *exhorte* les parlements des pays touchés par des conflits à consentir davantage d'efforts pour appuyer la réconciliation nationale et la justice transitionnelle et l'établissement de la vérité, et pour faire face aux séquelles du passé ; *reconnaît* l'importance du rôle des parlements et des institutions nationales des droits de l'homme dans la réconciliation nationale, *insiste* qu'il importe de traduire les responsables devant la justice, et *demande* aux parlements de ratifier le Statut de Rome ;
19. *encourage* les parlementaires à légiférer et à collaborer avec les gouvernements, les organisations internationales et la société civile, en conformité avec le droit international et le droit international humanitaire, dans le but de prévenir la circulation des armes dans les sociétés et les régions touchées par des conflits ;
20. *déclare* que la mise en œuvre effective des ODD contribue non seulement à prévenir le déclenchement de conflits, mais aussi à pérenniser la paix et le développement en réduisant toutes les formes de violence de manière significative ;
21. *attend avec intérêt* la Réunion de haut niveau sur la consolidation et la pérennisation de la paix convoquée les 24 et 25 avril 2018 par le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies ;
22. *reconnaît* que la diversité culturelle revêt une importance considérable pour la réalisation du développement durable, et *invite* l'Union interparlementaire à organiser conjointement avec l'ONU une conférence mondiale sur le dialogue interconfessionnel et interethnique, avec la participation de chefs d'Etat, de parlements et de dirigeants des religions mondiales ;
23. *encourage* une coopération toujours plus étroite entre parlements, organisations parlementaires régionales et organes locaux, dans le cadre de l'Union interparlementaire, en vue de contribuer à la pérennisation de la paix et à la mise en œuvre des ODD ;
24. *recommande* aux gouvernements des pays développés de s'acquitter de leurs responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales dans les pays en développement et de promouvoir le processus de développement durable qu'ils ont lancé ;
25. *met l'accent* sur le rôle des parlements lorsqu'il s'agit de favoriser un dialogue dynamique entre différents membres de la société, issus de milieux variés, qui permettra d'assurer la pérennisation de la paix et la tolérance au sein des communautés.

## Associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des énergies renouvelables

**Résolution adoptée à l'unanimité par la 138<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP  
(Genève, 28 mars 2018)**

La 138<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire,

*réaffirmant* son engagement à mettre en œuvre efficacement la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/70/1 du 25 septembre 2015, intitulée *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, qui a jeté les bases d'un programme de développement durable pour tous avec la participation de l'ensemble des parties prenantes, notamment du secteur privé, et énonce l'Objectif de développement durable 7 relatif à l'énergie, lequel affirme la nécessité de développer les énergies renouvelables,

*soulignant* que la Déclaration de Hanoï du 1<sup>er</sup> avril 2015, adoptée par la 132<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, reconnaît le rôle du parlement dans la mobilisation des financements privés et publics pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) et établit qu'il convient de créer un climat favorable à l'investissement privé pour soutenir directement le développement durable, et *réaffirmant* la résolution de l'UIP intitulée *Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement*, qui a été adoptée par la 136<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP et appelle à renforcer l'esprit d'entreprise des femmes et l'accès des femmes aux ressources financières,

*se référant* aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/69/313 du 27 juillet 2015 intitulée *Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement* et A/RES/71/233 du 21 décembre 2016 intitulée *Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable*, ainsi qu'aux textes issus du Forum du secteur privé 2017 parrainé par l'ONU, du Forum politique de haut niveau 2017 pour le développement durable sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif 17, du Séminaire régional de l'UIP de 2017 sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable pour les parlements de la région Asie-Pacifique, du Séminaire régional de l'UIP de 2017 sur les Objectifs de développement durable pour les parlements de l'Afrique subsaharienne - qui a reconnu que les ODD auront un effet disproportionné sur les jeunes générations d'Afrique et du monde entier, lesquelles devraient être incluses dans la planification et la mise en œuvre des politiques de développement - et de la 26<sup>ème</sup> Réunion annuelle du Forum parlementaire Asie-Pacifique,

*affirmant* que le développement durable constitue un objectif commun pour l'ensemble de la société et que, parmi les 17 ODD, qui sont tous interconnectés et indissociables, l'Objectif 7 représente un important pilier de la réalisation des autres objectifs, notamment ceux qui ont trait à la réduction de la pauvreté, à l'éducation, à la santé et à la protection de l'environnement face aux changements climatiques,

*soulignant* que le développement de sources d'énergies renouvelables et l'accès à des sources d'énergies abordables, fiables, durables et modernes peuvent contribuer de manière importante à garantir la sécurité énergétique, réduire au minimum les inégalités d'accès à l'énergie, à la fois dans les pays et entre eux, créer des emplois et améliorer les moyens de subsistance des populations, y compris ceux des jeunes et des femmes au sein de la société,

*reconnaissant* qu'il est urgent d'assurer le plein accès des femmes, sur un pied d'égalité, aux sources d'énergies renouvelables comme moyen de renforcer leur autonomisation économique, ainsi que leur potentiel, compte tenu de leur rôle clé dans la production et l'utilisation de l'énergie dans les ménages et les collectivités, en particulier dans les pays en développement,

*constatant* que les technologies en matière d'énergies renouvelables ont connu des réductions de coûts remarquables au cours de la dernière décennie, affichant des coûts unitaires inférieurs à ceux des centrales thermiques traditionnelles dans de nombreuses régions, et que des évolutions similaires sont envisagées pour les technologies de production et de stockage dans un avenir proche,

*consciente* que la contribution du secteur privé au développement va au-delà de l'apport de capitaux et de la création d'emplois, et que le secteur privé peut être un véritable acteur du développement en favorisant le développement technologique et l'innovation, en réalisant des investissements judicieux dans des domaines clés, en facilitant les transferts de technologie et en participant à la transition vers une production, une exploitation et une consommation durables, et que la participation active du secteur privé et le partenariat stratégique entre les secteurs privé et public, la société civile et les populations locales sont essentiels, notamment dans le domaine des énergies renouvelables,

*insistant* sur la responsabilité du secteur privé dans la protection et la promotion du bien-être de la communauté dans laquelle il exerce ses activités, notamment en ce qui concerne la préservation de l'environnement et la protection des droits de l'homme,

*soulignant*, cependant, qu'il incombe toujours principalement à l'Etat d'assurer et de diriger le processus de mise en œuvre des ODD, en particulier du fait de la tendance des investissements privés à affluer vers des pays à revenu intermédiaire ou des pays présentant un certain niveau de fiabilité dans leurs structures d'investissement respectives, ce qui se traduit par un désavantage supplémentaire pour le groupe des pays les moins avancés et, partant, pour les pays qui dépendent le plus du soutien de la communauté internationale dans la mise en œuvre du Programme 2030 ;

*reconnaissant* la diversité du secteur privé de par ses modes d'organisation et de fonctionnement, selon qu'il s'agit de multinationales, de coopératives, de petites et moyennes entreprises, de microentreprises, d'entreprises sociales, de ménages ou d'acteurs informels, et que les modalités, l'ampleur et la portée des partenariats public-privé varient d'un pays à l'autre et que ces partenariats devraient être régis par des cadres institutionnels,

*affirmant* la nécessité pour les pays de soutenir les petites et moyennes entreprises par des politiques qui favorisent la création de synergies entre les entreprises nationales et les acteurs étrangers,

*consciente* que les pays en développement sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques et que, même si les progrès technologiques ont permis de réduire le coût des énergies renouvelables, les pays en développement sont désavantagés en ce qui concerne les technologies et financements nécessaires pour faciliter l'accès aux énergies renouvelables,

*soulignant* le rôle indispensable joué par les parlements dans le renforcement des institutions et la surveillance souveraine de l'action gouvernementale en ce qui concerne l'exécution des politiques relatives à la participation du secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des énergies renouvelables,

*souhaitant* promouvoir la mise en place d'institutions juridiques internationales et nationales lorsque les intérêts du secteur privé concordent avec les objectifs d'éradication de la pauvreté et de développement durable, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables,

1. *engage instamment* les parlements à sensibiliser les citoyens à la nécessité d'associer diverses parties prenantes à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des énergies renouvelables, en multipliant les campagnes et les activités éducatives et de sensibilisation à l'intention de tous les membres de la société pour mieux faire connaître le développement durable, et également à intégrer la question du développement durable dans les programmes scolaires à tous les niveaux de l'enseignement, notamment dans les programmes d'enseignement supérieur relatifs aux investissements, à la production, aux affaires et au commerce, pour faire évoluer l'attitude des entreprises vis-à-vis de la mise en œuvre des ODD ;
2. *demande* aux parlements d'appuyer une législation, des politiques et des budgets sensibles au genre et visant à garantir l'égalité d'accès des jeunes, des femmes et des hommes à l'enseignement et à la formation scientifique et technologique, à soutenir les programmes de renforcement des capacités à l'intention des femmes, en particulier dans les zones rurales, et à assurer l'égalité des chances de participer à toutes les étapes de la chaîne de valeur des énergies renouvelables, y compris les opportunités d'entrepreneuriat, d'emplois et de carrière ainsi que la participation égale aux processus décisionnels locaux, nationaux et internationaux dans le secteur des énergies renouvelables ;

3. *demande également* aux parlements de soutenir des programmes de renforcement des capacités à l'intention des couches pauvres et vulnérables de la population, et de promouvoir une législation et des politiques visant à réduire la précarité énergétique des groupes de consommateurs vulnérables ;
4. *engage* les organismes publics à reconnaître le rôle important du secteur privé et à rappeler à ce dernier l'importante part de responsabilité qui lui revient dans la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des énergies renouvelables, ainsi qu'à promouvoir davantage l'action entrepreneuriale en faveur du développement durable, à accroître la responsabilité sociale des entreprises et à soutenir la création d'entreprises sociales afin d'encourager le secteur privé à intégrer les questions de développement durable dans ses principaux domaines d'activité ;
5. *se félicite* que les parlements collaborent avec les gouvernements pour élaborer des stratégies nationales de développement assorties d'objectifs de développement durable à moyen et long termes qui définissent le rôle du secteur privé dans la mise en œuvre des ODD et qui permettent d'intégrer les ODD dans des programmes d'investissement novateurs et durables ;
6. *invite* les parlements à élaborer une feuille de route et à superviser son application par les gouvernements pour accélérer la transition vers des économies à faibles émissions de carbone, accroître la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique national, réduire la pollution de l'environnement, mettre en œuvre des solutions économes en énergie basées sur les énergies renouvelables, mettre au point des technologies vertes et de nouveaux matériaux écologiques et développer des industries et infrastructures nationales en appui à la production, à la distribution et à l'utilisation d'énergies renouvelables ;
7. *invite également* les parlements et les gouvernements à réorienter les marchés financiers pour promouvoir la durabilité et à envisager des partenariats appropriés pour le partage des risques, tels que des mécanismes de financement public-privé novateurs pour financer le développement durable qui garantissent la transparence et la responsabilité tout en assurant un équilibre entre le rendement des capitaux privés et l'impact social ;
8. *engage* les parlements à établir et à appuyer le développement d'un marché de l'électricité transparent et compétitif qui soit approprié pour assurer l'autonomie de la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables ;
9. *suggère* aux parlements de ménager une marge d'action pour les investissements dans les énergies renouvelables hors réseau et d'encourager les investissements privés dans les technologies d'énergie renouvelable hors réseau, notamment les générateurs électriques de petite taille qui permettent de convertir l'énergie produite à partir de sources d'énergies renouvelables et de mini-réseaux, en soutenant la création d'outils de gestion des risques pour ce type d'investissement et d'un environnement régulateur et institutionnel conducteur, et en préparant des feuilles de route fiables à long terme pour l'électrification rurale qui atténuent les risques d'interférence de l'extension du réseau avec les mini-réseaux privés et les marchés hors réseau ;
10. *exhorte* les parlements à allouer des budgets appropriés pour l'investissement, à stimuler l'investissement privé dans la recherche-développement (R&D) et l'innovation, et à accorder la priorité aux investissements dans les infrastructures essentielles qui permettent le développement des énergies renouvelables ;
11. *exhorte également* les Etats technologiquement avancés à mener des recherches sur l'application pratique de solutions technologiques pour le stockage et l'utilisation de l'hydrogène produit à partir de sources d'énergies renouvelables, faisant ainsi de cette technologie une option à fort potentiel pour l'utilisation efficace des énergies renouvelables ;

12. *appelle* les parlements à soutenir la mise en place de bases de données transparentes et fiables pour favoriser les investissements privés potentiels dans le développement durable, notamment pour les projets de petite taille, et la création de réseaux d'investisseurs plus vastes dans le domaine du développement durable, d'indicateurs de performance, de systèmes de communication de l'information permettant de suivre et d'évaluer conjointement l'impact des investissements, et de normes pour les produits et les technologies durables, ainsi que l'organisation de forums multipartites qui permettent de partager de façon constructive les connaissances, les savoir-faire techniques, les expériences fructueuses, les raisons des échecs et les enseignements en matière d'investissement, de production, d'exploitation et de consommation durables ;
13. *appelle également* les parlements à poursuivre leurs efforts pour mettre en place des institutions économiques à même de créer un environnement commercial propice pour inciter le secteur privé à participer à la mise en œuvre des ODD, et à assurer la participation du secteur privé et des autres parties prenantes à l'élaboration et à l'évaluation des politiques ;
14. *appelle en outre* les parlements à appuyer une réglementation qui permette de mesurer l'énergie de manière complète, détaillée et en temps réel afin de faciliter une facturation qui reflète les coûts et des modèles de revenus transparents ;
15. *recommande* à chaque parlement de mettre en place des politiques d'incitation appropriées destinées au secteur privé, en particulier des petits investissements dans des projets de petite taille, en fonction des conditions socio-économiques du pays pendant sa propre période de développement et sans fausser le fonctionnement des marchés ;
16. *invite* les parlements, les gouvernements et les organisations internationales et régionales à identifier des accords internationaux d'investissement d'un nouveau genre axés sur la promotion de politiques de développement durable, et à débattre de ceux-ci, en tenant compte de la mise en œuvre des mécanismes de financement pour le climat existants ;
17. *propose* de renforcer les échanges et la coopération entre les pays pour promouvoir le transfert des technologies de pointe en multipliant les mesures incitatives, mettre en place des politiques qui permettent d'élargir l'accès aux technologies écologiques, renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable tel que défini dans l'ODD 17.
18. *encourage*, en particulier, la participation des parlements et de leurs membres à des organisations et forums spécialisés dans le domaine des énergies renouvelables, tels que l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), et la création de réseaux de parlementaires, notamment entre les parlements, les organisations parlementaires et les parlementaires, pour faciliter les échanges de bonnes pratiques et les transferts de connaissances dans les domaines politique, technologique et financier, et *invite* l'UIP à coopérer avec ces organes en vue d'accroître le soutien des parlements aux cibles de l'ODD 7 relatives aux énergies renouvelables.



# Rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

*dont la 138<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP a pris acte  
(Genève, 28 mars 2018)*

## **Débat préparatoire sur la prochaine résolution : *Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières***

Le débat a eu lieu le lundi 26 mars sous la conduite de la Présidente de la Commission, Mme B. Tshireletso (Botswana). La Commission a approuvé la nomination de trois rapporteurs pour la prochaine résolution, M. J. Echániz (Espagne), Mme K. Sosa (El Salvador) et M. A. Touizi (Maroc). Le débat a été ouvert par les deux co-animateurs du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, M. l'Ambassadeur J. Lauber (Suisse) et M. l'Ambassadeur J. Gómez Camacho (Mexique), puis par les trois rapporteurs.

Les co-animateurs ont présenté les processus de consultation et de négociation qui devraient conduire à l'adoption du Pacte mondial sur la migration en décembre 2018. Ils ont informé la Commission de la structure du projet de texte actuel, et se sont félicités de la contribution des parlementaires à ce processus. Les co-animateurs ont souligné la nécessité de faire évoluer les mentalités sur les migrations. La plupart des migrations s'effectuent au sein même de la région du pays d'origine – par exemple, les Africains se déplacent à l'intérieur de l'Afrique, et les Latino-Américains en Amérique latine. Aujourd'hui, on dispose de données attestant que la contribution économique des migrants est d'environ 7 000 milliards de dollars des E.-U., soit 9 pour cent du PIB mondial. Ces retombées ne profitent globalement qu'aux pays de destination. Les politiques migratoires et, de fait, l'ensemble du débat sur les migrations doivent être fondés sur des données probantes et se caractériser par le respect des droits de l'homme des migrants.

Les rapporteurs ont fait connaître les points essentiels qui, selon eux, devraient figurer dans la résolution pour contribuer à l'établissement de normes communes dans le domaine des migrations. Au cours du débat, 35 délégués de tous les groupes géopolitiques ont pris la parole. Ils ont insisté sur la nécessité de tenir un débat éclairé, portant notamment sur les incitations au départ et les facteurs d'attraction de migrants, les différentes formes que revêtent les migrations, et les défis et les avantages qu'elles présentent. Les migrations favorisent le développement économique. Aucun pays n'est exclusivement un pays d'origine, de transit ou de destination.

Les délégués ont soulevé plusieurs questions prioritaires, parmi lesquelles l'élaboration d'une législation globale protégeant les droits des migrants, la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des migrations, et l'impératif de lutte contre la discrimination et la xénophobie dans le contexte migratoire. Les migrations causées par des catastrophes naturelles appellent des solutions plus vigoureuses offrant une protection spécifique aux personnes contraintes de quitter leur lieu de résidence. Il est également nécessaire d'encourager la participation des migrants aux décisions politiques et relatives au développement, tant dans les pays d'accueil que dans les pays d'origine. Les parlements ont un rôle crucial à jouer dans tous ces domaines, de même que pour garantir le respect de l'égalité des sexes et des droits des enfants à toutes les étapes du processus migratoire. L'UIP peut et doit les soutenir dans cette démarche.

La Présidente a invité tous les Membres à prêter leur concours aux rapporteurs pour préparer la résolution en leur transmettant des contributions écrites d'ici au 20 avril 2018.

## **Examen de la proposition de débat sur le thème *Le rôle des parlements pour mettre fin aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et pour assurer le respect des droits de l'homme des personnes LGBTI***

Le mardi 27 mars, la Commission a examiné la proposition de tenir un débat sur le rôle des parlements pour mettre fin aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, proposition qui ne donnera pas lieu à une résolution. Cette proposition avait été adoptée sans vote par la Commission à la 137<sup>ème</sup> Assemblée, en octobre 2017. Toutefois, compte tenu des avis divergents sur la question, la Présidente de la 137<sup>ème</sup> Assemblée avait renvoyé la proposition à la Commission pour un examen plus approfondi à la 138<sup>ème</sup> Assemblée.

A sa session du 27 mars, la Commission a conduit ses travaux dans un climat de respect mutuel permettant à tous les délégués d'exprimer leur point de vue et d'écouter ceux des autres. La proposition a été présentée par la Belgique, puis 28 délégués de tous les groupes géopolitiques ont pris la parole pour faire connaître leur position. Afin d'éviter tout doute possible sur la décision, la Commission a tenu un vote par appel nominal et s'est exprimée en faveur de la tenue de ce débat à la prochaine Assemblée.

### **Elections**

Le Commission a élu de nouveaux membres à son Bureau.

Le Commission a élu son nouveau Président, M. A. Desai (Inde). Elle a mis en attente la décision relative à la désignation du futur vice-président jusqu'à la 139<sup>ème</sup> Assemblée, lorsque le nouveau Bureau se réunira pour la première fois.

## Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

*dont la 138<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP a pris acte  
(Genève, 28 mars 2018)*

La Commission permanente des Affaires des Nations Unies s'est réunie le 27 mars 2018 sous la conduite de son Président, M. A. Avsan (Suède). Il a relevé que, son mandat de président arrivant à son terme, un nouveau président serait élu à l'issue de la réunion.

Sept nouveaux membres du Bureau ont été confirmés : Mme S. Alhashim (Koweït), M. A. Al-Amri (Oman), M. M. Ben Souf (Tunisie), M. B. Llano Ramos (Paraguay), Mme M.J. Carrión (Equateur), M. L. Wehrli (Suisse) et Mme D. Nazarbaeva (Kazakhstan). Mme L. Crexell (Argentine), qui a démissionné du Bureau, a été remplacée par M. J.C. Romero (Argentine).

Le Président a expliqué que la réunion, qui visait à jeter un pont avec la session du Forum politique de haut niveau (HLPF) pour le développement durable organisée par l'ONU en juillet 2018, avait deux objectifs principaux : faire le point du suivi parlementaire des ODD et préparer les parlementaires aux débats qui se dérouleraient lors du HLPF.

### **Réunion-débat sur le suivi parlementaire des Objectifs de développement durable**

Intervenants : M. M. Mijatovic, parlementaire (Serbie), Mme L. Crexell, Sénatrice (Argentine), M. E. Saravanpavan, parlementaire (Sri Lanka), Mme N. Isler, Directrice, SDG Lab, Genève.

La discussion a mis en évidence les diverses initiatives prises par les parlements pour intégrer les ODD dans leur programme de travail et suivre leur mise en œuvre. Figurent au nombre des meilleures pratiques : la création d'un groupe spécialisé de parlementaires ; l'examen des capacités institutionnelles en matière d'ODD au moyen de l'outil d'auto-évaluation élaboré par l'UIP et le PNUD ; la tenue de débats publics visant à sensibiliser la population, les organisations de la société civile et les entrepreneurs ; le soutien aux plateformes consultatives multipartites ; la création d'un observatoire parlementaire chargé d'évaluer les propositions de loi sous l'angle des ODD et l'obligation que toute nouvelle loi mentionne clairement l'ODD qu'elle contribue à réaliser.

Les risques les plus fréquemment associés à l'engagement parlementaire en faveur des ODD ont également été abordés. Il s'agit notamment de la tendance de la majeure partie des parlementaires à se laisser conditionner par la pression électorale à court terme au lieu de donner la priorité à la perspective à long terme exigée par les ODD ; de la tendance des gouvernements et parlements à ne s'engager qu'en faveur des ODD considérés comme essentiels pour leur pays, en négligeant le fait que les ODD forment un tout ; de la difficulté de déterminer des priorités stratégiques dans un cadre complexe à l'intérieur duquel toutes les questions sont importantes, ainsi que du handicap relatif que subissent les pays développés, qui sont tout juste en train d'apprendre à poursuivre des objectifs mondiaux.

Dans la perspective d'améliorer la mise en œuvre des ODD dans les différentes régions, il a été précisé que, malgré l'importance toujours critique de la collecte de données de qualité, la difficulté principale consistait à veiller à ce que le processus de prise de décision tienne compte de toutes les données pertinentes. La deuxième difficulté rencontrée concernait la recherche de l'équilibre optimal entre la collecte de ressources supplémentaires permettant de financer et faire avancer les ODD et l'utilisation la plus rationnelle des ressources d'ores et déjà disponibles. La troisième difficulté, fréquemment rencontrée, était liée aux cloisonnements politiques qu'il fallait briser pour améliorer la cohérence des politiques menées en faveur des différents objectifs. Il se révélait aussi nécessaire de mieux définir le terme vague de "secteur privé", afin que des acteurs aussi divers que les multinationales, les petites et moyennes entreprises et les entreprises familiales puissent plus efficacement contribuer à la mise en œuvre des ODD.

Le rôle particulier revenant aux jeunes a été souligné. Dans le contexte des ODD, qui sont des objectifs à relativement long terme, les jeunes d'aujourd'hui seraient les électeurs, les contribuables et les décisionnaires de demain, qui seraient chargés de veiller à mener les ODD à bien. Il était donc important que les parlements collaborent particulièrement étroitement avec les jeunes, notamment en veillant à ce que les ODD figurent au programme des établissements scolaires dès le plus jeune âge. Les parlements et les parlementaires, ainsi que les gouvernements et les autres partenaires, devaient aussi consentir des efforts beaucoup plus importants pour communiquer à propos des ODD dans un langage compréhensible pour tous.

Les gouvernements assumant, en tant que détenteurs du pouvoir exécutif, une large part de la responsabilité en matière d'ODD, les Nations Unies continueraient donc à jouer un rôle de premier plan pour soutenir les efforts déployés par les Etats membres. L'ONU, idéalement placée pour mobiliser les gouvernements, était dotée de l'autorité morale et des moyens requis pour aborder des questions difficiles exigeant des solutions novatrices et pouvait faire office de dépositaire des bonnes pratiques dont les gouvernements pouvaient s'inspirer. Grâce à l'UIP, les parlements pourraient eux aussi bénéficier de tout ce que l'ONU avait à leur offrir en matière de mise en œuvre des ODD.

### **Réunion-débat sur le thème principal du Forum politique de haut niveau : L'évolution vers des sociétés durables et résilientes**

Intervenants : M. A. Sinmaleza, parlementaire (Equateur), Mme H. Liadal, parlementaire (Norvège), M. Mathis Wackernagel, PDG (Global Footprint Network), M. Steven Stone (Programme des Nations Unies pour l'environnement)

La discussion s'est axée sur l'environnement, considéré comme l'un des piliers du développement durable. La difficulté rencontrée pour inverser des modes de consommation et de production non viables et orienter la production d'énergie vers des sources renouvelables (énergie verte) dans le but de lutter contre le réchauffement climatique a été considérée comme la menace la plus immédiate pour la planète.

La consommation et la production mondiales dépassaient désormais largement les capacités de régénération de l'environnement. Les économies se développaient sur le plan monétaire, mais en détruisant leur socle de ressources et en endommageant irréversiblement leur environnement. La notion d'empreinte écologique et le calculateur qui l'accompagne mettaient efficacement en évidence l'effort que les modes de consommation et de production actuels exigeaient de la nature, qui dépassait ce qu'elle peut fournir. La hausse des émissions de carbone et l'influence qu'elles exerçaient sur les changements climatiques en étaient la preuve. Une grande partie du déficit écologique pouvait être attribué au mode de vie non durable adopté par les pays développés.

La discussion a mis en évidence les limites du PIB utilisé comme critère central d'évaluation du progrès économique et social. Le PIB partait du postulat que le bonheur des êtres humains se résumait à l'abondance matérielle, alors qu'il dépendait d'un grand nombre d'autres facteurs, par exemple l'éducation, la santé, la culture, le temps libre, l'amitié, le lien social et la propreté de l'environnement. Le PIB comptabilisait comme un plus pour l'économie les frais médicaux occasionnés par la pollution de l'environnement, alors qu'ils devraient être considérés comme un poids. L'empreinte écologique constituait le contrepoids idéal au PIB. Alors que le PIB se fondait sur une notion de croissance économique potentiellement infinie, l'empreinte écologique mettait en lumière les limites de la croissance sur le plan écologique.

Les activités humaines ne pouvaient se passer d'énergie. Les émissions de carbone rejetées par les combustibles fossiles étaient la principale cause du déficit environnemental actuel et il était donc urgent de consentir des investissements massifs dans des sources d'énergie renouvelables, telles que l'énergie solaire ou éolienne. Une telle politique exigeait toutefois que soient prises de façon urgente des mesures visant à lutter contre les mouvements illicites de capitaux et l'évasion fiscale, ainsi qu'à renflouer les finances publiques, afin que des aides plus importantes puissent être allouées aux pays en développement.

Outre l'accent à mettre sur l'énergie verte, d'autres facteurs seraient décisifs pour basculer vers un mode de vie plus durable sur le plan écologique, notamment l'aménagement urbain, pour rendre les villes plus compactes et économes en énergie et autres intrants ; la production alimentaire durable, qui exigeait une meilleure utilisation des sols et des modes de culture plus efficaces, ainsi que des politiques visant à limiter la croissance démographique.

A la fin de la réunion, le Président a invité les participants à se joindre à leur délégation nationale envoyée à la session du Forum politique de haut niveau, qui se réunira du 9 au 18 juillet à New York. Il a également annoncé que l'UIP organisera le 16 juillet une conférence donnant aux parlementaires l'occasion de faire le point sur les principaux messages émanant du Forum.

La Commission a ensuite officiellement entériné la nomination de M. J.C. Romero au poste de Président de la Commission. La séance a alors été levée.

## Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

*Adoptés par le Conseil directeur de l'UIP à sa 202<sup>ème</sup> session  
et par la 138<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP  
(Genève, 28 mars 2018)*

### a) Statuts

Article 10.2, ajouter à la fin du paragraphe : "**Un Parlement membre peut inscrire un délégué supplémentaire si au moins un jeune parlementaire<sup>2</sup> fait partie de la délégation, à condition que la délégation soit composée de représentants des deux sexes et que le Membre ne soit pas en retard dans le paiement de ses contributions.**"

### b) Règlement de l'Assemblée

Article 22.1, modifier comme suit : "~~Deux représentants au plus de chaque délégation peuvent prendre la parole lors du Débat général. Lors de ce débat, chaque délégation dispose d'un temps de parole de huit minutes à moins que le Bureau restreint n'en décide autrement. Lorsque, dans ce débat, deux oratrices ou orateurs s'expriment au nom d'une délégation, ils se partagent ce temps de parole de la façon la plus appropriée comme ils l'entendent. Un parlementaire supplémentaire de chaque délégation peut prendre la parole lors du débat général, à condition qu'il ou elle soit un jeune parlementaire<sup>3</sup>.~~"

Supprimer l'article 22.2

~~2. — Afin de permettre le bon déroulement des débats, le Bureau restreint peut modifier la durée de ce temps de parole en fonction des circonstances.~~

### c) Modalités pratiques d'exercice des droits et responsabilités des Observateurs aux réunions de l'UIP

Paragraphe 7, modifier comme suit : "Dans le débat général aux Assemblées, le temps de parole des observateurs est limité à ~~cinq~~ **trois** minutes par délégation. On fera preuve de souplesse à l'égard des chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies qui souhaiteraient exprimer leurs vues devant l'UIP."

#### Note explicative

Le temps de parole de huit minutes mentionné dans le Règlement n'a pu être appliqué depuis plusieurs années. En 2014, le format des Assemblées de l'UIP est passé d'un événement de cinq jours à quatre, ce qui a entraîné la réduction du temps consacré au débat général (alors qu'avant 2014 le temps était de 18 heures, seules 13 à 14 heures étaient disponibles en 2017). En outre, le nombre de Membres de l'UIP a considérablement augmenté (passant de 108 en 1987 à 178 aujourd'hui), ce qui a également eu pour conséquence la réduction du temps de parole.

Dans le cadre des modalités visant à renforcer la participation des jeunes aux Assemblées de l'UIP, le Conseil directeur a décidé qu'une liste d'orateurs serait créée et réservée exclusivement aux jeunes parlementaires. Par conséquent, il est suggéré de donner deux minutes supplémentaires aux délégations qui inscrivent un jeune parlementaire comme troisième orateur au débat général, à condition que le temps supplémentaire soit utilisé par ce jeune parlementaire.

Par conséquent, il est proposé de modifier le temps de parole du débat général comme suit :

|         |   |           |
|---------|---|-----------|
| Liste A | Groupe de haut niveau (Présidents de parlement) | 7 minutes |
| Liste B | Premier orateur d'une délégation                | 6 minutes |

<sup>2</sup> Dans le cadre de ce Règlement, lorsque la formule "jeune parlementaire" est employée, celle-ci fait référence aux parlementaires de moins de 45 ans.

<sup>3</sup> Dans le cadre de ce Règlement, lorsque la formule "jeune parlementaire" est employée, celle-ci fait référence aux parlementaires de moins de 45 ans.

|         |                                   |  |
|---------|-----------------------------------|--|
| Liste C | Deuxième orateur d'une délégation | Temps restant                                      |
|         |                                   | (jusqu'à un total de 7 minutes pour deux orateurs) |
| Liste D | Jeunes parlementaires             | 2 minutes  |

Si nécessaire et en fonction du nombre d'orateurs, le Bureau restreint de l'Assemblée peut décider de réduire davantage le temps de parole. Comme le veut l'usage, les Membres et les Membres associés ont le droit de partager leur temps de parole entre deux orateurs d'une même délégation (majorité-opposition, hommes-femmes, etc.). Les délégations d'Observateurs auront trois minutes de temps de parole et prendront normalement la parole à la fin de la liste B. Les responsables d'organisations seront inclus dans le tirage au sort habituel pour l'ordre des orateurs.

**Les répercussions des activités pernicieuses de l'Iran, menées par le Corps des gardiens de la révolution islamique et sa Force Al-Qods dans les principaux théâtres d'opération du Moyen-Orient, comme la Syrie, le Liban, l'Iraq et le Yémen, et sur la scène palestinienne**

**Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation d'Israël pour l'inscription d'un point d'urgence**

**Résultats**

|                      |     |   |     |
|----------------------|-----|---|-----|
| Voix positives ..... | 118 | Total des voix positives et négatives . | 613 |
| Voix négatives ..... | 495 | Majorité des deux tiers.....            | 409 |
| Abstentions .....    | 841 |   |     |

| Pays                            | Oui | Non    | Abst. | Pays                          | Oui | Non    | Abst. | Pays                             | Oui | Non    | Abst. |
|---------------------------------|-----|--------|-------|-------------------------------|-----|--------|-------|----------------------------------|-----|--------|-------|
| Afghanistan                     |     | Absent |       | Fidji                         |     | Absent |       | Ouzbékistan                      |     | Absent |       |
| Afrique du Sud                  |     |        | 17    | Finlande                      |     |        | 12    | Pakistan                         |     |        | 21    |
| Albanie                         |     | Absent |       | France                        | 3   |        | 15    | Palestine                        |     |        | 11    |
| Algérie                         |     |        | 16    | Gabon                         |     |        | 11    | Panama                           |     | Absent |       |
| Allemagne                       | 12  |        | 7     | Géorgie                       |     | Absent |       | Paraguay                         |     | Absent |       |
| Andorre                         |     |        | 10    | Ghana                         |     | Absent |       | Pays-Bas                         |     |        | 13    |
| Angola                          |     |        | 14    | Grèce                         |     | 3      | 10    | Pérou                            |     | Absent |       |
| Arabie saoudite                 |     |        | 14    | Guatemala                     |     | Absent |       | Philippines                      |     | Absent |       |
| Argentine                       |     | Absent |       | Guinée                        |     | Absent |       | Pologne                          |     |        | 15    |
| Arménie                         |     | Absent |       | Guinée équatoriale            |     |        | 11    | Portugal                         |     |        | 13    |
| Australie                       |     |        | 14    | Guyana                        |     | Absent |       | Qatar                            |     |        | 11    |
| Autriche                        |     |        | 12    | Hongrie                       |     |        | 13    | Rép. arabe syrienne              |     |        | 13    |
| Bahreïn                         |     |        | 11    | Inde                          |     |        | 23    | Rép. de Corée                    |     |        | 17    |
| Bangladesh                      |     |        | 20    | Indonésie                     |     |        | 22    | Rép. de Moldova                  |     | Absent |       |
| Bélarus                         |     | Absent |       | Iran (Rép. islam. d')         |     |        | 18    | Rép. dém. du Congo               |     |        | 17    |
| Belgique                        |     |        | 13    | Iraq                          |     |        | 14    | Rép. dém. pop. lao               |     |        | 12    |
| Bénin                           |     |        | 12    | Irlande                       |     |        | 10    | Rép. pop. dém. de Corée          |     |        | 12    |
| Bhoutan                         |     |        | 10    | Israël                        | 12  |        |       | République tchèque               | 13  |        |       |
| Bolivie (Etat plurinational de) |     |        | 12    | Italie                        |     |        | 17    | Roumanie                         |     |        | 14    |
| Bosnie-Herzégovine              |     | Absent |       | Japon                         |     |        | 20    | Royaume-Uni                      | 12  |        | 6     |
| Botswana                        |     |        | 11    | Jordanie                      |     |        | 12    | Rwanda                           |     |        | 12    |
| Brésil                          |     |        | 22    | Kazakhstan                    |     |        | 13    | Saint-Marin                      |     |        | 10    |
| Bulgarie                        |     | Absent |       | Kenya                         |     | Absent |       | Serbie                           |     |        | 12    |
| Burkina Faso                    |     |        | 13    | Koweït                        |     |        | 11    | Seychelles                       |     | Absent |       |
| Burundi                         |     |        | 12    | Lesotho                       |     | Absent |       | Singapour                        |     |        | 12    |
| Cabo Verde                      |     |        | 10    | Lettonie                      |     |        | 11    | Slovénie                         |     |        | 11    |
| Cameroun                        |     |        | 13    | Liban                         |     |        | 11    | Somalie                          |     |        | 13    |
| Canada                          | 15  |        |       | Liechtenstein                 |     |        | 10    | Soudan                           |     |        | 15    |
| Chili                           |     |        | 9     | Lituanie                      | 11  |        |       | Soudan du Sud                    |     |        | 10    |
| Chine                           |     |        | 23    | Madagascar                    |     |        | 10    | Sri Lanka                        |     | Absent |       |
| Chypre                          |     |        | 10    | Malawi                        |     | Absent |       | Suède                            |     |        | 13    |
| Colombie                        |     |        | 10    | Maldives                      |     | Absent |       | Suisse                           |     |        | 12    |
| Costa Rica                      |     | Absent |       | Mali                          |     |        | 13    | Suriname                         |     |        | 10    |
| Côte d'Ivoire                   |     | Absent |       | Malte                         |     | Absent |       | Tchad                            |     |        | 13    |
| Croatie                         |     | Absent |       | Maroc                         |     |        | 15    | Thaïlande                        |     |        | 18    |
| Cuba                            |     |        | 13    | Mexique                       |     |        | 20    | Timor-Leste                      |     |        | 11    |
| Danemark                        |     |        | 12    | Micronésie (Etats fédérés de) |     |        | 8     | Togo                             |     | Absent |       |
| Egypte                          |     |        | 19    | Monaco                        |     |        | 10    | Tunisie                          |     |        | 13    |
| El Salvador                     |     | Absent |       | Mongolie                      |     |        | 11    | Turquie                          |     |        | 18    |
| Emirats arabes unis             |     |        | 11    | Monténégro                    |     | Absent |       | Ukraine                          | 10  |        | 7     |
| Equateur                        |     |        | 5     | Mozambique                    |     |        | 13    | Uruguay                          | 3   |        | 8     |
| Espagne                         |     |        | 15    | Namibie                       |     |        | 11    | Vanuatu                          |     | Absent |       |
| Estonie                         |     |        | 11    | Nicaragua                     |     | Absent |       | Venezuela (Rép. bolivarienne du) | 15  |        |       |
| Ethiopie                        |     |        | 19    | Niger                         |     | Absent |       | Viet Nam                         |     |        | 19    |
| Ex-Rép. yougoslave de Macédoine |     | Absent |       | Nigéria                       |     |        | 10    | Yémen                            |     |        | 11    |
| Fédération de Russie            |     |        | 20    | Norvège                       | 12  |        |       | Zambie                           |     |        | 13    |
|                                 |     |        |       | Nouvelle-Zélande              |     |        | 11    | Zimbabwe                         |     |        | 13    |
|                                 |     |        |       | Oman                          |     |        | 11    |                                  |     |        |       |
|                                 |     |        |       | Ouganda                       |     |        | 15    |                                  |     |        |       |

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.



**La violence à l'égard des femmes sur le lieu de travail,  
en particulier dans les parlements, au lendemain du mouvement #MeToo**

**Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de la Suède  
pour l'inscription d'un point d'urgence**

**Résultats**

|                      |     |   |       |
|----------------------|-----|---|-------|
| Voix positives ..... | 830 | Total des voix positives et négatives . | 1 128 |
| Voix négatives ..... | 298 | Majorité des deux tiers.....            | 752   |
| Abstentions .....    | 326 |   |       |

| Pays                            | Oui    | Non | Abst. | Pays                          | Oui    | Non | Abst. | Pays                             | Oui    | Non | Abst. |
|---------------------------------|--------|-----|-------|-------------------------------|--------|-----|-------|----------------------------------|--------|-----|-------|
| Afghanistan                     | Absent |     |       | Fidji                         | Absent |     |       | Ouzbékistan                      | Absent |     |       |
| Afrique du Sud                  | 17     |     |       | Finlande                      | 12     |     |       | Pakistan                         |        |     | 21    |
| Albanie                         | Absent |     |       | France                        | 18     |     |       | Palestine                        |        | 11  |       |
| Algérie                         |        | 16  |       | Gabon                         | 11     |     |       | Panama                           | Absent |     |       |
| Allemagne                       | 19     |     |       | Géorgie                       | Absent |     |       | Paraguay                         | Absent |     |       |
| Andorre                         | 10     |     |       | Ghana                         | Absent |     |       | Pays-Bas                         | 13     |     |       |
| Angola                          |        |     | 14    | Grèce                         | 13     |     |       | Pérou                            | Absent |     |       |
| Arabie saoudite                 |        | 14  |       | Guatemala                     | Absent |     |       | Philippines                      | Absent |     |       |
| Argentine                       | Absent |     |       | Guinée                        | Absent |     |       | Pologne                          | 5      | 10  |       |
| Arménie                         | Absent |     |       | Guinée équatoriale            | 11     |     |       | Portugal                         | 13     |     |       |
| Australie                       | 14     |     |       | Guyana                        | Absent |     |       | Qatar                            |        | 11  |       |
| Autriche                        | 12     |     |       | Hongrie                       | 13     |     |       | Rép. arabe syrienne              |        | 13  |       |
| Bahreïn                         |        | 11  |       | Inde                          |        |     | 23    | Rép. de Corée                    | 17     |     |       |
| Bangladesh                      |        | 20  |       | Indonésie                     |        |     | 22    | Rép. de Moldova                  | Absent |     |       |
| Bélarus                         | Absent |     |       | Iran (Rép. islam. d')         |        | 18  |       | Rép. dém. du Congo               |        |     | 17    |
| Belgique                        | 13     |     |       | Iraq                          |        | 14  |       | Rép. dém. pop. lao               | 6      |     | 6     |
| Bénin                           |        |     | 12    | Irlande                       | 10     |     |       | Rép. pop. dém. de Corée          |        |     | 12    |
| Bhoutan                         | 10     |     |       | Islande                       | 10     |     |       | République tchèque               | 7      |     | 6     |
| Bolivie (Etat plurinational de) |        |     | 12    | Israël                        | 12     |     |       | Roumanie                         | 14     |     |       |
| Bosnie-Herzégovine              | Absent |     |       | Italie                        | 17     |     |       | Royaume-Uni                      | 18     |     |       |
| Botswana                        | 11     |     |       | Japon                         | 20     |     |       | Rwanda                           | 12     |     |       |
| Brsil                           | 22     |     |       | Jordanie                      |        | 12  |       | Saint-Marin                      | 2      |     | 8     |
| Bulgarie                        | Absent |     |       | Kazakhstan                    |        |     | 13    | Serbie                           | 12     |     |       |
| Burkina Faso                    | 3      |     | 10    | Kenya                         | Absent |     |       | Seychelles                       | Absent |     |       |
| Burundi                         |        |     | 12    | Koweït                        |        | 11  |       | Singapour                        | 12     |     |       |
| Cabo Verde                      | 10     |     |       | Lesotho                       | Absent |     |       | Slovénie                         | 11     |     |       |
| Cameroun                        | 13     |     |       | Lettonie                      | 11     |     |       | Somalie                          |        | 13  |       |
| Canada                          | 15     |     |       | Liban                         |        | 11  |       | Soudan                           |        | 15  |       |
| Chili                           |        |     | 13    | Liechtenstein                 | 10     |     |       | Soudan du Sud                    | 10     |     |       |
| Chine                           | 13     |     | 10    | Lituanie                      | 11     |     |       | Sri Lanka                        | Absent |     |       |
| Chypre                          | 7      |     | 3     | Madagascar                    | 10     |     |       | Suède                            | 13     |     |       |
| Colombie                        | 10     |     |       | Malawi                        | Absent |     |       | Suisse                           | 12     |     |       |
| Costa Rica                      | Absent |     |       | Maldives                      | Absent |     |       | Suriname                         | 10     |     |       |
| Côte d'Ivoire                   | Absent |     |       | Mali                          |        |     | 13    | Tchad                            | 13     |     |       |
| Croatie                         | Absent |     |       | Malte                         | Absent |     |       | Thaïlande                        | 18     |     |       |
| Cuba                            |        |     | 13    | Maroc                         |        | 15  |       | Timor-Leste                      | 11     |     |       |
| Danemark                        | 12     |     |       | Mexique                       | 20     |     |       | Togo                             | Absent |     |       |
| Egypte                          |        | 19  |       | Micronésie (Etats fédérés de) | 8      |     |       | Tunisie                          |        | 13  |       |
| El Salvador                     | Absent |     |       | Monaco                        | 10     |     |       | Turquie                          |        | 18  |       |
| Emirats arabes unis             |        | 11  |       | Mongolie                      | 11     |     |       | Ukraine                          | 17     |     |       |
| Equateur                        | 13     |     |       | Monténégro                    | Absent |     |       | Uruguay                          |        |     | 11    |
| Espagne                         | 15     |     |       | Mozambique                    |        |     | 13    | Vanuatu                          | Absent |     |       |
| Estonie                         | 11     |     |       | Namibie                       |        |     | 11    | Venezuela (Rép. bolivarienne du) | 11     |     | 4     |
| Ethiopie                        | 15     |     | 4     | Nicaragua                     | Absent |     |       | Viet Nam                         | 19     |     |       |
| Ex-Rép. yougoslave de Macédoine | Absent |     |       | Niger                         | Absent |     |       | Yémen                            |        | 11  |       |
| Fédération de Russie            |        |     | 20    | Nigéria                       |        |     | 10    | Zambie                           | 13     |     |       |
|                                 |        |     |       | Norvège                       | 12     |     |       | Zimbabwe                         |        |     | 13    |
|                                 |        |     |       | Nouvelle-Zélande              | 11     |     |       |                                  |        |     |       |
|                                 |        |     |       | Oman                          |        | 11  |       |                                  |        |     |       |
|                                 |        |     |       | Ouganda                       | 15     |     |       |                                  |        |     |       |

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.



**Les conséquences de la déclaration des Etats-Unis d'Amérique sur Jérusalem et  
les droits du peuple palestinien à Jérusalem à l'aune de la Charte et  
des résolutions des Nations Unies**

**Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations  
de la Palestine, du Koweït, de Bahreïn et de la Turquie  
pour l'inscription d'un point d'urgence**

**Résultats**

|                      |     |   |     |
|----------------------|-----|---|-----|
| Voix positives ..... | 843 | Total des voix positives et négatives . | 964 |
| Voix négatives ..... | 121 | Majorité des deux tiers.....            | 643 |
| Abstentions .....    | 490 |   |     |

| Pays                            | Oui    | Non | Abst. | Pays                          | Oui    | Non | Abst. | Pays                             | Oui    | Non | Abst. |
|---------------------------------|--------|-----|-------|-------------------------------|--------|-----|-------|----------------------------------|--------|-----|-------|
| Afghanistan                     | Absent |     |       | Fidji                         | Absent |     |       | Ouzbékistan                      | Absent |     |       |
| Afrique du Sud                  | 17     |     |       | Finlande                      |        |     | 12    | Pakistan                         | 21     |     |       |
| Albanie                         | Absent |     |       | France                        | 18     |     |       | Palestine                        | 11     |     |       |
| Algérie                         | 16     |     |       | Gabon                         | 11     |     |       | Panama                           | Absent |     |       |
| Allemagne                       |        | 10  | 9     | Géorgie                       | Absent |     |       | Paraguay                         | Absent |     |       |
| Andorre                         |        |     | 10    | Ghana                         | Absent |     |       | Pays-Bas                         |        |     | 13    |
| Angola                          | 14     |     |       | Grèce                         | 9      |     | 4     | Pérou                            | Absent |     |       |
| Arabie saoudite                 | 14     |     |       | Guatemala                     | Absent |     |       | Philippines                      | Absent |     |       |
| Argentine                       | Absent |     |       | Guinée                        | Absent |     |       | Pologne                          | 15     |     |       |
| Arménie                         | Absent |     |       | Guinée équatoriale            |        |     | 11    | Portugal                         |        |     | 13    |
| Australie                       |        | 10  | 4     | Guyana                        | Absent |     |       | Qatar                            | 11     |     |       |
| Autriche                        |        |     | 12    | Hongrie                       |        |     | 13    | Rép. arabe syrienne              | 13     |     |       |
| Bahreïn                         | 11     |     |       | Inde                          | 23     |     |       | Rép. de Corée                    |        |     | 17    |
| Bangladesh                      | 20     |     |       | Indonésie                     | 22     |     |       | Rép. de Moldova                  | Absent |     |       |
| Bélarus                         | Absent |     |       | Iran                          | 18     |     |       | Rép. dém. du Congo               | 17     |     |       |
| Belgique                        |        |     | 13    | (Rép. islam. d')              |        |     |       | Rép. dém. pop. lao               | 12     |     |       |
| Bénin                           | 12     |     |       | Iraq                          | 14     |     |       | Rép. pop. dém. de Corée          | 12     |     |       |
| Bhoutan                         |        |     | 10    | Irlande                       |        |     | 10    | République tchèque               |        |     | 13    |
| Bolivie (Etat plurinational de) | 12     |     |       | Islande                       |        |     | 10    | Roumanie                         |        |     | 14    |
| Bosnie-Herzégovine              | Absent |     |       | Israël                        |        | 12  |       | Royaume-Uni                      |        | 18  |       |
| Botswana                        |        |     | 11    | Italie                        | 10     | 7   |       | Rwanda                           |        |     | 12    |
| Brésil                          |        |     | 22    | Japon                         |        |     | 20    | Saint-Marin                      | 8      |     | 2     |
| Bulgarie                        | Absent |     |       | Jordanie                      | 12     |     |       | Serbie                           | 6      |     | 6     |
| Burkina Faso                    | 13     |     |       | Kazakhstan                    | 13     |     |       | Seychelles                       | Absent |     |       |
| Burundi                         | 12     |     |       | Kenya                         | Absent |     |       | Singapour                        |        |     | 12    |
| Cabo Verde                      |        |     | 10    | Koweït                        | 11     |     |       | Slovénie                         |        |     | 11    |
| Cameroun                        |        |     | 13    | Lesotho                       | Absent |     |       | Somalie                          | 13     |     |       |
| Canada                          |        | 15  |       | Lettonie                      |        | 11  |       | Soudan                           | 15     |     |       |
| Chili                           | 11     |     | 2     | Liban                         | 11     |     |       | Soudan du Sud                    | 10     |     |       |
| Chine                           | 23     |     |       | Liechtenstein                 |        |     | 10    | Sri Lanka                        | Absent |     |       |
| Chypre                          | 3      | 4   | 3     | Lituanie                      |        |     | 11    | Suède                            |        | 13  |       |
| Colombie                        |        |     | 10    | Madagascar                    | 10     |     |       | Suisse                           | 12     |     |       |
| Costa Rica                      | Absent |     |       | Malawi                        | Absent |     |       | Suriname                         | 5      |     | 5     |
| Côte d'Ivoire                   | Absent |     |       | Maldives                      | Absent |     |       | Tchad                            | 13     |     |       |
| Croatie                         | Absent |     |       | Mali                          | 13     |     |       | Thaïlande                        | 10     |     | 8     |
| Cuba                            | 13     |     |       | Malte                         | Absent |     |       | Timor-Leste                      | 11     |     |       |
| Danemark                        | 12     |     |       | Maroc                         | 15     |     |       | Togo                             | Absent |     |       |
| Egypte                          | 19     |     |       | Mexique                       | 10     |     | 10    | Tunisie                          | 13     |     |       |
| El Salvador                     | Absent |     |       | Micronésie (Etats fédérés de) |        |     | 8     | Turquie                          | 18     |     |       |
| Emirats arabes unis             | 11     |     |       | Monaco                        |        |     | 10    | Ukraine                          |        |     | 17    |
| Equateur                        |        | 8   | 5     | Mongolie                      |        |     | 11    | Uruguay                          | 8      |     | 3     |
| Espagne                         |        |     | 15    | Monténégro                    | Absent |     |       | Vanuatu                          | Absent |     |       |
| Estonie                         |        |     | 11    | Mozambique                    | 13     |     |       | Venezuela (Rép. bolivarienne du) | 4      |     | 11    |
| Ethiopie                        | 19     |     |       | Namibie                       | 11     |     |       | Viet Nam                         | 19     |     |       |
| Ex-Rép. yougoslave de Macédoine | Absent |     |       | Nicaragua                     | Absent |     |       | Yémen                            | 11     |     |       |
| Fédération de Russie            | 10     |     | 10    | Niger                         | Absent |     |       | Zambie                           |        |     | 13    |
|                                 |        |     |       | Nigéria                       | 10     |     |       | Zimbabwe                         | 13     |     |       |
|                                 |        |     |       | Norvège                       |        |     | 12    |                                  |        |     |       |
|                                 |        |     |       | Nouvelle-Zélande              |        |     | 11    |                                  |        |     |       |
|                                 |        |     |       | Oman                          | 11     |     |       |                                  |        |     |       |
|                                 |        |     |       | Ouganda                       | 15     |     |       |                                  |        |     |       |

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

## Les conséquences de la déclaration des Etats-Unis d'Amérique sur Jérusalem et les droits du peuple palestinien à Jérusalem à l'aune de la Charte et des résolutions des Nations Unies

*Résolution adoptée par consensus<sup>4</sup> par la 138<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP (Genève, 27 mars 2018)*

La 138<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire,

*rappelant* les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, dont les résolutions 181 (II) (1947), 242 (1967), 252 (1968), 298 (1971), 446 (1979), 465 (1980), 478 (1980), 1322 (2000) et 2334 (2016), les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et d'autres instruments internationaux pertinents,

*notant* le communiqué final et les résolutions adoptés à la Session extraordinaire de la Conférence du Sommet islamique et à la Réunion extraordinaire du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique qui se sont tenues à Istanbul, le 13 décembre 2017, ainsi que la Déclaration d'Istanbul sur la "Liberté pour Al-Qods",

*rejetant* toute décision unilatérale contraire aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'à d'autres instruments internationaux évoquant le statut juridique de la ville de Jérusalem, qu'elle émane d'un gouvernement national, de l'occupation israélienne ou de quelque partie que ce soit ;

*déplorant et condamnant* l'annonce de l'Administration américaine concernant le transfert de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique dans la ville occupée de Jérusalem d'ici la mi-mai, soit au même moment que l'anniversaire de la Nakba (15 mai 1948),

*réaffirmant* son appui au droit du peuple palestinien, dans le cadre de son action de résistance légitime, de faire cesser l'occupation israélienne et de recouvrer son droit de retourner sur ses terres et d'établir son Etat indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale,

1. *renouvelle* sa solidarité et son soutien au peuple palestinien, qui défend sa juste cause et ses droits légitimes, y compris ses droits historiques enracinés à Jérusalem, qui sont garantis par les résolutions pertinentes dotées de légitimité internationale ;
2. *appuie* toutes les mesures légales et pacifiques prises par les dirigeants palestiniens aux niveaux national et international pour consolider la souveraineté de la Palestine sur la Ville sainte de Jérusalem et le territoire palestinien occupé ;
3. *affirme* qu'elle rejette résolument dans son intégralité la récente décision de l'Administration américaine concernant Jérusalem et la *considère* nulle et non avenue en vertu du droit international ;
4. *demande* à tous les parlements d'exhorter leurs gouvernements respectifs à reconnaître l'Etat de Palestine sur la base des frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale conformément aux résolutions des Nations Unies ;
5. *réaffirme* que toutes les actions et mesures législatives et administratives mises en œuvre par Israël pour imposer ses lois et ses mesures à Jérusalem sont illégales et dénuées de toute légitimité ;

<sup>4</sup> Les délégations ont exprimé leur soutien pour la solution à deux Etats, mais ont également exprimé des préoccupations quant à certaines formules et à des éléments de fond de la résolution. Les délégations suivantes ont exprimé des réserves sur certains paragraphes du dispositif : Finlande, Italie et Saint-Marin (para. 2) ; France (para. 2 et 5) ; et Suisse (para. 2, 4 et 5). La délégation de la France a également exprimé des réserves sur l'alinéa 5 du préambule. En outre, les délégations suivantes ont toutes exprimé des réserves sur l'ensemble de la résolution : Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Equateur, Estonie, Fidji, Hongrie, Lettonie, Malte, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni, Serbie, Seychelles, Suède, Thaïlande, et Venezuela (République bolivarienne du).

6. *exige* qu'Israël mette fin à toutes ses activités d'implantation de colonies ainsi qu'à toute autre action visant à changer le statut, la nature et la composition démographique du territoire palestinien occupé, notamment dans la ville de Jérusalem et à proximité, toutes ces activités ayant un effet préjudiciable sur les droits de l'homme des Palestiniens et les perspectives de règlement pacifique ;
7. *se déclare vivement préoccupée* par les restrictions imposées par Israël pour empêcher les fidèles d'accéder aux lieux saints de Jérusalem ;
8. *demande* aux organisations internationales de prendre les mesures nécessaires pour protéger et préserver le patrimoine historique de Jérusalem ;
9. *insiste* sur la nécessité d'aider l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à mettre en œuvre les programmes d'aide destinés à porter assistance aux réfugiés palestiniens conformément à la résolution 302 (IV) de décembre 1949 de l'Assemblée générale des Nations Unies ;
10. *encourage* la relance d'un processus de paix par une initiative multilatérale conformément aux résolutions des Nations Unies pour tendre à l'existence d'une solution à deux Etats sur la base des frontières de 1967.

## **LIST OF PARTICIPANTS *LISTE DES PARTICIPANTS***

Ms./Mme Gabriela Cuevas Barron

President of the Inter-Parliamentary Union  
*Présidente de l'Union interparlementaire*

Mr./M. Martin Chungong

Secretary General of the Inter-Parliamentary Union  
*Secrétaire général de l'Union interparlementaire*

**I. MEMBERS – MEMBRES****AFGHANISTAN**

|   |   |
|---|---|
| <sup>4</sup><br>IBRAHIMI, Abdul Raouf (Mr.)<br>President of the Group, Leader of the delegation | Speaker of the House of the People  |
| KHAN, Latif (Mr.)   | Member of the House of Elders<br>Chair of the International Relations Committee |
| NOWROZKHEL, Shafiqah (Mrs.)   | Member of the House of Elders<br>Chair of the Women Affairs Committee           |
| TAREEN, Rana (Mrs.)   | Member of the House of Elders<br>Defence Committee                              |
| WAKILY, Mohammad Qais (Mr.)   | Member of the House of Elders<br>Complaints Committee                           |
| KOOFI, Fawzia (Mrs.)<br>Committee on the Human Rights of Parliamentarians                       | Member of the House of the People<br>Chair of the Women Affairs Committee       |
| ERSHAH, Elay (Mrs.)   | Member of the House of the People   |
| FAHIMI, Mohammad Hossain (Mr.)  | Member of the House of the People   |
| HAMIDY, Farida (Mrs.)   | Member of the House of the People   |
| MUSLIM, Safiullah Mr.<br>Adviser  | Member of the House of the People   |
| NASRAT, Khudai Nazar (Mr.)<br>Member of the ASGP  | Secretary General, House of the People  |
| QAWIM, Temor Shah (Mr.)<br>Member of the ASGP   | Deputy Secretary General for Parliamentary Affairs,<br>House of Elders          |
| GHALIB, Rahimullah (Mr.)<br>Member of the ASGP  | Deputy Secretary General, House of the People                                   |
| HUSSAINI, Samiullah (Mr.)<br>Secretary of the Group   | Director of Relations with IPU, House of the People                             |
| HAYAT, Zabihullah (Mr.)   | Director of Relations with World Parliaments, House of<br>the People            |
| SIRAJ, Nezamuddin (Mr.)   | Senior Adviser to the Speaker of the House of the<br>People                     |
| AZIZI, Sher Ahmad (Mr.)   | Senior Adviser to the Speaker of the House of the<br>People                     |
| OMER, Said Farooq (Mr.)   | Chief of Staff of the Speaker of the House of the People                        |
| IBRAHIMI, Abdullah (Mr.)  | Assistant to the Speaker of the House of the People                             |
| BAKSHI, Fardin (Mr.)  | Media Officer, House of the People  |

**ALBANIA – ALBANIE**

|  |  |
|--|--|
| ULQINI, Musa (Mr.)<br>Leader of the delegation | Member of Parliament<br>Parliamentary Committee on European Integration (PS) |
| BELLO, Vilma (Mrs.)                            | Member of Parliament (PS)  |
| KOSOVA, Halim (Mr.)                            | Member of Parliament<br>Committee on Work and Social Issues                  |

(PS: Socialist Party of Albania / Parti socialiste albanais)

**ALGERIA – ALGERIE**

|   |  |
|---|--|
| BENSALAH, Abedlkader (M.)<br>Chef de la délégation  | Président du Conseil de la Nation                      |
| BENBADIS, Fawzia (Mme)<br>Membre du Comité exécutif et du<br>Bureau des femmes parlementaires | Membre du Conseil de la Nation                         |
| MANI, Mohamed (M.)  | Membre du Conseil de la Nation<br>Commission juridique |
| BOUCHELAGHEM, Mohamed (M.)  | Membre du Conseil de la Nation                         |
| LABIDI, Nadia (Mme)   | Membre de l'Assemblée populaire nationale              |

|   |   |
|---|---|
| DJELLAB, Mohamed (M.)<br>Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce | Membre de l'Assemblée populaire nationale   |
| CHIHEB, Seddik (M.)<br>Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies                            | Membre de l'Assemblée populaire nationale   |
| SLIMANI, Bachir (M.)<br>Membre de l'ASGP  | Secrétaire général, Assemblée populaire nationale   |
| BOUREGBA, Aïssa (M.)<br>ACHOUÏ, Youcef (M.)   | Chef de cabinet du Président du Conseil de la Nation<br>Directeur du protocole du Président du Conseil de la Nation |
| REBAHI, Salim (M.)  | Directeur de la communication et de l'information, Conseil de la Nation   |
| SI BACHIR, Noureddine (M.)<br>Secrétaire de la délégation   | Chargé d'études et de synthèse, Assemblée populaire nationale   |
| BENZIADA, Mounia (Mme)  | Administrateur principal, Conseil de la Nation  |

**ANDORRA – ANDORRE**

|  |   |
|--|---|
| MATEU, Vicenç (M.)<br>Président du Groupe, Chef de la délégation | Président du Conseil général (DA)   |
| ALÍS, Gerard (M.)  | Membre du Conseil général (PS)<br>Commission législative de l'intérieur<br>Commission législative des affaires sociales |
| CAMP, Joan Carles (M.)   | Membre du Conseil général (I)<br>Commission législative de l'aménagement du territoire                                  |
| ARASA, Eva (Mme)<br>Secrétaire de la délégation                  | Chargée du protocole, Conseil général   |
| <i>(DA: Democrats for Andorra / Démocrates pour Andorre)</i>     |   |
| <i>(PS: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)</i>    |   |
| <i>(I: Independent / Indépendant)</i>                            |   |

**ANGOLA**

|  |   |
|--|---|
| DOS SANTOS, Fernando (Mr.)<br>President of the Group, Leader of the delegation                           | Speaker of the National Assembly (MPLA)               |
| DIAKITÉ, Josefina (Mrs.)   | Member of the National Assembly (MPLA)                |
| DANDA, Raul (Mr.)  | Member of the National Assembly (UNITA)               |
| TITO, Lindo (Mr.)  | Member of the National Assembly (Casa-CE)             |
| VALENTE, Idalina (Mrs.)<br>Member of the Executive Committee and of the Bureau of Women Parliamentarians | Member of the National Assembly (MPLA)                |
| VAN-DÚNEM, Kilamba (Mr.)   | Member of the National Assembly                       |
| CARDOSO, Maria (Ms.)   | Adviser, National Assembly                            |
| BARRICA, Nildeice (Mrs.)   | Adviser, National Assembly                            |
| DOMINGOS, Dilizia (Ms.)  | Director of the President's Office, National Assembly |
| MEDEIROS, Maria (Mrs.)   | Secretary General, National Assembly                  |
| NERI, Pedro (Mr.)<br>Member of the ASGP  |   |
| VICENTE, Lázaro (Mr.)  | Adviser, National Assembly                            |
| CORREIA, Apolinário (Mr.)<br>Ambassador/Permanent Representative   |   |
| VARELA, Osvaldo (Mr.)<br>Ambassador/Permanent Representative   |   |
| JAIME, António (Mr.)<br>Diplomat   |   |
| EDUARDO, Manuel (Mr.)<br>Diplomat  |   |
| GUIMARÃES, Alberto (Mr.)<br>Diplomat   |   |

GARCIA, Santos (Mr.)

Press

*(MPLA: Popular Movement for the Liberation of Angola / Mouvement populaire pour la libération de l'Angola)**(UNITA: National Union for the Total Independence of Angola / Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola)**(Casa-CE: Convergence Angola Salvation Wide-Electoral Coalition / Convergence ample de sauvetage de l'Angola-Coalition électorale)***ARGENTINA – ARGENTINE**

PINEDO, Federico (Mr.)

President of the Group, Committee on the Human Rights of Parliamentarians, Leader of the delegation

MONZÓ, Emilio (Mr.)

CREXELL, Carmen Lucila (Ms.)

Bureau of the Standing Committee on UN Affairs

ROMERO, Juan Carlos (Mr.)

President *pro tempore* of the Senate (*PRO*)  
Committee on AgreementsSpeaker of the Chamber of Deputies (*PRO*)Member of the Senate (*MPN*)

Committee on Fiscal Reform

Member of the Senate (*PJ*)

Budget and Finance Committee

National Economy and Investment Committee

Member of the Senate (*BUCR*)

Committee on the Monitoring and Control of the Procurement Management and of the Foreign Debt Payment

Committee on the Monitoring and Implementation of the New Penal Code

Committee on Mercosur

Member of the Senate (*PJ*)

Chair of the Committee on the Monitoring and Implementation of the New Penal Code

Committee on Agreements

Budget and Finance Committee

Member of the Chamber of Deputies (*PRO*)

Minister, Ministry of Foreign Affairs and Worship

Director General of Parliamentary Diplomacy, Senate

URTUBEY, Rodolfo (Mr.)

General Director International Relations,  
Chamber of Deputies

Protocol Coordinator, Senate

Protocol and Hearings General Director, Senate

Parliamentary Secretary, Senate

LOSPENNATO, Silvia Gabriela (Ms.)

CHERNIAK, Carlos (Mr.)

BESTANI, Simon (Mr.)

Secretary of the Group

CINCUNEGUI, Juan De Dios (Mr.)

ARNEJO, Maria Laura (Ms.)

HAZAN, Laura (Ms.)

TUNESSI, Juan Pedro (Mr.)

Secretary of the Group

SCHUSTER, Paula (Ms.)

VACA, Patricia (Ms.)

ALBERTI, Sergio (Mr.)

Institutional Communication Director General, Senate

Deputy Director, Media, Senate

Assistant to the President *pro tempore* of the Senate*(PRO: Republican Proposal / Proposition républicaine)**(MPN: Neuquino Popular Movement / Mouvement populaire Neuquino)**(PJ: Justicialist Party / Parti justicialiste)**(BUCR: Bloque Unión Cívica Radical)***ARMENIA – ARMENIE**

BABLOYAN, Ara (Mr.)

President of the Group, Leader of the delegation

AVAGYAN, Karen (Mr.)

Speaker of the National Assembly (*HHK*)Member of the National Assembly (*HHK*)

Deputy Chair of the Standing Committee on Science, Education, Culture, Youth and Sport

Member of the National Assembly (*PAP*)

Committee on European Integration

ISAYAN, Shake (Mrs.)

Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights

NAZARYAN, Lena (Mrs.)

Member of the National Assembly (*CC*)

Committee on Territorial Administration

NIKOYAN, Samvel (Mr.)

Member of the National Assembly (*HHK*)

Finance-Loan and Budgetary Affairs Committee

|  |  |
|--|--|
| SARDARYAN, Shushan (Mrs.)                          | Member of the National Assembly ( <i>HHK</i> )<br>Committee on State and Legal Affairs and of Human Rights Defence |
| SAGHATELYAN, Ara (Mr.)                             | Secretary General, Chief of Staff, National Assembly   |
| BABAYAN, Arsen (Mr.)                               | Head of the Public Relations Department, National Assembly   |
| BIYAGOV, Victor (Mr.)                              | Head of the Foreign Relations Department, National Assembly  |
| GHAZARYAN, Zabela (Mrs.)<br>Secretary of the Group | Chief Specialist of the Foreign Relations Department, National Assembly  |
| HOVHANNISYAN, Artak (Mr.)                          | Head of the Protocol Department, National Assembly   |
| TOLMAJYAN, Hasmik (Ms.)<br>Diplomat                |  |
| PETROSYAN, Lilia (Ms.)<br>Diplomat                 |  |
| MIRZOYAN, Lia (Ms.)<br>Diplomat                    |  |
| SAHAKYAN, Vardhui (Ms.)<br>Diplomat                |  |
| GRIGORYAN, Arthur (Mr.)                            |  |
| TOVMASYAN, Murad (Mr.)<br>Press                    |  |

(*HHK: Republican Party of Armenia / Parti républicain arménien*)  
(*PAP: Prosperous Armenia Party / Parti arménien de la prospérité*)  
(*CC: Civil Contract / Contrat civil*)

#### AUSTRALIA – AUSTRALIE

|   |   |
|---|---|
| MACDONALD, Ian (Mr.)<br>Leader of the delegation    | Member of the Senate ( <i>LPA</i> )                   |
| BILYK, Catryna (Ms.)                                | Member of the Senate ( <i>ALP</i> )                   |
| WILSON, Josh (Mr.)                                  | Member of the House of Representatives ( <i>ALP</i> ) |
| MATULICK, Toni (Ms.)<br>Secretary to the delegation | Committee Secretary, Senate                           |
| WILDE, Elizabeth (Ms.)<br>Diplomat                  |   |
| STRAHAN, Lachlan (Mr.)<br>Diplomat                  |   |
| PLAYFORD, Kevin (Mr.)<br>Diplomat                   |   |
| FERGUSON, Sarah (Ms.)<br>Diplomat                   |   |
| ALBLAS, Greer (Ms.)<br>Diplomat                     |   |

(*LPA: Liberal Party of Australia / Parti libéral australien*)  
(*ALP: Australian Labor Party / Parti travailliste australien*)

#### AUSTRIA – Autriche

|   |  |
|---|--|
| LOPATKA, Reinhold (Mr.)<br>Leader of the delegation                 | Member of the National Council ( <i>ÖVP</i> )  |
| SCHERAK, Nikolaus (Mr.)   | Member of the National Council ( <i>NEOS</i> ) |
| BAYR, Petra (Ms.)<br>Vice-President of the Advisory Group on Health | Member of the National Council ( <i>SPÖ</i> )  |
| VELBERG, Sophie (Mr.)<br>Secretary of the delegation                | International Relations Department, Parliament |

(*ÖVP: Austrian People's Party / Parti populaire*)  
(*SPÖ: Social Democratic Party of Austria / Parti social démocrate*)



(FPÖ: Austrian Freedom Party / Parti de la liberté)  
(NEOS: Neos – New Austria / Neos – La Nouvelle Autriche)

**BAHRAIN – BAHREIN**

|   |  |
|---|--|
| ALMULLA, Ahmed (Mr.)<br>President of the Group, Leader of the delegation                      | Speaker of the Council of Representatives  |
| NASSIF, Jameela (Mrs.)  | Member of the Shura Council  |
| ALARADI, Ali (Mr.)<br>President of the Committee on Human Rights for<br>Parliamentarians      | Member of the Council of Representatives   |
| TAQAWI, Sawsan (Mrs.)<br>Bureau of the Committee on Peace and International<br>Security       | Member of the Shura Council<br>Chair of the Youth and Sports Affairs Committee   |
| ALSAMMAK, Jameela (Mrs.)<br>Bureau of the Standing Committee on Democracy<br>and Human Rights | Member of the Council of Representatives   |
| FAKHRO, Jamal (Mr.)   | Member of the Shura Council  |
| HUSAIN, Saeed (Mr.)   | Member of the Shura Council  |
| ALJAWDER, Mohamed (Mr.)   | Member of the Council of Representatives   |
| ALDOSERI, Abdulla (Mr.)<br>Member of the ASGP   | Secretary General, Council of Representatives                                    |
| ALNASHABA, Jameela (Mrs.)   | Press Supervisor, Council of Representatives                                     |
| ALQATTAF, Ameera (Mrs.)<br>Secretary to the delegation  | Supervisor of Parliamentary Relations Development,<br>Council of Representatives |
| MAJED, Sayed Husain (Mr.)   | Adviser, Shura Council   |
| ASFOOR, Suhair (Mrs.)<br>Press  |  |

**BANGLADESH**

|  |  |
|--|--|
| FEROZ, A.S.M. (Mr.)<br>Leader of the delegation  | Member of Parliament (AL)<br>Chairman of the House Committee<br>Business Advisory Committee<br>Committee on Rules of Procedure   |
| AZAD, Abul Kalam (Mr.)<br>Bureau of the Standing Committee on UN Affairs                 | Member of Parliament (AL)<br>Chairman of the Parliamentary Standing Committee on<br>Ministry of Planning<br>Library Committee  |
| CHOWDHURY, A.B.M. Fazle Karim (Mr.)<br>Committee on the Human Rights of Parliamentarians | Member of Parliament (AL)<br>Chairman of the Parliamentary Standing Committee on<br>Ministry of Railways<br>Standing Committee on Ministry of Public<br>Administration |
| NAWAZ, Dipu Moni (Ms.)<br>Bureau of Women Parliamentarians                               | Member of Parliament (AL)<br>Chairman of the Parliamentary Standing Committee on<br>Ministry of Foreign Affairs<br>Standing Committee on Ministry of Defence           |
| MILLAT, Md. Habibe (Mr.)<br>President of the IPU Advisory Group on Health                | Member of Parliament (AL)<br>Standing Committee on Ministry of Social Welfare  |
| IBRAHIM, Hira Mohammed (Mr.)   | Member of Parliament (AL)<br>Standing Committee on Ministry of Fisheries and<br>Livestock  |
| HAQUE BHUIYAN, Mohammed Shamsul (Mr.)  | Member of Parliament (AL)<br>Standing Committee on Private Members' Bills and<br>Resolutions   |
| RAHMAN, Mahfuzur (Mr.)   | Member of Parliament (AL)<br>Standing Committee on Ministry of Expatriates' Welfare<br>and Overseas Employment   |
| WAHAB, A.T.M. Abdul (Mr.)  | Member of Parliament (AL)<br>Committee on Estimates  |

|  |   |
|--|---|
| TANSEN, A.K.M. Rezaul Karim (Mr.)  | Member of Parliament ( <i>JSD</i> )<br>Standing Committee on Ministry of Agriculture                  |
| MANNAN, Rowshan Ara (Ms.)  | Member of Parliament ( <i>JP</i> )<br>Standing Committee on Ministry of Civil Aviation and<br>Tourism |
| AHMED, Nazim Uddin (Mr.)<br>Adviser  | Member of Parliament  |
| UDDIN, Salim (Mr.)<br>Adviser  | Member of Parliament  |
| HOWLADER, Md Abdur Rob (Mr.)<br>Secretary of the Group, Member of the ASGP | Senior Secretary  |
| KHANAM, Sumia (Ms.)  | Joint Secretary   |
| ISLAM, Md. Rafiqul (Mr.)   | Deputy Secretary  |
| HOSSAIN, Md. Akbar (Mr.)   | Personal Secretary to the Chief Whip  |
| RAHMAN, Md. Mahabubur (Mr.)  | Assistant Editor of Debate  |

(AL: *Bangladesh Awami League / Ligue Awami du Bangladesh*)  
(JSD: *Jatiya Samajtantrik Dal*)  
(JP: *Jatiya Party / Parti Jatiya*)

**BELARUS**

|  |   |
|--|---|
| RAKHMANOV, Sergei (Mr.)                                  | Member of the Council of the Republic<br>Chair of the Standing Committee for Foreign Affairs and<br>National Security                                     |
| NAUMCHIK, Alla (Ms.)<br>Bureau of Women Parliamentarians | Member of the House of Representatives<br>Deputy Chairperson of the Standing Commission on<br>Environment, Natural Resources and Chernobyl<br>Catastrophe |

**BELGIUM – BELGIQUE**

|  |  |
|--|--|
| VAN DEN DRIESSCHE, Pol (M.)<br>Président du Groupe, Groupe de facilitateurs<br>concernant Chypre, Chef de la délégation        | Membre du Sénat ( <i>N-VA</i> )<br>Président de la Commission des matières transversales<br>- Compétences communautaires<br>Comité d'avis fédéral chargé des questions<br>européennes  |
| VIENNE, Christiane (Mme)<br>Vice-Présidente du Groupe  | Membre du Sénat ( <i>PS</i> )<br>Commission des matières transversales - Compétences<br>communautaires<br>Comité d'avis fédéral chargé des questions<br>européennes  |
| GROUWELS, Brigitte (Mme)<br>Comité des questions relatives au Moyen-Orient   | Membre du Sénat ( <i>CD&amp;V</i> )<br>Commission des affaires institutionnelles<br>Commission des matières transversales - Compétences<br>communautaires  |
| GRYFFROY, Andries (M.)<br>Rapporteur de la Commission permanente du<br>développement durable, du financement et du<br>commerce | Membre du Sénat ( <i>N-VA</i> )<br>Commission des matières transversales - Compétences<br>régionales<br>Comité d'avis chargé des questions européennes   |
| LAHAYE-BATTHEU, Sabien (Mme)   | Membre de la Chambre des Représentants ( <i>Open VLD</i> )<br>Vice-Présidente de la Commission de l'infrastructure,<br>des communications et des entreprises publiques<br>Commission de l'intérieur, des affaires générales et de<br>la fonction publique<br>Commission spéciale du règlement et de la réforme du<br>travail parlementaire |
| CRUSNIÈRE, Stéphane (M.)   | Membre de la Chambre des Représentants ( <i>PS</i> )<br>Commission des relations extérieures<br>Commission des finances et du budget<br>Commission spéciale chargée du suivi des missions à<br>l'étranger  |

|  |  |
|--|--|
| DESEYN, Roel (M.)  | Membre de la Chambre des Représentants ( <i>CD&amp;V</i> )<br>Vice-Président de la Commission de la comptabilité<br>Commission des finances et du budget<br>Comité d'avis des questions scientifiques et technologiques<br>Secrétaire général, Sénat |
| VAN DER BIESEN, Gert (M.)<br>Membre de l'ASGP                                  |  |
| DEBOUTTE, Reinhilde (Mme)<br>Membre de l'ASGP                                  | Secrétaire générale adjointe, Chambre des Représentants  |
| DE ROUCK, Marc (M.)<br>Secrétaire du Groupe et de la délégation                | Directeur, Sénat   |
| PELEMAN, Martin (M.)<br>Secrétaire adjoint du Groupe et de la délégation       | Premier Conseiller de direction, Chambre des Représentants   |
| LANGENHAECK, Sonja (Mme)<br>Conseillère de la délégation                       | Première Conseillère, Sénat  |
| <i>(N-VA: New Flemish Alliance / Nouvelle alliance flamande)</i>               |  |
| <i>(CD&amp;V: Flemish Christian Democrats / Démocrates chrétiens flamands)</i> |  |
| <i>(Open VLD: Flemish Liberals / Libéraux flamands)</i>                        |  |
| <i>(PS: Socialist Party / Parti socialiste)</i>                                |  |

**BENIN**

|  |   |
|--|---|
| HOUNGBEDJI, Adrien (M.)<br>Chef de la délégation   | Président de l'Assemblée nationale ( <i>PRD</i> )   |
| BAKO, Arifari Nassirou (M.)<br>Comité des droits de l'homme des parlementaires           | Membre de l'Assemblée nationale ( <i>FCBE</i> )<br>Président de la Commission des relations extérieures |
| AFIAVI PRUDENCIO, Claudine (Mme)   | Membre de l'Assemblée nationale<br>Membre du Parlement Panafricainkabilasirima                          |
| ALLADATIN, Orden (M.)  | Membre de l'Assemblée nationale ( <i>UN</i> )   |
| HOUENOU LEGBA, Myriane (Mme)   | Chargé du protocole du Président de l'Assemblée nationale   |
| ZANNOU, Donald (M.)  | Aide de camp du Président de l'Assemblée nationale  |
| LAOUROU, Eloi (M.)<br>Ambassadeur/Représentant Permanent                                 |   |
| <i>(PRD: Party for Democratic Renewal / Parti du Renouveau Démocratique)</i>             |   |
| <i>(FCBE: Cauri Forces for an Emerging Benin / Forces Cauris pour un Bénin Émergent)</i> |   |
| <i>(UN: Build the Nation Union / L'Union fait la Nation)</i>                             |   |

**BHUTAN – BHOUTAN**

|   |   |
|---|---|
| ZANGPO, Jigme (Mr.)<br>President of the Group, Leader of the delegation | Speaker of the National Assembly ( <i>HDP</i> )   |
| KINGA, Dasho Sonam (Mr.)<br>RAPTEN, Phuntsho (Mr.)                      | Speaker of the National Council<br>Member of the National Council<br>Legislative Committee  |
| WANGYAL, Dasho Tashi (Mr.)  | Member of the National Council<br>Economic Affairs Committee<br>Foreign Relations Committee   |
| DORJI, Karma (Mr.)  | Member of the National Assembly ( <i>HDP</i> )<br>Women, Children and Youth Committee<br>Social and Cultural Committee                                |
| ZANGPO, Nidup (Mr.)   | Member of the National Assembly ( <i>DPT</i> )<br>Deputy Chairperson of the Social and Cultural Committee<br>Good Governance Committee                |
| OM, Kinley (Ms.)  | Member of the National Assembly ( <i>HDP</i> )<br>Deputy Chairperson of the Legislative Committee<br>Deputy Chairperson of the Human Rights Committee |
| DUBA, Sangay (Mr.)<br>Secretary of the Group, Member of the ASGP        | Secretary General, National Assembly  |
| TSHERING, Chencho (Mr.)<br>Member of the ASGP                           | Secretary General, National Council   |

CHIMI, Lhaden (Ms.)

Secretary to the delegation

*(HDP: People's Democratic Party / Parti démocratique populaire)**(DPT: Druk Phunsum Tshogpa)***BOLIVIA – BOLIVIE**

MENDOZA FERNANDEZ, Edith (Mrs.)

Bureau of Women Parliamentarians, Leader  
of the delegationMember of the Chamber of Deputies (*MAS-IPSP*)Standing Committee on Supra-State Integration  
Parliamentary Bodies

International Politics Committee

CHOQUE TARQUE, Heberth (Mr.)

Member of the Chamber of Deputies (*MAS-IPSP*)Standing Committee on Supra-State Integration  
Parliamentary Bodies

ZABALA MONTENEGRO, Mery Elina (Ms.)

Member of the Chamber of Deputies (*UD*)Standing Committee on Supra-State Integration  
Parliamentary Bodies

MORENO CUELLAR, Alberto (Mr.)

Member of the Chamber of Deputies (*MAS-IPSP*)Standing Committee on Supra-State Integration  
Parliamentary Bodies

International Politics Committee

ITAMARI CHOQUE, Ruth Betsaida (Ms.)

Forum of Young Parliamentarians

Member of the Chamber of Deputies (*MAS-IPSP*)*(MAS-IPSP: Movement for Socialism / Mouvement pour le socialisme)**(UD: Democratic Unity / Unité démocratique)***BOSNIA AND HERZEGOVINA - BOSNIE-HERZEGOVINE**

TADIĆ, Ognjen (Mr.)

Speaker of the House of Peoples

LALIĆ, Nenad (Mr.)

Member of Parliament

Leader of the delegation

KOŽUL, Predrag (Mr.)

Member of the House of Representatives (*HDZ*)

SOKOLOVIĆ, Salko (Mr.)

Member of Parliament

NINKOVIC, Bojan (Mr.)

Secretary General of the House of Peoples

LIKOKUR, Milena (Ms.)

Secretary to the delegation

ISTUK PAVLOVIĆ, Dubravka (Ms.)

Interpreter

*(HDZ: Croatian Democratic Union of Bosnia and Herzegovina / Union démocratique croate de Bosnie-Herzégovine)***BOTSWANA**

TSHIRELETSO, Botlogile M. (Ms.)

Member of the National Assembly (*BDP*)President of the Standing Committee on Democracy  
and Human Rights, Leader of the delegation

Chair of the Parliamentary Caucus on Women

BOKO, Duma G. (Mr.)

Member of the National Assembly (*UDC*)

Bureau of the Standing Committee on UN Affairs

Chairperson of the Portfolio Committee on Home and  
Labour AffairsPortfolio Committee on Governance and Oversight  
Committee of Selection

GAOLATHE, Ndaba N. (Mr.)

Member of the National Assembly (*UDC*)Portfolio Committee on Finance, Trade and Economic  
Development

Finance and Estimates Committee

Public Accounts Committee

KENEWENDO, Bogolo J. (Ms.)

Member of the National Assembly (*BDP*)Chairperson of the Portfolio Committee on Foreign  
Affairs, Defence, Justice, Security and Government  
Assurances / Parliamentary Caucus on WomenPublic Accounts Committee / Portfolio Committee on  
Health and HIV/AIDS

|  |  |
|--|--|
| NFILA, Christopher Shimane (Mr.)<br>Secretary of the Group | Assistant Clerk, Policies, Practices and Procedures,<br>National Assembly    |
| SAUBI, Babui (Ms.)<br>Secretary of the Group               | Principal Clerk Assistant II, Parliamentary Committees,<br>National Assembly |
| MONCHUSI, Loungo (Mr.)<br>Diplomat                         |  |

(BDP: Botswana Democratic Party / Parti démocratique botswanais)  
(UDC: Umbrella for Democratic Change / Collectif pour le changement démocratique)

**BRAZIL – BRESIL**

|   |  |
|---|--|
| LINS, Atila (Mr.)<br>Member of the Executive Committee,<br>Leader of the delegation | Member of the Chamber of Deputies (SDP)<br>International Relations Committee |
| ANASTASIA, Antonio (Mr.)  | Member of the Federal Senate (PSDB)  |
| OLIVEIRA DE ANCHIETA, Shéridan E. (Ms.)   | Member of the Chamber of Deputies (PSDB)                                     |
| CAJADO, Claudio (Mr.)   | Member of the Chamber of Deputies (DEM)                                      |
| BACELAR, Joao Carlos (Mr.)  | Member of the Chamber of Deputies  |
| RODRIGUES, Maria Helena (Mrs.)  | Member of the Chamber of Deputies (PSB)                                      |
| BARRETO, Mauro Limeira Mena (Mr.)<br>Member of the ASGP                             | Deputy Secretary General, Chamber of Deputies                                |
| CAETANO, João Pedro (Mr.)   | Under Secretary General, Senate  |
| TANCREDI, Marcio (Mr.)  | Management Director, Senate  |
| ARAUJO, Silvia (Mrs.)<br>Secretary of the Group                                     | Adviser, Federal Senate  |
| LOUREIRO, Marcos (Mr.)  | Adviser, Chamber of Deputies   |
| MARTINS, Victor (Mr.)<br>Diplomat   |  |

(PP: Progressive Party / Parti progressiste)  
(PSDB: Brazilian Social Democratic Party / Parti social-démocrate brésilien)  
(PMDB: Brazilian Democratic Movement Party / Parti du mouvement démocratique brésilien)  
(DEM: Democrats / Démocrates)  
(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)  
(PSB: Brazilian Socialist Party / Parti socialiste brésilien)

**BULGARIA – BULGARIE**

|   |  |
|---|--|
| KARAYANCHEVA, Tsveta (Mrs.)<br>Leader of the delegation             | Speaker of the National Assembly (GERB)  |
| DZHAFER, Nigyar (Mrs.)  | Deputy Speaker of the National Assembly (DPS)<br>Healthcare Committee  |
| MIHAYLOV, Georgi (Mr.)  | Member of the National Assembly (BSP)<br>Foreign Policy Committee<br>Healthcare Committee  |
| NIKOLOVA, Hrizantema (Mrs.)<br>Member of the ASGP                   | Secretary, National Assembly   |
| GALABINOVA, Adriana (Mrs.)  | Director International Relations, Protocol and<br>Bulgarian Presidency of the Council of the EU,<br>National Assembly                  |
| TOCEVA, Antonia (Mrs.)  | Head of Cabinet, National Assembly   |
| ALEXANDROVA, Stefka (Mrs.)<br>Administrative Secretary of the Group | State Expert, International Relations, Protocol and<br>Bulgarian Presidency of the Council of the European<br>Union, National Assembly |
| GRIGOROVA, Youlia (Mrs.)  | Adviser to the Speaker, Doctor, National Assembly  |
| BELEV, Oleg (Mr.)   | Adviser to the Speaker, National Assembly  |
| VASILEV, Todor (Mr.)  | Adviser to the Speaker, National Assembly  |

(GERB: Citizens for European Development of Bulgaria Party / Citoyens pour le développement européen de la Bulgarie)  
(DPS: Movement for Rights and Freedoms / Mouvement pour les droits et les libertés)  
(BSP: Bulgarian Socialist Party / Parti socialiste bulgare)

**BURKINA FASO**

|   |   |
|---|---|
| SAKANDE, Bala Alassane (M.)<br>Président du Groupe, Chef de la délégation | Président de l'Assemblée nationale                            |
| BAKYONO, Bienvenue (M.)   | Membre de l'Assemblée nationale (MPP)                         |
| ABGA, Armand (M.)   | Membre de l'Assemblée nationale (UPC)                         |
| NOMBRE, Alphonse (M.)   | Membre de l'Assemblée nationale (CDP)                         |
| OUEDRAOGO, Ousmane (M.)   | Membre de l'Assemblée nationale (CDP)                         |
| TAPSOBA, Tibo Jean Paul (M.)  | Membre de l'Assemblée nationale (MPP)                         |
| OUATTARA, Lassina (M.)  | Membre de l'Assemblée nationale (MPP)                         |
| ZOBILMA, Emma (Mme)<br>Membre de l'ASGP                                   | Secrétaire générale, Assemblée nationale                      |
| BAZIEMO, Emile (M.)   | Conseiller spécial, Assemblée nationale                       |
| PARE, Noufou (M.)   | Directeur du protocole, Assemblée nationale                   |
| TRAORE, Karamoko Jean Marie (M.)  | Directeur de la diplomatie parlementaire, Assemblée nationale |
| ZONGNABA, Antoine (M.)  | Conseiller spécial, Assemblée nationale                       |
| SAVADOGO, Thomas (M.)<br>Aide de camp                                     |   |
| NACOULMA, Anatole (M.)<br>Presse  |   |
| MOGMENGA, Oumarou (M.)<br>Presse  |   |

(MPP: *Mouvement du peuple pour le progrès / People's Movement for Progress*)  
(UPC: *Union pour le progrès et le changement / Union for Progress and Change*)  
(CDP: *Congrès pour la démocratie et le progrès / Congress for Democracy and Progress*)

**BURUNDI**

|  |                                      |
|--|--------------------------------------|
| NYABENDA, Pascal (Mr.)<br>Leader of the delegation   | Speaker of the National Assembly     |
| NIYONGABO, Anicet (Mr.)<br>Bureau of the Standing Committee on<br>Democracy and Human Rights | Member of the Senate                 |
| NAHIMANA, Victoire (Mr.)   | Member of the Senate                 |
| AHISHAKIYE, Glorioso (Ms.)   | Member of the National Assembly      |
| CIMPAYE, Speciose (Ms.)  | Member of the National Assembly      |
| NDIKUMANA, Pierre Celestin (Mr.)   | Member of the National Assembly      |
| NZIGAMASABO, Reverien (Mr.)  | Member of the National Assembly      |
| RWABAHUNGU, Marc (Mr.)<br>Member of the ASGP   | Secretary General, National Assembly |
| NICIMPAYE, Jean Nepos (Mr.)  | Chief Protocol, National Assembly    |
| NIYONZIMA, Renovat (Mr.)<br>Member of the ASGP   | Secretary General, Senate            |
| NDAYISENGA, Richard (Mr.)  | Adviser, National Assembly           |
| NDUWAYEZU, Marie Carlos (Mr.)  | Secretary, National Assembly         |
| BIMENYIMANA, Prosper (Mr.)   | Adviser                              |
| NIYONZIMANA, Dieudonne (Mr.)   | Adviser                              |
| TABU, Renovat (Mr.)<br>Ambassador/Permanent Representative                                   |                                      |

**CABO VERDE**

|   |  |
|---|--|
| TAVARES CORREIA, Austelino (M.)<br>Président du Groupe, Chef de la délégation | Vice-Président de l'Assemblée nationale (MPD)  |
| LIMA GOMES, David (M.)  | Membre de l'Assemblée nationale (MPD)<br>Commission spécialisée de l'économie, de<br>l'environnement et de l'aménagement du territoire |
| GOMES DA VEIGA, José Maria (M.)   | Membre de l'Assemblée nationale (PAICV)<br>Commission spécialisée des finances et du budget  |

GOMES, Joaquim Augusto (M.)  
Secrétaire du Groupe

Technicien parlementaire, Assemblée nationale

(MPD: *Movement for democracy / Mouvement pour la démocratie*)

(PAICV: *African Party for the Independence of Cabo Verde / Parti africain pour l'indépendance du Cabo Verde*)

### CAMEROON – CAMEROUN

FOTSO, Joséphine (Mme)  
Chef de la délégation

Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)

EMAH ETOUNDI, Vincent (M.)

Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)

AHIDJO, Oumoul Koulthoumi (Mme)

Membre de l'Assemblée nationale (UNDP)

MOUGNOL MEKENG, Mireille (Mme)

Directrice de l'Administration générale, Assemblée nationale

Secrétaire administrative

INDJECK, Daniel (M.)

Conseiller, Présidence de la République

(RDPC: *Cameroon People's Democratic Movement / Rassemblement Démocratique du Peuple camerounais*)

(UNDP: *National Union for Democracy and Progress / Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès*)

### CANADA

MCGUINTY, David (Mr.)

Member of the House of Commons (LPC)

President of the Group, Member of the Executive Committee, Leader of the delegation

ATAULLAHJAN, Salma (Mrs.)

Member of the Senate (CPC)

Committee on Middle East Questions, Bureau of Women Parliamentarians

Deputy Chair of the Human Rights Committee  
Foreign Affairs and International Trade Committee  
Standing Joint Committee on Library of Parliament

DAWSON, Dennis (Mr.)

Member of the Senate (LPC)

Bureau of the Standing Committee on UN Affairs

Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade  
Standing Committee on International Economy, Budgets and Administration  
Deputy Chair of the Standing Committee on Transport and Communications

HARDCASTLE, Cheryl (Ms.)

Member of the House of Commons (NDP)

Vice-Chair of the Subcommittee on International Human Rights of the Standing Committee on Foreign Affairs and International Development

REMPEL, Michelle (Mrs.)

Member of the House of Commons (CPC)

Vice-Chair of the Standing Committee on Citizenship and Immigration  
Subcommittee on Agenda and Procedure of the Standing Committee on Citizenship and Immigration

RICHARDS, Blake (Mr.)

Member of the House of Commons (CPC)

Vice-Chair of the Standing Committee on Procedure and House Affairs

Subcommittee on Agenda and Procedure of the Standing Committee on Procedure and House Affairs  
Subcommittee on Private Members' Business of the Standing Committee on Procedure and House Affairs  
Member of the House of Commons (LPC)

SPENGEMANN, Sven (Mr.)

Standing Committee on Public Safety and National Security

Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights

Standing Committee on National Defence

FORGE, Frédéric (Mr.)

Chief, Government, Industry and Finance, Library of Parliament, House of Commons

Advisor to the Group

MCTAGGART, Scott (Mr.)

Analyst, Library of Parliament

Advisor to the Group

RICHARDSON, Jessica (Ms.)

Association Secretary, Senate

Secretary of the Group

ROBERT, Charles (Mr.)  
Member of the ASGP

Clerk of the House of Commons

(LPC: Liberal Party of Canada / Parti libéral du Canada)

(CPC: Conservative Party of Canada / Parti conservateur du Canada)

(NDP: New Democratic Party / Nouveau parti démocratique)

#### CHAD – TCHAD

KADAM, Moussa (M.)  
Chef de la délégation

Vice-Président de l'Assemblée nationale (MPS)

AYMADJI, Opportune (Mme)

Membre de l'Assemblée nationale (MPS)

Commission de la défense et de la sécurité

BALLA, Keda (M.)

Membre de l'Assemblée nationale (MPS)

Rapporteur général de la Commission spéciale Objectifs du développement durable (ODD)

GALI, Nghoté Gatta (M.)

Membre de l'Assemblée nationale (UFD/PR)

Président de la Commission de l'économie et du plan

NEATOBEI, Bidi Valentin (M.)

Membre de l'Assemblée nationale (PAP-JS)

MAÏNA, Tchari Madi (M.)

Membre de l'Assemblée nationale (RDP)

HAMIDI, Béchir Issa (M.)

Assistant, Assemblée nationale

Secrétaire administratif

(MPS: Patriotic Salvation Movement / Mouvement patriotique du salut)

(UFD/PR: Union of Democratic Forces/Republican Parti / Union des Forces démocratiques/Parti républicain)

(PAP-JS: African Party for Peace and Justice / Parti africain pour la paix et la justice)

(RDP: Rally for Democracy and Progress / Rassemblement pour la démocratie et le progrès)

#### CHILE – CHILI

FLORES, Iván (Mr.)  
Leader of the delegation

Member of the Chamber of Deputies (PDC)

President of the Committee on Agriculture, Forestry and Rural Development Committee on Fishing, Aquaculture and Maritime Interests

Committee on Social Development, Overcoming Poverty and Planning

COLOMA, Juan Antonio (Mr.)

Member of the Senate (UDI)

Finance Committee

Economy Committee

Challenges of the Future, Science, Technology and Innovation Committee

LETELIER, Juan Pablo (Mr.)

Member of the Senate (PS)

President of the Transportation and Telecommunications Commission

Foreign Relations Commission

Labour and Social Welfare Committee

ALVAREZ, Jenny (Mrs.)

Member of the Chamber of Deputies (PS)

Housing and Urban Development Committee

Extreme Zones and Chilean Antarctic Committee

Committee on Public Works, Transportation and Telecommunications

BORIC FONT, Gabriel (Mr.)

Member of the Chamber of Deputies (FA)

GARCÍA, René Manuel (Mr.)

Member of the Chamber of Deputies (RN)

Housing and Urban Development Committee

Committee on Public Works, Transportation and Telecommunications

Account Reviewer Committee

NORAMBUENA, Iván (Mr.)

Member of the Chamber of Deputies (UDI)

LABBÉ, Mario (Mr.)

Secretary General of the Senate

Member of the ASGP

LANDEROS, Miguel (Mr.)

Secretary General of the Chamber of Deputies

Member of the ASGP



PASCAL ALLENDE, Denise (Ms.)

Adviser

OSES, Juan (Mr.)

Adviser, Senate

PEILLARD, Jacqueline (Mrs.)

Director of International Affairs, Chamber of Deputies

FONTECILLA, Mariano (Mr.)

Diplomatic Adviser

*(PDC: Christian Democratic Party / Parti démocrate-chrétien)**(UDI: Independent Democratic Union / Union démocratique indépendante)**(PS: Socialist Party / Parti socialiste)**(FA: Frente Amplio / Front élargi)**(RN: National Renovation / Rénovation nationale)***CHINA – CHINE**

WU, Heng (Mr.)

Member of the National People's Congress

Leader of the delegation

WU, Ritu (Mr.)

Member of the National People's Congress

ZHENG, Gongcheng (Mr.)

Member of the National People's Congress

ZHOU, Min (Ms.)

Member of the National People's Congress

WANG, Wen (Mr.)

Director-General for Foreign Affairs, National People's

Secretary to the delegation

Congress

SHEN, Zheyi (Mr.)

Deputy Division Chief, National People's Congress

QIN, Yong (Mr.)

Deputy Division Chief, National People's Congress

HU, Luyao (Mr.)

Staff Member, National People's Congress

HU, Zhongyue (Ms.)

Staff Member, National People's Congress

WANG, Aihua (Ms.)

Division Chief, National People's Congress

WANG, Yan (Ms.)

Staff Member, National People's Congress

ZHANG, Zhujun (Ms.)

Staff Member, National People's Congress

YANG, Yang (Ms.)

Staff Member, National People's Congress

XIE, Zhangwei (Ms.)

First Secretary, National People's Congress

ZHENG, Yi (Ms.)

Staff Member, National People's Congress

WEI, Xing (Mr.)

Diplomat

**COLOMBIA – COLOMBIE**

GALÁN, Juan Manuel (Mr.)

Member of the Senate (L)

Leader of the delegation

Vice President of the Economic Commission

*(L: Liberal Party / Parti libéral)***CONGO**

KIGNOUMBI KIA MBOUNGOU, Joseph (M.)

Membre de l'Assemblée nationale (Ch)

Président délégué, Chef de la délégation

Deuxième Secrétaire du Bureau Assemblée nationale

BONGO SAMBY IBOMBO, Louise (Mme)

Membre de l'Assemblée nationale (PCT)

Commission des lois et des affaires administratives du travail

NGAMBILI IBAM, Exaucé Bersol

Membre de l'Assemblée nationale (PCT)

Commission des lois et des affaires administratives du travail

OKELE, Gaspard (M.)

Attaché parlementaire, Assemblée nationale

Secrétaire administratif du Groupe,

Membre de l'ASGP

*(Ch: La Chaîne)**(PCT: Congolese Workers Party / Parti congolais du travail)***COSTA RICA**

QUESADA SANTAMARÍA, Carmen (Mrs.)

Member of the Legislative Assembly (Ind)

President of the Group, Leader of the delegation

AYALES ESNA, Antonio (Mr.)

Secretary General, Legislative Assembly

Member of the ASGP

*(Ind: Independent / Indépendant)*

**COTE D'IVOIRE - COTE D'IVOIRE**

|   |  |
|---|--|
| SIAKA, Ouattara (M.)<br>Chef de la délégation | Membre de l'Assemblée nationale ( <i>RDR</i> )   |
| COULIBALY, Yaya (M.)                          | Membre de l'Assemblée nationale ( <i>RDR</i> )<br>Commission de recherche de la science, de la technologie et de l'environnement |
| KOUASSI, Koffi Kra Paulin (M.)                | Membre de l'Assemblée nationale ( <i>I</i> )<br>Commission des affaires générales et institutionnelles                           |

(*RDR*: Rally of Republicans / Rassemblement des Républicains)  
(*PDCL/RDA*: Democratic Party of Côte d'Ivoire / Parti démocratique de Côte d'Ivoire)  
(*I*: Independent / Indépendant)

**CROATIA – CROATIE**

|   |  |
|---|--|
| DUJIC, Sasa (Mr.)<br>President of the Group, Leader of the delegation | Member of the Croatian Parliament ( <i>SDP</i> )<br>Committee on Economy<br>Committee on Labour, Retirement System and Social Partnership<br>Committee on Maritime Affairs, Transportation and Infrastructure                      |
| CELIC, Ivan (Mr.)   | Member of the Croatian Parliament ( <i>HDZ</i> )<br>Deputy Chairman of the Health and Social Policy Committee<br>European Affairs Committee<br>Foreign Affairs Committee<br>Adviser, Office for International and European Affairs |
| SADARIC, Hrvoje (Mr.)<br>Secretary of the Group, Member of the ASGP   |  |

(*SDP*: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)  
(*HDZ*: Croatian Democratic Union / Parti démocratique croate)

**CUBA**

|  |   |
|--|---|
| MARI MACHADO, Ana María (Ms.)<br>Leader of the delegation  | Deputy Speaker of the National Assembly of the People's Power ( <i>CPC</i> )  |
| FERRER GÓMEZ, Maria Yolanda (Ms.)<br>Member of the Executive Committee, Bureau of Women Parliamentarians | Member of the National Assembly of the People's Power ( <i>CPC</i> )<br>Chair of the Foreign Affairs Committee      |
| GONZÁLEZ PATRICIO, Rolando Miguel (Mr.)  | Member of the National Assembly of the People's Power ( <i>CPC</i> )<br>Vice Chair of the Foreign Affairs Committee |
| PÉREZ MATOS, Magda Ileana (Ms.)  | Member of the National Assembly of the People's Power ( <i>CPC</i> )<br>Vice Chair of the Industry Committee        |
| MORA GONZÁLEZ, Jesús Rafael (Mr.)<br>Secretary of the Group  | Officer, National Assembly of the People's Power  |
| VICENTE VAILLANT, Jorge (Mr.)  | Staff   |
| MARTÍNEZ CASTANEDO, Pedro Manuel (Mr)  | Staff   |
| FEBRE CHÁVEZ, Carlos Rafael (Mr.)  | Staff   |
| ALVAREZ VALLE, Yonesex (Mr.)   | Staff   |
| LAZO ROSS, Marta Marilyn (Ms.)   | Staff   |
| ALFONSO MARÍN, Reinaldo (Mr.)  | Staff   |
| PEDROSO CUESTA, Pedro Luis (Mr.)<br>Ambassador/Permanent Representative                                  |   |
| HERNÁNDEZ LUNA, Luis Miguel (Mr.)<br>Diplomat  |   |
| GONZÁLEZ GUTIÉRREZ, Alicia (Ms.)<br>Diplomat   |   |
| BERTI OLIVA, Pablo (Mr.)<br>Diplomat   |   |

ALVAREZ PÉREZ, Claudia (Ms.)

Diplomat

REVILLA ALCÁZAR, Alina (Ms.)

Diplomat

*(CPC: Communist Party of Cuba / Parti communiste cubain)***CYPRUS – CHYPRE**

SYLLOURIS, Demetris (Mr.)

President of the Group, Leader of the delegation

NEOFYTOS, Averof (Mr.)

Bureau of the Standing Committee on Peace and  
International Security

KOUTRA-KOUKOUMA, Skevi (Mrs.)

Bureau of the Standing Committee on Democracy  
and Human Rights

MOUSHOUTTAS, Marinos (Mr.)

Speaker of the House of Representatives (*AM*)Member of the House of Representatives (*DISY*)Chairman of the House Standing Committee on Financial  
and Budgetary AffairsMember of the House of Representatives (*AKEL*)Chairperson of the House Standing Committee on  
Refugees-Enclaved, Missing, Adversely Affected PersonsMember of the House of Representatives (*DP*)Deputy Chairman of the House Standing Committee on  
Energy, Trade, Industry and TourismMember of the House of Representatives (*Ind*)Standing Committee on Development Plans and Public  
Expenditure Control

Acting Secretary General, House of Representatives

THEOLOGOU, Anna (Mrs.)

SOCRATOUS, Socrates (Mr.)

Member of the ASGP

CHRISTOU, Avgousta (Mrs.)

Secretary to the delegation

PERSIANI, Elena (Mrs.)

Secretary to the delegation

International Relations Officer A', House of  
Representatives

International Relations Officer, House of Representatives

*(AM: Allileggii (Solidarity) Movement)**(AKEL: Progressive Party of the Working People / Parti progressiste des masses laborieuses)**(DP: Democratic Party / Parti démocrate)**(DISY: Democratic Rally / Rassemblement démocratique)**(Ind: Independent / Indépendant)***CZECH REPUBLIC - REPUBLIQUE TCHEQUE**

POLANSKY, Ondrej (Mr.)

Leader of the delegation

LÁTKA, Jan (Mr.)

Member of the Chamber of Deputies (*Piráti*)

Committee on Economic Affairs

Member of the Senate (*CSSD*)Vice-Chair of the Committee on Mandate and Immunity  
Committee on Development, Local Government and  
Environment

OBERFALZER, Jiri (Mr.)

Member of the Senate (*ODS*)Chair of the Committee on Mandate and Immunity  
Committee on Education, Science, Culture, Human  
Rights and Petitions

LEVOVA, Jana (Ms.)

Member of the Chamber of Deputies (*SPD*)Vice-Chair of the Committee on Constitutional and Legal  
Affairs

MAJEROVA ZAHRADNIKOVA, Zuzana (Mrs.)

Member of the Chamber of Deputies (*ODS*)Committee on Science, Education, Culture, Youth and  
Sports

Vice-Chair of the Committee on Foreign Affairs

UKLEIN, Jiří (Mr.)

Member of the ASGP

PROSMANOVÁ, Jana (Mrs.)

Adviser to the Group

KOŠAŘÍKOVÁ, Kateřina (Ms.)

Secretary of the Group

Secretary General, Senate

TUČKOVÁ, Alena (Mrs.)  
Secretary of the Group

(*Pirāti: Pirate Party / Parti pirate*)  
(*CSSD: Czech Social Democratic Party / Parti social-démocrate*)  
(*ODS: Civic Democratic Party / Parti démocrate civique*)  
(*SPD: Freedom and Direct Democracy / Liberté et démocratie directe*)

**DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA - REPUBLIQUE POPULAIRE  
DEMOCRATIQUE DE COREE**

|   |   |
|---|---|
| RI, Jong Hyok (Mr.)<br>Leader of the delegation     | Member of the Supreme People's Assembly |
| HYON, Jong Ung (Mr.)                                | Member of the Supreme People's Assembly |
| JONG, Chun Gun (Mr.)                                | Member of the Supreme People's Assembly |
| RI, Hyon Chol (Mr.)                                 | Member of the Supreme People's Assembly |
| PAK, Myong Guk (Mr.)<br>Secretary to the delegation | Officer, Ministry of Foreign Affairs    |

**DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO - REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

|   |  |
|---|--|
| MOKOLO WA MPOMBO, Edouard (M.)<br>Co-Président du Groupe, Chef de la délégation | Vice-Président du Sénat ( <i>IM</i> )<br>Commission de la défense et de la sécurité                                      |
| BOKONA WIIPA, François (M.)   | Membre de l'Assemblée nationale ( <i>PPRD</i> )<br>Président de la Commission politique, administrative et juridique     |
| DARUWEZI APENDEKI, Marceline (Mme)  | Membre de l'Assemblée nationale ( <i>FC</i> )<br>Commission de l'environnement, des ressources naturelles et du tourisme |
| MBUKU LAKA, Boris (M.)  | Membre de l'Assemblée nationale ( <i>ARC</i> )<br>Commission économique et financière                                    |
| KABAMBA, Amiral (M.)  | Membre du Sénat  |
| KIKUDI KONGOLO, Gilbert (M.)<br>Membre de l'ASGP                                | Secrétaire général, Sénat  |
| NGUVULU KHOJI, Jean (M.)<br>Membre de l'ASGP                                    | Secrétaire général, Assemblée nationale  |
| KALALA MAYI MALE, Jean Marie (M.)<br>Membre de l'ASGP                           | Directeur, Assemblée nationale   |
| MUTUMBE MBUYA, Crispin (M.)<br>Secrétaire du Groupe                             | Conseiller parlementaire, Assemblée nationale  |
| KATAKO MASUDI, Josué (M.)   | Chef de Cabinet du Premier Vice-Président, Sénat   |
| KABANGU DIBA-NSESE, François (M.)<br>Secrétaire administratif du Groupe         | Conseiller coordonnateur   |
| KANIKA, Sumbayi (M.)<br>Secrétaire administratif                                |  |
| SALAPAMBA, Gilbert (M.)<br>Diplomate  |  |

(*IM: Independent Majority / Indépendant Majorité*)  
(*PPRD: People's Reconstruction and Development Party / Parti du Peuple pour la Reconstruction et le développement*)  
(*FC: Congo's Foundation / Fondation du Congo*)  
(*ARC: Alliance for Congo's Renewal / Alliance pour le nouveau du Congo*)

**DENMARK – DANEMARK**

|   |  |
|---|--|
| HAV, Orla (Mr.)<br>President of the Group, Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade, Leader of the delegation | Member of the Danish Parliament ( <i>SDP</i> )<br>Chairman of the Cultural Affairs Committee<br>Social Affairs Committee |
| SOENDERGAARD, Soeren (Mr.)  | Member of the Danish Parliament ( <i>RGA</i> )<br>European Affairs Committee<br>Cultural Affairs Committee               |
| DETHLEFSEN, Claus (Mr.)<br>Member of the ASGP   | Deputy Secretary General, The Danish Parliament  |

VESTERGAARD, Mette (Ms.)  
Secretary

Consultant, The Danish Parliament

(SDP: *Social Democratic Party / Parti social-démocrate*)

(RGA: *The Red-Green Alliance / Unité-Alliance rouge-verte*)

#### DOMINICAN REPUBLIC - REPUBLIQUE DOMINICAINE

FERMIN, Graciela (Mrs.)

Member of the Chamber of Deputies (*PRD*)

Bureau of Standing Committee on Peace and  
International Security, Leader of the delegation

Human Rights Committee

Justice Committee

JAZMIN DE LA CRUZ, Miguel Ángel (Mr.)

Member of the Chamber of Deputies (*PLD*)

(*PRD: Dominican Revolutionary Party / Parti révolutionnaire dominicain*)

(*PLD: Dominican Liberation Party / Parti de la libération dominicaine*)

#### ECUADOR – EQUATEUR

ARREGUI, Marcia (Ms.)

Member of the National Assembly

CARRIÓN, María José (Ms.)

Member of the National Assembly (*AP*)

BURBANO, Fernando (Mr.)

Member of the National Assembly (*CREO-SUMA*)

SINMALEZA, Ángel (Mr.)

Member of the National Assembly (*SUMA*)

RIVAS, Libia (Ms.)

Secretary General, National Assembly

Member of the ASGP

ARMIJOS, Luis (Mr.)

Senior Adviser, National Assembly

GRANDA, Pedro (Mr.)

Senior Adviser, National Assembly

RACINES, Miguel (Mr.)

Press

OCHOA, Xavier (Mr.)

Press

MEJÍA, Liliana (Mr.)

Press

(*AP: Alianza País*)

(*CREO-SUMA: Creating Opportunities - Society United for More Action / Créons des opportunités - Société unie pour plus d'action*)

(*SUMA: Society United for More Action / Société unie pour plus d'action*)

#### EGYPT – EGYPTE

ABDEL AAL, Aly (Mr.)

Speaker of the House of Representatives

Member of Executive Committee,

Leader of the delegation

DARWISH, Karim (Mr.)

Member of the House of Representatives

SULTAN AHMED ABOUALI, Hala (Ms.)

Member of the House of Representatives

ELWANI, Rania (Ms.)

Member of the House of Representatives

Committee on Middle East Questions

AWARA, Galal (Mr.)

Member of the House of Representatives

GABRIEL HANEIN, Samah S. (Ms.)

Member of the House of Representatives

ABO AHMED, Ibrahim (Mr.)

Member of the House of Representatives

RADWAN, Tarek (Mr.)

Member of the House of Representatives

Chairman of the Foreign Relations Committee

Member of the House of Representatives

EL-GENDY, Mostafa (Mr.)

Adviser

SAAD ELDIN, Ahmed (Mr.)

Secretary General, House of Representatives

Secretary General of the Group

Member of the ASGP

NAGY, Alaa Eldin (Mr.)

Chief of Staff Presidency, House of Representatives

Secretary of the Group

KAMEL, Mahmoud (Mr.)

Protocol Officer, House of Representatives

WAHEED, Ayman (Mr.)

Head of Security

SOLIMAN, Mohamed (Mr.)

Press

KHALIL ELHEMALI, Atef Salah (Mr.)  
Press  
MOHAMED MOSTAFA, Mohamed A. (Mr.)  
Press

**EL SALVADOR**

|  |   |
|--|---|
| GALLEGOS, Guillermo (Mr.)<br>Leader of the delegation                                    | Speaker of the Legislative Assembly ( <i>GANA</i> )<br>President of the Political Committee<br>Treasury and Special Budget Committee<br>Legislation and Electoral Reform Committee  |
| MATA, Guillermo (Mr.)  | Deputy Speaker of the Legislative Assembly ( <i>FMLN</i> )<br>Chair of the Environment Committee<br>Health Committee  |
| MERINO, Francisco (Mr.)  | Deputy Speaker of the Legislative Assembly ( <i>PCN</i> )<br>Treasury and Special Budget Committee<br>Environment and Climate Change Committee<br>Economy Committee   |
| SOSA, Karina (Mrs.)<br>Bureau of the Standing Committee on Democracy<br>and Human Rights | Member of the Legislative Assembly ( <i>FMLN</i> )<br>President of the Committee on International Relations<br>Centroamerican Integrations and Salvadorians Abroad<br>Committee on Family, Youth, Elderly and People with<br>Disabilities |
| TENORIO, Mario Alberto (Mr.)   | Member of the Legislative Assembly ( <i>GANA</i> )<br>President of the Legislation and Electoral Reforms<br>Committee   |
| ORELLANA, Noel (Mr.)<br>Secretary of the Group   | Legislative Operations Manager, Legislative Assembly  |
| ROSALES, Iván (Mr.)  | Chief of the International Relations Unit, Legislative<br>Assembly  |

(*GANA: Grand Alliance for National Unity / Grande alliance pour l'unité nationale*)  
(*FMLN: Farabundo Martí National Liberation Front / Front de libération nationale Farabundo Martí*)  
(*PCN: National Conciliation Party / Parti de conciliation nationale*)

**EQUATORIAL GUINEA - GUINEE EQUATORIALE**

|  |   |
|--|---|
| MOHABA MESSU, Gaudencio (M.)<br>Chef de la délégation                              | Président de la Chambre des Députés ( <i>PDGE</i> ) |
| ELA NTUGU NSA, Atanasio (M.)   | Membre du Sénat ( <i>PDGE</i> )                     |
| OBONO EDJANG, Silvia Paloma (Mme)  | Membre du Sénat ( <i>PDGE</i> )                     |
| NDONG MANGUE, Felicitas Samuel (Mme)   | Membre de la Chambre des Députés                    |
| OBIANG MAYE, Victorino Nka (M.)<br>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP          | Secrétaire général du Sénat                         |
| ESONO ABE, Bienvenido Ekuia (M.)<br>Secrétaire du Groupe adjoint, Membre de l'ASGP | Secrétaire général de la Chambre des Députés        |
| ONDJA ABUY, Mauricio (M.)  | Assistant du Président de la Chambre des Députés    |
| NVE MBA, José Maria (M.)<br>Presse   |   |

(*PDGE: Parti Démocratique de Guinée Equatoriale / Democratic Party of Equatorial Guinea*)

**ESTONIA – ESTONIE**

|   |   |
|---|---|
| KÜTT, Helmen (Mrs.)<br>President of the Group, Leader of the delegation | Member of the Estonian Parliament ( <i>SDP</i> )<br>Chairman of the Social Affairs Committee          |
| KIVIMÄGI, Toomas (Mr.)  | Member of the Estonian Parliament ( <i>ERP</i> )<br>Deputy Chairman of the Economic Affairs Committee |
| TAMP, Marju (Ms.)<br>Secretary to the delegation                        | Adviser at the Foreign Relations Department, Estonian<br>Parliament                                   |
| PUNG, Andre Pung (Mr.)<br>Ambassador, Permanent Representative          |   |

LUMISTE, Taavo (Mr.)  
Diplomat  
SALSA, Riia (Ms.)  
Diplomat  
KALLAS, Triinu (Ms.)  
Diplomat

(SDP: *Social Democratic Party / Parti social-démocrate*)

(ERP: *Reform Party / Parti de la réforme*)

#### ETHIOPIA – ETHIOPIE

|   |  |
|---|--|
| RETA, Yalew (Mr.)<br>President of the Group, Leader of the delegation | Speaker of the House of the Federation ( <i>EPRDF</i> )  |
| AYENEW, Worku (Mr.)   | Member of the House of the Federation ( <i>EPRDF</i> )   |
| MELES, Freweini (Mrs.)  | Member of the House of the Federation ( <i>EPRDF</i> )   |
| GONDA, Hailu (Mr.)  | Member of the House of the Federation ( <i>EPRDF</i> )   |
| DESTA, Emeya (Mrs.)   | Member of the House of Peoples' Representatives<br>Chairperson of the Standing Committee on Women,<br>Youth and Children's Affairs |
| DESTA, Tadesse (Mr.)  | Member of the House of Peoples' Representatives<br>( <i>EPRDF</i> )<br>Member Environmental Protection Committee                   |
| HUSSEN, Shukri (Mr.)  | Member of the House of Peoples' Representatives<br>( <i>EPRDF</i> )  |
| ZEGEYE, Asmelash (Mr.)  | Member of the House of Peoples' Representatives<br>( <i>EPRDF</i> )  |
| GEBRE, Negus (Mr.)<br>Member of the ASGP                              | Secretary General, House of Peoples' Representatives   |
| CHEWAKA, Estifanos (Mr.)  | Chief of Protocol, House of Peoples' Representatives   |
| SHOA, Kebede (Mr.)  | Secretary, House of the Federation   |
| TEKLE, Yidnekachew (Mr.)<br>Diplomat                                  |  |

(*EPRDF: Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front / Front populaire démocratique révolutionnaire de l'Ethiopie*)

#### FIJI – FIDJI

|   |   |
|---|---|
| LUVENI, Jiko (Mrs.)<br>Leader of the delegation       | Speaker of Parliament   |
| VUNIWAQA, Mereseini (Mrs.)                            | Minister for Women, Children and Poverty Alleviation  |
| TUITUBOU, Laisenia (Mr.)                              | Minister for Youth and Sports   |
| CAWAKI, Joeli (Mr.)                                   | Assistant Minister for the Rural and Maritime<br>Development and National Disaster Management |
| PRASAD, Biman (Mr.)                                   | Leader of the National Federation Party<br>(Member of the Opposition)                         |
| GALUVAKADUA, Kalo (Mrs.)                              | Acting Director Legislature   |
| WAINIU, Seniteli (Mr.)<br>Secretary to the delegation | Manager Inter-Parliamentary Relations   |
| NAVUNIVERE, Ane (Ms.)                                 | Secretariat Support Staff   |

#### FINLAND – FINLANDE

|   |  |
|---|--|
| URPILAINEN, Jutta (Ms.)<br>President of the Group, Leader of the delegation | Member of Parliament ( <i>SDP</i> )<br>Foreign Affairs Committee |
| JASKARI, Harri (Mr.)  | Member of Parliament ( <i>KOK</i> )                              |
| ADLERCREUTZ, Anders (Mr.)   | Member of Parliament ( <i>SFP</i> )                              |
| NIKKO, Mika (Mr.)   | Member of Parliament ( <i>PS</i> )                               |
| PUSKA, Pekka (Mr.)  | Member of Parliament ( <i>CP</i> )                               |
| YANAR, Ozan (Mr.)   | Member of Parliament ( <i>G</i> )                                |
| HUTTUNEN, Marja (Ms.)<br>Secretary of the Group                             | Assistant for International Affairs                              |

VUOSIO, Teemu (Mr.)  
Secretary of the Group  
HAKALA, Terhi (Mrs.)  
Ambassador/Permanent Representative

Secretary for International Affairs

(SDP: *Social Democratic Party / Parti social-démocrate*)  
(KOK: *National Coalition Party / Coalition nationale*)  
(SFP: *Swedish People's Party / Parti populaire suédois*)  
(PS: *The Finns Party / Parti des Finlandais*)  
(CP: *Centre Party / Parti du Centre*)  
(G: *The Greens / Les Verts*)

## FRANCE

|   |   |
|---|---|
| ERRANTE, Sophie (Mme)<br>Bureau des femmes parlementaires,<br>Cheffe de la délégation           | Membre de l'Assemblée nationale (REM)<br>Vice-Présidente de la Commission des affaires<br>économiques             |
| DEL PICCHIA, Robert (M.)<br>Membre du Comité exécutif, Président du<br>Sous-Comité des finances | Sénateur (R)<br>Commission des affaires étrangères, de la défense et<br>des forces armées                         |
| DUMONT, Laurence (Mme)<br>Comité des droits de l'homme des parlementaires                       | Membre de l'Assemblée nationale (PS)<br>Secrétaire de la Commission des affaires étrangères                       |
| JULIEN-LAFERRIERE, Hubert (M.)<br>Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient            | Membre de l'Assemblée nationale (REM)<br>Commission des affaires étrangères                                       |
| COURTIAL, Edouard (M.)  | Sénateur (R)<br>Commission des affaires étrangères, de la défense et<br>des forces armées                         |
| MARIE, Didier (M.)  | Sénateur (PS)<br>Commission des lois  |
| ESSAYAN, Nadia (Mme)  | Membre de l'Assemblée nationale (MDM)<br>Commission des affaires culturelles et de l'éducation                    |
| RIOTTON, Véronique (Mme)  | Membre de l'Assemblée nationale (REM)<br>Commission du développement durable et de<br>l'aménagement du territoire |
| GOSSELIN, Philippe (M.)   | Membre de l'Assemblée nationale   |
| PERRUT, Bernard (M.)<br>Conseiller  | Membre de l'Assemblée nationale   |
| PALLEZ, Christophe (M.)<br>Membre de l'ASGP   | Secrétaire général de la Questure de l'Assemblée<br>nationale, Assemblée nationale                                |
| SCHROEDT-GIRARD, Jean-Louis (M.)<br>Membre de l'ASGP  | Secrétaire général de la Présidence du Sénat  |
| EIFERMANN, Didier (M.)<br>Secrétaire exécutif du Groupe   | Conseiller, Assemblée nationale   |
| VANCE, Loïc (M.)<br>Secrétaire exécutif du Groupe   | Conseiller, Assemblée nationale   |
| PREUVOT, Perrine (Mme)<br>Secrétaire administrative de l'ASGP                                   | Administratrice des services, Assemblée nationale   |
| VELASCO, Karine (Mme)<br>Secrétaire administrative de l'ASGP                                    | Conseillère, Assemblée nationale  |
| PARUTA, Frédéric (M.)<br>Diplomate  |   |

(REM: *The Republic on the Move / La République en Marche*)  
(R: *The Republicans / Les Républicains*)  
(PS: *Socialist Party / Parti Socialiste*)  
(MDM: *Modem*)

## GABON

|  |   |
|--|---|
| ONOUVIET, Richard Auguste (M.)<br>Président du Groupe, Chef de la délégation | Président de l'Assemblée nationale (PDG)<br>Commission des lois et affaires administratives<br>Commission des finances et du budget<br>Commission des affaires étrangères |
|--|---|



|   |  |
|---|--|
| MACHIMA, Hilaire (M.)   | Membre de l'Assemblée nationale (PDG)<br>Commission des finances, du budget et de la comptabilité publique<br>Commission des lois, des affaires administratives et des droits de l'homme |
| OSSELE NDONG, Remy (M.)<br>Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale | Membre de l'Assemblée nationale (PDG)<br>Commission des finances, des lois, des affaires sociales et du développement durable  |
| NZE MOUENIDIAMBOU, Josephine (Mme)<br>Bureau des femmes parlementaires                                    | Membre de l'Assemblée nationale (PDG)<br>Commission des finances, des lois, des affaires sociales et du développement durable<br>Secrétaire général adjoint, Assemblée nationale         |
| SOUMOUNA, Edmond (M.)<br>Secrétaire administratif du Groupe   | Conseiller du Président, Assemblée nationale   |
| IMBOUMBA, Carmelia (Mme)  |  |
| RAOUMBE, Roger Bertin (M.)<br>Médecin personnel du Président  |  |
| PONCY, Thierry Lionel (M.)  | Aide de camp, Assemblée nationale  |
| MBOUMBA, Rodrigue (M.)<br>Agent de sécurité   |  |
| RELONGUET FOURMA, Hervé Ferry (M.)<br>Agent de sécurité   |  |
| POULANGOYE, Valérie (Mme)<br>Presse   |  |

(PDG: Gabonese Democratic Party / Parti démocratique gabonais)

#### GEORGIA – GEORGIE

|  |  |
|--|--|
| KOBAKHIDZE, Irakli (Mr.)<br>Leader of the delegation     | Speaker of Parliament (GD-DG)  |
| MATIKASHVILI, David (Mr.)                                | Member of Parliament (GD-DG)<br>Deputy Chairman of the Legal Issues Committee  |
| MDINARADZE, Mamuka (Mr.)                                 | Member of Parliament (GD-DG)   |
| MEZURNISHVILI, Irakli (Mr.)                              | Member of Parliament (GD-DG)<br>Deputy Chairman of the Diaspora and Caucasus Issues Committee<br>Foreign Relations Committee               |
| TCHIABERASHVILI, Zurab (Mr.)                             | Member of Parliament (EG)<br>Deputy Chairman of the Healthcare And Social Issues Committee<br>Sector Economy And Economic Policy Committee |
| TSILOSANI, Nino (Mrs.)                                   | Member of Parliament (GD-DG)<br>Committee on European Integration<br>Secretary General of the Parliament                                   |
| MIKANADZE, Givi (Mr.)<br>Member of the ASGP              | Chief Specialist, Department for International Relations, Parliament   |
| BROKISHVILI, Irakli (Mr.)<br>Secretary to the delegation | Head of Protocol and Information Department  |
| GOCHASHVILI, Ana (Ms.)                                   | Head of International Relations Department   |
| KOLBAIA, Tamar (Mrs.)                                    | Head of the Chairman's Cabinet   |
| SAMKHARADZE, Nikoloz (Mr.)                               |  |
| KHVICHIA, Shorena (Ms.)<br>Press                         |  |
| DVALISHVILI, Giorgi (Mr.)<br>Press                       |  |

(GD-DG: Georgian Dream - Democratic Georgia / Rêve géorgien - Géorgie démocratique)

(EG: European Georgia / Georgie européenne)

#### GERMANY – ALLEMAGNE

|   |   |
|---|---|
| ROTH, Claudia (Ms.)<br>Leader of the delegation | Deputy Speaker of the German Bundestag<br>(Bündnis90/Die Grünen)<br>Deputy Chair of the Council of Elders |
|---|---|

|   |  |
|---|--|
| HEINRICH, Frank (Mr.)   | Member of the German Bundestag ( <i>CDU/CSU</i> )<br>Spokesperson of the Committee on Human Rights and Humanitarian Aid<br>Committee on Labour and Social Affairs  |
| ULLRICH, Volker (Mr.)   | Member of the German Bundestag ( <i>CDU/CSU</i> )<br>Committee on Legal Affairs and Consumer Protection<br>Committee on the Affairs of the European Union<br>Parliamentary Assembly of the Council of Europe |
| DE RIDDER, Daniela (Ms.)  | Member of the German Bundestag ( <i>SPD</i> )<br>Committee on Foreign Affairs  |
| ZIEGLER, Dagmar (Ms.)   | Member of the German Bundestag ( <i>SPD</i> )<br>Council of Elders<br>Committee on Economic Cooperation and Development  |
| HERDT, Waldemar (Mr.)   | Member of the German Bundestag ( <i>AfD</i> )<br>Committee on Foreign Affairs<br>Committee on Food and Agriculture   |
| MANSMANN, Till (Mr.)  | Member of the German Bundestag ( <i>FDP</i> )<br>Committee on Labour and Social Affairs<br>Committee on Economic Cooperation and Development<br>Secretary General, German Bundestag                          |
| RISSE, Horst (Mr.)  |  |
| Member of the ASGP  |  |
| SCHÖLER, Ulrich (Mr.)   | Deputy Secretary General, German Bundestag   |
| Member of the ASGP  |  |
| KLEEMANN, Georg (Mr.)   | Deputy Secretary General, Bundesrat  |
| Member of the ASGP  |  |
| TEPASSE, Nicole (Ms.)   | Division of International Parliamentary Assemblies,<br>German Bundestag  |
| Secretary to the delegation   |  |
| BRAMMER, Claudia (Ms.)  | Division of International Parliamentary Assemblies,<br>German Bundestag  |
| Assistant to the delegation   |  |
| MAHDJOUBI, Ali (Mr.)  | Office of the Deputy Speaker, German Bundestag   |
| <i>(Bündnis90/Die Grünen: Green Party / Les Verts)</i>  |  |
| <i>(CDU/CSU: Christian Democratic Union/Christian Social Union / Union chrétienne démocrate/Union chrétienne sociale)</i> |  |
| <i>(SPD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)</i>  |  |
| <i>(AfD: Alternative for Germany / Alternative pour l'Allemagne)</i>  |  |
| <i>(FDP: Free Democratic Party / Parti libéral démocrate)</i>   |  |

**GHANA**

|  |   |
|--|---|
| OQUAYE, Michael Aaron (Mr.)                      | Speaker of Parliament ( <i>NPP</i> )  |
| President of the Group, Leader of the delegation | Chairman of the Standing Order Committee and<br>Committee on Selection  |
| ANIM, Moses (Mr.)                                | Member of Parliament ( <i>NPP</i> )<br>Business Committee and Appointment Committee   |
| AHIAFOR, Bernard (Mr.)                           | Member of Parliament ( <i>NDC</i> )<br>Vice Chair, Subsidiary Legislation, Judiciary and<br>Education Committee   |
| CUDJOE GHANSAH, Comfort Doyoe (Mrs.)             | Member of Parliament ( <i>NDC</i> )<br>Second Deputy Minority Chief Whip of the Gender and<br>Children Committee<br>Committee on Selection<br>Education Committee |
| IDDRISU, Haruna (Mr.)                            | Member of Parliament ( <i>NDC</i> )<br>Business Committee and Appointment Committee   |
| MENSAH, Francisca Oteng (Ms.)                    | Member of Parliament ( <i>NPP</i> )<br>Trade, Industry and Tourism and Privileges Committee   |
| KYEI-MENSAH-BONSU, Osei (Mr.)                    | Member of Parliament ( <i>NPP</i> )<br>Chairman, Business Committee<br>Appointment Committee  |
| WUMBEI, Wahab Suhuyimi (Mr.)                     | Member of Parliament  |
| ANYIMADU, Emmanuel (Mr.)                         | Secretary General of Parliament   |
| Member of the ASGP                               |   |

BREFO BOATENG, Evelyn (Ms.)  
Member of the ASGP

Principal Assistant Clerk

(NPP: *New Patriotic Party / Nouveau parti patriotique*)

(NDC: *National Democratic Congress / Congrès démocratique national*)

#### GREECE – GRECE

TRIANAFYLLOU, Maria (Mrs.)  
Leader of the delegation

Member of the Hellenic Parliament (*SYRIZA*)  
Standing Committee on National Defence and Foreign  
Affairs

PANTZAS, Georgios (Mr.)

Committee on European Affairs  
Member of the Hellenic Parliament (*SYRIZA*)  
Standing Committee on Cultural and Educational Affairs  
Standing Committee on National Defence and Foreign  
Affairs

KEFALOGIANNI, Olga (Mrs.)

Member of the Hellenic Parliament (*ND*)  
Standing Committee on Cultural and Educational Affairs  
Special Permanent Committee on Institutions and  
Transparency

KARAOGLOU, Theodoros (Mr.)

Member of the Hellenic Parliament (*ND*)  
Standing Committee on Social Affairs

KAMMENOS, Dimitrios (Mr.)

Member of the Hellenic Parliament (*AnEI*)  
Standing Committee on National Defence and Foreign  
Affairs

ATHANASSIOU, Konstantinos (Mr.)  
Member of the ASGP

Standing Committee on Production and Trade  
Secretary General, Hellenic Parliament

KARTSAKLI, Aikaterini (Mrs.)

Head of the International Organization Section, Hellenic  
Parliament

TSOUNI, Foteini (Mrs.)

Secretary, Hellenic Parliament

(*SYRIZA: Coalition of the Radical Left / Coalition de la gauche radicale*)

(*ND: New Democracy / Nouvelle démocratie*)

(*AnEI: Independent Greeks / Parti des Grecs indépendants*)

#### GUINEA – GUINEE

FOFANA, Luceny (M.)  
Chef de la délégation

Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale  
(*RPG*)

DOUMBOUYA, Mohamed Aly (M.)

Vice-Président du Bureau  
Membre de l'Assemblée nationale (*UFR*)  
Commission des affaires économiques et financières

SAGNO, Jean Edouard (M.)  
Secrétaire du Groupe

Directeur de Cabinet, Assemblée nationale

(*RPG: Rally of the Guinean People - Rainbow / Rassemblement du Peuple de Guinée - Arc en ciel*)

(*UFR: Union of Republican Forces / Union des Forces Républicaines*)

#### GUINEA-BISSAU - GUINEE-BISSAU

CASSAMÁ, Cipriano (Mr./M.)  
Chef de la délégation

Président de l'Assemblée nationale populaire (*PAIGC*)  
Chairperson of the African Parliamentary Union

INDEQUI, Matilde (Mme)

Membre de l'Assemblée nationale populaire (*PAIGC*)  
Commission du droit des femmes

FONSÉCA, José Carlos Rodrigues (M.)  
Member of the ASGP

Secrétaire général, Assemblée nationale populaire

SANHÁ, Ansumane (M.)  
Secrétaire du Groupe

Directeur du Cabinet du Président de l'Assemblée  
nationale populaire

(*PAIGC: African Party for the Independence of Guinea and Cape Verde / Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert*)

(*PRS: Party for Social Renovation / Parti de la rénovation sociale*)

**GUYANA**

|  |  |
|--|--|
| SCOTLAND, Barton (Mr.)<br>President of the Group, Leader of the delegation | Speaker of Parliament of the Co-operative Republic of Guyana   |
| MANICKCHAND, Priya (Ms.)   | Member of Parliament of the Co-operative Republic of Guyana  |
| SCOTT, Keith (Mr.)   | Member of Parliament of the Co-operative Republic of Guyana (L)<br>Minister of the Ministry of Communities |
| ISAACS, Sherlock (Mr.)<br>Secretary of the Group                           | Clerk of the National Assembly, Parliament of the Co-operative Republic of Guyana                          |
| MURLEDHAR, Keshanna (Ms.)<br>Secretary to the delegation                   | Assistant Clerk of Committees, Parliament of the Co-operative Republic of Guyana                           |
| (L: Labour / Parti travailliste)   |  |

**HUNGARY – HONGRIE**

|  |  |
|--|--|
| BARTOS, Mónika (Ms.)<br>First Vice-President of the Group, Leader of the delegation  | Member of the National Assembly (FIDESz)<br>Foreign Affairs Committee, Committee for Sustainable Development |
| JÓZSA, István (Mr.)<br>Vice-President of the Group   | Member of the National Assembly (MSZP)<br>Committee for European Affairs                                     |
| SUCH, György (Mr.)<br>Adviser, Member of the ASGP  | Director General, National Assembly  |
| SOMFAINÉ ÁDÁM, Katalin (Mrs.)<br>Secretary of the Group and to the delegation  | Head of IPU Office, Directorate for Foreign Relations, National Assembly                                     |
| (FIDESz: Hungarian Civic Union / Union civique hongroise)<br>(MSZP: Hungarian Socialist Party / Parti socialiste hongrois) |  |

**ICELAND – ISLANDE**

|   |                                 |
|---|---------------------------------|
| SIGURBJORNSDÓTTIR, Áslaug (Ms.)<br>Leader of the delegation | Member of Parliament (IP)       |
| AGUSTSSON, Agust (Mr.)                                      | Member of Parliament            |
| GUNNLAUGSSON, Sigmundur (Mr.)                               | Member of Parliament            |
| BERNÓDUSSON, Helgi (Mr.)<br>Member of the ASGP              | Secretary General of Parliament |
| BANG, Arna Gerður (Ms.)<br>Secretary of the Group           |                                 |
| (IP: Independence Party / Parti de l'indépendance)          |                                 |

**INDIA – INDE**

|   |  |
|---|--|
| THAMBI DURAI, M. (Mr.)<br>Leader of the delegation  | Deputy Speaker of the House of the People              |
| SOLANKI, Kirit Premjibhai (Mr.)<br>Advisory Group on Health                               | Member of the House of the People                      |
| TIRKEY, Dilip Kumar (Mr.)   | Member of the Council of States                        |
| SINGH, Nagendra (Mr.)<br>Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade | Member of the House of the People                      |
| KAMBHAMPATI, Hari Babu (Mr.)<br>Standing Committee on Peace and International Security    | Member of the House of the People                      |
| SAREN, Uma (Mrs.)   | Member of the House of the People                      |
| MAHATME, Vikas (Mr.)  | Member of the Council of States                        |
| KOUL, P.C. (Mr.)<br>Secretary to the delegation   | Joint Secretary, Lok Sabha Secretariat                 |
| CHHABRA, Hanish (Mr.)   | Principal Secretary to the Deputy Secretary, Lok Sabha |
| JASON, S. (Mr.)   | Director, Council of States                            |
| MISHRA, Vijay (Mr.)   | Liaison Officer, Lok Sabha Secretariat                 |
| RAMANA, L.V. (Mr.)  | Additional Director, Lok Sabha Secretariat             |

**INDONESIA – INDONESIE**

|   |  |
|---|--|
| SOESATYO, Bambang (Mr.)<br>Leader of the delegation<br>ZON, Fadli (Mr.)               | Speaker of the House of Representatives ( <i>Golkar</i> )<br><br>Deputy Speaker of the House of Representatives<br>( <i>Gerindra</i> )<br>Chair of the GOPAC |
| DJIWANDONO, Gerardus Budisatrio (Mr.)   | Member of the House of Representatives ( <i>Gerindra</i> )<br>Committee for Inter-Parliamentary Cooperation  |
| BATUBARA, Juliar Peter (Mr.)  | Member of the House of Representatives ( <i>PDI-P</i> )<br>Vice Chair of the Committee for Inter-Parliamentary<br>Cooperation                                |
| HASIBUAN, Bara Krishna (Mr.)  | Member of the House of Representatives ( <i>PAN</i> )<br>Committee for Inter-Parliamentary Cooperation   |
| ASSEGAF, Nurhayati (Mrs.)<br>President of the Committee to Promote<br>Respect for IHL | Member of the House of Representatives ( <i>Golkar</i> )<br>Chair of the Committee for Inter-Parliamentary<br>Cooperation                                    |
| MUNAWAR, Rofi (Mr.)<br>Committee on Middle East Questions                             | Member of the House of Representatives ( <i>PKS</i> )<br>Vice Chairman of the Committee for Inter-Parliamentary<br>Cooperation                               |
| SURONO, Ono (Mr.)   | Member of the House of Representatives ( <i>PDI-P</i> )<br>Committee for Inter-Parliamentary Cooperation   |
| MASRIFAH, Siti (Mr.)  | Member of the House of Representatives ( <i>PKB</i> )<br>Committee for Inter-Parliamentary Cooperation   |
| HAMZAH, Fahri (Mr.)<br>Adviser  | Member of the House of Representatives<br>Vice Speaker of the Committee for Inter-Parliamentary<br>Cooperation   |
| HARRIS, Damayanti (Ms.)<br>Member of the ASGP   | Deputy Secretary General, House of Representatives   |
| NUGRAHA, Setyanta (Mr.)<br>Member of the ASGP   | Deputy Secretary General, House of Representatives   |
| KARDI, Novianti (Ms.)   | Head of Division, House of Representatives   |
| JULIASIH, Juliasih (Mrs.)<br>Member of the ASGP                                       | Head of Bureau, House of Representatives   |
| RETNOASTUTI, Endah (Ms.)<br>GOPAC Executive Director                                  | Head of Bureau, House of Representatives   |
| PANGARSO, Restu Pramojo (Mr.)   | Head of Division, House of Representatives   |
| PATRIA, Chairil (Mr.)   | Head of Division, House of Representatives   |
| JUNIOR, Reza Reflusmen (Mr.)  | Adviser from the Ministry of Foreign Affairs   |
| KATINDIG, Jeffry (Mr.)  | Adviser, House of Representatives  |
| MARIANA, Anissa (Ms.)   | Adviser, House of Representatives  |
| HARYANTI, Haryanti (Ms.)  | Staff, House of Representatives  |
| ASRI, Tomy Susanto (Mr.)  | Staff, House of Representatives  |
| AMRIS, Elvira Dianti (Mrs.)   | Staff, House of Representatives  |
| SOEMARNO, Sunu Mahadi (Mr.)   | Adviser from the Ministry of Foreign Affairs   |
| RENGGANIS, Annisa (Ms.)   | Adviser, House of Representatives  |
| MULYONO, Pauline Theresa (Ms.)<br>Interpreter   | House of Representatives   |
| TANSIL, Yuliana (Ms.)<br>Interpreter  | House of Representatives   |
| SURANA, Bonifacius (Mr.)  | Aide de camp to the Speaker, House of Representatives  |
| TJARYA, Edison Eman (Mr.)   | Aide de camp to the Deputy Speaker, House of<br>Representatives  |
| PUSPITARINI, Yolinda (Mr.)<br>Press   |  |
| FATAH, Mawardi Abdul (Mr.)<br>Press   |  |

(*Golkar: Party of Functional Groups / Parti des groupes fonctionnels*)  
(*Gerindra: Great Indonesia Movement Party / Mouvement pour une grande Indonésie*)  
(*PDI-P: Indonesian Democratic Party Struggle / Parti démocrate indonésien en lutte*)

(PAN: National Mandate Party / Parti du mandat national)  
(PKS: Prosperous Justice Party / Parti de la justice et de la prospérité)  
(PKB: National Awakening Party / Parti du réveil national)

**IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) - IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')**

|   |  |
|---|--|
| JAFARZADEH IMENABADI, Gholamali (Mr.)<br>Secretary General of the Group, Leader of the delegation | Member of the Islamic Parliament of Iran           |
| ESMAEILI, Ali (Mr.)   | Member of the Islamic Parliament of Iran           |
| EBRAHIMI, Alireza (Mr.)   | Member of the Islamic Parliament of Iran           |
| JALALI, Kazem (Mr.)<br>Member of Executive Committee  | Member of the Islamic Parliament of Iran           |
| JAMALI NOBANDEGANI, Mohammad Javad (Mr.)  | Member of the Islamic Parliament of Iran           |
| YOUSEF NEJAD, Aliasghar (Mr.)   | Member of the Islamic Parliament of Iran           |
| REZAEI, Masoud (Mr.)  | Member of the Islamic Parliament of Iran           |
| ZARABADI, Hamideh (Ms.)   | Member of the Islamic Parliament of Iran           |
| ZOLGHADR, Mostafa (Mr.)<br>Adviser  | Member of the Islamic Parliament of Iran           |
| GHASHGHAVI, Mehdi (Mr.)   | Protocol Officer, Islamic Parliament of Iran       |
| DASTGHEIB, Ahmadrza (Mr.)   | Advisor to the Speaker, Islamic Parliament of Iran |
| GHEZELJEH, Gholamreza Nouri (Mr.)<br>Member of the ASGP   | Adviser, Islamic Parliament of Iran                |
| GHORBANPOUR, Mohammad (Mr.)   | Staff, Islamic Parliament of Iran                  |
| KORDLOU, Mohammad Hossein (Mr.)   | Staff, Islamic Parliament of Iran                  |
| YOUSEFI, Alireza (Mr.)<br>Advisor   | Advisor, Islamic Parliament of Iran                |
| TORKASHVAND, Zahra (Ms.)<br>Administrative Secretary of the Group                                 | Senior Expert, Islamic Parliament of Iran          |
| NASIRI, Hashem (Mr.)<br>Adviser   |  |

**IRAQ**

|   |  |
|---|--|
| AL-GBURI, Saleem (Mr.)<br>President of the Group, Leader of the delegation                      | Speaker of the Council of Representatives of Iraq  |
| AL-ASADI, Dhiaa (Mr.)   | Member of the Council of Representatives of Iraq<br>Foreign Relations Committee                      |
| AL-JUBOORI, Mohammed (Mr.)<br>Bureau of the Standing Committee on Democracy and of Human Rights | Member of the Council of Representatives of Iraq<br>Foreign Relations Committee                      |
| AL-MOSAWI, Sameerah (Mrs.)  | Member of the Council of Representatives of Iraq<br>Foreign Relations Committee                      |
| AL-RIKABI, Sadiq (Mr.)  | Member of the Council of Representatives of Iraq<br>Foreign Relations Committee                      |
| RENAS JANO, Mohammed (Mr.)  | Member of the Council of Representatives of Iraq<br>Foreign Relations Committee                      |
| AL-ZANGANA, Salahaldeen (Mr.)<br>Member of the ASGP   | Secretary General, Council of Representatives of Iraq  |
| AL-OGAILI, Salam (Mr.)  | Director General of Public Relations and Protocol<br>Directorate, Council of Representatives of Iraq |
| MAHAL, Yaseen (Mr.)   | Public Relations and Protocol, Council of<br>Representatives of Iraq                                 |
| SALEH, Mouayed M. Issa (Mr.)<br>Diplomat  |  |
| AL-FADHLI, Raaed D.H. (Mr.)<br>Diplomat   |  |
| OBAID AL-FATLAWI, Abbas K. (Mr.)<br>Diplomat  |  |

**IRELAND – IRLANDE**

|   |   |
|---|---|
| GALLAGHER, Pat The Cope (Mr.)                       | Deputy Speaker of the House of Representatives ( <i>FF</i> )<br>Joint Committee on the Irish Language, the Gaeltacht and the Islands  |
| NEVILLE, Tom (Mr.)                                  | Member of the House of Representatives ( <i>FG</i> )<br>Joint Committee on Jobs, Enterprise and Trade   |
| CASSELLS, Shane (Mr.)                               | Member of the House of Representatives ( <i>FF</i> )<br>Public Accounts Committee<br>Joint Committee on Petitions   |
| O'SULLIVAN, Maureen (Ms.)                           | Member of the House of Representatives ( <i>Ind</i> )<br>Committee on the Implementation of the Good Friday Agreement<br>Joint Committee on Foreign Affairs, Trade and Defence<br>Committee on Housing and Homelessness |
| STANLEY, Brian (Mr.)                                | Member of the House of Representatives ( <i>SF</i> )<br>Joint Committee on Communications, Climate Action and Environment   |
| FINNEGAN, Peter (Mr.)<br>Member of the ASGP         | Secretary General and Clerk of Dáil Éireann, House of Representatives   |
| HAMILTON, John (Mr.)<br>Secretary to the delegation | Head of Inter-Parliamentary Relations, House of Representatives   |
| MALONE, Peter (Mr.)                                 | Private Secretary to Deputy Speaker, House of Representatives   |
| <i>(FF: Fianna Fáil)</i>                            |   |
| <i>(FG: Fine Gael)</i>                              |   |
| <i>(Ind: Independent / Indépendant)</i>             |   |
| <i>(SF: Sinn Féin)</i>                              |   |

**ISRAEL**

|  |  |
|--|--|
| SHAI, Nachman (Mr.)<br>Committee on Middle East Questions,<br>Leader of the delegation | Member of Parliament ( <i>Z</i> )<br>Chair of the Subcommittee for National Planning<br>Foreign Affairs and Defence Committee<br>Committee on the Status of Women and Gender Equality              |
| JELIN, Haim (Mr.)  | Member of Parliament ( <i>YA</i> )<br>State Control Committee<br>Science and Technology Committee<br>Foreign Affairs and Defence Committee   |
| SHASHA-BITON, Yifat (Ms.)  | Member of Parliament ( <i>K</i> )<br>Chair of the Special Committee for the Rights of the Child<br>Science and Technology Committee<br>State Control Committee<br>Secretary General of the Knesset |
| MELLER-HOROVITZ, Yardena (Ms.)<br>Member of the ASGP                                   |  |
| MARGALIT, Liat (Ms.)   | International Affairs Coordinator  |
| URI, Michael (Mr.)<br>Adviser to the delegation  |  |
| <i>(Z: Zionist Camp / Union sioniste)</i>  |  |
| <i>(K: Kulanu Chaired by Moshe Kahlon)</i>   |  |
| <i>(YA: Yesh Atid)</i>   |  |

**ITALY – ITALIE**

|  |   |
|--|---|
| LOCATELLI, Pia Eida (Ms.)<br>Advisory Group on Health, Bureau of Women<br>Parliamentarians, Leader of the delegation | Member of the Chamber of Deputies ( <i>PSI</i> )                      |
| FARINA, Gianni (Mr.)   | Member of the Chamber of Deputies ( <i>PD</i> )                       |
| AMORUSO, Francesco Maria (Mr.)   | Member of the Senate ( <i>AL-A</i> )<br>Honorary President of the PAM |

|   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| RADONI, Susanna (Ms.)<br>Secretary of the Group and to the delegation | Protocol Officer, Chamber of Deputies |
| LASORSA, Antonella (Ms.)<br>Interpreter                               | Chamber of Deputies                   |
| OLMEDA, Claudio (Mr.)<br>Interpreter                                  | Senate                                |
| DI GIAMBATTISTA, Lorella (Ms.)<br>Member of the ASGP                  | Senior Parliamentary Official, Senate |

(PSI: *Italian Socialist Party / Parti socialiste italien*)  
(PD: *Democratic Party / Parti démocratique*)  
(AL-A: *Alleanza Liberalpopolare-Autonomie*)

**JAPAN – JAPON**

|  |  |
|--|--|
| TANAKA, Kazunori (Mr.)<br>Leader of the delegation   | Member of the House of Representatives ( <i>LDP</i> )  |
| WATANABE, Takeyuki (Mr.)<br>OTSUJI, Kanako (Ms.)<br>INATOMI, Shuji (Mr.)   | Member of the House of Councillors ( <i>LDP</i> )<br>Member of the House of Representatives ( <i>CDP</i> )<br>Member of the House of Representatives ( <i>Party of Hope</i> )  |
| KATAYAMA, Daisuke (Mr.)<br>MIZUTANI, Kazuhiro (Mr.)<br>NISHIKOBE, Natsuko (Ms.)<br>ARAHORI, Tadasuke (Mr.)<br>ARAKI, Chikako (Ms.)<br>MATSUSHITA, Kazufumi (Mr.)<br>TOGAWA, Hiroyuki (Mr.)<br>KAWASAKI, Masahiro (Mr.)<br>HIGUCHI, Mariko (Ms.)<br>Interpreter | Member of the House of Councillors ( <i>JIP</i> )<br>Director, House of Representatives<br>Adviser, House of Representatives<br>Adviser, House of Representatives<br>Adviser, House of Representatives<br>Director, House of Councillors<br>Adviser, House of Councillors<br>Adviser, House of Councillors<br>House of Representatives |
| KIKUCHI, Kyoko (Ms.)<br>Interpreter  | House of Representatives   |
| LUMPKIN, Tomoko Sawada (Ms.)<br>Interpreter  | House of Representatives   |
| SAWADA, Naoko (Ms.)<br>Interpreter   | House of Representatives   |
| FUJII, Yoriko (Ms.)<br>Interpreter   | House of Representatives   |
| CARTAN, Louise, Naoko, Nicole (Ms.)<br>Interpreter   | House of Councillors   |
| SHINOZAKI, Keiko (Ms.)<br>Interpreter  | House of Councillors   |
| OKAMOTO, Ryoko (Ms.)<br>Interpreter  | House of Councillors   |
| KIKUCHI (AMANN), Kumiko (Ms.)<br>Interpreter   | House of Councillors   |

(*LDP: Liberal Democratic Party / Parti libéral démocrate*)  
(*JIP: Nippon Ishin (Japan Innovation Party) / Parti pour la restauration du Japon*)  
(*The Party of Hope: The Party of Hope / Parti de l'espoir*)  
(*CDP: Constitutional Democratic Party of Japan / Parti démocrate constitutionnel du Japon*)

**JORDAN – JORDANIE**

|   |  |
|---|--|
| ALTARAWNEH, Atif (Mr.)<br>President of the Group, Leader of the delegation                          | Speaker of the House of Representatives  |
| ALFAWWAZ, Thaher (Mr.)<br>HUMSI, Ziyad (Mr.)  | Member of the Senate<br>Member of the Senate   |
| ALBARAISEH, Moh'd (Mr.)<br>BANI MUSTAFA, Wafa (Mrs.)<br>BDOUR, Ibrahim (Mr.)<br>SAFADI, Ahmad (Mr.) | Member of the House of Representatives<br>Member of the House of Representatives<br>Member of the House of Representatives<br>Member of the House of Representatives |



|   |   |
|---|---|
| BAKKAR, Khaled (Mr.)<br>Bureau of the Standing Committee on Peace<br>and International Security | Member of the House of Representatives            |
| ADWAN, Firas (Mr.)<br>Member of the ASGP  | Secretary General of the House of Representatives |
| AKAYLEH, Hamzeh (Mr.)<br>Advisor  | House of Representatives                          |
| AL WAKED, Abdelrahim (Mr.)<br>Advisor   | House of Representatives                          |
| AL-HEISAH, Nabeel (Mr.)<br>Advisor  | Senate  |
| NAIMAT, Husam (Mr.)<br>Advisor  | House of Representatives                          |

**KAZAKHSTAN**

|  |  |
|--|--|
| MAKEN, Baktiyar (Mr.)<br>Forum of Young Parliamentarians,<br>Leader of the delegation      | Member of the Mazhilis of the Parliament of the<br>Republic of Kazakhstan ( <i>Nur Otan</i> )<br>Committee for Economic Reform and Regional<br>Development |
| SULTANOV, Yerik (Mr.)  | Member of the Senate<br>Committee on Economic Policy, Innovation<br>Development and Entrepreneurship   |
| YERSHOV, Sergey (Mr.)<br>Bureau of the Standing Committee on<br>Democracy and Human Rights | Member of the Senate ( <i>Nur Otan</i> )<br>Committee on Social and Cultural Development and<br>Science  |
| SMIRNOVA, Irina (Mrs.)   | Member of the Mazhilis of the Parliament of the<br>Republic of Kazakhstan ( <i>CPK</i> )   |
| SARSEMBAYEV, Yerlan (Mr.)  | Deputy Head of the Administration, Senate  |

(*Nur Otan: People's Democratic Party "Nur Otan" / Parti populaire et démocratique " Nur Otan "*)  
(*CPK: Communist People's Party of Kazakhstan / Parti communiste populaire du Kazakhstan*)

**KENYA**

|  |  |
|--|--|
| MAKELO LUSAKA, Kenneth (Mr.)<br>President of the Group, Member of the Executive<br>Committee, Leader of the delegation | Speaker of the Senate ( <i>JP</i> )  |
| KIIO WAMBUA, Enoch (Mr.)   | Member of the Senate ( <i>WDM-K</i> )<br>Member ICT  |
| WAKARURA KIHKA, Susan (Ms.)  | Member of the Senate ( <i>JP</i> )<br>Majority Whip of the Business Committee<br>National Security, Defence and Foreign Relations<br>Justice, Legal Affairs and Human Rights |
| HAIKA MNENE, Lydia (Ms.)   | Member of the National Assembly ( <i>JP</i> )<br>Committee on Appointments<br>Departmental Committee on Finance and Planning   |
| KASSAIT KAMKET, William (Mr.)  | Member of the National Assembly ( <i>KANU</i> )<br>Committee on Delegated Legislation<br>Committee on Regional Integration   |
| KIPKIRUI TUWEI, Vincent (Mr.)  | Member of the National Assembly ( <i>JP</i> )<br>Committee of Powers and Privileges<br>Departmental Committee on Defence and Foreign<br>Relations                            |
| SAHAL IBRAHIM, Nasri (Ms.)   | Member of the National Assembly ( <i>FORD-K</i> )<br>Committee on Regional Integration<br>Departmental Committee on Environment and<br>Natural Resources                     |
| YAA BAYA, Owen (Mr.)   | Member of the National Assembly ( <i>ODM</i> )<br>Departmental Committee on Lands<br>Committee on Implementation   |

|  |   |
|--|---|
| MAKOKHA NYEGENYE, Jeremiah (Mr.)<br>Secretary of the Group, Member of the ASGP | Clerk of the Senate                                   |
| NJOROGE MWANGI, James (Mr.)  | Senior Deputy Clerk, House Affairs, National Assembly |
| IZANTA MOGERE, Zakayo (Mr.)  | Deputy Director, Senate                               |
| ARAP KIRUI, Kipkemoi (Mr.)   | Principal Clerk Assistant, National Assembly          |
| M. NTHIIRI, Getrude (Ms.)  | Clerk Assistant, Senate                               |
| OTIENO ONYANGO, George (Mr.)   | Clerk Assistant, Senate                               |
| KISIAN'ANI NATECHO, Rose (Ms.)   | Research Officer, Senate                              |
| NJENGA RUGE, Stephen (Mr.)   | Ag. Director Speaker's Office, Senate                 |
| MUTULU, Francis (Mr.)  | Media Relations Officer, Senate                       |

(JP: Jubilee Party / Parti Jubilee)

(WDM-K: Wiper Democratic Movement-Kenya / Mouvement démocratique " Wiper " - Kenya)

(KANU: Kenya African National Union / Union nationale africaine - Kenya)

(FORD-K: Forum for the Restoration of Democracy / Forum pour la restauration de la démocratie - Kenya)

(ODM: Orange Democratic Movement / Mouvement démocratique orange)

### KUWAIT – KOWEIT

|   |   |
|---|---|
| ALGHANIM, Marzouq (Mr.)<br>President of the Group, Leader of the delegation                                 | Speaker of the National Assembly  |
| ABDULLAH, Khalil (Mr.)<br>Bureau of the Standing Committee on Sustainable<br>Development, Finance and Trade | Member of the National Assembly   |
| ALDEQBASI, Ali (Mr.)  | Member of the National Assembly<br>Committee on Public Utilities                  |
| ALHASHIM, Safaa (Ms.)   | Member of the National Assembly   |
| ALSUBAIE, Alhumaidi (Mr.)   | Member of the National Assembly<br>Committee on Legislation and Legal Affairs     |
| ALTABTABAE, Omar (Mr.)<br>Forum of Young Parliamentarians   | Member of the National Assembly   |
| ALAJMI, Naif (Mr.)  | Secretary General, National Assembly  |
| ALKANDARI, Allam (Mr.)<br>Member of the ASGP  |   |
| ALDUWAISAN, Mohammad (Mr.)  | Director of the Speaker's Office, National Assembly                               |
| ALHARBAN, Talal (Mr.)   | Head of the IPU Affairs Section, National Assembly                                |
| ALKANDARI, Othman (Mr.)   | Head of the VIP Protocol Section, National Assembly                               |
| ALAJMI, Mobarak (Mr.)   | Head of the Protocol Section, National Assembly                                   |
| ALAWADHI, Abdullah (Mr.)  | Head of the International Affairs Section, Speaker's<br>Office, National Assembly |
| ALNESEF, Jasem (Mr.)  | Head of the Office of the Secretary General, National<br>Assembly                 |
| ALDOWAIHI, Nasser (Mr.)   | Head of the Media Section , National Assembly                                     |
| ALANEZI, Mishal (Mr.)   | Director of the Inter-Parliamentary Organization<br>Department, National Assembly |
| ALMONEEFI, Jamal (Mr.)  | Protocol, Speaker's Office, National Assembly                                     |
| ALI, Hussain (Mr.)  | Media Department, National Assembly   |
| FARDAN, Amer (Mr.)  | Director, National Assembly   |
| AL-JAZZAF, Musaad (Mr.)   | Director of the Secretary General's Office, National<br>Assembly                  |

### LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC - REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

|  |  |
|--|--|
| VONGVICHIT, Eksavang (Mr.)<br>Leader of the delegation | Member of the National Assembly<br>Chairman of the Foreign Affairs Committee                                 |
| SAMOUNTRY, Maniso (Mr.)                                | Member of the National Assembly<br>Vice Chairperson of the Economic, Technology and<br>Environment Committee |
| ANOTHAY, Khemphone (Mr.)                               | Director General Inter-Parliamentary Relations, National<br>Assembly   |
| INSISIENMAY, Bounphady (Ms.)<br>Diplomat               |  |

BOUNSAVATH, Valyna (Ms.)  
Diplomat

#### LATVIA – LETTONIE

DAUDZE, Gundars (Mr.)  
Leader of the delegation

Deputy Speaker of Parliament (*ZZS*)  
Legal Affairs Committee  
Parliamentary Inquiry Committee

SICS, Martins (Mr.)

Member of Parliament (*LRA*)  
Social and Employment Matters Committee  
Public Expenditure and Audit Committee

SUDRABA, Inguna (Ms.)

Member of Parliament  
Budget and Finance (Taxation) Committee  
Public Expenditure and Audit Committee  
Secretary General, Parliament

RAFELDE, Lelde (Ms.)

Member of the ASGP

PAURA, Sandra (Ms.)

Secretary of the Group

*Secrétaire du Groupe*

Head of the Interparliamentary Relations Bureau,  
Parliament

(*ZZS: Union of Farmers and Greens / Union des Verts et des paysans*)

(*LRA: Latvian Regional Alliance Parliamentary Group / Alliance des régions lettones*)

#### LEBANON – LIBAN

GHANEM, Robert (Mr.)

Leader of the delegation

KABBANI, Mohamad (Mr.)

Member of the National Assembly (*Ind*)

President of the Administration and Justice Committee

Member of the National Assembly (*FM*)

President of the Public Work, Transport, Energy and  
Water Committee

Secretary General, National Assembly

DAHER, Adnan (Mr.)

Member of the ASGP

(*Ind: Independent / Indépendant*)

(*FM: Future Movement / Courant du futur*)

#### LESOTHO

MOKITIMI, Mamonaheng (Ms.)

Leader of the Delegation

Speaker of the Senate

Chair of the Business Committee, Standing Orders  
and Staff Committee

PEETE, Ramoqai Peete Lesaoana (Mr.)

Member of the Senate

Chairperson of the Legislation Committee

Parliamentary Reforms Committee

SDGs Committee

TSEPANE, Maduma Gilbert (Mr.)

Clerk Assistant, Senate

#### LIECHTENSTEIN

WOHLWEND, Mario (Mr.)

Leader of the delegation

HASLER, Johannes (Mr.)

WACHTER, Gabriele (Ms.)

Secretary of the Group

Member of the Diet (*VU*)

Member of the Diet (*FBP*)

Secretary, Diet

(*VU: Patriotic Union / Union patriotique*)

(*FBP: Progressive Peoples Party / Parti des citoyens progressistes*)

#### LITHUANIA – LITUANIE

KIRKILAS, Gediminas (Mr.)

Leader of the delegation

Deputy Speaker of Parliament (*LSDP-DP*)

Chairman of the European Affairs Committee

Culture Committee

|  |  |
|--|--|
| BUROKIENĖ, Guoda (Ms.)                                   | Member of Parliament (LVZS)<br>Committee on State Administration and Local Authorities         |
| ZINGERIS, Emanuelis (Mr.)                                | Member of Parliament (TS-LKD)<br>Committee on Foreign Affairs<br>Committee on European Affairs |
| BIELINIENĖ, Audronė (Ms.)<br>Secretary to the delegation | Senior Adviser   |

(LSDP-DP: Lithuanian Social Democratic Labour Political Group / Groupe politique social-démocrate-travailleuse de Lituanie)  
(LVZS: Lithuanian Peasant and Green Union / Union populaire des paysans de Lituanie)  
(TS-LKD: Homeland Union - Lithuanian Christian Democrats / Union de la patrie - Démocrates-chrétiens de Lituanie)

#### MADAGASCAR

|  |  |
|--|--|
| RAKOTOMAMONJY, Jean Max (M.)<br>Président du Groupe, Chef de la délégation         | Président de l'Assemblée nationale (LF)  |
| ANDRIANARIVO, Harimampianina (M.)  | Vice-Président de l'Assemblée nationale  |
| RAJAONARIVELO, Pierrot Jocelyn (M.)  | Membre du Sénat (MDM)<br>Président de la Commission des relations<br>internationales |
| RAVONINJATOVO, Sahoby (M.)   | Membre de l'Assemblée nationale  |
| RANDRIANASOLO, Nicolas (M.)  | Membre de l'Assemblée nationale  |
| ANGELE, Solange (Mme)  | Membre de l'Assemblée nationale  |
| RAHARINIRINA, Sidonie (Mme)  | Membre de l'Assemblée nationale  |
| RAHANTASOA, Lydia Aimée (Mme)  | Membre de l'Assemblée nationale  |
| TAVONAY (M.)<br>Conseiller   | Membre de l'Assemblée nationale  |
| RANDRIAMAHAFANJARY, Andriamitarijato<br>Calvin (M.)<br>Secrétaire de la délégation | Inspecteur général de l'Assemblée nationale  |
| RAHANTAMALALA, Norosoa Nathalie (Mme)  | Conseillère technique, Assemblée nationale   |
| ANDRIAMIARANTSOANAVALONA, Andry (M.)   | Conseiller technique   |
| RANDRIAMAMPIANINA, Faramalala (Mme)  | Assistante parlementaire   |

(LF: Leader Fanilo)

(TM: Tiako Madagasikara)

(MAPAR: Miaraka Aminny Presida Andry Rajoelina "Avec le Président Andry Rajoelina")

(MDM: Movement for Democracy in Madagascar / Mouvement pour la démocratie à Madagascar)

(HVM: Hery Vaovao ho an'i Madagasikara)

#### MALAWI

|  |   |
|--|---|
| MSOWOYA, Richard (Mr.)<br>President of the Group, Leader of the Delegation | Speaker of the National Assembly (MCP)  |
| MAKONDA RIDLEY, Agnes (Ms.)  | Member of the National Assembly (PP)<br>Committee on Education                  |
| MLOMBWA, Clement (Mr.)   | Member of the National Assembly (MCP)<br>Legal Affairs Committee                |
| MPAWENI, Yaumi (Mr.)   | Member of the National Assembly (UDF)<br>Government Assurance Committee         |
| NAVICHA, Mary (Ms.)  | Member of the National Assembly (DPP)<br>Social and Community Affairs Committee |
| KALEMBA, Fiona (Ms.)<br>Member of the ASGP                                 | Clerk of Parliament, National Assembly  |
| MWENYEHILI, Jeffrey (Mr.)<br>Secretary to the delegation                   | Chief Clerk Assistant, National Assembly  |

(MCP: Malawi Congress Party / Parti du Congrès du Malawi)

(PP: People's Party / Parti populaire)

(UDF: United Democratic Front / Front démocratique unifié)

(DPP: Democratic Progressive Party / Parti démocratique progressiste)

**MALDIVES**

|   |  |
|---|--|
| MANIKU, Moosa (Mr.)<br>Leader of the delegation                             | Deputy Speaker of the People's Majlis        |
| RIFAU, Abdulla (Mr.)<br>Forum of Young Parliamentarians                     | Member of the People's Majlis ( <i>PPM</i> ) |
| ZAKARIYYA, Abdul Hameed (Mr.)<br>Secretary of the Group, Member of the ASGP | Assistant Secretary General, People's Majlis |

(*PPM: Progressive Party of Maldives / Parti progressiste des Maldives*)

**MALI**

|  |  |
|--|--|
| TIMBINE, Moussa (M.)<br>Président délégué du Groupe, Chef de la délégation                                       | Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale<br>( <i>RPM</i> )<br>Commission des Lois                                  |
| CISSE, Amadou (M.)<br>Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce | Membre de l'Assemblée Nationale ( <i>URD</i> )<br>Président de la Commission du contrôle<br>Commission des travaux publics |
| DRAME, Maimouna (Mme)  | Membre de l'Assemblée Nationale ( <i>RPM</i> )<br>Commission du travail et de l'emploi                                     |
| SIDIBE, Modibo (M.)<br>Premier Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP  | Secrétaire général de l'Assemblée Nationale  |

(*RPM: Rally for Mali / Rassemblement pour le Mali*)

(*URD: Republic and Democracy Union / Union pour la République et la démocratie*)

**MALTA – MALTE**

|  |  |
|--|--|
| MUSCAT, Alexandre (Mr.)                  | Member of the House of Representatives               |
| GALEA, Mario (Mr.)                       | Member of the House of Representatives ( <i>PN</i> ) |
| VELLA, Andre (Mr.)<br>Secretary of Group | Research Analyst                                     |

(*PN: Partit Nazzjonalista*)

**MAURITANIA – MAURITANIE**

|   |                                 |
|---|---------------------------------|
| BABA SY, Marieme (Mme)<br>Chef de la délégation | Membre de l'Assemblée nationale |
| AMAR CHEINE Salma (Mme)                         | Membre de l'Assemblée nationale |

**MEXICO – MEXIQUE**

|   |   |
|---|---|
| MONREAL ÁVILA, David (Mr.)<br>Leader of the delegation  | Deputy Speaker of the Senate ( <i>L</i> )<br>President of the Jurisdiction Committee                                |
| GUERRA CASTILLO, Marcela (Ms.)  | Member of the Senate ( <i>PRI</i> )<br>Chairperson of the Foreign Affairs, North America<br>Committee               |
| POZOS LANZ, Raul Aarón (Mr.)  | Member of the Senate ( <i>PRI</i> )<br>Chairman of the Administration Committee                                     |
| ROJAS HERNÁNDEZ, Laura Angélica (Ms.)<br>President of the Standing Committee on Peace<br>and International Security | Member of the Senate ( <i>PAN</i> )<br>Chairperson of the Foreign Affairs, International<br>Organizations Committee |
| DE LA PEÑA GÓMEZ, Angelica (Ms.)  | Member of the Senate ( <i>PRD</i> )<br>Chair, Human Rights Committee  |
| CORTÉS MENDOZA, Marko António (Mr./M.)  | Member of the Chamber of Deputies ( <i>PAN</i> )  |
| FÉLIX NIEBLA, Gloria Himelda (Ms.)  | Member of the Chamber of Deputies ( <i>PRI</i> )<br>Secretary of the Foreign Affairs Committee                      |
| VARGAS BÁRCENA, Marisol (Ms.)   | Member of the Chamber of Deputies ( <i>PAN</i> )<br>Foreign Relations Committee                                     |

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| ESCOBEDO VILLEGAS, Francisco (Mr.) | Member of the Chamber of Deputies ( <i>PRI</i> )<br>Chairman of the Committee on Energy |
| CATALÁN PADILLA, Olga (Ms.)        | Member of the Chamber of Deputies   |
| FLORES SÁNCHEZ, Margarita (Ms.)    | Member of the Senate ( <i>PRI</i> )   |
| Adviser                            | Chair, Foreign Affairs Committee, Africa  |
| ARAUJO LARA, Angélica (Ms.)        | Member of the Senate ( <i>PRI</i> )   |
| Adviser                            |   |
| BUENFIL, Carlos (Mr.)              |   |
| Adviser                            |   |

(L: *Labour Party / Parti du travail*)

(PRI: *Institutional Revolutionary Party / Parti révolutionnaire institutionnel*)

(PAN: *National Action Party / Parti de l'Action nationale*)

(PRD: *Democratic Revolution Party / Parti de la révolution démocratique*)

#### **MICRONESIA (FEDERATED STATES OF) - MICRONESIE (ETATS FEDERES DE)**

|  |   |
|--|---|
| SIMINA, Wesley W. (Mr.)                          | Speaker of the Congress   |
| President of the Group, Leader of the delegation | Judiciary and Governmental Operations Committee<br>Education Committee<br>Transportation and Communication Committee  |
| MOSES, Esmond B. (Mr.)                           | Deputy Speaker of the Congress<br>Committee on Education<br>Judiciary and Governmental Operations Committee<br>Resources and Development Committee  |
| ALIK, Alik L. (Mr.)                              | Member of the Congress<br>Chairman of Special Committee on Climate Change and Environmental Issues<br>Education Committee<br>Health and Social Affairs Committee  |
| FIGIR, Isaac V. (Mr.)                            | Member of the Congress<br>Chairman of Ways and Means Committee<br>Committee on External Affairs<br>Committee on Judiciary and Governmental Operations<br>Assistant Public Information Officer, Congress |
| CHOO, Andy P. (Mr.)                              |   |
| Member of the ASGP                               |   |
| DANG, Tung Lam (Mr.)                             | Legislative Counsel, Twentieth FSM Congress   |
| Member of the ASGP                               |   |

#### **MONACO**

|   |  |
|---|--|
| BADIA, José (M.)  | Membre du Conseil national ( <i>PM</i> )             |
| Chef de la délégation   | Président de la Commission des Relations extérieures |
| DITTLLOT, Michèle (Mme)   | Membre du Conseil national ( <i>PM</i> )             |
| NOTARI, Fabrice (M.)  | Membre du Conseil national ( <i>PM</i> )             |
| PELLEGRIN, Victoria (Mme)   | Chargée des relations internationales                |
| Secrétaire de la délégation                                       |  |
| (PM: <i>Primo! Monaco as Priority / Primo ! Priorité Monaco</i> ) |  |

#### **MONGOLIA – MONGOLIE**

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| LUVSANTSEREN, Enkh-Amgalan (M.) | Deputy Speaker of the State Great Hural ( <i>MPP</i> )<br>Standing Committee on Economic Affairs<br>Standing Committee on Social Policy, Education, Culture and Science          |
| Leader of the delegation        |  |
| BATSUKH, Saranchimeg (Ms.)      | Member of the State Great Hural ( <i>MPP</i> )<br>Standing Committee on Social Policy, Education, Culture and Science<br>Standing Committee on Environment, Food and Agriculture |

|   |  |
|---|--|
| LUVSANVANDAN, Bold (Mr.)  | Member of the State Great Hural ( <i>DP</i> )<br>Standing Committee on Security and Foreign Policy<br>Standing Committee on Economic Affairs<br>Standing Committee on Legal Affairs  |
| OKTYABRI, Baasankhuu (Mr.)                                      | Member of the State Great Hural ( <i>MPRP</i> )<br>Standing Committee on Security and Foreign Policy<br>Standing Committee on State Structure<br>Standing Committee on Social Policy, Education,<br>Culture and Science<br>Secretary General |
| TSEDEV, Tsolmon (Mr.)<br>Member of the ASGP                     |  |
| JUDAG, Bayarmaa (Ms.)   | Advisor, Foreign Relations Department  |
| BELEGDEMBEREL, Uuganbayar (Mr.)                                 | Advisor  |
| URTNASAN, Enkhtuvshin (Mr.)                                     | Assistant  |
| LUNDEG, Purevsuren (Mr.)<br>Ambassador/Permanent Representative |  |
| NYAMJAV, Achgerel (Ms.)<br>Diplomat                             |  |

(*MPP: Mongolian People's Party / Parti populaire mongole*)  
(*DP: Democratic Party / Parti démocrate*)  
(*MPRP: Mongolian People's Revolutionary Party / Parti révolutionnaire du Peuple mongol*)

**MONTENEGRO**

|  |  |
|--|--|
| BRAJOVIĆ, Ivan (Mr.)<br>Leader of the delegation | President of Parliament                            |
| NUMANOVIC, Suad (Mr.)                            | Member of Parliament                               |
| LALIČIĆ, Jovanka (Ms.)                           | Member of Parliament                               |
| NIKOLIĆ, Miloš (Mr.)                             | Member of Parliament                               |
| MIRJACIC, Marja (Ms.)<br>Member of the ASGP      | Adviser  |
| MIJANOVIC, Irena (Ms.)<br>Member of the ASGP     | Head of the Secretary General's Office, Parliament |
| DAVIDOVIĆ, Jelena (Ms.)                          | Advisor to the President                           |
| RADONJIĆ, Ana (Ms.)                              | Advisor to the President                           |
| ĐURIČANIN, Vanja (Ms.)<br>Interpreter            |  |
| JOVIĆEVIĆ, Dragan (Mr.)<br>Security Officer      |  |
| BELOJEVIĆ, Boris (Mr.)<br>Security Officer       |  |
| MILOŠEVIĆ, Mirko (Mr.)<br>Press                  |  |

**MOROCCO – MAROC**

|   |  |
|---|--|
| OMARI, Abdelaaziz (M.)<br>Chef de la délégation   | Vice-Président de la Chambre des Représentants ( <i>PJD</i> )  |
| TOUIZI, Ahmed (M.)  | Vice-Président de la Chambre des Conseillers ( <i>PAM</i> )  |
| TOUMI, Ahmed (M.)<br>Bureau de la Commission permanente<br>des affaires des Nations Unies | Membre de la Chambre des Représentants ( <i>PI</i> )   |
| BENMASSOUD, Mohamed Salem (M.)  | Membre de la Chambre des Conseillers ( <i>PI</i> )   |
| LAZREK, Noureddine (M.)   | Membre de la Chambre des Représentants ( <i>UC</i> )   |
| CHEIKHI, Nabil (M.)   | Membre de la Chambre des Conseillers ( <i>PJD</i> )  |
| EL HILAA, Rahhou (M.)   | Membre de la Chambre des Représentants ( <i>PAM</i> )  |
| EL KHADI, Najib (M.)<br>Vice-Président de l'ASGP  | Secrétaire général, Chambre des Représentants  |
| SATRAOUY, Said (M.)<br>Secrétaire administratif du Groupe                                 | Chef de la Division des relations internationales et<br>de la coopération, Chambre des Représentants |

|  |   |
|--|---|
| DRIOUCHE, Abdelwahad (M.)<br>Secrétaire de la délégation | Conseiller général chargé de la diplomatie<br>parlementaire, Chambre des Conseillers                  |
| BEHAJ, Hamid (M.)  | Conseiller au Cabinet du Président de la Chambre des<br>Représentants                                 |
| MOHCINE, Mounjid (M.)                                    | Conseiller, Division des relations internationales et de<br>la coopération, Chambre des Représentants |

(PJD: *Justice and Development Party / Parti de la justice et du développement*)

(PAM: *Authenticity and Modernity Party / Parti authenticité et modernité*)

(PI: *Istiqlal Party / Parti Istiqlal*)

(UC: *Constitutional Union / Union constitutionnelle*)

#### MOZAMBIQUE

|   |   |
|---|---|
| KATUPHA, Jose Mateus (Mr.)<br>Leader of the delegation                    | Member of the Assembly of the Republic ( <i>FRELIMO</i> )             |
| MACUIANE, Saimone Muhambi (Mr.)   | Member of the Assembly of the Republic ( <i>RENAMO</i> )              |
| MALEMA, Lucinda Bela (Mrs.)   | Member of the Assembly of the Republic ( <i>FRELIMO</i> )             |
| BONIFACIO, Cesar Joao (Mr.)<br>Secretary of the Group, Member of the ASGP | Director of Committee's Support Division, Assembly of the<br>Republic |
| CHUQUELA, Jose Gil (Mr.)<br>Member of the ASGP                            | Deputy Secretary General, Assembly of the Republic                    |
| SILIYA, Carlos Jorge (Mr.)<br>Diplomat                                    |   |

(*FRELIMO: Mozambican Liberation Front / Front de libération du Mozambique*)

(*RENAMO: Mozambican National Resistance / Résistance nationale du Mozambique*)

#### NAMIBIA – NAMIBIE

|   |  |
|---|--|
| KATJAVIVI, Peter (Mr.)<br>President of the Group, Leader of the delegation  | Speaker of the National Assembly   |
| MENSAH-WILLIAMS, Margaret Natalie (Ms.)<br>President of the Group, Member of the Executive<br>Committee, President of the Bureau of Women<br>Parliamentarians ( <i>ex officio</i> ) | Chairperson of the National Council ( <i>SWAPO</i> )<br>Chairperson of the Standing Rules and Orders Committee<br>Chairperson of the Privileges and Immunities Committee |
| KATAMELO, Phillipus Wido (Mr.)  | Member of the National Council ( <i>SWAPO</i> )<br>Chairperson of the Urban and Rural Development<br>Committee   |
| KAZONGOMINJA, Peter K (Mr.)   | Member of the National Council ( <i>NUDO</i> )<br>Chairperson of the Public Accounts Committee   |
| DIENDA, Elma (Ms.)  | Member of the National Assembly ( <i>PDM</i> )   |
| SIBUNGO, Heather (Ms.)  | Member of the National Assembly ( <i>SWAPO</i> )<br>Deputy Chairperson of the Economics and Public<br>Administration Committee   |
| KANDETU, Lydia (Ms.)<br>Member of the ASGP  | Clerk of Parliament, National Assembly   |
| MUPURUA, Juliet U (Ms.)<br>Member of the ASGP   | Deputy Secretary to the National Council   |
| DE WEE, Elizabeth (Ms.)<br>Secretary of the Group   | Chief Parliamentary Clerk, National Assembly   |
| SANZILA, George (Mr.)   | Chief Researcher, National Assembly  |
| TJITENDERO, Ripuree (Ms.)<br>Personal Assistant to the Speaker  | Secretariat, National Assembly   |
| UUYUNI, Norbert (Mr.)   | Parliamentary Clerk, National Council  |
| FERIS, Elzanne (Ms.)  | Private Secretary to the Chairperson<br>of the National Council  |

(*SWAPO: South West Africa People's Organization / Organisation du peuple du Sud-Ouest africain*)

(*NUDO: National Unity Democratic Organization / Organisation démocratique pour l'unité nationale*)

(*PDM: Popular Democratic Movement / Mouvement démocratique populaire*)



**NETHERLANDS - PAYS-BAS**

|  |   |
|--|---|
| MULDER, Agnes (Ms.)<br>Leader of the delegation                            | Member of the House of Representatives (CDA)                        |
| ATSMA, Joop (Mr.)  | Member of the Senate (CDA)  |
| GERKENS, Arda (Ms.)  | Member of the Senate (PS)   |
| HUIJBREGTS-SCHIEDON, Helmi (Ms.)   | Member of the Senate (VVD)  |
| DE ROON, Raymond (Mr.)   | Member of the House of Representatives (PVV)                        |
| HAMILTON, Geert Jan (Mr./M.)<br>Member of the ASGP                         | Secretary General, Senate   |
| WESTERHOFF, Arjen (Mr.)<br>Secretary to the delegation, Member of the ASGP | Head of the Interparliamentary Department, House of Representatives |

(CDA: *Christian Democratic Appeal / Appel chrétien-démocrate*)

(PS: *Socialist Party / Parti socialiste*)

(VVD: *People's Party for Freedom and Democracy / Parti populaire pour la liberté et la démocratie*)

(PVV: *Party for Freedom / Parti de la liberté*)

**NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZELANDE**

|   |   |
|---|---|
| CARTER, David (Mr.)<br>Leader of the delegation | Member of the House of Representatives (NP)<br>Finance and Expenditure Committee  |
| TOLLEY, Anne (Ms.)                              | Deputy Speaker of the House of Representatives (NP)<br>Officers of Parliament Committee<br>Business Committee                     |
| WALL, Louisa (Ms.)                              | Member of the House of Representatives (L)<br>Chairperson of the Health Committee<br>Foreign Affairs, Defence and Trade Committee |
| HART, Wendy (Ms.)<br>Member of the ASGP         | Inter-Parliamentary Relations, House of Representatives   |

(NP: *National Party / Parti national*)

(L: *Labour Party / Parti du travail*)

**NICARAGUA**

|  |  |
|--|--|
| ESPINALES, Maritza Del Socorro (Ms.)<br>Leader of the delegation | Deputy Speaker of the National Assembly (FSLN)<br>Education, Culture, Sports and Social Communication<br>Vice-Chair of the Modernization Committee |
|--|--|

(FSLN: *Frente Sandinista de Liberacion Nacional*)

**NIGER**

|  |   |
|--|---|
| IRO, Sani (M.)<br>Chef de la délégation  | Vice-Président de l'Assemblée nationale (PNDS)<br>Commission des lois                               |
| MAHAMADOU A., Alkassoum (M.)   | Membre de l'Assemblée nationale (MPR Jamhouria)<br>Commission de la défense et de la sécurité       |
| HABIBOU, Aminatou (Mme)<br>Membre du Comité exécutif, Bureau des femmes parlementaires | Membre de l'Assemblée nationale (PNDS)<br>Commission du développement rural et de l'environnement   |
| MAIZOUMBOU, Laoual Amadou (M.)   | Membre de l'Assemblée nationale (MNSD)<br>Commission des affaires économiques et du plan            |
| SALEY, Mahamane (M.)   | Membre de l'Assemblée nationale (PNDS)<br>Commission des affaires sociales et culturelles           |
| NOUHOU, Daoudou (M.)   | Membre de l'Assemblée nationale (AMEN-AMIN)<br>Commission des finances et du budget                 |
| SAMINOU LAOUALI, Amina (Mme)   | Membre de l'Assemblée nationale (RSD)<br>Commission des lois  |
| HASSANE, Soumana (M.)<br>Conseiller  | Membre du Parlement, Assemblée nationale<br>Commission du développement rural et de l'environnement |
| MOSSI, Moussa (M.)   | Directeur de cabinet adjoint du Président de l'Assemblée nationale                                  |

MOUSSA, Moutari (M.) Conseiller technique de commission, Assemblée nationale  
Conseiller du Groupe

(PNDS: Niger Party for Democracy and Socialism / Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme)  
(MPR Jamhouria: Patriotic Movement for the Republic / Mouvement patriotique pour la République)  
(MNSD: National Movement for the Development Society / Mouvement National pour la Société de Développement)  
(UDR /Tabbat:  
Union for Democracy and the Republic / Union pour la démocratie et la république)  
(AMEN-AMIN: Alliance of Movements for the Emergence of Niger / Alliance des mouvements pour l'émergence du Niger)  
(RSD: Social Democratic Rally / Rassemblement Social des Démocrates)

## NIGERIA

|   |  |
|---|--|
| SARAKI, Abubakar Bukola (Mr.)<br>President of the Group, Leader of the delegation | Speaker of the Senate (APC)  |
| SULAIMON LASUN, Yussuff (Mr.)<br>Deputy Leader of the Delegation                  | Member of the House of Representatives (APC)   |
| KABIRU IBRAHIM, Gaya (Mr.)  | Member of the Senate<br>Works Committee (APC)  |
| RAFIU ADEBAYO, Ibrahim (Mr.)  | Member of the Senate<br>Finance Committee (APC)  |
| ODUAH, Stella Adaeze (Ms.)  | Member of the Senate (PDP)<br>Chair of the Committee on Cooperation and Integration<br>in Africa and NEPAD   |
| USMAN NAFADA, Bayero (Mr.)  | Member of the Senate (APC)<br>Chairman of the Inter-Parliamentary Relations<br>Committee   |
| ABUBAKAR HASSAN, Fulata (Mr.)   | Member of the House of Representatives (APC)<br>Inter-Parliamentary Affairs Committee<br>Chair of the Defence Committee                                      |
| OLUFUNKE ADUNNI, Adedoyin (Ms.)<br>Bureau of Women Parliamentarians               | Member of the House of Representatives<br>Inter-Parliamentary Affairs Committee<br>Chair of the Army Committee   |
| IGBOKWE, Raphael Nnanna (Mr.)   | Member of the House of Representatives (APC)<br>Chair of the Young Parliamentarians Committee<br>Inter-Parliamentary Affairs Committee                       |
| IKON, Samuel Okon (Mr.)   | Member of the House of Representatives (PDP)<br>Chairman of the Inter-Parliamentary Affairs and Pension<br>Committee   |
| ABDUSSAMAD, Dasuki (Mr.)<br>Adviser   | Member of the House of Representatives   |
| DURO, Faseyi Samuel (Mr.)<br>Adviser  | Member of the Senate   |
| NELSON IBHAGUEZE, Ayewoh (Mr.)<br>Member of the ASGP                              | Clerk Senate, Senate   |
| BABA-AHMED, Hakeem (Mr.)<br>BERNARD UZEME, Okoh (Mr.)                             | Chief of Staff to the President of the Senate, Senate<br>Clerk Committee on Inter-Parliamentary Relations,<br>Senate   |
| ABIMBOLA OLUWAFEMI, Daramola (Mr.)<br>ALFA SALISU, Abdulrahman-Naibi (Mr.)        | Chief of Staff, House of Representatives<br>Clerk Committee on Inter-Parliamentary Affairs, House<br>of Representatives                                      |
| RABI ADA, Audu (Ms.)<br>Secretary of the Group, Member of the ASGP                | Secretary, NSNL  |
| OLAYIDE OWOLABI, Adelami (Mr.)<br>Member of the ASGP                              | Deputy Clerk to the National Parliament  |
| OLATUNDE AMOS, Ojo (Mr.)<br>Member of the ASGP                                    | Secretary, Procurement, Estate and Works   |
| OLABISI SEGUN, Kehinde (Mr.)<br>WAZIRI, Aminu (Mr.)<br>SHITTA, Eniola (Ms.)       | Chief Detail, House of Representatives<br>Personal Assistant to the President of the Senate<br>Special Assistant on Events to the President of the<br>Senate |

SHEHU, Umar (Mr.) Deputy Director (IPU Desk)  
Secretary to the delegation  
UMEKWE, Udo Ogbu (Mr.) Adviser  
TONY CHUKS, Okocha (Mr.)  
Press  
TAIWO JACOB, Adisa (Mr.)  
Press  
ALHASSAN, Mohammed (Mr.)  
Press

(APC: All Progressive Congress / Congrès progressiste)

(PDP: Peoples Democratic Party / Parti démocratique populaire)

#### NORWAY – NORVEGE

LEIRSTEIN, Ulf Isak (Mr.) Member of Parliament (PP)  
Leader of the delegation Member Subcommittee on Scrutiny and Constitutional Affairs  
  
LIADAL, Hege Haukeland (Ms.) Member of Parliament (L)  
Member of Executive Committee, Bureau Subcommittee on Energy and Environment  
of Women Parliamentarians  
AUKRUST, Åsmund (Mr.) Member of Parliament (L)  
Member Subcommittee on Energy and Environment  
BEKKEVOLD, Geir Jørgen (Mr.) Member of Parliament (PDC)  
Subcommittee on Family and Cultural Affairs  
TRELLEVIK, Ove Bernt (Mr.) Member of Parliament (C)  
Subcommittee on Local Government and Public Administration  
Senior Adviser  
  
FRASER, Thomas (Mr.) Secretary to the delegation  
STOCK, Lisbeth Merete (Ms.) Secretary to the delegation Adviser

(PP: Progress Party / Parti progressiste)

(L: Labour party / Parti du travail)

(PDC: Christian Democratic Party / Parti démocrate-chrétien)

(C: Conservative Party / Parti Conservateur)

#### OMAN

AL-GHASSANI, Mohammed (Mr.) Member of the Consultative Council  
Leader of the delegation  
AL KHAROOSI, Naashiah (Ms.) Member of the State Council  
Second Vice-President of the Bureau of Women Parliamentarians  
AL MANTHARI, Rayya (Ms.) Member of the State Council  
Forum of Young Parliamentarians  
AL ABRI, Jamal (Mr.) Member of the Consultative Council  
AL HADHRAMI, Ahmed (Mr.) Member of the Consultative Council  
AL RAJHI, Sulaiman (Mr.) Member of the Consultative Council  
AL-ORAIMI, Suaad (Ms.) Assistant Manager of Media, State Council  
AL SAIDI, Khalid (Mr.) Secretary General, State Council  
Member of the ASGP  
AL UWAIISI, Aiman (Mr.) Secretary, Consultative Council  
AL RAHBI, Abdullah (Mr.)  
Ambassador/Permanent Representative  
AL AMRI, Amer (Mr.)  
Diplomat

#### PAKISTAN

SADIQ, Sardar Ayaz (Mr.) Speaker of the National Assembly (PML-N)  
President of the Group, Leader of the delegation Chairman of the Finance Committee  
Chairman of the House Business Advisory Committee

|  |   |
|--|---|
| REHMAN, Sherry (Ms.)                       | Member of the Senate (PPPP)                                 |
| DURRANI, Agha Shahzaib (Mr.)               | Member of the Senate (PML-N)                                |
| HIDAYTULLAH (Mr.)                          | Member of the Senate  |
| FIDA, Muhammad (Mr.)                       | Member of the Senate  |
| PERVAIZ, Rashid (Mr.)                      | Member of the Senate  |
| AHMED ZEB, Musarrat (Ms.)                  | Member of the National Assembly (PTI)                       |
| JAKHRANI, Aijaz Hussain (Mr.)              | Member of the National Assembly                             |
| QAMAR, Syed Naveed (Mr.)                   | Member of the National Assembly (PPPP)                      |
| SHAH, Syed Ghulam Mustafa (Mr.)            | Member of the National Assembly (PML-N)                     |
| NAWAZ KHAN, Babar (Mr.)                    | Member of the National Assembly                             |
| Adviser                                    |   |
| MALIK, Amjed Pervez (Mr.)                  | Secretary General of the Senate                             |
| Member of the ASGP                         |   |
| HUSSAIN, Tahir (Mr.)                       | Secretary General, National Assembly                        |
| Secretary of the Group, Member of the ASGP |   |
| SIAL, Anwar (Mr.)                          | Director General  |
| ABBAS, Syed Pervaiz (Mr.)                  | Additional Secretary, Senate                                |
| HASHMI, Syed Shamoon (Mr.)                 | Joint Secretary, International Relations, National Assembly |

(PML-N: Pakistan Muslim League (Nawaz) / Ligue musulmane pakistanaise (Nawaz))  
(PPPP: Pakistan People's Party Parliamentarians / Parlementaires du Parti du peuple pakistanais)  
(PTI: Pakistan Tehreek-e-Insaf / Pakistan Tehreek-e-Insaf)

#### PALESTINE

|  |   |
|--|---|
| ALAHMAD, Azzam (Mr.)   | Member of the Palestinian National Council (F)                                  |
| Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security, Committee on Middle East Questions, Leader of the delegation | Political Affairs Committee   |
| ALWAZIR, Intisar (Ms.)   | Member of the Palestinian National Council (F)                                  |
|  | Committee on Social Affairs   |
| HAMAYEL, Omar (Mr.)  | Member of the Palestinian National Council (F)                                  |
|  | Committee on Economic Affairs   |
| KHADER, Qais (Mr.)   | Member of the Palestinian National Council (DFLP)                               |
|  | Political Committee   |
| SALHI, Bassam (Mr.)  | Member of the Palestinian National Council (PP)                                 |
| QASIM, Bilal (Mr.)   | Member of the Palestinian National Council (PLF)                                |
|  | Social Affairs Committee  |
| SANDUKA, Zuhair (Mr.)  | Member of the Palestinian National Council (Ind)                                |
|  | Committee on Budget and Finance   |
| KHRISHI, Ibrahim (Mr.)   | Secretary General, Palestinian National Council                                 |
| Member of the ASGP   |   |
| SULAIMAN, Bashar (Mr.)   | Director General of Inter-Parliamentary Relations, Palestinian National Council |
| Secretary of the Group   |   |
| AL-HOURANI, Taysir (Mr.)   |   |
| Interpreter  |   |

(F: Fatah)  
(DFLP: Democratic Front for the Liberation of Palestine / Front démocratique de libération de la Palestine)  
(PP: Peoples party / Parti du peuple)  
(PLF: Palestine Liberation Front / Front de libération de la Palestine)  
(Ind: Independent / Indépendant)

#### PANAMA

|                           |  |
|---------------------------|--|
| POVEDA, Juan Manuel (Mr.) | Member of the National Assembly (PCD)                |
| Leader of the delegation  | Vice-President of the Agricultural Affairs Committee |
| PALACIOS, Ausencio (Mr.)  | Member of the National Assembly (PRD)                |
|                           | Indigenous Affairs Committee                         |

(PCD: Democratic Change / Changement démocratique)  
(PRD: Democratic Revolutionary Party / Parti révolutionnaire démocratique)

**PARAGUAY**

|   |                                      |
|---|--------------------------------------|
| LLANO RAMOS, Blas Antonio (Mr.)<br>Leader of the delegation | Vice-President of the Congress       |
| ECHAGÜE, César (Mr.)  | Director General of Protocol, Senate |

**PERU – PEROU**

|   |   |
|---|---|
| ALCORTA SUERO, María Lourdes (Ms.)<br>Leader of the delegation        | Member of the Congress of the Republic  |
| BETETA RUBÍN, Karina Juliza (Ms.)<br>Bureau of Women Parliamentarians | Member of the Congress of the Republic ( <i>FP</i> )<br>Chairwoman of the Budget and General Account<br>of the Republic Committee<br>Energy and Mines Committee |

*(FP: Popular Force / Force populaire)***PHILIPPINES**

|   |  |
|---|--|
| LEGARDA, Loren (Ms.)<br>Leader of the delegation                | Member of the Senate   |
| DRILON, Franklin (Mr.)  | Member of the Senate   |
| BINAY, Nancy (Ms.)  | Member of the Senate   |
| HERNANDEZ, Ferdinand (Mr.)                                      | Deputy Speaker of the House of Representatives                             |
| FARIÑAS, Rodolfo (Mr.)  | Member of the House of Representatives                                     |
| BARBO, Lutgardo (Mr.)<br>Member of the ASGP                     | Secretary General of the Senate  |
| PAREJA, Cesar (Mr.)<br>Member of the ASGP                       | Secretary General of House of Representatives, House<br>of Representatives |
| BANAS, Arnel Jose (Mr.)   | Deputy Secretary for Admin and Finance, Senate                             |
| BANTUG JR., Renato (Mr.)<br>Technical Adviser of Senator Drilon | Chief-of-Staff of Senator Drilon, Senate                                   |
| DE GUZMAN JR., Antonio (Mr.)<br>Secretary of the Group          | Director-General, Senate   |
| AYSON, Esperanza (Ms.)<br>Technical Adviser                     | Deputy Director-General, Senate  |
| DE CHAVEZ, Cesar (Mr.)  | Director III, Senate   |
| OCTAVO, Riza (Ms.)<br>Secretary to the delegation               | Legislative Staff Officer V, Senate  |
| HERMOSO, Raphael (Mr.)  | Staff  |
| TALISAYON, Arnel (Mr.)  | Staff  |
| MANINGAT, Ma. Elena (Ms.)                                       | Staff  |
| AGDUMA, Sharon (Ms.)  | Staff  |
| MANGUNAY-INFANTE, Kristine Sheree (Ms.)                         | Director I, Senate   |
| GREPO, Carla Regina (Ms.)                                       | Director II, Senate  |
| YAP, Carleen Angelica (Ms.)                                     | Legislative Staff Officer III, Senate                                      |
| GARCIA, Evan (Mr.)<br>Ambassador/Permanent Representative       |  |
| ALMOJUELA, Ma. Theresa (Ms.)<br>Diplomat                        |  |
| FOS, Enrico (Mr.)<br>Diplomat                                   |  |

**POLAND – POLOGNE**

|  |                                    |
|--|------------------------------------|
| BUBULA, Barbara (Ms.)<br>Leader of the delegation    | Member of the Sejm ( <i>PiS</i> )  |
| DŁUGI, Grzegorz (Mr.)<br>Vice-President of the Group | Member of the Sejm ( <i>K15</i> )  |
| DOWHAN, Robert (Mr.)                                 | Member of the Senate ( <i>PO</i> ) |
| STĘPIEŃ, Elżbieta (Ms.)                              | Member of the Sejm ( <i>N</i> )    |

|   |  |
|---|--|
| KOWALSKI, Jakub (Mr.)<br>Member of the ASGP       | Secretary General of the Senate                                |
| KACZMARSKA, Agnieszka (Ms.)<br>Member of the ASGP | Secretary General of the Sejm                                  |
| JĄSKIEWICZ, Natalia (Ms.)                         | Vice-Director Bureau of International Relations<br>of the Sejm |
| GRUBA, Wojciech (Mr.)<br>Secretary of the Group   | Adviser, Sejm  |
| KARWOWSKA-SOKOŁOWSKA, Agata (Ms.)                 | Director of the Analysis and Documentation Office<br>of Senate |
| WÓJCIK, Agata (Ms.)                               | Adviser, Senate  |
| <i>(PiS: Law and Justice / Droit et justice)</i>  |  |
| <i>(K15: Kukiz'15)</i>                            |  |
| <i>(PO: Civic Platform / Plate-forme civique)</i> |  |
| <i>(N: Nowoczesna (Modern))</i>                   |  |

**PORTUGAL**

|  |   |
|--|---|
| PACHECO, Duarte (Mr.)<br>Vice-President of the Standing Committee on Peace<br>and International Security, Leader of the delegation | Member of the Assembly of the Republic ( <i>SDP</i> )                         |
| MACEDO, Virgílio (Mr.)   | Member of the Assembly of the Republic ( <i>SDP</i> )                         |
| MARTINS, Hortense (Ms.)  | Member of the Assembly of the Republic ( <i>PS</i> )                          |
| MATOS ROSA, José (Mr.)<br>Group of Facilitators for Cyprus   | Member of the Assembly of the Republic ( <i>SDP</i> )                         |
| MORAIS, Teresa (Ms.)   | Member of the Assembly of the Republic ( <i>PS</i> )                          |
| PEREIRA, Carlos (Mr.)  | Deputy Secretary General, Assembly of the Republic                            |
| ARAÚJO, José Manuel (Mr.)<br>Member of the ASGP  | Directorate International Relations and Protocol,<br>Assembly of the Republic |
| FERREIRA, Rita (Ms.)   | Adviser International Relations, Assembly of the<br>Republic                  |
| ISIDORO, Ana Margarida (Ms.)<br>Adviser to the delegation and Secretariat of<br>Twelve Plus Group                                  |   |
| <i>(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)</i>   |   |
| <i>(PS: Socialist Party / Parti socialiste)</i>  |   |

**QATAR**

|   |   |
|---|---|
| AL MAHMOUD, Ahmed (Mr.)<br>President of the Group, Leader of the delegation | Speaker of the Advisory Council   |
| AL-KHATER, Yousif (Mr.)   | Member of the Advisory Council<br>Legal and Legislative Affairs Committee   |
| AL-JAIDA, Nasser (Mr.)  | Member of the Advisory Council<br>Legal and Legislative Affairs Committee<br>Finance and Economic Affairs Committee     |
| AL ABD AL-GHANI, Mohamed (Mr.)  | Member of the Advisory Council<br>Internal and External Affairs Committee   |
| AL-HAMAD, Dahlan (Mr.)  | Member of the Advisory Council<br>Finance and Economic Affairs Committee<br>Internal and External Affairs Committee     |
| AL-MUFTAH, Hend (Ms.)   | Member of the Advisory Council<br>Legal and Legislative Affairs Committee<br>Cultural and Information Affairs Committee |
| AL-KHAYARIN, Fahad (Mr.)  | Secretary General, Advisory Council   |
| AL-SHAHWANI, Mesfer (Mr.)   | Head of the Public Relations and Information Section,<br>Advisory Council   |
| RASHEED, Rasheed Eisa (Mr.)   | Manager, Office of the Speaker, Advisory Council  |
| AL-MAJID, Abdelreda (Mr.)   | Head of the Editing and Translation Section, Advisory<br>Council  |
| AL-KHATER, Nasser (Mr.)   | Legal Advisor, Advisory Council   |

|                            |  |
|----------------------------|--|
| AL-OTAIBI, Mohamed (Mr.)   | Manager, Office of the Secretary General, Advisory Council |
| AL-QADI, Abdulrahman (Mr.) | Legal Expert, Advisory Council                             |
| AL-MANSOORI, Meteb (Mr.)   | Public Relations Officer, Advisory Council                 |
| ALSOWAIDI, Eissa (Mr.)     | Secretary, Advisory Council                                |
| AL-MASLAMANI, Rashid (Mr.) | International Affairs Researcher, Advisory Council         |
| ALSULAITI, Jassem (Mr.)    | Data Entry Clerk, Advisory Council                         |
| ALI, Nasr (Mr.)            | Translation Expert, Advisory Council                       |

**REPUBLIC OF KOREA - REPUBLIQUE DE COREE**

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| CHIN, Young (Mr.)                   | Member of the National Assembly ( <i>DPK</i> )        |
| Leader of the delegation            | Member National Defence Committee                     |
| KIM, Se Yeon (Mr.)                  | Member of the National Assembly ( <i>LKP</i> )        |
|                                     | Education, Culture, Sports, and Tourism Committee     |
| PARK, Kyung Mee (Ms.)               | Member of the National Assembly ( <i>DPK</i> )        |
|                                     | Education, Culture, Sports, and Tourism Committee     |
| WI, Seong Gon (Mr.)                 | Member of the National Assembly ( <i>DPK</i> )        |
|                                     | House Steering Committee                              |
| NA, Kyung Won (Ms.)                 | Member of the National Assembly                       |
|                                     | Education, Culture, Sports and Tourism Committee      |
| KIM, Sung Gon (Mr.)                 | Secretary General of the National Assembly of the     |
| Head of the delegation to the ASGP  | Republic of Korea, National Assembly                  |
| CHO, Sung Hoon (Mr.)                | Deputy Director of the Inter-Parliamentary Conference |
|                                     | Division, National Assembly                           |
| KANG, Man Won (Mr.)                 | Deputy Director of the Asian and American Affairs     |
|                                     | Division, National Assembly                           |
| CHOI, Seung Joo (Ms.)               | Protocol Officer and Interpreter, National Assembly   |
| CHANG, Hee Seung (Ms.)              | Protocol Officer and Interpreter, National Assembly   |
| KIM, Hae Jin (Ms.)                  | Program Officer, National Assembly                    |
| KIM, Su Yeon (Ms.)                  | Protocol Officer and Interpreter, National Assembly   |
| LIM, Kyu Eun (Ms.)                  | Program Officer, National Assembly                    |
| CHOI, Kyonglim (Mr.)                |   |
| Ambassador/Permanent Representative |   |
| KIM, Inchul (Mr.)                   |   |
| Deputy Permanent Representative     |   |
| HONG, Seungtae (Mr.)                |   |
| Diplomat                            |   |
| LEE, Eunok (Ms.)                    |   |
| Diplomat                            |   |

*(DPK: Democratic Party of Korea / Parti démocratique coréen)**(BP: Bareunmirae Party / Parti Bareunmirae)**(LKP: Liberty Korea Party / Parti de la liberté)***REPUBLIC OF MOLDOVA - REPUBLIQUE DE MOLDOVA**

|  |   |
|--|---|
| GRECEANÎl, Zinaida (Ms.)                       | Member of Parliament ( <i>PSRM</i> )              |
| President of the Group, Bureau of the Standing | Committee on Economy, Budget and Finance          |
| Committee on Sustainable Development, Finance, |   |
| and Trade, Leader of the delegation            |   |
| STRATAN, Valentina (Ms.)                       | Member of Parliament ( <i>PDM</i> )               |
|  | Deputy Chairperson of the Committee on Social     |
|  | Protection, Health and Family                     |
| STANISLAVCIUC-ISAC, Viorica (Ms.)              | Chief Adviser, Interparliamentary Relations Unit, |
| Secretary of the Group                         | Foreign Affairs Division                          |
| ALBU, Adrian (Mr.)                             |   |
| Adviser  |   |

*(PSRM: Party of Socialists of the Republic of Moldova / Parti des socialistes)**(PDM: Democratic Party of Moldova / Parti démocrate de Moldova)*

**ROMANIA – ROUMANIE**

|   |  |
|---|--|
| DERZSI, Akos (Mr.)<br>Leader of the delegation  | Member of the Senate ( <i>DAHR</i> )<br>Committee for Labour, Family and Social Protection<br>Committee for Human Rights, Cults and Minorities   |
| DINICA, Silvia-Monica (Ms.)<br>Bureau of the Standing Committee for Sustainable<br>Development, Finance and Trade | Member of the Senate ( <i>USR</i> )<br>Committee for Economic Affairs, Industries and Services<br>Committee for Transports and Energy  |
| BOGDAN, Gheorghe-Dănuț (Mr.)  | Member of the Chamber of Deputies ( <i>SDP</i> )<br>Committee for Environment and Ecological Balance   |
| CUPA, Ion (Mr.)   | Member of the Chamber of Deputies ( <i>ALDE</i> )<br>Chairperson of the Committee for Environment and<br>Ecological Balance<br>Vice-Chairperson of the Committee on Equal<br>Opportunities for Women and Men |
| GHILEA, Găvrilă (Mr.)   | Member of the Chamber of Deputies ( <i>NLP</i> )<br>Vice-Chairperson of the Committee for Economic Policy,<br>Reform, and Privatization  |
| CALIMENTE, Mihăiță (Mr.)<br>Member of the ASGP  | Deputy Secretary General of the Senate, Senate   |
| BADEA, Adriana (Ms.)  | Counsellor, External Multilateral Relations Directorate,<br>Senate of Romania, Senate  |
| DUMITRESCU, Cristina (Ms.)<br>Secretary of the Group  | Director, External Multilateral Relations Directorate,<br>Senate of Romania, Senate  |
| BAGNEANU, Ioana (Ms.)<br>Secretary to the delegation  | Parliamentary Adviser, Chamber of Deputies   |

(*DAHR: Democratic Alliance of Hungarians in Romania / Alliance démocratique des Hongrois en Roumanie*)  
(*USR: Save Romania Union / Union Sauvez la Roumanie*)  
(*SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate*)  
(*ALDE: Alliance of Liberals and Democrats / Alliance des libéraux et démocrates*)  
(*NLP: National Liberal Party / Parti libéral national*)

**RUSSIAN FEDERATION - FEDERATION DE RUSSIE**

|   |  |
|---|--|
| TOLSTOY, Petr (Mr.)<br>Leader of the delegation   | Deputy Speaker of the State Duma ( <i>UR</i> )   |
| FEDEROV, Nikolai (Mr.)<br>Leader of the Delegation  | First Deputy Chairman of the Council of the Federation   |
| KOSACHEV, Konstantin (Mr.)<br>Member of the Executive Committee   | Member of the Council of the Federation<br>Chairman of the Foreign Affairs Committee   |
| GAVRILOV, Sergei (Mr.)<br>Bureau of the Standing Committee on UN Affairs  | Member of the State Duma ( <i>CP</i> )<br>Chairman of the Committee on Development of Civil<br>Society, Affairs of Public and Religious Unions |
| SLUTSKY, Leonid (Mr.)<br>Bureau of the Standing Committee on Democracy<br>and Human Rights  | Member of the State Duma ( <i>LDPR</i> )<br>Chairman of the Committee on International Affairs   |
| GUMEROVA, Lilia (Ms.)<br>Bureau of the Standing Committee on Sustainable<br>Development, Finance and Trade, Bureau of<br>Women Parliamentarians | Member of the Council of the Federation<br>Deputy Chair of the Science, Education and Culture<br>Committee                                     |
| YEMELIANOV, Mikhail (Mr.)   | Member of the State Duma ( <i>JR</i> )<br>First Deputy Chairman of the Committee on State<br>Building and Legislature                          |
| VTORYGINA, Elena (Ms.)<br>Committee to Promote Respect for IHL  | Member of the State Duma ( <i>UR</i> )<br>Deputy Chair of the Committee on Family, Women and<br>Children Affairs                               |
| BABAKOV, Aleksandr (Mr.)  | Member of the Council of the Federation<br>Deputy Chair of the Foreign Affairs Committee   |
| KLIMOV, Andrey (Mr.)<br>Bureau of the Standing Committee on Peace and<br>International Security   | Member of the Council of the Federation<br>Vice-Chairman of the Foreign Affairs Committee  |



|  |   |
|--|---|
| PETRENKO, Valentina (Ms.)<br>Bureau of Women Parliamentarians, Adviser   | Member of the Council of the Federation<br>Social Politics Committee  |
| MARTYNOV, Sergey (Mr.)<br>Member of the ASGP                             | Secretary General, Council of the Federation  |
| TREFILOV, Denis (Mr.)  | Head of the Secretariat to the First Deputy Chairman of the Council of the Federation                                     |
| MAKSIMOV, Boris (Mr.)  | Aide to the First Deputy Chairman of the Council of the Federation  |
| GAMBASHIDZE, Ilya (Mr.)<br>Adviser to the delegation                     | Assistant to Mr. Tolstoy, State Duma  |
| KARSEKA, Sergey (Mr.)<br>Secretary of the delegation                     | Deputy Head of the Department on International Cooperation, State Duma  |
| STAVITSKY, Valery (Mr.)<br>Secretary of the Group                        | Senior Consultant of the Department on International Cooperation, State Duma  |
| YAKOVLEVA, Marina (Ms.)<br>Adviser of the delegation                     | Senior Counsellor of the International Cooperation Department, State Duma   |
| FOLOMEEVA, Olga (Ms.)<br>Secretary to the delegation, Member of the ASGP | Deputy Head of the Division of International Organizations, International Relations Department, Council of the Federation |
| SHMACHKOVA, Olga (Ms.)<br>Secretary to the delegation                    | Adviser, International Relations Department, Council of the Federation, Council of the Federation                         |
| BELOUSOVA, Veronica (Ms.)<br>Interpreter, Member of the ASGP             | Council of the Federation   |
| KOZHEVNIKOV, Kirill (Mr.)<br>Personal Assistant                          | Council of the Federation   |
| KUKARKIN, Pavel (Mr.)<br>Interpreter                                     | Council of the Federation   |
| OSOKIN, Boris (Mr.)<br>Interpreter                                       | Council of the Federation   |
| KRASAVINA, Natalia (Ms.)<br>Interpreter                                  | State Duma  |
| MAKSIMOV, Boris (Mr.)  | Aide to the First Deputy Chairman of the Council of the Federation  |

*(UR: United Russia / Russie unifiée)**(CP: Communist Party / Parti communiste)**(LDPR: Liberal Democratic Party of Russia / Parti libéral démocrate de la Russie)**(JR: Just Russia / Russie juste)***RWANDA**

|  |   |
|--|---|
| GAKUBA, Jeanne D'Arc (Ms.)<br>Bureau of Women Parliamentarians, Leader of the delegation | Deputy Speaker of the Senate  |
| SEBUHORO, Celestin (Mr.)<br>Advisory Group on Health                                     | Member of the Senate<br>Vice Chairperson of the Committee on Economic Development and Finance     |
| UWIRINGIYIMANA, Philbert (Mr.)   | Member of the Chamber of Deputies<br>Member Committee on Education, Technology, Culture and Youth |
| CYITATIRE, Sosthene (Mr.)<br>Member of the ASGP  | Clerk to the Senate, Senate   |

**SAN MARINO - SAINT-MARIN**

|  |   |
|--|---|
| TOMASSONI, Mirco (Mr.)<br>President of the Group | Member of the Great and General Council (SSD) |
| LAZZARINI, Marina (Ms.)                          | Member of the Great and General Council (SSD) |
| RICCARDI, Dalibor (Mr.)                          | Member of the Great and General Council (PSD) |

*(SSD: Socialist Democratic Left / Gauche socialiste démocratique)**(PDCS: Christian Democratic Party of San Marino / Parti chrétien-démocrate saint-marinais)**(PSD: Party of Socialists and Democrats / Parti des socialistes et démocrates)*

**SAO TOME AND PRINCIPE - SAO TOME-ET-PRINCIPE**

|  |   |
|--|---|
| DA GRAÇA DIOGO, Jose (Mr.)<br>President of the Group, Leader of the delegation | Speaker of the National Assembly (ADI)  |
| CARVALHO VIEGAS DE CEITA, Bilaine (Ms.)  | Member of the National Assembly (ADI)<br>Standing Committee on Education, Science, Culture,<br>Welfare, Employment, Social Affairs, Youth and Sport |

BARROS, Dieweba (Mr.)  
Adviser  
DALVA, Yonelma (Ms.)  
Adviser  
SOARES, Leonel (Mr.)  
Adviser

(ADI: *Independent Democratic Alliance / Action démocratique indépendante*)  
(PCD: *Democratic Convergence Party / Parti démocratique de convergence*)  
(MLSTP: *Sao Tome and Principe Liberation Movement / Mouvement de libération de Sao Tomé-et-Principe*)

**SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE**

|   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| ALALSHEIKH, Abdulah (Mr.)<br>Leader of the delegation           | Speaker of the Consultative Council |
| ALHELAISSI, Hoda (Ms.)<br>Bureau of Women Parliamentarians      | Member of the Consultative Council  |
| ALBADI, Fahad (Mr.)   | Member of the Consultative Council  |
| ALHAIZAN, Mohammed (Mr.)  | Member of the Consultative Council  |
| ALKHATHLAN, Saleh (Mr.)<br>Committee to Promote Respect for IHL | Member of the Consultative Council  |
| ALMANSOUR, Khalid (Mr.)   | Adviser, Consultative Council       |
| ALHARBI, Bandar (Mr.)   | Adviser, Consultative Council       |
| ALRASHED, Waleed (Mr.)  | Secretary, Consultative Council     |
| ALSHAHRANI, Ahmed (Mr.)   | Protocol, Consultative Council      |
| ALSAEED, Anas (Mr.)<br>Secretary of the Group                   |                                     |
| ALZHRANI, Abdulaziz (Mr.)                                       | Secretary, Consultative Council     |

**SERBIA – SERBIE**

|  |  |
|--|--|
| MIJATOVIC, Milorad (Mr.)<br>Leader of the delegation   | Member of the National Assembly<br>Foreign Affairs Committee<br>Committee on Finance, State Budget and Control of<br>Public Spending ( <i>SDPS</i> ) |
| BOGOSAVLJEVIC BOŠKOVIC, Snezana (Ms.)  | Member of the National Assembly ( <i>SPS</i> )<br>Culture and Information Committee<br>Environmental Protection Committee                            |
| JERKOV, Aleksandra (Mr.)<br>Member of the Committee on the Human Rights of<br>Parliamentarians | Member of the National Assembly ( <i>DP</i> )<br>Committee on Education, Science, Technological<br>Development and the Information Society           |
| RASKOVIC IVIC, Sanda (Ms.)   | Member of the National Assembly ( <i>PP</i> )<br>Foreign Affairs Committee<br>Committee on the Rights of the Child                                   |
| DJURASINOVIC RADOJEVIC, Dragana (Ms.)  | Advisor to the Speaker, National Assembly  |
| FILIPOVIC, Vladimir (Mr.)<br>Secretary to the delegation                                       | Head of the Foreign Affairs Department, National<br>Assembly   |
| POKRAJAC, Dragana (Ms.)<br>Interpreter   | National Assembly  |

(*SDPS: Social Democratic Party of Serbia / Parti social-démocrate serbe*)

(*SPS: Socialist Party of Serbia / Parti socialiste serbe*)

(*DP: Democratic Party / Parti démocrate*)

(*PP: People's Party / Parti populaire*)

**SEYCHELLES**

|  |   |
|--|---|
| WILLIAM, Waven (Mr.)<br>Leader of the delegation                               | Member of the National Assembly ( <i>PP</i> )<br>International Affairs Committee                                      |
| DELETOURDIE, Jany (Ms.)  | Member of the National Assembly ( <i>LDS</i> )<br>Committee on Women Parliamentarians<br>Anti-Victimisation Committee |
| ISAAC, Tania (Ms.)<br>Secretary to the delegation, Member of the ASGP          | Deputy Clerk, National Assembly   |
| <i>(PP: People's Party / Parti populaire)</i>                                  |   |
| <i>(LDS: Seychelles Democratic Alliance / Union démocratique seychelloise)</i> |   |

**SINGAPORE – SINGAPOUR**

|  |   |
|--|---|
| ABDUL LATEEF, Fatimah (Ms.)<br>Leader of the delegation                        | Member of Parliament ( <i>PAP</i> )                               |
| CHAN, Cheryl Wei Ling (Ms.)  | Member of Parliament ( <i>PAP</i> )<br>Public Petitions Committee |
| CHIA, Shi-Lu (Mr.)<br>SAFUAN, Siti Aisyah (Ms.)<br>Secretary to the Delegation | Member of Parliament ( <i>PAP</i> )<br>Executive, Parliament      |
| <i>(PAP: People's Action Party / Parti d'action populaire)</i>                 |   |

**SLOVENIA – SLOVENIE**

|   |  |
|---|--|
| RAJIĆ, Branislav (Mr.)<br>President of the Group, Leader of the delegation                    | Member of the National Assembly ( <i>PMC</i> )<br>Deputy Chair of the Committee on Foreign Policy<br>Committee on Culture<br>Committee on Infrastructure, Environment and Spatial Planning |
| BON KLANJŠČEK, Mirjam (Ms.)   | Member of the National Assembly<br>Chair of the Committee on Education, Science, Sport and Youth<br>Committee on Culture<br>Committee on Labour, Family, Social Policy and Disability      |
| PANDEV, Tanja (Ms.)<br>Secretary of the Group   | Head of International Relations Department, National Assembly  |
| <i>(PMC: Party of Modern Centre / Parti du centre moderne)</i>                                |  |
| <i>(NSi: New Slovenia-Christian Democrats / Nouvelle Slovénie - Parti chrétien-démocrate)</i> |  |

**SOMALIA – SOMALIE**

|   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| JAMA, Ali Ahmed (Mr.)<br>Leader of the Delegation | Member of the House of the People |
| MOHAMUD HAID, Said Mohamed (Mr.)                  | Member of the House of the People |

**SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD**

|   |  |
|---|--|
| MBETE, Baleka (Ms.)<br>Leader of the delegation | Speaker of the National Assembly ( <i>ANC</i> )            |
| TAU, Raseriti (Mr.)                             | Member of the National Council of Provinces ( <i>ANC</i> ) |
| BOROTO, Mmatlala (Ms.)                          | Member of the National Assembly ( <i>ANC</i> )             |
| MNGUNI, Pumzile (Mr.)                           | Member of the National Assembly ( <i>ANC</i> )             |
| WATERS, Michael (Mr.)                           | Member of the National Assembly ( <i>DA</i> )              |
| DE FREITAS, Manuel (Mr.)                        | Member of the National Assembly ( <i>DA</i> )              |
| PAULSEN, Nazier (Mr.)                           | Member of the National Assembly ( <i>EFF</i> )             |
| HLENGWA, Mkhuleko (Mr.)                         | Member of the National Assembly ( <i>IFP</i> )             |
| MOHAI, Seiso (Mr.)<br>Adviser                   | Member of the National Council of Provinces                |
| MABE, Peace (Ms.)<br>Adviser                    | Member of the National Assembly ( <i>ANC</i> )             |

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| MAZIBUKO, Zanele (Ms.)        | Assistant, National Assembly                      |
| KUBHEKA, Muziwakhe (Mr.)      | Advisor to the Speaker of the National Assembly   |
| Advisor to the Speaker        |   |
| MERCKEL, Jill (Ms.)           | Personal Assistant, National Assembly             |
| Assistant                     |   |
| MONNAKGOTLA, Mpho (Ms.)       | Researcher, National Assembly                     |
| MVULANE, Sebolela (Ms.)       | Advisor, National Assembly                        |
| Advisor                       |   |
| XASO, Masibulele (Mr.)        | Deputy Secretary to Parliament, National Assembly |
| Secretary, Member of the ASGP |   |
| SAMPEAR, Aldrin (Mr.)         |   |
| Press                         |   |
| MALEKE, Ike (Mr.)             |   |
| Advisor                       |   |
| NDLAZI, Michael (Mr.)         |   |
| Advisor                       |   |
| RAMUSHU, Samuel (Mr.)         |   |
| Advisor                       |   |
| DEBRUYN, Veronique (Ms.)      |   |
| Advisor                       |   |
| MAGAGA, Dorah (Ms.)           |   |
| Advisor                       |   |

(ANC: African National Congress / Congrès national africain)

(DA: Democratic Alliance / Gauche démocratique)

#### **SOUTH SUDAN - SOUDAN DU SUD**

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| MAKANA, Anthony Lino (Mr.)        | Speaker of the National Legislative Assembly |
| Leader of the delegation          |  |
| AJONGA AKOL, Stephen (Mr.)        | Member of the National Legislative Assembly  |
| DUSMAN, Joyce James (Mr.)         | Member of the National Legislative Assembly  |
| PETER MACHAR, Suzan (Ms.)         | Member of the National Legislative Assembly  |
| LUAL AKEN, Ludoviko (Mr.)         | Clerk of the National Legislative Assembly   |
| DENG, Ayaga Garang (Mr.)          | Secretary, National Legislative Assembly     |
| Secretary to the delegation       |  |
| JOSEPH, Christopher William (Mr.) | Personal Assistant to the Speaker            |

#### **SPAIN – ESPAGNE**

|  |   |
|--|---|
| ECHANIZ, José Ignacio (Mr.)                      | Member of the Congress of Deputies (PP)       |
| President of the Group, Leader of the Delegation |   |
| ABALOS, José Luis (Mr.)                          | Member of the Congress of Deputies (PSOE)     |
| ARAGÓN, Carmen (Ms.)                             | Member of the Senate (PP)                     |
| CARCEDO, María Luisa (Ms.)                       | Member of the Senate (PSOE)                   |
| GARCÍA, Joaquín (Mr.)                            | Member of the Congress of Deputies (PP)       |
| TORRES MORA, José A. (Mr.)                       | Member of the Senate                          |
| GUTIÉRREZ, Carlos (Mr.)                          | Secretary General of the Congress of Deputies |
| Member of the ASGP                               |   |
| CAVERO, Manuel (Mr.)                             | Secretary General of the Senate               |
| Member of the ASGP                               |   |
| BOYRA, Helena (Ms.)                              | Adviser, Congress of Deputies                 |
| Secretary of the Group                           |   |
| GÓMEZ-BERNARDO, Teresa (Ms.)                     | Congress of Deputies                          |
| Secretary of the Group and to the delegation     |   |

(PP: People's Party / Parti populaire)

(PSOE: Spanish Socialist Workers' Party / Parti socialiste ouvrier espagnol)

**SRI LANKA**

|   |   |
|---|---|
| JAYASURIYA, Karunaratne (Mr.)<br>President of the Group, Leader of the delegation   | Speaker of Parliament ( <i>UNP</i> )<br>Chairman of the Committee of Selection<br>Chairman of the Committee on Standing Orders<br>Chairman of the Committee on High Posts   |
| MADDUMA BANDARA, Ranjith (Mr.)  | Member of Parliament ( <i>UNP</i> )<br>Member Committee on Privileges   |
| SARAVANAPAVAN, Eswarapatham (Mr.)   | Member of Parliament ( <i>ITAK</i> )<br>Select Committee of Parliament on the United Nations<br>2030 Agenda for Sustainable Development<br>Sectoral Oversight Committee on Economic<br>Development<br>Committee on Privileges |
| WIJESEKERA, Kanchana (Mr.)  | Member of Parliament ( <i>UPFA</i> )<br>Sectoral Oversight Committee on Reconciliation and<br>North & East Reconstruction   |
| WIJEWICKRAMA, Sriyani (Ms.)   | Member of Parliament ( <i>UPFA</i> )<br>House Committee<br>Sectoral Oversight Committee on Women and Gender<br>Sectoral Oversight Committee on Business and<br>Commerce   |
| DASANAYAKE, Dhammika (Mr.)<br>Secretary of the Group, Member of the ASGP  | Secretary General of Parliament, Parliament   |
| KUMARASINGHE, Upali (Mr.)   | Chief of Protocol, Parliament   |
| <i>(UNP: United National Party / Parti national unifié)</i><br><i>(ITAK: Illankai Tamil Arasu Kadchi)</i><br><i>(UPFA: United People's Freedom Alliance / Alliance populaire unifiée pour la liberté)</i> |   |

**SUDAN – SOUDAN**

|   |   |
|---|---|
| AHMED OMER, Ibrahim (Mr.)<br>President of the Group, Leader of the delegation | Speaker of the National Assembly ( <i>NCP</i> )                                   |
| AHMED HASSAN GABER, Zeanab (Ms.)  | Member of the National Assembly ( <i>NCP</i> )<br>Legal and Justice Committee     |
| AHMDAI, Yasir Almalk (Mr.)  | Member of the National Assembly ( <i>NCP</i> )<br>Security and Defence Committee  |
| ABDELRAHMAN, Ali (Mr.)  | Member of the National Assembly ( <i>NCP</i> )<br>Committee on Energy             |
| ALFAKEY, Samia (Ms.)  | Member of the National Assembly ( <i>NCP</i> )                                    |
| MOHAMED ALFADEEL, Fathrman (Mr.)  | Member of the National Assembly ( <i>RNM</i> )                                    |
| HAJ HASSAN, Mathapa (Ms.)<br>Committee to Promote Respect for IHL             | Member of the National Assembly ( <i>Dem-UP</i> )<br>Legal and Justice Committee  |
| MOHAMED TABER, Asim (Mr.)   | Member of the National Assembly ( <i>NCP</i> )<br>Economic Committee              |
| ABDALLA, Abdelgadir (Mr.)<br>Member of the ASGP                               | Secretary General, National Assembly  |
| ALI HASSAN, Alderdiry (Mr.)   | Assistant to the Executive Director of the Speaker's<br>Office, National Assembly |
| ABDELHAFEIZ, Abdelmuniem (Mr.)  | Director of Protocol, National Assembly   |
| FADUL ABDELGADIR, Thana (Ms.)<br>Secretary of the Group                       | Executive Director, National Assembly   |
| AHMED ALBADAWY, Mohamed (Mr.)   | Secretary, National Assembly  |
| ALAMIN, Mustafa (Mr.)<br>Ambassador/Permanent Representative                  |   |
| GUBARA, Kamal (Mr.)<br>Ambassador/Permanent Representative                    |   |
| BUKHEET, Mohamed (Mr.)<br>Diplomat  |   |
| EZARIG, Awad (Mr.)<br>Press   |   |

*(NCP: National Congress Party / Parti du Congrès national)**(RNM: Reform Now Movement)**(Dem-UP: Democratic Unionist Party - the original / Parti démocratique unioniste)***SURINAME**

BOUVA, Melvin (Mr.) Deputy Speaker of the National Assembly (*NDP*)  
 Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights, Forum of Young Parliamentarians Chairman of the Ministry of Natural Resources Committee  
 NADING, Aida (Ms.) Member of the National Assembly (*NDP*)

POKIE, Diana (Ms.) Member of the National Assembly (*ABOP*)  
 DE WINDT, Ruth (Ms.) Secretary General, National Assembly  
 Secretary of the Group, Member of the ASGP

*(NDP: National Democratic Party / Parti national démocratique)**(ABOP: General Liberation and Development Party / Parti général de la libération et du développement)***SWEDEN – SUEDE**

THALEN FINNE, Ewa (Ms.) Deputy Speaker of Parliament (*M*)  
 Leader of the delegation  
 BOUVENG, Helena (Ms.) Member of Parliament (*M*)  
 Committee on Taxation  
 AVSAN, Anti (Mr.) Member of Parliament (*M*)  
 President of the Committee on UN Affairs Committee on Justice  
 GREEN, Monica (Ms.) Member of Parliament (*SDP*)  
 Committee to Promote Respect for IHL Committee on Finance  
 LINDBERG, Teres (Ms.) Member of Parliament (*SDP*)  
 Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade Committee on Transport and Communications  
 NIEMI, Pyry (Mr.) Member of Parliament (*SDP*)  
 Foreign Affairs Committee  
 ÖRNFJÄDER, Krister (Mr.) Member of Parliament (*SDP*)  
 Foreign Affairs Committee  
 KARLSSON, Ulrika (Ms.) Member of Parliament (*M*)  
 Advisory Group on Health EU-Committee  
 LUNDSTEDT, Helena (Ms.) International Adviser, Parliament  
 Secretary to the delegation  
 SONDÉN, Björn (Mr.) International Adviser, Parliament  
 Deputy Secretary to the delegation  
 BAKER, Marit (Ms.)  
 Adviser

*(M: Moderate Party / Parti modéré)**(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)***SWITZERLAND – SUISSE**

CARONI, Andrea (M.) Membre du Conseil des Etats (*FDP/PLR*)  
 Comité des droits de l'homme des parlementaires,  
 Président de la délégation  
 LOHR, Christian (M.) Membre du Conseil national (*CVP/PDC*)  
 Vice-Président de la délégation  
 KIENER NELLEN, Margret (Mme) Membre du Conseil national (*PS*)  
 Membre du Comité exécutif, Vice-Présidente du  
 Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le  
 terrorisme et l'extrémisme violent, Comité directeur  
 des Douze Plus, Bureau des femmes parlementaires  
 Présidente de la Délégation auprès de l'Assemblée  
 parlementaire de l'OSCE  
 LOMBARDI, Filippo (M.) Membre du Conseil des Etats (*CVP/PDC*)  
 Président de la Commission de politique extérieure  
 Président de la Délégation auprès du Conseil de  
 l'Europe

|  |  |
|--|--|
| MÜRI, Felix (M.)<br>Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient | Membre du Conseil national ( <i>SVP/UDC</i> )<br>Vice-Président de la Commission de l'environnement,<br>de l'aménagement du territoire et de l'énergie |
| WEHRLI, Laurent (M.)<br>SCHWAB, Philippe (M.)<br>Président de l'ASGP   | Membre du Conseil national ( <i>FDP/PLR</i> )<br>Secrétaire général de l'Assemblée fédérale  |
| EQUEY, Jérémie (M.)<br>Secrétaire du Groupe et de la délégation        | Relations internationales  |
| ISLER, Christian (M.)<br>Conseiller                                    | Stagiaire académique   |
| GNÄGI, Anna Léa (Mme)<br>Secrétaire adjointe                           | Relations internationales  |

(*FDP/PLR: The Liberals / Les Libéraux-Radicaux*)  
(*CVP/PDC: Christian Democratic People's Party / Parti démocrate-chrétien*)  
(*SVP/UDC: Swiss People's Party / Union démocratique du centre*)  
(*PS: Socialist Party / Parti socialiste*)

**SYRIAN ARAB REPUBLIC - REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE**

|  |   |
|--|---|
| ANZOUR, Najdat (Mr.)<br>Leader of the delegation | Deputy Speaker of the People's Assembly ( <i>Ind</i> )  |
| AYYASH, Kamal (Mr.)                              | Member of the People's Assembly ( <i>BAP</i> )<br>Vice Chairperson of the Martyrs and War Victims Affairs<br>Committee                      |
| ALSHEIKH AMEEN, Manal (Mrs.)                     | Member of the People's Assembly ( <i>BAP</i> )<br>Martyrs and War Victims Affairs Committee<br>Complaints and Control Committee             |
| ALMLOHI, Inas (Mrs.)                             | Member of the People's Assembly ( <i>SNP</i> )<br>Constitutional and Legislative Affairs<br>Financial Laws Committee                        |
| AZKAHE, Abdul Rahman (Mr.)                       | Member of the People's Assembly ( <i>ASUP</i> )<br>Services Committee<br>Economic and Energy Affairs Committee                              |
| MURAD, Elias (Mr.)                               | Member of the People's Assembly ( <i>BAP</i> )<br>Chairperson of the Committee on Information,<br>Communications and Information Technology |
| MESTO, Jamal (Mr.)                               | Member of the People's Assembly ( <i>BAP</i> )<br>Constitutional and Legislative Affairs Committee  |
| KALAAJI, Mhd. Rabee (Mr.)                        | Member of the People's Assembly ( <i>BAP</i> )<br>Vice Chairperson of the Budget and Accounts Committee                                     |
| RAED, Mohamad (Mr.)                              | Member of the People's Assembly ( <i>BAP</i> )<br>National Security<br>Economic and Energy Affairs Committee                                |
| HUSSEIN, Malloul (Mr.)<br>Adviser                | Member of the People's Assembly ( <i>UCP</i> )<br>Committee on Agriculture and Water Resources<br>Complaints and Control Committee          |
| JARALLAH, Mohammad (Mr.)<br>Adviser              | Member of the People's Assembly<br>Member of the Committee on Agriculture and Water<br>Resources ( <i>BAP</i> )                             |
| DIAB, Abdul Azim (Mr.)<br>Secretary of the Group | Director of Public Relations, People's Assembly   |
| GHNIM, Inaam (Ms.)<br>Secretary                  | Employee, People's Assembly   |

(*Ind: Independent / Indépendant*)  
(*BAP: Baath Arab Party / Parti Baath arabe*)  
(*SNP: Syrian National Party / Parti national syrien*)  
(*ASUP: Arab Socialist Union Party / Parti Union socialiste*)  
(*UCP: Unified Communist Party / Parti communiste unifié*)

**THAILAND – THAILANDE**

|   |   |
|---|---|
| LIENGBONLERTCHAI, Surachai (Mr.)<br>Leader of the delegation  | First Vice-President of the National Legislative Assembly   |
| SAMPATISIRI, Bilaibhan (Ms.)<br>Bureau of the Standing Committee on UN Affairs                      | Member of the National Legislative Assembly<br>Chairperson of the Standing Committee on Foreign Affairs   |
| SIRIVEJCHAPUN, Suwannee (Ms.)<br>Bureau of Women Parliamentarians                                   | Member of the National Legislative Assembly<br>Second Vice-Chairperson of the Standing Committee on Social, Children, Youth, Women, the Elderly, the Disabled and the Underprivileged Affairs |
| SUWANMONGKOL, Anusart (Mr.)<br>Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security | Member of the National Legislative Assembly<br>Standing Committee on Foreign Affairs  |
| SANGANETRA, Worapong (Mr.)  | Member of the National Legislative Assembly<br>Fourth Vice-Chairperson of the Standing Committee on Transportation  |
| MEEPIEN, Teeradej (Mr.)   | Member of the National Legislative Assembly<br>Standing Committee on Foreign Affairs  |
| CHANTASATKOSOL, Veerun (Mr.)  | Member of the National Legislative Assembly<br>Standing Committee on Social, Children, Youth, Women, the Elderly, the Disabled and the Underprivileged Affairs                                |
| SOCATIYANURAK, Vorapol (Mr.)  | Member of the National Legislative Assembly<br>Standing Committee on Economics, Monetary Affairs and Finance  |
| SETABUTR, Noranit (Mr.)<br>Advisor  | Member of the National Legislative Assembly   |
| ARDWONG, Choomnoom (Mr.)<br>Advisor   | Member of the National Legislative Assembly   |
| PHETCHAREON, Pornpith (Ms.)<br>Member of the ASGP   | Deputy Secretary General of the House of Representatives  |
| PUTORNJAI, La-Or (Ms.)<br>Member of the ASGP  | Advisor on Legislative Procedures   |
| TAIPIBOONSUK, Steejit (Ms.)<br>Secretary to the delegation  | Director of the Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, House of Representatives   |
| BAMRUNGPON, Tanukom (Mr.)<br>Assistant Secretary to the delegation                                  | Director of the Inter-Parliamentary Union Division, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, House of Representatives   |
| SIRIBOON, Sanan (Mr.)<br>Assistant Secretary to the delegation                                      | Foreign Affairs Officer (Professional Level), National Legislative Assembly   |
| RAKSAPOLMUANG, Pathomporn (Ms.)<br>Interpreter  | Foreign Affairs Officer (Professional Level), House of Representatives  |
| SAIKRACHANG, Chulatas (Mr.)<br>Assistant Secretary to the delegation                                | Foreign Affairs Officer (Professional Level), House of Representatives  |
| ISSARIYAPRUET, Pattrapong (Mr.)<br>Assistant Secretary to the delegation                            | Foreign Affairs Officer (Practitioner Level), House of Representatives  |
| KHANTANIT, Russdy (Mr.)<br>Secretary  | Foreign Relations Officer, Professional Level, House of Representatives   |
| HOMPIROM, Wittawat (Mr.)<br>Secretary   | Foreign Relations Officer, Professional Level, House of Representatives   |
| SUKPORNCHAIKAK, Kanon (Mr.)<br>Assistant Secretary to the delegation                                | Foreign Affairs Officer (Practitioner Level), House of Representatives  |
| RUEANGSITTICHAI, Supadcharee (Ms.)<br>Secretary   |   |
| WANNAMETHEE, Sek (Mr.)<br>Ambassador/Permanent Representative                                       |   |
| WONGSINSAWAT, Sasiwat (Mr.)<br>Ambassador/Deputy Permanent Representative                           |   |



PLANGPRAYOON, Phanpob (Mr.)  
Diplomat  
TAVARAYUTH, Chalongkwan (Ms.)  
Diplomat

**THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA - EX-REPUBLIQUE  
YOUGOSLAVE DE MACEDOINE**

|  |   |
|--|---|
| XHAFERI, Talat (Mr.)<br>Leader of the delegation         | Speaker of the Assembly of the Republic ( <i>DUI</i> )                              |
| ISMAILI, Rexhail (Mr.)                                   | Member of the Assembly of the Republic ( <i>DUI</i> )                               |
| GASHI, Afrim (Mr.)                                       | Member of the Assembly of the Republic ( <i>BESA</i> )                              |
| MITRESKI, Jovan (Mr.)                                    | Member of the Assembly of the Republic ( <i>SDSM</i> )                              |
| NIKOLOVA, Juliana (Ms.)                                  | Member of the Assembly of the Republic ( <i>LDP</i> )                               |
| TUNTEV, Tomislav (Mr.)                                   | Member of the Assembly of the Republic ( <i>SDSM</i> )                              |
| STEVANANDZIJA, Dimitar (Mr.)                             | Member of the Assembly of the Republic ( <i>VMRO-DPME</i> )                         |
| IVANOVA, Cvetanka (Ms.)<br>Member of the ASGP            | Secretary General, Assembly of the Republic   |
| OGNENOVSKA, Biljana (Ms.)<br>Secretary to the delegation | Head of Division, Assembly of the Republic  |
| DRNDAR, Besa (Ms.)<br>Interpreter                        | Assembly of the Republic  |
| SELMANI, Ilir (Mr.)                                      | State Adviser, Head of the Cabinet of the President of the Assembly of the Republic |
| XHELADINI, Abaz (Mr.)<br>Adviser                         | Assembly of the Republic  |

(*DUI: Democratic Union for Integration / Union démocratique pour l'intégration*)

(*BESA: BESA Movement / Mouvement BESA*)

(*SDSM: Social Democratic Union of Macedonia / Union social-démocrate de Macédoine*)

(*LDP: Liberal Democratic Party / Parti libéral démocrate*)

(*VMRO-DPME: VMRO-DPMNE-led coalition / Coalition dirigée par le VMRO-DPMNE*)

**TIMOR-LESTE**

|  |   |
|--|---|
| XIMENES, David (Mr.)<br>Leader of the delegation | Member of the National Parliament ( <i>FRETILIN</i> )<br>Commission on Foreign Affairs, Defence and National Security |
| GUSMÃO, Maria (Ms.)                              | Member of the National Parliament ( <i>DP</i> )<br>Commission on Foreign Affairs, Defence and National Security       |
| MARTINS, Lídia (Ms.)                             | Member of the National Parliament ( <i>FRETILIN</i> )<br>Commission on Foreign Affairs, Defence and National Security |
| BELO, Mateus (Mr.)<br>Member of the ASGP         | Secretary-General, National Parliament  |
| GUTERRES, Idalina (Ms.)                          | Director of Administration and Finance, National Parliament   |
| BARROS, Danilo (Mr.)                             | Senior Technical Assistant, National Parliament   |
| TEIXEIRA DE LENCASTRE, Bruno (Mr.)               | Principal Adviser to the President, National Parliament   |
| BARROS, Danilo (Mr.)                             | Senior Technical Assistant, National Parliament   |
| PEREIRA, Jemmy (Mr.)                             | Senior Technical Assistant, National Parliament   |

(*FRETILIN: Revolutionary Front for an Independent East Timor / Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor-Leste*)

(*DP: Democratic Party / Parti démocrate*)

**TOGO**

|   |  |
|---|--|
| DRAMANI, Dama (M.)<br>Président de Groupe, Chef de la délégation                                      | Président de l'Assemblée nationale ( <i>UNIR</i> )       |
| DAGBAN-ZONVIDE, Ayawavi Djigbodi (Mme)<br>Vice-Présidente du Groupe, Standing Committee on UN Affairs | Vice-Présidente de l'Assemblée nationale ( <i>UNIR</i> ) |

|   |   |
|---|---|
| APEVON, Kokou Dodji (M.)                        | Membre de l'Assemblée nationale ( <i>FDR</i> )<br>Commission des lois   |
| PENN, Laré Batouth (M.)<br>Secrétaire du Groupe | Membre de l'Assemblée nationale ( <i>UNIR</i> )   |
| LAWSON-BANKU, Boévi Patrick (M.)                | Membre de l'Assemblée nationale ( <i>ANC</i> )<br>Président de la Commission de l'environnement<br>et du changement climatique<br>Secrétaire général, Assemblée nationale |
| WAGUENA, Fademba (M.)<br>Membre de l'ASGP       |   |
| GOMINA, Yassimiou (M.)                          | Conseiller  |
| SEWAVI, Kokuri, Fiomegnon (M.)                  | Conseiller  |

(*UNIR: Union for the Republic / Union pour la République*)  
(*FDR: Forces démocratiques pour la République*)  
(*ANC: National Alliance for Change / Alliance nationale pour le changement*)

**TUNISIA – TUNISIE**

|  |  |
|--|--|
| BEN SOUF, Mohamed (M.)<br>Chef de la délégation            | Membre de l'Assemblée des représentants du peuple<br>Assesseur du Président de l'Assemblée         |
| KSANTINI, Soulef (Mme)<br>Bureau des femmes parlementaires | Membre de l'Assemblée des représentants du peuple<br>( <i>E</i> )                                  |
| ZAOUALI, Souad (Mme)                                       | Membre de l'Assemblée des représentants du peuple  |
| SAHRAOUI, Hajer (Mme)                                      | Secrétaire générale  |
| AOUAITI, Najoua (Mme)<br>Conseillère de la délégation      | Conseillère parlementaire chargée du dossier de l'UIP à<br>l'Assemblée des représentants du peuple |
| FATHALI, Hassen (M.)                                       | Attaché de presse et porte-parole de l'Assemblée des<br>représentants du peuple                    |

(*E: Ennahdha*)

**TURKEY – TURQUIE**

|   |  |
|---|--|
| KAHRAMAN, Ismail (Mr./M.)<br>Leader of the delegation   | Speaker of the Grand National Assembly of Turkey   |
| CAKIR, Coskun (Mr.)<br>President of the Group   | Member of the Grand National Assembly of Turkey<br>( <i>PJD</i> )  |
| GIZLIGIDER, Ebubekir (Mr.)  | Member of the Grand National Assembly of Turkey<br>( <i>PJD</i> )  |
| CERITOGLU KURT, Lutfiye Ilksen (Ms.)<br>Bureau of the Standing Committee on Peace and<br>International Security | Member of the Grand National Assembly of Turkey  |
| KAVCIOGLU, Sahap (Mr.)  | Member of the Grand National Assembly of Turkey<br>( <i>PJD</i> )  |
| ATICI, Aytug (Mr.)  | Member of the Grand National Assembly of Turkey<br>( <i>CHP</i> )  |
| OZSOY, Hisyar (Mr.)   | Member of the Grand National Assembly of Turkey<br>( <i>HDP</i> )  |
| HABERAL, Erkan (Mr.)<br>AKCAY, Erkan (Mr.)<br>Adviser   | Member of the Grand National Assembly of Turkey<br>Member of the Grand National Assembly of Turkey                             |
| KUMBUZOGLU, Mehmet Ali (Mr.)<br>Member of the ASGP  | Secretary General, Grand National Assembly of Turkey   |
| OZTURK, Necati (Mr.)<br>ONAL, Elif Esra (Ms.)<br>Secretary of the ASGP  | Deputy Director, Grand National Assembly of Turkey<br>Assistant to the Secretary General, Grand National<br>Assembly of Turkey |
| AKSELI, Saren (Ms.)<br>Secretary of the Group   |  |
| GUNER, Mumtaz (Mr.)<br>Secretary of the Group   |  |
| ONAL, Elif Esra (Ms.)<br>DOGANAY, Selim (Mr.)<br>Advisor  | Assistant to the Secretary General   |

BENSAN, Kutlay (Ms.)  
Interpreter  
KARAMAHMUTOGLU, Ali Can (Mr.)  
Interpreter  
TUNEY, Cemalettin (Mr.) Director of Foreign Relations and Protocol  
TAMER, Mehmet (Mr.)  
Interpreter  
SONE, Didem (Ms.)  
Interpreter  
BAYKAL, Derya (Ms.) Protocol Officer  
BAYDAR, Mustafa Fatih (Mr.) Protocol Officer  
BAHCIVAN, Fatih (Mr.) Protocol Officer  
KORU, Ali Naci (Mr.)  
Ambassador/Permanent Representative  
(PJD: Justice And Development Party / Parti de la justice et du développement)  
(CHP: Republican's People Party / Parti populaire républicain)  
(HDP: People's Democracy Party / Parti démocratique populaire)

**UGANDA – OUGANDA**

KADAGA, Rebecca Alitwala (Ms.) Speaker of Parliament (NRM)  
President of the Group, Leader of the delegation  
ANYAKUN, Esther (Ms.) Member of Parliament (NRM)  
Foreign Affairs Committee  
AKAMBA, Paul (Mr.) Member of Parliament (Ind)  
Legal Committee  
KABAGENYI, Rose (Ms.) Member of Parliament (NRM)  
Agriculture Committee  
SSEBAGGALA, Abdulatif (Mr.) Member of Parliament (Ind)  
Bureau of the Standing Committee on Foreign Affairs Committee  
Peace and International Security  
MWIJUKYE, Francis (Mr.) Member of Parliament (FDC)  
Physical Infrastructure Committee  
Clerk to Parliament  
KIBIRIGE, Jane (Ms.)  
Member of the ASGP  
KANGO, Jonathan (Mr.) IT Officer  
KAGANZI, Martha (Ms.) Principal Clerk Assistant  
Secretary of the Group  
BUSIKU, Peter (Mr.) Principal Private Secretary to the Speaker  
KARAMAGI, Edison (Mr.) Senior Economist  
Advisor to the Group  
NASSALI, Mariam (Ms.) Principal Clerk Assistant  
OMODING, Kenneth (Mr.) Protocol to the Speaker  
MUHINDO, Yusuf (Mr.) Assistant Editor of the Hansard  
WABWIRE, Paul (Mr.) Deputy Clerk, Parliamentary Affairs  
Member of the ASGP  
IBANDA, Samuel (Mr.)  
Press  
(NRM: National Resistance Movement / Mouvement de la résistance nationale)  
(Ind: Independent / Indépendant)  
(FDC: Forum for Democratic Change / Forum pour un changement démocratique)

**UKRAINE**

TARASYUK, Borys (Mr.) Member of Parliament (BP)  
Leader of the delegation Deputy Chairperson of the Committee on Foreign Affairs  
IONOVA, Mariia (Ms.) Member of Parliament (PPB)  
Deputy Chair of the Committee on European Integration  
POROSHENKO, Oleksii (Mr.) Member of Parliament (PPB)  
Committee on Taxation and Customs Policy

|   |   |
|---|---|
| SHKRUM, Aliona (Mr.)                          | Member of Parliament ( <i>BP</i> )<br>Committee on State Building, Regional Policy and Local Self-Government                |
| SOTNYK, Olena (Ms.)                           | Member of Parliament ( <i>PPSU</i> )<br>Secretary of the Committee on European Integration                                  |
| YEMETS, Leonid (Mr.)                          | Member of Parliament ( <i>PF</i> )<br>Deputy Chair of the Committee on Legal Policy and Justice<br>Acting Secretary General |
| BODNAR, Petro (Mr.)<br>Member of the ASGP     |   |
| PACHESYUK, Yuliya (Ms.)<br>Member of the ASGP | Deputy Head of Division, Inter-Parliamentary Relations Department   |
| FERENS, Bohdan (Mr.)                          | Chief Consultant, Parliament  |
| PROTASENKO, Liudmyla (Ms.)                    | Chief Consultant, Parliament  |

(*BP*: *Batkivschyna Party / Parti Batkivshyna*)  
(*PPB*: *Petro Poroshenko Bloc / Bloc Petro Poroshenko*)  
(*PPSU*: *"Samopomich" Union / Union "Samopomich"*)  
(*PF*: *People's Front / Front populaire*)

**UNITED ARAB EMIRATES - EMIRATS ARABES UNIS**

|   |  |
|---|--|
| JASEM AHMAD, Ali (Mr.)<br>Leader of the delegation                      | Member of the Federal National Council                                     |
| ALDHABBAHI, Faisal (Mr.)  | Member of the Federal National Council                                     |
| AL-JASSIM, Alyaa (Ms.)  | Member of the Federal National Council                                     |
| AL HAI, Jamal (Mr.)   | Member of the Federal National Council                                     |
| AL-BASTI, Afraa (Ms.)<br>Bureau of the Standing Committee on UN Affairs | Member of the Federal National Council                                     |
| AL-MEHRZI, Mohammed (Mr.)<br>Committee on Middle East Questions         | Member of the Federal National Council                                     |
| AL-MUTAWA, Saeed (Mr.)  | Member of the Federal National Council                                     |
| AL-DHAHRI, Ahmed (Mr.)<br>Member of the ASGP                            | Secretary General of the Federal National Council                          |
| AL-SHEHHI, Salama (Ms.)   | Protocol, Federal National Council   |
| AL SHIHHE, Roudha (Ms.)   | Parliamentary Group, Federal National Council                              |
| AL MUHAIRI, Juma (Mr.)  | Head of the Protocol Section, Federal National Council                     |
| AL MANSOORI, Mohamed (Mr.)  | Protocol, Federal National Council   |
| AL-AQILI, Ahmad (Mr.)   | Chief Parliamentary Communication Coordinator,<br>Federal National Council |
| EL-NAEIMY, Yasser (Mr.)   | Media to the Speaker's Office, Federal National Council                    |
| AL-SUWAIDI, Eman (Ms.)  | Advisor, Federal National Council  |
| AL-ZAABI, Mariam (Ms.)  | Researcher, Federal National Council                                       |
| ALSHEHHI, Abdulrahman (Mr.)   | Head of Communication, Federal National Council                            |
| AL SAYEGH, Abdulla (Mr.)<br>Press                                       |  |
| AL ABDOULI, Mohammed (Mr.)<br>Press                                     |  |

**UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI**

|  |   |
|--|---|
| EVANS, Nigel (Mr.)<br>President of the Group, Leader of the delegation | Member of the House of Commons ( <i>C</i> )       |
| Rt Hon WHITTINGDALE, John (Mr.)  | Member of the House of Commons ( <i>C</i> )       |
| HOOPER, Gloria (Baroness)  | Deputy Speaker of the House of Lords ( <i>C</i> ) |
| Rt Hon DHOLAKIA, Navnit (Lord)   | Member of the House of Lords ( <i>Lib Dems</i> )  |
| CAMERON, Lisa (Ms.)  | Member of the House of Commons ( <i>SNP</i> )     |
| CHAPMAN, Douglas (Mr.)   | Member of the House of Commons ( <i>SNP</i> )     |
| JONES, Graham (Mr.)  | Member of the House of Commons ( <i>L</i> )       |
| PRITCHARD, Mark (Mr.)  | Member of the House of Commons ( <i>C</i> )       |
| NIMMO, Rick (Mr.)<br>Secretary of the Group                            | Director, British IPU Group                       |

|  |  |
|--|--|
| REES, Dominique (Ms.)                                      | Deputy Director, British IPU Group               |
| TAIT, Lauren (Ms.)   | International Project Manager, British IPU Group |
| LAURENCE SMYTH, Liam (Mr.)                                 | Clerk of Legislation, House of Commons           |
| Member of the ASGP   |  |
| BURTON, Simon (Mr.)  | Clerk Assistant, House of Lords                  |
| Member of the ASGP   |  |
| COMMANDER, Emily (Ms.)                                     | House of Lords                                   |
| Joint Secretary of the ASGP                                |  |
| MOELLER, Daniel (Mr.)                                      | Senior Committee Assistant, House of Commons     |
| Assistant to the ASGP Secretariat                          |  |
| <i>(C: Conservative Party / Parti Conservateur)</i>        |  |
| <i>(Lib Dems: Liberal Democrats / Démocrates libéraux)</i> |  |
| <i>(L: Labour Party / Parti du travail)</i>                |  |

**URUGUAY**

|  |   |
|--|---|
| GANDINI, Jorge (Mr.)                           | Speaker of the House of Representatives ( <i>NP</i> ) |
| Joint President of the Group                   |   |
| PASSADA, Ivonne (Ms.)                          | Member of the Senate ( <i>FA</i> )                    |
| Leader of the delegation                       | Labour Issues and Social Security Committee           |
|  | Education and Culture Committee                       |
|  | Public Health Committee                               |
| CAMY, Carlos Daniel (Mr.)                      | Member of the Senate ( <i>NP</i> )                    |
|  | Constitution and Legislation Committee                |
|  | Labour and Social Security Issues Committee           |
|  | Public Funds Committee                                |
| MARTÍNEZ HUELMO, Ruben (Mr.)                   | Member of the Senate ( <i>FA</i> )                    |
|  | International Affairs Committee                       |
|  | National Defence Committee                            |
|  | Public Funds Committee                                |
| DE LEÓN, Leonardo (Mr.)                        | Member of the Senate ( <i>FA</i> )                    |
|  | National Defence Committee                            |
|  | Environment Committee                                 |
|  | Livestock, Agriculture and Fishery Committee          |
| MAHÍA, José Carlos (Mr.)                       | Member of the House of Representatives ( <i>FA</i> )  |
| Bureau of the Standing Committee on UN Affairs |   |
| MONTERO, José Pedro (Mr.)                      | Secretary General, Senate                             |
| Member of the ASGP                             |   |
| PIQUINELA, Oscar (Mr.)                         | Head of International Relations, General Assembly,    |
| Secretary of the Group and of Grulac           | House of Representatives                              |
| GALVALISI, Carina (Ms.)                        | Head of Public Relations, House of Representatives    |
| GONZÁLEZ, Cristina (Ms.)                       |   |
| Diplomat                                       |   |
| <i>(FA: Frente Amplio / Front élargi)</i>      |   |
| <i>(NP: National Party / Parti national)</i>   |   |

**UZBEKISTAN – OUZBEKISTAN**

|                           |   |
|---------------------------|---|
| ISMOILOV, Nurdinjon (Mr.) | Speaker of the Legislative Chamber                    |
| Leader of the delegation  |   |
| SAIDOV, Akmal (Mr./M.)    | Member of the Legislative Chamber                     |
|                           | Chairman of the Committee on Democratic Institutions, |
|                           | NGOs and Civil Self-Government Institutes             |
| ESHMATOVA, Feruza (Ms.)   | Member of the Legislative Chamber                     |
| ATANIYAZOVA, Oral (Ms.)   | Member of the Senate                                  |

**VANUATU**

|                               |                              |
|-------------------------------|------------------------------|
| AMBLUS MACREVETH, Edwin (Mr.) | Deputy Speaker of Parliament |
| Leader of the delegation      |                              |
| TETER, Raulu Leon (Mr.)       | Acting Clerk, Parliament     |

## VENEZUELA

|   |  |
|---|--|
| SOLÓRZANO, Delsa (Mrs.)<br>Vice-President of the Committee on the Human Rights<br>of Parliamentarians, Leader of the delegation | Member of the National Assembly (NT)<br>President of the Committee of Internal Affairs |
| JABOUR, Yui (Mr.)<br>Standing Committee on Peace and International<br>Security  | Member of the National Assembly (PCV)  |
| GUANIPA, Tomás (Mr.)  | Member of the National Assembly (PPJ)<br>Defence Committee                             |
| CORREA, José Gregorio (Mr.)   | Member of the National Assembly (PPJ)<br>Member of the Parlasur                        |
| RONDEROS, Oscar (Mr.)   | Member of the National Assembly (PAD)  |
| VERGARA, Sergio (Mr.)   | Member of the National Assembly (VP)   |
| TEIXEIRA, Manuel (Mr.)  | Member of the National Assembly (MP)   |
| MÁRQUEZ, Liz María (Mrs.)   | Member of Parliament, National Assembly  |
| MARTINEZ UBIEDA, Alejandro (Mr.)<br>Secretary of the Group  | Chief of Multilateral Affairs, National Assembly                                       |
| MARTINEZ, Andrea Valentina (Ms.)<br>Assistant to Mrs. Solórzano   |  |
| <i>(NT: Partido Un Nuevo Tiempo)</i>  |  |
| <i>(PCV: Communist Party of Venezuela / Parti communiste vénézuélien)</i>   |  |
| <i>(PPJ: Partido Primero Justicia)</i>  |  |
| <i>(PAD: Partido Acción Democrática)</i>  |  |
| <i>(VP: Voluntad Popular)</i>   |  |
| <i>(MP: Movimiento Progresista)</i>   |  |

## VIET NAM

|  |   |
|--|---|
| NGUYEN, Thi Kim Ngan (Ms.)<br>Leader of the delegation                                 | Speaker of the National Assembly (CPV)  |
| NGUYEN, Van Giau (Mr.)<br>President of the Group, Member of the<br>Executive Committee | Member of the National Assembly (CPV)<br>Chairman of the Foreign Affairs Committee                  |
| NGUYEN, Hanh Phuc (Mr.)  | Member of the National Assembly (CPV)<br>General Secretary and Chairman of the Office               |
| HA NGOC, Chien (Mr.)   | Member of the National Assembly (CPV)<br>Chairman of the Ethnic Affairs Committee                   |
| BUI THANH, Son (Mr.)   | Member of the National Assembly (CPV)<br>Deputy Minister of Foreign Affairs                         |
| VU, Hai Ha (Mr.)   | Member of the National Assembly (CPV)<br>Vice Chairman of the Foreign Affairs Committee             |
| DUONG QUOC, Anh (Mr.)  | Member of the National Assembly (CPV)<br>Vice Chairman of the Economics Committee                   |
| LE THU, Ha (Ms.)   | Member of the National Assembly (CPV)<br>Foreign Affairs Committee                                  |
| PHAN XUAN, Dung (Mr.)<br>Adviser   | Member of the National Assembly<br>Chairman of the Science, Technology and Environment<br>Committee |
| NGUYEN DUC, Hai (Mr.)<br>Adviser   | Member of the National Assembly   |
| LE BO, Linh (Mr.)<br>Member of the ASGP  | Deputy Secretary General, National Assembly   |
| PHAN, Minh Tuan (Mr.)  | Director General, Department of Foreign Affairs   |
| NGUYEN TUONG, Van (Ms.)  | Deputy Director General, Department of Foreign Affairs  |
| NGUYEN, Thi Cam Nhu (Ms.)  | Deputy Director General, Department of Protocol Affairs   |
| DAO, Ngoc Cuong (Mr.)  | Department of Foreign Affairs   |
| TRAN KIM, Chi (Ms.)  | Department of Foreign Affairs   |
| NGUYEN, Thi Quynh (Ms.)  | Department of Foreign Affairs   |
| DUONG, Thuy Dung (Ms.)   | Department of Economic Affairs  |
| NGUYEN, Thi Hoai Thu (Ms.)   | Department of Protocol Affairs  |

|                         |   |
|-------------------------|---|
| NGUYEN, Quoc Hai (Mr.)  | Department of Protocol Affairs                        |
| PHAM, Kieu Linh (Ms.)   | Department of Foreign Affairs                         |
| TRAN, Hong Duc (Mr./M.) | Department of Foreign Affairs                         |
| PHUNG, Trung Kien (Mr.) | Department of Protocol Affairs                        |
| LE, Minh Thang (Mr.)    | Deputy Director General, Department of State Protocol |

(CPV: Communist Party of Vietnam / Parti communiste vietnamien)

#### YEMEN

|                            |   |
|----------------------------|---|
| ALSHADADI, Mohamed (Mr.)   | Deputy Speaker of Parliament                    |
| Leader of the delegation   |   |
| SHAMSAN, Shawki (Mr.)      | Member of Parliament                            |
| MAWDHAH, Abdulwahab (Mr.)  | Member of Parliament                            |
| ALSALI, Mohammed (Mr.)     | Member of Parliament                            |
| ALBADANI, Sadeq (Mr.)      | Member of Parliament                            |
| ALBATARA, Abdulhamid (Mr.) | Member of Parliament                            |
| ALZEKRI, Zakarya (Mr.)     | Member of Parliament                            |
| ALHAMED, Ali (Mr.)         | Director General, Secretariat of the Parliament |

#### ZAMBIA – ZAMBIE

|  |   |
|--|---|
| MATIBINI, Patrick (Mr.)                    | Speaker of the National Assembly  |
| President of the Group                     |   |
| KALOBO, Pavyuma (Mr.)                      | Member of the National Assembly ( <i>Ind</i> )<br>Committee on Youth and Sport  |
| KABANDA, Maxwell (Mr.)                     | Member of the National Assembly ( <i>MMD</i> )<br>Local Government Accounts and Committee on<br>Privileges, Absences and Support Services                                     |
| KUCHEKA, Prisca Chisengo (Ms.)             | Member of the National Assembly ( <i>UPND</i> )<br>Vice-Chairperson of the Local Government Accounts<br>and Committee on Media, Information and<br>Communication Technologies |
| LUO, Nkandu (Ms.)                          | Member of the National Assembly ( <i>PF</i> )   |
| Bureau of Women Parliamentarians           |   |
| MUKOSA, Kalalwe (Mr.)                      | Member of the National Assembly ( <i>PF</i> )<br>Delegated Legislation, Committee on Local Governance,<br>Housing and Chiefs' Affairs   |
| MULENGA, Emmanuel (Mr.)                    | Member of the National Assembly ( <i>PF</i> )<br>Member Agriculture, Lands and Natural Resources and<br>Committee on Local Government Accounts                                |
| MBEWE, Cecilian Nsenduluka (Ms.)           | Clerk of the National Assembly, National Assembly   |
| Secretary of the Group, Member of the ASGP |   |
| CHELU, John (Mr.)                          | Official, National Assembly   |
| KASHIMBI, Limata (Ms.)                     | Adviser, National Assembly  |
| MPOKOSO, Anthony (Mr.)                     | Adviser, National Assembly  |
| MUSONDA, Chongo (Mr.)                      | Official, National Assembly   |
| PHIRI, William Musonda (Mr.)               |   |
| Press                                      |   |

(*Ind*: Independent / Indépendant)

(*MMD*: Movement for Multiparty Democracy / Mouvement pour une démocratie pluraliste)

(*UPND*: United Party for National Development / Parti uni pour le développement national)

(*PF*: Patriotic Front / Front patriotique)

#### ZIMBABWE

|                              |  |
|------------------------------|--|
| MUDENDA, Jacob Francis (Mr.) | Speaker of the National Assembly ( <i>ZANU/PF</i> )          |
| Leader of the delegation     | Chairperson of the Committee on Standing Rules and<br>Orders |
|                              | Liaison and Coordination Committee                           |
| CHAKONA, Paradzai (Mr.)      | Member of the National Assembly ( <i>ZANU/PF</i> )           |

|   |   |
|---|---|
| CHIBAYA, Amos (Mr.)   | Member of the National Assembly ( <i>MDC-T</i> )<br>Public Service Labour and Social Welfare Committee<br>Youth Indigenisation and Economic Empowerment Committee |
| MHLANGA, Jennifer Nomsa (Ms.)<br>Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade                               | Member of the National Assembly ( <i>ZANU/PF</i> )<br>Mines and Energy Committee<br>Youth Indigenisation and Economic Empowerment Committee                       |
| MUTOMBA, William (Mr.)  | Member of the National Assembly ( <i>ZANU/PF</i> )<br>Industry and Commerce Committee<br>Committee on Women Affairs, Gender and Community Development             |
| MACHINGURA, Raymore (Mr.)   | Member of the National Assembly ( <i>ZANU/PF</i> )<br>Portfolio Committee Higher and Tertiary Education<br>Standing Committee on ICT, Postal and Courier Services |
| CHOKUDA, Kennedy Mugove (Mr.)<br>Member of the ASGP   | Clerk of Parliament, National Assembly  |
| CHISANGO, Rumbidzai Pamela (Ms.)<br>Secretary of the Group  | Principal External Relations Officer, National Assembly   |
| MARIMO, Ndamuka (Mr.)   | Director in the Clerk's Office, National Assembly   |
| NYAMAHOWA, Frank Mike (Mr.)   | Director in the Speaker's Office, National Assembly   |
| MUKUSHWA, Zvemekria Clive (Mr.)   | Aide to the Speaker of the National Assembly  |
| <i>(ZANU/PF: Zimbabwe African National Union - Patriotic Front / Union nationale africaine - Front patriotique du Zimbabwe)</i> |   |
| <i>(MDC-T: Movement for Democratic Change (T) / Mouvement pour un changement démocratique)</i>                                  |   |



**II. ASSOCIATE MEMBERS - MEMBRES ASSOCIES****ARAB PARLIAMENT  
PARLEMENT ARABE**

|  |                      |
|--|----------------------|
| ALSULAMI, Mishal (Mr.)<br>Leader of the delegation | Speaker              |
| ALDUMOR, Manal (Ms.)                               | Member               |
| BEKKALI, Ouafae (Ms.)                              | Member               |
| RAHMANIA, Youcef (Mr.)                             | Member               |
| TAHIR, Hasan (Mr.)                                 | Member               |
| TALAAT, Hossam (Mr.)                               | Director of Protocol |

**CENTRAL AMERICAN PARLIAMENT – PARLEMENT CENTRAMÉRICAIN**

|  |                |
|--|----------------|
| COLINDRES, Larissa (Ms.)<br>Leader of the delegation | Deputy Speaker |
| MUÑOZ, Abelardo (Mr.)                                | Member         |

**EAST AFRICAN LEGISLATIVE ASSEMBLY (EALA)  
ASSEMBLEE LEGISLATIVE EST-AFRICAINE**

|  |   |
|--|---|
| NGOGA, Karoli Martin (Mr.)<br>Leader of the delegation | Speaker<br>Chairperson of the Commission  |
| JAGO, Woda Jeremiah Odok (Ms.)                         | Member<br>Committee on Agriculture, Tourism and Natural Resources<br>Committee on Communication, Trade and Investment |
| BURIKUKIYE, Victor (Mr.)                               | Member<br>Committee on Communication, Trade and Investment<br>Committee on Regional Affairs and Conflict Resolution   |
| MNYAA, Mohamed Habib Juma (Mr.)                        | Member<br>Committee on Communication, Trade and Investment<br>Committee on Agriculture, Tourism and Natural Resources |
| UWUMUKIZA, Françoise (Ms.)                             | Member<br>Committee on Agriculture, Tourism and Natural Resources<br>General Purpose Committee                        |
| NAMARA, Dennis (Mr.)                                   | Member<br>Accounts Committee<br>General Purpose Committee   |
| SERGON, Florence Jematiah (Ms.)                        | Member<br>Committee on Communication, Trade and Investment<br>General Purpose Committee                               |
| AMODING, Priscilla (Ms.)                               | Senior Administrative Assistant to the Speaker  |
| BARINDA, Elizabeth (Ms.)                               | Senior Clerk Assistant  |
| ODIKO, Terah Bobi (Mr.)                                | Senior Public Relations Officer   |

**INTERPARLIAMENTARY ASSEMBLY OF MEMBER NATIONS OF  
THE COMMONWEALTH OF INDEPENDENT STATES (CIS)  
ASSEMBLEE INTERPARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBRES DE  
LA COMMUNAUTE DES ETATS INDEPENDANTS (CEI)**

|   |   |
|---|---|
| GUMEROVA, Lilia (Ms.)<br>Leader of the delegation | Member of the Council of the Federation<br>Deputy Chair of the Science, Education and Culture Committee |
| OSIPOV, Yuri (Mr.)                                | Acting Secretary General  |

**LATIN AMERICAN AND CARIBBEAN PARLIAMENT  
PARLEMENT DE L'AMERIQUE LATINE ET DES CARAIBES**

|  |  |
|--|--|
| PINEDA GOCHI, Mará del Rocío (Ms.)<br>Leader of the Delegation | Senator (Mexico)<br>Secretary, Inter-Parliamentary Relations |
| GONZÁLEZ PATRICIO, Rolando (Mr.)                               | Member of Parliament (Cuba)<br>Committee Secretary           |

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE BLACK SEA ECONOMIC COOPERATION (PABSEC)  
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE DE LA MER NOIRE**

|  |  |
|--|--|
| CAN, Ramazan (Mr.)<br>Leader of the delegation | Deputy Speaker<br>Committee on Petitions of the GNAT |
| KUÇÜKAYDIN, Fuat (Mr.)                         | Secretary General                                    |

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE (PACE)  
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE (APCE)**

|  |                   |
|--|-------------------|
| TEMMERMAN DE, Jennifer (Ms.)<br>Leader of the delegation | Member            |
| SAWICKI, Wojciech (Mr.)                                  | Secretary General |
| RAMANAUSKAITE, Aiste (Ms.)<br>Secretary                  |                   |

**PARLIAMENT OF THE CENTRAL AFRICAN ECONOMIC AND MONETARY COMMUNITY  
PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)**

|  |   |
|--|---|
| MAHAMAT, Ali Kosso (M.)<br>Leader of the delegation                                  | Member  |
| BEYEME EVINA, Pierre Francois Guy (M.)<br>Administrative Secretary to the delegation | Director, Cooperation and Inter-Parliamentary Affairs |
| WAYOR, Ahmed Moussa (M.)<br>Adviser  | Director, Speaker's Office                            |

**III. OBSERVERS – OBSERVATEURS**

**FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO)**  
**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**  
RODRIGUES BIRKETT, Carolyn (Ms.), Director, Geneva Office

**OFFICE OF THE UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS (OHCHR)**  
**HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME (HCDH)**  
VALES, Hernan (Mr.), Human Rights Officer

**PARTNERSHIP FOR MATERNAL, NEWBORN AND CHILD HEALTH (PMNCH)**  
**PARTENARIAT POUR LA SANTE DE LA MERE, DU NOUVEAU-NE ET DE L'ENFANT**  
FOGSTAD, Helga (Ms.), Executive Director  
McDOUGALL, Lori (Ms.), Representative

**JOINT UNITED NATIONS PROGRAMME ON HIV/AIDS (UNAIDS)**  
**PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA**  
KAKKATTIL, Pradeep (Mr.), Director, Programme Partnership, Innovations and Fundraising  
TIWARI, Anand (Mr.), Senior Adviser

**UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)**  
**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)**  
CHAUVEL, Charles (Mr.), Team Leader, Inclusive Political Processes

**UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION (UNESCO)**  
**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**  
ALMUZAINI, Abdulaziz (Mr.), Director of the Liaison Office in Geneva  
TUKHTABAYEV, Bobir (Mr.), Senior Liaison Officer

**UNITED NATIONS POPULATION FUND (UNFPA)**  
**FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION**  
BARRAGUES, Alfonso (Mr.), Deputy Director, Geneva Office  
NUSEIBEN, Siham (Ms.), Executive Relations, Geneva Office

**OFFICE OF THE UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR)**  
**HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS**  
SMITH, Robert (Mr.), Section Chief, Division of Resilience and Solutions

**UNITED NATIONS ENTITY FOR GENDER EQUALITY AND EMPOWERMENT OF WOMEN (UN WOMEN)**  
**ENTITÉ DES NATIONS UNIES POUR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES (ONU FEMMES)**  
LOEW, Christine (Ms.), Director, Liaison Office Geneva

**WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)**  
**ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)**  
BOCCOZ, Michèle (Ms.), Assistant Director-General for External Relations, Office of the Director-General  
SAY, Lale (Ms./Mme), Coordinator, Department of Reproductive Health and Research

**ORGANISATION FOR THE PROHIBITION OF CHEMICAL WEAPONS (OPCW)**  
**ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES**  
SHOUKET, Aamir (Mr.), Deputy Chief of Cabinet  
RIVERA, Sharon (Ms.), Implementation Officer - Legal

**WORLD TRADE ORGANIZATION (WTO)**  
**ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)**  
EL HACHIMI, Said (Mr.), Adviser, Information and External Relations Division

**ACP-EU JOINT PARLIAMENTARY ASSEMBLY (ACP-EU JPA)**  
**ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE PARITAIRE ACP-UE**  
RIVASI, Michèle (Ms.), Acting Co-President  
KONO, Joseph Hyacinthe Owona (Mr.), Co-President of the ACP-EU Joint Parliamentary Assembly

**AFRICAN PARLIAMENTARY UNION (APU)**

**UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE**

N'ZI, Koffi (Mr.), Secretary General  
CHEROUATI, Samir (Mr.), Director

**ARAB INTERPARLIAMENTARY UNION (AIPU)**

**UNION INTERPARLEMENTAIRE ARABE**

AL-SHAWABKAH, Fayez (Mr.), Secretary General  
NIHAWI, Samir (Mr.), Director of Parliamentary Relations

**ASIAN PARLIAMENTARY ASSEMBLY (APA)**

**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE ASIATIQUE**

MAJIDI, Mohammad Reza (Mr.), Secretary General  
AZARIKHAH, Asghar (Mr.), Deputy Secretary General for Administrative and Financial Affairs

**ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (APF)**

EZA, Mireille (Mme), Directeur Programme Noria de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie

**FORUM OF PARLIAMENTS OF THE INTERNATIONAL CONFERENCE ON THE GREAT LAKES REGION (FP- ICGLR)**

**FORUM DES PARLEMENTS DES LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA RÉGION DES GRANDS LACS (FP-CIRGL)**

HIGIRO, Prosper (Mr.), Secretary General / *Secrétaire général*  
MBODI, Jenny (Ms.), Administrative Assistant / *Assistante administrative*

**MAGHREB CONSULTATIVE COUNCIL**

**CONSEIL CONSULTATIF DU MAGHREB**

MOKADEM, Said (Mr./M.), Secrétaire général

**PAN-AFRICAN PARLIAMENT (PAP)**

**PARLEMENT PANAFRICAIN**

NKODO DANG, Roger (Mr.), President  
DJAMEL, Bouras (Mr.), Member of Parliament  
KABILA, Jaynet (Mrs.), Member of Parliament  
REATILE, Mephato (Mrs.), Member of Parliament  
SIRIMA, Bissiri (Mr.), Member of Parliament

**PARLIAMENTARIANS FOR NUCLEAR NONPROLIFERATION AND DISARMAMENT (PNND)**

**PARLEMENTAIRES POUR LA NON PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE ET LE DÉSARMEMENT (PNDN)**

WARE, Alyn (Mr.), Global Coordinator  
NURZHAN, Marzhan (Ms.), Coordinator for Commonwealth of Independent States

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN (PAM)**

**ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA MÉDITERRANÉE**

PIAZZI, Sergio (Mr.), Secretary General  
PUTMAN-CRAMER, Gerhard (Mr.), Representative

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF TURKIC SPEAKING COUNTRIES (TURKPA)**

**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DES PAYS DE LANGUE TURCIQUE**

MAMAIUSUPOV, Altynbek (Mr.), Secretary General  
YILDIZ, Ali (Mr.), Deputy Secretary General

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE UNION OF BELARUS AND RUSSIA**

**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'UNION DU BELARUS ET DE LA FEDERATION DE RUSSIE**

LITIUSHKIN, Vladimir (Mr.), Member of Committee, Head of the delegation  
STRELCHENKO, Sergey (Mr.), Secretary General

**PARLIAMENTARY UNION OF THE OIC MEMBER STATES (PUIC)**

**UNION PARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI (UPCI)**

KILIC, Mahmut Erol (Mr.), Secretary General  
MOHAMMADI SIJANI, Ali Asghar (Mr.), Assistant Secretary General

**GLOBAL FUND TO FIGHT AIDS, TUBERCULOSIS AND MALARIA**

***FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME***

BOULE, Scott (Mr.), Senior Specialist, Parliamentary Affairs

TAKAYAMA, Makiko (Ms.), Donor Relations Department

**CENTRIST DEMOCRAT INTERNATIONAL (CDI)**

DAVID, Mario (Mr.), Vice-President

ROSSELLO, Cesar (Mr.), General Coordinator for Eastern Europe, Asia and Pacific regions

**SOCIALIST INTERNATIONAL**

AYALA, Luis (Mr.), Secretary General

PERRY, Latifa (Ms.), Coordinator

***GENEVA CENTRE FOR THE DEMOCRATIC CONTROL OF ARMED FORCES (DCAF)***

**CENTRE POUR LE CONTROLE DEMOCRATIQUE DES FORCES ARMEES**

BORN, Hans (Mr.), Assistant Director and Head of Policy and Research Division

**INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS (ICRC)**

***COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR)***

CHARLIER, Benjamin (Mr.), Legal Advisor

SHAKERIAN, Shahrokh (Mr.), Adviser for Diplomatic Capability at the Policy and Humanitarian Diplomacy Division

**INTERNATIONAL IDEA**

LETERME, Yves (Mr.), Secretary General

KANDAWASVIKA-NHUNDU, Rumbidzai (Ms.), Senior Programme Manager

**ADVISERS TAKING PART IN THE WORK OF THE 138<sup>th</sup> ASSEMBLY**  
**CONSEILLERS PARTICIPANT AUX TRAVAUX DE LA 138<sup>ème</sup> ASSEMBLEE**

**CAMBODIA – CAMBODGE**

|   |   |
|---|---|
| OUM, Sarith (Mr.)<br>Member of the ASGP         | Secretary General, Senate                   |
| SRUN, Dara (Mr.)<br>Member of the f             | Deputy Secretary-General, National Assembly |
| KIM-YEAT, Dararit (Mr.)                         | Executive Director                          |
| CHHIM, Sothkun (Mr.)                            | Director, Senate                            |
| SOK, Pisey (Mr.)<br>Secretary to the delegation | Adviser, National Assembly                  |
| HOK, Bunly (Mr.)                                | Adviser, National Assembly                  |
| PHAL, Bouddhis (Mr.)                            | Staff, National Assembly                    |

**SPECIAL GUESTS TAKING PART IN ACTIVITIES FORESEEN ON THE OCCASION  
OF THE 138<sup>th</sup> ASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION**

**INVITES SPECIAUX PRENANT PART A DES ACTIVITES PREVUES A L'OCCASION  
DE LA 138<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

LACY SWING, William (Mr.), Director General, International Organization for Migration (IOM)  
AL HUSSEIN, Zeid Ra'ad (Mr.), UN High Commissioner for Human Rights (OHCHR)  
GRANDI, Filippo (Mr.), UN High Commissioner for Refugees (UNHR)  
GHEBREYESUS, Tedros Adhanom (Mr.), Director General, World Health Organization (WHO)  
ÜZÜMCÜ, Ahmet (Mr.), Director-General, Organisation for the Prohibition of Chemical Weapons (OPCW)  
TAKAMIZAWA, Nobushige (Mr./M.), Ambassador and Permanent Representative of Japan to the Conference on Disarmament in Geneva

**Standing Committee on Democracy and Human Rights**

**Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme**

LAUBER, Jürg (Mr.), Permanent Representative of Switzerland to the United Nations in New York  
GÓMEZ CAMACHO, Juan José (Mr.), Permanent Representative of Mexico to the United Nations in New York

**Interactive session with regional and other parliamentary assemblies and organizations on the implementation of the Sustainable Development Goals**

**Séance interactive avec les assemblées et organisations parlementaires régionales ou autres sur la mise en oeuvre des Objectifs de développement durable**

DONAT-CATTIN, David (Mr.), Secretary General, Parliamentarians for Global Action (PGA), New York  
BATHILY, Naye (Ms.), Director of the Paris-based External Relations Office, Parliamentary Network on the World Bank (PNoWB)  
DATTA, Neil (Mr.), Secretary, European Parliamentary Forum on Population and Development  
TERRON, Silvia (Ms.), Public Affairs Manager, Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD)  
DOHLMAN, Ebba (Ms.), Head of the Policy Coherence for Development Unit, Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD)  
DE BLONAY, Marina (Ms.), Parliamentary Engagement, IRENA Legislators' Forum  
RAFI, Shazia (Ms.), Air Quality Asia  
KIRK, Sarah (Ms.), Deputy Head of the Secretariat Asia Pacific Regional Director, Global TB Caucus  
VAN RIET, Rob (Mr./M.), Director of the Peace and Disarmament Program for the World Future Council

**Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade**

**Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce**

ISLER, Nadia (Ms.), Director, SDG Lab, United Nations  
STONE, Steven (Mr.), Director, Economic and Trade Branch, United Nations Environment Programme (UNEP)  
WACKERNAGEL, Mathis (Mr.), Founder and CEO, Global Footprint Network

**Interactive session on Ensuring accountability and oversight for adolescent health**

**Séance interactive sur le thème Assurer la responsabilisation et le contrôle en matière de santé des adolescents**

MASON, Elizabeth (Ms.), UN Secretary General's Independent Accountability Panel

**Workshop on the Implementation of the Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons**

***Atelier sur La mise en oeuvre du Traité d'interdiction des armes nucléaires***

MARESCA, Luis (Mr.), International Committee of the Red Cross (ICRC)

COLLIN, Jean-Marie (Mr.), ICAN France

HÖGSTA, Daniel (Mr.), ICAN

**Forum of Women Parliamentarians**

***Forum des femmes parlementaires***

McCARNEY, Rosemary (Ms.), Permanent Representative of Canada to the UN in Geneva

RANA, Bandana (Ms.), Member of the UN Committee on the Elimination of Discrimination against Women (CEDAW)

**Forum of Young Parliamentarians**

***Forum des jeunes parlementaires***

PAGES, Ruben (Mr.), Joint United Nations Programme on HIV/AIDS (UNAIDS)

NYKANEN-RETTAROLI, Pauliina (Ms.), Joint United Nations Programme on HIV/AIDS (UNAIDS)

STOLBUNOV, Dany (Mr.), Teenergizer Network

NUZHNA, Lada (Ms.), Teenergizer Network

BARCLAY, Heather (Ms.), International Planned Parenthood Federation (IPPF)

**GLOSSARY / GLOSSAIRE****English****Titles/Functions:**

Speaker of Parliament  
President of the Group

Adviser  
Chair/Chairman/Chairperson  
Clerk  
Deputy Speaker  
Head  
Leader of the Delegation  
Officer  
Researcher  
Secretary of the Group/delegation  
Spokesman

**Parliaments:**

House of Commons  
House of Representatives  
National Assembly  
People's Representatives

**Parliamentary Committees:**

Abroad  
Agreements  
Broadcasting  
Building  
Citizenship  
Complaint Reception  
Computer Science  
Cross-cutting Issues  
Directive Board  
Elderly  
Fishery  
Food  
Foreign Affairs  
Freedoms  
Funding  
Gender Equality  
Growth  
Health/Healthcare  
Heritage  
Home Affairs  
Housing  
Human Rights  
Intelligence  
Investigation/Inquiry  
Joint Committee  
Labour/Work  
Law  
Legal  
Local Self-government  
Missing, Adversely Affected Persons  
Oversight  
People with Disabilities  
Physical Planning, Land Use Planning, Country  
Planning  
Public Expenditure  
Public Works  
Rehabilitation  
Social Welfare  
Standing Committee  
Standing Orders/Rules  
State Device

**Français****Titres/Fonctions:**

*Président du Parlement*  
*Président(e) du Groupe*

*Conseiller*  
*Président(e)*  
*Secrétaire général/Greffier*  
*Vice-Président(e)*  
*Chef*  
*Chef de la délégation*  
*Fonctionnaire*  
*Chercheur*  
*Secrétaire du Groupe/ de la délégation*  
*Porte-parole*

**Parlements :**

*Chambre des Communes*  
*Chambre des représentants*  
*Assemblée nationale*  
*Représentants du peuple*

**Commissions parlementaires :**

*A l'étranger*  
*Approbations*  
*Radiodiffusion*  
*Bâtiment*  
*Citoyenneté*  
*Instruction des plaintes*  
*Informatique*  
*Matières transversales*  
*Comité directeur*  
*Ainés*  
*Pêche*  
*Alimentation*  
*Affaires étrangères*  
*Libertés*  
*Financement*  
*Egalité entre les sexes*  
*Croissance*  
*Santé*  
*Patrimoine*  
*Affaires internes*  
*Logement*  
*Droits de l'homme*  
*Renseignement*  
*Enquête*  
*Comité mixte*  
*Travail*  
*Lois*  
*Juridique*  
*Autonomie locale*  
*Personnes disparues ou lésées*  
*Surveillance*  
*Personnes handicapées*  
*Aménagement du territoire*  
  
*Dépenses publiques*  
*Travaux publics*  
*Réinsertion*  
*Protection sociale*  
*Comité permanent*  
*Règlement*  
*Dispositif étatique*



Sustainable Development  
Trade  
Training  
Truth  
Underprivileged  
Ways and Means  
Wildlife  
Women, Children and Youth

*Développement durable*  
*Commerce*  
*Formation*  
*Vérité*  
*Défavorisés*  
*Voies et moyens*  
*Faune*  
*Les femmes, les enfants et les jeunes*

**IPU Committees:**

Advisory Group on Health  
Bureau of Women Parliamentarians  
Committee on the Human Rights of Parliamentarians  
Committee on Middle East Questions  
Committee to Promote Respect for International  
Humanitarian Law  
Executive Committee  
Forum of Young Parliamentarians  
Gender Partnership Group  
Group of Facilitators for Cyprus  
Standing Committee on Peace and International  
Security  
Standing Committee on Sustainable Development,  
Finance and Trade  
Standing Committee on Democracy and Human  
Rights  
Standing Committee on UN Affairs

**Commissions et Comités de l'UIP :**

*Groupe consultatif sur la santé*  
*Bureau des femmes parlementaires*  
*Comité des droits de l'homme des parlementaires*  
*Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient*  
*Comité chargé de promouvoir le respect du droit*  
*international humanitaire*  
*Comité exécutif*  
*Forum des jeunes parlementaires*  
*Groupe du partenariat entre hommes et femmes*  
*Groupe de facilitateurs concernant Chypre*  
*Commission permanente de la paix et de la sécurité*  
*internationale*  
*Commission permanente du développement durable, du*  
*financement et du commerce*  
*Commission permanente de la démocratie et des droits*  
*de l'homme*  
*Commission permanente des Affaires des Nations Unies*